

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



SOMMAIRE

PROFIL

2

1	PRÉSENTATION DU GROUPE VALLOUREC	13
1.1	Bâtir le nouveau Vallourec	14
1.2	Stratégie et objectifs	21
1.3	Les activités du Groupe	33
1.4	Les temps forts de l'année 2024	39

2	ÉTAT DE DURABILITÉ CSRD	45
	Informations générales	46
2.1	Informations environnementales (ESRS E)	63
2.2	Informations sociales (ESRS S)	106
2.3	Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)	130
2.4	Plan de vigilance	133
	Annexes	139

3	RISQUES ET GESTION DES RISQUES RFA	177
3.1	Facteurs de risques	178
3.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	188
3.3	Politique en matière d'assurances	197

4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA	201
4.1	Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	202
4.2	Organes d'administration et de direction	203
4.3	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	234
4.4	Informations additionnelles	261
4.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	265

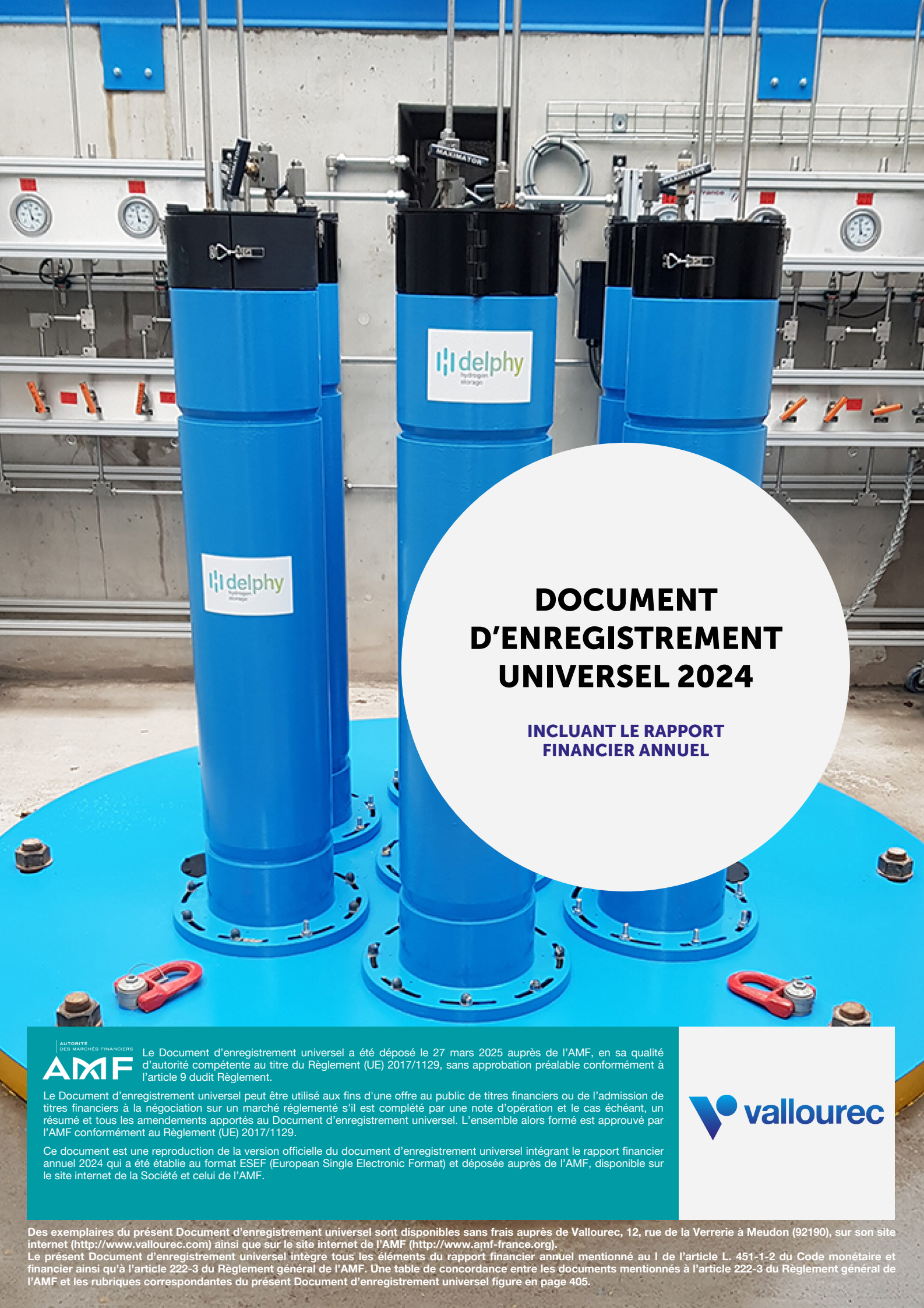
5	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL RFA	267
5.1	Principales dispositions légales et statutaires	268
5.2	Informations concernant le capital social	270
5.3	Actionnariat	279
5.4	Informations boursières	284
5.5	Politique de versement des dividendes	286
5.6	Politique de communication financière	287
5.7	Périmètre du Groupe	290

6	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2024 RFA	293
6.1	Résultats des activités	294
6.2	Perspectives	303
6.3	Résultats sociaux	304

7	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS RFA	307
7.1	Comptes consolidés	308
7.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	371
7.3	Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	375
7.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	395

8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RFA	401
8.1	Personnes responsables	402
8.2	Contrôleurs légaux des comptes	403
8.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	403
8.4	Tables de concordance et informations incluses par référence	405
8.5	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	414

Les éléments de l'état de durabilité (CSRD) et/ou du Rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide des pictogrammes : CSRD RFA



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

**INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 27 mars 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2024 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

 **vallourec**

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 12, rue de la Verrerie à Meudon (92190), sur son site internet (<http://www.vallourec.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le présent Document d'enregistrement universel intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document d'enregistrement universel figure en page 405.



PHILIPPE GUILLEMOT

Président et Directeur Général



Le New Vallourec est désormais une réalité. Nous avons entrepris, avec succès, la transformation profonde de notre modèle industriel et de notre organisation pour redonner à Vallourec sa place de leader sur ses marchés historiques du pétrole et du gaz. Dans le même temps, nous nous positionnons en acteur clé de la transition énergétique grâce à notre investissement dans le secteur des Nouvelles Énergies, un de nos piliers stratégiques. »

VALLOUREC EST AUJOURD'HUI UNE ENTREPRISE SOLIDE, INNOVANTE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'année 2024 a marqué un tournant décisif dans l'histoire de Vallourec. Le Groupe a franchi de nouvelles étapes importantes et renforcé significativement son positionnement. Aujourd'hui, **Vallourec n'est plus seulement une entreprise redressée. C'est une entreprise transformée**, solide financièrement, et résolument tournée vers l'avenir.

Le New Vallourec est désormais une réalité. Nous avons entrepris, avec succès, la transformation profonde de notre modèle industriel et de notre organisation pour redonner à Vallourec sa place de leader sur ses marchés historiques du pétrole et du gaz. Dans le même temps, nous nous positionnons en acteur clé de la transition énergétique grâce à notre investissement dans le secteur des Nouvelles Énergies, un de nos piliers stratégiques.

Un nouvel actionnaire de référence

L'arrivée d'ArcelorMittal comme actionnaire de référence ouvre un nouveau chapitre pour Vallourec. C'est un symbole fort de notre transformation. Cette transition d'un partenaire financier à un partenaire industriel de premier plan donne à Vallourec une perspective de long terme, aussi bien sur son cœur de métier que sur la transition énergétique.

Une forte dynamique commerciale

L'année 2024 a été portée par une forte demande pour nos solutions tubulaires premium sans soudure, spécialement conçues pour les acteurs du secteur pétrolier et gazier. Vallourec a enregistré des succès commerciaux significatifs comme la signature de contrats avec Petrobras, Equinor, Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) et TotalEnergies.

Nous avons su répondre à cette demande grâce à une empreinte industrielle au plus près de nos clients et une gestion efficace de nos opérations. Nous restons déterminés à maintenir un niveau de qualité

et de service irréprochable pour nos clients et partenaires.

Les partenariats signés avec H2V et NextChem pour notre solution de stockage vertical d'hydrogène, Delphy, sont par ailleurs de parfaits exemples des avancées de Vallourec dans le secteur des Nouvelles Énergies.

Un premier retour aux actionnaires depuis dix ans

Nous avons présenté en 2024 des résultats solides, avec un résultat brut d'exploitation (RBE) de 832 millions d'euros et une génération de trésorerie globale de 534 millions d'euros. Ces résultats témoignent de la réussite de notre stratégie de recentrage sur la valeur plutôt que sur les volumes, ainsi que de notre excellence opérationnelle.

Par ailleurs, nous avons réalisé les objectifs de notre plan de désendettement avec un an d'avance. En 2024, Vallourec a réduit sa dette nette de 591 millions d'euros et affiche désormais une position de trésorerie nette positive pour la première fois en 15 ans. Aujourd'hui, notre structure financière nous garantit la résilience nécessaire face aux incertitudes économiques.

Le retour de la rémunération actionnariale annoncé lors des résultats annuels illustre également ce renouveau. Après plus d'une décennie sans retour aux actionnaires, nous sommes aujourd'hui en mesure d'allouer 80 % à 100 % de notre génération de trésorerie globale à la redistribution actionnariale, tout en maintenant une discipline financière rigoureuse.

Une organisation toujours plus efficiente

Depuis son lancement en 2022, le plan New Vallourec s'est appuyé sur le talent de nos équipes, la qualité de notre outil industriel ainsi que notre fort savoir-faire afin d'assurer la montée en gamme de notre offre. Pour renforcer

davantage sa performance globale, Vallourec a créé une nouvelle Direction des Opérations qui intègre également une Direction Process et Ingénierie renforcée. Cette organisation marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de notre stratégie axée sur la valeur et l'excellence opérationnelle.

Par ailleurs, Delphy, notre solution de stockage vertical d'hydrogène à grande échelle, a été directement rattachée à la direction générale, traduisant l'importance stratégique et le fort potentiel commercial du secteur des Nouvelles Énergies pour le Groupe.

Excellence industrielle et création de valeur

L'annonce de l'acquisition de Thermotite do Brasil - notre première acquisition depuis huit ans - est un bel exemple de notre stratégie visant à offrir des solutions intégrées haut de gamme pour les projets offshore les plus complexes. Une fois l'acquisition finalisée, l'expertise de Thermotite complètera notre portefeuille de solutions de revêtements anticorrosion et permettra de proposer à nos clients des solutions tubulaires complètes sur mesure.

Par ailleurs, en renforçant notre présence au Brésil, un marché clé pour l'industrie offshore, nous sommes bien positionnés pour tirer parti de la demande croissante de solutions tubulaires premium, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation à forte valeur ajoutée.

En 2025, nous poursuivons notre stratégie avec la même ambition : **excellence opérationnelle et discipline financière au service de la création de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.**

Je tiens à saluer l'engagement exceptionnel de nos collaborateurs, qui ont été les acteurs de cette réussite. **Vallourec est aujourd'hui une entreprise profondément transformée, solide, innovante et tournée vers l'avenir.**

VALLOUREC

Leader mondial des solutions tubulaires premium pour le secteur de l'énergie

Un partenaire de confiance couvrant 4 domaines d'expertise



EXPLORATION ET PRODUCTION D'HYDROCARBURES (Y COMPRIS PÉTROCHIMIE)

Tubes, connexions et services pour l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, des plus simples aux plus complexes.



INDUSTRIE

Tubes légers et résistants pour les secteurs de l'automobile, de l'agroalimentaire, de la construction, de la mécanique, etc.



MINE DE MINÉRAI DE FER

Exploitation d'une mine de fer au Brésil, à usage externe et interne.



NOUVELLES ÉNERGIES

Tubes, connexions et systèmes pour les marchés de l'hydrogène, de la géothermie et de la captation du carbone.

135 licenciés VAM® à travers le monde

LE GROUPE

4 Mds €

de chiffre d'affaires

> 13 000

salariés

35

sites de production

Présence dans plus de

20 pays

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

36 M€

consacrés à la R&D

280

techniciens et ingénieurs

3

centres de recherche et de test

Un acteur impliqué et exigeant en matière de responsabilité sociale et environnementale

SANTÉ ET SÉCURITÉ

TRIR

1,93

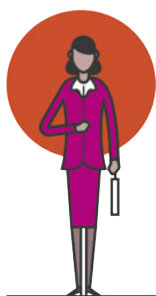
soit 18 % de réduction des accidents avec et sans arrêt entre 2023 et 2024



96,1 %

des matières nocives (CMR*) éradiquées

SOCIAL ET SOCIÉTAL



27 %

de femmes parmi les cadres

1,5 M€

consacré à des actions au profit des communautés locales



ÉNERGIE

41 %

de l'énergie consommée d'origine renouvelable

94 %

de l'électricité consommée bas carbone

32 %

de la production issus de sites certifiés ISO 50001

RESSOURCES EMPLOYÉES

98 %

de déchets valorisés



69 %

de l'acier mis en œuvre issus de ferrailles recyclées

ENVIRONNEMENT



13 %

de nos besoins en eau pour la production de tubes d'origine pluviale

ACHATS

75 %

des dépenses faites auprès de fournisseurs dont la performance RSE a été évaluée

* Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic matters (matières mutagènes cancérogènes ou toxiques pour la reproduction).

VALLOUREC EST DE RETOUR DANS LA COURSE !

Fort de plus de 135 ans d'expertise, Vallourec est le leader mondial des solutions tubulaires premium pour les secteurs de l'énergie et pour d'autres applications parmi les plus exigeantes, des puits de pétrole et de gaz situés en conditions extrêmes aux centrales électriques de dernière génération, en passant par des projets architecturaux audacieux et des équipements mécaniques ultra-performants, et des solutions pour les nouveaux marchés de l'énergie. Vallourec travaille au plus près de ses clients pour leur offrir bien plus que des tubes : le Groupe propose des solutions toujours plus innovantes, fiables et compétitives, afin de rendre possibles tous les projets.



PÉTROLE ET GAZ

Au service de 2 marchés clés

Spécialisé dans les marchés du pétrole et du gaz et des nouvelles énergies (y compris l'hydrogène, la géothermie, ainsi que le captage et le stockage du carbone), Vallourec propose une gamme complète de tubes sans soudure premium, de tubes de spécialité et de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants de ses clients. Mettant un point d'honneur à offrir des produits fiables et compétitifs, Vallourec s'est imposé comme le partenaire de choix des clients confrontés à des applications complexes et à des conditions extrêmes.



NOUVELLES ÉNERGIES

Des produits phares en matière de conception et de performance

Portefeuille de connexions VAM®

Depuis 1965, les connexions VAM® jouent un rôle déterminant dans le secteur du pétrole et du gaz. Le portefeuille de connexions VAM® garantit l'intégrité des puits de pétrole et de gaz et des puits de géothermie, ainsi que des solutions de stockage d'hydrogène et de carbone, dans des conditions extrêmes.

Cleanwell®

Ce revêtement non polluant sans graisse est appliqué en usine sur les connexions filettées. Il présente des propriétés anti-corrosives et lubrifiantes exceptionnelles.

Le grade d'acier X80

pour pipelines constitue une solution à prix compétitif performante dans les environnements corrosifs en eaux profondes. Grâce à sa conception, l'épaisseur des parois peut être réduite jusqu'à 20 % par rapport aux grades classiques, ce qui permet non seulement d'améliorer la flexibilité et de réduire le poids des tubes, mais aussi de diminuer les coûts du projet.

Matériaux

Une large gamme de grades exclusifs, dont le X80, le *Sour Service*, le *High Collapse* et le CRA (alliage résistant à la corrosion) pour les applications OCTG.

Delphy

est une solution très concrète aux défis posés par la chaîne de valeur de l'hydrogène. Elle permet de stocker en toute sécurité de 1 à 100 tonnes d'hydrogène gazeux comprimé sous terre dans des tubes, offrant une sécurité optimale et une empreinte minimale en surface.

Un projet pilote est en cours à Aulnoye (nord de la France) pour tester et démontrer l'efficacité de cette solution.

Grâce au portefeuille Vallourec® Services, les clients peuvent exploiter de manière optimale les solutions tubulaires du Groupe, à chaque étape de leurs projets. L'expertise technique et les outils avancés proposés par Vallourec® Services couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, des conseils sur le choix des matériaux à l'ingénierie de projet, en passant par un ensemble de services numériques pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

Engagement envers les collaborateurs et l'environnement

Vallourec place les principes ESG au cœur de ses valeurs. Le Groupe a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards en matière de sécurité, de qualité, de responsabilité sociale et d'environnement.



Pour Vallourec, veiller à créer un environnement de travail garantissant la **santé et la sécurité** de tous ses salariés afin de préserver leur

bien-être physique et mental est une valeur fondamentale. Le Groupe vise à atteindre les normes ambitieuses de classe mondiale définies dans sa feuille de route **CAP 2030**.

En 2024, Vallourec a présenté sa nouvelle culture Santé et Sécurité « **Together We're Safer** », qui met l'accent sur la sensibilisation aux risques, les pratiques de prévention, l'unité et la collaboration, afin d'assurer la sécurité au travail. Les 12 règles fondamentales de sécurité sont un élément central de ce processus, notamment pour éviter toute blessure grave.



Le programme du Groupe en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion vise à faire de la diversité un atout pour une performance durable, en favorisant l'engagement et l'épanouissement des collaborateurs. L'accent y est mis sur la diversité des genres, la richesse culturelle et le mélange des générations, grâce à une gouvernance inclusive aussi bien à l'échelle du Groupe qu'à l'échelon des régions.

La formation et l'apprentissage sont essentiels dans la recherche de l'excellence opérationnelle. Vallourec University propose des programmes portant sur les fondamentaux, la culture, les langues et le leadership, ainsi que le savoir-être et les compétences métier.



L'engagement à long terme de Vallourec est récompensé par les agences internationales de notation extra-financière. En 2020, le Groupe a annoncé vouloir réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre de 25 % d'ici à 2025, par rapport à 2017. Cet engagement climatique a été approuvé par la SBTi (Science Based Targets initiative) ; il correspond à une trajectoire de réchauffement climatique mondial « sensiblement inférieure à 2°C ». Vallourec a atteint ces objectifs avant l'heure, en 2022.

Un engagement en faveur de la décarbonation

En 2023, Vallourec a atteint 1,45 tonne de CO₂e par tonne de tubes produits, réduisant ainsi son empreinte carbone de 19 % sur quatre ans, par rapport à 2019. Cette réduction, certifiée par EPD International AB, établit une nouvelle norme industrielle pour les solutions tubulaires sans soudure premium. Les excellentes performances de Vallourec reposent sur l'utilisation de ferrailles recyclées et de charbon de biomasse en remplacement du coke fossile, et sur une part d'électricité bas carbone de 94 % sur ses sites de production.

1,45

tonnes de CO₂e
par tonne
de tubes produits

0,95

tonne de CO₂e
par tonne d'acier,
contre une moyenne
mondiale de 1,92
tonne de CO₂e par
tonne d'acier ⁽¹⁾

Accompagner les clients dans leur transition énergétique

Face à l'impératif de décarbonation, Vallourec® New Energies propose des solutions pour une énergie propre qui accélèrent la transition énergétique. Le Groupe a déjà franchi des étapes majeures dans les domaines de l'hydrogène, de la géothermie, du transport et de la captation du carbone, consolidant ainsi sa position d'acteur de premier plan dans ces domaines.

Franchir de nouvelles frontières technologiques

Les 280 experts en R&D de Vallourec se concentrent sur l'innovation, la recherche et le développement pour créer la prochaine génération de solutions tubulaires premium, et ouvrir de nouveaux marchés, notamment dans l'économie bas carbone, d'ici à 2050. Outre ses différents partenariats, le Groupe collabore avec un réseau de partenaires académiques et de start-ups.

PLONGÉE DANS LE PLAN NEW VALLOUREC

Annoncé en 2022, le plan New Vallourec vise à créer un groupe rentable et pérenne, quelles que soient les conditions de marché.

La feuille de route est claire : atteindre une rentabilité de premier ordre ; réduire l'écart de rentabilité avec les meilleurs acteurs du secteur ; et rendre Vallourec résistant aux fluctuations du marché.

Deux initiatives opérationnelles majeures ont permis d'atteindre ces objectifs :

1. **Réaligner l'empreinte industrielle du Groupe autour de trois régions** – Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est – afin d'être au plus près des marchés.
2. **Privilégier la valeur plutôt que le volume**, en se concentrant sur les produits Premium et en abandonnant tous les marchés de produits de base.

LA STRATÉGIE NEW VALLOUREC A FAIT SES PREUVES

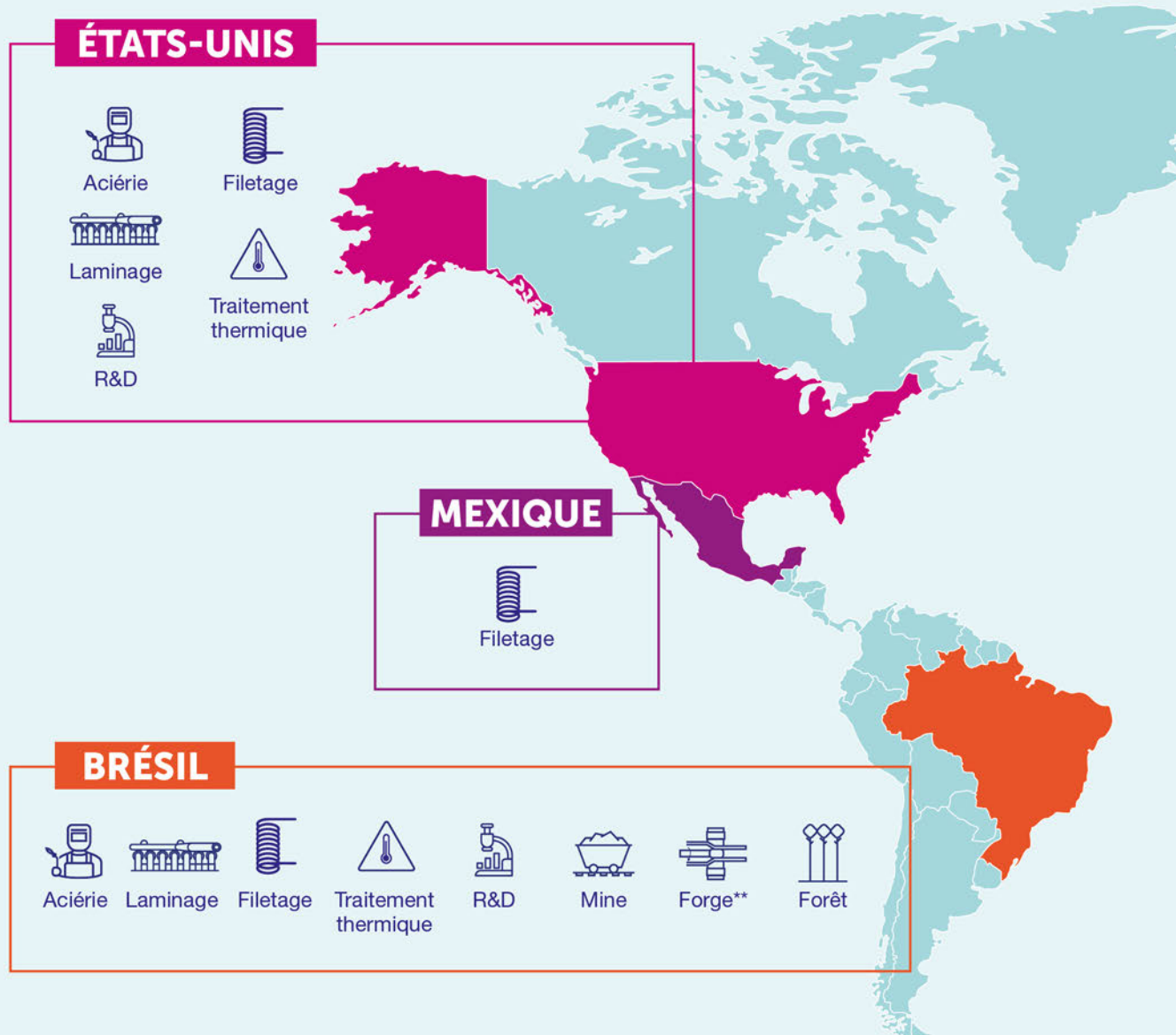
Le Groupe a annoncé l'achèvement de son plan de sauvegarde mis en œuvre en 2021 et a réalisé son objectif consistant à atteindre une dette nette nulle, en janvier 2025, avec un an d'avance. Vallourec a confirmé qu'il proposera un dividende à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2025. Ce sera le premier dividende distribué par Vallourec depuis 10 ans.

(1) D'après le rapport sur les indicateurs de durabilité 2024 de la Worldsteel Association (Worldsteel Association Sustainability Indicators 2024).

VALLOUREC, UNE PRÉSENCE INDUSTRIELLE RÉALIGNÉE

Trois régions stratégiques proches de nos clients

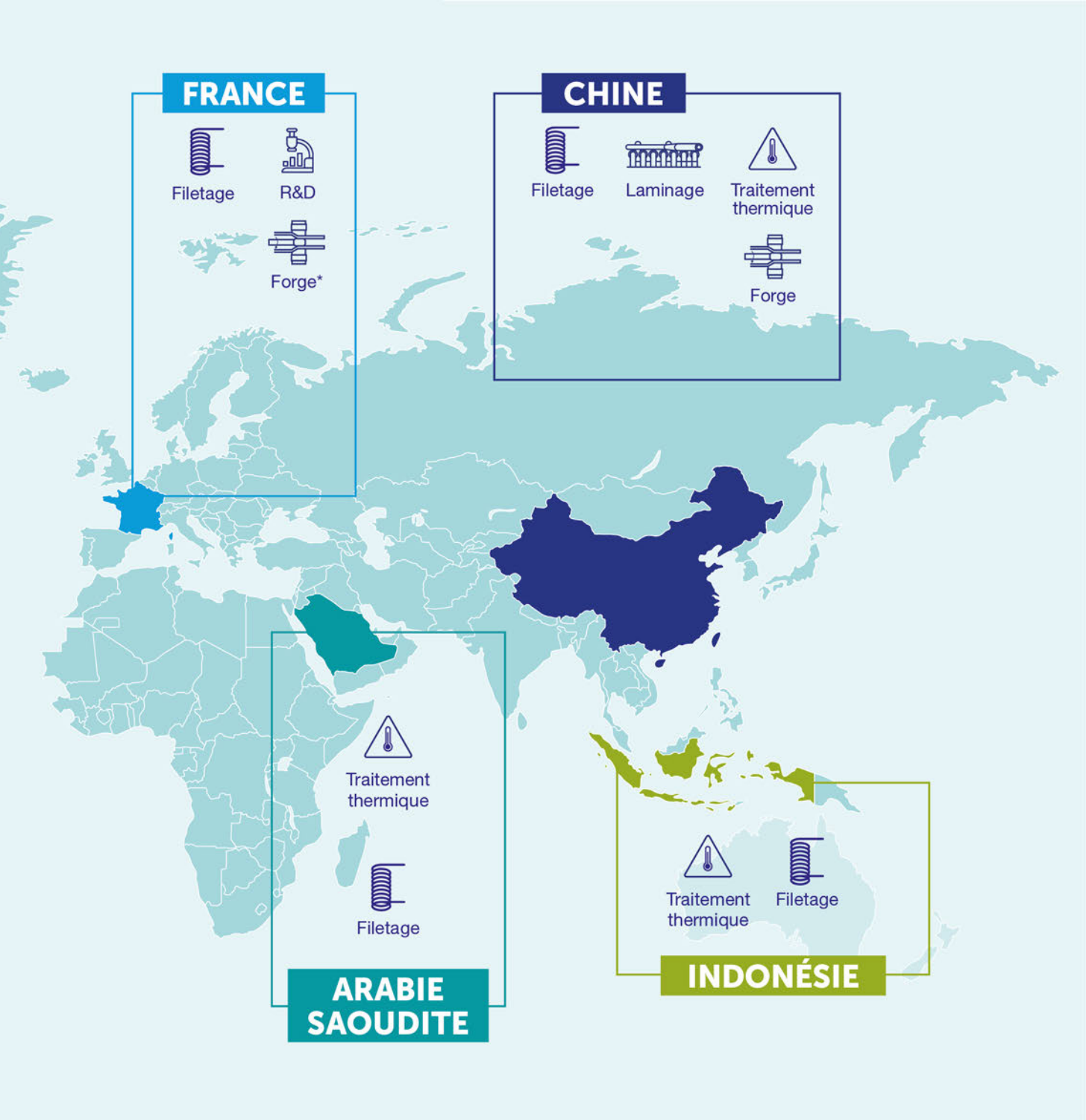
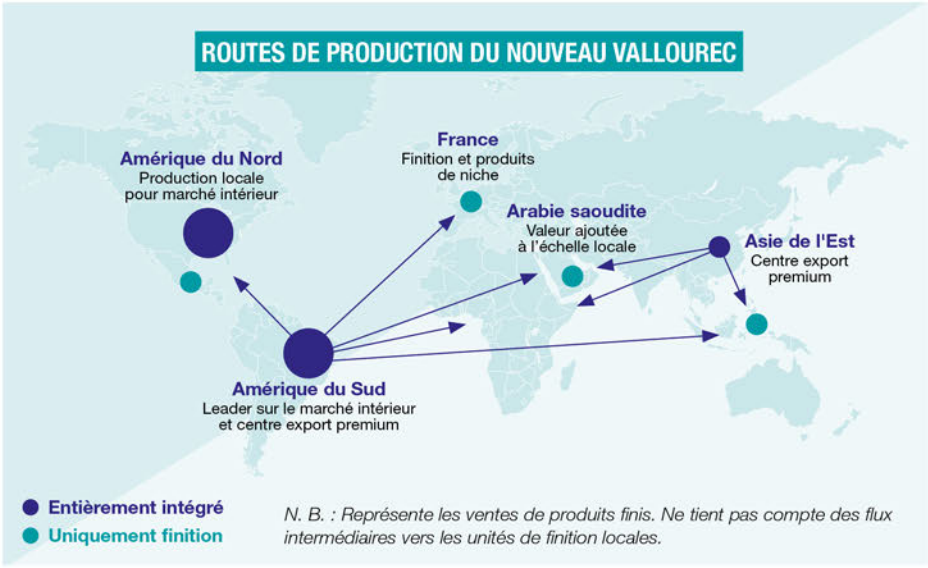
Une base de production mondiale



* En France, le laminage et le traitement thermique sont effectués uniquement à la forge d'Aulnoye.

** Forge à étirement à froid, au Brésil.

TROIS CENTRES DE PRODUCTION PREMIUM :
 AMÉRIQUE DU NORD,
 AMÉRIQUE DU SUD
 ET HÉMISPHERE EST



Indicateurs financiers et d'activité

Données consolidées	Unité	2023	2024	Variation
Production de tubes expédiée	kt	1 552	1 297	-16%
Chiffre d'affaires	M€	5 114	4 034	-21%
Marge industrielle	M€	1 594	1 189	-25%
<i>Marge industrielle en % du chiffre d'affaires</i>		31 %	30 %	-1,7 pt
Résultat brut d'exploitation	M€	1 196	832	-364 M€
<i>Marge brute d'exploitation en % du CA</i>		23 %	21 %	-2,8 pts
Résultat d'exploitation	M€	859	626	-233 M€
Résultat net, part du Groupe	M€	496	452	-44 M€
Résultat net par action	€	2,17	1,96	-0,2 €
Investissements industriels	M€	(213)	(167)	46 M€
Génération de trésorerie globale*	M€	552	534	-18 M€
Dette nette	M€	570	(21)	-591 M€
Capitaux propres	M€	2 224	2 601	+377 M€
Levier financier net		0,5 x	-0,03 x	N/A

* La génération de trésorerie globale se définit comme le flux de trésorerie disponible ajusté +/- charges de restructuration et autres éléments non récurrents, des cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie. Elle correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité +/- les investissements industriels bruts et les cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie.



CHAPITRE 1



PRÉSENTATION DU GROUPE VALLOUREC

1.1	Bâtir le nouveau Vallourec	14	1.3	Les activités du Groupe	33
1.1.1	Notre histoire	14	1.3.1	L'activité Tubes et ses marchés	33
1.1.2	Nos valeurs	17	1.3.2	Approvisionnement	38
1.1.3	Le modèle unique de création de valeur de Vallourec	20	1.3.3	Implantations du Groupe et principaux établissements	39
1.2	Stratégie et objectifs	21	1.4	Les temps forts de l'année 2024	39
1.2.1	Contexte de marché : tendances et opportunités	21	1.4.1	Récolter les fruits du plan New Vallourec	39
1.2.2	Capitaliser sur la réussite du plan New Vallourec et mettre en œuvre de nouvelles initiatives	25	1.4.2	Premier trimestre 2025	42
1.2.3	Être à la pointe de l'innovation	30			

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium, destinées principalement aux marchés de l'énergie, notamment Pétrole & Gaz et Énergies Nouvelles. Le Groupe exploite un réseau mondial d'aciéries, de laminaires à tubes et d'usines de traitement thermique et de filetage, qui s'appuie sur des activités de recherche et développement (R&D) de pointe. Vallourec est présent dans plus de 20 pays dans les Amériques, au Moyen-Orient, en Asie et en Europe. Le Groupe comptait plus de 13 000 salariés au 31 décembre 2024.

1.1 Bâtir le nouveau Vallourec

Les informations contenues dans les paragraphes suivants étayent l'état de durabilité, en particulier l'exigence de publication SBM-1, conformément aux attentes de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

1.1.1 Notre histoire

Le groupe Vallourec a vu le jour il y a plus de 100 ans. Un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ont été créées au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. À la fin des années 1990, avec la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe s'est également implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Vallourec est aujourd'hui un groupe international, présent en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, et déploie ses activités au plus près de ses clients. L'histoire de Vallourec est jalonnée d'événements marquants :

1886 - 1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIX^e siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la Société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique des années 1930 incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion premium VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière.

Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité au gaz des colonnes à l'intérieur des puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence et de recherche et développement avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA FILIALE COMMUNE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec commence à s'implanter aux États-Unis en 1984. En 2002, le Groupe y étend de façon significative son empreinte industrielle avec l'acquisition de l'activité Tubes en acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 100 % par Vallourec Tubes.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure confère à Vallourec un contrôle total sur la stratégie et les opérations de la co-entreprise.

2006 - 2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd., implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques. En 2017, cette société est devenue Vallourec (China) Co., Ltd.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer sa position dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz, ainsi que les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage pour les connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC DEVIENT UNE MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V&M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2016 : VALLOUREC ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le Groupe annonce le 1^{er} février 2016 des initiatives stratégiques majeures visant à rationaliser son empreinte industrielle en Europe et au Brésil, acquiert le contrôle de Tianda Oil Pipe en Chine et lève près d'un milliard d'euros à travers une augmentation de capital.

2017 - 2018 : VALLOUREC POURSUIT SA TRANSFORMATION

Vallourec a poursuivi sa transformation à travers la mise en place d'une nouvelle organisation structurée autour de quatre régions et deux Départements Centraux et la montée en puissance des nouvelles routes de production depuis la Chine et le Brésil. Au Brésil, le Groupe a également renouvelé son contrat long terme (trois ans) avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG premium et de services (étendu par la suite jusqu'à mi-2026).

2020 : PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN ABANDONNÉ À CAUSE DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA CHUTE DES MARCHÉS PÉTROLE & GAZ, ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

En février 2020, Vallourec a annoncé un projet de renforcement de son bilan qui comprenait une augmentation de capital de 800 millions d'euros ainsi qu'un refinancement de ses lignes bancaires. En raison de la crise de la Covid-19 qui a entraîné une chute des marchés mondiaux Pétrole & Gaz, ce projet a été abandonné. En septembre 2020, Vallourec a annoncé entrer en discussion avec ses créanciers dans le but de réduire significativement son endettement.

2021 : FINALISATION DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE ET LANCEMENT DU PROCESSUS DE CESSIION DES ACTIFS EN ALLEMAGNE

Le 4 février 2021, Vallourec a obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre. Après consultation de ses créanciers, la mise en place de cette procédure a été approuvée par un jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 19 mai 2021.

Le 24 juin 2021, Vallourec a annoncé le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, représentant un montant brut, prime d'émission incluse, d'environ 300 millions d'euros.

Le 30 juin 2021, Vallourec S.A. a finalisé sa restructuration financière et, conformément aux résolutions adoptées le 20 avril 2021 par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, a modifié le mode d'administration et de direction en structure à Conseil d'Administration en lieu et place de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance. Fin 2021, Apollo et SVP Global étaient alors les actionnaires de référence de Vallourec, détenant respectivement 28,5 % et 12,3 % des droits de vote.

En novembre 2021, Vallourec a annoncé le lancement du processus de cession des actifs en Allemagne et le transfert progressif de leurs activités Pétrole & Gaz vers les sites de production brésiliens.

2022 : ANNONCE DU PLAN DE TRANSFORMATION NEW VALLOUREC

En mai 2022, le Groupe annonce le plan New Vallourec. Faute d'acquéreur pour ses installations allemandes, Vallourec a décidé de les fermer, ainsi que d'autres sites en Europe, afin de mettre fin aux pertes historiques significatives générées par ces activités. Le plan visait à générer 230 millions d'euros de résultat brut d'exploitation (RBE) annuel additionnel récurrent, ainsi que 20 millions d'euros de réduction des dépenses d'investissement, avec un plein effet attendu dès le deuxième trimestre 2024. Le plan New Vallourec vise à rendre le Groupe résilient en période de crises et de générer un flux de trésorerie disponible positif, hors variation du besoin en fonds de roulement, en toutes conditions de marché.

Au cours de l'année 2022, Vallourec a procédé à six nominations pour renforcer le Comité exécutif chargé de mettre en œuvre la stratégie de transformation du plan New Vallourec.

Pour accélérer le développement de son activité au soutien de la transition énergétique, Vallourec a par ailleurs décidé en septembre 2022 de regrouper son portefeuille d'offres destinées à la transition énergétique sous un seul nom commercial, Vallourec® New Energies.

2023 : EXÉCUTION DU PLAN NEW VALLOUREC

En septembre 2023, lors de son premier Capital Markets Day depuis près d'une décennie, Vallourec a présenté aux investisseurs et analystes les éléments clés du plan New Vallourec ainsi que les progrès substantiels réalisés dans son déploiement et dans la transformation de la stratégie du Groupe et de son empreinte industrielle depuis sa restructuration financière :

- En janvier 2023, le Groupe a remanié son organisation autour de trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser ses opérations. Cette nouvelle organisation a permis au Groupe de gagner en efficacité et en agilité, de rapprocher ses activités de ses clients et d'améliorer sa performance industrielle. La production de Vallourec en dehors des États-Unis se centralise dans deux centres d'exportation, au Brésil et en Asie.
- Dans la région Hémisphère Est, le Groupe a lancé un programme d'augmentation de ses capacités en Arabie saoudite et a implémenté un programme de montée en gamme et de réduction des effectifs en Chine afin d'améliorer les marges et les rendements dans le pays. En 2023, Vallourec a par ailleurs finalisé avec succès la fermeture de plusieurs sites en Europe, y compris de ses activités historiques de laminage à Müllheim et Düsseldorf-Rath.

- En parallèle, dans la région Amérique du Sud, Vallourec a lancé un programme d'investissements industriels au Brésil qui a permis de produire une gamme plus large de produits pour le marché Pétrole & Gaz historiquement manufacturés en Allemagne.

- Le Groupe a également réalisé des progrès substantiels dans la réduction de ses effectifs et des économies associées.

2024: REFINANCEMENT GLOBAL DU BILAN ET ARRIVÉE D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

En avril 2024, Vallourec a procédé au refinancement global de son bilan, qui a permis l'extension des échéances de sa dette et la réduction de ses coûts financiers. En particulier, Vallourec a refinancé ses obligations seniors à échéance 2026, d'un montant de 1 023 millions d'euros, par des obligations seniors à échéance 2032, d'un montant de 820 millions de dollars US, et des liquidités disponibles. Le Groupe a également conclu une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur 5 ans pour 500 millions d'euros, et a réalisé un avenant à son contrat de crédit ABL pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongé sur 5 ans aux États-Unis. Vallourec estime que ce refinancement a généré un bénéfice économique net récurrent dans une fourchette de 30 à 35 millions d'euros par an.

Le Groupe maintient désormais des notations de crédit auprès des trois principales agences de notation. En plus de la notation de crédit attribuée par S&P, qui a été une nouvelle fois relevée suite au refinancement, et qui s'établit désormais à BB+, Perspective Stable, Vallourec se félicite de pouvoir bénéficier également des notations de Moody's et Fitch, qui notent respectivement le Groupe Ba2, Perspective Positive et BB+, Perspective Positive.

Fort de la mise en œuvre réussie du refinancement de son bilan, Vallourec a annoncé le 7 novembre 2024 sortir définitivement de son plan de sauvegarde, suite à un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 31 octobre 2024.

En août 2024, le Groupe a annoncé la réalisation de l'acquisition par ArcelorMittal de l'intégralité de la participation des fonds Apollo dans Vallourec au prix de 14,64 euros par action, soit un prix d'achat total de 955 millions d'euros. En conséquence, ArcelorMittal détenait en date de l'acquisition 28,4 % des droits de vote et 27,5 % du capital social de la Société.

En 2024, Vallourec a réduit sa dette de 591 millions d'euros et a atteint une position nette de trésorerie à la fin de l'année, réalisant ainsi son objectif d'atteindre une dette nette nulle avec un an d'avance. Cette réalisation majeure permettra au Groupe de verser en 2025 son premier dividende depuis dix ans.

1.1.2 Nos valeurs

1.1.2.1 Un partenaire de confiance : l'excellence industrielle au service de nos clients

Vallourec se concentre sur l'excellence industrielle en fournissant des solutions garantissant la meilleure qualité et la plus grande sécurité, quelles que soient les applications et les conditions. Ainsi, le Groupe s'impose comme un partenaire de longue date pour ses clients, dont beaucoup travaillent avec Vallourec depuis des dizaines d'années.

Vallourec offre une assistance à la planification des projets, à la sélection et à la validation des matériaux, ainsi que des solutions sur mesure pour permettre aux opérateurs de repousser en toute sécurité les frontières technologiques lors du développement des champs pétroliers et gaziers. Le Groupe démontre avec constance et fiabilité sa maîtrise totale de la chaîne d'approvisionnement en fournissant l'une des plus larges gammes de solutions tubulaires premium du secteur, ainsi que les services nécessaires à la réussite de leur déploiement.

1.1.2.2 L'expertise technique au service de la création de valeur

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires sans soudure premium, de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante. Des services complémentaires spécialisés permettent aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins techniques les plus exigeants.

L'offre du Groupe inclut une gamme de tubes sans soudure parmi la plus étendue au monde en termes de dimensions et de proportions (longueur, diamètre, épaisseur) dans plus de 250 nuances d'acier (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel, etc.), des connexions filetées, dont les connexions VAM® leaders sur le marché, et des accessoires, et des services innovants et connectés.

1.1.2.2.1 DES SOLUTIONS EN ACIER INNOVANTES

Les compétences technologiques et l'offre de produits haut de gamme du Groupe sont parmi ses principaux avantages concurrentiels. Vallourec tire parti de son avance technologique et de la notoriété de sa marque pour développer de nouveaux produits, de nouvelles solutions et pour renforcer sa valeur ajoutée auprès de ses clients.

Le service de R&D de Vallourec est basé à Aulnoye-Aymeries, en France, avec des centres supplémentaires aux États-Unis et au Brésil. Il emploie environ 280 ingénieurs et techniciens. Le Groupe collabore également avec un réseau d'universités et de start-up.

Le Groupe se positionne parmi les leaders sur le segment des connexions OCTG premium, grâce à la famille de produits VAM®, développée en partenariat avec Nippon Steel. Vallourec dispose du plus grand portefeuille de brevets du secteur des OCTG (Oil Country Tubular Goods) et continue d'innover pour maintenir son avance technologique. Le Groupe a récemment développé plusieurs technologies de connexion spécialisées, telles que la connexion VAM® SLIJ-3 dans le golfe du Mexique, la technologie sans graisses CLEANWELL® et la gamme de connexions VAM® SPRINT pour le schiste américain.

Les aciéries de premier plan de Vallourec aux États-Unis et au Brésil fournissent une large gamme d'alliages et de grades d'acier exclusifs, permettant de garantir de hautes performances dans une grande variété de conditions environnementales, qui sont développés et testés en étroite collaboration avec le service de R&D du Groupe. Vallourec a récemment mis au point des grades d'acier sur mesure, tels que le grade X-80 pour les tubes de conduite offshore de forte épaisseur, une technologie inédite dans l'industrie qui optimise la résistance tout en maintenant la soudabilité pour les installations de pipelines en eau profonde. Parallèlement, pour réduire davantage son empreinte carbone, Vallourec a développé et breveté, dans son processus de fabrication de l'acier au Brésil, un procédé continu de production de charbon de haute qualité à partir de la biomasse (Carboval), sans émission de méthane.

Des communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent de réaliser des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition à froid des tubes. Elles permettent également d'assurer la bonne implémentation, l'efficacité et l'efficacité de ces procédés.

Des benchmarks sont régulièrement réalisés pour s'assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes aux règles de l'art (best practices, best available technologies). La plateforme interne SHALYN Industrie 4.0 a été mise en place pour la gestion et le contrôle des procédés de fabrication en mettant l'accent sur l'analyse des données.

Vallourec propose des solutions et des services dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Son support technique est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec plus de 200 ingénieurs sur le terrain dans le monde. L'offre de services de Vallourec regroupe les services physiques auprès des clients : les équipes d'ingénieurs sur site, les services d'optimisation de la supply chain (chaîne d'approvisionnement) ainsi que l'incubation et le développement d'une offre digitale complémentaire et autonome.

Vallourec multiplie les collaborations avec ses clients et des start-up afin de développer des solutions innovantes, comme SUBMAGNETICO® FREEFLOW, un système empêchant la formation de tartre dans les colonnes de production, et réduisant le nombre d'interruptions de production.

Vallourec a également investi dans des solutions de fabrication additive uniques, qui garantissent des capacités de production à la demande dans des délais courts : la fabrication additive arc-fil WAAM (« Wire Arc Additive Manufacturing ») permet d'imprimer de grandes pièces métalliques à la demande et au plus près de l'activité des clients, et réduit ainsi les coûts logistiques et les émissions de carbone associées.

L'excellence technique de Vallourec est complétée par une grande variété de services et de solutions digitales, tels que Prime Mapping, qui permet d'obtenir les dimensions précises de la géométrie du cuvelage, sous forme numérique, de connaître le volume réel de l'alésage du tube lors du déplacement de ciment, et de sélectionner le tube le mieux adapté au packer et les tubes les plus épais pour limiter l'usure du cuvelage. D'autres outils d'inspection robotisés tels que les robots à ultrasons ou à courant de Foucault sont déployés pour déterminer des solutions de réutilisation pour les tubes des clients dans le monde entier.

1.1.2.2.2 DES PROCÉDÉS DE FABRICATION À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

A) Forêts et mine de fer

Au Brésil, pour alimenter son haut-fourneau, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois issu de la biomasse. Le Groupe mène des travaux de recherche pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont la sélection scientifique des arbres et l'amélioration des programmes de nutrition forestière. Le Groupe extrait également du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco (également située au Brésil) et vend la majeure partie de la production de cette mine à divers clients. Le charbon de bois issu de la biomasse fourni par les unités de carbonisation et le minerai de fer fourni par la mine constituent les matières premières de qualité qui alimentent l'usine de granulés et le haut-fourneau de l'usine intégrée de Jeceaba.

L'utilisation de charbon de bois issu de la biomasse par Vallourec, en lieu et place du charbon métallurgique généralement utilisé dans le secteur de la sidérurgie, contribue fortement à la réduction de l'empreinte carbone des opérations brésiliennes du Groupe.

B) Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage de l'acier liquide et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, et renforcent l'autonomie du Groupe en aciers premium.

C) Laminage à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de laminage à chaud de tubes en acier sans soudure, inventé en 1886 par les frères Mannesmann, est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche exclusifs du Groupe. Vallourec propose une large gamme d'aciers, dont des grades hautement alliés.

Le Groupe a développé d'autres procédés, dont le forgeage, pour différents secteurs de marché. Le forgeage est déployé en Europe et en Chine.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud comme le perçage de type cône, le laminage continu à 3 rouleaux, ou l'automatisation de plus en plus efficace de toutes les étapes du procédé.

D) Traitement thermique

De nombreux produits premium du Groupe sont traités thermiquement pour garantir des niveaux de performance exceptionnelles. Les procédés de traitement thermique sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en matière de protection de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

E) Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis pour assurer une haute fiabilité des produits du Groupe.

Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation. Des bancs de contrôles non destructifs à la pointe de la technologie, capables de détecter des imperfections indépendantes de l'orientation, sont utilisés quotidiennement pour l'inspection des produits.

F) Filetage

Le filetage est un procédé clé pour la fabrication de la large gamme de connexions premium filetées VAM®. La VAM® Threading Competence Center (VAM® TCC) conçoit, développe et industrialise l'ensemble des moyens de production des connexions premium de Vallourec. De plus, VAM® TCC accompagne les opérations dans les usines du Groupe au travers de programmes de formation, de benchmark et de support technique sur site. Il met à la disposition des usines les standards d'équipements et d'outillages dans lesquels investir, ainsi que les modes opératoires et de maintenance critique. Ce centre de compétence dispose d'une ligne de production dédiée pour optimiser les opérations de filetage et tester industriellement les solutions en amont de la phase de R&D. Enfin VAM® TCC est en charge de l'innovation et du développement des procédés liés au filetage des tubes (inspection dimensionnelle sans contact, système de détection de rupture des outils de coupe, etc.).

G) Application de CLEANWELL®

CLEANWELL® est un revêtement non polluant et multifonctionnel qui est appliqué directement sur la surface des connexions VAM® et qui remplace les graisses de stockage et d'installation. Sa conception lui prodigue des propriétés anticorrosives et lubrifiantes exceptionnelles. Produit à l'origine uniquement en France, une ligne de production supplémentaire a récemment été créée à Houston (États-Unis) pour servir le marché offshore américain. Un groupe d'experts en la matière coordonne désormais toutes les activités liées au développement et à la production de la technologie CLEANWELL® au niveau du Groupe.

H) Procédés de finition

Outre le filetage, les tubes premium Vallourec sont soumis à de nombreux procédés de finition qui apportent de la valeur et des caractéristiques adaptées à l'usage des produits (formage, usinage, traitements de surface, marquage, etc.). Au cours des dernières années, un énorme travail a été accompli pour mettre en œuvre de nouvelles techniques de marquage qui ont permis d'améliorer la traçabilité tube à tube et de fournir des services digitaux aux utilisateurs finaux tels que « Best Fit », « Smart Run » et « Tally Vision ».

1.1.2.3 Dans le respect de chacun et de l'environnement

1.1.2.3.1 LA RSE AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Vallourec place la responsabilité sociale et environnementale (RSE) au cœur de ses valeurs et a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de sécurité au travail et de qualité. La démarche et les objectifs fixés par le Groupe sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière intégrée au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec fait l'objet d'évaluations périodiques de la part des principales agences extra-financières ou fonds spécialisés ISR tels que MSCI, Sustainalytics, Moody's, EcoVadis ou bien CDP. Le Groupe a actuellement les notations A, 21,2/100 et 77/100, attribuées par MSCI, Sustainalytics et Ethifinance, respectivement. Dans le cadre de l'évaluation ESG d'EcoVadis, Vallourec a obtenu une note de 78 sur 100, se positionnant ainsi dans les 1 % d'entreprises les plus matures en matière de RSE.

Sécurité et diversité

Vallourec considère ses quelques 13 000 collaborateurs comme son atout le plus précieux pour créer de la valeur et exercer ses activités de manière responsable. Chez Vallourec, le respect de chacun et de l'environnement est primordial.

La sécurité est la priorité absolue du Groupe. Vallourec vise à atteindre, d'ici 2030, zéro accident laissant des séquelles à vie, un TRIR inférieur ou égal à 0,2 et zéro maladie professionnelle. Pour atteindre cet objectif, il a lancé, en 2024, CAP 2030, sa nouvelle feuille de route Santé Sécurité.

Le Groupe s'est engagé à promouvoir la diversité, comme décrit au chapitre 2, section 2.2.4. Son objectif est de porter le nombre de femmes cadres à 30 % d'ici le 1^{er} janvier 2027, contre 27 % en 2024. Vallourec multiplie également ses efforts pour promouvoir la diversité multigénérationnelle, multiculturelle et des handicaps. Cet engagement renouvelé est un élément clé du programme « We are Vallourec », qui reflète la volonté du Groupe de créer un environnement de travail inclusif.

Réduire l'empreinte carbone

Vallourec se positionne en tant qu'acteur de premier plan en matière de réduction du CO₂ émis dans le cadre de ses activités de production de tubes.

En juin 2020, Vallourec a annoncé son ambition de réduction de ses émissions carbone directes et indirectes à horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Le Groupe s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

En 2022, le Groupe a défini de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO₂ qui prévoient une baisse supplémentaire de 30 % de l'intensité carbone dans sa production de tubes d'ici 2030, et de 35 % d'ici 2035, par rapport à l'année de référence 2021.

Ceci est rendu possible par l'utilisation de sources d'énergie bas carbone dans les sites de production intégrés de Vallourec. Le Groupe utilise principalement l'énergie nucléaire aux États-Unis et l'énergie hydroélectrique au Brésil. En complément, dans le cadre de ses activités au Brésil, le Groupe détient une forêt d'eucalyptus utilisée pour produire du charbon de bois issu de la biomasse. Ce charbon de bois, qui est issu de la biomasse, vient en remplacement du charbon métallurgique appelé « coke » utilisé par les acteurs de la sidérurgie, et présente des avantages significatifs en termes de décarbonation.

La démarche fructueuse de décarbonation de Vallourec (détaillée dans la section 2.1.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) déjà entamée il y a de nombreuses années lui permet aujourd'hui de fournir des tubes dont l'empreinte carbone est la plus faible du secteur (calculée sur la base d'une analyse du cycle de vie, entre la fabrication et la livraison chez les clients, conformément à la norme ISO 14025 et la règle de catégorie de produit PCR 2014:10 ⁽¹⁾ pour les produits en acier fabriqués) :

- la production par Vallourec d'une tonne d'acier génère 0,95 tonne de CO₂e, quand la moyenne de l'industrie sidérurgique s'élève à 1,92 tonne ⁽²⁾ ;
- la production par Vallourec d'une tonne de tubes (en ce compris l'acier et la fabrication) génère 1,45 tonne de CO₂e, quand la moyenne du marché s'élève à 2 tonnes (source : informations fournies par les concurrents).

Être moteur dans la réduction de l'empreinte environnementale du secteur

Depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre chaque année aux trois questionnaires Climat, Eau et Forêt du CDP ⁽³⁾. Les résultats 2024 du CDP ne sont pas connus à la date de publication de cet état de durabilité. En 2023, la notation du Groupe est restée supérieure à la moyenne du secteur sur les trois questionnaires, malgré un relèvement du niveau d'exigence des questionnaires du CDP au fil des ans. Ainsi,

- sur le questionnaire Climat, le Groupe maintient son niveau « A- Leadership » depuis huit ans et a fait partie, en 2021, de la prestigieuse « Liste A » du CDP, qui désigne les entreprises les plus avancées sur les questions climatiques. Par comparaison, le secteur Fonderie, Raffinage et Formage des métaux obtient une moyenne de « B- » ;
- sur le questionnaire Eau, Vallourec a obtenu une note « B- Management ». Par comparaison, le secteur Fonderie, Raffinage et Formage des métaux obtient une moyenne de « C » ;
- sur le questionnaire Forêt, le Groupe a obtenu une note de « C- Awareness ». Vallourec est le seul sidérurgiste à avoir complété ce questionnaire.

⁽¹⁾ L'empreinte CO₂ de Vallourec (Déclaration environnementale de produit [DEP]), calculée sur la base de l'analyse du cycle de vie, est conforme aux lignes directrices de l'approche « cradle-to-gate » (du berceau à la porte), présentée dans la règle de catégorie de produit PCR 2014:10 (version 2.12), Fabricated Steel Products, Except Construction Products, Machinery and Equipment, relative aux produits en acier fabriqués à l'exception des produits de construction.

⁽²⁾ World Steel Association Sustainability Indicators 2024 report.

⁽³⁾ Le CDP, organisation à but non lucratif basée au Royaume-Uni, se positionne comme l'instance cherchant à faciliter la transparence et la performance des entreprises vis-à-vis de la réduction de leurs impacts environnementaux.

1.1.2.3.2 FAIRE DE LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE UNE RÉALITÉ

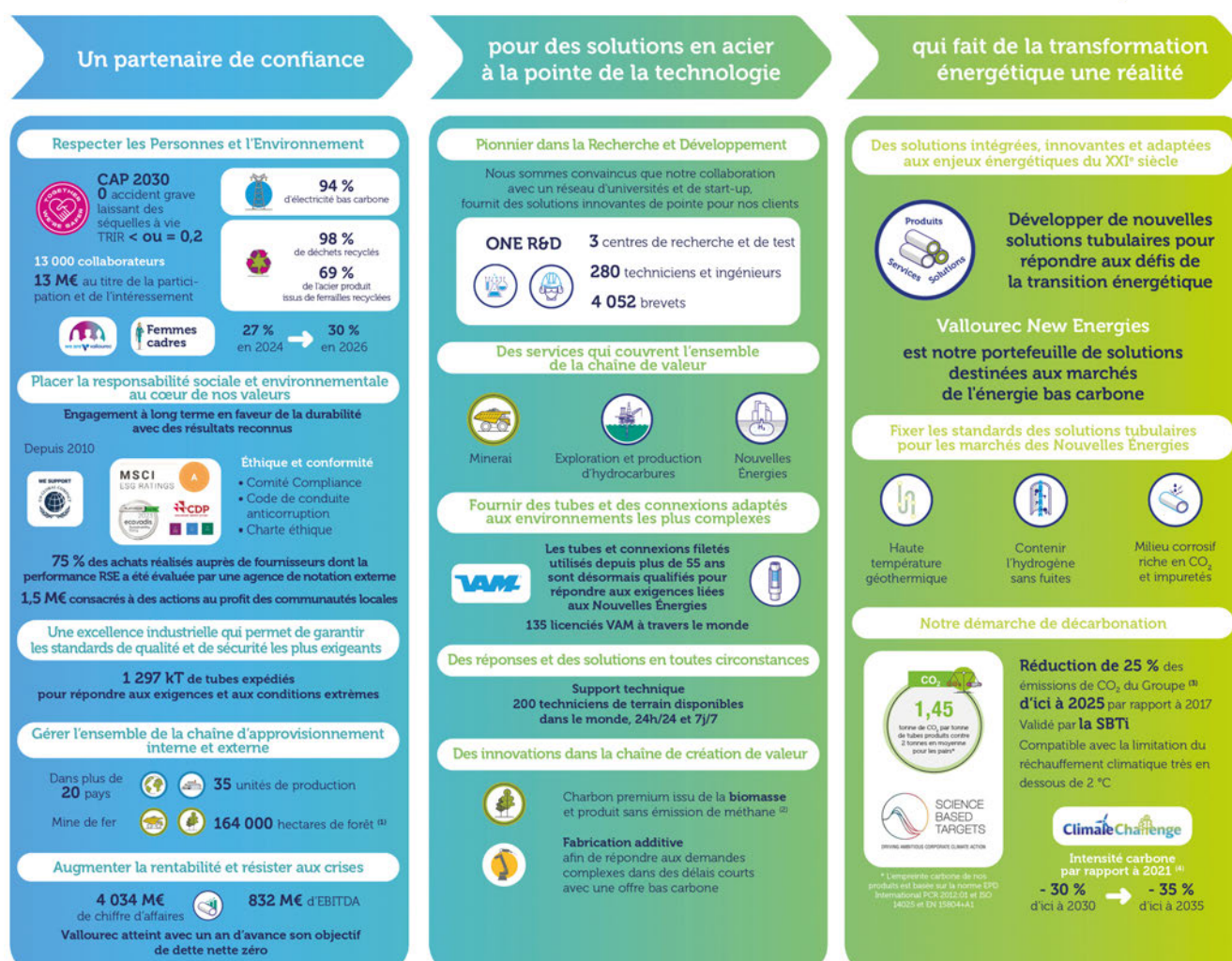
Les produits de Vallourec permettent une exploitation du pétrole et du gaz en toute sécurité dans le monde, en eaux profondes, peu profondes, onshore, et dans les zones de ressources non conventionnelles. À l'heure où le monde se tourne vers une multitude de nouvelles technologies énergétiques, le Groupe est convaincu que sa tradition d'innovation et d'accompagnement client, qui remonte au XIX^e siècle, favorisera la prochaine phase de

développement du marché de l'énergie. Vallourec dispose d'un remarquable savoir-faire technique permettant de fournir des solutions de stockage sûr de l'hydrogène, de captation du carbone et de développement de systèmes géothermiques de plus en plus avancés, qui permettront à ses clients de relever les défis liés à la transition énergétique.

1.1.3 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec

« Notre modèle de création de valeur repose sur un principe fondamental : Être un partenaire de confiance et créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes en apportant des solutions en acier innovantes pour faire de la transformation énergétique une réalité. » Philippe Guillemot.

Notre modèle de création de valeur



« Nous sommes convaincus que notre héritage en matière d'innovation, depuis le XIX^e siècle, est le meilleur atout pour rendre possible l'impossible, comme le stockage de l'hydrogène et bien plus encore »

Données 2024 (1) Gestion durable (certification Cerrif – PEFC) dont 40 % de zones préservées à l'état naturel – (2) Procédé breveté par Vallourec – (3) Émissions globales Scope 1, 2 et 3 – (4) Émissions amont Scope 1, 2 et 3 par tonne de tubes expédiés

1.2 Stratégie et objectifs

Les informations contenues dans les paragraphes suivants étayent l'état de durabilité, en particulier l'exigence de publication SBM-1, conformément aux attentes de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

1.2.1 Contexte de marché : tendances et opportunités

Le Groupe propose des produits et services pour les quatre marchés suivants :

- **Pétrole & Gaz** : entre tubes, connexions, accessoires et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les réservoirs les plus complexes, Vallourec offre une gamme complète de produits et services destinés à l'exploration et au développement de gisements pétroliers et gaziers : schiste conventionnel, onshore et offshore ;
- **Industrie** : le Groupe produit des tubes légers et résistants pour une large palette d'applications, profils creux, tubes et ébauches, destinés aux secteurs de l'Automobile, de l'Agro-industrie, de la Mécanique ou de la Construction ;

- **Nouvelles Énergies** : avec des tubes et connexions spécialement testés et validés pour de nouvelles applications énergétiques en pleine expansion, Vallourec se distingue notamment dans les applications de captation, d'utilisation et de stockage de carbone (CCUS), les puits géothermiques à haute température et le stockage de l'hydrogène ; et
- **Matières premières** : le Groupe exploite une mine de fer au Brésil dont une partie de la production de minerai de fer approvisionne l'usine de Jeceaba et dont la majeure partie est commercialisée sur le marché local. Vallourec vend également à des tiers de petites quantités de charbon de bois produit par ses forêts d'eucalyptus.

1.2.1.1 Le marché Pétrole & Gaz

Les produits de Vallourec offrent un large éventail d'applications potentielles tout le long de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz. La demande est particulièrement forte dans le secteur amont, où les produits premium servent à garantir l'intégrité structurelle, ou à assurer le transport du pétrole et du gaz dans les puits souterrains (Oil Country Tubular Goods – OCTG) ou à la surface de la terre (Line Pipe).

Par conséquent, le principal moteur de la demande pour les produits de Vallourec est le niveau d'investissement dans le secteur amont du pétrole et du gaz. Or, cela dépend des prix du pétrole et du gaz, qui dépendent eux-mêmes de l'équilibre entre l'offre et la demande pour ces deux matières premières. Le marché du pétrole est un marché mondial, dont la dynamique a une incidence bien plus grande sur les résultats financiers de Vallourec que celle du marché du gaz, en raison de la part importante des investissements en amont alloués aux champs pétrolifères.

1.2.1.1.1 OFFRE, DEMANDE ET PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ

Selon l'AIE ⁽¹⁾, dans son rapport de janvier 2025, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter d'environ 1,05 mb/j en 2025, pour atteindre une moyenne annuelle de 104 mb/j. Ces prévisions font suite à la croissance annuelle de 940 kb/j observée en 2024. Les pays émergents d'Asie devraient être les principaux contributeurs à l'augmentation de la demande mondiale de pétrole, malgré une activité économique moins favorable en Chine. En outre, en 2025, la croissance de la demande de pétrole devrait être tirée par l'amélioration continue de l'économie des pays émergents.

La production totale de pétrole devrait augmenter de 1,8 mb/j, passant d'une moyenne annuelle de 102,9 mb/j en 2024 à 104,7 mb/j en 2025, hors réductions volontaires de production de l'OPEP+ ⁽²⁾. Les principales régions contribuant à cette augmentation devraient être l'Amérique du Nord (+ 0,6 mb/j) et l'Amérique latine (+ 0,3 mb/j). La production au Moyen-Orient devrait quant à elle rester stable.

Parallèlement, l'OPEP+ a réduit sa production à plusieurs reprises afin de préserver l'équilibre du marché, après la baisse des cours survenue depuis fin 2022. Fin 2024, l'OPEP+ a annoncé qu'elle prolongerait de trois mois ses réductions volontaires supplémentaires de production, et de neuf mois la période de retour à une pleine production, jusqu'en septembre 2026. En mars 2025, l'OPEP+ a confirmé son intention d'augmenter la production en avril 2025.

Sur l'année 2024, le prix moyen du Brent ⁽³⁾ s'est établi à 79,8 dollars US/baril (contre 82,2 dollars US/baril en 2023, soit une baisse d'environ 2,8 % en glissement annuel). Suivant la même tendance, le prix moyen du WTI ⁽³⁾ s'est replié à 75,8 dollars US/baril, contre 77,6 dollars US/baril en 2023, soit une baisse d'environ 2,3 %.

À long terme, de nombreux analystes du marché prévoient une augmentation prolongée de la demande de gaz, ou à défaut, une stabilisation sur une plus longue période comparativement à la demande de pétrole. Cela est principalement dû à l'utilisation du gaz naturel dans la production d'électricité et à son potentiel de décarbonation lorsqu'il est utilisé pour remplacer le charbon ou les produits pétroliers.

Selon l'AIE ⁽⁴⁾, la demande de gaz naturel a atteint un niveau record en 2024, augmentant de 2,8 % par rapport à 2023, ce qui équivaut à une hausse de 115 milliards de m³. Elle devrait encore augmenter 1,9 % en 2025, principalement en raison de la croissance de la demande en Asie. De nombreux pays à travers le monde, en particulier en Amérique et au Moyen-Orient, ont élaboré des plans visant à intensifier considérablement le développement de leurs ressources en gaz au cours des prochaines années. Les puits de gaz naturel nécessitent généralement des connexions tubulaires plus sophistiquées, en raison de leur plus grande propension aux fuites, ce qui pourrait constituer un avantage pour les solutions tubulaires de Vallourec.

⁽¹⁾ Source : Oil Market Report, Agence internationale de l'énergie, premier trimestre 2025.

⁽²⁾ L'OPEP+ désigne le groupe de pays producteurs de pétrole qui collaborent depuis 2017 pour gérer l'équilibre entre l'offre et la demande de pétrole au niveau mondial, grâce à une stratégie de production coordonnée. Ce groupe est une extension de l'ancienne Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

⁽³⁾ Source : Bloomberg.

⁽⁴⁾ Source : Oil Market Report, Agence internationale de l'énergie, premier trimestre 2025.

Les prix du gaz naturel ⁽¹⁾ sur le TTF (Title Transfer Facility) néerlandais, représentent la meilleure approximation des prix du gaz en Europe. Ils se sont élevés, en moyenne, à 34,6 euros/MWh en 2024, ce qui représente une baisse de 16 % par rapport à 2023 (moyenne annuelle de 41,3 euros/MWh). Au cours du quatrième trimestre de l'année, en raison d'une diminution de plus en plus conséquente des capacités de stockage ainsi que du froid attendu, les prix du gaz naturel ont augmenté progressivement pour atteindre un pic de 50 euros/MWh au 31 décembre 2024.

1.2.1.1.2 MARCHÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ EN AMÉRIQUE DU NORD

Vallourec réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires nord-américain aux États-Unis. Les niveaux d'activité de forage et la demande pour les produits du Groupe aux États-Unis ont été plus faibles en 2024 qu'en 2023, en raison de la baisse des prix du gaz naturel, de la hausse des taux d'intérêt, et de plusieurs opérations de fusions-acquisitions de compagnies pétrolières et gazières qui ont ralenti les investissements en amont.

Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage – qui mesure la demande pour les produits Vallourec – s'élevait en moyenne à 599 au total sur l'exercice 2024, en baisse de 13 % par rapport à l'exercice 2023. À la fin du mois de décembre 2024, le nombre d'appareils de forage s'élevait à 589, soit 32 de moins qu'au début de l'année ⁽²⁾.

1.2.1.1.3 MARCHÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ DANS LES RÉGIONS HÉMISPHERE EST

Vallourec réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires dans l'Hémisphère Est au Moyen-Orient, auquel viennent s'ajouter des ventes réalisées en Asie-Pacifique, en Afrique et en Europe de l'Ouest.

L'activité de forage dans la région du Moyen-Orient a progressivement augmenté depuis la fin de l'année 2020. Le nombre d'appareils de forage a augmenté en moyenne de 6,5 % par an entre la fin de l'année 2020 et la fin de l'année 2024. Sur l'exercice 2024, le nombre d'appareils de forage au Moyen-Orient s'élevait en moyenne à 341, contre 332 en 2023 ⁽²⁾.

Par ailleurs, l'activité de forage dans l'Hémisphère Est hors Moyen-Orient a augmenté de façon significative depuis la fin de l'année 2020. Le nombre d'appareils de forage a augmenté en moyenne de 7 % par an entre la fin de l'année 2020 et la fin de l'année 2024. Sur l'exercice 2024, le nombre d'appareils de forage dans l'Hémisphère Est hors Moyen-Orient s'élevait en moyenne à 449, contre une moyenne de 437 en 2023 ⁽²⁾.

1.2.1.1.4 MARCHÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ EN AMÉRIQUE DU SUD

La majorité du chiffre d'affaires réalisé par Vallourec en Amérique du Sud est générée au Brésil. L'activité de forage dans le pays a rebondi depuis le creux de 2020, avec une reprise plus prononcée en 2023 et 2024. Le nombre d'appareils de forage a augmenté de 50 % entre la fin de l'année 2021 et la fin de l'année 2022, de 17 % entre la fin de l'année 2022 et la fin de l'année 2023, et de 29 % entre la fin de l'année 2023 et la fin de l'année 2024. Sur l'exercice 2024, le nombre d'appareils de forage au Brésil s'élevait en moyenne à 17, contre 15 (en moyenne) en 2023 ⁽²⁾.

Les prix du gaz Henry Hub ⁽¹⁾, indicateur clé pour les prix du gaz aux États-Unis, étaient en moyenne de 2,4 dollars US/MMbtu en 2024, soit une baisse de 9 % par rapport à 2023 (moyenne annuelle de 2,7 dollars US/MMbtu). Au cours du second semestre de l'année, une hausse des prix est tout de même survenue, en raison du froid et du démarrage des installations de liquéfaction de gaz naturel. Le 31 décembre 2024 le cours moyen du gaz Henry Hub a plafonné à 3,6 dollars US/MMbtu.

Le prix des tubes OCTG sans soudure aux États-Unis ⁽³⁾ a fortement augmenté en 2022, atteignant 4 308 dollars US par tonne en décembre 2022. Les prix ont par la suite baissé suite à un grand nombre d'importations sur le marché début 2023 et à un ralentissement de la demande tout au long de l'année 2023 et du premier semestre 2024. Après s'être replié à un point bas de 2 110 dollars US par tonne en août, les prix des tubes OCTG sans soudure aux États-Unis ont rebondi au deuxième semestre 2024. Fin décembre 2024, ils étaient de 2 276 dollars US par tonne, soit une hausse de 166 dollars US par tonne (+ 8 %) par rapport au niveau observé fin août, mais en baisse de 9 % par rapport au niveau observé fin 2023.

Les prix des tubes OCTG sans soudure au Moyen-Orient ⁽⁴⁾ ont augmenté entre 2021 et 2024, atteignant 2 600 dollars US par tonne en février 2024. Il a légèrement reculé depuis. Sur l'exercice 2024, le prix moyen s'élevait à 2 460 dollars US par tonne, soit un prix stable par rapport à celui observé en moyenne sur 2023 (2 479 dollars US par tonne). En décembre 2024, le prix par tonne s'élevait à 2 300 dollars US.

Les prix des tubes OCTG sans soudure en mer du Nord ⁽⁵⁾ ont augmenté de 2021 à 2024, atteignant 3 000 dollars US par tonne en mars 2023. Ils ont légèrement baissé depuis. Sur l'exercice 2024, le prix moyen s'élevait à 2 788 dollars US par tonne, soit une légère baisse par rapport à la moyenne de 2023, qui était de 2 880 dollars US par tonne. En décembre 2024, le prix par tonne s'élevait à 2 850 dollars US.

L'activité au Brésil dépend fortement de l'activité de Petrobras, la compagnie pétrolière nationale. Dans son dernier plan stratégique quinquennal pour 2025-2029, Petrobras a indiqué un budget total d'investissements de 111 milliards de dollars US, dont 77 milliards de dollars US (69 %) étaient consacrés à l'exploration et à la production (E&P). Par rapport au plan 2024-2028, cela représente une augmentation de 9 % des dépenses d'investissement stratégiques, principalement due à de nouveaux projets. Petrobras indique également que 61 % du budget pour l'E&P sera consacré aux réservoirs pré-salifères offshore, soit 47 milliards de dollars US sur les 77 milliards de dollars US.

⁽¹⁾ Source : Bloomberg.

⁽²⁾ Source : Baker Hughes.

⁽³⁾ Source : Rapport PipeLogix, Average Seamless Index (en tonnes).

⁽⁴⁾ Source : Rystad - Jebel Ali Seamless (Premium) L80 CFR.

⁽⁵⁾ Source : Rystad - North Sea Seamless (Premium) L80 CFR.

1.2.1.2 Le marché de l'Industrie (Brésil)

À la suite de la fermeture des activités Vallourec en Allemagne, la grande majorité des produits du Groupe pour les marchés de l'Industrie sont produits et vendus au Brésil. Au Brésil, les principaux moteurs sont l'industrie automobile, axée sur les véhicules lourds (camions et remorques), et les machines agricoles. En 2024, la production ⁽¹⁾ de véhicules (légers et lourds) s'est élevée à 2,55 millions d'unités, soit une hausse de 9,7 % par rapport à 2023. La production de véhicules lourds a rebondi de 39,5 %, notamment grâce à l'effet de pré-production des normes d'émission P-8 introduites en janvier 2023.

1.2.1.3 Le marché des Nouvelles Énergies

1.2.1.3.1 HYDROGÈNE

L'hydrogène « vert » est un vecteur énergétique potentiel pour réduire les émissions de carbone dans les secteurs difficiles à décarboner (dits « hard to abate »), notamment certaines industries à forte intensité énergétique (raffineries, fabrication de l'acier, production d'ammoniac), les transports lourds, l'aviation et le transport maritime. La majeure partie de la production actuelle d'hydrogène, générée à partir de méthane, a une empreinte carbone importante. De nombreuses initiatives sont déployées dans le monde entier afin de commencer à produire de l'hydrogène par électrolyse au moyen de l'électricité renouvelable, et ainsi éliminer les émissions de CO₂ associées.

La demande d'hydrogène devrait augmenter de manière significative dans les pays développés en raison des politiques de réduction des émissions, qui se déclinent notamment sous la forme de cadres réglementaires et de mesures incitatives. De nombreux pays ont actualisé leurs stratégies nationales et se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire le coût de l'hydrogène et en améliorer la compétitivité.

1.2.1.3.2 CAPTATION, STOCKAGE ET UTILISATION DU CARBONE

La captation, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) désignent le processus consistant à extraire le dioxyde de carbone des flux d'émissions des sites industriels, et à réutiliser ou à stocker le carbone (au lieu de le rejeter dans l'atmosphère). La captation du CO₂ est aujourd'hui réalisée dans des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. Les projets d'injection sont souvent menés par des majors du pétrole et du gaz, tant pour les projets offshore (Europe, Asie-Pacifique) que pour les projets onshore (États-Unis, Moyen-Orient).

Ces projets nécessitent des tubes de cuvelage (casing) et surtout des tubes de production capables de résister à un environnement CO₂ hautement corrosif. Une fois le carbone capté (capacité estimée à 45 millions de tonnes en 2022), il peut être directement réutilisé ou transporté par bateau ou par pipeline jusqu'à un site de captation.

1.2.1.3.3 GÉOTHERMIE

En 2024, au niveau mondial, l'énergie géothermique destinée à la production électrique a atteint 18,9 GWe ⁽³⁾ (+6,5 %), et 28,8 GWth ⁽³⁾ pour le chauffage (+7,4 %). Ces hausses ont été rendues possibles grâce à l'extraction d'eau à haute température dans 17 710 puits actifs (+1 215 puits en 2024). On retrouve ces conditions notamment dans les zones situées à proximité des chaînes de volcans. Par conséquent, les centrales géothermiques sont principalement construites en Asie du Sud-Est (Indonésie), aux États-Unis et en Afrique de l'Est. Les centrales de chauffage urbain sont essentiellement construites en Europe (France,

Toutefois, les ventes de machines agricoles ⁽²⁾ ont encore connu des difficultés, chutant de 13,7 % en raison du comportement prudent des producteurs sur fond d'instabilité climatique et de baisse des prix des matières premières. D'autres facteurs macroéconomiques, tels que les taux d'intérêt élevés, les crédits limités et les investissements, continuent d'avoir un impact sur le marché.

L'année 2024 a été marquée par des signaux contradictoires concernant l'évolution du marché : des obstacles ont empêché plusieurs projets d'aboutir, tandis qu'un nombre croissant d'autres projets ont fait l'objet d'une décision finale d'investissement. La demande d'hydrogène bas carbone devrait fortement augmenter vers la fin de la décennie.

Récemment, l'exploration et l'exploitation de ressources d'hydrogène blanc (également appelé H₂ naturel ou géologique) a également suscité un vif regain d'intérêt, qui s'est traduit par un pic d'activité, qui pourrait contribuer à soutenir la production.

Vallourec est bien positionné pour servir, à grande et moyenne échelle, le marché en constante évolution de l'hydrogène blanc, ainsi que le marché du stockage de l'hydrogène vert, grâce à son portefeuille de tubes et à sa solution de stockage Delphy.

Les solutions CCUS de Vallourec sont très prisées, en particulier aux États-Unis, où les opérateurs de projets devraient actuellement bénéficier des crédits de captation de carbone prévus dans la loi américaine Inflation Reduction Act (IRA). Vallourec s'attend à ce que le renforcement de la sécurité réglementaire se traduise par la réalisation d'un plus grand nombre de projets dans le secteur.

Allemagne). Le marché devrait connaître une croissance annuelle comprise entre 7 % et 9 % jusqu'en 2030, grâce à la multiplication des développements de projets et des nouvelles techniques explorées dans ce domaine.

Vallourec participe à de nombreux projets géothermiques, incluant des systèmes géothermiques avancés (AGS) destinés à alimenter des centrales électriques en Allemagne, aux États-Unis et en Indonésie.

⁽¹⁾ Source : ANFAVEA.

⁽²⁾ Source : Fenabrave.

⁽³⁾ D'après le rapport Rystad du troisième trimestre 2024.

Ces projets d'AGS exigeants nécessitent des produits aux propriétés spécifiques :

- haute résistance à l'effondrement avec des connexions premium qualifiées pour garantir l'étanchéité à l'eau et au gaz des puits profonds ;
- capacité à supporter à la fois le niveau élevé de pression requis pendant la phase de fracturation, et les températures élevées (200 °C et plus) pendant toute la durée de vie des puits ;

- capacité à supporter des charges de compression importantes pendant toute la durée de vie des puits. Pour cette application, Vallourec a qualifié sa connexion premium VAM® 21 selon un protocole de test spécifique appelé TWCCEP à 350 °C ;
- isolation thermique élevée (Thermocase® VIT) permettant de concevoir des puits à une colonne en boucle fermée (closed loop) afin d'optimiser la température de sortie et la puissance des puits.

1.2.1.3.4 EXTRACTION DIRECTE DU LITHIUM

L'importance accrue accordée aux technologies des batteries a entraîné une croissance de la demande de lithium, créant ainsi une pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales pour fournir une quantité toujours plus importante de cette ressource. Trois technologies principales sont actuellement utilisées pour extraire le lithium, à savoir l'exploitation minière traditionnelle, les saumures géothermiques ou pompées qui sont évaporées dans des bassins solaires, et l'extraction directe du lithium (DLE). Cette technologie peut être combinée à l'énergie géothermique en utilisant des saumures chauffées pour produire de l'électricité, comme c'est le cas avec le processus géothermique traditionnel.

La DLE suscite de plus en plus d'intérêt en raison de sa faible empreinte en surface, de sa faible consommation en eau et de son délai de mise sur le marché plus court que celui des grands projets miniers.

À ce jour, Vallourec a accompagné la quasi-totalité des projets combinés de géothermie/DLE aux États-Unis et dans l'Union européenne, au service des développeurs de projets de géothermie/DLE et des énergéticiens intégrés. En raison de la nature corrosive des saumures de lithium, ainsi que des températures élevées de la saumure et des réservoirs, des tubes et des connexions de qualité supérieure sont nécessaires pour développer de nombreux projets. Vallourec considère donc qu'il existe un potentiel de croissance de son activité DLE à l'avenir.

1.2.1.3.5 BIOMASSE (BRÉSIL)

Aujourd'hui, environ 10 % de la production d'électricité du Brésil provient de chaudières à biomasse alimentées en bagasse de canne à sucre, en balles de riz et en déchets de bois, et les observateurs de marché anticipent une croissance de cette solution à l'avenir.

Vallourec fournit des tubes pour chaudières, y compris son grade d'acier VBRMo4 propriétaire, qui est spécifique à cette industrie. Le marché des chaudières à biomasse est fortement régionalisé, avec une forte demande de contenu local. Vallourec, en tant que producteur national, est bien positionné pour fournir les tubes nécessaires.

1.2.1.4 Le marché des Matières Premières

1.2.1.4.1 FERRAILLE

Le prix des matières premières telles que la ferraille a un impact sur les coûts supportés par Vallourec, notamment aux États-Unis et au Brésil.

Équipée d'un four électrique, l'aciérie nord-américaine du groupe Vallourec utilise de la ferraille. La forte demande constatée à partir de 2021, en lien avec la reprise économique mondiale post-Covid-19, a entraîné une forte hausse des prix de la ferraille ⁽¹⁾ (482 dollars US par tonne en moyenne sur 2021, soit +14 % depuis le début d'année). Cette hausse des prix s'est poursuivie en 2022.

Les prix de la ferraille ont légèrement baissé depuis, de 13 % en 2023, pour atteindre une moyenne annuelle de 405 dollars US par tonne. En 2024, les prix de la ferraille ont baissé de 10 %, pour atteindre une moyenne annuelle de 366 dollars US par tonne. Les prix de la ferraille se sont repliés à un point bas de 335 dollars US par tonne en juin et juillet, avant de rebondir au quatrième trimestre, pour clôturer l'année 2024 à 345 dollars US par tonne.

1.2.1.4.2 MINÉRAI DE FER

Au Brésil, la production d'acier de Vallourec se concentre sur le site de Jeceaba qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de la mine du Groupe.

Vallourec vend la majeure partie de sa production de minerai de fer à des clients tiers. Ses aciéries au Brésil sont approvisionnées par sa propre mine de fer et par les marchés nationaux de la ferraille d'acier.

En 2024, le prix international moyen du minerai de fer ⁽²⁾ s'est établi à 109 dollars US/tonne, un niveau inférieur à celui de 2023 (120 dollars US/tonne), en raison de la faiblesse de l'environnement macroéconomique, tout particulièrement en Chine, qui est plus important consommateur mondial de minerai de fer.

Le prix du minerai de fer a atteint son niveau le plus bas au troisième trimestre 2024. Il a notamment baissé à 94 dollars US/tonne en moyenne en septembre, avant de repartir progressivement à la hausse au quatrième trimestre, clôturant l'année à un prix moyen de 104 dollars US/tonne en décembre.

⁽¹⁾ CRU – Shredded Pittsburgh – \$/LT.

⁽²⁾ Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China \$/t.

1.2.1.5 Les devises

Le groupe Vallourec est sensible à la volatilité des devises étrangères, principalement le réal brésilien et le dollar US.

L'effet de conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Pour les filiales générant des profits, cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet de transaction représente un gain ou une perte de chiffre d'affaires (ou de coûts) quand des contrats sont facturés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité. L'effet de transaction est exprimé dans la devise fonctionnelle de l'entité. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place.

1.2.2 Capitaliser sur la réussite du plan New Vallourec et mettre en œuvre de nouvelles initiatives

À la suite de la restructuration financière du Groupe en 2021, Vallourec s'est engagé dans une démarche d'amélioration significative de sa performance opérationnelle. En 2022, Philippe Guillemot a été désigné Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, dévoilant le plan New Vallourec dans la foulée de sa nomination.

Ce plan consistait en une restructuration complète de l'empreinte industrielle de Vallourec et de son mode de fonctionnement. Les deux principaux objectifs stratégiques du plan étaient (i) de générer une rentabilité parmi les meilleures acteurs du secteur et (ii) de permettre au Groupe d'être résilient en toutes conditions de marché (c'est-à-dire lui permettre de résister aux crises). Ces mesures ont permis d'augmenter le résultat brut d'exploitation annuel additionnel récurrent de 230 millions d'euros, et de réduire de 20 millions d'euros les dépenses d'investissement, par rapport à la base de référence de 2021.

Les principales initiatives opérationnelles mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont :

- un réalignement significatif de l'empreinte industrielle de Vallourec ;
- une amélioration majeure de la stratégie de tarification et du portefeuille de produits du Groupe, qui privilégie la valeur sur les volumes ;
- une forte réduction des frais généraux du Groupe ;
- une amélioration significative de la gouvernance et des processus internes de Vallourec ; et
- un engagement renforcé en faveur d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ambitieux.

Le plan New Vallourec, annoncé en 2022, a été intégralement exécuté en 2023. En 2024, Vallourec a continué à mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour rationaliser et améliorer davantage ses opérations afin de réduire l'écart avec les autres acteurs du secteur, et d'accroître le rendement du capital.

1.2.2.1 Notre organisation repensée au plus près de nos clients

Le positionnement des équipes et la production des solutions premium Vallourec ont été repensés au plus près des clients.

1.2.2.1.1 UNE EMPREINTE INDUSTRIELLE REDÉFINIE

En novembre 2021, Vallourec avait décidé de lancer le processus de cession de tous ses actifs industriels allemands pour trouver un nouvel opérateur, mieux positionné pour servir de manière rentable les marchés de l'Industrie européenne. Le processus de cession avait été mené à son terme et aucun acheteur crédible n'avait été identifié. En conséquence, Vallourec a lancé en 2022 un processus de fermeture de ses actifs allemands, ce qui s'est traduit par une réduction de 685 000 tonnes de capacités de laminage peu compétitives. Fin 2023, les activités de production de tubes ont cessé dans tous les sites allemands.

En décembre 2023, Vallourec a conclu un contrat de vente de son site de Mülheim à CTP, le plus important promoteur immobilier industriel européen coté en bourse. Cette transaction implique la vente d'une propriété d'environ 330 000 mètres carrés, pour un prix de cession équivalent à 39 millions d'euros. En décembre 2024, Vallourec a annoncé avoir cédé l'essentiel de son site de production de Düsseldorf-Rath à CTP également. Cette transaction a impliqué la vente d'une propriété d'environ 900 000 mètres carrés pour 155 millions d'euros. Cette rationalisation a également abouti au regroupement de toutes les activités européennes de filetage de Vallourec sur un seul site à Aulnoye-Aymeries en France. Après la cession, le 31 mai 2022, de Vallourec Bearing Tubes à

Mutares SE & Co. KGaA, Vallourec a fermé en 2023 la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France, ainsi que les lignes de filetage à Bellshill en Écosse et à Onne au Nigeria, ainsi que son activité Vallourec Umbilicals en France. Les compétences en matière de recherche et développement « One R&D » du Groupe ont été centralisées sur le site d'Aulnoye, bien que d'autres centres régionaux subsistent en dehors de l'Hémisphère Est.

Le Groupe continuera à fournir ses clients du secteur Pétrole & Gaz, auparavant desservis depuis l'Allemagne, depuis ses sites de production en Amérique du Sud. Cette relocalisation au Brésil a nécessité des investissements industriels de 120 millions d'euros pour améliorer les capacités de production de ces actifs. Ce programme d'investissement a été achevé au début de l'année 2024.

Le Groupe a également mis en œuvre un programme de montée en gamme en Chine. Vallourec prévoit de produire moins de la moitié des volumes précédemment fabriqués dans ce centre de production, mais augmente la part des produits premium exportés vers des marchés à plus forte valeur ajoutée, en particulier le Moyen-Orient. Par ailleurs, Vallourec a augmenté ses capacités de finition premium en Arabie saoudite pour répondre au surcroît de demandes du Royaume.

Parmi les dernières initiatives annoncées en mai 2024, Vallourec a annoncé la rationalisation de ses opérations brésiliennes, y compris la fermeture de son plus ancien laminoir au Brésil, le laminoir « Barreiro Plug »⁽¹⁾. Au-delà des économies directes liées à la fermeture de ce site, Vallourec a annoncé en 2024 qu'il allait continuer à réduire la complexité opérationnelle et les coûts de ses autres activités en Amérique du Sud. L'objectif étant de réduire le coût par tonne des tubes en Amérique du Sud de plus de 150 euros d'ici fin 2025. Le Groupe estime également que cet actif brésilien est toujours capable de produire plus de 100 000 tonnes de volumes premium supplémentaires, en capitalisant sur la demande future et en rationalisant la production⁽²⁾.

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait de près de 35 sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété. Ces installations comprennent :

- trois aciéries : une aux États-Unis, une au Brésil et une participation de 20 % dans Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) en Allemagne ;
- sept unités de laminage à chaud, comprenant cinq laminoirs et deux forges, en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- trois centres de Recherche et Développement et deux filiales y afférentes, décrits ci-après à la section 1.2.3.1.1 ;
- 23 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de vente et services au plus près des clients ;
- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil.

Le Groupe bénéficie de capacités de production de tubes laminés de près de 2 millions de tonnes réparties au sein de ses trois régions d'implantation :

Capacités de production de tubes laminés par région

Hémisphère Est	~ 20 %
Amérique du Nord	~ 40 %
Brésil	~ 40 %

1.2.2.1.2 UNE ORGANISATION RÉGIONALE PLUS AGILE

Dans le cadre du plan New Vallourec, le Groupe a été réorganisé en trois régions opérationnelles (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier ses opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près de ses clients, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à ses deux centres d'export, le Brésil et l'Asie.

A) La région Hémisphère Est

Les activités industrielles et commerciales dans l'Hémisphère Est sont principalement exercées au travers des filiales suivantes, le pourcentage de participation directe et/ou indirecte de Vallourec étant indiqué pour chacune d'entre elles :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui produit des connexions filetées standards ainsi que tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole & Gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement multifonctionnel CLEANWELL®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage.
- Vallourec Tubes France (VTFR) – France (100 %), qui exploite une forge (actif de production spécialisé) à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France).
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %), qui regroupe une entité spécialisée dans le filetage d'accessoires OCTG à Bridge of Don (Écosse) et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire les besoins du marché de la mer du Nord.
- Vallourec Saudi Arabia LLC – Arabie saoudite (80 %). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du Groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., une société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium. La société Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co. détient 20 % des parts.

- Vallourec Al Qahtani LLC – Arabie saoudite (75 %). Créée en février 2010, la structure commercialise les tubes et accessoires OCTG sur le marché saoudien. Elle est le résultat de la joint-venture entre Vallourec et Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co., partenaire à hauteur de 25 %.
- Vallourec Middle East FZE – Émirats arabes unis (100 %). Créée en mars 2011, cette société commercialise les tubes et accessoires OCTG, Line Pipe et Process ainsi que des services logistiques pour le marché Moyen-Orient.
- Vallourec Tubular Services LLC – Émirats arabes unis (49 %), en association avec Abu Dhabi Oilfield Services LLC (ADOS) à hauteur de 51 %, qui exploite depuis janvier 2020 une plateforme logistique située à Abu Dhabi pour le marché local.
- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,7 %). Cette société exploite un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché Pétrole & Gaz. En 2011, Vallourec a acquis 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. Fin 2016, le Groupe a réalisé l'acquisition de 70,07 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels depuis 2017. Au 1^{er} janvier 2020, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd., créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, est devenue une branche de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.
- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits OCTG premium de Vallourec sur le marché intérieur chinois, les produits « API » à l'exportation, ainsi que les produits Line Pipe, Process et OCTG des usines non chinoises, et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité.

⁽¹⁾ Le laminoir Barreiro Plug dispose d'une capacité annuelle de 150 000 tonnes.

⁽²⁾ L'objectif de réduction des coûts est mesuré par rapport à 2023 (année de référence), tandis que l'augmentation des volumes est mesurée par rapport aux volumes du premier semestre 2024.

- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie, également cotée à la Bourse d'Indonésie (81,7 %). Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et VAM® depuis 1985.
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %), qui produit des accessoires et commercialise des tubes et accessoires OCTG, des tubes Process et Line Pipe et des services en Asie-Pacifique.
- VAM Far East Pte Ltd. – Singapour (51 %), une société privée incorporée depuis le 10 février 1992. Son activité principale est la fourniture de services d'ingénierie de terrain en Asie, incluant le montage et l'inspection de tuyauteries.

B) La région Amérique du Nord

Les activités du marché Pétrole & Gaz en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes, le pourcentage de participation directe et/ou indirecte de Vallourec étant indiqué pour chacune d'entre elles :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (100 %), un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).
- VAM USA LLC – États-Unis (100 %). Cette société a pour activité le filetage de joints premium VAM® et la fourniture de services. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus critiques.
- Vallourec Oil & Gas Mexico S.A. de CV – Mexique (100 %), spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM®, sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'un bureau commercial à Calgary (Alberta).
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %) produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers et gaziers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).

C) La région Amérique du Sud

a) Brésil

Les activités de la région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés présentées ci-dessous, entièrement détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR), holding des entités brésiliennes depuis octobre 2016. Depuis mars 2020, VBR englobe également les activités du Centre de Services Partagés ainsi que les unités d'exploitation forestière et minière :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) intervient en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés Pétrole & Gaz internationaux, exportant les produits semi-finis à destination des usines de finition du Groupe implantées dans le monde entier.
- Le site industriel de Jeceaba, détenu par VSB, est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'une unité de pelletisation qui produit des pellets pour le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local, d'une aciérie (avec un haut-fourneau et un four à arc électrique) qui fournit les barres d'acier pour la production de tubes des usines de Barreiro et de Jeceaba, et d'un laminoir innovant de qualité supérieure et des lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM®.

- Le site de Barreiro, détenu par VSB, et situé à Belo Horizonte, a fêté ses 70 années d'exploitation en 2022. Il s'agit du deuxième plus grand site de production de tubes au Brésil. Le site fournit des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, la conformité aux normes du secteur de tous les nouveaux raccords filetés exclusifs est testée à Barreiro par une équipe du centre de recherche One R&D Belo-Jeceaba.
- Vallourec Tubos para Industria (VTI) : En 2021, VSB s'est associée au groupe Açotubo (leader national de la distribution de tubes) pour créer la co-entreprise VTI. VTI est contrôlée à 75 % par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB). Elle fabrique et commercialise des tubes ronds, sans soudure ou soudés, des profilés carrés et rectangulaires formés à froid, ainsi que des composants tubulaires. Outre les marchés cibles habituels de VSB, VTI vise également les applications typiques des tubes soudés, telles que les pièces structurelles pour les bus, les remorques, les machines agricoles, les motos et la construction civile. La co-entreprise permet donc à Vallourec de se repositionner en tant que fournisseur hautement compétitif d'une large gamme de solutions tubulaires pour les marchés de l'Automobile et de l'Industrie.
- Vallourec Florestal Ltda. (100 %) plante et gère des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants utilisés dans la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 164 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement environ 85 000 hectares pour la plantation d'eucalyptus, lesquels sont gérés et exploités par l'unité d'exploitation forestière de VBR, responsable de l'ensemble du cycle de production du charbon de bois. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, production de charbon et livraison à flux tendu de charbon de bois pour le haut-fourneau de VSB.
- L'unité minière de VBR (anciennement Vallourec Mineração Ltda.) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Les activités de la mine ont été temporairement suspendues en janvier 2022 à la suite d'inondations qui ont endommagé le parc de résidus miniers de Cachoeirinha. Elles ont partiellement redémarré en mai 2022, après l'achèvement de travaux de réparation à grande échelle, notamment le renforcement du système de drainage et la stabilisation des couches de sol meuble, pour restaurer le facteur de sécurité requis pour le parc de résidus miniers. Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre une production normale. Les mines utilisent désormais des méthodes considérablement améliorées pour garantir une plus grande sécurité. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de VSB à Jeceaba, mais commercialise la majeure partie de sa production sur les marchés locaux.
- Le 1^{er} juin 2021, Tubos Soldados Atlânticos Ltda. (TSA), située à Serra, a intégré les activités de Vallourec Transportes e Serviços Ltda. (VTS), située à Rio das Ostras et Serra. Cette fusion a permis de créer un fournisseur de services spécialisés dans le marché Pétrole & Gaz, disposant d'un portefeuille complet incluant les tubes OCTG, les applications de revêtement anticorrosion PLP, les accessoires et les services. En outre, un certain nombre de synergies administratives et opérationnelles ont également permis de réduire les coûts.

- Le 16 septembre 2024, Vallourec a annoncé la signature d'un accord avec Mattr pour l'acquisition de Thermotite do Brazil (TdB), située à Serra, dans les locaux de VTS. TdB est un leader dans l'application de revêtements d'isolation thermique pour les pipelines offshore. Cette acquisition est actuellement examinée par les autorités de la concurrence, et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2025. TdB renforcera l'offre de Vallourec pour l'activité Line Pipe en milieu offshore.

b) Uruguay

Vallourec Uruguay S.A. (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Amérique du Sud.

1.2.2.2 Rationalisation de la structure du Groupe

Outre la rationalisation de l'empreinte industrielle de Vallourec, un programme complet a été mis en œuvre dans le cadre du plan New Vallourec afin de rationaliser la structure des frais généraux mondiaux du Groupe en adéquation avec cette nouvelle empreinte industrielle.

Ces mesures englobaient les éléments suivants :

- une rationalisation des frais généraux dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) ;
- une réduction des frais généraux et des coûts centraux, le Groupe ayant réduit ses Fonctions Centrales, qui sont désormais principalement axées sur la stratégie et l'expertise ;
- une productivité accrue : le Groupe met en œuvre l'automatisation de ses processus transactionnels, et a regroupé les fonctions support dans des Centres de Services Partagés plus importants afin de bénéficier d'économies d'échelle ;

1.2.2.1 DES LIGNES DE PRODUITS CENTRALISÉES

Chaque Direction Ligne de Produit est en charge de la stratégie de développement de son activité et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation des portefeuilles produits et clients, notamment des grands comptes, de recherche et développement, et d'autres innovations pour l'élargissement des axes de différenciation et de création de valeur du Groupe vers des solutions clients y compris digitales.

Les Directions Lignes de Produits regroupent l'ensemble des métiers du Groupe, à savoir :

A) OCTG et Accessoires

Les OCTG (Oil Country Tubular Goods) regroupent les tubes de cuvelage et les tubes de production utilisés pour la construction des puits de production de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des joints VAM® ainsi que l'ensemble du système VAM® comprenant le réseau d'environ 150 licenciés VAM®, audités annuellement, assurant la réparation et la maintenance du joint VAM® dans le monde entier au plus près des zones d'opération, supporté par les Services chantier – VAM® Field Services International, et les Services d'optimisation de la supply chain (chaîne d'approvisionnement) de nos clients ainsi que l'aide à la conception des puits.

Les Accessoires regroupent l'ensemble des produits, majoritairement pour le marché Pétrole & Gaz, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires à l'optimisation de la production des puits de pétrole ou de gaz.

c) Argentine

Vallourec Soluciones Tubulares Argentina S.A.U., fondée le 4 mars 2020, est une société de commerce et de services détenue en totalité (100 % des parts) par Vallourec Tubos do Brasil (VBR). Son objet principal consiste en la fourniture de services spécialisés relatifs aux solutions tubulaires et le soutien à l'activité d'importation de conduites par Vallourec sur le marché argentin.

- une concentration sur les projets créateurs de valeur : une approche sélective des projets de R&D et informatiques avec des critères de retour sur investissement précis et une vision stratégique plus large ;
- le Groupe a pour objectif d'implanter plus de 50 % de ses fonctions comptables, financières, informatiques et de support de ses sites de production sur le continent américain.

Des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits ont été mises en place et regroupées avec l'organisation régionalisée du Groupe pour centraliser et optimiser la prise en compte des enjeux du plan New Vallourec à l'échelle du Groupe.

B) Project Line Pipe and Process, New Energies et Delphy

L'offre Project Line Pipe (PLP) vise principalement les marchés EPCI (« Engineering, Procurement, Construction and Installation » ou ingénierie, approvisionnement, construction et installation). Elle regroupe les tubes, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier et gazier, de la tête de puits à la plateforme ou au bateau de production ainsi que les tubes nécessaires au raccordement de ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage.

L'offre « Process Pipe » regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, en exploitation aussi bien offshore (FPSO : Floating Production Storage and Offloading ou unité flottante de production, de stockage et de déchargement, ou FLNG : Floating Liquefied Natural Gas), qu'onshore (traitement des hydrocarbures, LNG ou gaz naturel liquéfié, raffinage et pétrochimie).

La Direction des Énergies Nouvelles a été créée en 2022 pour identifier et développer les opportunités de croissance dans les secteurs de la transition énergétique, notamment l'énergie géothermique, l'hydrogène et la captation, l'utilisation et le stockage du carbone. En mars 2024, Vallourec a annoncé des changements au sein de son Comité exécutif et de l'organisation du segment New Energies. Les solutions tubulaires haut de gamme axées sur la géothermie, l'hydrogène, la captation du carbone et la biomasse ont rejoint les activités dirigées par Bertrand de Rotalier, responsable du segment rebaptisé « New Energies, Project Line Pipe and Process ». Ce rapprochement des métiers permet d'accompagner le développement de l'offre du Groupe en matière de nouvelles énergies. Les produits du segment New Energies sont commercialisés auprès d'un large éventail de clients, notamment des compagnies pétrolières et gazières, des sociétés de développement de projets de nouvelles énergies et d'autres acteurs industriels.

Delphy est la solution de stockage d'hydrogène développée en interne par Vallourec, et représente une opportunité de croissance significative pour le Groupe. C'est une solution unique de stockage souterrain de l'hydrogène, qui utilise les technologies tubulaires sophistiquées du Groupe pour stocker l'hydrogène de manière sécurisée et rentable à moyenne échelle (de 1 à 100 tonnes de stockage). Dans le cadre de la réorganisation de 2024, la ligne de produits Delphy a été séparée des offres New Energies, et est directement rattachée au Directeur Général du Groupe, Philippe Guillemot. La ligne de produits Delphy est dirigée par Vincent Designolle.

C) Services

La Ligne de Services regroupe les services physiques de support aux clients du Groupe : les équipes d'experts sur les plateformes pétrole et gaz, les services de stockage, d'inspection et préparation des tubes, les services d'optimisation de la supply chain (chaîne d'approvisionnement) des clients, ainsi qu'une suite d'offres digitales innovantes.

La Ligne de Services pilote les équipes de développement agile des nouveaux services, en partant des besoins et des

problématiques opérationnelles de nos clients. L'offre TallyVision qui optimise et sécurise les opérations sur les plateformes de pétrole et de gaz et l'offre Best Fit qui optimise les opérations de soudage sur les bases de soudage des line-pipes en sont deux exemples.

La Ligne de Services pilote le développement de la plateforme e-commerce, destinée à développer les ventes de tubes en ligne, en commençant par la commercialisation des produits Vallourec disponibles sur stocks, offrant ainsi des délais de livraison particulièrement courts. Cette plateforme permet aussi de commercialiser les surplus des clients du Groupe, après inspection par ses experts. Cette offre d'économie circulaire est renforcée par le récent développement de robots d'inspection portables, permettant de requalifier les tubes où qu'ils se trouvent, sans nécessiter ni manutention ni transport.

La Ligne de Services pilote également le développement de l'activité de fabrication additive WAAM (« Wire Arc Additive Manufacturing »).

1.2.2.2 FONCTIONS CENTRALES

Les Fonctions Centrales du Groupe comprennent la Direction des Systèmes d'Information et du Digital, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction Marketing et Communication, la Direction des Opérations, la Direction de la Recherche et du Développement (« One R&D »), la Direction de la Stratégie et du Développement, et la Direction du Développement Durable.

Les Fonctions Centrales ont pour objet d'optimiser la mise en œuvre du plan New Vallourec et la prise en compte de ses enjeux à l'échelle du Groupe en coordination avec les organisations régionales. Dans le cadre du plan New Vallourec, le Groupe a entrepris des efforts importants pour mieux intégrer les systèmes d'information, la planification et l'analyse financière, la stratégie juridique et l'allocation du capital. La Direction des Opérations de Vallourec est responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement mondiale, des sources d'approvisionnement et des programmes d'investissement de Vallourec. Elle est également chargée de veiller au respect des bonnes pratiques industrielles dans les différents centres de production régionaux du Groupe. De son côté, la Direction One R&D est responsable de l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle gère la veille technique, le dépôt de brevet et la protection de la propriété industrielle du Groupe.

1.2.2.3 SOCIÉTÉS HOLDING ET SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

A) Activités des sociétés holding

Vallourec S.A. est une société holding qui gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement. Vallourec S.A. est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014. Elle ne possède pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec, qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

La Direction des Opérations a été créée lors de la restructuration organisationnelle de 2024 :

- la Direction Process et Ingénierie a été remaniée pour inclure les Communautés de Process, la Direction Ingénierie Globale et la Direction des Investissements.
- la Direction Process et Ingénierie a été rattachée à la Direction des Opérations, et le poste de Directeur des Opérations (Chief Operations Officer) a été créé. Bertrand Frischmann occupe ce poste depuis le 5 novembre 2024. Les fonctions Achats, Supply Chain, Qualité et Industrialisation, et Excellence opérationnelle font désormais partie de la Direction des Opérations.

B) Sociétés de commercialisation

La société Vallourec USA Corporation (100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- en Égypte ;
- en Uruguay ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ; et
- au Mexique.

1.2.3 Être à la pointe de l'innovation

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et contribue largement à son positionnement parmi les leaders dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les

défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium et sa stratégie bas carbone.

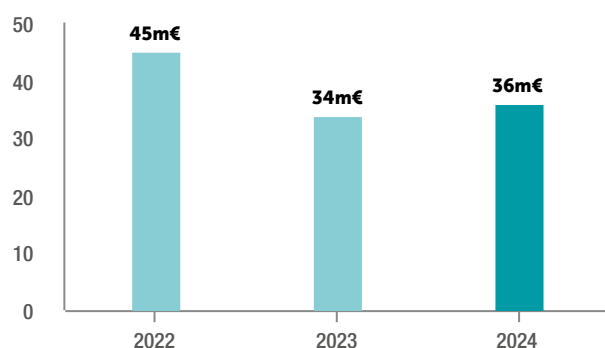
1.2.3.1 L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe

La recherche et développement (R&D) ainsi que l'innovation sont au cœur de la stratégie du Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les procédés de fabrication ; et
- les services et solutions.

En 2024, Vallourec a investi 36 millions d'euros en R&D. Le graphique ci-contre présente le montant des dépenses de R&D en brut au cours des trois dernières années, hors Crédit Impôt Recherche. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.



1.2.3.1.1 CENTRES DE RECHERCHE ET DE COMPÉTENCE : UNE PRÉSENCE MONDIALE

Vallourec dispose à travers le monde de trois centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies. Quel que soit le besoin des acteurs de l'Énergie, les performances de la solution ainsi conçue sont validées à l'aide de tests sur échantillons de taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre nos produits à toutes les contraintes opérationnelles.

One R&D Aulnoye

Le centre de recherche historique du Groupe se situe à Aulnoye-Aymeries en France et est consacré à la métallurgie, au soudage, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, à la science des données, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole & Gaz, les infrastructures mécaniques ou encore les Nouvelles Énergies. Il assure également une assistance technique aux usines et départements du Groupe.

Grâce à la nouvelle organisation du Groupe, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à environ 280 chercheurs et techniciens en 2024.

Les défis technologiques majeurs des clients du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole & Gaz, le Groupe répond à la complexité croissante des gisements pétroliers et gaziers (offshore en eaux profondes, réservoirs pré-salifères, gisements corrosifs, schiste onshore, etc.), et aide les opérateurs et les développeurs à répondre aux défis techniques, et à réduire leur coût total de possession, grâce à ses deux principales lignes de produits, Oil Country Tubular Goods (OCTG) et Project Line Pipe (PLP). Le Groupe développe des solutions digitales sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de la conception des installations, en passant par la traçabilité, la mise en œuvre, jusqu'au suivi de l'intégrité pendant l'utilisation) pour accompagner ses clients en ce sens ;
- pour le marché Industrie, une des tendances est l'augmentation des caractéristiques mécaniques par souci d'allègement des structures, avec par exemple les tubes de raccords latéraux des « jack-up rigs » ou les tubes constitutifs des flèches des grues de levage de plus en plus sollicitées avec des nuances ad-hoc, comme X100 ;
- pour le marché des Nouvelles Énergies, le Groupe anticipe les besoins issus des futures énergies et des leviers de la transition énergétique (géothermie, hydrogène, captation, transport et stockage de CO₂, biomasse et biométhane), aussi bien pour le stockage d'énergie que pour sa mobilité.

Récemment, de nouvelles compétences ont été développées comme dans le domaine des procédés de fabrication additive par dépôt métallique, ou dans le transport et stockage de CO₂ ou d'hydrogène pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe. En outre, le centre de recherche développe et valide la gamme de connexions filetées VAM®.

Depuis plus de 50 ans, ses équipes d'experts mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Les compétences de One R&D Aulnoye incluent également la solution CLEANWELL® (revêtement sec des connexions VAM®), les solutions digitales, regroupées au sein du département VAM DATA (qui exploite les données pour mieux accompagner nos clients pendant les phases de mise en œuvre des produits sur chantiers), et les solutions dédiées aux Nouvelles Énergies (géothermie, transport et stockage de CO₂ ou d'hydrogène).

One R&D Belo-Jeceaba, à Belo Horizonte et Jeceaba, au Brésil

Les unités de recherche de One R&D Belo-Jeceaba regroupent des équipes d'experts qui adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de la région (clients et usines) et en élaborent de nouvelles pour les besoins mondiaux du Groupe. Grâce à sa proximité avec les lignes de production brésiliennes de Vallourec, ce centre apporte un soutien important à l'usine lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes et d'améliorer la performance opérationnelle. Le centre emploie des experts aux compétences techniques pluridisciplinaires (métallurgie, science des matériaux, simulation informatique, science thermique, essais/analyses de contrôle de la qualité et contrôles non destructifs). En outre, le centre de recherche s'occupe de la conception et de l'impression en 3D d'outils en polymères, qui contribuent à gérer diverses problématiques au niveau des différents postes de travail dans les laminoirs.

One R&D Houston, aux États-Unis

One R&D Houston se consacre, en coordination avec One R&D Aulnoye, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Ses capacités de conception et de test ont notamment permis la mise sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF+, VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ, VAM® SPRINT-TC) et pour les puits situés en offshore en eaux profondes (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3, CLEANWELL®).

One R&D Houston est une entité intégrée dans le business Amérique du Nord. Les ingénieurs du centre de recherche s'appuient sur une équipe marketing et support technique locale, et travaillent en étroite collaboration avec les clients basés à Houston pour la plupart afin d'optimiser, qualifier ou développer des produits premium filetés répondant à leurs besoins directs, qu'ils soient onshore ou offshore. La proximité immédiate avec l'usine de filetage, la tuberie, les accessoiristes, les équipes des ventes et les utilisateurs finaux crée un environnement unique permettant au centre de R&D d'offrir les meilleurs services techniques et le support nécessaire au développement du marché local pour Vallourec.

Autres activités de recherche

En parallèle de ses trois centres de recherche, des activités de R&D sont entreprises dans deux filiales du Groupe :

- Vallourec Florestal, qui exploite les forêts d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement. Ces travaux permettent d'optimiser l'exploitation des forêts pour l'usage de charbon de bois dans la fabrication d'acier en réduisant les consommations et émissions dans le respect des normes environnementales.
- Serimax Welding Technology Center, basé à Roissy, est le centre d'expertise en soudage du Groupe. Il réalise des activités dans le domaine de l'ingénierie des procédés et des machines de soudage, et valide la soudabilité des grades d'acier pour les projets dont il a la charge.

1.2.3.1.2 UNE APPROCHE COLLABORATIVE DE L'INNOVATION AVEC LES CLIENTS ET LES MARCHÉS

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions spécifiques répondant à leurs besoins opérationnels.

Depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne Petrobras, et plus largement tous les acteurs de l'Énergie présents au Brésil (ExxonMobil, Total, Equinor), sur les développements des champs présaliifère complexes et très corrosifs. Vallourec propose des solutions tubulaires innovantes pour les puits de pétrole et de gaz et les structures de transport, en particulier des gammes de produits dédiées aux « Risers » et aux « Line Pipe ».

Le Groupe répond également aux besoins de ses clients aux nouvelles frontières des eaux profondes, comme en Guyane ou dans le golfe du Mexique. Ainsi, le X80 est une nuance d'acier conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Au Moyen-Orient, Vallourec continue d'innover avec les acteurs majeurs de la région, en livrant par exemple des tubes dotés du filetage VAM® HTTC CLEANWELL® pour les latéraux longs, ou encore en animant un projet de recherche appliquée aux environnements corrosifs régionaux, qui vise à rendre la spécification des éléments tubulaires plus conforme aux besoins réels.

En Amérique du Nord, le Groupe accompagne les clients participant à la production de pétrole et de gaz de schiste, ou opérant dans les environnements offshore ultra-profonds du golfe du Mexique. Vallourec continue à déployer des produits nouvellement développés, tels que les connexions VAM® SLIJ-3 et VAM® SPRINT. En 2024, le Groupe a finalisé l'industrialisation des connexions VAM® SLIJ-3 CLEANWELL®, et a livré la première commande à HESS, un client majeur.

En plus des collaborations qui visent à améliorer les performances des tubes et filetages Vallourec, le Groupe développe des solutions permettant de faciliter l'utilisation de ses produits, de leur livraison à leur positionnement final. Vallourec collabore avec ses clients pour valider la proposition de valeur de ces solutions. Il s'agit de quantifier avec les clients, lors d'essais pilotes, la valeur et les gains réels amenés par ces solutions.

Après avoir lancé, en 2023, sa solution digitale TallyVision, qui permet de garantir que la séquence de tubes formant la colonne du puits est conforme à ce qui est prévu et de suivre à distance les opérations réalisées sur la plateforme pétrolière, plus de 30 opérations ont été menées avec succès tout au long de 2024. En outre, un accord a été signé avec ADNOC pour utiliser le système lors d'opérations critiques. Cette offre complète fait désormais partie intégrante de l'offre de services de VAM® Field Service.

Après une phase d'essais sur le terrain en 2023, Vallourec a déployé avec succès, en 2024, ses robots portables de contrôle non destructif à ultrasons et courants de Foucault auprès de divers clients, dans différents pays. Parcourant l'intérieur des tubes, ces robots ont pour tâche de les requalifier (et donc de permettre leur utilisation ultérieure) sur site. Cette solution d'inspection innovante permet de simplifier considérablement l'inspection des tubes car elle ne nécessite ni manutention, ni transport. De fait, elle réduit les risques de sécurité et permet aux clients de Vallourec de réaliser des économies substantielles.

1.2.3.1.3 UNE CULTURE DE L'INNOVATION RENFORCÉE

La stratégie d'innovation du Groupe est de renforcer sa différence sur sa gamme de produits premium, de développer de nouvelles solutions liées à l'usage de ses produits ainsi que d'ouvrir de nouveaux marchés. L'objectif commun à ces trois volets est de renforcer la valeur pour ses clients et le positionnement de Vallourec. En ligne avec cette stratégie, les régions, les équipes industrielles et les équipes R&D mettent en commun leurs capacités et compétences d'innovation, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur les marchés du Groupe et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et ouvertes sur l'extérieur.

A) Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les offres de demain, Vallourec a mis en place lors des années précédentes des méthodes impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Des ateliers sont organisés et rassemblent des équipes multidisciplinaires pour comprendre les besoins des clients et générer des idées. Suivant les sujets, ils sont menés en interne ou avec les clients de Vallourec. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : notamment Marketing, R&D, Vente, Industrialisation et Production. Cette démarche amène des résultats concrets tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe. Les retours positifs de nos clients montrent que ces démarches renforcent également l'image de Vallourec en tant que partenaire et fournisseur de solutions innovantes, au-delà des produits premium.

Vallourec a également une plateforme d'innovation interne pour l'ensemble des collaborateurs. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de rendre visibles, partager et enrichir les idées des collaborateurs. L'objectif est de faire émerger des idées discutées, améliorées, enrichies répondant aux besoins clients et rapides à développer. La plateforme a permis de placer l'innovation au cœur de l'entreprise et exploite toute la créativité des équipes.

L'innovation chez Vallourec est définie par la formule : « Innovation = Idée + Exécution ». Elle met en avant l'importance que les idées générées soient exécutées rapidement et génèrent le courant d'affaires annoncé. En parallèle des initiatives de génération d'idées, One R&D accompagne les équipes projets pour assurer une exécution efficace et obtenir des temps de mise sur le marché les plus courts possible. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la valeur clients, la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

1.2.3.1.4 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le domaine de la propriété industrielle, la réorganisation du Groupe mise en place en 2022 a été poursuivie en 2024, en parallèle des lignes directrices définies la même année, avec toujours une priorité donnée aux projets présentant un retour sur investissement à court et moyen termes. Les projets majeurs de R&D continuent à faire l'objet d'un suivi rigoureux. Le processus mis en place pour encourager les chercheurs à enregistrer et à protéger leurs inventions fonctionne désormais efficacement. Parallèlement, le soutien au développement de l'expertise dans les nouveaux domaines d'innovation du Groupe a été renforcé grâce à la veille concurrentielle. Cela concerne en particulier le domaine des Nouvelles Énergies, y compris la technologie géothermique et les innovations en matière de stockage de l'hydrogène.

Pour analyser régulièrement la valeur des développements et assurer les meilleurs arbitrages, des revues du portefeuille de projets d'innovation des lignes de produits sont réalisées trois fois par an. Cela conduit à arbitrer et prioriser entre les projets au sein d'une ligne de produits, mais également entre les différentes lignes de produits.

Enfin, les experts, les communautés de process, les équipes projet et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

B) Le programme « Expert Career »

Le programme Expert Career de Vallourec couvre 18 expertises dans 3 domaines :

- Développement de produits (science des matériaux, performance des connexions, science des données pour les produits) ;
- Développement de procédés (forêts, sidérurgie, laminage, procédés thermiques, essais non destructifs, etc.) ;
- Expertise en matière d'applications et de marchés, depuis 2024.

Les compétences reconnues par le programme Expert Career sont spécifiques à l'activité de Vallourec et peu répandues sur le marché.

Spécialement conçu pour développer et reconnaître les employés avec des compétences techniques rares, Expert Career offre un parcours de développement de carrière, donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. En retour, ces experts sont sollicités sur des sujets techniquement difficiles, capitalisent et transmettent leur savoir, portent l'image de Vallourec à l'extérieur (clients, comités de normalisation, etc.). Un processus de sélection rigoureux permet de valider les demandes individuelles.

Il y a actuellement 216 employés ayant obtenu le statut d'expert, répartis sur l'ensemble de l'empreinte industrielle de Vallourec. Leurs noms sont accessibles dans tous les laminoirs du Groupe à travers le monde. Ces démarches sont cohérentes avec le positionnement de leader technique de Vallourec dans ses métiers de base, et favorisent la rétention des employés disposant d'un haut degré d'expertise au sein du Groupe.

Ce processus implique évidemment la Direction des Ressources Humaines, et les personnes nommées évoluent dans la carrière expert de façon comparable à l'évolution des personnes qui sont sur des filières plus classiques (manager, responsable d'équipe, de département, d'usine, etc.). Depuis 2024, il existe un nouveau poste dans l'organisation des RH (Directeur pour l'Expertise du Groupe) en charge de la gestion des talents experts au sein du Groupe.

En 2024, le portefeuille de brevets du Groupe est resté stable avec 4 052 brevets, contre 4 221 en 2023. Le Groupe a déposé 19 nouvelles demandes de brevet pour des inventions, et a étendu géographiquement 112 demandes de brevet.

Vallourec a réussi à préserver ses marques en engageant des procédures de renouvellement et d'opposition en 2024. Il s'agit notamment du renouvellement de marques déposées importantes telles que VAM®, ce qui garantit leur protection à l'échelle mondiale. De plus, de nouvelles marques associées aux nouvelles énergies comme la géothermie et la captation de l'hydrogène ont été introduites pour améliorer l'identification visuelle des nouveaux produits et services de Vallourec.

1.2.3.1.5 NORMES SUIVIES PAR LE GROUPE

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle il intervient, du produit concerné et de son utilisation. Vallourec assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires qu'il a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants, et édictées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des

utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émanation de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter dans les différentes zones géographiques. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'International Standardization Organization (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

1.3 Les activités du Groupe

Les informations contenues dans les paragraphes suivants étayent l'état de durabilité, en particulier l'exigence de publication SBM-1, conformément aux attentes de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

1.3.1 L'activité Tubes et ses marchés

Vallourec offre une large gamme de solutions tubulaires allant des produits standards aux produits à haute performance, afin de répondre aux environnements des moins exigeants aux plus extrêmes. L'offre de produits haute performance de Vallourec vise à répondre aux exigences des applications les plus complexes en termes de pression, température et corrosion. Le Groupe propose également des offres de services associés à ces produits pour améliorer les coûts des opérateurs, faciliter la mise en œuvre des produits et augmenter la durée de vie des installations.

Les principaux marchés du Groupe sont les marchés Pétrole & Gaz et Pétrochimie, représentant respectivement 81,7 % et 84,2 % du chiffre d'affaires Tubes du Groupe en 2023 et 2024. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de l'activité Tubes du Groupe par marché en 2023 et 2024.

En millions d'euros	2023	% du chiffre d'affaires	2024	% du chiffre d'affaires
Total Pétrole & Gaz et Pétrochimie	3 923	81,7 %	3 187	84,2 %
Industrie	709	14,8 %	380	10,0 %
Énergie électrique et autres	170	3,5 %	219	5,8 %
TOTAL TUBES	4 802	100,0 %	3 786	100,0 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

1.3.1.1 Marchés Pétrole & Gaz et Pétrochimie : des produits et services couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur

1.3.1.1.1 PRODUITS POUR LES MARCHÉS PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, depuis l'exploration jusqu'à la production et au transport des hydrocarbures :

- **OCTG** : les produits OCTG (Oil Country Tubular Goods) de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde. Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée par Vallourec ;

- **Vallourec's Project Line Pipe & Process** : du puits jusqu'aux unités de transformation ou de stockage, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore au moyen de tubes, de revêtements et d'accessoires Vallourec.

Les gammes de produits standards répondent aux normes internationales (API, DNV, IOGP, Shell DEP, etc.) et contribuent, grâce à l'offre compétitive de Vallourec, à réduire les coûts des opérateurs.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les applications onshore relativement standards mais nécessitant une efficacité opérationnelle particulièrement optimisée ;
- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ;
- les puits HP/HT (haute pression/haute température) ; et
- les applications en eaux profondes.

A) Tubes et accessoires pour les marchés Pétrole & Gaz

Pour les phases d'exploration et de production lors du développement des champs, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, géothermiques, de CCUS et de stockage d'hydrogène. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (casing), des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits. Il offre également des tubes de production (tubing), des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (voir ci-dessous). Celles-ci présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Chaque région intègre le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Le Groupe conçoit également des accessoires en assurant à la fois la fourniture de produits finis et semi-finis ainsi que le support permettant le raccordement d'équipements complexes (têtes de puits, vannes de sécurité, etc.) aux tubes OCTG.

B) Connexions VAM®

Les connexions VAM® sont utilisées depuis plus de 55 ans. Il s'agit de connexions premium filetées, inventées et brevetées par Vallourec. Les connexions VAM® permettent le raccordement de tubes, résistent à toutes les contraintes mécaniques présentes dans les puits, telles que la pression ou la compression, et assurent une parfaite étanchéité de la colonne de tubes.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel Corporation (NSC). Cette coopération, qui a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur ses marchés, permet de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de tous les acteurs de l'Énergie.

Depuis le premier brevet VAM® déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché, auxquelles s'ajoutent les développements spécifiques, répondant aux exigences les plus variées. Cette offre comprend :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 ½ à 16 pouces, cette connexion au profil novateur s'est imposée comme le produit de référence. Aussi résistante que le tube, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications de tests normatifs permettant de documenter les performances des produits, pour une utilisation plus responsable. Elle est également capable de résister à des températures allant jusqu'à 350 °C, en pleine conformité avec la norme Geothermal TWCCP. De nouvelles versions de la VAM® 21, répondant aux besoins spécifiques des opérateurs (plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc.) viennent compléter la ligne de produits tous les ans ;

- VAM® SLIJ-3 : grâce à de meilleures performances, cette connexion intégrale remplace rapidement la génération précédente (VAM® SLIJ-II). À titre d'exemple, dans un diamètre de 14 pouces, 21 % de capacité de traction en plus, 38 % de capacité de compression en plus et près de 50 % de capacité de couple en plus sont rendus possible par la VAM® SLIJ-3. Déjà qualifiée selon la norme actuelle la plus stricte (API CAL IV : 2017), sur plusieurs tailles allant de 7 ½ à 16 ¼ pouces, cette ligne de produits bénéficie désormais des retours d'expérience unanimement positifs de ses premiers utilisateurs, ouvrant ainsi la voie à de nombreuses utilisations futures ;
- CLEANWELL® : ce revêtement sec, appliqué aux connexions VAM® en usine, s'impose comme le complément idéal à ces connexions pour en tirer la plus grande valeur (en protégeant le produit contre la corrosion lors du transport et du stockage, et en assurant la lubrification lors du vissage). Au-delà des bénéfices environnementaux évidents liés à la suppression des graisses, le CLEANWELL® contribue à de meilleures conditions de sécurité et rend les opérations plus rapides. L'adoption rapide de la solution CLEANWELL® par ses clients a conduit Vallourec à augmenter ses capacités industrielles ;
- VAM® HTTC (High Torque Threaded and Coupled) : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, cette connexion premium pour casing et tubing résiste à des couples et des efforts de compression extrêmes lors de la mise en place de la colonne, et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possible et sûrs les forages horizontaux les plus complexes ;
- VAM® BOLT-II : connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre, ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression et haute température situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- VAM® SPRINT : désormais composée de trois versions complémentaires (VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ et VAM® SPRINT-TC), cette gamme de produits accompagne l'ensemble des producteurs non conventionnels aux États-Unis, en répondant à l'exigence de proposer une gamme de produits filetés à très haut couple et économiquement compétitifs.

Afin de conforter la gamme VAM® dans sa place de leader des connexions filetées, Vallourec concentre la coordination des services de R&D au sein de la société Vallourec Oil and Gas France avec des antennes R&D proches des grands marchés aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations des clients.

C) Développement d'aciers à haute performance pour les puits de pétrole et de gaz

Pour les tubes comme pour les connexions filetées, les acteurs de l'Énergie recherchent des solutions économiquement compétitives leur permettant de répondre à des contraintes techniques sans cesse croissantes.

Dans ce cadre, Vallourec a finalisé ces dernières années la mise au point et l'industrialisation d'aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H₂S (sulfure d'hydrogène). C'est ainsi que le VM110MS, récemment mis sur le marché, a été reconnu par plusieurs clients majeurs comme une alternative techniquement pertinente et économiquement intéressante au grade commun C110. Dans le domaine des grades d'acier à haute performance, le VM110XS offre une couverture inégalée face aux conditions de puits les plus corrosives.

Des produits à résistance à la corrosion *sur service* et résistance mécanique maximum tels que le VM130MS et les VM140CY ont

aussi été introduits sur le marché et adoptés en particulier dans le golfe du Mexique.

Par ailleurs, Vallourec offre des produits résistant à de fortes pressions d'éclatement et d'écrasement. Ce défi technique a été relevé grâce à l'utilisation combinée de grades d'acier propriétaires (comme les gammes de produit « High Collapse » et « Extreme Collapse »), d'un modèle scientifique de prédiction des performances mécaniques et d'une traçabilité individuelle des produits, depuis l'usine jusqu'au site de l'utilisateur final.

D) Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées *flowlines*, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et *risers* permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ; et
- des solutions de revêtement de tubes.

Chacun de ces produits tubulaires est développé dans diverses nuances d'acier permettant de répondre aux exigences

spécifiques des clients en matière de propriétés mécaniques, résistance à la corrosion et soudabilité. Parmi les derniers développements de nuance premium pour les tubes de conduite, le X80 est une nuance d'acier conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Divers types de revêtements anticorrosion ou isolants thermiquement peuvent être appliqués dans les usines Vallourec ou avec le concours de ses sous-traitants.

E) Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Vallourec propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour le raffinage, la pétrochimie et la fabrication de biocarburants. Les produits les plus techniques sont utilisés dans les fours des raffineries et dans les unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO).

1.3.1.1.2 SERVICES POUR LES MARCHÉS PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Afin de répondre aux attentes de ses clients en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, Vallourec a développé un large éventail de services adaptés aux besoins spécifiques des projets.

Vallourec propose à ses clients OCTG un ensemble de services qui les accompagne et leur fait partager le savoir-faire du Groupe tout au long du cycle de vie du tube, depuis la sortie d'usine jusqu'à l'installation et son usage final.

Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui inclut un réseau de services sur chantiers de plus de 180 techniciens et ingénieurs intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment aux États-Unis, au Mexique, au Brésil et au Moyen-Orient. Ces experts interviennent 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage. En outre, le Groupe a noué des partenariats avec près de 150 licenciés pour réparer les produits Vallourec et réaliser un filetage VAM® sur tous les accessoires de forage et de production ;
- la gestion des stocks de tubes de nos clients, intégrant la gestion logistique des stocks par les experts de Vallourec, ainsi que la préparation et l'inspection des tubes avant leur expédition vers les puits ;
- les solutions innovantes qui, associées à l'offre « VAM® Field Service » ou à l'offre de gestion des stocks, permettent de renforcer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des opérations de nos clients lors de l'usage des tubes. Par exemple, la solution TallyVision améliore l'efficacité et la fiabilité des opérations lors de l'installation des tubes dans les puits ;
- des missions d'ingénierie, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits. Les experts de Vallourec recommandent les tubes de coulage et de production les plus adaptés en termes de dimensionnement et de grades d'acier ainsi que les connexions répondant le mieux aux contraintes du puits ;
- des formations, dont les sessions « Tubular Essentials », connues et reconnues, qui sont dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe propose également une série de services sur mesure adaptés aux besoins du client incluant l'inspection, la maintenance et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination et l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage.

Pour ses clients Line Pipe, le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques aux conduites sous-marines comprenant le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, l'isolation, le cintrage, la logistique ainsi que la gestion de projets complexes. Des contrats de prestations de services peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients. Associé de longue date à un spécialiste de l'isolation thermique, Vallourec fournit des conduites de production utilisant la technologie pipe-in-pipe : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production. Toutefois, le 16 septembre 2024, Vallourec a annoncé la signature d'un accord avec Mattr pour l'acquisition de Thermotite do Brazil (TdB), située à Serra, pour un montant de 17,5 millions de dollars US. TdB est un leader dans l'application de revêtements d'isolation thermique pour les pipelines offshore. Cette acquisition est actuellement examinée par les autorités de la concurrence, et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2025. TdB renforcera l'offre de Vallourec pour l'activité Line Pipe en milieu offshore.

Par ailleurs, le Groupe offre des services de soudage et de revêtement de tubes sur site, principalement à travers Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les secteurs de la construction de pipeline pour les marchés du Pétrole & Gaz et du transport d'eau, ainsi que du nucléaire avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. Serimax s'appuie sur ses centres de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et les opérateurs, et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets.

Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires de production et de forage en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au

Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

1.3.1.1.3 CLIENTS SUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients des compagnies pétrolières internationales (telles que TotalEnergies, Shell, ExxonMobil, Chevron, ENI, etc.), des compagnies nationales (Aramco, ADNOC, Petrobras, et CNOOC), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (Subsea 7 et TechnipFMC), des sociétés d'ingénierie en géothermie (Fervo, Eavor), des spécialistes de la captation et du stockage du carbone (CRC, Tallgrass) et des spécialistes du stockage de l'hydrogène.

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis, ses principaux clients sont des distributeurs. Dans le reste du monde, Vallourec s'adresse directement aux consommateurs finaux. En 2024, les dix clients les plus importants du Groupe ont représenté 51 % du chiffre d'affaires consolidé, et les cinq clients les plus importants ont représenté 36 % du chiffre d'affaires consolidé.

1.3.1.1.4 POSITION CONCURRENTIELLE SUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Vallourec est en concurrence avec divers acteurs sur ses différents marchés, notamment :

- **concernant les tubes OCTG**, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders, avec une offre premium. Les produits de la gamme VAM®, qui font l'objet d'un accord technique de R&D avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), sont en position de leader mondial avec des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes. Les principaux concurrents du Groupe sur les OCTG sont Tenaris, NSC, JFE, US Steel Tubulars, TPCO et Voest Alpine Tubulars ;
- **dans le domaine des tubes de conduite offshore et onshore et le revêtement des tubes sans soudure premium**, Vallourec est l'un des acteurs majeurs des projets en eaux profondes (plus de 500 mètres) et ultra-profondes (plus de 2 000 mètres), qui nécessitent des produits d'une très grande technicité. Grâce à sa filiale Serimax, Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites tant en offshore qu'en onshore. Le principal concurrent du Groupe sur le marché des tubes de conduite offshore et des revêtements est Tenaris ;

- **pour ce qui est des tubes de procédé** (à savoir les tubes pour les centres de traitement du pétrole et du gaz, et les usines pétrochimiques), Vallourec est un acteur majeur dans plusieurs applications, notamment les tubes sans soudure pour les raffineries et les installations pétrochimiques, les installations onshore de liquéfaction de gaz naturel, les usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et les unités flottantes de production, de stockage et de déchargement (FPSO), entre autres. Les principaux concurrents du Groupe sur la pétrochimie sont Tenaris, ArcelorMittal, NSC, Interpipe et des groupes chinois.

1.3.1.2 Marché de l'Industrie : des produits et services pour une large gamme d'applications

1.3.1.2.1 PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses :

- dans l'industrie mécanique, les tubes Vallourec sont utilisés pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles et des cylindres hydrauliques ;
- dans l'automobile, Vallourec fournit une large gamme de produits, comme les tubes d'essieu et les applications de boîte de vitesses ; et
- dans la construction, les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux.

Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

La gamme des produits tubulaires Vallourec est complétée par l'offre innovante en Fabrication Additive Métallique pour des pièces de forme spécifiques.

1.3.1.2.2 PRINCIPAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs.

1.3.1.2.3 POSITION CONCURRENTIELLE SUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

A la suite de l'exécution du plan New Vallourec en 2022 et 2023, le Groupe sert principalement le marché brésilien de l'Industrie.

Vallourec possède depuis 2021 au Brésil une joint-venture avec Açotubo Group, Vallourec Tubos para Indústria, qui propose des solutions tubulaires et des tubes en acier laminés à froid destinés à toute l'industrie, en particulier dans les domaines de l'automobile, de l'énergie, des machines et des équipements industriels.

Au Brésil également, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil est un des leaders de la fabrication de tubes sans soudure laminés à chaud, façonnés, forgés ou étirés à froid. Les produits de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil ont de nombreuses applications industrielles pour différents segments tels que les véhicules légers et lourds, et les deux-roues, principalement pour les systèmes de transmission et de direction ainsi que pour les machines et équipements de construction et agricoles.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil propose également des tubes sans soudure standards ou façonnés pour la construction de ponts, de stades, d'aéroports, de lignes électriques, de fondations de passerelles et d'autres projets d'infrastructure. VTI est, quant à elle, la plus grande usine d'étirage à froid du Brésil dédiée à la fabrication de tubes sans soudure. VTS – RO, située à Rio Das Ostras, est une société dédiée à la fourniture de services à Petrobras et à d'autres IOC (International Oil Companies) dans la région de Macaé.

Sur cette activité, les principaux concurrents de Vallourec tous secteurs industriels confondus sont Tenaris, GOLIN, Meincol et Tuper.

1.3.1.3 Marché des Nouvelles Énergies : répondre au défi de la transition énergétique

1.3.1.3.1 PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DES NOUVELLES ÉNERGIES

Vallourec a développé une variété de solutions pour l'industrie de la transition énergétique. Ses produits tubulaires sophistiqués sont bien adaptés aux besoins du développement des industries de la géothermie, de la captation, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS) et de l'hydrogène. Les produits de Vallourec sont particulièrement adaptés pour :

- la géothermie et l'extraction directe du lithium : les produits Vallourec sont prisés pour leur résistance aux hautes températures et leur performance renforcée en matière d'intégrité, notamment en cas de dilatation thermique. Les tubes et connexions de Vallourec sont qualifiés et utilisés dans les zones de puits les plus exigeantes, aux quatre coins du monde. Les produits VIT (Vacuum Insulation Tubing) Thermocase®, grâce à leur excellente isolation thermique, permettent la circulation coaxiale des flux froids et chauds dans le même puits. Cette technologie est promise à un grand avenir car elle va considérablement augmenter le nombre de sites où la géothermie pourra être implantée. De nombreux projets sont désormais envisagés comme des projets combinés de géothermie et d'extraction directe du lithium, permettant de valoriser à la fois la chaleur et la résistance à la corrosion des solutions tubulaires ;
- la captation, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) : Vallourec propose une gamme de solutions pour le cuvelage et les tubes des puits d'injection de carbone et des tubes de conduite pour le transport de carbone. Les tubes pour le CCUS en particulier requièrent des degrés élevés de résistance à la corrosion, aux basses températures et d'intégrité en raison de la nature à long terme des projets de captation. Pour l'injection de CO₂ super critique dans les puits de stockage de CO₂, les connexions VAM® ont été testées pour des conditions spécifiques nécessitant des opérations cycliques (cycles de température de l'ambiante à - 35 °C), pour des basses températures (- 80 °C) et pour une chute de température très soudaine dans des conditions de charge sévères, avec des échantillons à échelle réelle. Ces résultats ont été validés par des clients, notamment des leaders technologiques dans le domaine du pétrole et du gaz ;

- l'hydrogène : Vallourec propose une gamme de solutions tubulaires pour les puits de production d'hydrogène blanc, les pipelines de transport et le stockage souterrain (cavités salines, sols aquifères, gisements épuisés), pour lesquels le Groupe a acquis une vaste expérience au cours des dernières années. En outre, il a inauguré Delphy®, en 2023, une solution unique de stockage d'hydrogène qui utilise la technologie tubulaire de Vallourec pour permettre un stockage sûr de l'hydrogène sur site à grande échelle (1 à 100 tonnes de H₂) dans diverses applications de taille moyenne, avec une empreinte au sol limitée et un niveau de sécurité élevé. Après une qualification technologique complète en 2023-2024, y compris la construction et l'exploitation d'un démonstrateur à Aulnoye à côté de notre centre de R&D, le Groupe vise une première commercialisation en 2025.

Vallourec a mis au point de nouveaux protocoles et moyens de tests adaptés aux défis très spécifiques des Nouvelles Énergies. En effet, le cycle de vie des produits filetés est bien différent des applications historiques, dès lors qu'il s'agit de géothermie ou de captation souterraine de CO₂ et d'hydrogène.

Ces tests, réalisés dans les conditions réelles d'utilisation, ont ainsi permis de valider les performances opérationnelles des produits VAM® (à commencer par la VAM® 21), ouvrant alors la porte à leur utilisation dans les nombreux projets d'exploitation des Nouvelles Énergies.

Vallourec s'est fixé pour objectif que le segment New Energies représente 10 à 15 % du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) Groupe d'ici 2030.

En plus de ces solutions tubulaires, Vallourec propose une large offre de services, issue des services pour les marchés Pétrole & Gaz mais adaptée aux besoins des clients de l'industrie de la transition énergétique. À titre d'exemple, les services de Tubular Management Services et de VAM® Field Services adaptés aux besoins spécifiques des clients sont offerts en géothermie.

1.3.1.3.2 PRINCIPAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ DES NOUVELLES ÉNERGIES

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients, des entreprises internationales du secteur de l'énergie (notamment des sociétés pétrolières et gazières), des développeurs géothermiques, des développeurs d'hydrogène « vert », des développeurs d'énergie solaire, et des spécialistes de la captation et du stockage du carbone. Tous ont besoin des solutions tubulaires de Vallourec pour des applications sur le marché des Nouvelles Énergies.

1.3.1.4 L'activité Mines & Forêts

1.3.1.4.1 PRODUCTION DE MINÉRAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise la majeure partie de sa production sur les marchés locaux.

Les opérations de la mine de fer de Pau Branco ont été temporairement suspendues en janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté une partie du parc de résidus miniers de Cachoeirinha. En mai 2022, Vallourec avait redémarré partiellement les opérations en utilisant un parc de résidus miniers alternatif, à un niveau de production en deçà des capacités disponibles. Dans ces conditions, les volumes extraits en 2022 s'élevaient à 4 millions de tonnes.

En mai 2023, Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre la pleine exploitation de la pile de résidus miniers de Cachoeirinha. Vallourec anticipe une production vendue d'environ 6 millions de tonnes par an dans un avenir proche, selon les conditions du marché.

Vallourec procède actuellement à deux projets d'extension de la mine. Le premier projet (Phase 1), qui est de petite envergure, prolonge la durée d'exploitation de la mine de Pau Branco, améliore la qualité des réserves et augmentera sa rentabilité. Le 2 juillet 2024, Vallourec annonçait avoir reçu les autorisations nécessaires de l'autorité environnementale de l'État (COPAM) et du régulateur minier fédéral (ANM) pour lancer la première phase d'extension. Vallourec a désormais accès aux réserves de qualité supérieure visées par l'extension de la Phase 1. La production de la Phase 1 a démarré au quatrième trimestre 2024.

La direction de Vallourec est actuellement en discussion avec les autorités étatiques et nationales pour obtenir les permis de production et les permis environnementaux nécessaires pour le second projet (extension de la Phase 2), qui devrait améliorer la durée de vie et la qualité des réserves de la mine, ainsi que sa rentabilité.

1.3.1.4.2 PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter son haut-fourneau. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois.

Le charbon de bois fourni par les unités de carbonisation et le minerai de fer fourni par la mine constituent les matières premières de qualité qui alimentent l'usine de granulés et le haut-fourneau de l'usine intégrée de Jeceaba. L'utilisation de charbon de bois contribue fortement à la réduction de l'empreinte carbone des opérations brésiliennes du Groupe.

1.3.2 Approvisionnement

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles, etc.) ;
- produits semi-finis (barres, produits plats, etc.) ;

- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages, etc.) ;
- maintenance (services et pièces détachées) ;
- énergie (électricité, gaz naturel, etc.).

Au cours des exercices 2023 et 2024, les achats de matières pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Ferrailles et ferro-alliages	479 340	527 357
Ronds/billetes	677 095	348 662
Plats	858	647
Tubes	163 108	172 173
Divers ^(a)	98 934	86 297
TOTAL	1 419 336	1 135 136

(a) Dont variation des stocks.

Les achats de ronds et billetes représentaient 31 % de la matière consommée du Groupe en 2024, et les achats de tubes représentaient 15 % de la matière consommée du Groupe en 2024.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
 - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel, etc.),
 - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support, etc.),
 - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage, etc.) ;

- de solutions :
 - équipements majeurs d'infrastructures et investissements,
 - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, voir le chapitre 3 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

1.3.3 Implantations du Groupe et principaux établissements

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 1 903 millions d'euros à fin 2024 (2 050 millions d'euros à fin 2023).

Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés figurant à la section 7.1.7 du présent Document d'enregistrement universel :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation) aux notes 4.4 et 4.5 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la note 2.1.

Les investissements réalisés, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés à la section 6.1.2.3 « Investissements industriels » du présent Document d'enregistrement universel.

Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

1.4 Les temps forts de l'année 2024

1.4.1 Récolter les fruits du plan New Vallourec

1.4.1.1 Refinancement réussi du bilan et réalisation de l'objectif de dette nette nulle

Le plan New Vallourec a transformé le Groupe en une entreprise dont l'actif industriel est rationalisé, une entreprise résiliente, à l'avenir prometteur. Après avoir généré d'importants flux de trésorerie et procédé à un désendettement en 2023, nous avons procédé au refinancement global de notre bilan en avril 2024. Cela nous a permis d'étendre les échéances de notre dette et de réduire nos coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'un nouveau contrat de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur 5 ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant au contrat de crédit ABL pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongé sur 5 ans aux États-Unis ;
- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations seniors avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux en euros de 8,5 % par an à échéance 2026 ;
- remboursement d'environ 68 millions d'euros des 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État accordés au moment de la réalisation de l'opération.

Le succès de ce refinancement a encore renforcé la position financière de Vallourec et amélioré durablement sa génération de trésorerie. Le Groupe bénéficiera ainsi d'une plus grande visibilité et d'une plus grande flexibilité financière au cours des prochaines années. Vallourec estime que ce refinancement a permis de générer un bénéfice économique net récurrent dans une fourchette de 30 à 35 millions d'euros par an.

De plus, Vallourec maintient désormais des notations de crédit auprès des trois principales agences de notation. Depuis l'annonce du plan New Vallourec, S&P a relevé pour la quatrième fois la notation de crédit du Groupe qui s'établit désormais à BB+, Perspective Stable. Vallourec se félicite d'ajouter les notations de Moody's et Fitch, qui notent Vallourec Ba2, Perspective Positive, et BB+, Perspective Positive, respectivement.

Suite à cette amélioration du bilan, Vallourec a annoncé le 7 novembre 2024 sortir définitivement de son plan de sauvegarde mis en place en 2021.

Fin 2024, Vallourec a atteint une position nette de trésorerie (21 millions d'euros), réalisant ainsi son objectif d'atteindre une dette nette nulle avec un an d'avance. Cette réalisation majeure permettra au Groupe de verser en 2025 son premier dividende depuis dix ans.

1.4.1.2 Fin du plan de sauvegarde

Le 7 novembre 2024, Vallourec a annoncé sortir définitivement de son plan de sauvegarde suite à un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 31 octobre 2024.

Vallourec avait obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 4 février 2021. Après consultation de ses créanciers, Vallourec avait obtenu, par un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 19 mai 2021, la mise en place de cette procédure.

Depuis 2022, le plan New Vallourec a permis au Groupe de se recentrer sur ses marchés premium, d'optimiser son organisation, de renforcer sa résilience et, ainsi de se projeter positivement dans l'avenir. Fort de la mise en œuvre réussie du refinancement de son bilan, Vallourec a constaté l'extinction de l'ensemble du passif antérieur restructuré par le plan de sauvegarde, et a sollicité et obtenu le constat d'achèvement du plan de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce de Nanterre.

1.4.1.3 ArcelorMittal devient l'actionnaire de référence de Vallourec

Le 6 août 2024, le Groupe a annoncé la réalisation de l'acquisition par ArcelorMittal de l'intégralité de la participation des fonds Apollo dans Vallourec au prix de 14,64 euros par action, pour un prix d'achat total de 955 millions d'euros. En conséquence, ArcelorMittal détenait en date de l'acquisition 28,4 % des droits

de vote et 27,5 % du capital social de la Société ⁽¹⁾. Le pacte d'actionnaires en place entre Vallourec et les fonds Apollo a été résilié, et un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu entre Vallourec et ArcelorMittal.

1.4.1.4 Vallourec finalise la cession du site de production de Düsseldorf-Rath à CTP

Le 16 décembre 2024, Vallourec a annoncé avoir conclu un accord pour céder l'essentiel de son site de production de Düsseldorf-Rath à CTP, le plus important promoteur immobilier industriel en Europe coté en bourse. Cette transaction concernait la vente d'un terrain

d'environ 900 000 mètres carrés pour un montant de 155 millions d'euros. Elle a été finalisée fin 2024. Ce terrain accueillait le principal site de production de tubes de Vallourec en Allemagne, fermé fin 2023 dans le cadre du plan New Vallourec.

1.4.1.5 Évolution des organes de direction de Vallourec

1.4.1.5.1 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le 7 février 2024, Vallourec a annoncé la nomination de Damien Rebourg en tant que Directeur de la Communication et des Affaires Publiques. Il a rejoint le Comité exécutif. Damien Rebourg succède à Valérie La Gamba sur le périmètre communication Groupe.

Le 3 juin 2024, Vallourec annonçait la nomination d'André Lacerda au poste de Directeur de la région Amérique du Sud (Senior Vice President) pour le segment Tubes. À ce titre, il intègre le Comité exécutif du Groupe, et sera rattaché à Bertrand Frischmann. André Lacerda est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Métallurgiste de l'UFMG au Brésil et d'un Master en Management du marché de l'énergie de l'ESCP en France. Il a également une bonne connaissance de Vallourec et de ses marchés, puisqu'il a déjà occupé plusieurs postes dans l'entreprise entre 2000 et 2008.

Le 5 novembre 2024, Vallourec a annoncé la création d'une nouvelle Direction des Opérations intégrant une Direction Process et Ingénierie renforcée. La Direction Process et Ingénierie regroupe désormais les Communautés de Process, la Direction Ingénierie Globale et la Direction des Investissements. Elle est à présent dirigée par Philippe Carlier, membre du Comité exécutif, dont la mission principale est de permettre à Vallourec de proposer des produits et services toujours plus performants.

Cette Direction Process et Ingénierie est intégrée au sein d'une nouvelle Direction des Opérations confiée à Bertrand Frischmann, membre du Comité exécutif, nommé Directeur des Opérations (Chief Operations Officer) de Vallourec. Outre les opérations Amérique du Nord et Amérique du Sud, cette direction pilote également la Direction Industrielle Eastern Hemisphere, ainsi que les fonctions Achats, Supply Chain, Qualité et Industrialisation, et Excellence opérationnelle.

1.4.1.5.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Vallourec est composé de 11 membres, dont 44 % de femmes et 67 % d'Administrateurs indépendants. Il comprend également un observateur.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2024, Vallourec a proposé :

- la nomination de Mme Frida Norrbom Sams en qualité d'Administratrice indépendante, pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2028. Cette résolution a été adoptée et Frida Norrbom Sams est désormais membre du Comité RSE ;
- le renouvellement du mandat de Mme Corine de Bilbao, pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2028. Cette résolution a été adoptée et Corine de Bilbao a conservé ses fonctions de Présidente du Comité RSE et de membre du Comité d'Audit ;
- la ratification et le renouvellement du mandat de M. Luciano Siani Pires, pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2028. Cette résolution a été adoptée et Luciano Siani Pires a conservé ses fonctions de membre du Comité RSE et du Comité d'Audit ;
- la nomination de M. Genuino Magalhães Christino pour un mandat de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2028, sous condition de la réalisation de l'acquisition par ArcelorMittal de l'intégralité de la participation des fonds Apollo dans Vallourec. Cette résolution a été adoptée et la réalisation de l'opération a été annoncée le 6 août 2024. Le mandat de Genuino Magalhães Christino a pris effet à cette date. Il est désormais membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations.

À la suite de la réalisation de l'opération, et conformément au pacte d'actionnaires conclu entre Vallourec et ArcelorMittal, le Conseil d'Administration a décidé, le 10 août 2024 :

- de coopter M. Keith James Howell, en remplacement de M. Gareth Turner, qui a démissionné avec effet à la date de réalisation de l'opération, pour la durée restante de son mandat, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. Keith James Howell est désormais membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- de nommer M. Aditya Mittal en qualité de Censeur, en remplacement de M. Austin Anton, qui a démissionné avec effet à la date de réalisation de l'opération.

Le 11 décembre 2024, Vallourec a annoncé la nomination d'une nouvelle Administratrice représentant les salariés au Conseil d'Administration. Le Comité de groupe qui s'est tenu le 10 décembre 2024 a élu Annelise Le Gall comme Administratrice représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration de Vallourec a pris acte de cette nomination pour un mandat de quatre ans. Le Conseil d'Administration comprend désormais deux Administrateurs représentant les salariés, Mme Annelise Le Gall et M. Patrick Poulin. Mme Annelise Le Gall est désormais membre du Comité RSE.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital social de 237 271 828 actions et 229 877 070 droits de vote théoriques au 30 juin 2024.

1.4.1.6 Succès commerciaux dans l'industrie Pétrole & Gaz

Le 16 janvier 2024, Vallourec a annoncé la signature d'un contrat avec TotalEnergies pour la fourniture des tubes de casing et de tubing ainsi que les accessoires associés pour la première phase du projet Gas Growth Integrated Project (GGIP) en Irak. Le GGIP comprend la récupération de gaz actuellement torché dans la région de Bassorah afin d'alimenter des centrales électriques, la construction d'une unité de traitement d'eau de mer et la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 1 GW. Cette approche multi-énergies permettra de développer de façon durable les ressources naturelles du pays. Pour les 30 premiers puits du projet, Vallourec fournira depuis ses usines brésiliennes et européennes un total de 15 000 tonnes de divers tubes et connexions VAM® reposant sur les grades d'acier les plus haut de gamme.

Le 8 février 2024, Vallourec a annoncé avoir remporté une commande pour la fourniture de solutions OCTG premium avec la société allemande Wintershall Dea dans le cadre du partenariat de longue date établi entre les deux entreprises. Ce contrat porte sur près de 3 000 tonnes de tubes, dont une large part en alliage haut de gamme résistant à la corrosion (CRA), de connexions, d'accessoires et de services associés, destinés au projet de développement gazier en eaux profondes Davlin North, situé dans la mer du Nord en Norvège. Vallourec livrera ses connexions emblématiques VAM® 21 utilisant CLEANWELL®, la solution sans graisse respectueuse de l'environnement, les services associés de maintenance pour la préparation et le reconditionnement des tubes, ainsi que la gestion complète des stocks.

Le 25 avril 2024, Vallourec a annoncé une quatrième commande majeure dans le cadre de l'accord de long terme (LTA) signé en 2021 avec ExxonMobil Guyana. Dans le cadre de ce contrat, Vallourec livrera des tubes de conduite pour le projet Whiptail en eaux profondes d'ExxonMobil Guyana. Le Groupe livrera plus de 180 km de tubes de conduite, dont une partie en grade X80 (après les lots précédemment commandés pour le projet Uaru).

Le 17 juin 2024, Vallourec annonçait la signature d'un contrat d'une durée de 5 ans avec Equinor au Brésil pour la fourniture clé en main de tubes, connexions, accessoires et services. Les solutions OCTG de haute performance et à faible empreinte carbone de Vallourec contribueront au développement des champs de Bacalhau et de Raia, exploités dans la zone pré-salifère brésilienne, ainsi que du champ de Peregrino, dans la zone post-salifère. Ainsi, Vallourec contribuera au plan de transition énergétique d'Equinor visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Le contrat comprend également des solutions digitales innovantes ainsi que l'ensemble des services de gestion des tubes « Tubular Management Services » (TMS) de Vallourec.

1.4.1.7 Succès commerciaux dans l'industrie des Nouvelles Énergies

2024 a été une année riche en réalisations pour Vallourec dans le domaine de la transition énergétique. Vallourec® New Energies a célébré plusieurs succès commerciaux majeurs et a accompli des progrès notables dans la qualification de nouveaux produits, en ligne avec l'objectif de Vallourec de devenir un acteur intégré des industries bas carbone.

En 2024, Vallourec a livré ses premières commandes pour le projet d'exploration de l'hydrogène blanc en Amérique du Nord et a étendu son expérience dans le domaine du stockage d'hydrogène dans des cavités salines, avec son premier projet aux États-Unis.

Après avoir fourni ses solutions à plusieurs clients spécialisés dans le stockage de gaz (Gasunie, Storengy, Uniper, EWE) pour leurs projets à travers l'Europe, le Groupe a pu analyser et partager le retour d'expérience en lien avec ces projets. La cavité saline HyPSTER de Storengy a été mise en service avec succès avec de l'hydrogène gazeux. Par ailleurs, Vallourec, conjointement avec Gasunie, a publié une analyse du programme de test réalisé

Le 20 juin 2024, Vallourec a annoncé avoir accepté une prolongation de deux années supplémentaires du contrat de 2019 signé avec ADNOC, la compagnie pétrolière nationale d'Abu Dhabi. Cette prolongation prendra effet en janvier 2025 et durera jusqu'en janvier 2027. Vallourec continuera à fournir sa gamme complète de tubes et de connexions pour applications conventionnelles et complexes dans les gisements de pétrole et de gaz onshore et offshore. Parallèlement, le contrat a été modifié afin d'en étendre la portée et d'inclure une nouvelle série de services, comme le revêtement extérieur des tubes qui sera réalisé à Abu Dhabi, ainsi que de nouvelles solutions digitales Vallourec, comme TallyVision, qui permet d'améliorer les opérations d'installation grâce à une traçabilité complète de chaque tube. À l'occasion de cette prolongation, Vallourec enregistre également une nouvelle commande importante de 27 000 tonnes de tubes. Ces produits seront fabriqués par les usines Vallourec en France, au Brésil, en Chine et en Indonésie, profitant ainsi des hubs stratégiques de production haut de gamme du Groupe.

Le 10 juillet 2024, faisant suite à un appel d'offres, Vallourec a annoncé s'être vu attribuer un contrat par TotalEnergies pour la fourniture de près de 5 000 tonnes de tubes OCTG et des services associés, à destination du projet en eaux profondes Kaminho sur le bloc 20, à 100 km au large des côtes angolaises. Sur ce projet, Vallourec livrera sa gamme de connexions VAM® de renommée mondiale et utilisera CLEANWELL®, sa solution sans graisse, plus respectueuse de l'environnement. Le Groupe apportera également son expertise offshore via VAM® Field Service, ainsi que son offre « Tubular Management Services » (TMS), qui consiste à gérer l'inspection et la préparation des tubes avant le départ pour la plateforme de forage ainsi qu'à leur retour sur la zone de stockage.

Le 27 septembre 2024, Vallourec a annoncé, à l'issue d'un processus concurrentiel, la signature d'un important contrat avec Petrobras, acteur mondial de premier plan du secteur de l'énergie. Ce contrat porte sur la fourniture de produits tubulaires premium pour le secteur pétrolier (OCTG) et d'accessoire pour le développement des projets Sepia 2 et Atapu 2 d'une grande complexité technique. En outre, Vallourec fournira une gamme complète de services associés tels que Tubular Management Services, VAM Field Service, ainsi que l'ensemble des solutions numériques de Vallourec. Ce contrat, qui témoigne de la valeur ajoutée des solutions premium de Vallourec, prévoit des livraisons pouvant atteindre 25 000 tonnes sur une période de trois ans.

avec succès dans le cadre du projet Hystock, qui, après près d'un an de tests avec de l'hydrogène pur, a confirmé l'excellente performance des produits Vallourec, qui ont ensuite été retirés et analysés, confirmant qu'ils étaient toujours en excellent état après avoir été utilisés dans du gaz H₂.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la validation de cette technologie, tout en intensifiant sa promotion dans le monde entier. Cela a permis à Vallourec de s'établir comme un acteur clé de la chaîne de valeur de l'hydrogène et comme levier de la décarbonation au niveau mondial. Le Groupe discute actuellement de l'intégration de sa solution propriétaire Delphy dans plus de 50 projets potentiels et a annoncé 2 partenariats, avec le développeur de projet H2V et la société de technologie NextChem, témoignant du vif intérêt dont fait preuve le marché pour la solution. L'objectif du Groupe est de lancer la commercialisation de Delphy en 2025.

Les perspectives de croissance dans le secteur mondial de l'hydrogène sont substantielles, avec une projection de capacité installée prévue de 5 à 15 millions de tonnes d'hydrogène vert d'ici 2030 (selon les scénarios de l'AIE, STEPS et APS). Le secteur aura également besoin de capacités de stockage pour faire face à l'intermittence de la production et ainsi assurer un approvisionnement régulier et fiable aux fournisseurs, et soutenir l'optimisation des coûts. La solution Delphy devrait apporter à Vallourec un revenu estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros par unité de stockage.

Les solutions tubulaires innovantes ainsi que les connexions premium VAM® de Vallourec permettent à ses clients de développer des infrastructures sûres et fiables pour le transport et le stockage du CO₂. Aux États-Unis, notamment dans le

Wyoming, qui a obtenu la primauté pour le programme fédéral de permis de captation géologique du CO₂ dans le cadre du Safe Drinking Water Act, Vallourec® New Energies a été sélectionné par une société d'exploitation de premier plan pour fournir une gamme complète de produits et de services. Il s'agit notamment de tubes, de revêtements et de coudes pour leur pipeline de transport de CO₂, ainsi que d'alliages de carbone et d'alliages résistants à la corrosion OCTG, dotés de connexions premium VAM® 21 et de la solution sans graisse CLEANWELL®, pour leurs puits d'injection de CO₂ de classe IV. Ce projet établit une nouvelle norme dans les industries bas carbone. Les technologies Vallourec® New Energies permettent de créer des centres CCUS en Californie pour les industries difficiles à décarboner et au Qatar pour les fabricants de GNL et d'hydrogène bleu.

1.4.2 Premier trimestre 2025

Le 8 janvier 2025, Vallourec a annoncé qu'il avait atteint son objectif de dette nette nulle avec un an d'avance. Depuis le troisième trimestre 2022, Vallourec a réduit sa dette nette de plus de 1,5 milliard d'euros, a restructuré complètement sa dette et ses lignes de liquidité, et a exécuté son plan de sauvegarde.

Le 22 janvier 2025, Vallourec a annoncé le résultat de son analyse du cycle de vie de l'empreinte carbone de sa production de tubes sans soudure. Sur la base des données 2023, Vallourec a réduit son empreinte carbone à 1,45 tonne CO₂e par tonne de tubes produits, contre 1,79 tonne CO₂e par tonne de tubes en 2019, soit une réduction de 19 % sur 4 ans. Cette réduction importante, certifiée par l'institut de recherche indépendant à but non lucratif EPD International AB, une filiale de l'Institut suédois de recherche environnementale (IVL), fixe un nouveau standard industriel dans le secteur des solutions tubulaires sans soudure haut de gamme⁽¹⁾.

Le 31 janvier 2025, Vallourec a annoncé son élection en tant que nouveau Membre de soutien du Hydrogen Council (Conseil de l'hydrogène). Cette élection représente une étape importante pour Vallourec, car elle renforce son engagement consistant à fournir des solutions durables et à favoriser la décarbonation des secteurs industriels.

Le Hydrogen Council est une initiative mondiale dirigée par des PDG qui rassemble des entreprises de premier plan partageant une vision et une ambition communes en matière d'hydrogène afin d'accélérer la transition énergétique propre. Composé de 140 acteurs clés basés dans plus de 20 pays, il encourage la collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les investisseurs afin de promouvoir le développement de l'hydrogène en tant que source d'énergie propre.

⁽¹⁾ Source : Déclarations environnementales de produits (EPD) publiées par des pairs.



CHAPITRE 2

2

ÉTAT DE DURABILITÉ

Informations générales	46	2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)	130
Base pour la préparation de l'état de durabilité	46	2.3.1 Gouvernance mise en place	130
Gouvernance RSE (ESRS 2)	48	2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre	130
Stratégie	49	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale	133
Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités)	54		
Notations des agences extra-financières et certifications ISO	61	2.4 Plan de vigilance	133
2.1 Informations environnementales (ESRS E)	63	2.4.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance	133
2.1.1 Introduction	63	2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement	134
2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1)	70	2.4.3 Gestion des risques en matière de droits humains	135
2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)	79	2.4.4 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité	136
2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)	84	2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement	137
2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3)	88	2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	137
2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)	94		
2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles (ESRS E5)	95	Annexes	139
2.1.8 Taxonomie européenne	98	Annexe 1 - Table des matières CSRD	139
2.2 Informations sociales (ESRS S)	106	Annexe 2 – Note méthodologique	143
2.2.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)	106	Annexe 3 – Rapports de l'auditeur de durabilité	149
2.2.2 Conditions de travail (ESRS S1)	114	Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 225-102-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre	154
2.2.3 Dialogue social (ESRS S1)	122	Annexe 5 – Table de concordance GRI	157
2.2.4 Diversité et égalité des chances (ESRS S1)	124	Annexe 6 – Table de correspondance TCFD	164
2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)	126	Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024	167
2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires)	129	Annexe 8 – Synthèse des indicateurs taxonomiques	169

Informations générales

Base pour la préparation de l'état de durabilité

Depuis 2017, Vallourec s'est conformé à la Directive sur le Reporting Non-Financier (NFRD). Aujourd'hui, le Groupe s'aligne avec la dynamique du Pacte Vert de l'Union Européenne dans le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Ce Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2024 présente les informations essentielles sur ses enjeux de durabilité, conformément aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif principal de la CSRD est d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et ainsi améliorer la qualité et la disponibilité des informations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). La directive CSRD a créé 12 normes européennes d'information en matière de durabilité, dites normes ESRS ⁽¹⁾ (European Sustainability Reporting Standards) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des entreprises sur l'ensemble des thématiques ESG. L'objectif de ces normes ESRS est de préciser les informations, en matière de durabilité, qu'une entreprise doit publier en application de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil ⁽³⁾. Ces normes, transposées en droit français le 6 décembre 2023 ⁽⁴⁾, s'appliquent à tous les secteurs d'activités.

Conformément aux articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et L232-6-3 du Code de commerce, le présent état de durabilité décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière environnementale, sociale, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Dès 2023, Vallourec a proactivement aligné sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sur la structure de la CSRD et des ESRS, notamment en anticipant l'Analyse de Double Matérialité (ADM).

Cet état de durabilité est également réalisé sur la base du GRI ⁽⁵⁾ (Global Reporting Initiative) et des principes du Global Compact des Nations Unies. Concernant les enjeux climatiques, le Groupe s'appuie sur la TCFD ⁽⁶⁾ (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) dont la table de correspondance est publiée en annexe 6.

Le Groupe s'attachera à documenter chaque année les évolutions et améliorations apportées à l'état de durabilité, en phase avec les nouvelles exigences réglementaires et les meilleures pratiques du marché.

Vallourec présente les éléments de son état de durabilité selon les exigences de la CSRD, les informations suivantes sont disponibles dans les chapitres suivants du présent DEU :

- Présentation du Groupe Vallourec et de son modèle de création de valeur (chapitre 1 – section 1.1.3) ;
- Dispositions en matière de durabilité (chapitre 2) ;
- Gestion des risques (chapitre 3) ; et
- Gouvernement d'entreprise (chapitre 4).

Cadre de référence et données

L'état de durabilité est élaboré en référence aux normes ESRS publiées par l'EFRAG, Groupe consultatif européen sur l'information financière. Tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs inclus dans les sections E, S et G ont été évalués comme matériels selon l'ADM du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a également pris le parti de maintenir la publication de certaines informations, historiquement publiées dans sa DPEF, bien qu'elles aient été identifiées comme non-matérielles dans l'ADM. Ces informations non-matérielles sont les suivantes : ressources entrantes (section 2.1.7.4 La mesure de nos performances - bilan des flux massiques du Groupe), la biodiversité (section 2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes), les initiatives sociétales engagées auprès des communautés locales (section 2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local), lutte contre l'évasion fiscale (section 2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale) et par ailleurs, le plan de vigilance - qui doit faire l'objet d'une communication dans le DEU conformément à la LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre - communiqué à la fin de ce chapitre (2.4).

Outils de reporting

Vallourec a mis en place, depuis de nombreuses années, des outils de reporting centralisés afin de consolider les informations clefs et piloter son activité de manière efficace et fiable. Ces différents systèmes d'informations couvrent les données relatives aux sujets environnementaux, santé et sécurité, produits chimiques, ressources humaines et compliance, en complément des systèmes d'information du Groupe dédiés au reporting financier.

Le Groupe travaille à l'amélioration continue de ses outils et processus de reporting afin de renforcer la fiabilité et la précision des données consolidées. Ces efforts soutiennent un suivi et une analyse régulière des performances à tous les niveaux (site, région et Groupe), ainsi qu'une revue systématique avec les objectifs fixés, permettant d'identifier et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires.

Consolidation et périmètre

L'état de durabilité de Vallourec couvre l'ensemble des activités du Groupe, aligné sur le périmètre des états financiers conformément aux exigences de la CSRD, à l'exception de certains points de données spécifiés en Annexe 2 – Note méthodologique. La liste des sociétés consolidées figure dans la section dédiée des comptes consolidés du DEU.

⁽¹⁾ Règlement délégué - UE - 2023/2772 - EN - EUR-Lex.

⁽²⁾ Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

⁽³⁾ Directive - 2022/2464 - FR - EUR-Lex.

⁽⁴⁾ Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales - Légifrance.

⁽⁵⁾ Le GRI est un organisme international de normalisation qui fournit des exigences et des lignes directrices pour le reporting des activités d'une organisation en matière de développement durable.

⁽⁶⁾ Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, la TCFD est une organisation mondiale formée - à la demande des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 - pour développer un ensemble de recommandations liées au climat, que les entreprises et les institutions financières peuvent utiliser pour mieux informer les investisseurs, les actionnaires et le public des risques financiers liés au climat.

Cet état de durabilité inclut les opérations de Vallourec ainsi que les éléments de la chaîne de valeur identifiés comme matériels lors de l'analyse de double matérialité. Les données ESG consolidées incluent la société mère Vallourec S.A. et toutes ses filiales, conformément aux principes appliqués aux états financiers. Les activités sous contrôle opérationnel, tel que défini par la CSRD, ont été analysées dans le cadre de l'état de durabilité (cf. Annexe 2 - Note Méthodologique).

L'état de durabilité, publié annuellement, couvre la même période que le reporting financier, soit l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les principes appliqués pour les indicateurs ESG sont détaillés à la fin de chaque section, et leur consolidation respecte ces règles, sauf indication contraire dans les sections dédiées E, S et G.

Toute modification des indicateurs déclarés ou de la méthodologie appliquée sera présentée dans le texte. Pour des détails supplémentaires concernant les limites de périmètre, la méthodologie

de l'analyse de double matérialité et les méthodes de calcul des données quantitatives, veuillez consulter les sections pertinentes du document ainsi que la Note Méthodologique incluse en annexe 2.

Les informations de durabilité ont été préparées dans le cadre de la première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce. Cette première application est caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le manque de données comparatives et d'éléments de benchmarks fiables, et l'absence de cadres établis pour certaines informations.

En conséquence, le Groupe a été amené à procéder à certaines hypothèses pouvant aboutir à des écarts par rapport aux méthodologies de calcul indiquées dans le texte de loi.

Le détail des écarts par rapport aux exigences du texte de loi peut être consulté dans la section « Limites relatives à la première année d'application de la CSRD » de la Note Méthodologique incluse en annexe 2.

Structure de l'état de durabilité de Vallourec

Informations générales		
NORMES THÉMATIQUES		
2.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	2.2 INFORMATIONS SOCIALES	2.3 INFORMATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE
ESRS E1 - Changement climatique Sections 2.1.2, 2.1.3 & 2.1.8	ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise Sections 2.2.1 à 2.2.4	ESRS G1 – Conduite des affaires Sections 2.3.1 et 2.3.2
ESRS E2 - Pollution - Section 2.1.4	ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur - Section 2.1.5	Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale (informations complémentaires à la CSRD) Section 2.3.3
ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines - Section 2.1.5	Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires à la CSRD) Section 2.2.6	
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes Section 2.1.6		
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire - Section 2.1.7		
2.4 PLAN DE VIGILANCE		
ANNEXES		

Gouvernance RSE (ESRS 2)

En 2018, le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité RSE chargé du suivi des sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Ce Comité a pour mission de revoir régulièrement la stratégie du Groupe sur les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que les opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme, responsable et harmonieuse.

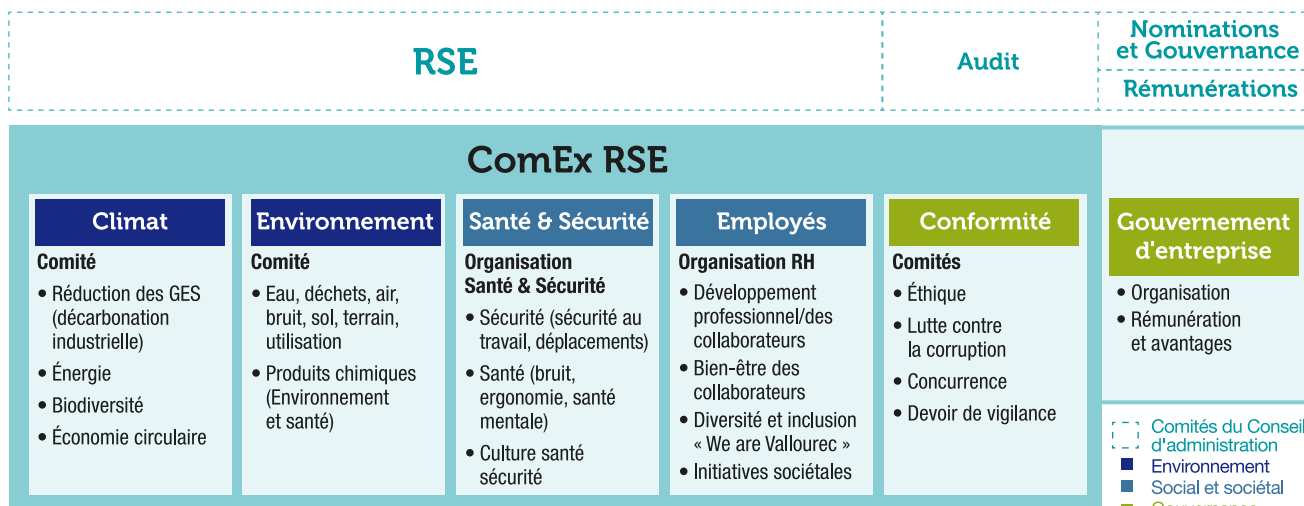
En septembre 2022, la nouvelle Direction de Vallourec a renforcé la gouvernance RSE avec la création d'un Comité RSE, composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif.

- **Comité exécutif RSE** : Sous la présidence du Président-directeur général du Groupe, et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, a vocation à se tenir une fois par trimestre avec l'ensemble des membres du comité exécutif du Groupe ; sa mission consiste à valider la stratégie et la feuille de route RSE pour l'ensemble du Groupe, arbitrer et fixer les priorités et les objectifs, ainsi que suivre le déploiement des projets et l'atteinte de leurs objectifs. Ce Comité s'appuie sur cinq piliers : Climat, Environnement, Santé Sécurité, *People* et *Compliance*, tous parrainés par un membre du Comité exécutif. Pour chacun de ces piliers, l'organisation en place a également été renforcée.
- **Comité climat** : Créé en juillet 2021, sous le parrainage du *Chief Operation Officer* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe, afin de suivre les actions mises en place permettant d'atteindre les objectifs de réduction de CO₂ du Groupe à horizon 2025, validés par le SBTi, et de ceux définis dans la feuille de route 2030-2035 et 2050. Les actions liées à la Biodiversité et l'Économie Circulaire sont également gérées par ce Comité.
- **Comité environnement** : Créé en octobre 2022, sous le parrainage du *Senior Vice President Process* et Ingénierie et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe pour définir, arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés à la gestion de l'eau, des déchets, de l'air, des sols et des produits chimiques.

- **Santé Sécurité** : Ce sujet défini comme prioritaire chez Vallourec est dirigé par l'organisation Santé Sécurité déjà en place dans le Groupe, sous la responsabilité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. paragraphe 2.2.2.1 dédié aux sujets de Santé et sécurité).
- **Employés** : Les relations sociales, socle des engagements du Groupe, sont sous la responsabilité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. chapitre 2.2 dédié aux informations sociales de Vallourec).
- **Comité Diversité** : Sous l'autorité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, animé par la Directrice Talent de Vallourec, et réunissant des représentants des métiers et des régions, suit mensuellement l'avancée des actions initiées dans le cadre des 3 piliers diversité de genre, richesse interculturelle et richesse intergénérationnelle.
- **Comité conformité** : Sous la présidence du Président-directeur général et animé par le *Chief Compliance Officer*, réunit l'ensemble des membres du comité exécutif du Groupe, ainsi que les représentants des directions Audit Interne et Risques, Achats, et Consolidation, Comptabilité et Contrôle Interne. Le Comité définit les orientations et objectifs en matière de conformité et veille à leur déploiement effectif (cf. chapitre 2.3 dédié aux informations de Vallourec en matière de gouvernance).
- **Comité des initiatives sociétales** : Animé par la Direction du Développement Durable et composé du *Senior Vice President Ressources Humaines*, du *Chief Compliance Officer*, du Directeur du Contrôle de Gestion et du Directeur de la Communication et des Affaires Publiques, se réunit une fois par trimestre afin de déterminer les orientations d'initiatives de bénévolat en faveur des communautés locales et suivre la cohérence et l'effectivité des projets portés par les comités locaux des initiatives sociétales (cf. section 2.2.6 dédiée aux actions de Vallourec en soutien du tissu économique local).

ESG

Comités du Conseil d'administration



Cette organisation soutenue au plus haut niveau de l'entreprise permet de mobiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et de déclencher une réelle prise de conscience, une volonté d'agir de manière responsable et durable face à l'importance croissante des enjeux extra-financiers.

En s'appuyant sur cette gouvernance RSE, la Direction du Développement Durable définit et déploie un plan stratégique en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

- piloter la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à court et moyen termes ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique et de création de valeur du Groupe ;

Déclaration sur la diligence raisonnable

Vallourec met en œuvre une procédure de diligence raisonnable pour établir sa feuille de route RSE, en lien avec les orientations stratégiques définies par la direction du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec intègre la vigilance raisonnable dans sa gouvernance, sa stratégie et son modèle économique. Les informations pertinentes sont détaillées dans les sections « Stratégie » et « Informations générales » de l'état de durabilité présenté dans le chapitre 2 de ce Document d'Enregistrement Universel.

Stratégie

Modèle d'affaires et de création de valeur

Le modèle d'affaires et de création de valeur de Vallourec ainsi que ses activités sont présentés de façon détaillée dans le chapitre 1, paragraphes 1.1. ; 1.2 et 1.3. Le Groupe y décrit son plan « New Vallourec », mis en place dès 2022, sa résilience dans sa stratégie de transformation adossée au développement de son activité Vallourec New Energies. Avec des solutions innovantes et éprouvées dans le secteur des énergies fossiles, le Groupe se positionne comme un acteur clé de la transition énergétique grâce à son expertise et ses solutions adaptées aux défis énergétiques du XXI^e siècle.

En plaçant la responsabilité sociale et environnementale au cœur de ses valeurs, le Groupe exige l'excellence industrielle et garantit les standards de qualité et de santé sécurité les plus élevés sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

De plus amples précisions sur le rôle, la composition des organes d'administration et de direction, l'expertise et les formations des membres du Conseil d'administration ou encore le ratio de rémunération entre top exécutif et salaire médian sont disponibles au sein du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Qui plus est, la rémunération variable du dirigeant mandataire social exécutif est depuis plusieurs années intrinsèquement liée aux objectifs RSE du Groupe, ce mécanisme d'incitation est décrit plus largement dans le chapitre 4 du présent document (paragraphe 4.3.1.2).

De plus, ce même chapitre précise, dans les sections « CSRD et l'Analyse de Double Matérialité » et « Informations générales » la manière dont le Groupe dialogue avec ses parties prenantes. Dans la section « Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) pertinents » et « Informations générales », le Groupe a identifié et évalué les impacts négatifs. Dans l'ensemble des sections « Plan d'actions » présentées tout au long de l'état de durabilité, le Groupe décrit comment il agit pour remédier à ces impacts négatifs. Le suivi de l'efficacité de ces efforts est communiqué dans les sections « suivi de performance » présentées dans les sections dédiées.

Dans le cadre de son plan « New Vallourec », le Groupe a réorganisé sa structure pour devenir plus efficace et agile, tout en renforçant d'une part sa proximité avec ses clients et d'autres part sa capacité à accélérer les prises de décisions. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, identifiés comme matériels par le Groupe lors de l'analyse de double matérialité, ainsi que leurs impacts, risques et opportunités, sont revus régulièrement dans les différents comités mis en place dans la nouvelle Gouvernance du Groupe afin qu'ils soient alignés avec la stratégie du Groupe (voir dans ce chapitre la section Gouvernance RSE).

Orientations stratégiques

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière environnementale, sociale et sociétale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site www.vallourec.com.

Dès 2009, le Groupe a pris des engagements dans ces domaines, notamment en lançant le projet « Greenhouse » afin de réduire ses émissions de CO₂, et en adhérant au Pacte mondial des Nations unies (Global Compact ⁽¹⁾) en 2010. En 2013, le Groupe a complété le CDP Climat puis, au fil des années, le CDP Eau et Forêt. En 2020, la trajectoire du Groupe en termes de réduction de gaz à effet de serre a été validée par le SBTi ⁽²⁾, avec comme objectif la réduction de 25 % de son empreinte carbone à horizon 2025 comparé à 2017.

En 2022, Vallourec a renforcé son engagement en lançant le programme « *Climate Challenge* » qui définit la feuille de route de décarbonation à horizon 2030-2035-2050 afin de contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant ses process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe. En 2030, le Groupe s'engage à réduire l'intensité CO₂ de ses produits de 30 % et en 2035 de 35 % sur la base de l'année 2021. Le prix interne du carbone, intégré dans les dossiers d'investissements du Groupe, a été réévalué en passant de 80 euros/tonne de CO₂ en 2022 à 100 euros/tonne de CO₂ au 1^{er} janvier 2023. Ce plan de décarbonation est décrit paragraphe 2.1.2.2 de ce chapitre.

En 2022, Vallourec accélère son engagement et adapte sa gouvernance RSE, afin de créer un réseau dynamique embarquant les plus hautes instances de l'entreprise.

Cette section « Orientations stratégiques » rejoint la DMA ainsi que les IROs identifiés comme matériels (cf. section suivante « Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités) »).

⁽¹⁾ Le Pacte mondial incite les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

⁽²⁾ Science-Based Targets initiative est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de fixation d'objectifs climat sur une base scientifique en proposant une série de ressources et de conseils. Il évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises conformément à ses critères stricts.

Sans préjuger de ses futurs engagements, le Groupe publie ses objectifs à l'horizon de 2025 sur les thèmes matériels, et 2030/2035 pour ses engagements de réduction de CO₂, la santé sécurité ainsi que la valorisation des déchets et communique chaque année les résultats obtenus, à savoir :

Alignement sur les Objectifs développement durable du Global Compact	Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	2017	2018 (incl. Tianda)	2019	2020	2021	2022	2023					
											2024	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2030	Cible 2035
	S'engager avec nos parties prenantes dans la durée	Être à la pointe de notre industrie	Évaluation moyenne d'un panel d'agences de notation extra-financière	-	B+	B	A-	A-	A	A	A	A	A	A	A
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs ; offrir à chacun de bonnes conditions de travail (ESRS S1)	Protéger nos collaborateurs en devenant une référence dans ce domaine	Index TRIR ^(a) pour les salariés, les travailleurs intérimaires et les sous-traitants								2,96	2,35	1,93	< 2	< 1,4 ou = 0,2
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE															
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur l'environnement et la biodiversité (ESRS E1 et E4)	Réduire nos émissions de gaz à effet de serre	Intensité directe + indirecte (scopes 1 + 2 + 3 amont) en tonnes CO ₂ /tonne de tubes expédiée	1,82	1,90	1,71	1,75	1,97	1,77	1,62	1,39	1,6	1,5	1,4	1,3
			Total des émissions CO ₂ scopes 1 + 2 + 3 (amont & aval) : en équivalent CO ₂ en kilotonnes	13 312	11 656	10 014	8 200	8 616	8 846	7 738	7 333	9 984	9 984		
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Respecter notre environnement et protéger la biodiversité en prévenant tout type de pollution, en réduisant la consommation d'eau, en valorisant les déchets et en réduisant les nuisances (ESRS E2, E3 et E5)	Réduire l'enfouissement des déchets	Tonnes de déchets industriels non valorisés (en milliers de tonnes)	42	33	31	17	16	21	16	14	15	15		
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES		Valorisation des déchets	% taux de valorisation des déchets	94,0 %	95,5 %	95,8 %	97,0 %	97,6 %	97,3 %	97,6 %	98,0 %	98 %	98 %	98 %	98 %
		Limiter nos prélèvements d'eau	Prélèvement d'eau pour la fabrication de l'acier et des tubes par tonne traitée (m ³ /tonne)	1,36	1,25	1,21	1,62	1,58	1,31	1,29	1,20	1,3	1,2		
			Prélèvement d'eau (m ³)	5,18	5,71	5,56	4,85	5,67	5,88	4,72	4,80				
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Établir un réseau de fournisseurs fiables et responsables (ESRS S2)	S'assurer des engagements RSE de nos fournisseurs clés	% de la masse des achats réalisés auprès de fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle	-	-	50 %	58 %	65 %	71 %	73 %	75 %	> 70 %	75 %		
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES															

(a) Dans le cadre d'un travail de vérification et d'harmonisation des pratiques de reporting sécurité, le Groupe a mené au dernier trimestre 2023, un travail approfondi de vérification systématique de l'ensemble des incidents afin de s'assurer de la cohérence des reportings avec la procédure Groupe de déclaration harmonisée des accidents. Ce travail a conduit à un retraitement du TRIR tel que reporté par le périmètre brésilien, dans la consolidation Groupe. Ce retraitement ne concerne que le reporting interne du TRIR. En effet, l'ensemble des incidents survenus au Brésil ont par ailleurs été dûment déclarés localement et ont fait l'objet d'analyses et de mises en place de mesures de prévention conformément à l'exigence du Groupe en la matière. Les autres périmètres du Groupe n'ont pas nécessité de tels retraitements. Par ailleurs, les indicateurs LTIR et Taux de gravité du périmètre du Groupe ne sont pas impactés de manière significative. Les données historiques pré-2021 n'ont pas été corrigées et ne sont donc pas publiées.

Alignement sur les Objectifs développement durable du Global Compact	Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	à fin déc 2017	à fin déc 2018 (incl. Tianda)	à fin déc 2019	à fin déc 2022	à fin déc 2023	à fin déc 2024	Cible au 1 ^{er} janvier 2027
 	Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières (ESRS S1)	Promouvoir la diversité	% de femmes au sein de l'encadrement	22 %	22 %	22 %	24 %	26 %	27 %	30 %
			% de femmes au ComEx				23 %	23 %	15 %	30 %
			% de femmes à des postes de Top Management				12 %	15 %	19 %	30 %

Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses engagements en faveur des Objectifs du développement durable définis par l'ONU à horizon 2030 et aligné ses objectifs afin d'y contribuer activement.

Les réalisations majeures en 2024 sont les suivantes :



SÉCURITÉ ET SANTÉ



Cibles ⁽¹⁾ : 3.9, 8.8

Thèmes	Actions	Références
Sécurité	TRIR égal à 1,93	2.2.2.1
Santé	Programme Chemsafe : taux de substitution des produits CMR de 96,1 %	



ENVIRONNEMENT



Cibles : 6.3, 6.4, 7.2, 9.4, 11.4, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 13.3, 14.1, 15.a, 15.b, 15b

Thèmes	Actions	Références
Réduire notre impact	100 % des sites certifiés ISO 14001 52 % de l'énergie consommée est bas carbone (dont 41 % renouvelable) 94 % de l'électricité consommée est bas carbone (dont 55 % renouvelable) 69 % de l'acier mis en œuvre est issu de ferrailles recyclées Analyse du cycle de vie, publication des <i>Environmental Product Declarations</i> (EPD) 98,0 % de déchets valorisés	Introduction 2.1.2.4 2.1.2.4 2.1.7.4 2.1.1.4 2.1.7.4
Gestion des ressources en eau	Stations de traitement des eaux dans les usines les plus importantes et les plus consommatrices en eau Réduction des émissions de polluants dans l'eau 13 % de nos besoins en eau pour la production de tubes d'origine pluviale Réduction des consommations d'eau pour la production	2.1.5.3 2.1.4.2 2.1.5.4 2.1.5.4

⁽¹⁾ Se référer au rapport du Global Compact : Les 17 Objectifs de Développement Durable et leurs 169 cibles (pactemonial.org).

SOCIAL ET SOCIÉTAL



Cibles : 4.4, 5.5, 8.5, 8.8, 10.4, 11.4, 13.3

Thèmes	Actions	Références
Diversité	Taux de femmes à des fonctions d'encadrement 27 % We Are Vallourec	2.2.4.1 2.2.3.1 / 2.2.4
Collaborateurs et communautés	1,5 M€ : investissements sociétaux	2.2.6

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



Cibles : 8.7, 16.5, 16.6

Thèmes	Actions	Références
Éthique	Code anticorruption et Charte éthique ✓ Vallourec Integrity Line ✓	2.3.2 2.2.5 / 2.3.2 / 2.4.6

ACHATS RESPONSABLES



Cibles : 8.4, 12.6

Thèmes	Actions	Références
Évaluation RSE des fournisseurs	1 209 fournisseurs évalués en termes de RSE : 75 % des dépenses	2.2.5

Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités)

La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité

La CSRD introduit la double matérialité comme concept clé pour guider la stratégie ESG des entreprises. L'Analyse de Double Matérialité (ADM) est la pierre angulaire de la CSRD, elle permet de déterminer les thèmes ESG identifiés comme matériels qui feront à ce titre l'objet d'un reporting conformément aux normes ESRS. La double matérialité se fonde sur le principe qu'un thème peut être évalué comme matériel selon deux axes :

Matérialité d'impact : évalue les effets positifs ou négatifs de l'entreprise sur les personnes et l'environnement via ses opérations et sa chaîne de valeur ⁽¹⁾.

Matérialité financière : identifie les risques et opportunités financiers liés aux enjeux de durabilité susceptibles d'influencer la performance ou le financement de l'entreprise, y compris ceux liés aux partenaires commerciaux ⁽²⁾.

Pour donner suite aux analyses de simple matérialité, réalisées en 2016 et 2021, qui ont validé la pertinence des enjeux ESG et l'alignement avec les attentes de ses parties prenantes, le Groupe a mené, de manière proactive en 2023, une ADM, sur la base et la méthodologie du nouveau concept de la CSRD en engageant le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans cette ADM, et conformément aux nouvelles attentes réglementaires, le Groupe a identifié et évalué la Matérialité d'impact ainsi que la Matérialité financière pour chacun des enjeux ESG, définissant ainsi ceux qui sont présentés dans cet état de durabilité 2024. Par ailleurs, et comme indiqué dans la section Base pour la préparation de l'état de durabilité figurant au début du chapitre 2, le Groupe a également pris le parti de maintenir la publication de certaines informations, historiquement publiées dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière, bien qu'elles aient été identifiées comme non-matérielles dans l'ADM.

Cette analyse a permis au Groupe d'identifier et d'évaluer les thèmes ESG et de définir pour chacun d'entre eux leur niveau de matérialité. Cette démarche a été précédée par des sessions de formation des contributeurs internes et des membres du Conseil d'administration du Comité RSE, afin de les sensibiliser aux enjeux de la CSRD et de leur présenter l'importance et les attentes de l'ADM dans ce nouveau cadre réglementaire.

Analyse de la Double Matérialité chez Vallourec

Sous la Direction du Développement Durable et en collaboration avec un cabinet de conseil externe, ce projet a mobilisé les parties prenantes, qui sont définies comme celles pouvant influencer ou être influencées par l'entreprise. Les ESRS distinguent les parties prenantes affectées et les utilisateurs des états de durabilité.

Dans le cadre de l'ADM, Vallourec a interrogé ses parties prenantes affectées ou qui pourraient être affectées, positivement ou négativement, tout au long de sa chaîne de valeur ainsi que les utilisateurs principaux des rapports de durabilité.

Entre la fin 2023 et le début de 2024, 18 entretiens ont été menés avec ces parties prenantes pour échanger sur une première version de l'ADM afin d'ajuster les thèmes de durabilité, examiner les Impacts, Risques et Opportunités (IROs), et définir les scores d'impact et financiers. Tous les membres du Comité exécutif ont été impliqués dans cet exercice.

Analyse de l'existant et de la chaîne de valeur

Vallourec a basé son analyse de l'existant sur la méthodologie du guide de l'EFRAG MAIF (Materiality Assessment Implementation Guidance). Cet exercice s'est également nourri des conclusions de l'analyse de simple matérialité réalisée en 2021 et l'ADM s'est articulée autour de plusieurs axes.

Le premier concerne la compréhension du contexte avec l'analyse des activités de Vallourec et ses relations d'affaires avec l'ensemble de ses parties prenantes, sur l'entièreté de sa chaîne de valeur.

Activités et relations d'affaires

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium sans soudure, destinées principalement aux marchés de l'énergie, notamment Pétrole & Gaz et Nouvelles Énergies. Le Groupe exploite un réseau mondial d'aciéries, de laminiers à tubes et d'usines de traitement thermique et de filetage, qui s'appuie sur des activités de recherche et développement (R&D) de pointe, soutenu par ses centres dédiés à la R&D en Europe, au Brésil et aux États-Unis.

Le Groupe propose des produits et services pour quatre marchés :

- Pétrole & gaz : tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des champs pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes.
- Industrie : tubes légers et résistants pour la mécanique, l'automobile et la construction.
- Énergies renouvelables et transition énergétique : tubes et connexions spécialement testés et validés pour résister aux environnements agressifs et corrosifs qui s'imposent aux nouvelles applications énergétiques en pleine expansion (CO₂, géothermie, hydrogène).
- Matières premières : exploitation d'une mine de fer au Brésil, dont une partie de la production approvisionne le haut-fourneau de Jeceaba – Minas Gerais, Brésil, le reliquat étant commercialisé localement.

Chaîne de valeur amont

Vallourec centralise ses activités de R&D en France et supervise également deux centres au Brésil et aux États-Unis. Au Brésil, le groupe dispose d'une chaîne de valeur intégrée, allant de la production d'acier à partir de charbon végétal issu de ses forêts d'eucalyptus, à une mine de fer, un haut fourneau, une aciérie et des tuberiers. Aux États-Unis, l'aciérie de Youngstown utilise de la ferraille recyclée. En Europe, Vallourec se concentre sur le marché Pétrole & Gaz avec des installations en France et au Royaume-Uni. Au Moyen-Orient, le groupe est présent aux Émirats Arabes Unis et en Arabie Saoudite. En Asie, Vallourec opère à Singapour et en Chine, commercialisant des produits premium.

⁽¹⁾ Annexe au règlement délégué de la Commission (UE) complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de rapport sur la durabilité. ESRS 1 Exigences générales. Objectif 3.4. Paragraphe 43. Commission européenne.

⁽²⁾ Annexe au règlement délégué de la Commission (UE) complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de rapport sur la durabilité. ESRS 1 Exigences générales. Objectif 3.5. Paragraphe 49. Commission européenne.

Chaîne de valeur en aval

Dans le cadre du Plan « New Vallourec », la nouvelle empreinte industrielle de Vallourec vise à accroître l'efficacité et l'agilité du Groupe en se rapprochant de ses clients.

Cela est réalisé grâce à trois hubs stratégiques : deux bases d'exportation au Brésil et en Asie, et une base aux États-Unis pour le marché domestique. Les équipes techniques, commerciales et de support, situées près des opérations des clients, s'efforcent de répondre aux besoins et de fournir des solutions adaptées aux environnements complexes.

Pétrole & gaz : Vallourec est un partenaire clé pour les compagnies pétrolières nationales et internationales, offrant des solutions OCTG pour la construction de puits de production d'hydrocarbures et des solutions PLP pour le transport et la transformation des hydrocarbures.

Industrie : Le marché industriel de Vallourec se concentre sur l'automobile et les machines agricoles au Brésil, ainsi que sur la mécanique et la construction en Europe, avec une forge en France.

Énergies renouvelables et transition énergétique : Vallourec propose des solutions innovantes pour le stockage d'hydrogène, la captation du carbone et les systèmes géothermiques, répondant aux défis de la transition énergétique.

Services : Le Groupe diversifie ses services, incluant l'expertise sur les plateformes pétrolières, le stockage, l'inspection, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, et des offres digitales comme TallyVision et Best Fit. Vallourec développe également la fabrication additive WAAM pour produire des pièces complexes en petite série.

Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) pertinents pour Vallourec

Une liste initiale des thèmes de durabilité a été établie sur la base des thèmes définis dans l'annexe A de l'ESRS 1. Un groupe de travail, piloté par la Direction du Développement Durable, a permis d'enrichir cette liste avec des thèmes spécifiques à l'industrie et à la chaîne de valeur de Vallourec. Ce travail d'analyse s'est basé sur la conclusion de l'analyse de simple matérialité de 2021, la revue des risques basée sur l'ERM (Enterprise Risk Management) du Groupe, benchmark avec des pairs, normes sectorielles (GRI, SASB), et questionnaires et rapports d'agences de notation ESG.

Cette démarche a permis de définir la liste définitive des IROs, non seulement sur les sous-thèmes de l'annexe A de l'ESRS 1, mais également sur certains thèmes spécifiques à Vallourec comme la « pollution sonore » et le « maintien et le développement des compétences ».

Les IROs liés aux thèmes de durabilité ont été définis spécifiquement pour chaque thème, en évaluant les Impacts sur l'environnement et les personnes, ainsi que les Risques financiers ou Opportunités liés aux changements environnementaux et sociaux affectant Vallourec.

Cette première analyse s'est appuyée sur l'expertise des Directions du Développement Durable, du Contrôle et de l'Audit Interne, du Contrôle de Gestion, des Ressources Humaines, ainsi que du Secrétariat Général et de la Conformité. Elle a permis d'évaluer les impacts négatifs ou positifs, actuels ou potentiels sur toute la chaîne de valeur du Groupe.

Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité

L'évaluation des IROs matériels a été réalisée en identifiant les thèmes potentiellement matériels et leurs IROs associés. Chaque thème a été noté sur une échelle de 1 à 5 (notation de l'ERM du Groupe), selon sa Matérialité d'impact et Financière avec des seuils de matérialité fixés à 2,5. Cette évaluation, basée sur des IROs bruts, a été validée par les membres du Comité exécutif.

Méthodologie d'évaluation de la matérialité d'impact et financière

L'échelle d'évaluation utilisée est celle de l'ERM déjà en place chez Vallourec pour la revue des risques trimestriels.

Calcul de la matérialité

	Gravité						Probabilité				
	Échelle	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Impact	Ampleur	Mineur	Modéré	Élevé	Majeur	Catastrophique					
	Portée	Locale	Régional	National	Continental	Mondial					
	Caractère	Remédiable	Partiellement remédiable	Modérément remédiable	Difficilement remédiable	Non remédiable					
	Montant	< 15 M€	15 -100 M€	100 - 250 M€	250 - 500 M€	> 500 M€					
Financière		Court terme :	se matérialise au moins une fois par an								
	Temporalité	Moyen terme :	se matérialise tous les 2 à 5 ans								
		Long terme :	se matérialise moins d'une fois tous les 10 ans								

Le calcul de la matérialité d'impact = gravité × probabilité de survenance de l'impact.

La gravité est évaluée selon trois critères : Ampleur, Portée, et Caractère irréparable de l'impact.

Le calcul de la matérialité financière = gravité (magnitude potentielle des effets financiers) × probabilité de survenance de l'impact.

La probabilité de survenance est mesurée sur une échelle de 1 (improbable) à 5 (très probable), uniquement pour les impacts potentiels.

Dans l'hypothèse où un thème de durabilité figurait déjà dans l'ERM, ce score a été réajusté en fonction des spécificités de la double matérialité.

Vérification de la cohérence avec la cartographie des risques de Vallourec

Afin de déterminer les principaux risques ESG auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec ceux de l'ADM menée en 2023/2024.

Les résultats de l'ADM ont confirmé la pertinence de la cartographie des risques existante au niveau Groupe chez Vallourec. Les enjeux de durabilité identifiés comme matériels dans cette analyse faisaient déjà l'objet d'un suivi particulier par les équipes opérationnelles ainsi que par le Département du contrôle et l'audit interne sur la base des stratégies, politiques et procédures des services concernés (stratégie, opérations, juridique, financier, éthique, qualité, sécurité, environnement, etc.). Les enjeux identifiés comme matériels dans l'ADM sont déjà revus régulièrement via les différents comités existants (voir partie gouvernance RSE en section « Informations générales »). Ces revues permettent d'identifier et d'évaluer les risques, analyser leurs impacts sur la société et l'environnement, quantifier leurs implications financières pour Vallourec, et prioriser les risques à présenter auprès du comité d'audit.

Le Département du contrôle et de l'audit interne joue un rôle clé en centralisant et en supervisant l'ensemble des risques Groupe, offrant ainsi une vision globale et alignée avec les priorités stratégiques de l'entreprise. Pour plus de détails concernant la gestion des risques, veuillez consulter la section 3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du chapitre 3 du présent document.

Validation des conclusions de l'Analyse de Double Matérialité (ADM) par les organes de direction

Les conclusions de l'ADM ont été validées par l'ensemble des membres du Comité exécutif lors du Comité RSE interne. Par la suite, ces conclusions ont été présentées aux membres du conseil d'administration siégeant aux Comités RSE et d'Audit du Groupe.

Analyse des écarts à la suite de l'Analyse de Double Matérialité (ADM) chez Vallourec

Sur la base des conclusions de l'ADM, Vallourec a évalué la pertinence des exigences de divulgation et des points de données associés. Cette évaluation a conduit à une analyse des écarts pour identifier les informations à inclure dans l'état de durabilité, en les comparant à celles de la précédente Déclaration de Performance Extra-Financière. Cela a permis de définir la structure de l'état de durabilité 2024, en conformité à la CSRD.

L'état de durabilité contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article L225-102-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 4 du présent chapitre.

Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers

Catégorie(s) d'information extra-financière	Impact(s)	Risque(s)	Opportunité(s)	Politique(s) appliquée(s)	Indicateurs clés de performance
Énergie (ESRS E1 - Changement climatique)	(Actuels, MT, toute la chaîne de valeur) : - Impacts amont des marchés de l'énergie sur le coût d'exploitation des sites de production - Impacts aval de la mutation des marchés de l'énergie sur les débouchés commerciaux de l'entreprise	Hausse des coûts énergétiques (en particulier du gaz naturel et de l'électricité) (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	Réduction des consommations énergétiques (Actuel, CT, opérations propres)	Politique environnementale (consommation d'énergie)	Consommation d'énergie (kWh/tonne traitée)
			Amélioration du rendement des processus industriels (Actuel, CT, opérations propres)	Ecodesign pour les nouveaux projets industriels et d'innovation (bilan énergétique des projets)	% de la production issus d'usines certifiées ISO 50001 et ISO 14001
		Décroissance de la demande relative aux marchés historiques du Groupe (Potentiel, MT, chaîne de valeur avale)	Développement de produits et services liés à la transition énergétique (hydrogène, géothermie, captation du carbone, solaire) (Actuel, CT, chaîne de valeur aval)	Politique environnementale (débouchés commerciaux, matérialisé par la business line « New Énergies »)	Scope 3 aval « Utilisation des produits et services vendus » (tCO ₂ e)

Catégorie(s) d'information extra-financière	Impact(s)	Risque(s)	Opportunité(s)	Politique(s) appliquée(s)	Indicateurs clés de performance
Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique)	Dérèglement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3) (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	(Actuels, CT, toute la chaîne de valeur) : - Financiers (Système d'Echange de Quotas carbone Européen (SEQUE-UE) et mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)) - Conformité aux réglementations changeantes - Demande et accès au capital (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur) : - Atteinte à la réputation et à l'image du Groupe	(Potentielles, CT, toute la chaîne de valeur) : - Avantage compétitif sur la faible empreinte carbone des tubes comparé à la concurrence - Réduction des consommations de matières premières - Développement de technologies innovantes (Carboval, hydrogène, etc.)	Politique environnementale réduction des émissions de GES, articulée autour de la procédure « Indicateurs et reporting environnemental » et de la mise en œuvre des plans d'action suivis en Comité Climat Ecodesign pour les nouveaux projets industriels et d'innovation (prix interne du carbone)	- Total et détail des émissions CO₂ (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval) (tCO₂e) - Intensité carbone des tubes expédiés (tCO₂e/tonne expédiée) % d'énergie renouvelable % d'électricité renouvelable % d'énergie bas carbone % d'électricité bas carbone
Adaptation au changement climatique (ESRS E1 - Changement climatique)	Impacts des conditions météorologiques sur les processus industriels du Groupe	Risques physiques chroniques (vagues de chaleur, sécheresses, cyclones, incendies, etc.) ou aigus (hausse des températures moyennes, montée des eaux, etc.) (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur)	Avantage concurrentiel par rapport aux pairs en ce qui concerne l'empreinte carbone de la fabrication des tubes (Potentielle, CT, chaîne de valeur avale)	Politique d'adaptation au changement climatique	% des actifs à risque avant de considérer des mesures d'adaptation % des actifs à risque en considérant les mesures d'adaptation
Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes (ESRS E2 - Pollution)	Impacts négatifs (Actuels, MT, opérations propres) : - Sur la santé et la sécurité des employés et des communautés, dus à l'utilisation de substances dangereuses - Explosion potentielle liée à l'utilisation de produits chimiques dangereux			- Politique santé - Plan de substitution des produits classés Cancérigène Mutagène et toxique pour la Reproduction (CMR) - Politique environnementale	Taux de substitution des produits CMR
Pollution de l'air, des eaux et des sols (ESRS E2 - Pollution)	- Émissions atmosphériques de particules et de composés organiques volatils (Actuel, MT, opérations propres) - Accidents et déversements de produits chimiques (Actuel, MT, opérations propres) - Gestion et traitement inadéquats des déchets (Potentiel, MT, opérations propres)		Développement de produits et services à forte valeur ajoutée (Actuelles, CT pour eau et sol et MT pour air, chaîne de valeur avale) : - Produits premium répondant aux exigences les plus rigoureuses - Portefeuille de produits garantissant l'intégrité des puits dans des conditions extrêmes - Outil de contrôle pour optimiser l'installation des produits et pendant toute leur durée de vie	- Charte de développement durable - Politique environnementale	- Mesure des émissions de polluants atmosphériques - Montant des investissements HSE % d'usines certifiées ISO 14001 - Suivi de la qualité des rejets dans l'eau - Matières en suspension dans les rejets (tonne) - Demande chimique et biologique en oxygène dans les rejets (tonne) - Hydrocarbures totaux dans les rejets (tonne) - Métaux lourds dans les rejets (tonne)

Catégorie(s) d'information extra-financière	Impact(s)	Risque(s)	Opportunité(s)	Politique(s) appliquée(s)	Indicateurs clés de performance
Pollution sonore (spécifique à Vallourec)	Impacts négatifs du bruit sur les personnes et l'environnement (Actuel, CT, opérations propres)			- Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores - Politique environnementale	- Cartographie de l'exposition des salariés au bruit - Mesures du bruit en périphérie des sites
Consommation et prélèvements d'eau (ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines)	Réduction du volume disponible pour les autres usages domestiques, industriels et agricoles (Potentiel, CT, opérations propres) Impacts des prélèvements et rejets sur les écosystèmes (Actuel, CT, toute la chaîne de valeur)	(Potentiels, CT, opérations propres) : - Conflits d'usage de l'eau en situation de stress hydrique (relatifs aux autres usages domestiques, industriels et agricoles) - Perte d'activité en cas d'interruption prolongée de l'approvisionnement en eau (Actuels, CT, toute la chaîne de valeur) : - Qualité de l'eau déchargée dans l'environnement - Non-conformité aux normes en vigueur		- Politique environnementale - Indicateurs et reporting environnemental - Politique de gestion de l'eau	% des eaux utilisées provenant de l'eau de pluie - Prélèvements d'eau totaux (m³) % de recirculation - Prélèvements d'eau pour la fabrication d'acier et de tubes par tonne traitée (m³/tonne traitée) - Qualité de l'eau (MES, DCO, DBO, HCT, Métaux lourds)
Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité du fait du changement climatique (ESRS E4 - Biodiversité)	Impacts négatifs sur la biodiversité de : Changement climatique (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »
Déchets (ESRS E5 - Économie circulaire)	Impacts négatifs : - Sur l'environnement et les personnes en raison d'un système de gestion des déchets et/ou des déchets dangereux, ou d'un échec dans la prévention de la production de déchets (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur) - Déchets miniers et résidus d'exploitation au Brésil, notamment sur la sécurité des riverains et des employés, et l'environnement (Actuel, CT, toute la chaîne de valeur)		-	- Charte de développement durable - Politique environnementale - Valorisation des déchets via le programme By-product - Recirculation interne des flux réutilisables (eau, ferraille, etc.)	- Tonnage de déchets mis en décharge % de valorisation de déchets - Tonnes de déchets industriels non valorisés (tonne) % de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles % de déchets dangereux - Montant des investissements HSE

Catégorie(s) d'information extra-financière	Impact(s)	Risque(s)	Opportunité(s)	Politique(s) appliquée(s)	Indicateurs clés de performance
Égalité de traitement et opportunités pour tous (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise) ou négatif (Potentiel, MT, effectifs de l'entreprise) sur la sécurité, le bien-être et la santé mentale des employés			- Charte éthique - Mentorat de femmes - Présence de femmes dans les plans de succession - Objectifs à court et moyen termes - Programme de conformité - Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT - E-learning - Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	- Nombre et nature des signalements internes/externes - Nombre et nature des sanctions appliquées - Taux de femmes cadres et managers - Taux de femmes cadres dirigeants - Taux de disparités salariales
Santé et sécurité des travailleurs (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise) & Conditions de travail (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise) ou négatif (Potentiel, MT, effectifs de l'entreprise) sur la sécurité, le bien-être et la santé mentale des employés		Réduction de l'absentéisme et des coûts de remplacement (Actuelle, CT, effectifs de l'entreprise)	- Politique santé - Évaluation des risques sanitaires dans certains pays - Ergonomie du poste de travail - Revue des modes opératoires, circulation dans les locaux, mise à disposition d'équipement de protection <i>Safety Management Program</i> - Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants - Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays - Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	- Montant des investissements HSE - Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles - LTIR, TRIR, TG - Taux de certification ISO 45001
Maintien de l'expertise et développement des compétences (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif ou négatif sur les employés experts en raison de la politique de formation et de rétention des talents (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise)	Risque stratégique et opérationnel de perte d'expertise spécifique aux activités premium de Vallourec (Potentiel, MT, effectif de l'entreprise)	Attraction et rétention des talents (Actuelle, MT, effectif de l'entreprise)	- People review - Entretiens de carrière - Plans de succession - Programme « experts » - Vallourec University - Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT - Organisation du dialogue social	- Taux de turnover et motifs de fin de contrat - Nombre d'heures de formation - Questionnaire de satisfaction des employés

Catégorie(s) d'information extra-financière	Impact(s)	Risque(s)	Opportunité(s)	Politique(s) appliquée(s)	Indicateurs clés de performance
Conditions de travail (ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur) & Santé et sécurité des travailleurs (S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur)	Impact positif (Actuel, MT, travailleurs de la chaîne de valeur) ou négatif (Potentiel, MT, travailleurs de la chaîne de valeur) sur la sécurité, le bien- être et la santé mentale		(Potentielle, CT, toute la chaîne de valeur) : - Renforcement de la réputation de Vallourec - Sécurisation de l'approvisionnement	Politique d'approvisionnement responsable	% de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE
Corruption et versement de pots-de-vin (ESRS G1 - Conduite des affaires)	Impacts négatifs liés à des comportements non éthiques, tels que la corruption, la violation des lois relatives à l'intégrité dans la conduite des affaires (Potentiel, MT, toute la chaîne de valeur)	(Potentiels, MT, toute la chaîne de valeur) : - Risque de non-conformité aux réglementations, (anticorruption, notamment si applicables : Sapin II, FCPA, UKBA) - Risques réputationnels - Risque de condamnation		- Charte éthique - Programme de conformité - Code de conduite anticorruption - Procédures internes : agents/cadeaux/ sponsoring et mécénat - E-learning et formations - Politique d'achats responsables - Dispositif de contrôle des tiers	- Nombre et nature des signalements internes/externes - Nombre et nature des sanctions appliquées - Nombre de personnes formées
Culture d'entreprise (ESRS G1 - Conduite des affaires)	Impact positif avéré sur le bien-être des employés et leur volonté de rester ou d'évoluer au sein de Vallourec, incluant l'engagement des employés (Actuel, CT, effectifs de l'entreprise).			Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	

* Inclut également l'ensemble des éléments du sous-axe « Énergie ».

MDR « Politiques »

Les politiques sus-mentionnées sont applicables à l'ensemble des sites de production du Groupe et sont mises à disposition des collaborateurs via l'intranet MyVallourec. Elles font l'objet d'une relecture interne, et d'une validation par le directeur du département correspondant (Développement Durable, Santé Sécurité, Ressources Humaines, etc.). Certaines peuvent être validées à plus haut niveau, comme la politique environnementale, signée par le PDG. Celles-ci s'appuient à minima sur les standards réglementaires appliquées au site d'implantation (e.g., qualité des rejets d'eau dans la politique eau) ou à l'entreprise (e.g., évaluation des risques physiques en accord avec la CSRD dans la politique d'adaptation au changement climatique). Elles peuvent également faire référence à des standards volontaires internationalement reconnus, comme l'alignement avec les Accords de Paris dans la politique climatique, où à des méthodologies et bases de données

génériques comme pour l'identification des zones en situation de stress hydrique, ou le recensement des indicateurs climatiques relatifs aux inondations, tempêtes, sécheresses et autres événements. Elles sont développées sur la base des projets menés avec des sociétés spécialisées, impliquant des référents internes sur site pour s'assurer de leur pertinence (comme des responsables HSE, maintenance ou des directeurs de site). Elles sont établies pour faire face aux risques et impacts identifiés à court-terme (sur la période du plan d'affaires), à moyen-terme (d'ici 2035) et à long-terme (d'ici 2050).

Les sections suivantes du chapitre 2 détaillent les points de données qualitatifs et quantitatifs identifiés comme matériels pour Vallourec, avec un résumé consolidé disponible en annexe 1 Table des matières CSRD.

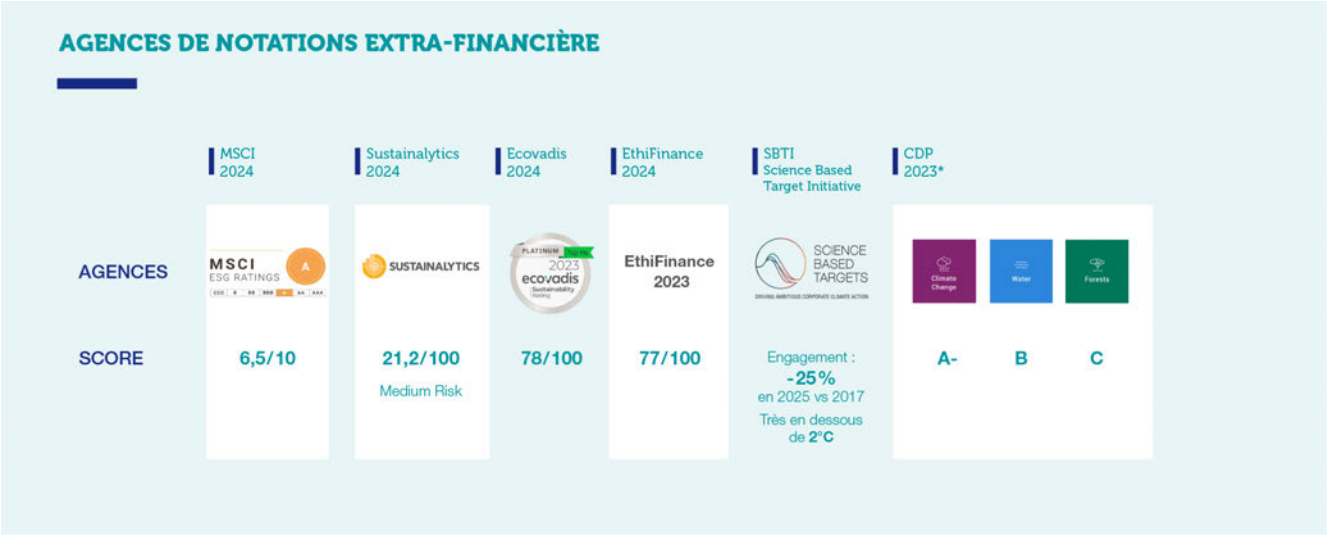
Notations des agences extra-financières et certifications ISO

Évaluation par les agences de notation extra-financières

Afin d’apprécier le plus objectivement possible sa performance ESG, Vallourec est très attentif aux évaluations attribuées par les principales agences de notation extra-financière reconnues sur le plan international. De nombreux indices, labels et notations extra-financières évaluent donc le Groupe.

En 2024, les agences de notation extra-financière ont reconnu, au travers de leurs évaluations et appréciations, les progrès réalisés par le Groupe en termes de gouvernance, de stratégie, et de résultats RSE.

À titre d’illustration, depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre chaque année aux trois questionnaires du CDP (organisation mondiale à but non lucratif) Climat, Eau et Forêt. Le Groupe a également amélioré sa note EcoVadis, en 2023, passant d’une médaille d’or à une médaille platinum. La note de Ethifinance (ex-Gaia) a augmenté de 71/100 à 77/100 entre 2023 et 2024. L’évaluation du risque par l’agence Sustainalytics est passée de 21/100 en 2023 à 21,2/100 en 2024 démontrant une stabilité dans la gestion du risque par le Groupe, lequel se situe d’ailleurs dans les plus vertueux de son secteur d’activité « Energy Services Industry » dont la moyenne est à 27,1, soit un niveau de risque bien plus important.

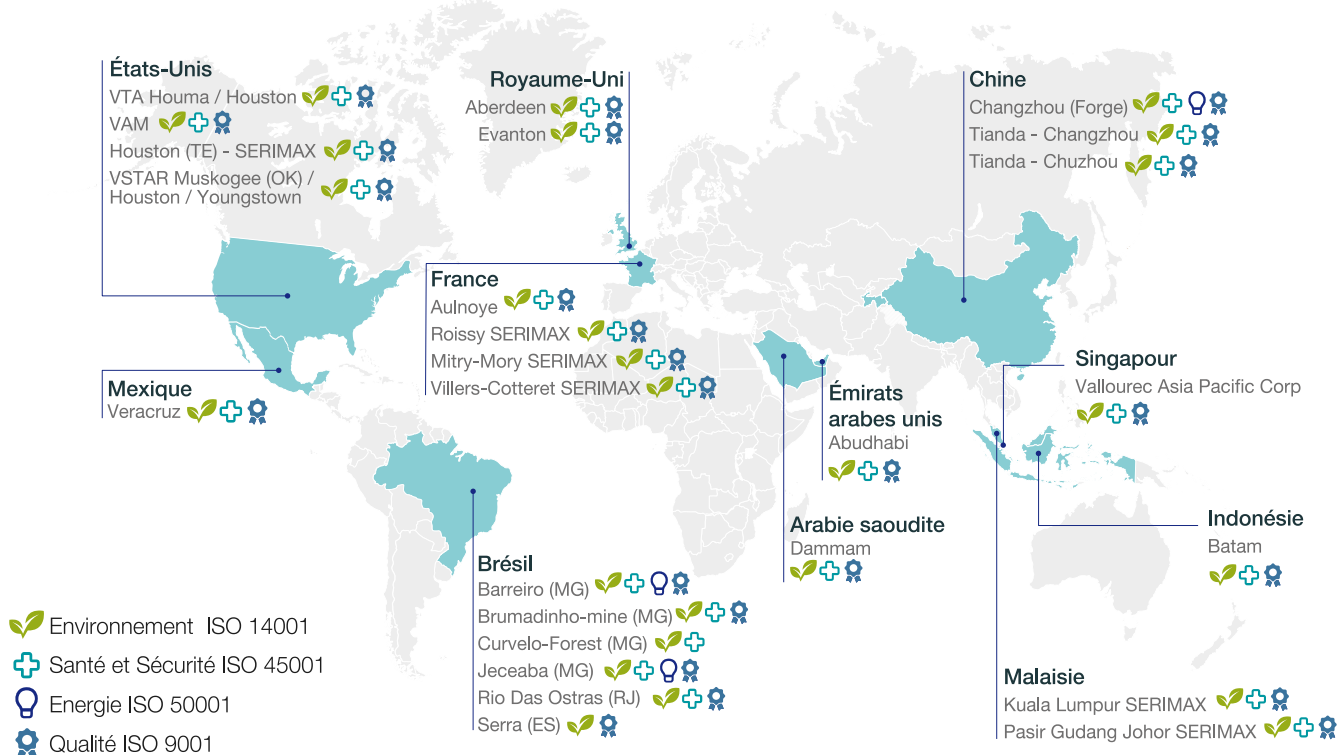


* À la date de la publication du Document d'enregistrement universel, les résultats du CDP 2024 ne sont pas connus.

Certifications ISO des principaux sites de production

Les sites de Vallourec sont certifiés majoritairement par les normes ISO. La sécurité et l'environnement faisant partie des objectifs et des priorités du Groupe, 97 % des sites sont certifiés ISO 45001 (santé et sécurité au travail) et 100 % des sites sont certifiés ISO 14001 (environnement). Ainsi Vallourec maintient un haut niveau d'exigence avec des audits réguliers en matière de conformité réglementaire.

NOS CERTIFICATIONS 100 % des sites certifiés ISO 14001



2.1 Informations environnementales (ESRS E)



Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des thématiques-clés reprises par la CSRD :

- l'atténuation au changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des ressources aquatiques ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- l'utilisation optimale des ressources et l'économie circulaire ;
- la protection de la biodiversité.

2.1.1 Introduction

ODD 8.4, 9.4, 12.4, 12.5, 13.2

2.1.1.1 Périmètre d'étude

Les données environnementales incluses dans le dispositif de « reporting » environnemental de l'exercice 2024 portent sur l'ensemble des filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel et/ou financier (cf. Annexe 2 - Note méthodologique - Périmètre de consolidation Environnement).

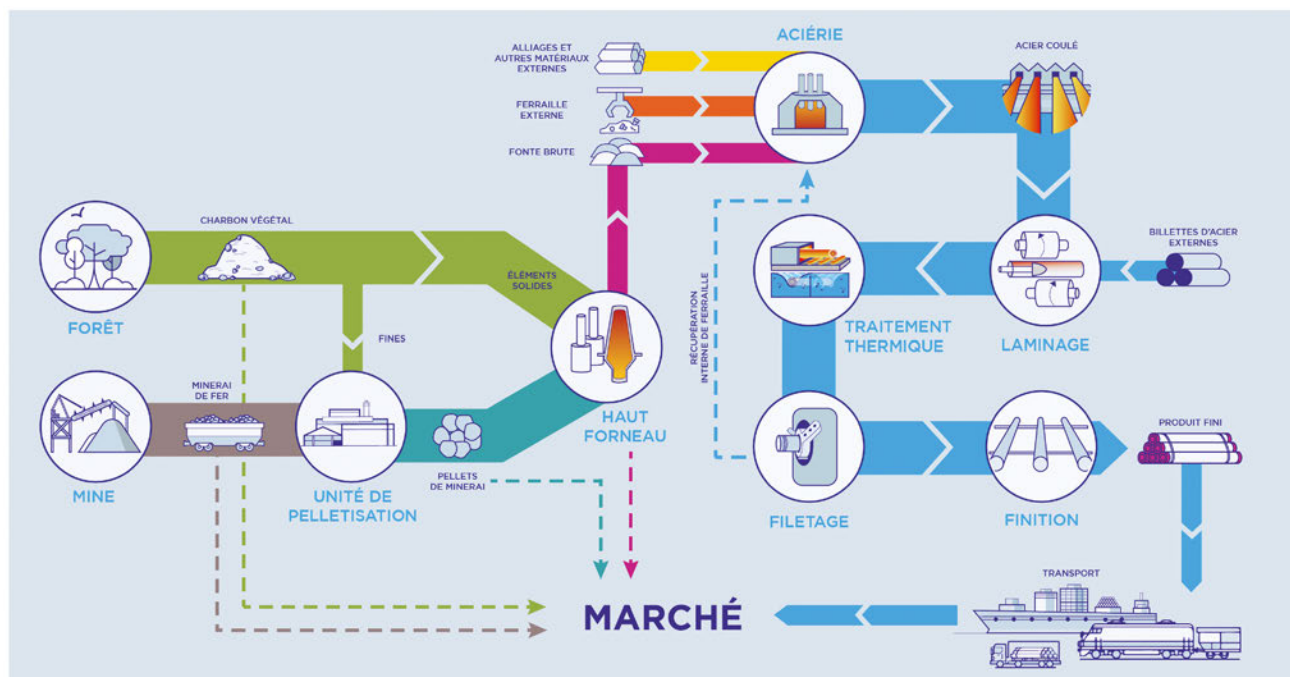
Depuis 2018, le Groupe considère que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers dont chacun contribue à l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure des questionnaires « CDP Climat », « CDP Eau » et « CDP Forêt », auxquels Vallourec répond chaque année et dans l'approche « Science-Based Targets » (SBTi) à laquelle Vallourec a souscrit.

Le Groupe maîtrise les quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais) ;
- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts-fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;

- « Pelletisation » : fabrication de pellets de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Les pellets assurent l'apport en carbone par les hauts-fourneaux, qui est donc d'origine végétale (biogénique) et non fossile. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens ;
- « Acier et tubes » :
 - « Acier » : production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs ;
 - « Tubes » : fabrication des tubes sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.

PROCESSUS DE FABRICATION DE TUBES DE VALLOUREC



Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes suivantes :

- de minerai de fer pour l'activité « Mine » ;
- de charbon de bois pour l'activité « Forêt » ;
- de minerai de fer aggloméré pour l'activité « Pelletisation » ;
- d'acier ou tubes pour toutes les unités du segment « Production d'acier et de tubes ».

Les volumes sont exprimés en tonnes produites pour la Mine, la Forêt, la Pelletisation et la Fabrication d'acier, somme des productions des différentes unités considérées comme indépendantes. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part, parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes

de production, et d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Cependant, les volumes de production de tubes sont plutôt exprimés en tonnes expédiées (vendues) de façon à éviter les comptages multiples.

À périmètre équivalent, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées d'acier et de tubes, a diminué de 4 094 kilotonnes en 2023 à 4 009 kilotonnes en 2024, soit une baisse de 2 %. Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 1 552 kilotonnes en 2023 à 1 294 kilotonnes en 2024, ce qui représente une baisse de 17 %. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de la stratégie « Value over volume » du Groupe, privilégiant la vente de produits à forte valeur ajoutée à la croissance des volumes.

2.1.1.2 Spécificités des process Vallourec

Grâce à ses activités « Mine », « Forêt », et « Pelletisation », Vallourec maîtrise un grand nombre des opérations en amont de son activité « cœur », liées à l'extraction et transformation de matières premières. Ce processus intégré permet une maîtrise de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en engageant en parallèle ses fournisseurs externes sur l'impact environnemental des produits et services achetés.

La fabrication de l'acier est une activité critique au regard du respect de nombreux enjeux environnementaux. Elle représente, à titre d'exemple, près de deux tiers de l'intensité carbone totale des produits du Groupe (cradle-to-gate). Les deux aciéries opérées par Vallourec présentent des avantages technologiques structurels :

- À Youngstown, un four à arc électrique est alimenté à 98 % par de la ferraille issue de récupération, qui fonctionne de plus à l'électricité nucléaire (et donc bas carbone). Cela garantit une

bien plus faible émission de carbone par tonne d'acier produit que les technologies bas carbone concurrentes, même en cours de développement (dont l'utilisation d'hydrogène pour le DRI). En moyenne dans le monde, 0,70 tCO₂e sont émises par tonne d'acier produite par la filière électrique contre 1,43 tCO₂e/t pour la filière DRI et 2,32 tCO₂e/t pour la filière haut-fourneau ⁽¹⁾.

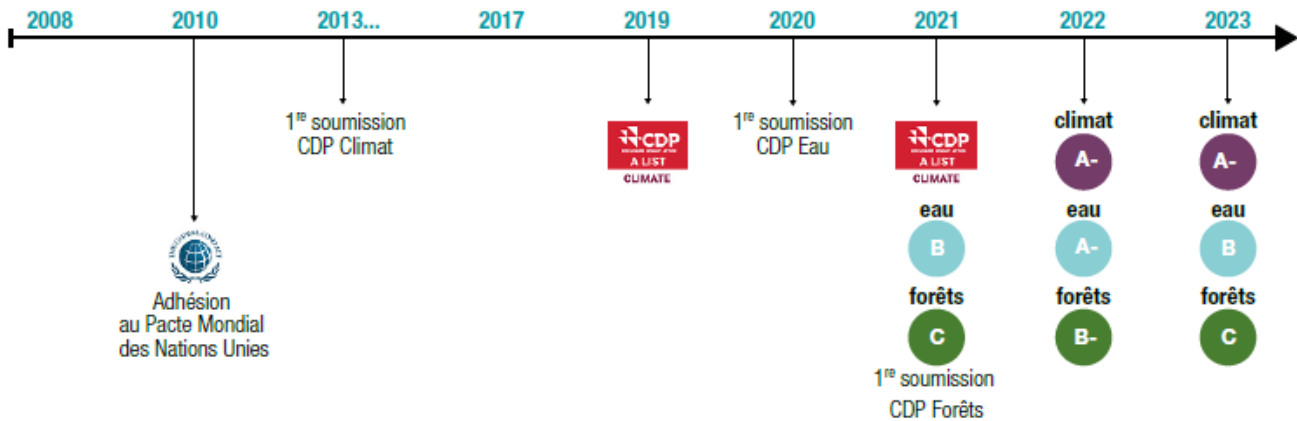
- À Jeceaba, le haut-fourneau est alimenté en charbon végétal. L'utilisation de biomasse en substitution du coke fossile (élément d'ordinaire le plus émissif du process de fabrication de fonte) garantit de plus faibles émissions lorsque le stock de carbone stocké par la forêt reste constant ou en augmentation.

La réutilisation des coproduits au sein même des process de Vallourec est un élément phare permettant de réduire sa dépendance en ressources naturelles, tout en réduisant l'impact carbone total sur le cycle de vie des produits.

⁽¹⁾ Source : Worldsteel Association (2024) ; Sustainability Indicators 2024 Report – worldsteel.org.

2.1.1.3 Politique générale en matière environnementale

I) ORIENTATIONS MAJEURES



Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale. Le Groupe a en particulier adhéré au pacte mondial des nations unies en 2010 et répondu au questionnaire CDP Climat depuis 2013, CDP Eau depuis 2020 et CDP Forêts depuis 2021. Dans les résultats du CDP 2023, le Groupe se situe dans la catégorie « A- Leadership » pour la huitième année consécutive en matière de lutte contre le changement climatique. La moyenne du secteur est à « B- Management ». Les résultats 2024 ne sont pas connus à la date de développement de cet état de durabilité.

En 2024, Vallourec a actualisé sa Politique Environnementale Groupe, signée par son PDG. Ainsi, en tant que fournisseur de solutions en acier de pointe, engagé dans la transformation énergétique, Vallourec s'engage à aligner ses pratiques à l'échelle mondiale avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Cette politique met en avant plusieurs axes prioritaires :

- atténuer les effets du changement climatique conformément à l'Accord de Paris, en particulier grâce à l'efficacité énergétique, à la production d'acier bas carbone, et au déploiement de technologies innovantes ;
- adapter les processus et le modèle d'affaires du Groupe pour faire face aux risques climatiques physiques et de transition ;
- contrôler et réduire son empreinte hydrique, tant au niveau des prélèvements que des rejets ;
- optimiser l'utilisation des ressources et promouvoir une économie circulaire ;
- prévenir et contrôler les sources de pollution, en particulier dans l'air, l'eau et les sols ;
- préserver la biodiversité ;
- engager ses parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur sur les questions environnementales.

Cette avancée souligne la détermination du Groupe à faire du développement durable une réalité dans chaque aspect de ses activités.

II) SUIVI GLOBAL PAR L'INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2019, la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l'Indice d'impact environnemental (ou « EII » pour « Environmental Impact Index »), permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants, pesant chacun pour un tiers de la note :

- les consommations de gaz et d'électricité et les émissions de CO₂ correspondantes ;
- les prélèvements d'eau (hors eau de pluie) pour la production d'acier et de tubes ;
- la valorisation des déchets.

L'EII intègre ainsi plusieurs composantes de la politique environnementale du Groupe et se calcule de la façon suivante :

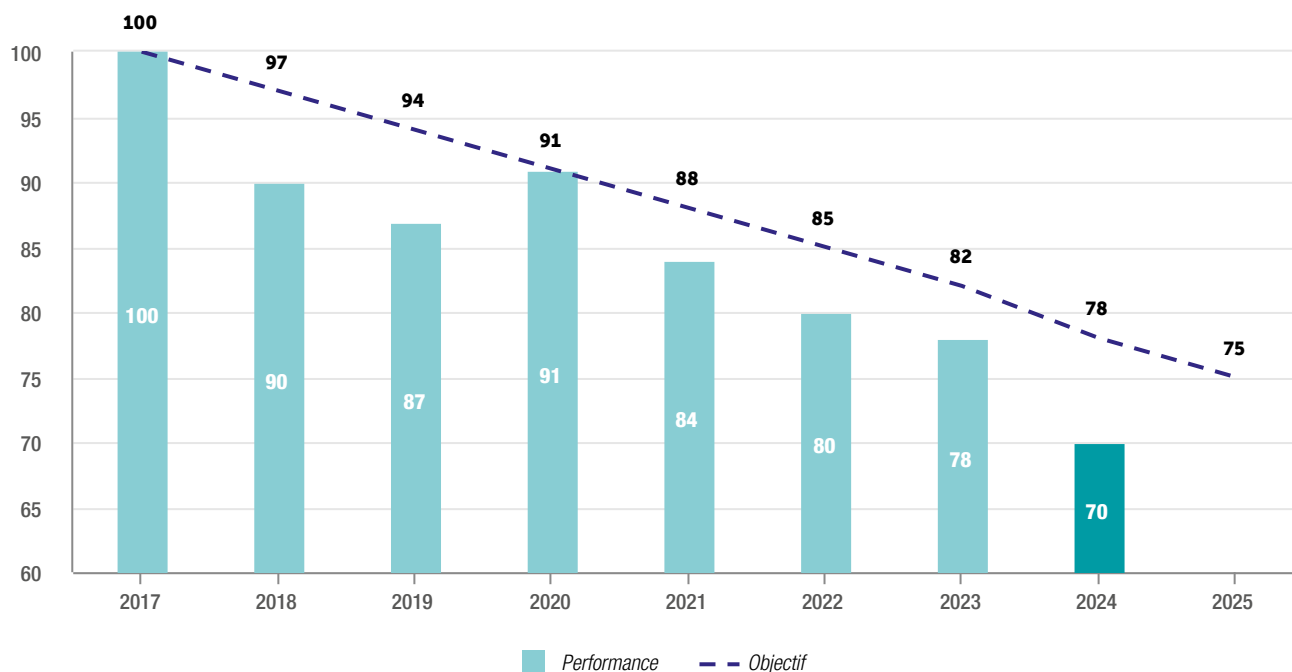
Indice d'impact environnemental (%)*

	Domaine	Composante	Unité	Formule	Pondération
Indice d'impact environnemental (EII)	Consommation d'énergie	Consommation de gaz naturel	kWh/tonne*	composante en année N	11,33 %
		Consommation d'électricité	kWh/tonne*		11,33 %
	CO ₂	Émissions de CO ₂	kgCO ₂ /tonne*	x 100	11,33 %
	L'eau	Eau prélevée	m ³ /tonne*		33,00 %
	Économie circulaire	Déchets mis en décharge	% du total des déchets générés		33,00 %
				composante en année 2017	

* Les tonnes considérées sont les tonnes d'acier et de tubes produites par l'ensemble des sites du Groupe.

Cet index a été défini à 100 % pour l'année 2017, choisie comme référence. L'ambition de Vallourec est de diminuer cet index à moins de 75 % d'ici la fin de l'année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité et en achetant de l'électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d'eau et en valorisant mieux ses déchets.

En 2024, l'Indice d'Impact Environnemental s'élève à 70 %, dépassant ainsi l'objectif fixé à 78 %. L'amélioration par rapport à 2023 s'explique principalement par une réduction des prélèvements d'eau hors eau de pluie de plus de 10 %, en particulier du fait de la mise en opération d'un bassin de collecte d'eau pluviale à Youngstown. La consommation de gaz naturel par tonne de tubes traitée et leurs émissions associées sont également en baisse, du fait d'un suivi rigoureux des cycles de fonctionnement du four par les équipes opérationnelles. L'objectif pour 2025 est maintenu.



2.1.1.4 Management environnemental

La gouvernance RSE du Groupe, et plus particulièrement la gouvernance en matière d'environnement, est détaillée dans l'introduction du présent chapitre. L'organisation au sein des différents sites est détaillée dans le plan de vigilance (cf. paragraphe 2.4.2).

I) AUDITS ET CERTIFICATIONS

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risques » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les

La politique de management environnemental du Groupe s'appuie sur les outils ou pratiques suivants qui permettent de faciliter sa mise en place et suivre son application.

II) RESPECT DE LA LÉGISLATION

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses actions suite aux mises en demeure ou avertissements formels de la part des autorités locales de 2023. Aucun CapEx n'a été engagé en 2024 sur ces actions :

- en France, chez Vallourec Oil & Gas France : la première concernant des émissions de COV au-delà des limites fixées par le décret préfectoral (en cours de résolution). Le Groupe a validé un investissement afin de permettre la substitution de peinture solvantée par de la peinture aqueuse, la mise en production de l'installation est prévue en septembre 2025. La seconde concernant la mise à jour du registre de maintenance lié aux systèmes de traitement des poussières. La mise à jour du registre a été réalisée et les éléments ont été transmis à l'administration ;

III) FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 2.3 « Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) »).

plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et santé sécurité au niveau régional. À fin décembre 2024, 100 % des sites industriels du Groupe sont certifiés ISO 14001.

- pour l'activité de la Mine au Brésil, suite à l'incident de janvier 2022, Vallourec a depuis mis en place toutes les mesures recommandées pour la régénération environnementale et structurelle de la pile Cachoeirinha, et a répondu à toutes les requêtes des autorités locales. Ces requêtes étaient relatives au plan d'action d'urgence pour les barrages miniers (PAEBM), à la gestion et l'entretien du centre de réhabilitation d'urgence de la faune sauvage (CRAS) ainsi qu'à l'élaboration et au démarrage en novembre 2024 du plan de récupération des zones dégradées (PRAD) de la zone touchée par le débordement de la digue Lisa ;
- pour l'activité de la Mine, qui avait été notifiée, par les autorités, que les quantités précisées sur la licence d'extraction des matières premières n'étaient pas respectées, Vallourec a signé un accord de conduite (*conduct adjustment agreement*). Le 27 février 2024, Vallourec a obtenu le permis d'exploitation correctif et le 25 mars 2024, l'autorité environnementale a recommandé et ordonné la résiliation de l'accord d'ajustement de conduite ;
- pour l'entité Vallourec Florestal, au Brésil, les autorités ont demandé la réduction des émissions de fumées issues du processus de carbonisation de la ferme d'Aldeia, au sein de la municipalité d'Abaeté. Vallourec a mis en place des mesures correctives afin de réduire les émissions des fumées, et a prévu la mise en place de brûleurs qui offrent une solution d'ingénierie pérenne.

En 2024, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (y compris les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : France, Brésil, États-Unis, Indonésie, Moyen-Orient et Chine) s'est élevé à 154 483 heures. Elles ont représenté 39 % du total de temps de formation (391 521 heures), contre 23 % en 2023. Cette augmentation est en partie due au développement des modules concernant l'atténuation au changement climatique pour plusieurs équipes.

IV) INVESTISSEMENTS

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception est en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour régulièrement. Depuis 2019, elle est étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de dioxyde de carbone ;
- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

V) R&D

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage...) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétenctions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits...) ;
- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, éclairage, isolation...) ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration...) ;

Depuis 2017, les projets d'investissement (CapEx) de plus de 1 million d'euros contribuant substantiellement à la réduction des émissions de CO₂ intègrent un prix à la tonne évitée. La politique de prix interne du carbone répond à deux exigences :

- aligner les nouveaux investissements avec la trajectoire carbone du Groupe ;
- anticiper le déploiement de système de tarification carbone dans différents marchés, dans le cadre des recommandations des dernières COP.

Ce prix, fixé à 80 euros la tonne de CO₂e, en juillet 2021, a été réévalué au 1^{er} janvier 2023 pour atteindre 100 euros. Ce montant est en cohérence avec le prix du Système d'Échange de Quotas Européen (UE-SEQE), sur une période correspondant à la durée typique des investissements en question. Plusieurs sources externes, dont Bloomberg et l'Agence Internationale de l'Énergie, prévoient en effet une augmentation du prix du carbone Européen de 70 euros la tonne de CO₂e en 2024 à 140-150 euros la tonne de CO₂e en 2030. Ce mécanisme ne s'étend pas aux coûts opérationnels (OpEx). Par nature, les émissions de CO₂ des scopes 1 & 2 sont indirectement liées au prix interne du carbone car il couvre les investissements nécessaires aux processus industriels consommant énergie et matière première. Les émissions du scope 3 ne sont pas couvertes par ce mécanisme.

En plus de l'intégration du prix du carbone dans les processus de l'entreprise, Vallourec met en œuvre diverses initiatives pour en réduire son impact. Tout d'abord, un certificat d'empreinte carbone des produits et services achetés est systématiquement demandé aux fournisseurs stratégiques du Groupe. Ces données sont analysées en collaboration avec la Direction du Développement Durable, afin d'élaborer des stratégies adaptées et de valider les orientations prises.

L'intégration du prix interne du carbone est une démarche qui reflète l'engagement de Vallourec dans la transition énergétique, en alignant ses investissements sur une stratégie durable et adaptée aux enjeux de demain.

- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation...) ;
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution...) ;
- la limitation des rejets atmosphériques ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

Les équipes dans nos usines ont également travaillé à l'optimisation des plannings de production et des procédés pour s'adapter au mieux aux périodes de sous-activités, pour limiter le nombre d'arrêts/redémarrages et réduire au mieux la part fixe des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, air comprimé) et les surconsommations d'eau.

VI) RÉMUNÉRATION

La rémunération variable des équipes dirigeantes est également structurante pour l'application de la politique environnementale du Groupe, laquelle est portée au plus haut niveau. La rémunération variable du Président-directeur général du Groupe est liée à l'atteinte d'objectifs environnementaux (c.f. 4.3.2.3 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs). Des

objectifs plus larges sont déclinés aux équipes dirigeantes et opérationnelles concernées sur la base d'indicateurs variés, parmi lesquels la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de baisse des émissions de CO₂e ainsi que de l'augmentation de la part de déchets valorisés.

VII) ANALYSES DE CYCLE DE VIE

En 2024, le Groupe a entrepris une mise à jour des analyses de cycle de vie de ses produits. Ces études évaluent l'impact de la fabrication des produits, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la transformation en produit fini (i.e., cradle-to-gate) au regard de dix problématiques environnementales majeures (dont le carbone, l'énergie, l'eau, l'épuisement des ressources, la toxicité ou l'eutrophisation). Les résultats sont publiés dans la plateforme EnvironDec sous forme de Déclarations Environnementales de Produits (EPD), suivant la norme PCR 2014:01 « Fabricated Steel Products, Except Construction Products » v2.12. L'analyse de cycle de vie est réalisée par un tiers indépendant sur la base des données annuelles auditées, et validée par un vérificateur certifié, également indépendant.

L'un des objectifs de cette mise à jour est de refléter la nouvelle empreinte industrielle de Vallourec et de prendre en compte les derniers projets de décarbonation (c.f. 2.1.2.2 Plan d'actions et 2.1.2.3 Moyens mis en œuvre) dans l'évaluation des émissions de CO₂ associées à la fabrication des produits vendus par le Groupe. Grâce à ces EPD, les clients et les parties prenantes peuvent mieux comprendre l'empreinte carbone de ces produits et prendre des décisions éclairées en matière de durabilité.

L'EPD globale du Groupe révèle une émission de 1,45 tonne de CO₂ par tonne de tube, et 0,95 tonne de CO₂ par tonne d'acier. L'empreinte carbone des produits est ainsi plus faible que la moyenne du secteur d'activité de l'entreprise, qui affiche une moyenne de 2 tonnes de CO₂ par tonne de tubes et 1,92 tonne de CO₂ par tonne d'acier, selon *World Steel Association*.



Vallourec Tubular Solutions Worldwide



2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1)

ODD 13.1, 13.2

Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique. Les premières actions ont été mises en place au travers du programme d'économie d'énergie Greenhouse en 2009 et illustrées par l'adhésion dès 2010 au Pacte mondial des Nations Unies.

Aujourd'hui, la feuille de route climat du Groupe est en phase d'exécution au regard des engagements pris à l'égard de SBTi sur la période 2017-2025, ainsi que ceux pris en 2022 au travers du projet *Climate Challenge* sur la période 2021-2030 et 2021-2035. Des plans d'action régionaux ont été définis, ainsi que des

objectifs ciblés pour l'ensemble des fonctions achats, lesquels sont revus trimestriellement lors du Comité climat Groupe, sponsorisé par un membre du Comex. Le Groupe travaille au développement d'un Plan de Transition au sens de la CSRD, qui viendra enrichir sa feuille de route de décarbonation existante, et sur lequel il axera sa communication lors des prochains exercices. À noter que certaines informations associées au Plan de Transition au sens de la CSRD pourront être omises, conformément aux dispositions prévues dans la section 7.7 Informations classifiées et sensibles, et informations sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats d'innovations de l'ESRS 1.

2.1.2.1 Engagements clés

A) 2009-2020 : Le programme d'économie d'énergie Greenhouse

En 2009 : En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a mis en place un programme d'économies d'énergie, appelé « Greenhouse », dont l'objectif était de réduire de 20 % les consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Par cette démarche, Vallourec souhaitait notamment agir en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme s'appuyait sur une démarche rigoureuse et sur les méthodologies et outils du Vallourec Management System. Il s'articulait autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
 - l'analyse de performance des fours a permis de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
 - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe ont permis d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

En 2010 : Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System*, basé sur la méthodologie du projet *Greenhouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Vallourec s'est ainsi engagé à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de Barreiro et Jeceaba au Brésil, ainsi que VCHA Changzhou en Chine. Elle avait également été obtenue pour Rath et Mülheim en Allemagne ; sites désormais fermés.

Par ailleurs, le site de Youngstown aux États-Unis a obtenu la reconnaissance du programme 50001 Ready du ministère américain de l'énergie ⁽¹⁾. Ce programme est un moyen pour les organisations de construire une culture d'amélioration structurée de l'énergie qui conduit à des économies plus importantes et durables, sans nécessiter d'audits ou de certifications externes. Il s'inscrit dans notre démarche visant à faire mûrir nos pratiques de gestion de l'énergie et à les formaliser davantage pour en faire un système prêt pour la norme ISO 50001.

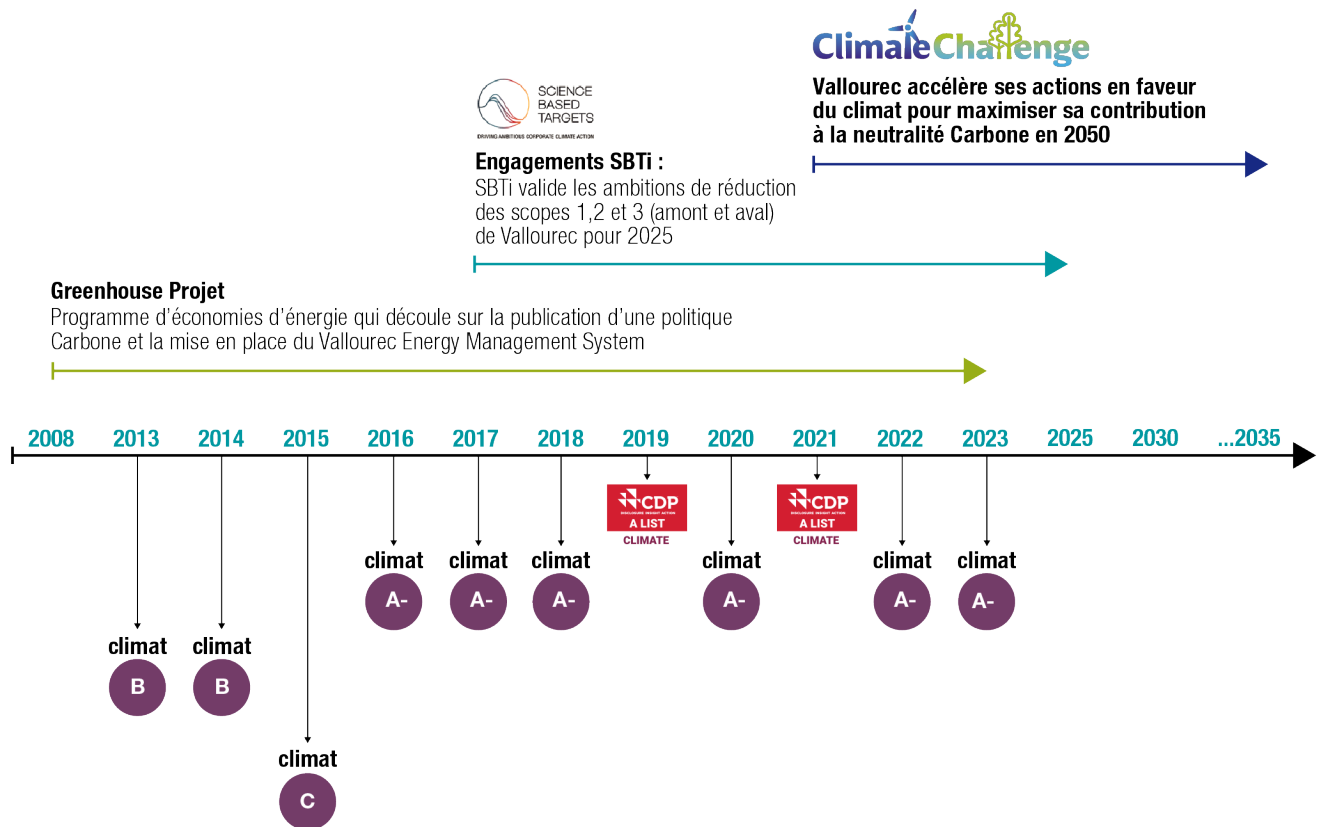
En 2024, la production de ces sites certifiés ISO 50001 représente ainsi 32 % de la production totale de l'année.

Le *Vallourec Energy Management System* s'appuie également sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Indonésie.

À partir de 2013 : Vallourec a commencé en parallèle à adresser chaque année ses réponses publiques au questionnaire « Climate » du CDP afin de faire évaluer de manière indépendante et transparente sa performance en matière d'empreinte carbone. Ainsi, de 2016 à 2022, Vallourec a fait partie des entreprises récompensées par le CDP pour leur « Leadership » en matière de climat et leurs engagements en faveur d'une économie bas carbone. En 2023, Vallourec est parvenu à maintenir sa note A- malgré les exigences grandissantes de ses parties prenantes, et se positionne toujours au-dessus de la moyenne obtenue par ses pairs.

⁽¹⁾ <https://betterbuildingssolutioncenter.energy.gov/iso-50001/50001Read>.



En janvier 2018 : Toujours dans le cadre du programme *Greenhouse*, le Groupe a publié sa politique carbone, signée par le Président du Directoire, s'engageant ainsi à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l'Accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de 40 euros dans ses processus de décision : ce prix a été actualisé à 80 euros en 2021 et à 100 euros à partir de 2023 ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l'environnement ;
- s'assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

B) 2020-2025 : Engagements climatiques ambitieux validés par SBTi

Dans la logique d'amélioration continue, Vallourec a examiné en 2018, avec le concours de spécialistes, si sa trajectoire d'émissions d'ici 2025 pouvait s'inscrire dans le cadre de l'Accord de Paris. Les secteurs de fabrication d'acier et l'activité minière étant exclus des indices alignés avec l'Accord de Paris (EU Paris-Aligned Benchmarks), le Groupe a suivi l'approche *Science-Based Targets*.

Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d'adhérer à la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) fin 2018 et d'avoir une trajectoire de réduction de ses émissions de CO₂ compatible avec la limitation du réchauffement climatique très en dessous de 2 °C, en prenant l'année 2017 comme référence.

La première soumission du dossier au deuxième trimestre 2019 a permis de faire valider les ambitions de réduction émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe.

En mars 2020, Vallourec a renforcé ses ambitions sur le scope 3 amont, en obtenant des engagements de ses fournisseurs d'acier les plus importants. Son dossier a été à nouveau soumis à SBTi avec la proposition de quatre objectifs de réduction de l'empreinte carbone dont trois en absolu. Vallourec s'est ainsi engagé à suivre une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement planétaire « bien en deçà des 2 °C » (*well below 2°C*) sur la période 2017-2025, décomposée comme suit :

- **scopes 1 et 2 (market-based) :** - 20 % (en absolu) sur les émissions fossiles et biogéniques ;
- **scope 3 amont :** - 45 % (en intensité), en particulier sur ses achats de matières premières et d'acier ;
- **scope 3 :** - 25 % (en absolu) de ses émissions indirectes (incluant le transport, l'utilisation et la fin de vie des produits) ;
- **scopes 1, 2 (market-based) et 3 :** - 25 % (en absolu) de ses émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

L'année 2017 a été retenue comme année de référence, car elle constitue la première année où l'ensemble des données climatiques étaient disponibles et évaluées sur la base du référentiel de calcul toujours en application à date et était lors de la fixation de l'objectif, représentative de l'activité de Vallourec, fournisseur de solutions tubulaires premium à l'empreinte industrielle mondiale.

WE'VE HAD OUR SCIENCE-BASED TARGET APPROVED



En 2022, le projet *Climate Challenge* a été initié par le Comité climat, sponsorisé par un membre du Comité exécutif. Il s'agit ici de projeter l'entreprise dans l'avenir avec, face aux enjeux climatiques, un plan ambitieux, transversal et porté par le plus haut niveau de responsabilité de l'organisation. Ce plan prévoit également la mise en place d'outil de pilotage rigoureux des émissions carbone du Groupe.

Il repose sur l'implication de l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles pour un objectif commun : contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant les process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe.



C) 2025-2035 : Le Climate Challenge, pour une accélération des réductions de l'intensité carbone des activités

Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a mené en 2022 une étude approfondie de son modèle d'affaires et de création de valeur pour définir de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2035. La feuille de route de décarbonation du Groupe, décrite dans les sections suivantes, viendra s'enrichir d'un Plan de Transition au sens de la CSRD détaillant les leviers de décarbonation permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Un modèle de projection des émissions de GES a été construit à partir des éléments qui structurent la feuille de route de décarbonation du Groupe (cf. II « Plan d'actions et moyens mis en œuvre »), à savoir :

- les prévisions de production sont alignées sur la feuille de route du Groupe et réparties entre les différents sites de production pour intégrer l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe ;
- les leviers technologiques :
 - pour les technologies matures, ils suivent le plan d'investissement de chaque région dans des technologies à moindre impact carbone, et s'appliquent le cas échéant aux différentes étapes du process (mine, forêt, pelletisation, fabrication d'acier, laminage, traitement thermique et finition),

- pour les technologies de rupture ou en cours de développement, ils s'alignent avec le portfolio « décarbonation » de feuille de route OneR&D du Groupe ;
- les leviers achats suivent la feuille de route décarbonation achat de chaque région, lesquelles sont consolidées au niveau Groupe ;
- des prévisions de vente est également extraite la diversification des débouchés commerciaux vers les nouvelles énergies, alignées sur le plan *New Vallourec*. Les actifs de chaque unité génératrice de trésorerie sont testés en intégrant des taux de croissance correspondant aux perspectives de développement sur leurs différents marchés, en particulier celui de la diversification vers les nouvelles énergies, présentes dans le scénario APS à moyen terme (cf. chapitre 7 paragraphe 4.2 « Tests de pertes de valeur ») ;
- les externalités, basées en 2022 sur le scénario SDS de l'AIE, s'établissent désormais sur le scénario APS ⁽¹⁾. Cela signifie que les trajectoires de décarbonation de l'électricité, des achats d'aciers, du gaz de ville, des transports maritimes suivent les ambitions affichées par les États ou organisations décisionnaires.

Le modèle présente une évolution annuelle des émissions de CO₂ depuis l'année de référence. La progressivité dans la prise en compte de l'impact des projets de décarbonation permet de modéliser la disponibilité des ressources matérielles, humaines et financières ainsi que l'inertie du parc industriel, et donc les émissions dites verrouillées. La durée de vie des installations en fonctionnement souligne la nécessité de mettre en place un programme d'efficacité énergétique sur le court-terme, en parallèle du plan d'investissements de plus longue durée dans des capacités de production moins émettrices - sans quoi l'atteinte des objectifs serait compromise.

Se basant sur 2021 comme année de référence, Vallourec s'engage désormais à réduire l'intensité carbone de ses produits vendus (calculées sur les scopes 1, 2 (market-based) et 3 achats) de :

- 30 % en 2030, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,4 tonne CO₂ par tonne de tube expédié ;
- 35 % en 2035, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,3 tonne CO₂ par tonne de tube expédié.

L'année 2021 a été choisie comme référence car elle est la plus représentative de la période post-Covid-19. Cette année reflète au mieux les conditions opérationnelles normales et permet d'établir une base solide pour l'établissement des plans d'actions et l'évaluation des performances de l'entreprise au regard de cette référence. Les objectifs déjà fixés, ainsi que ceux qui seraient fixés à l'avenir prennent en compte les choix stratégiques du Groupe en matière de périmètre industriel.

La feuille de route climat du Groupe est ainsi en phase d'exécution. Des plans d'action régionaux ont été définis, ainsi que des objectifs ciblés pour l'ensemble des fonctions achats. Ceux-ci sont et continueront à être revus trimestriellement lors du Comité Climat Groupe, sponsorisé par un membre du ComEx.

⁽¹⁾ L'AIE projette plusieurs futurs possibles pour la température moyenne de notre planète d'ici à la fin du siècle. Le scénario le moins favorable ne prend en compte que les politiques actuellement en place ou planifiées et le déploiement de technologies déjà à maturité : il s'agit du STEPS (Stated Policies Scenario). Ce scénario prévoit un réchauffement planétaire à 2,4 °C d'ici la fin du siècle. Le scénario le plus ambitieux montre une voie pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi qu'une très forte décroissance des émissions dès les prochaines années pour que le cumul des émissions soit en deçà du seuil maintenant le réchauffement planétaire à 1,5 °C : il s'agit de scénario NZE (Net-Zero by 2050 Scenario). Le scénario APS (Announced Pledges Scenario), conçoit une trajectoire à la hauteur des ambitions climatiques affichées des États, même sans politiques prévues pour sous-tendre cet objectif. Cette trajectoire peut régionalement être identique au NZE pour les États qui ont annoncé un objectif de neutralité carbone en 2050 (comme c'est le cas pour l'Union européenne).

2.1.2.2 Plan d'actions

A) L'empreinte industrielle de l'entreprise

Le plan de décarbonation de Vallourec ne fait qu'un avec son plan de structuration industrielle, car les données de changement de capacité de production par site alimentent le modèle de suivi de l'empreinte carbone.

Le choix des routes industrielles a une importance prédominante pour réduire le bilan carbone de l'entreprise, et en particulier le transfert d'activités de l'Allemagne vers le Brésil. En effet, les sites allemands dépendaient d'un approvisionnement en acier issu de hauts-fourneaux alimentés en charbon fossile alors que le Brésil exploite une forêt alimentant un haut-fourneau en charbon de bois, ainsi que des fours à arc électriques permettant également le recyclage de ferraille de récupération.

B) Leviers technologiques

La décarbonation de la production d'acier et de sa transformation en tubes, procédés énergivores et responsables de la quasi-totalité des émissions directes de Vallourec en 2024, et d'environ 25 % de ses émissions totales, se décline à deux horizons temporels.

À court terme, les deux principaux sujets sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de transformation de l'acier, avec notamment l'objectif de réduire la consommation moyenne de gaz naturel ;
- réduction des émissions de méthane issues de la carbonisation du bois au Brésil. À partir de 2024, les premières phases du déploiement industriel de la technologie Carboval à la ferme de Diamante permet de produire du charbon de bois sans émissions de méthane biogénique. Cette technologie sera complétée par la mise en place de brûleurs dans d'autres fermes.

À moyen terme, il s'agira de déployer des technologies en rupture que les études amont doivent permettre d'identifier. Deux technologies candidates ont commencé à être explorées en 2023 afin de préparer d'éventuels démonstrateurs et de consolider leur plan de déploiement :

- la capture, le stockage et/ou l'utilisation du CO₂ (ou CCUS) émis par le process ;
- la combustion directe du dihydrogène dans les fours, en remplacement du gaz naturel.

2.1.2.3 Moyens mis en œuvre

Conformément à la nouvelle gouvernance climat établie, chaque région est chargée de piloter sa feuille de route avec les actions à mettre en place pour respecter ses engagements. Une partie des CapEx nécessaires à la mise en place de ces actions est consolidée suivant les critères de la Taxonomie européenne (cf. 2.2.7 « Taxonomie européenne »).

- **L'ensemble des laminoirs du Groupe** fait l'objet d'un déploiement de systèmes de pilotage des consommations de gaz naturel avancés. Ces derniers permettent en particulier une optimisation des cycles de charge et décharge des billets d'acier dans les fours rotatifs, minimisant ainsi les pertes de chaleur lors des opérations.

C) Leviers achats

Les axes de travail ci-dessous sont suivis :

- poursuivre la réduction de l'intensité carbone des achats d'acier et de matières premières. La part d'aciers achetés issus de ferraille de récupération a déjà progressé depuis 2021, notamment en Europe et, plus récemment, en Chine. Elle atteint 69 % pour l'ensemble des aciers mis en œuvre dans le Groupe en 2024, pour une moyenne mondiale aux alentours de 30 % selon World Steel Association ;
- décarboner les services de transport maritime et terrestre ; en augmentant la part de biocarburants pour le transport routier, en favorisant le recours au rail et au transport fluvial, ainsi qu'en sollicitant les prestataires de transport maritime sur leur trajectoire de décarbonation ;
- maximiser la production locale d'électricité renouvelable sur les sites industriels par l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- maintenir une fourniture en électricité décarbonée, grâce au recours à des certificats de garantie d'origine ou des contrats de gré à gré à engagement long terme de type *Power Purchase Agreement* (ou PPA) ;
- étudier le potentiel d'approvisionnement en biocarburants, en particulier pour la substitution du diesel et de l'essence consommés par les engins industriels.

D) Nouveaux marchés

Le plan de décarbonation de Vallourec intègre également le plan stratégique de l'entreprise, ainsi que ses perspectives de diversification de son offre. En mai 2022, en renforçant ses engagements en faveur de la transition énergétique, Vallourec développe de nouvelles opportunités commerciales rentables pour le Groupe. La Division Vallourec New Energies, créée en septembre 2022, représente ainsi le portefeuille de solutions de Vallourec pour le transport et stockage de l'hydrogène, les technologies liées à la capture et stockage du CO₂ (CCS), de la géothermie et du solaire. La croissance de ces activités permettra de réduire le scope 3 aval lié à l'utilisation des produits vendus. Voir le paragraphe 1.3.1.3 du chapitre 1 pour plus d'informations.

E) Value over volume

Grâce à sa stratégie « Value over volume », le Groupe réduit les quantités d'acier mis en œuvre, et tous les intrants nécessaires à leur fabrication. Cette dynamique permet de réduire l'ensemble des postes d'émissions, en particulier les matières premières, l'énergie, les achats d'acier, les transports et l'utilisation des produits vendus.

- **La région Amérique du Sud** a poursuivi le déploiement de la phase industrielle de Carboval, procédé très innovant permettant de produire en continu un charbon de bois dont la carbonisation est homogène, de haute qualité, avec un taux de cendres réduit, d'un rendement plus important, générant des coproduits (goudron d'origine végétale et fertilisants) et sans émission de méthane ou de fumées. Trois nouveaux réacteurs sont en phase de montée en capacité.

De plus, le four à arc électrique a maintenu un fort taux d'intrants recyclés (63 % en 2024), lequel est permis grâce à un suivi continu de l'offre en ferraille localement, et de l'utilisation d'un broyeur de ferraille au sein de l'aciérie de Jeceaba. Ce dernier permet le recyclage de ferraille de moindre qualité, ce qui ouvre un plus grand champ d'approvisionnement. Il contribue ainsi au recouvrement de cette ressource rare dont Worldsteel estime qu'elle permet de diviser les émissions par trois en moyenne pour la production d'acier par rapport à filière BF-BOF utilisant du minéral.

À ces actions viennent s'ajouter celles déjà actées, soit la substitution partielle du gaz naturel par les gaz du haut-fourneau de l'aciérie, recyclés pour réchauffer un four du laminoir et la poursuite de l'utilisation de poudre de charbon de bois en substitution du gaz naturel pour réchauffer le four tubulaire de l'unité de pelletisation.

- **La région Amérique du Nord** continue sa production d'acier à 98 % à partir de ferraille, grâce à un four à arc électrique alimenté par une électricité d'origine nucléaire couplée avec un certificat zéro-émission (EFEC). Le laminage à chaud a également enregistré une amélioration de son rendement, réduisant d'autant tous les besoins énergétiques associés par tonne produite. Plusieurs autres projets, comme l'optimisation de la composition du scrap, l'isolation des réfractaires, ou la digitalisation des systèmes de contrôles ont conduit à une amélioration du rendement global du site.

En outre, l'ensemble des consommations d'électricité des installations de Houston (Texas), Houma (Louisiane) et Muskogee (Oklahoma) sont couvertes par un certificat généré par une centrale nucléaire proche.

- **La région Hémisphère Est** étudie des opportunités d'étendre sa production d'électricité à partir de panneaux solaires.

Par ailleurs, en Indonésie (PTCT), la mise en place de compteurs d'électricité et de gaz communicants permettra de suivre les consommations d'énergie et réduire les gaspillages.

- **Les Achats** ont poursuivi leur travail avec les fournisseurs existants ou alternatifs pour l'évaluation, la réduction ou la mise en place de chaînes d'approvisionnement moins carbonées. Cela a été le cas en Europe et en Chine, grâce à une augmentation de la part des aciers achetés provenant de ferraille de récupération. Au Moyen-Orient, l'approvisionnement de l'acier s'effectue localement grâce à la filière DRI-EAF (réduction directe du fer, combiné à un four à arc électrique).

2.1.2.4 Suivi de performance

A) Bilan énergétique détaillé

Le bilan énergétique de Vallourec couvre l'ensemble des activités du Groupe décrites dans 2.2 « Introduction », soit celles de la Mine de fer (Mineração), de la Forêt (Florestal), de l'unité de pelletisation du Brésil, ainsi que des aciéries, tuberiers, et usines de finition. Il intègre les consommations de tout type d'énergie,

soit d'électricité, de gaz naturel, de carburants (essence, gasoil, propane, bioéthanol, biodiesel), ainsi que de biomasse. Le Groupe utilise la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil.

Suivi des consommations énergétiques du Groupe pour la fabrication d'acier et de tubes, 2017-2024

Année	2017	2021	2022	2023	2024
Gaz naturel (kWh/tonne)	635	603	586	608	530
Électricité (kWh/tonne)	320	385	356	334	335
Total gaz et électricité (kWh/tonne)	955	988	941	942	865
CO ₂ e (kg/tonne)	202	150	144	135	113

En 2024, la consommation absolue de gaz et d'électricité est de 3 616 GWh contre 4 104 GWh en 2023 représentant une baisse de 12 %, principalement liée à baisse des tonnes produites entre les deux années. La consommation d'énergie sur les activités avec un fort impact climatique représente 5 178 GWh. Cependant, ramenées à la production, les consommations énergétiques ont également baissé de 942 kWh/tonne en 2023 à 865 kWh/tonne en 2024. Ceci témoigne donc de gains d'efficacité énergétique notoires. Ils sont la résultante de la fermeture des usines en

Allemagne, mais également du déploiement du pilotage automatisé des fours les plus énergivores, et de la réduction des pertes de matière le long de la chaîne de production (cf. 2.1.2.3 Moyens mis en œuvre). La baisse en termes d'émission par tonne produite est également importante, de 16 % sur un an. A la réduction de l'intensité énergétique des produits vient s'ajouter l'amélioration de l'empreinte carbone de l'électricité achetée entre 2023 et 2024.

Origine de l'énergie consommée par le Groupe, 2024

Source d'énergie		Unité	Énergie bas carbone ^(c)		Énergie non renouvelable	Total
			Renouvelable	Nucléaire		
Électricité ^(a)	Achat	GWh	796	568	90	1 454
	Autoconsommation		7		0	7
Gaz naturel ^(b)	Achat				2 155	2 155
Fuel ^(b)	Achat		34		260	293
Charbon de bois	Autoconsommation		1 269			1 269
TOTAL		GWh	2 674		2 504	5 178
Part de l'énergie totale consommée		%	41 %	11 %	48 %	100 %
				52 %	48 %	100 %

(a) Dont électricité solaire autoconsommée, électricité fossile autoconsommée exclue (car comptée dans « Gaz naturel » et « Fuel »).

(b) Dont gasoil et gaz naturel nécessaires à la production d'électricité sur certains sites tels que Vallourec PT Citra Tubindo (Indonésie).

(c) Bas carbone = d'origine renouvelable ou nucléaire.

En 2024, 52 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est bas-carbone (dont 11 % d'origine nucléaire, et 41 % d'origine renouvelable). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023 (48 %), en grande partie en raison de l'arrêt de la production en Allemagne, où le mix énergétique est fortement carboné. En ce qui concerne les carburants, la part du biodiesel et du bioéthanol atteint 11 % des consommations du Groupe cette année, ce qui permet la substitution effective d'énergies fossiles.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base à la fois sur les informations de ses fournisseurs, données dites *market-based*, que sur les mix énergétiques nationaux dits *location-based* : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du groupe Vallourec.

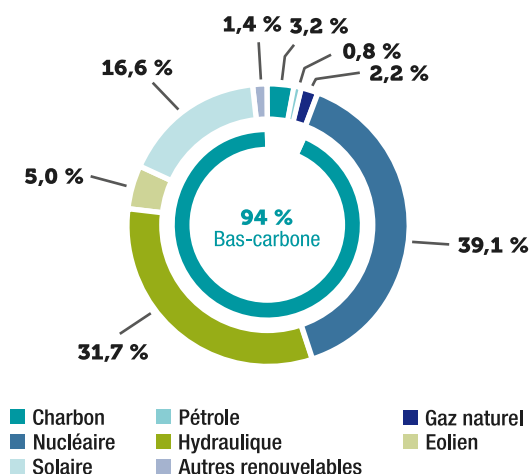
Énergie produite par le Groupe, 2024

Source d'énergie	Unité	Énergie bas carbone ^(a)		Énergie non renouvelable	Total
		Renouvelable	Nucléaire		
Énergie produite	GWh	1427	0	0	1427
TOTAL	GWh	1427		0	1427

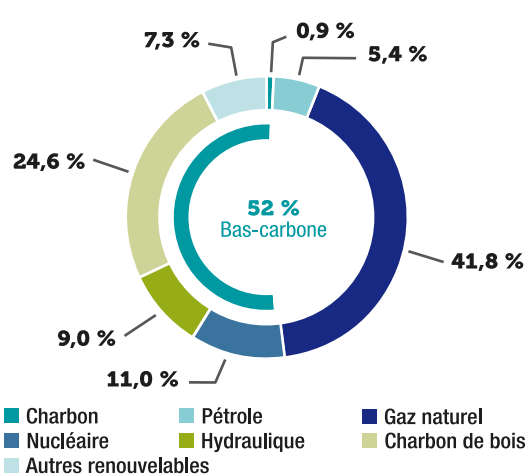
(a) Bas carbone = d'origine renouvelable ou nucléaire.

Mix énergétique du Groupe, 2024

Électricité



Toute consommation d'énergie (finale)



Consommation d'électricité et d'énergie finale du Groupe, 2017-2024 (GWh)

Année	2017	2021	2022	2023	2024
Consommation d'électricité	1 797	1 614	1 608	1 542	1477
Toute consommation d'énergie finale	7 223	6 359	6 586	5 668	5178

En 2024, la part d'électricité bas-carbone fut de 94 % (dont 55 % d'origine renouvelable et 39 % d'origine nucléaire). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2023 (90 %).

La part d'électricité nucléaire s'est maintenue à un haut niveau, puisque depuis le début de l'année 2023, les certificats zéro-émission (EFEC) d'origine nucléaire couvrent l'ensemble des consommations du Sud des États-Unis. Ceci vient s'ajouter à un contrat de fourniture d'électricité nucléaire couplée avec l'achat des certificats zéro-émission (EFEC) couvrant les consommations de Youngstown (Ohio).

De plus, de nombreux fournisseurs d'électricité ont également réduit la part des centrales thermiques dans leur mix énergétique. Vallourec a également bénéficié d'un contrat d'électricité solaire au Brésil, pays qui compte pour proche de 53 % des consommations d'électricité totales du Groupe. Ainsi, le mix électrique des fournisseurs d'électricité de Vallourec au Brésil est constitué à 99 % d'électricité bas carbone (dont 58 % hydraulique).

Les sites français consomment également une électricité bas carbone, grâce à la place importante du nucléaire dans le mix du pays. La fermeture des sites allemands a également contribué à

fortement baisser les émissions liées aux consommations d'électricité de l'Hémisphère Est.

Afin d'améliorer son bilan énergétique, Vallourec prévoit de continuer ses efforts dans les pays dont le mix national est fortement carboné.

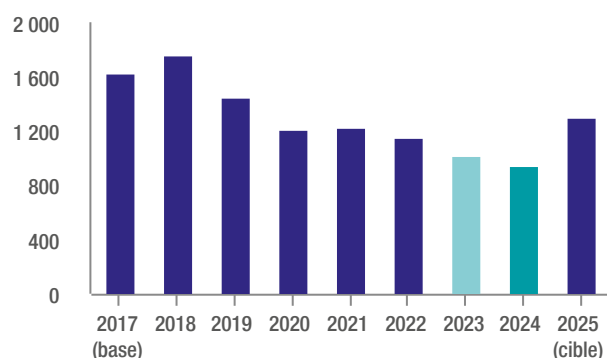
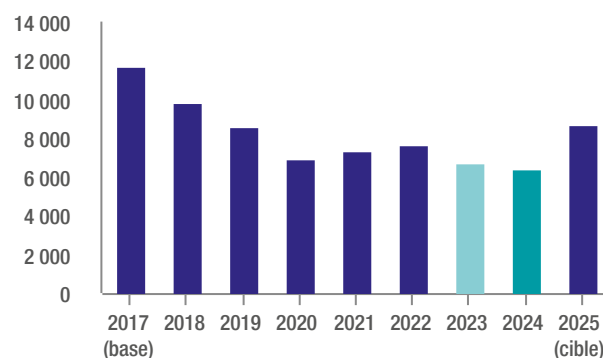
B) Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Point méthodologique

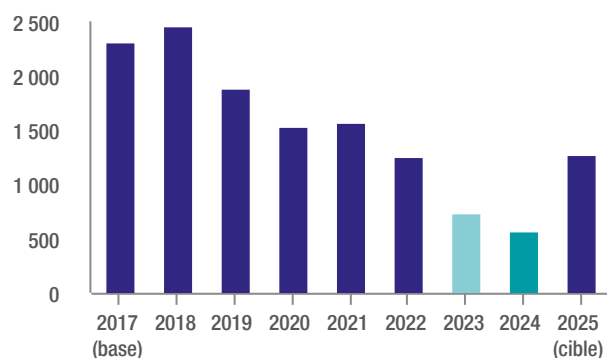
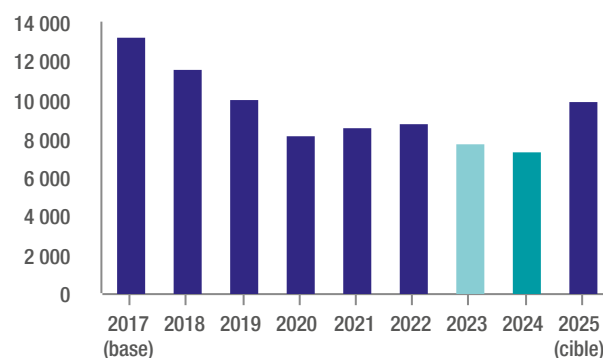
Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG Protocol*. Il distingue d'abord les émissions directes contrôlées par l'entreprise (scope 1), qu'elles soient fossiles (e.g. combustion de gaz naturel), biogéniques (méthane issu de carbonisation du bois) ou liées aux processus chimiques (réaction de réduction du fer). Puis viennent les émissions indirectes résultant de la production d'électricité consommée par l'entreprise (scope 2) ainsi que les autres émissions indirectes (scope 3) en amont ou en aval de notre chaîne de valeur. Depuis le bilan 2019, Vallourec inclut donc dans son périmètre de calcul l'ensemble des catégories applicables proposées par le Protocole GHG depuis 2017, dont les émissions liées à l'utilisation et à la fin de vie de nos produits.

Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025

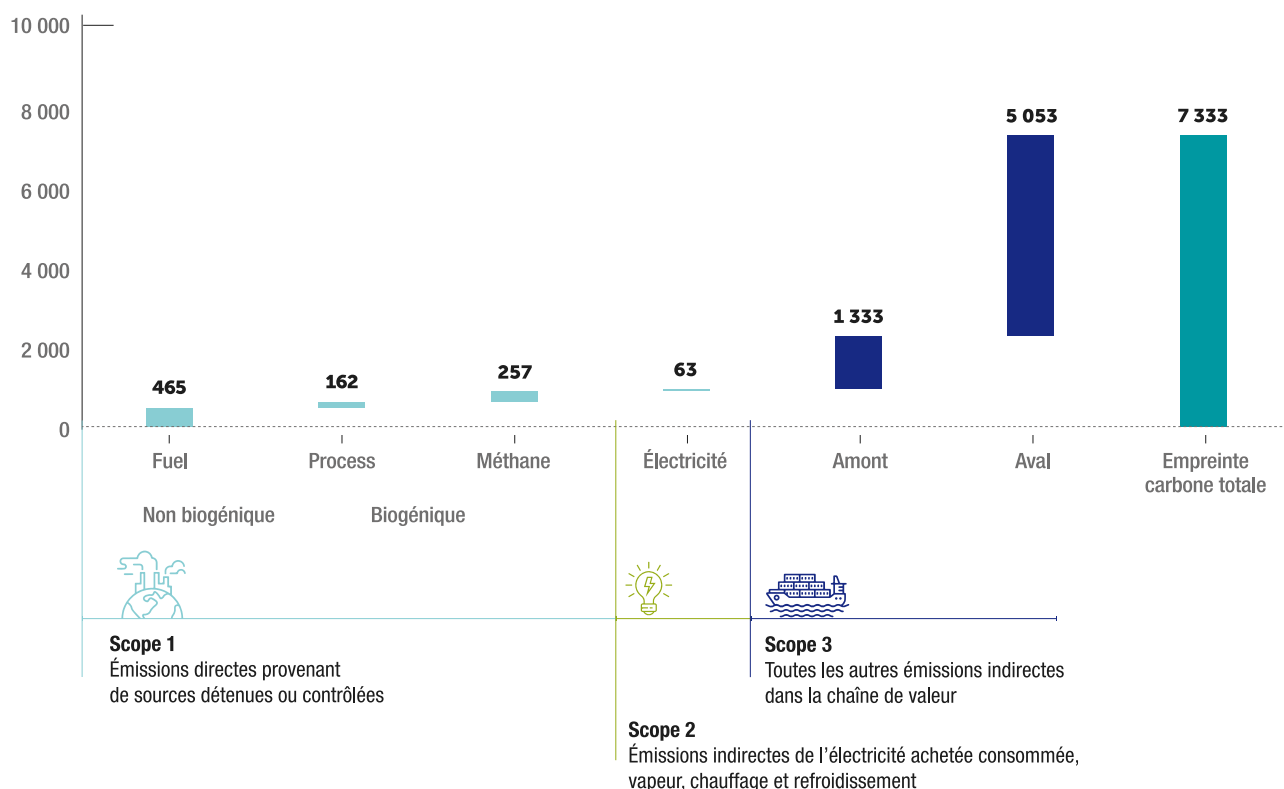
Objectif	2017 (base)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (cible)
Réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2 ; tCO ₂ e)	1 634 253	1 758 321	1 452 593	1 213 363	1 231 612	1 154 579	1 020 657	947 159	1 307 402
% réalisé	0 %	- 38 %	56 %	129 %	123 %	147 %	188 %	210 %	100 %
Réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO ₂ e par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières et services	2 308	2 465	1 885	1 543	1 575	1 268	738	573	1 269
% réalisé	0 %	- 15 %	41 %	74 %	71 %	100 %	151 %	167 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés (tCO ₂ e)	11 678 215	9 897 561	8 561 323	6 986 234	7 381 450	7 691 361	6 716 852	6 385 706	8 758 661
% réalisé	0 %	61 %	107 %	161 %	147 %	137 %	170 %	181 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3 ; tCO ₂ e)	13 312 468	11 655 882	10 013 916	8 199 597	8 613 062	8 845 940	7 737 509	7 332 865	9 984 351
% réalisé	0 %	50 %	99 %	154 %	141 %	134 %	168 %	180 %	100 %

Émissions de CO₂e, scopes 1 et 2 (kilotonnes)Émissions de CO₂e, scope 3 amont et aval (dont utilisation et fin de vie des produits vendus) (kilotonnes)

Intensité carbone du scope 3 amont (dont achats de biens et services) (tonnes/M€ valeur ajoutée)

Émissions de CO₂e totales, scopes 1, 2 et 3 (kilotonnes)

Bilan carbone du Groupe en 2024 (kilotonnes de CO₂e)



Suivi du bilan carbone du groupe (kilotonnes de CO₂e)

Nature des émissions	2017	2021	2022	2023	2024
Scope 1 Emissions GHG Protocol					
Total scope 1	1 124	1 070	1 009	925	884
Scope 2 Emissions GHG Protocol					
Total scope 2 (location-based)	667	436	550	361	324
Total scope 2 (market-based)	510	162	145	96	63
Scope 3 Emissions GHG Protocol					
Total scope 3	11 679	7 381	7 689	6 717	6 386
EMPREINTE CARBONE TOTALE (SBTi)	13 313	8 613	8 843	7 738	7 333
Total Emissions GHG Protocol (location-based)	13 469	8 887	9 084	8 004	7 594
Total Emissions GHG Protocol (market-based)	13 313	8 613	8 843	7 738	7 333
Intensité (location-based) (gCO₂e/€ produit net)					1,88
Intensité (market-based) (gCO₂e/€ produit net)					1,82

Les secteurs d'activité de Vallourec (industrie lourde, industrie manufacturière et mine) sont des secteurs à fort impact au sens de la réglementation Européenne. Pour ses opérations, le Groupe a consommé 1,28 kWh par euro de chiffre d'affaires (toute source d'énergie confondue), pour un chiffre d'affaires total de 4,034 milliards d'euros (cf. chapitre 6, paragraphe 6.1.1.3 Chiffres d'affaires). Cela correspond à une intensité carbone de 1,82 gCO₂e par euro selon l'approche market-based.

Reporting séparé des émissions de CO₂ biogéniques (kilotonnes de CO₂e)

Scope	Nature des émissions	2017	2021	2022	2023	2024
1	Directes biogéniques (CO ₂ uniquement)	1 901	1 651	1 561	1 635	1 636

Conformément au Protocole GHG, les émissions de CO₂ biogéniques liées à l'utilisation de charbon de bois – et notamment lors de sa carbonisation, puis réaction dans le haut-fourneau et l'unité de pelletisation – sont nulles étant donné que les émissions reflètent le CO₂ absorbé par la biomasse lors de sa croissance. Ces émissions sont néanmoins rapportées de manière séparée.

La captation additionnelle de la forêt matérialise la constitution d'un stock de carbone non utilisé pour la production de charbon de bois.

Analyse de tendances

L'année 2024 a vu les émissions du Groupe Vallourec baisser significativement, qu'elles soient directes ou indirectes, puisque le bilan carbone total en valeur absolue a baissé de 5 % pour atteindre près de 7,3 millions de tonnes de CO₂e. Trois facteurs principaux ont contribué à cette baisse :

- la fermeture de l'Allemagne a permis de réduire la dépendance de l'entreprise envers l'acier de haut-fourneau produit à partir de charbon fossile ;

- la stratégie « value over volume » a rendu la baisse des volumes produits possible tout en améliorant la performance financière de l'entreprise ;

- le déploiement de la feuille de route décarbonation a généré une baisse significative du bilan carbone par tonne de produits vendus. L'empreinte carbone des tubes couvrant les scopes 1, 2 et 3 achats de biens et service atteint 1,62 tCO₂e/tonne dès 2023 et 1,39 en 2024.

Depuis l'année de référence des objectifs SBTi (2017), la baisse est encore plus importante. Les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur ont chuté de 45 %. Ainsi, les trois objectifs absolus de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) fixés pour 2025 ont été atteints de façon anticipée.

Comparaison du bilan carbone du Groupe Vallourec, 2017-2024 (kilotonnes)

	Comparaison 2017 - 2024		Comparaison 2023 - 2024
	Réduction en absolue des émissions (tCO ₂ e)	Pourcentage de réduction (%)	Pourcentage de réduction (%)
Scope 1	240	21	4
Scope 2 (location-based)	603	51	10
Scope 2 (market-based)	186	88	34
Scope 3	5 293	45	5
TOTAL GHG EMISSIONS (LOCATION-BASED)	5 875	44	5
TOTAL GHG EMISSIONS (MARKET-BASED)	5 980	45	5

Scope 1

De nombreux facteurs ont contribué à la baisse du scope 1 entre 2023 et 2024. Le premier est la chute des tonnes d'acier et de tubes produites. Les consommations de gaz (qui représentent 45 % du scope 1) ainsi que les émissions de procédé (18 % du scope 1) y sont directement corrélées. Par ailleurs, le bilan énergétique du Groupe a montré une baisse importante des consommations de gaz par tonne d'acier et de tubes produite. Celle-ci a baissé de 13 % entre 2023 et 2024 (cf. A. « Bilan énergétique détaillé »). Le Groupe a également accru sa production de charbon de bois grâce au procédé Carboval, qui n'émet pas de méthane. Au total, les émissions directes du Groupe sont en chute de 4 % par rapport à 2023, et 21 % par rapport à 2017.

Scope 2

Le scope 2 a bénéficié en 2023 d'une baisse de son contenu carbone d'un tiers. Cette tendance se poursuit en 2024. Les facteurs ayant influé le plus sur les deux périmètres de calculs (*location-* et *market-based*) sont la fermeture des sites allemands, alimentés par une électricité six fois plus carbonée que la moyenne Groupe, l'autoconsommation solaire en Chine, et la décarbonation progressive des mix électriques nationaux ou régionaux au Brésil, aux États-Unis et en Chine. Les certificats d'électricité bas-carbone viennent s'ajouter à ces facteurs, qui tous ensemble ont permis la réduction du scope 2 de plus de

34 % en 2024 par rapport à 2023 et de 88 % par rapport à 2017 suivant la méthodologie *market-based*. Suivant cette approche, l'intensité carbone des consommations électriques de Vallourec est d'environ 63 gCO₂e/kWh en 2024 (amont énergie inclus), bien en deçà de la moyenne mondiale d'environ 455 gCO₂e/kWh⁽¹⁾ (cf. A. Bilan énergétique détaillé). En 2024, 3 % des consommations électriques sont liées à des instruments contractuels non-groupés, et 52 % à des instruments contractuels groupés.

Scope 3

En 2024, les émissions indirectes amont (scope 3) ont représenté 1 333 ktCO₂e contre 1 943 ktCO₂e en 2023 soit une baisse de près de 31 % (0,2 % des données brutes provenant directement de la chaîne de valeur). Les progrès relatifs à cet indicateur s'expliquent en partie par la diminution des achats totaux d'acier de 53 %, notamment suite à la fermeture des sites allemands, ou encore la baisse des achats d'acier sur le site de Tianda dont la quasi-totalité provient de fournisseurs utilisant la technologie BF-BOF. De plus, la diminution du chiffre d'affaires liés aux projets de pétrole et de gaz en 2024 par rapport à 2023 a contribué à faire baisser les émissions du scope 3 aval liées à l'utilisation des produits vendus, de manière assez marginale.

⁽¹⁾ International Energy Agency (2024), *Electricity Market Report 2024 – Analysis* – IEA.

D) Captation du CO₂ par notre forêt brésilienne

Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Le domaine forestier de 164 000 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une zone utile de 85 000 hectares et d'une zone préservée de 64 000 hectares. Les parcelles de forêt « native » sont maintenues en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO₂. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO₂. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO₂ était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction de l'Environnement de Vallourec Brésil avec le concours de l'université de Lavras, de l'université de Viçosa, et des cabinets d'expertise RS et GeoConsult, le tout sous le contrôle de l'Office national des forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a utilisé les reconnaissances aériennes publiques pour reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de captation du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures *in situ* sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a capté 29,6 millions de tonnes de CO₂ équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO₂ lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la captation nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes, soit en moyenne 250 000 tonnes par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 000 tonnes environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour dans les années à venir la méthode de calcul de la captation du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)

2.1.3.1 Un sujet stratégique

Certaines conséquences du changement climatique impactent d'ores et déjà la chaîne de valeurs de Vallourec. Par exemple, la transition énergétique alimente la mutation des marchés stratégiques de l'entreprise, notamment avec les solutions Delphy et New Energies centrées sur le développement des énergies renouvelables. De plus, les phénomènes météorologiques chroniques ou aigus peuvent avoir un impact sur l'ensemble du processus de production, de la chaîne d'approvisionnement à la distribution des produits.

Dans ce contexte, la compréhension et l'évaluation de la vulnérabilité de Vallourec aux changements climatiques sont devenues stratégiques. L'analyse des impacts climatiques permet au Groupe d'anticiper les risques pour construire un modèle d'affaires résilient au regard de son environnement et de l'utilisation des ressources naturelles.

Le Groupe définit ainsi :

- Une base d'analyse correspondant à un historique de données climatiques recueillies sur 30 ans. Cette période est considérée comme suffisamment longue pour être représentative du climat local des sites Vallourec et ceux de sa chaîne d'approvisionnement, limitant les biais des phénomènes météorologiques extrêmes.
- Un horizon court-terme, correspondant à la période du plan d'affaires à 5 ans de Vallourec,
- Un horizon moyen-terme, démarrant à la fin du plan d'affaires pour se terminer en 2035,
- Un horizon à long-terme, correspondant à la période 2035-2050.

Si l'évaluation des risques couvre ces horizons de temps, les scénarios utilisés pour leur quantification dépendent de la nature du risque.

2.1.3.2 Cartographie des risques climatiques

Plusieurs types de risques climatiques ont été identifiés par le Groupe. Le processus d'identification des risques s'appuie sur un diagnostic des risques les plus fréquemment rencontrés par des industriels tels que rapportés par des guides méthodologiques publics (ADEME, Commission Européenne, etc) ou privés. Cette étude est alimentée par le recensement des dommages réels auxquels l'entreprise a pu faire face. La revue des risques climatiques, validée par les parties prenantes internes, en particulier des directions assurances, contrôle interne, et finance, est effectuée au comité d'audit. Les risques identifiés comme les plus significatifs sont listés ci-dessous.

LES RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS ET NORMES EXISTANTES

Compte tenu de l'augmentation significative de nouvelles réglementations ou normes plus strictes en place ou en discussion, les trois risques qui pourraient avoir un impact financier pour Vallourec seraient :

- l'évolution annoncée de la politique européenne en matière de quotas carbone ;
- la mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières par l'Union européenne (taxe d'importation) ;
- l'extension des quotas carbone à l'industrie dans d'autres pays.

LES RISQUES DE TRANSITION LIÉS À LA DURABILITÉ DU MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE DANS UN MONDE BAS-CARBONE

En faisant pro-activement validé la trajectoire de décarbonation du Groupe auprès de SBTi en 2019 et 2020 à horizon 2025 et en mettant en place le programme *Climate Challenge* en 2022 à horizon 2035 (cf. paragraphe 2.2.2.2), le Groupe a entrepris une

modification de ses sources d'approvisionnement, une transformation de certains de ses procédés industriels et le développement de nouvelles opportunités commerciales (marchés de l'hydrogène, du CCUS, de la géothermie et du solaire). L'objectif du Groupe est de réaliser 10 à 15 % de son EBITDA dans le domaine des nouvelles énergies d'ici à 2030,

LES RISQUES PHYSIQUES DUS AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

Des événements météorologiques extrêmes par leur intensité (i.e. aigus), durée ou répétitivité (i.e. chroniques) pourraient générer des disruptions de plusieurs ordres :

- des dommages matériels du fait des dégâts causés sur les installations opérationnelles du Groupe ;
- des pertes de productivité, voire des arrêts d'activité dus à des dysfonctionnements de machines, des perturbations des process ou des changements de conditions de travail.

La matérialité de ces événements pourrait être accrue en considérant leur impact sur l'ensemble de la chaîne de production, en particulier lorsque des sites en amont subissent des disruptions.

LES RISQUES INDIRECTS

Les parties prenantes de Vallourec sont de plus en plus exigeantes vis-à-vis de sa performance environnementale. Les risques associés sont multiples :

- risque d'image ou réputationnel, qu'il soit interne (envers les collaborateurs de l'entreprise) ou externe ;
- risque de non-respect des chartes ou critères de sélection imposés par les clients ou les investisseurs.

2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations

I) SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

Au vu du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission du 19 décembre 2018, du règlement d'exécution (UE) 2019/1842 de la Commission du 31 octobre 2019 et de la décision de la Commission du 29 juin 2021, les autorités environnementales nationales ont informés Vallourec fin 2021 des montants totaux des quotas d'émissions à titre gratuit affectés au titre des années 2021 à 2025 de la quatrième période du système ETS, ainsi que le montant par année pour chacune des huit installations de Vallourec concernées (quatre en France et quatre en Allemagne).

En 2023, les quatre sites allemands de Rath et Müllheim avaient réduit leurs émissions par rapport à 2021 et 2022 (environ 53 735 tonnes de CO₂ en 2023 contre 98 261 tonnes de CO₂ en 2022 et 97 419 tonnes de CO₂ en 2021). Ainsi, un fort excédent de quotas gratuits avait été généré et 45 000 tonnes de CO₂ ont été vendues sur le marché. De plus, la restitution de quotas gratuits erronément attribués aux sites a diminué le stock allemand de 23 336 tonnes supplémentaires. Le solde de quotas allemands est donc de 13 773 tonnes.

En parallèle, et à la suite de leur fermeture, trois sites français ont cessé de recevoir des quotas : Vallourec Bearing Tubes et la tuberie de Déville en 2022 ainsi que la tuberie de Saint-Saulve en 2023. Chacun de ces sites ont soit transféré leur quotas, soit été

cédés avec leurs quotas à une entité tierce. En 2024, seul un site reste actif : la tuberie d'Aulnoye-Aymeries, qui s'est vu allouer 9 722 tonnes de quotas au titre de l'année 2023 et 9 021 tonnes supplémentaires au titre de l'année 2024. En parallèle, ce site a restitué 12052 tonnes au titre de l'année 2023. La restitution attendue au titre de l'année 2024 est d'environ 12 000 tonnes. Les chiffres seront confirmés une fois que toutes les vérifications réglementaires des déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre des usines européennes auront été effectuées.

Le solde de quotas résiduels de la tuberie d'Aulnoye est de 27 344 tonnes (soit environ 15 000 tonnes, après déduction de la restitution de l'année 2024). Combiné au stock résiduel de l'Allemagne, ces quotas permettraient au site de répondre à ses obligations réglementaires sur le court-terme sans acheter de quotas supplémentaires sur le marché. En 2024, 2 % du scope 1 de Vallourec était soumis à l'UE-SEQUE.

Les risques de surcoût par rapport à la concurrence sont également modérés sur les moyen et long termes, car le SEQUE-UE s'applique à toutes les unités de production en Europe, y compris à celles de ses concurrents. Dans le cas d'une concurrence hors SEQUE-UE, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières s'appliquerait.

II) MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

Afin d'aligner les importations avec les exigences du système européen d'échange de quotas carbone (SEQUE-UE), la commission européenne a introduit le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), présenté dans le règlement

délégué (UE) 2021/1767 de la Commission du 6 octobre 2021, dans le règlement d'exécution (UE) 2023/2045 de la Commission du 18 septembre 2023 et dans le cadre juridique établi par le règlement (UE) 2021/1119.

La première phase de ce dispositif est entrée en vigueur en 2023, au cours de laquelle toutes les importations de produits en acier pour un usage final dans les pays membre du SEQUE-UE devaient faire l'objet d'une déclaration. Vallourec a donc soumis des rapports trimestriels présentant les émissions associées à la fabrication des marchandises importées. Cette phase ne requiert cependant pas le paiement des émissions déclarées.

À partir de 2026, l'achat des certificats MACF relatifs aux émissions déclarées sera progressivement introduit. La croissance du taux d'application miroitera la réduction progressive des quotas gratuitement alloués dans le cadre du SEQUE-UE. Les deux mécanismes (MACF et SEQUE-UE) s'appliquent d'ailleurs à un marché du carbone unique, garantissant un même prix de la tonne de CO₂ équivalente. À partir de 2034, le marché du carbone sera pleinement en vigueur, et toutes les émissions devront faire l'objet d'achat de certificats au prix du marché, qu'elles soient domestiques (*via* le SEQUE-UE) ou importées (*via* le MACF). La taxe carbone aux frontières sera diminuée des taxes carbonées déjà payées en amont de l'importation des produits.

Vallourec ne sera que faiblement affecté par le MACF, étant donné les faibles volumes importés au sein de ses pays d'application. L'entreprise possède les outils de traçabilité nécessaires sur ses différentes routes de production pour répondre à ses obligations, et sensibilise ses fournisseurs afin d'obtenir toutes les données primaires requises pour la complétude des rapports.

Sur les volumes concernés, le CBAM est pour Vallourec une opportunité stratégique qui valorise ses efforts de décarbonation et la faible empreinte carbone de plusieurs de ses routes d'importation, en particulier des usines au Brésil qui utilisent une majorité de ferraille issue de récupération, de l'électricité en quasi-totalité renouvelable, et du charbon biogénique en substitution du charbon fossile pour la fabrication d'acier (voir section 2.1.2).

2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires

I) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les risques de transition sont réévalués annuellement dans la cartographie des risques Groupe. Ces risques et opportunités sont évalués en comparant les perspectives énergétiques mondiales du scénario du plan d'affaires, à celui d'un scénario d'une transition accélérée : l'APS (*Announced Pledges Scenario*) de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) :

- La trajectoire de référence est d'abord constituée du plan d'affaires du Groupe à 5 ans, qui intègre tous les impacts des politiques publiques en place ou planifiées en matière de transition énergétique. À titre d'exemple, les plus notables sont l'Inflation Reduction Act (IRA) aux États-Unis, la mise en œuvre du marché carbone Européen et de son mécanisme d'ajustement aux frontières, les plans d'investissement étatiques dans les infrastructures (réseau électrique, ferroviaire, etc), ainsi que l'ensemble des standards d'efficacité énergétique, et leur durcissement à venir. À moyen-terme, la trajectoire de référence prend en compte la réalisation d'engagements non sous-tendus par des politiques, de sorte à infléchir davantage la trajectoire d'émissions de CO₂ mondiale.
- Le scénario APS a été sélectionné comme scénario comparatif pour évaluer les conséquences d'une transition plus rapide que celle prévue dans le plan d'affaires du Groupe. Celui-ci intègre

en effet la réalisation de tous les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre des États du globe, même lorsqu'ils ne sont pas sous-tendus par un agenda politique tangible. Il représente donc la perspective de changement la plus ambitieuse envisagée par les gouvernements, et intègre la réalisation de toutes les promesses de neutralité carbone compatible avec une trajectoire 1,5 °C ayant été formulées.

L'étude comparative permet de conclure à un impact qualifié de « modéré » suivant l'échelle d'évaluation des risques du Groupe, grâce à son plan de forte croissance dans le secteur des nouvelles énergies. Ces conclusions sont corroborées par les résultats des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2024, lesquels ne reconnaissent pas de pertes de valeur (cf. chapitre 7, note 4 « Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques »).

La gouvernance de la gestion des risques de transition est donc transverse. Elle est pilotée par la direction stratégique du Groupe, et fait intervenir les directions commerciales, développement durable et gestion des risques pour garantir la cohérence avec les perspectives énergétiques des industriels et des politiques.

II) PLAN DE RÉSILIENCE

Le plan de résilience aux risques de transition vise à la fois à mesurer les ambitions sur les secteurs à risque, et exploiter les opportunités émergentes dans d'autres secteurs.

A) Mesurer les attentes des marchés actuels

Grâce au processus mis en place pour la mise à jour du plan d'affaires, les perspectives de production de pétrole et de gaz formulées par les compagnies pétrolières sont ajustées au regard des courbes de demande infléchies par les politiques publiques. Cela permet d'assurer l'adéquation de l'offre de l'entreprise avec les besoins en énergie formulés par les gouvernements, renforçant ainsi sa résilience face à la transformation des marchés de l'énergie.

B) Exploiter les opportunités émergentes

Les marchés des Nouvelles Énergies jouent un rôle crucial dans la résilience du modèle d'affaires de Vallourec. Ses investissements dans les secteurs de la transition énergétique lui permettent de diversifier ses activités en s'appuyant sur des technologies de pointe et son expertise historique en formulation de solutions en acier premium :

- **La diversification des activités** de Vallourec se concrétise par son ambition de réaliser entre 10 % et 15 % de son excédent brut d'exploitation dans les Nouvelles Énergies d'ici 2030. Cette diversification permet de réduire la dépendance aux marchés traditionnels du pétrole et du gaz, et d'ouvrir de nouvelles opportunités de croissance.
- **L'entreprise transforme également son modèle d'offres commerciales**, historiquement basé sur la vente de produits premiums, et s'ouvrant à la fourniture de services. Vallourec a développé des technologies innovantes comme Delphy, une solution de stockage vertical d'hydrogène à grande échelle. Cette innovation répond à un réel besoin industriel pour la décarbonation, en fournissant une solution tampon entre la production d'hydrogène électrolytique (variable par nature), et la demande en hydrogène (par exemple, pour la décarbonation de la réduction directe de l'acier).

- **L'expertise de Vallourec en matière de solutions en acier premiums est au cœur de sa transformation.** Le centre technologique d'Aulnoye-Aymeries de Vallourec est un exemple de l'engagement du groupe dans les Nouvelles Énergies. Concernant les secteurs traditionnels, ce centre a permis de développer des solutions avancées en forgeage, filetage et fabrication additive par fil, renforçant ainsi la proposition de valeur de Vallourec.
- **L'engagement de Vallourec auprès de ses partenaires pour la transition énergétique** est un pilier supplémentaire de son plan de résilience, en intégrant les Nouvelles Énergies au cœur de son organisation. En 2024, Vallourec s'est associé avec des acteurs clés comme H2V et NEXTCHEM, qui développent des solutions d'hydrogène fabriqué à partir d'électricité renouvelable.

2.1.3.5 Résilience aux risques physiques

I) UN SUJET HISTORIQUEMENT STRATÉGIQUE

En 2014, le Groupe a réalisé une première étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes. Ces régions ont été évaluées sur la base de huit aléas étudiés couvrant l'ensemble des risques identifiés. Cette étude, a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de

l'évolution des risques, des événements climatiques et de la plus grande précision des méthodes de simulation. Les résultats de l'étude des risques et ses conclusions ont été présentés à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Des plans d'adaptation appropriés ont été engagés suite aux recommandations de l'étude.

II) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En 2023, le Groupe a lancé une nouvelle étude, permettant de consolider une nouvelle gouvernance relative à l'identification et à la gestion des risques. Celle-ci a été pilotée par la Direction du Développement Durable, avec l'appui d'un prestataire externe. L'objectif est de répondre aux réglementations de la CSRD et de la Taxonomie, ainsi que redéfinir nos processus d'identification et de gestion des risques en prenant en compte des modèles climatiques plus matures.

En 2024, le Groupe a travaillé sur des sites pilotes afin d'intégrer les risques climatiques dans la procédure de gestion des risques Groupe. Cette intégration, en phase de test, permet d'évaluer les impacts potentiels nets de chaque aléa climatique, et d'identifier des actions palliatives. Suite à leur identification et priorisation, le déploiement de ces actions s'inscrit dans la procédure CapEx Groupe lorsque des investissements sont requis, puis directement dans les processus opérationnels. Cela a été le cas pour le renforcement des capacités des déversoirs des digues Lisa en 2023 et Santa-Barbara en 2024. Les projets sont proposés par les directions opérationnelles régionales, et défendus en Comité CapEx qui les valide en fonction de l'alignement des budgets, de la planification dans le temps, du périmètre du projet, de son organisation et de l'alignement de son objectif au regard des orientations du Groupe (cf. chapitre 2 – Introduction).

A) Exposition face aux risques climatiques

L'étude réalisée en 2023 effectue un screening global incluant les usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques. L'analyse couvre les quatre catégories de risques climatiques (liés à la température, au vent, à l'eau, ou aux sols), décomposés en 28 aléas climatiques (vague de chaleur, sécheresse, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) alignés sur la CSRD et la Taxonomie européenne.

Deux scénarios sont utilisés. Le premier, dit « intermédiaire » (SSP 2-4,5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation de la température d'environ 3 °C d'ici 2100 et par rapport à la période préindustrielle. Il intègre l'impact des politiques publiques actuellement engagées ou planifiées, sans considérer la réalisation des objectifs de réduction annoncés par les États lorsqu'ils ne

sont pas sous-tendus d'un agenda politique tangible. Le second, dit « à hautes émissions » (SSP 5-8,5) ⁽¹⁾ correspond à une augmentation au-delà de 4 °C, concordant avec une absence de politique climatique nouvelle et même un non-aboutissement des politiques climatiques actuellement engagées ou prévues. Le scénario le plus défavorable (SSP 5-8,5) sert de référence pour la quantification des risques de dommages matériels et d'interruption d'activité à court terme (2030-2050), ainsi que pour la conception des mesures d'adaptation.

L'analyse d'exposition correspond à la quantification d'une centaine d'indicateurs climatiques pour les deux scénarios, caractérisant les 28 aléas aux localités des 47 usines, partenaires ou ports sélectionnés.

B) Vulnérabilité brute face aux risques climatiques

L'étude s'apparente à une analyse de type AMDEC ⁽²⁾ : suite à l'analyse d'exposition, il convient de déterminer son impact potentiel sur l'activité de l'entreprise, en prenant en compte une vision prospective des changements climatiques à venir. Les courbes d'impact ont en particulier été construites sur la base des ateliers internes, dont l'objectif était de collecter des informations spécifiques à la résilience des sites. Cette étude permet d'estimer la probabilité et la magnitude de l'impact des risques climatiques pour un site donné, caractérisant ainsi sa vulnérabilité potentielle au regard de l'arrêt de l'activité et des dommages matériels engendrés.

Les résultats de cette analyse approfondie permettent une compréhension des défis climatiques – comment ces risques affecteront-ils les installations, la main-d'œuvre et les coûts opérationnels ?

L'étude de 2023 a permis de mettre en avant les différents risques auxquels la chaîne de valeur du Groupe est exposée. L'ensemble des aléas climatiques est à prendre en compte dans le plan d'adaptation de l'entreprise. Ci-dessous, les figures représentent les risques liés à l'impact absolu du changement climatique sur les sites du Groupe.

⁽¹⁾ Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) prennent en compte différentes hypothèses sur les évolutions socio-économiques (population, éducation, PIB, urbanisation) en fonction de la mise en place ou non de politique climatique. Ces scénarios ont été élaborés par le GIEC (rapport 6), et intègrent des politiques climatiques alignées avec l'accord de Paris (SSP 1-1,9, SSP 1-2,6), volontaires mais insuffisantes (SSP 2-4,5) ou absentes (SSP 3-7,0, SSP 5-8,5).

⁽²⁾ AMDEC : Analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité.

Impacts bruts potentiels des différents aléas climatiques d'ici 2030 suivant le scénario SSP 5-8,5

		Froid	Sécheresse	Inondation	Chaleur	Tempête	Feu de forêt
France	Aulnoye	2	2	3	2	1	1
Indonésie	PTCT	0	2	4	1	1	1
Chine	Tianda	1	2	4	3	4	1
	VCHA	1	2	5	3	5	1
Arabie Saoudite	VSA	0	2	3	3	1	1
Singapour	Singapour	0	2	1	1	1	1
Mexique	Mexico	0	1	3	3	3	1
États-Unis	Muskogee	2	2	3	3	3	1
	Houston	0	2	3	2	4	1
	Youngstown	3	2	4	2	4	1
	Houma	0	2	4	2	4	2
Brésil	Mineracao	0	2	4	3	1	1
	Jeceaba	0	2	5	3	1	4
	Barreiro	0	2	4	2	1	1

L'impact des périls est noté sur une échelle de 0 à 5 en valeur relative par rapport à l'activité du site. La valeur 5 correspond à l'impact relatif le plus significatif identifié (et non à la valeur totale matérielle et productive du site en question).

Les sites ont pu déjà mettre en place certaines mesures, non prises en compte dans l'analyse, qui contribueront à réduire les impacts identifiés.

Bien qu'accompagné de sociétés spécialisées en adaptation au changement climatique utilisant les bases de données les plus à jour, des incertitudes subsistent quant à la quantification des risques. Celles-ci sont dues par exemple, au caractère très local des événements climatiques ou à la complexité de modélisation des phénomènes météorologiques.

C) Impact net

En 2024, accompagnée par une société experte en risques climatiques, Vallourec a pu caractériser le risque climatique net pour certains de ses sites stratégiques. Les visites de sites ont permis l'identification des risques résiduels en prenant en compte les spécificités des processus industriels locaux ainsi que les

mesures déjà en place. Celles-ci peuvent-être préventives (comme la maximisation du taux de recirculation des eaux industrielles, la présence de digues contre les inondations) ou palliatives (comme inscrits dans les plans d'urgence et de continuité).

L'étude a également permis de prendre en compte l'impact du changement climatique sur différents ports et fournisseurs stratégiques. Les résultats montrent que, à moyen terme, les conséquences potentielles, telles que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les retards de livraison, pourraient être absorbées par les stocks présents sur les sites de Vallourec. Vallourec dispose donc de la capacité nécessaire pour gérer ces potentiels aléas.

III) PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques les plus importants étant mis en évidence, il est possible de formuler un plan d'action global ciblant les activités du Groupe les plus vulnérables.

Le risque d'inondation étant identifié comme le risque opérationnel le plus significatif au regard des aléas climatiques, plusieurs sites ont consolidé leur plan d'urgence d'intervention en cas d'inondation, comme en Chine ou au Brésil. Par ailleurs, au Brésil, une protection contre les inondations liées aux fortes pluies centennales en milieu urbain a été renforcée. De plus, aux États-Unis, des inspections trimestrielles des gouttières et des drains de toit sont effectuées.

Des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique peuvent également être imposées par différentes autorités locales. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage Santa Barbara, construit en 1995, pour collecter les eaux de ruissellement du site de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco. Aussi Vallourec a-t-il entrepris les travaux nécessaires dont la mise en place d'un déversoir de secours. L'autre rétention d'eaux pluviales de la Mine, plus petite et appelée Lisa, a été

également équipée d'un tel déversoir. Les équipes de Vallourec Mineração ont également mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.

Les mesures d'adaptation ont été précisées et adaptées lors des visites de sites pilotes qui ont eu lieu en 2024. Ces mesures proviennent d'échanges entre les opérations et les responsables environnementaux locaux, et sont consolidées par le croisement du retour direct des opérateurs sur le terrain avec un guide de solutions génériques pour l'industrie manufacturière.

Par ailleurs, une politique d'adaptation climatique Groupe a été développée sur la base des travaux dans les sites pilotes pour généraliser la démarche à l'ensemble des sites du Groupe. Cette politique précise les documents de référence sur lesquels s'appuyer et la méthodologie à suivre lors des visites de sites de sorte à quantifier les risques et proposer des plans d'actions. Elle précise également les rôles et responsabilités de chacun.

2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)

ODD 6.3, 12.4, 12.5, 14.1

2.1.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores

Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies ainsi que des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux ⁽¹⁾, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés, inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales.

Chaque site dispose d'une procédure d'urgence spécifique pour faire face à des événements de pollution potentiels. Par exemple, pour pallier le risque de pollution des eaux, des barrages flottants et des kits d'absorption sont disponibles pour contenir et nettoyer les déversements. Pour les sols, des produits absorbants sont prêts à être déployés pour traiter ou neutraliser les substances dangereuses. Ces mesures permettent de réagir rapidement et efficacement afin de minimiser l'impact environnement.

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

Vallourec ne définit pas de cible groupe car les permis d'exploitation sont spécifiques à chaque site. Les sites sont donc autonomes pour définir leurs objectifs, les actions de suivi et d'amélioration pour la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Conformément aux réglementations locales en vigueur, les sites industriels réalisent un suivi des substances polluantes. Afin de répondre aux nouvelles exigences de la CSRD, un travail sera mené sur la base de l'annexe 2 du règlement européen (EC) No 166/2006 afin de compléter son reporting en identifiant les substances et polluants qui devront faire l'objet d'un suivi par les sites. Par conséquent, les indicateurs communiqués cette année correspondent aux indicateurs historiquement suivis par les sites du Groupe, notamment à des fins de conformité avec les différents permis d'exploiter locaux.

2.1.4.2 Rejets dans l'eau

I) STRATÉGIE

Au-delà de la recherche d'optimisation de la ressource Eau (développée dans le paragraphe 2.2.3), l'ambition de Vallourec est également de diminuer les quantités d'eaux industrielles rejetées dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, et ce, par exemple, en augmentant significativement le recyclage interne.

Par ailleurs, les sites surveillent leurs rejets polluants en accord avec les législations locales et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel.

Il faut également noter que tous les sites sont certifiés ISO 14001 et disposent donc d'un système de management basé sur l'analyse des risques et l'amélioration continue.

Les risques de pollution dans les eaux de rejet sont faibles. En effet, l'eau rejetée est entièrement traitée, soit dans une station de traitement interne au site de Vallourec, soit par une station de traitement externe avant son rejet dans l'environnement.

Lorsqu'elle est traitée en interne, les collaborateurs en station surveillent de nombreux paramètres, qui doivent respecter des seuils stricts pour garantir un rejet conforme en accord avec les permis d'exploitation, avec pour objectif de répondre aux limites fixées par les réglementations locales de chacun des sites de production.

Au niveau du Groupe, les principaux indicateurs, ci-dessous sont suivis :

- Les matières en suspension, pour limiter la charge de l'eau rejetée dans l'environnement.
- La demande en oxygène, liée au développement des micro-organismes.
- Les hydrocarbures et les métaux lourds, qui peuvent contaminer l'eau au cours de nos processus industriels.

⁽¹⁾ Notamment les produits CMR (cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques).

II) PLANS D'ACTIONS

Selon les zones géographiques des sites et la complexité des procédés, les permis d'exploiter fixent des paramètres de surveillance très différents. Chaque site, dans le cadre de son système de management de l'environnement, met donc en place son propre plan d'action pour respecter les limites légales qui lui sont fixées. Notre plan d'actions est donc décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux. À titre d'exemples :

- au Brésil, le site de Barreiro a travaillé sur la qualité de ses effluents afin de pouvoir effectuer ses rejets directement dans le cours d'eau et ainsi soulager la station de traitement d'eau de la ville. Grâce à la réduction de ses effluents, cette dernière peut donc se focaliser sur le traitement d'autres effluents d'eau et augmenter la disponibilité en eau potable des populations locales. Cette initiative a été validée par les autorités environnementales du Minas Gerais ;

- le site de Jeceaba a quant à lui mis en place l'automatisation du système de dosage des produits chimiques de traitement des effluents, apportant ainsi une plus grande fiabilité au processus de traitement ;
- aux États-Unis, le site de Youngstown a optimisé en 2022 les traitements chimiques des effluents de façon à réduire significativement le niveau de solides dissous. Ceci a permis de recycler une partie plus importante de l'eau et donc de réduire les prélèvements d'eau et les rejets d'eau dans la station d'épuration de la ville.

III) PERFORMANCES

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines dans le milieu naturel s'est améliorée.

Le bilan 2024 s'établit ainsi à :

Année	2017	2021	2022	2023	2024
MES (matières en suspension) (tonnes)	15,7	42,3	26,0	23,4	31,9
DCO (demande chimique en oxygène) (tonnes)	63,6	49,1	94,1	99,9	78,4
DBO (demande biologique en oxygène) (tonnes)	9,7	11,2	7,2	3,5	1,6
HCT (hydrocarbures totaux) (tonnes)	0,40	0,08	0,33	1,15	0,04
Métaux lourds* (tonnes)	0,75	0,64**	0,66	0,53	0,47

* As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.

** Les données 2020 et 2021 ont été corrigées suite à la détection d'une erreur sur un site fortement contributeur.

Par rapport à l'année 2023 l'ensemble des paramètres surveillés reste stable, en accord avec les volumes d'eau déchargés dans l'environnement. Les matières en suspension (MES) sont en légère hausse tout en restant à des niveaux faibles par rapport au volume d'eau rejeté. Cette légère augmentation est essentiellement due à une accumulation de boue dans le système de traitement tertiaire sur le site de Jeceaba. Une maintenance et un nettoyage ont été menés en décembre. En ce qui concerne les métaux lourds, une légère baisse a été observée, en ligne avec l'activité et les améliorations faites en 2023.

La demande biochimique en oxygène (DBO) a continué de diminuer, grâce à l'amélioration de l'efficacité des bioréacteurs sur le site de Jeceaba, démontrant notre engagement à améliorer la qualité de nos rejets d'eaux usées. Le niveau d'hydrocarbure (HCT) reste extrêmement bas avec des résultats de mesure très souvent inférieurs aux limites de quantification. Les diverses actions menées pour limiter les fuites d'hydrocarbures dans les circuits montrent leur efficacité.

Il est important de noter que toutes ces variations restent minimales, tous nos rejets respectent scrupuleusement les limites réglementaires définies pour nos sites de production. Aucune non-conformité n'a été relevée.

2.1.4.3 Rejets dans l'air

I) STRATÉGIE

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Comme pour les rejets dans l'eau, les sites surveillent leurs émissions dans l'air en accord avec les législations locales et leurs impositions spécifiques liées à leur permis d'exploiter. Les systèmes de management de l'environnement en place, basés sur l'analyse des risques ne relèvent pas de risque important de pollution dans l'air. Les sites sont donc autonomes pour définir leurs objectifs, les actions de suivi et d'amélioration.

Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules. Au niveau du Groupe, les principaux paramètres, ci-dessous sont suivis :

- Les composés gazeux d'Oxyde d'Azote (NO_x) et de Dioxyde de soufre (SO₂) qui proviennent de la combustion du gaz naturel. Ils peuvent avoir des effets néfastes sur le climat, les écosystèmes,

la qualité de l'air, les habitats et la santé humaine et animale. Les émissions de NO_x et de SO₂ sont principalement liées à l'utilisation du gaz naturel dans nos processus industriels. Par conséquent, les objectifs de réduction de ces émissions sont en lien avec ceux définis dans la section 2.1.2, où des mesures spécifiques et des stratégies de contrôle sont détaillées pour minimiser leur impact environnemental.

- Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) qui proviennent de l'utilisation de produits solvants dans les installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Les COV sont des produits chimiques organiques qui ont une pression de vapeur élevée à température ambiante ordinaire et qui peuvent avoir des effets néfastes sur le climat, les écosystèmes, la qualité de l'air, les habitats et la santé.
- Les particules émises par les procédés générants des poussières.

II) PLANS D' ACTIONS

Selon la localisation des sites et les procédés, les permis d'exploiter fixent des paramètres de surveillance. Chaque site, dans le cadre de son système de management de l'environnement, met donc en place son propre plan d'action pour respecter les limites légales qui lui sont imposées. Notre plan d'actions est donc décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux.

A) Les composés gazeux

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et des programmes de maintenance permettent de remplacer des brûleurs anciens par des brûleurs plus économes ou « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Pour limiter les COV, des actions sont mises en place chaque année pour réduire ces émissions à la source. En coordination avec les fournisseurs de produits et la communauté des procédés de finition, les équipes locales testent des produits à plus faible teneur en solvant. En cas d'impossibilité, les sites ont mis en place des systèmes pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant principalement des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

III) BILAN DES ÉMISSIONS ANNUELLES

Les émissions de NO_x et SO₂ sont calculées à partir des consommations de gaz naturel à l'exception du site VRCF où les mesures sont faites en sortie de cheminée.

Émissions atmosphériques (en tonnes par an)	2017	2021	2022	2023	2024
COV	260	368	329	471	388
NO _x	633	495	540	492	419
SO ₂	5,9	4,4	4,8	4,3	3,8
Particules	na	668	882	662	613

En 2024, les émissions de gaz de combustion (NO_x et SO₂) ont diminué du fait d'une baisse de la consommation de gaz naturel liée à la stratégie « value over volume » de l'entreprise.

Les émissions de particules ont enregistré une légère baisse. Cette réduction s'explique principalement par plusieurs optimisations apportées aux systèmes de captation des poussières avec des travaux de maintenance réalisés. Il est important de souligner que la majeure partie des émissions de particules est associée à l'activité de notre aciérie au Brésil. Cependant, il convient de noter que ces émissions de particules ont également diminué sur notre tuberie de Jeceaba (Brésil) grâce à une meilleure maîtrise des procédés de captation.

B) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminaires à chaud. Les systèmes de captation sont en place pour réduire continuellement les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberries et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminaires à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.

Les émissions de COV sont calculées à partir des consommations de produit à base de solvants (vernis, peintures, dégraissants, agents de nettoyage, ...). Le % d'émissions de COV est généralement donné par la fiche de données de sécurité (FDS) des produits.

Les particules sont mesurées à chaque point d'émission défini dans les permis d'exploitation des sites en accord avec les législations locales.

En 2024, les émissions initiales de composés organiques volatils (COV), avant leur capture et leur filtration, ont diminuées. Le groupe demeure engagé dans l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation de solvants. À titre d'exemple, sur le site de Vallourec Oil & Gas d'Aulnoye-Aymeries, nos équipes de recherche et développement et méthodes ont poursuivi leurs améliorations des lignes de pulvérisation tout en travaillant sur les qualifications techniques pour élargir la gamme de produits de peinture à base aqueuse, réduisant ainsi l'utilisation de solvants. Le site a mené une étude pour assurer une transition vers des bases aqueuses, ce qui permettrait d'éliminer les émissions de la ligne.

En 2024, le groupe a mené une opération de standardisation des peintures sur toutes ses lignes de production. Cette démarche a permis de réduire fortement l'utilisation de peintures solvantées au profil de produits moins émetteurs.

2.1.4.4 Rejets dans les sols

I) STRATÉGIE

De par l'ancienneté de ses sites industriels et de leur emplacement, le Groupe est soucieux de maintenir les sites sous surveillance et ainsi réagir rapidement en cas de détection de pollution des sols.

II) ACTIONS MENÉES

A) Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, et en fonction des besoins, des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans contrainte de la part des administrations. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités (DREAL et préfecture), une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, fait l'objet d'une surveillance continue des eaux souterraines grâce aux tubes piézométriques installés. Le site a été entièrement nettoyé après sa cessation d'activité. Vallourec suit les prescriptions des autorités environnementales afin de permettre sa réhabilitation. Une démarche est toujours en cours avec la ville de Cosne pour trouver une solution de réhabilitation. En 2024, un PCT (Plan de Conception) a été lancé suite à un arrêté complémentaire définit par la DREAL.

Les conclusions sont attendues courant 2025 pour présentation à l'administration.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. La révision de l'étude sur la biodiversité faite en 2023 a confirmé qu'il n'y avait pas d'impact sur la biodiversité du site.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait lui aussi l'objet d'une surveillance des eaux souterraines suivant un arrêté préfectoral de 2002. Une synthèse de la qualité des eaux souterraines et une interprétation de l'état des milieux (IEM) a été menée en 2023. Un piézomètre complémentaire a été posé pour améliorer la surveillance des eaux souterraines. Les résultats sont partagés régulièrement à l'administration.

Le site de Déville-lès-Rouen, à l'arrêt depuis juin 2021, a été complètement mis en sécurité et l'ensemble des actions liées à l'arrêt de son exploitation ont été menées. Le site a lancé les travaux de dépollution des sols sur l'année 2023. Une campagne de mesures pour vérifier l'efficacité des traitements a été menée au troisième trimestre 2024. Deux zones représentant une petite surface ont été traitées par excavation. L'ensemble des espaces industriels du site a été curé. A ce jour, seules les commodités restent en fonctionnement (éclairage/pompes d'assèchement/gardiennage).

B) Autres établissements

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines. Les sites de Rath et Müllheim sont en cours de démantèlement.

Au Brésil, les seuls risques se situent sur le site de Barreiro. Quatre zones contaminées ont été identifiées et reportées au niveau de la FEAM (State Environmental Foundation). Trois d'entre elles étaient historiquement utilisées pour l'élimination des déchets industriels (vrac, laitier, boues) et la quatrième a été identifiée au niveau d'une zone de traitement chimique acide. Des travaux de nettoyage ont été déployés pour sécuriser les zones.

La zone de stockage des déchets en vrac avait un volume d'environ 700 kt de déchets. Les résultats des études menées dans la zone ont indiqué une prédominance de déchets classés non dangereux ou inertes. Après le tri et l'enlèvement des déchets, une procédure de réhabilitation a été initiée auprès des autorités locales. Le 6 septembre 2024, Vallourec a reçu le certificat de réhabilitation de toute la zone par la FEAM en vue d'une utilisation commerciale de logistique. Le dépôt de laitier historique (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de la fonte) est en cours de réhabilitation. La zone de traitement chimique reste sous surveillance continue à l'aide de piézomètre. Les travaux de réaménagement du dépôt de boues historique sont en cours de finalisation (imperméabilisation et aménagement paysager). La qualité des eaux souterraines est surveillée périodiquement par un réseau de piézomètres.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance de la Société, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

2.1.4.5 Utilisation de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Le groupe a mis en place le programme ChemSafe depuis 2012 afin de garantir une gestion optimale et sécurisé des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Ce programme est basé sur l'inventaire exhaustif ainsi que la centralisation dans un outil unique des Fiches de Données de Sécurité (FDS), ce qui permet de dresser un bilan précis des substances utilisées au cours de nos procédés industriels, d'identifier les substances répondants aux critères définis dans le règlement UE 2023/2772, et de mettre en place les systèmes de protections adaptés. Grâce à cette approche, le groupe assure un suivi rigoureux des produits chimiques et de leur utilisation ainsi que la substitution des produits identifiés comme les plus à risque pour la santé et l'environnement.

Le programme ChemSafe est présenté dans le chapitre consacré à la santé et sécurité (cf. paragraphe 2.2.2.1).

Au Brésil, le site de Florestal qui exploite les plantations d'eucalyptus utilise des produits phytosanitaires dans le respect de ses permis et en lien avec sa certification Cerflor ⁽¹⁾. Une pulvérisation efficace permet de couvrir les zones en limitant les quantités de produit.

Les équipes R&D du centre de recherche de Florestal mènent également des études pour valider des substitutions.

⁽¹⁾ Programme de certification forestière spécifique au Brésil.

2.1.4.6 Nuisances sonores

I) STRATÉGIE

Par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage.

D'autre part, le groupe Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminoirs, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Il met donc en place des actions ciblées pour prévenir de telles nuisances.

II) ACTIONS MENÉES

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;

- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;

- réduire le bruit à la source.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3)

ODD 6.3, 6.4

2.1.5.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle

L'eau est un bien commun, indispensable au quotidien des communautés vivant à proximité des sites et partie intégrante du processus de production de l'entreprise. L'analyse du potentiel stress hydrique induit par le changement climatique est donc un enjeu majeur pour la planète et l'accès à l'eau, d'autant plus dans un contexte de risques de conflits d'usage. L'usage de l'eau par Vallourec fait donc l'objet d'un suivi particulier pour minimiser les retraits dans l'environnement tout en anticipant les risques de pénurie.

I) 2011-2022 : UNE PREMIÈRE PHASE D'ÉTUDES

Initiée en 2011, et reconduite en 2015 puis en 2018, le Groupe a évalué son « Empreinte Eau » sur les bassins-versants grâce à l'indicateur appelé *Water Impact Index* (indice d'impact sur la ressource en eau). Les sites les plus importants avaient été étudiés, entre autres, en France (Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie Saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston), au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Les sites allemands (Müllheim, Rath) et Français (Montbard) aujourd'hui fermés faisaient également partie de l'étude.

L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, de la qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions des conditions des bassins-versants, un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA (*Water Use in Life Cycle Analysis*).

II) 2023 : AJOUT DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ANALYSE

En 2023, l'étude d'exposition et de vulnérabilité de nos activités face au changement climatique, guidée par l'expertise et les modèles climatiques d'un consultant spécialisé (cf. paragraphe 2.1.3.5), a permis de préciser l'impact du changement climatique sur le stress hydrique. Celui-ci définit une situation critique qui apparaît lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau.

Dans cette nouvelle étude, les besoins en eau sont quantifiés en prenant en compte la demande pour :

- usage domestique et industriel, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population ;
- l'irrigation des terres, estimée à partir de la demande des plants en fonction des conditions météorologiques, de la densité des cultures, des surfaces totales cultivées, et des rendements du processus d'irrigation ;
- les besoins du bétail, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population.

Les ressources en eau sont calculées en intégrant, entre autres, la variation des précipitations sur un bassin-versant, la porosité des sols, l'apport en eau de rivières, la capacité aux nappes phréatiques à se remplir, la rétention d'eau dans les sols, les chutes de neige, la végétation présente.

III) ANALYSES DU RISQUE PAR SITE

Les sites industriels du Groupe présentent des degrés de résilience différents aux risques liés à l'approvisionnement en eau. Conformément à l'analyse de risque exposée ci-dessus, le Groupe porte une vigilance accrue sur les sites suivants :

- le site d'Aulnoye-Aymeries utilise de l'eau de pluie collectée sur son site. L'utilisation de ce volume au regard des tonnes produites a donc peu d'impact, malgré un bassin fragile ;
- Youngstown (site intégré avec une aciérie électrique et deux laminoirs) et Houston (plusieurs ateliers de finition) ont une consommation d'eau maîtrisée. Par ailleurs, la région de l'Ohio (qui concerne Youngstown) possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité ;
- au Brésil, l'usine de Barreiro est située dans une zone urbaine en expansion. L'eau de ville utilisée est donc en concurrence avec les besoins de la population. À Jeceaba, l'usine dispose d'un haut-fourneau, d'une aciérie électrique et d'un laminoir ainsi que des ateliers de finition. La demande en eau n'est donc pas négligeable. L'eau est prélevée en rivière, traitée en interne

Cette analyse, réalisée sur l'ensemble de nos sites, permet d'affiner notre stratégie, nos engagements, au regard de la réduction des prélèvements d'eau dans l'environnement, en prenant en compte les apports et les besoins du bassin-versant.

- les sites d'Aulnoye-Aymeries en France et de VSA en Arabie Saoudite, seuls sites du Groupe en situation de stress hydrique, ont déjà implémenté des mesures leur permettant d'être résilients aux conditions soulignées par l'étude, grâce à la recirculation d'eau et l'utilisation d'eau de mer. Ces mesures sont d'autant plus pertinentes que le manque d'eau pourrait s'intensifier avec le réchauffement climatique ;
- sur le site de Houston aux États-Unis, le stress hydrique pourrait devenir notable sur le moyen ou long-terme. Ce site fait déjà partie des plus performants du Groupe en matière de quantité d'eau prélevée par tonne de tube traitée ;
- les aciéries, sites les plus consommateurs d'eau de par la nature de leur activité, sont situées sur des bassins versants les plus irrigués au sein du Groupe, lesquels ne se trouvent a priori pas en situation de stress hydrique. Du fait des volumes importants prélevés de manière très localisée, il convient toutefois de déployer la feuille de route relative à la réduction des consommations d'eau sur ces sites (cf. 2.1.3.3 « Les actions clés sur 2017-2025 »).

puis restituée au milieu naturel en grande partie. La mine de Pau Branco, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir accéder au minerai, et maintenir la stabilité des piles. Toutefois, cette eau est rendue en grande partie au milieu naturel ;

- le site de Tianda en Chine a mis en place des bassins de récupération de l'eau de pluie et consomme de l'eau de ville, mais l'indicateur de stress hydrique reste très faible dans cette région ;
- enfin, Vallourec Saudi Arabia utilise de l'eau de mer dessalée, ce qui permet d'éviter l'utilisation des ressources en eau très rares dans la région, comme en témoigne l'indicateur de stress hydrique.

En conclusion, l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe apparaît raisonnable, grâce aux efforts de gestion entrepris. Toutefois, le Groupe doit rester vigilant en intégrant les risques climatiques dans son processus de gestion des risques de l'entreprise.

2.1.5.2 Stratégie et engagements clés

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets : un plan d'action spécifique à la réduction des prélèvements est piloté par les responsables environnement des sites et sa mise en œuvre

opérationnelle fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des Comités environnement groupe auxquels participent un membre du ComEx et la Division Environnement Groupe.

ENGAGEMENT À 2025

En 2019, le Groupe s'est volontairement engagé à réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne traitée par rapport à 2017 ; pour toutes les activités du segment « acier et tubes ». La pertinence de cet engagement, qui a permis au Groupe d'engager un plan d'action dès 2019 a été soulignée par :

- l'analyse de double matérialité ; qui a fait apparaître l'importance de la gestion de la ressource en eau (cf. chapitre 2, Introduction « Anticipation de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité ») ;

- l'analyse de risques liés au changement climatique ; qui a mis en évidence une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse (cf. « Analyse du risque par site et plan d'actions ») ;
- les nouvelles réglementations CSRD et Taxonomie, listant l'usage de l'eau comme l'un des six piliers environnementaux structurant pour une entreprise (cf. 2.1.8 « Taxonomie européenne »).

Le Groupe poursuivra ses efforts pour atteindre son objectif en 2025, et aligner ses objectifs de réduction des consommations avec les standards internationaux les plus à jour.

ENGAGEMENT À 2030

En 2024, le Groupe a approfondi son analyse de double-matérialité au regard de son empreinte hydrique, en analysant à la fois les risques de stress hydrique dans les régions où il opère, et les opportunités techniques de transformation des processus industriels afin qu'ils soient plus économes en eau. Une feuille de route a ainsi été définie, laquelle a permis de valider un objectif quantifié pour 2030.

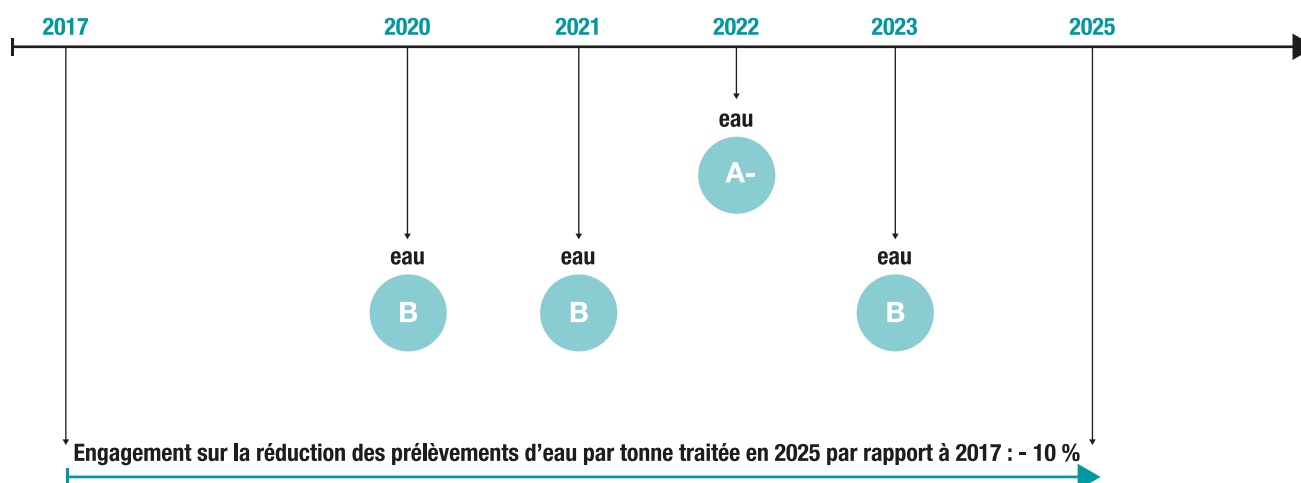
L'ambition est de réduire de 20 % les prélèvements d'eau en m³ (hors collecte d'eau de pluie) à 2030 par rapport à 2021, sur l'ensemble des sites de production d'acier, de tubes, ainsi que sur la pelletisation et l'exploitation de la forêt.

Cet objectif volontaire (i.e. non-règlementaire), s'inscrit également dans une démarche proactive de management des impacts, des risques et des opportunités liés à l'eau, en tenant compte des spécificités des zones à risque hydrique où le Groupe opère. En améliorant les pratiques de gestion, le Groupe vise à limiter la pression sur les ressources en eau disponibles, à préserver leur qualité, et à répondre aux attentes des parties prenantes. La réduction de prélèvements d'eau permettra aussi de réduire les consommations en optimisant l'utilisation de cette ressource. Cette approche globale garantit des actions intégrant non seulement la réduction de la quantité d'eau utilisée, mais aussi le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans l'environnement.

RENDRE COMPTE DES ENGAGEMENTS

Par ailleurs, le groupe Vallourec s'était engagé en 2019 à répondre annuellement au « questionnaire Eau » du CDP, afin de faire évaluer par un tiers indépendant le sérieux de sa démarche et les résultats de ses actions. Vallourec a obtenu en 2023 la note de B, dans la lignée de ses résultats précédents. Cette note est meilleure que celle de sa branche professionnelle « Fusion,

affinage et formage des métaux » évaluée à C. Ces résultats montrent que l'entreprise est capable de répondre aux exigences grandissantes de ses parties prenantes, et ce continuent depuis 2020. A la date de réalisation de cet état de durabilité, les résultats du CDP Eau 2024 ne sont pas encore connus.



2.1.5.3 Plan d'actions

Au cours de ces dernières années, Vallourec s'est attaché à mettre en place des outils permettant de capter les eaux pluviales et d'augmenter le taux de recirculation. Les principales actions entreprises sur 2017-2022 sont les suivantes :

- installation de réservoir tampon pour le stockage des excédents d'eau de process et d'eau de pluie, permettant de réduire le prélèvement en eau de ville ;
- investissement dans l'amélioration de l'étanchéité du sol et dans un réservoir de stockage d'eau, évitant ainsi le prélèvement d'eau par an dans le milieu naturel ;
- augmentation de la capacité de récupération de l'eau de pluie, réduisant la consommation d'eau potable. Sur certains sites, les descentes d'eau pluviale connectées à la toiture de la station de traitement des eaux ont été déviées vers les ouvrages de traitement, permettant de réinjecter l'eau de pluie dans les circuits d'eau des usines.

En 2023, les avancées majeures suivantes sont à noter :

- installation de compteurs d'eau permettant un meilleur suivi des consommations ;
- mise en service de bassins de récupération d'eau de pluie et de pompes supplémentaires en Chine ;
- changement du système de distribution d'eau de refroidissement des laitiers du haut-fourneau ainsi que des équipements liés au four de l'unité de pelletisation.

En 2024, les principales avancées suivantes ont été réalisées :

- mise en service d'un nouveau bassin de récupération d'eau de pluie à Youngstown. L'eau est prioritairement utilisée pour l'arrosage des routes, permettant un contrôle de la poussière et une économie d'eau sur les prélèvements ;
- remplacement de tours de refroidissement par des modèles plus performants.

Si tous ces projets permettent de réduire les prélèvements d'eau de Vallourec de son environnement, la plupart permettent également d'en réduire la consommation nette. C'est le cas pour les projets de récupération d'eau de pluie, de réutilisation d'eau pour plusieurs procédés industriels, ou de remplacement des équipements par de nouveaux plus performants.

Ces projets étant réalisés cette année, les bénéfices seront visibles en 2025.

Le Groupe prépare également sa feuille de route pour les années à venir avec les actions suivantes :

- la mise en place de systèmes de mesure pour contrôler la consommation d'eau par process et déceler en temps réel toute fuite anormale. Les sites du Brésil et de l'Asie sont concernés par la mise en place de tels outils ;

- la promotion de « Best Practices » au sein des sites et partager les connaissances et les process en cours dans les sites les plus vertueux en la matière ;
- le suivi de la mesure mensuelle des prélèvements et rejets d'eau au niveau corporate, et trimestrielle par le Comité environnement pour maintenir un haut niveau de responsabilisation sur les performances de chaque site ;
- un diagnostic de performance de gestion de l'eau va être fait au Brésil afin d'identifier des projets d'économies d'eau les plus intéressants ;
- le site de Youngstown a pour projet de développer d'avantage la récupération d'eau de pluie pour atteindre un niveau supérieur.

2.1.5.4 Suivi de performance

La mesure et le suivi des indicateurs environnementaux font l'objet d'un protocole de reporting et de consolidation décrit en Annexe 2 - Note Méthodologique. Il permet de s'assurer de la qualité de l'exhaustivité des données.

I) SUIVI DES ENGAGEMENTS

Engagement à 2025

Le Groupe a annoncé en 2019 son engagement de réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne de tubes traitée pour le segment « acier et tubes » par rapport à 2017.

Le Groupe note tout d'abord une forte augmentation des consommations d'eau en 2020. Les consommations d'eau spécifiques y ont atteint un pic à 1,62 m³ par tonne traitée. La crise économique et sanitaire brutale en est la principale cause, de par essentiellement un fonctionnement perturbé des usines en lien avec des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages à répétition.

Depuis, les prélèvements d'eau sont en forte baisse, grâce à la mise en place de systèmes de mesure et au remplacement d'équipements défectueux (cf. 2.1.5.3 « Plan d'actions »). Sur l'année passée, les prélèvements d'eau sont passés de 1,29 m³/tonne à 1,20 m³/tonne.

Au cours de l'année 2024, la récupération d'eau de pluie a également progressé. Elle atteint 13 % des prélèvements totaux pour la production d'acier et de tubes. Cela permet à Vallourec de réduire ses prélèvements d'eaux de surface et de nappe, faisant chuter la consommation nette (eau de pluie déduite) de 1,15 m³/tonne traitée à 1,04 m³/tonne sur le segment « acier et tubes », une réduction de près de 10 % par rapport à 2023.

Prélèvements d'eau dans les unités de production* par tonne traitée (hors récupération d'eau de pluie)

Année	2017	2021	2022	2023	2024
Prélèvements d'eau par tonne traitée (m³/tonne)	1,36	1,58 (1,35)	1,31 (1,19)	1,29 (1,15)	1,20 (1,04)

* Pour les aciéries, les tuberries, les lignes de finition et les services associés. Seules les valeurs entre parenthèses excluent l'eau de pluie.

Engagement 2030

L'engagement de Vallourec est renforcé avec un nouvel objectif ambitieux : une réduction de 20 % des prélèvements d'eau entre 2021 et 2030, hors eau de pluie, pour les tuberries, les aciéries, les lignes de finition, les services associés, l'unité de pelletisation et la forêt. En 2024, les prélèvements d'eau représente 5 058 milliers de m³.

Année	2021	2022	2023	2024	Objectif 2030
Prélèvements d'eau* (milliers de m³)	5 880	5 902	5 117	5 058	4 704

* Pour les aciéries, les tuberries, les lignes de finition, les services associés, la pelletisation et la forêt, hors eau de pluie.

II) COMPRÉHENSION DES USAGES DE L'EAU

En 2019 et 2020, Vallourec a mené un travail conséquent afin d'améliorer sa compréhension des différents usages de l'eau par les différentes activités, et ainsi mieux les réduire. C'est ainsi que depuis 2021, le Groupe dresse chaque année le bilan eau qui permet d'identifier tous les rejets non canalisés. L'ensemble des données est collecté au près des contributeurs de chaque site (La méthodologie de collecte est précisée en Annexe 2 : Note méthodologique).

La structure du bilan 2024 a été revue afin de suivre les directives de la CSRD et prendre en compte l'ensemble des sites de production :

Prélèvements d'eau*

Prélèvements d'eau (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Eau de ville	1 820 270	19 %
Eau de surface	2 929 163	31 %
Eaux souterraines	4 190 753	44 %
Eau de pluie	636 128	7 %
Eau dans les matières premières	**	0 %
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	9 576 314	100 %

* La somme peut être différente du total à cause des arrondis.

** La mesure de la quantité d'eau dans les matières premières extraites nécessite des analyses sur le terrain, dont les résultats seront communiqués lors du prochain exercice de reporting.

Consommation

Consommation de l'eau (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Évaporation	2 868 798	51 %
Irrigation et arrosage	1 114 352	20 %
Fuites et déversements	243 801	4 %
Eau dans les déchets	872 089	15 %
Eau intégrée dans les produits	549 853	10 %
Changement stockage	-5	0 %
TOTAL DES CONSOMMATIONS	5 648 888	100 %

La consommation totale pour l'année 2024 est de 5 649 milliers de m³, ce qui revient à 1,40 m³ par millier d'euros de chiffre d'affaires.

24 milliers de m³, soit 0,42 % de la consommation totale est de l'eau consommée dans les zones exposées à un stress hydrique élevé.

Rejets

Rejets d'eau (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Rejet vers station externe	752 834	19 %
Rejet vers station interne	3 174 593	81 %
TOTAL DES REJETS	3 927 427	100 %

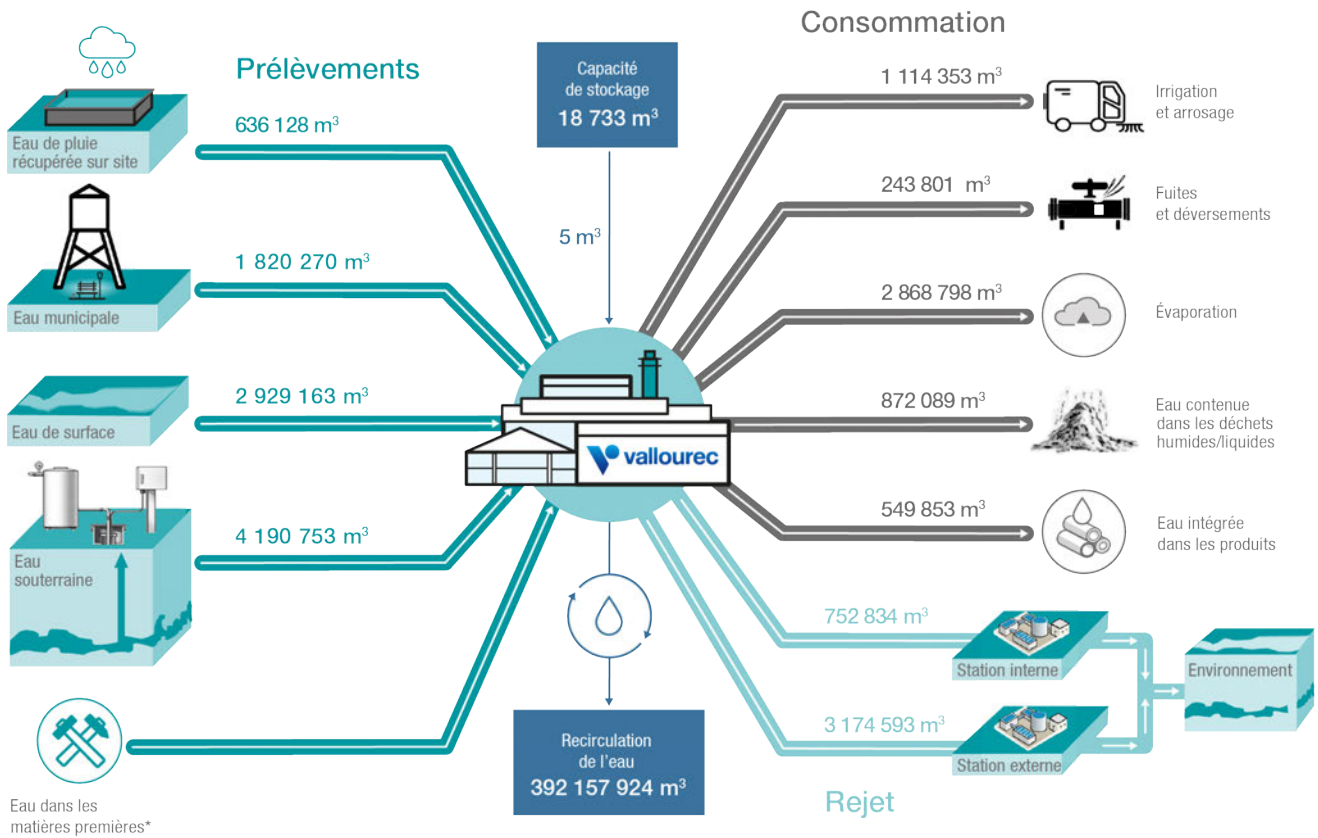
Stockage

Stockage (Référence CSRD E3-4)	m ³
CAPACITÉ DE STOCKAGE TOTALE	18 733

Recyclage de l'eau

Recyclage de l'eau (Référence CSRD E3-4)	m ³
QUANTITÉ D'EAU TOTALE RECYCLÉE	392 157 924

Bilan hydrique 2024



* La mesure de la quantité d'eau dans les matières premières extraites nécessite des analyses sur le terrain, dont les résultats seront communiqués lors du prochain exercice de reporting.

2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)

ODD 11.4, 15.a, 15.b

Concernant l'ESRS 4, un seul sous-sous-thème du sous-thème « Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité » a été jugé matériel selon l'ADM réalisée : « Changement climatique ». Ce sous-sous-thème est abordé dans les sections 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) et 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1) de ce chapitre. Les informations suivantes concernent les enjeux non-matériels que Vallourec souhaite continuer à publier, pour partager les actions durables entreprises par le Groupe afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles.

2.1.6.1 Les enjeux liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes

De par ses activités de Mine & Forêt, le groupe couvre une vaste surface qui peut avoir potentiellement un impact sur la biodiversité. Les unités forestières sont situées dans le Biome du Cerrado.

L'unité minière est située dans le *Quadrilatero Ferrífero* de Minas Gerais, ainsi que dans un écotone entre les biomes de la forêt atlantique et du Cerrado.

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité de nos usines sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

Le groupe Vallourec s'investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles. Il s'assure ainsi que les différents sites n'impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger. Le Groupe a utilisé l'outil d'évaluation Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT) afin d'identifier les zones d'impact de ses sites industriels sur la biodiversité. De manière générale, tous les sites situés au Brésil, dans l'état du Minas Gerais, sont impliqués à divers niveaux. Des évaluations des risques sont effectuées et des actions sont déployées conformément aux permis d'exploitation.

Depuis 2021, Vallourec a choisi de répondre au questionnaire annuel du CDP sur les forêts (« CDP Forest 2021 ») du fait des activités de sa filiale Florestal dans l'État du Minas Gerais au Brésil.

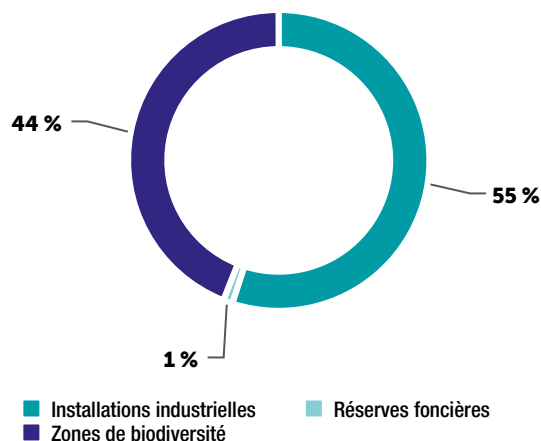
Le Groupe est la seule entreprise du secteur « Fusion, affinage et formage des métaux » à compléter le questionnaire CDP Forêt. À la date de réalisation de cet état de durabilité, les résultats du CDP Forêt 2024 ne sont pas encore connus.

2.1.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués

En 2024, l'étude portant sur l'identification et la superficie des « zones vertes » existantes sur nos sites a été mise à jour. Il s'agit d'identifier les espaces verts respectueux de la nature sur les sites par rapport aux surfaces imperméabilisées qui sont occupées par des zones d'activités industrielles.

La totalité du groupe occupe une surface totale de terre de 1 675 km² dont 750 km² sont des surfaces vertes. Cela représente une surface totale imperméabilisée de 933 km² et 742 km² de surface respectueuse de la nature.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-contre :



En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité, les « zones vertes » pour le développement de la biodiversité représentent 46 % des surfaces.

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie.

À titre d'exemple, la filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ 39 % des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des corridors écologiques permettant à la faune de se déplacer. La forêt est gérée durablement comme l'atteste sa certification Cerflor – PEFC (n° XSQ/0237-04/BH) en accord avec les exigences de la norme brésilienne NBR 14789 :2021.

En 2024, le périmètre de suivi périodique de la biodiversité a été maintenu aux insectes, poissons, reptiles, amphibiens, aux chauves-souris et aux mammifères non volants.

Pour lutter contre la déforestation, le groupe a mis en place des pratiques de prévention et de lutte contre les incendies, la construction et l'entretien de coupe-feu, la construction et l'entretien de clôture et l'installation de panneaux d'information et d'avertissement.

Au niveau de la filiale Vallourec Mineração, les équipes organisent le suivi régulier de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la surveillance des grottes pour protéger leur faune (invertébrés et chauve-souris) et leurs flores spécifiques.

2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles (ESRS E5)

ODD 6.4, 9.4, 12.4, 12.5

2.1.7.1 Risques liés à l'utilisation des ressources naturelles

La principale matière première, issue de ressources naturelles, qui intervient dans les procédés de fabrication des produits Vallourec, est l'acier. Les risques majeurs de Vallourec sont donc :

- une hausse du coût de l'acier qui entraînerait corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe ;

- des ruptures d'approvisionnement de ressources liées à la fabrication de l'acier, telles que le minerai de fer et le charbon.

L'acier a la particularité d'être recyclable à l'infini. En amont, l'objectif du Groupe est donc de s'approvisionner en acier recyclé et en aval, de recycler ou réutiliser un maximum les coproduits.

2.1.7.2 Stratégie et engagements clés

I) EN AMONT

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre, provient d'achats extérieurs de barres et de lingots.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière mixte haut-fourneau et fours à arc électrique à Jeceaba (au Brésil, permettant de produire de la fonte et d'utiliser de la ferraille) et la filière 100 % électrique à Youngstown (États-Unis). Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne et d'autre part le recyclage des ferrailles.

Le principal enjeu est de produire un acier limitant le prélèvement de ressources naturelles, c'est-à-dire nécessitant une moindre extraction de minerai de fer en milieu naturel. En parallèle, Vallourec vise à augmenter la part d'acier recyclé dans l'ensemble de ses achats extérieurs.

Vallourec s'engage volontairement à optimiser son mix de ressources, en privilégiant l'économie circulaire (avec l'acier recyclé) et en augmentant l'utilisation de ressources renouvelables (avec l'utilisation du charbon de bois), contribuant ainsi à une gestion plus durable et responsable des matières premières.

II) EN AVAL

La gestion des déchets

Du fait de ses activités industrielles, le Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes.

D'ici 2025, Vallourec vise un taux de valorisation des déchets de 98 %, notamment par la réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2019, pour arriver à 15 000 tonnes des déchets non valorisés.

Par ailleurs, sensible à la problématique des plastiques polluants, Vallourec a décidé en 2020 de mettre en place un reporting ciblé sur les déchets plastiques afin d'étudier les pistes possibles d'amélioration mais aussi de promouvoir leur valorisation.

Après 2025, cet objectif volontaire sera de maintenir un taux de valorisation des déchets à 98 %. En tant qu'industrie, Vallourec fait face à la réalité qu'une partie des déchets générés ne peut être valorisée, en raison de contraintes techniques ou de la nature spécifique de certains matériaux. Malgré cela, le Groupe reste engagé à optimiser ses processus et à explorer des solutions innovantes pour réduire encore davantage la proportion de déchets non valorisables, tout en maintenant un haut niveau de performance environnementale.

Vallourec s'engage aussi à travers la performance à la réduction des déchets, en suivant la norme mise au mille, suivie par les équipes opérationnelles, et visant à optimiser les process pour éviter la perte de matières et d'énergie.

2.1.7.3 Plan d'actions pour économiser les ressources naturelles

I) EN AMONT, L'EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour élever l'efficacité de leurs processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'approvisionnement en ressources naturelles et l'efficacité énergétique des fours.

II) EN AVAL, LA GESTION DES DÉCHETS

La politique « By-Products »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (*by-products*) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du programme « By-products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes.

Par ailleurs, tout en suivant la règle des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), Vallourec s'est attaché à favoriser la valorisation matière au maximum et réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement. Certains sites ont également mis en place des actions spécifiques permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

Le principe des 3R

En se basant sur le principe des 3R « **Réduire, Réutiliser, Recycler** », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-products » sont les suivants :

- **Réduire** : diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

Par exemple, une étude R&D est en cours pour réduire l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques bio-sourcés et ainsi limiter l'impact.

La région North America a travaillé avec le service d'approvisionnement pour standardiser les contrats et identifier les fournisseurs qui contribuent aux déchets sur site. Cette standardisation prend en compte, par exemple, la reprise des déchets générés par les sous-traitants dans un contenant approprié et la réduction des déchets plastiques produits.

- **Réutiliser** : certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans les procédés du Groupe ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

Au Brésil, certains sites ont mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne.

Vallourec SoluçõesTubulares do Brasil (VSB) utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique.

Depuis 2013, le Groupe réalise ainsi le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels.

Sur le site de production de pellets, les fines récupérées par les systèmes de dépoussiérage sont désormais traitées comme des matières premières et ne sont plus catégorisées comme des déchets. Ces fines sont maintenant vendues en tant que produits à part entière.

- **Recycler** : le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour les catégories de déchets de Vallourec. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques lié à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux...) vers des filières externes au Groupe.

En France, les sites d'Aulnoye-Aymeries ont mis en place une gestion centralisée des déchets pour les trois sites afin de regrouper la collecte et optimiser les voies d'élimination. Cette approche a permis de réduire la part d'incinération au profit du recyclage matière.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

Traitement des déchets dangereux

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier.

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C'est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d'appliquer un prétraitement afin de diminuer la dangerosité.

Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les « mauvaises » calamines du laminoir qui étaient auparavant envoyées à la décharge sont désormais recyclées pour être utilisées dans la fabrication de contrepoids. Les « bonnes » calamines sont principalement vendues à des entreprises de l'industrie du verre. Ces pratiques permettent d'éviter la mise en décharge de ce matériau et génèrent également des bénéfices pour l'entreprise. Les profits sont maintenant utilisés pour financer un programme de recyclage des boues.

2.1.7.4 Suivi de performance

Valorisation des déchets

En 2024, 2 814 kilotonnes de déchets ont été produits, incluant la mine et l'unité de pelletisation, dont 1,8 % de déchets dangereux.

L'ambition du groupe est de réduire la quantité de déchets non valorisés. Cette année, certains sites ont généré des volumes de déchets exceptionnels. Ainsi, la mine a produit 2 069 kilotonnes de déchets exceptionnels dont 2 063 kilotonnes de terre qui ne présente pas une quantité de fer suffisante pour être exploitée. Celle-ci est donc expédiée hors de la mine pour être utilisée comme remblai dans des projets de construction.

Par ailleurs, l'acquisition du broyeur sur le site de Jeceaba au Brésil permet de recouvrir les éléments métalliques de sources de ferrailles de faible qualité. Les résidus sont des déchets inertes qui ne sont pas valorisables énergétiquement. 10 kilotonnes de déchets ont ainsi été générés en 2024.

Enfin, les déchets générés par les yards ont été estimés pour la première fois cette année, et sont considérés par défaut comme non valorisés. Ils représentent 33 kilotonnes en 2024.

En 2024, le taux de déchets valorisés a ainsi atteint 97,8 % (98,0 % en retirant les déchets exceptionnels de la mine, du broyeur ainsi que les yards).

Indicateurs suivis pour la gestion des déchets, groupe Vallourec, 2017-2024

	2017	2021	2022	2023	2024
Déchets (milliers de tonnes)	697	674	803	675	702 (2 814)
Déchets/production traitée (%)	13	16,1	16,3	16,5	17,5 (70,2)
% de déchets dangereux	3,5	2,6	2,6	2,9	3,5 (1,8)
% de valorisation	94	97,6	97,3	97,6	98,0 (97,8)

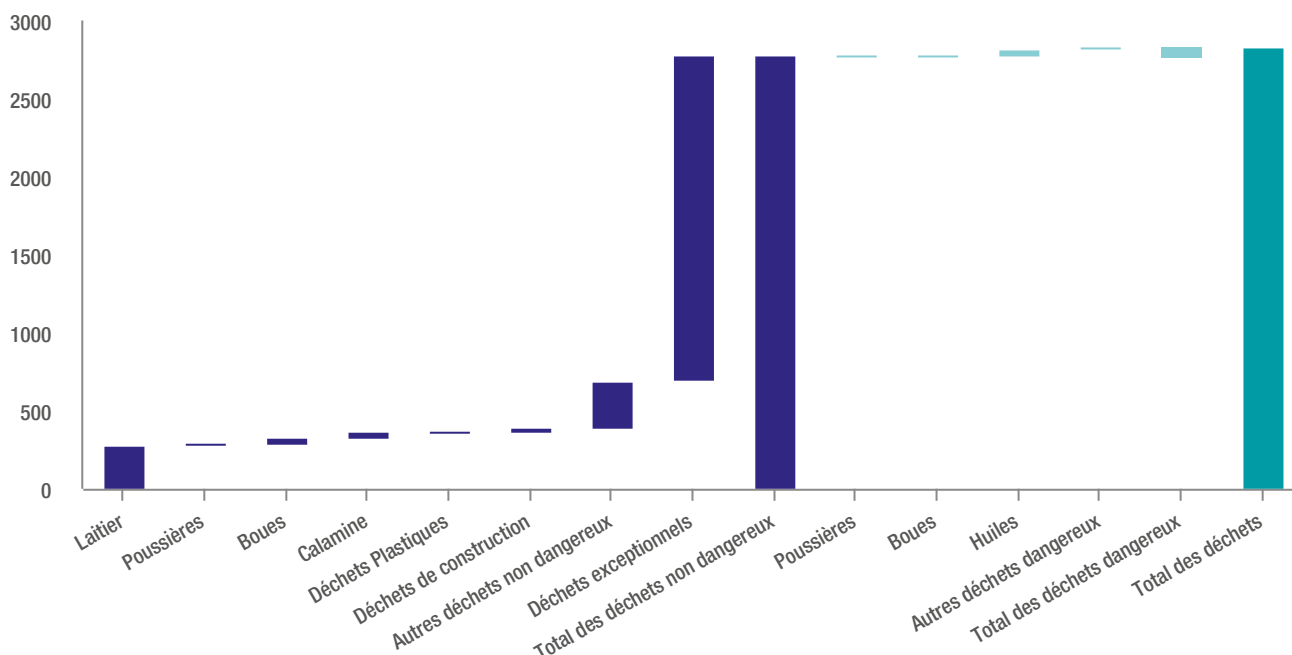
Note : les valeurs entre parenthèses incluent les déchets exceptionnels de la mine, du broyeur et des yards. Les valeurs hors des parenthèses permettent une comparaison par rapport aux années passées.

La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également beaucoup de déchets valorisés. Depuis 2019, certains sites ont affiné le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Le bassin de Houston a ainsi augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai...

En plus des divers déchets ultimes, les boues demeurent le principal déchet qui est encore enfoui, malgré les efforts du Groupe pour améliorer leur séparation, une proportion significative reste encore difficile à valoriser.

Par ailleurs, la part des déchets plastiques est extrêmement faible par rapport au total de déchets industriels et représente 0,02 % du volume total des déchets générés. De plus, 96,8 % de ces déchets plastiques industriels sont recyclés ou réutilisés.

Répartition des déchets produits en 2024 par le Groupe (en milliers de tonnes)



Indicateurs suivis pour la gestion des déchets (en milliers de tonnes)

En milliers de tonnes	2024	
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS PRODUITE	702 (2 814)	100 %
Déchets dangereux non destinés à l'élimination	16	2 % (1 %)
Déchets dangereux traités en vue du réemploi	8	
Déchets dangereux recyclés	8	
Déchets dangereux traités par d'autres opérations de valorisation	-	
Déchets non-dangereux non destinés à l'élimination	660 (2 723)	94 % (97 %)
Déchets non-dangereux traités en vue du réemploi	214 (2 277)	
Déchets non-dangereux recyclés	446	
Déchets non-dangereux traités par d'autres opérations de valorisation	-	
Déchets dangereux destinés à l'élimination	2 (34)	0 % (1 %)
Déchets dangereux traités par incinération avec valorisation énergétique	2	
Déchets dangereux mis en décharge	0,5 (32)	
Déchets dangereux éliminés par d'autres opérations	-	
Déchets non-dangereux destinés à l'élimination	24 (40)	3 % (1 %)
Déchets non-dangereux traités par incinération avec valorisation énergétique	10	
Déchets non-dangereux mis en décharge	14 (30)	
Déchets non-dangereux éliminés par d'autres opérations	-	
Quantité totale de déchets non recyclés	248 (2 360)	35 % (84 %)
Quantité totale de déchets recyclés	454	65 % (16 %)
Quantité totale de déchets non-réutilisés	480 (529)	68 % (19 %)
Quantité totale de déchets réutilisés	222 (2 285)	32 % (81 %)
Quantité totale de déchets non-valorisés	14 (63)	2 % (2 %)
Quantité totale de déchets valorisés	688 (2 751)	98,0 % (97,8 %)
Quantité totale de déchets dangereux	19 (51)	
Quantité totale de déchets radioactifs	0	

Note : les valeurs entre parenthèse incluent les déchets exceptionnels de la mine, du broyeur et des yards. Les valeurs hors des parenthèses permettent une comparaison par rapport aux années passées.

L'ensemble des données présentées ci-dessus sont obtenues grâce à la contribution des différents collaborateurs de chaque site (la méthodologie est précisée en Annexe 2 : Note méthodologique).

Déchets par destination

Le pourcentage de déchets recyclés et réutilisés sous forme de matière (coproduits) est de 97,4 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 0,4 %, et celui des déchets mis en décharge est de 2,2 %. Le recyclage matière a progressé ces

dernières années dans toutes les régions du Groupe. Grâce au suivi des plans d'action dans les comités Environnement, les programmes de revalorisation des coproduits et du recyclage des déchets métalliques ont porté leurs fruits.

2.1.8 Taxonomie européenne

L'Union européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 ⁽¹⁾ 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE. Ce règlement a été complété le 27 juin 2023 par le Règlement délégué 2023/3851 ⁽²⁾ par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 ⁽³⁾ en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques. Dans ce cadre, le Groupe publie, au titre de l'exercice

2024, des indicateurs de performance mettant en évidence les parts de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de ses dépenses d'exploitation éligibles et alignées résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ces règlements et de ses actes délégués pour les six objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et réduction de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

⁽¹⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139&from=EN>.

⁽²⁾ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=PI_COM:C\(2023\)3851](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=PI_COM:C(2023)3851).

⁽³⁾ EUR-Lex – 32021R2178 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

Sur les deux objectifs climatiques, une première évaluation de l'éligibilité des activités du Groupe a été menée dès 2021 sur la base d'une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités par la Direction du Développement Durable, la Direction Financière, la Direction des Investissements, le Département de la Consolidation et de la Communication Financière, et les différents métiers.

Sur les quatre autres objectifs environnementaux, l'évaluation de l'éligibilité et l'alignement des activités du Groupe a été faite en 2023, en avance d'un an par rapport à l'entrée en vigueur de l'acte délégué 2023/3851.

Les éléments méthodologiques à partir desquels le Groupe a conduit son analyse pour l'année 2024 – définitions, hypothèses et estimations – sont décrits ci-dessous.

2.1.8.1 Méthodologie

I. ANALYSE DES CRITÈRES DE LA TAXONOMIE

Sur la base des activités définies comme éligibles, le Groupe a identifié celles qui correspondaient aux critères d'alignement en répondant aux trois exigences suivantes :

- **A. Contribution substantielle** : contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2023/3851, conformément à ses articles 10 à 16 ;
- **B. « DNSH – Do Not Significantly Harm »** ou « Ne pas causer de préjudice important » : ne causer aucun préjudice à l'un des six objectifs environnementaux conformément à l'article 17 de ce règlement, car au-delà de respecter les contributions substantielles d'un des objectifs environnementaux, le Groupe doit s'assurer de ne pas compromettre l'atteinte des cinq autres.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le respect des critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 est commun à de nombreuses activités. Le Groupe y répond grâce à la mise à jour en 2023 de l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique dans les régions où Vallourec est implanté, suivi en 2024 du développement du cadre d'adaptation au changement climatique. Les hypothèses sont fondées sur les 28 aléas climatiques chroniques et aigus énumérés dans ladite annexe A, regroupés en quatre catégories de risques liés à la température, au vent, à l'eau ou aux masses solides. L'analyse comprend un examen de l'exposition des activités du groupe Vallourec à ses risques climatiques physiques ; une évaluation de leur vulnérabilité associée, ainsi qu'une évaluation des solutions d'adaptation permettant de réduire le(s) risque(s). Les conclusions de cette étude sont détaillées paragraphe 2.2.2.1 « Risques inhérents au changement climatique » du rapport annuel et permettent de répondre aux exigences de la Taxonomie ;

Concernant l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, le respect des critères de l'annexe B du règlement délégué (UE) 2021/2139 est commun à de nombreuses activités. Le Groupe y répond grâce à l'étude d'impact des prélèvements d'eau par l'entreprise sur l'environnement, en faisant correspondre les données de prélèvements mensuels aux indicateurs de stress hydrique par

bassin versant. En 2024, environ 2 % des prélèvements d'eau du Groupe ont été réalisés dans des zones en situation de stress hydrique. Les deux sites concernés, Aulnoye-Aymeries (en France) et Vallourec Saudi-Arabia ont en place des systèmes de gestion de l'eau très performants. L'un utilise 88 % d'eau de pluie pour répondre à ses besoins, grâce à un bassin de rétention et un circuit en boucle fermée permettant la recirculation, tandis que l'autre est alimenté grâce à une centrale de dessalement d'eau de mer. Les impacts sur la qualité des rejets sont maîtrisés en stricte conformité avec les réglementations environnementale locale, complétée par un suivi mensuel consolidé au niveau Groupe des indicateurs les plus critiques en matière de concentration en éléments organiques, hydrocarbures, métaux lourds, particules en suspension, etc.

- **C. Garanties minimales** : respecter les Principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies prévus à l'article 18 du règlement ⁽¹⁾. Le groupe Vallourec est engagé à respecter, partout où il exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR) (cf. paragraphe 2.1.5), ainsi que la lutte contre la corruption, l'Éthique des affaires et le respect de la fiscalité (cf. paragraphe 2.4.3). Le groupe Vallourec ne fait l'objet d'aucune condamnation définitive sur la période considérée sur les thématiques relatives aux droits humains, au titre d'infraction pénale fiscale, à la corruption et au droit de la concurrence.

Une vigilance particulière a été apportée pour ne pas compter des montants éligibles ou alignés plusieurs fois – par exemple, au nom de plusieurs objectifs environnementaux. Le taux d'éligibilité est donc évalué séparément pour chaque pilier. Lorsqu'une activité répond aux critères de plusieurs piliers, l'objectif environnemental le plus pertinent lui correspondant est identifié et indiqué en gras dans la table de consolidation présentée en annexe.

II. CALCUL DES INDICATEURS

Le Groupe a procédé au calcul des indicateurs en conformité avec les dispositions des différents règlements et actes délégués de la Taxonomie à partir de ses processus et systèmes de reporting existants.

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du Groupe (dérivés du logiciel de consolidation) à l'issue de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes locales et centrales, afin d'en assurer la cohérence avec notamment le chiffre d'affaires consolidé et les investissements présentés dans les comptes consolidés, puis revues par la Direction Financière, la Direction du Développement Durable, la Direction des Investissements et le Département de la Consolidation et de la Communication Financière.

Les résultats couvrent toutes les activités du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation financière au 31 décembre 2024.

a) Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible et aligné est établie sur la base de la comptabilité analytique des produits retenus comme éligibles et alignés. Il est à noter que 79 % du chiffre d'affaires consolidé (3 187 millions d'euros) est réalisé dans le secteur *Oil & Gas* et *Pétrochimie*. Le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie européenne au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique représente 94 % du chiffre d'affaires du Groupe (l'exploitation de la mine, la fabrication de pellets et les activités *SERIMAX* n'étant pas éligibles). Ce pourcentage s'apprécie au regard du dénominateur s'élevant à 4 034 millions d'euros tel que publié dans la note 2.2 « Chiffre d'affaires » du chapitre 7.

⁽¹⁾ EUR-Lex – 32020R0852 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

b) Dépenses d'investissement

La part des dépenses d'investissement (« CapEx ») éligibles du Groupe est déterminée en divisant la somme des dépenses d'investissement des activités éligibles par le total des dépenses d'investissement ressortant dans les comptes consolidés.

Les dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie européenne au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique représentent 73 % du total. Ce pourcentage s'apprécie au regard du dénominateur aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice (167 millions d'euros, telles que mentionnées dans la note 4.6. Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux du chapitre 7) ajoutées aux acquisitions des droits d'utilisation (28 millions d'euros, telles que mentionnées dans la note 4.4 Immobilisations corporelles du chapitre 7).

c) Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de l'annexe 1 au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 ont été restreintes aux catégories suivantes :

- les dépenses de recherche et développement, incluant notamment les frais de personnel associés ;

- les frais de maintenance, entretien et réparation des équipements industriels et des bâtiments, incluant les frais de personnel associés ;
- toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le montant du dénominateur des dépenses d'exploitations (« OpEx ») à analyser au regard de la taxonomie est de 8,4 % des dépenses d'exploitation totales du Groupe. Au regard des critères d'éligibilité et d'alignement de ses activités, le pourcentage relatif à l'activité éligible en serait mécaniquement réduit. Le Groupe a ainsi considéré que ce montant n'était pas significatif et a décidé de bénéficier de l'exemption de publication prévue dans le règlement européen 2021/2178.

Les tableaux du règlement délégué 2023/3851 de la Commission, contenant le détail des indicateurs chiffre d'affaires, CapEx et OpEx sont exposés dans l'annexe 8 « Synthèse des indicateurs taxonomiques » du présent Document d'enregistrement universel.

III. ACTIVITÉS NUCLÉAIRES ET GAZIÈRES

Suite à la publication de l'acte délégué 2022/1214, Vallourec précise également que ses produits ne sont pas destinés à la production d'électricité nucléaire ou gazière.

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.1.8.2 Climat

A) ÉLIGIBILITÉ

La liste des activités éligibles à la Taxonomie a été élaborée après une revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, sur la base des activités listées en Annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139 :

1. Le Groupe offre des solutions tubulaires premiums, parmi lesquelles des tubes en acier et des services associés relevant du code NACE C24.20 « Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier » de la nomenclature européenne de statistique des activités économiques. Cette activité, répertoriée dans la catégorie « Fabrication de fonte et d'acier » de la Taxonomie européenne constitue une activité transitoire éligible.
2. Dans son entité Florestal, qui gère une forêt d'eucalyptus au Brésil, le Groupe a commencé la phase d'industrialisation d'une solution innovante et brevetée destinée à supprimer les émissions de méthane lors de la production de charbon de bois. Cette activité relève du code NACE M71.12 « Activités d'ingénierie ». Répertoriée dans la catégorie « Recherche, développement et innovation proches du marché » de la Taxonomie européenne, cette activité éligible est considérée comme habilitante.
3. Au Brésil, les investissements liés à la collecte et au traitement de la ferraille issue de récupération sont reliés à l'activité « Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux » de la Taxonomie, une activité éligible habilitante. Celle-ci relève du code NACE E38.32 « Récupération de déchets triés ». La ferraille permet d'alimenter les fours à arc électriques utilisés pour la production d'acier sur le site de Jeceaba au Brésil.

B) ALIGNEMENT – ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour cet état de durabilité, Vallourec ne prend pas en compte la Draft Commission Notice de la Commission Européenne publiée le 29 novembre 2024 ⁽¹⁾ et le 5 mars 2025 ⁽²⁾ au journal officiel, en raison de sa publication tardive ainsi que des difficultés d'interprétation et de compréhension qu'elle présente.

Le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie se maintient au même niveau que l'année passée, à 94 %. Cela est directement lié à la part du chiffre d'affaires du Groupe en lien avec la production de tubes en acier.

Le Groupe choisit de communiquer un indicateur taxonomique alternatif afin d'illustrer la performance qui aurait été atteinte en l'absence du critère du DNSH relatif à la pollution. La part des activités respectant les critères techniques est ainsi stable, représentant un tiers du chiffre d'affaires en 2023 et en 2024. La

4. En décembre 2023, le Groupe a inauguré à Aulnoye-Aymeries (en France) son pilote de stockage vertical d'hydrogène, « Delphy ». L'installation utilise des tubes et des connexions dont l'étanchéité et la résistance à la corrosion ont été éprouvées. Les investissements liés au développement de cette solution sont associés à l'activité éligible et habilitante « Stockage d'hydrogène » de la Taxonomie. Cette activité n'a à ce jour pas de code NACE dédié.
5. Le Groupe a fait élargir la digue Santa-Barbara, protégeant les écosystèmes, infrastructures publiques et habitations en aval de la mine de Pau Branco au Brésil. Ces investissements, associés à l'activité « Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations » (code NACE F42.91 « Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux ») remplissent les critères d'examen technique car ils correspondent à la reconstruction d'une structure physique de rétention d'eau au regard de conditions climatiques extrêmes, en ligne avec un scénario de pluviométrie compatible avec le SSP 5-8.5 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Les revenus et autres CapEx liés à la production de minerai de fer ou de charbon de bois au Brésil (respectivement codes NACE 07.10 et 02.20), ainsi que les services délivrés par Serimax (code NACE 27.90) ne sont pas répertoriés dans la liste des activités de la Taxonomie européenne. Le Groupe les a donc classées dans la catégorie non-éligible.

part des ventes domestiques aux états-Unis, qui représente une très large majorité des revenus du Groupe associés à des activités respectant les critères techniques, a subi peu de variations. Comme en 2023, le critère DNSH relatif à la pollution ne permet de qualifier aucune des activités du Groupe comme alignée.

Les CapEx éligibles sont en diminution par rapport à 2023, passant de 89 % en 2023 à 73 % en 2024. Cela est dû à la fermeture des usines Allemandes ainsi qu'aux investissements importants liés aux nouveaux plants d'Eucalyptus pour Vallourec Florestal. L'alignement est également en baisse, puisqu'il passe de 17 millions d'euros en 2023 à 5 millions d'euros en 2024. Ceci s'explique par la complétion du déploiement industriel de Carboval pour la ferme Diamante, ainsi que la finalisation de l'investissement relatif à la récupération des ferrailles au Brésil.

⁽¹⁾ https://finance.ec.europa.eu/publications/frequently-asked-questions-eu-taxonomy_en.

⁽²⁾ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C_202501373.

L'analyse des critères de contribution substantielle », « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont ainsi conduit à l'alignement suivant :

Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités alignées		Activités respectant les critères hors DNSH Pollution ^(a)	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
3.9 Fabrication de fonte et d'acier (C24.20)	3 786 M€	135 M€	0 M€	0	1 319 M€	40 M€
	94 %	70 %	0 %	0 %	33 %	20 %
9.1 Recherche, développement et innovation proches du marché (Carboval) (M71.12)	0	3 M€	0	3 M€	0	3 M€
	0	2 %	0 %	2 %	0	2 %
2.7 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux (E38.32)	0	2 M€	0	2 M€	0	2 M€
	0	1 %	0 %	1 %	0	1 %
4.12 Stockage d'hydrogène (Delphy) (pas de code NACE)	0	< 1 M€	0	< 1 M€	0	< 1 M€
	0	< 1 %	0 %	< 1 %	0	< 1 %
TOTAL	3786 M€	141 M€	0 M€	5 M€	1 319 M€	45 M€
	94 %	73 %	0 %	3 %	33 %	23 %

(a) Indicateur volontaire choisi par le Groupe indiquant le pourcentage des activités alignées si le critère DNSH relatif à la pollution avait été respecté.

Fabrication de fonte et d'acier (C24.20)

A. Contribution substantielle

La fabrication de tubes sans soudure en acier issue de l'activité « Fabrication de fonte et d'acier » contribue substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique, si les critères techniques à indiquer dans l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés.

Comme les années précédentes, l'acier produit aux États-Unis dans l'aciérie de Youngstown (Ohio) est issu à 98 % de ferrailles recyclées. L'électricité bas carbone provient d'un contrat avec certificat d'origine 100 % nucléaire. Ce processus de fabrication permet de respecter le critère technique d'alignement pour la production d'acier au four électrique à arc au sens du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission. Le critère technique impose que l'apport de ferraille d'acier ne soit pas inférieur à 70 % pour la production d'acier hautement allié et à 90 % pour la production d'acier au carbone, par rapport à la production totale.

L'acier produit au Brésil dans l'aciérie de Jeceaba (Minas Gerais) est issu d'un mix de ferrailles recyclées et de fonte fabriquée à partir de charbon végétal. La part de ferraille étant de 69 % (soit inférieure au seuil de 70 %), il convient de vérifier l'intensité carbone des produits intermédiaires issus du minerai. Le Groupe a choisi d'intégrer les émissions de méthane au poids carbone des produits intermédiaires, même si celles-ci apparaissent en amont du procédé de pelletisation et du haut-fourneau. Alors, le contenu carbone de la fonte liquide et du minerai fritté se situe :

- en deçà des seuils fixés par le Règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission pour le procédé Carboval, sans émission de méthane ;
- au-delà de ces seuils sans le procédé Carboval.

En conclusion, au regard de l'activité « Fabrication de fonte et d'acier », l'intégralité de la production aux États-Unis ainsi que la production reposant sur le procédé Carboval au Brésil contribuent substantiellement à l'atténuation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés aux États-Unis et au Brésil, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques et de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le Groupe encadre l'utilisation des produits chimiques, conformément à la réglementation européenne REACH 1907/2006, qui a pour objectif de sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne, et applique les réglementations nationales en vigueur dans les pays en dehors de la communauté européenne.

À ce jour, certains des produits chimiques énumérés dans l'appendice C du règlement délégué 2023/3851 du 27 juin 2023, sont utilisés dans les procédés de fabrication de l'acier et des tubes sans soudure du Groupe, ne permettant pas d'afficher un alignement identique à celui identifié sur les critères techniques.

Le Groupe a lancé en 2012 le programme Chemsafe, avec l'objectif de réduire l'utilisation des produits CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique), voir détails paragraphes 2.1.2 « Gestion des risques en matière de santé et de sécurité » et 2.3.2.1 « Santé et sécurité ».

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Les sites américains et brésiliens qui répondent aux contributions substantielles de l'objectif d'atténuation du changement climatique sont certifiés ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

L'analyse de la localisation des sites par rapport aux zones protégées et aux zones de biodiversité importante faite à l'aide de l'outil IBAT montre que le site américains de Youngstown n'est pas concerné. Les sites brésiliens, qu'en à eux, ont mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6).

Recherche, développement et innovation proches du marché (Carboval) (M71.12)

A. Contribution substantielle

Les critères techniques de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés au regard des CapEx liés à la première unité industrielle du procédé Carboval. Tout d'abord, il s'inscrit dans une activité plus large, « Fabrication de fonte et d'acier », qui elle-même répond aux critères d'examen technique d'éligibilité à la Taxonomie européenne. Carboval permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre pour la production de charbon végétal, en supprimant toutes les émissions de méthane. D'autres bénéfices en font une solution avantageuse sur le plan environnemental, comme le meilleur rendement gravimétrique, la fabrication de coproduits, ou la réduction de cendres dans le charbon produit. La technologie fait l'objet d'un brevet de moins de 10 ans et l'absence d'émission de méthane a été validée par une entreprise tiers.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés au Brésil, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, et de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

L'analyse de l'article 17(1), point (d), du règlement (EU) 2020/852 montre que Carboval présente un co-bénéfice positif sur l'économie circulaire car la meilleure qualité de charbon de bois permet l'utilisation des fines en substitution du gaz naturel, ainsi que la génération de coproduits. Le meilleur rendement gravimétrique permet également des économies de ressources en amont de sa chaîne de valeur.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le procédé Carboval permet une réduction des fumées rejetées grâce à un processus de combustion interne. De plus, Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la prévention et au contrôle de la pollution.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. De plus, l'analyse de la localisation des sites par rapport aux zones protégées et aux zones de biodiversité importante faite à l'aide de l'outil IBAT montre que le site de Carboval n'est pas dans une zone sensible. Toutefois, les sites brésiliens, ont mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6).

Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux (E38.32)

A. Contribution substantielle

Au Brésil, la collecte, le broyage et le tri de la ferraille issue de récupération est une activité permettant d'augmenter la part d'acier recyclé, dont l'empreinte carbone est bien inférieure à celle issue de minerai. Cette activité contribue substantiellement à la lutte contre le changement climatique car les CapEx approuvés en 2023 permettent la mise en service de nouveaux équipements qui produiront 0,75 tonne de ferraille utilisables dans un four à arc électrique par tonne de ferraille à bas coûts entrante. Le taux de recouvrement de matière est donc bien supérieur à 50 %, seuil fixé par le règlement (EU) Taxonomie.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

c) Transition vers une économie circulaire

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Jeceaba est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. De plus, l'analyse de la localisation des sites par rapport aux zones protégées et aux zones de biodiversité importante faite à l'aide de l'outil IBAT montre que le site de Jeceaba n'est pas dans une zone sensible. Toutefois, les sites brésiliens, ont mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6).

Stockage d'hydrogène

A. Contribution substantielle

La construction d'installations qui permettent de stocker verticalement l'hydrogène contribue en soi substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

c) Transition vers une économie circulaire

Les CapEx reportés dans ce chapitre au titre du stockage vertical d'hydrogène réfèrent à la mise en service d'un démonstrateur sur le site d'Aulnoye-Aymeries. Si le démonstrateur venait à être démantelé, les éléments qui pourront être réutilisés ou recyclés – et en particulier l'acier des tubes utilisés pour le stockage – le seront. Le site sur lequel le démonstrateur est implanté fait l'objet d'un suivi du pourcentage de déchets valorisés. L'objectif est de maintenir un résultat annuel à 98 % ou plus, lequel est rendu possible grâce au programme *By-products* du Groupe.

d) Prévention et contrôle de la pollution

La capacité de stockage du démonstrateur est de 100 à 150 kg d'hydrogène suivant la pression appliquée, ce qui permet de répondre à ce critère.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Aulnoye-Aymeries est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. De plus, l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ont montré qu'aucune interaction fonctionnelle régulière ne peut être possible entre les sites Natura 2000 et le site d'Aulnoye Aymeries conduisant à une incidence nulle.

C. Alignement - adaptation au changement climatique

L'analyse des critères de contribution substantielle, « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)	0	< 1 M€	0	< 1 M€
	0	< 1 %	0	< 1 %
Autres activités éligibles (C24.20, M71.12, E38.32, Stockage d'hydrogène) ^(a)	3 786 M€	142 M€	0	0
	94 %	73 %	0	0
TOTAL	3 786 M€	142 M€	0	< 1 M€
	94 %	73 %	0	< 1 %

(a) Le total présenté inclut tous les CapEx associés aux activités éligibles à l'égard de l'objectif d'adaptation au changement climatique, y compris celles également alignées avec d'autres objectifs environnementaux (en cohérence avec le tableau simplifié de l'annexe 7).

Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)

A. Contribution substantielle

Les CapEx relatifs à l'augmentation de la capacité de rétention d'eau du barrage de Santa-Barbara à la mine de Pau Branco au Brésil est bien une solution palliant un risque climatique matériel pour l'activité minière, comme en témoignent le débordement du barrage Lisa le 8 janvier 2022 ainsi que les conclusions de l'étude de risques liés au changement climatique (cf. 2.1.2.3 « S'adapter au changement climatique »).

Ce projet permet de réduire substantiellement le risque climatique aigu d'inondations apparaissant dans l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139. Le dimensionnement du barrage correspond aux préconisations pour faire face à des précipitations maximales probables envisagées sur une échelle de 10 000 ans. Les conditions climatiques extrêmes considérées pour le dimensionnement de la digue sont en accord avec l'examen de l'exposition des activités du groupe Vallourec face à l'évolution des risques climatiques physiques suivant le scénario prospectif SSP 5-8.5 à horizon 2050, pris en compte dans la modélisation réalisée.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Atténuation au changement climatique

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Réalisé à plusieurs centaines de kilomètres des côtes, l'enlèvement des sédiments du barrage de Santa-Barbara ne présente pas d'impact direct sur les écosystèmes marins. L'un des objectifs majeurs du projet ayant motivé l'accord du Groupe pour allouer ce CAPEX est d'augmenter la capacité de décantation des eaux du barrage, en augmentant sa profondeur, et afin de réduire la turbidité des effluents en aval. L'essence du projet est donc de préserver les ressources hydrologiques locales, en conformité avec les autorités environnementales locales.

c) Transition vers une économie circulaire

Le retrait des sédiments ne repose pas sur des activités de construction ou de démolition. Les sédiments sont aspirés, puis séchés dans des géobags avant d'être transportés hors de la zone. Le critère de la Taxonomie ne s'applique donc pas. De plus, tout déchet généré par l'opération serait encadré par la politique du Groupe, visant un taux de valorisation de 98 %. En 2024, le taux de recouvrement des déchets non dangereux des opérations courantes de la Mine de Pau Branco se situe au delà de ce seuil.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Seules les eaux de pluie et les eaux souterraines sont collectées par la digue Santa-Barbara. Il n'y a pas de mélange avec des eaux usées non traitées.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de la Mine est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. Toutefois, le site, a mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6)

Autres activités éligibles (C24.20, M71.12, E38.32, Stockage d'hydrogène)

L'étude des vulnérabilités des activités du Groupe a été finalisée pour être en ligne avec les nouveaux standards d'analyse de la Taxonomie et de la CSRD. En 2024, des audits de sites ont permis d'évaluer sur plusieurs sites l'adéquation des mesures déjà prévues avec les conclusions de l'étude, et si nécessaire, d'identifier de nouvelles actions. Une procédure Groupe a pu être consolidée sur la base des retours des sites pilotes, qui sera progressivement déployée à partir de 2025. Pour le moment, le Groupe a choisi de ne qualifier aucune activité suivant le critère de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, en dehors des CapEx spécifiques aux retraits des sédiments de la digue de Santa-Barbara.

2.1.8.3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Le groupe Vallourec possède de nombreuses unités de traitement d'eau pour maximiser la recirculation et assurer une juste qualité à des fins industrielles ou sanitaires. Il s'agit d'une opération intégrée au processus de fabrication de tubes, qui ne génère pas de chiffre d'affaires en soi ni vente de produits ou de services de gestion de l'eau à un tiers.

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.

2.1.8.4 Transition vers une économie circulaire

A) ÉLIGIBILITÉ

Suite à la revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, la seule activité identifiée comme éligible à la Taxonomie, sur la base des activités listées en annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139 est « Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux ». Celle-ci relève du

code NACE 38.32 « Récupération de déchets triés ». Il s'agit du CapEx correspondant à la mise en service du broyeur de ferraille à Jeceaba, dont la contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique a été justifiée dans le paragraphe « Climat ».

B) ALIGNEMENT

L'analyse des critères de « contribution substantielle », « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

Activité au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux (E38.32)	0	2 M€	0	2 M€
	0	1 %	0	1 %

Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux (E38.32)

A. Contribution substantielle

L'investissement dans le broyeur permet l'utilisation de ferraille de moindre qualité. Ce CapEx d'environ 2 millions d'euros en 2024 répond aux critères de contribution substantielle à la transition vers une économie circulaire.

La ferraille est collectée, transportée et séparée pour être entreposée à côté de l'aciérie de Jeceaba avant tri et broyage.

Le taux de recouvrement de matière utile est de 75 %. Il est donc supérieur au seuil de 50 % fixé.

Un système de gestion des déchets est mis en place, conformément à la norme ISO 14001 et à la politique de réduction, réutilisation et recyclage du Groupe.

Le matériau issu du process permet la substitution effective de fonte produite à partir de minerai, économisant ainsi cette ressource ainsi que l'eau, le charbon de bois et l'énergie nécessaire à la fabriquer.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Atténuation au changement climatique

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critère sur ce point.

b) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

c) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés au Brésil. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, conformément à l'annexe B du règlement délégué (UE) 2021/2139.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 fait référence à l'emploi des meilleures techniques disponibles pour la valorisation de déchets non dangereux, couvrant le broyage de ferrailles métalliques récupérées.

Au sein du processus Vallourec, la procédure de caractérisation des déchets admissibles pour le broyeur est définie, de sorte à exclure les éléments indésirables. Le suivi de l'inventaire est réalisé, lequel permet de calculer les parts d'acier recyclé provenant de sources externes et internes consolidées au niveau Groupe. Les produits obtenus sont effectivement utilisés pour la fabrication d'acier dans le four à arc, et l'installation dispose de technologies de tri en amont, telles que des tambours magnétiques.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Jeceaba est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

2.1.8.5 Prévention et réduction de la pollution

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à la prévention et à la réduction de la pollution.

2.1.8.6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 15 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.2 Informations sociales (ESRS S)



2.2.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)

ODD 5.5

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport. Les salariés en dispense d'activité ou en congés de reclassement ne sont pas repris dans cette analyse. Cette population représente 611 salariés (dont 56 pour la France et 555 pour l'Allemagne).

2.2.1.1 Évolution et répartition

Il est important de noter que les effectifs relatifs à l'année 2024 tiennent compte de l'entrée en vigueur progressive de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des normes européennes d'informations de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). En conséquence, les effectifs 2024 correspondent aux effectifs des sociétés consolidées financièrement (telles que présentées au chapitre 7, note 2 du présent Document d'enregistrement universel).

La variation entre les effectifs au 31 décembre 2023 et ceux reportés au titre de 2024 peut se faire de la manière suivante :

- Effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2023 : 15 482 collaborateurs
- Impact sociétés non consolidées en 2024 : - 137 collaborateurs
- Départs en 2024 : - 3 100 collaborateurs
- Embauches en 2024 : 1 568 collaborateurs
- Effectifs en dispense d'activité ou en congés de reclassement (ou équivalent en Allemagne) : - 611
- Effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2024 : 13 202

Au 31 décembre 2024, 13 202 salariés travaillaient sur 35 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 15 482 salariés en 2023. En 2024, Vallourec a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de Transformation, notamment en Europe sur la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni et dans les autres zones géographiques avec notamment la Chine, avec une adaptation des effectifs.

I) RÉPARTITION PAR PAYS

Pays	2023			2024		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
EFFECTIFS PERMANENTS						
Algérie		1	1		1	1
Allemagne	88	1 535	1 623	16	102	118
Angola	2	15	17	2	14	16
Arabie Saoudite	9	198	207	8	236	244
Azerbaïdjan	1	6	7	1	6	7
Brésil	921	6 375	7 296	916	5 885	6 801
Canada	3	6	9	3	5	8
Chine	183	760	943	180	750	930
Égypte	2	5	7			
Émirats Arabes Unis	25	71	96	29	79	108
États-Unis	201	1 736	1 937	196	1 695	1 891
France	242	995	1 237	229	977	1 206
Indonésie	76	406	482	63	304	367
Kazakhstan	1	1	2	1	1	2
Malaisie	17	110	127	18	101	119
Mexique	36	402	438	43	382	425
Nigeria		7	7		2	2
Norvège	20	76	96	2	5	7
Ouganda	3	18	21	3	18	21
Royaume-Uni	13	105	118	26	110	136
Russie	3	9	12	1		1
Singapour	19	69	88	20	67	87
Total	1 865	12 906	14 771	1 757	10 740	12 497
EFFECTIFS TEMPORAIRES						
Allemagne	1	68	69		1	1
Arabie Saoudite				2		2
Brésil	70	148	218	77	139	216
France	31	66	97	30	73	103
Indonésie	15	201	216	20	232	252
Kazakhstan		1	1		1	1
Malaisie		69	69		92	92
Norvège	2	3	5	1	1	2
Royaume-Uni		13	13	1	13	14
Russie		6	6			
Singapour		17	17	1	21	22
Total	119	592	711	132	573	705
TOTAL GÉNÉRAL	1 984	13 498	15 482	1 889	11 313	13 202

Répartition des effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2024 pour les pays dont les effectifs sont supérieurs à 50 :

Pays	2023			2024		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
EFFECTIFS PERMANENTS						
Allemagne	88	1 535	1 623	16	102	118
Arabie Saoudite	9	198	207	8	236	244
Brésil	921	6 375	7 296	916	5 885	6 801
Chine	183	760	943	180	750	930
Émirats Arabes Unis	25	71	96	29	79	108
États-Unis	201	1 736	1 937	196	1 695	1 891
France	242	995	1 237	229	977	1 206
Indonésie	76	406	482	63	304	367
Malaisie	17	110	127	18	101	119
Mexique	36	402	438	43	382	425
Royaume-Uni	13	105	118	26	110	136
Singapour	19	69	88	20	67	87
Total	1 830	12 762	14 592	1 744	10 688	12 432
EFFECTIFS TEMPORAIRES						
Brésil	70	148	218	77	139	216
France	31	66	97	30	73	103
Indonésie	15	201	216	20	232	252
Malaisie		69	69		92	92
Total	116	484	600	127	536	663
TOTAL GÉNÉRAL	1 946	13 246	15 192	1 871	11 224	13 095

Répartition par genre en nombre et en pourcentage dans le niveau top management (le top management étant défini comme étant les collaborateurs rapportant à un membre du comité exécutif et selon le niveau de classification interne de Vallourec)

Pays	2023					2024				
	Femmes		Hommes		Total	Femmes		Hommes		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%	
Allemagne			4	6,3 %	4	1	1,5 %	2	3,1 %	3
Brésil			10	15,6 %	10			8	12,3 %	8
Émirats Arabes Unis			5	7,8 %	5			4	6,2 %	4
États-Unis			10	15,6 %	10	1	1,5 %	8	12,3 %	9
France	9	14,1 %	24	37,5 %	33	10	15,4 %	30	46,2 %	40
Royaume-Uni	1	1,6 %	1	1,6 %	2			1	1,5 %	1
TOTAL	10	15,6 %	54	84,4 %	64	12	18,5 %	53	81,5 %	65

La variation entre 2023 et 2024 s'explique par le départ de 17 collaborateurs, 1 collaborateur qui n'est plus rattaché à un membre du comité exécutif, 10 nouveaux collaborateurs, 6 promotions et 3 entrées suite à des réorganisations.

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2023	2024	Variation 2023/2024	Répartition 2023	Répartition 2024
Europe	3 276	1 588	(52 %)	21 %	12 %
Brésil	7 514	7 017	(7 %)	49 %	53 %
Asie	1 952	1 879	(4 %)	13 %	14 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 384	2 324	(3 %)	15 %	18 %
Moyen-Orient	310	354	14 %	2 %	3 %
Afrique	46	40	(13 %)	— %	— %
TOTAL	15 482	13 202	(15 %)	100 %	100 %

II) RÉPARTITION PAR SEXE

Au 31 décembre 2024, le Groupe compte 1 889 femmes (dont 1 757 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 14,3 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent 29 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 27,5 % de la population cadre. La répartition totale reste relativement constante sur la période 2023-2024 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

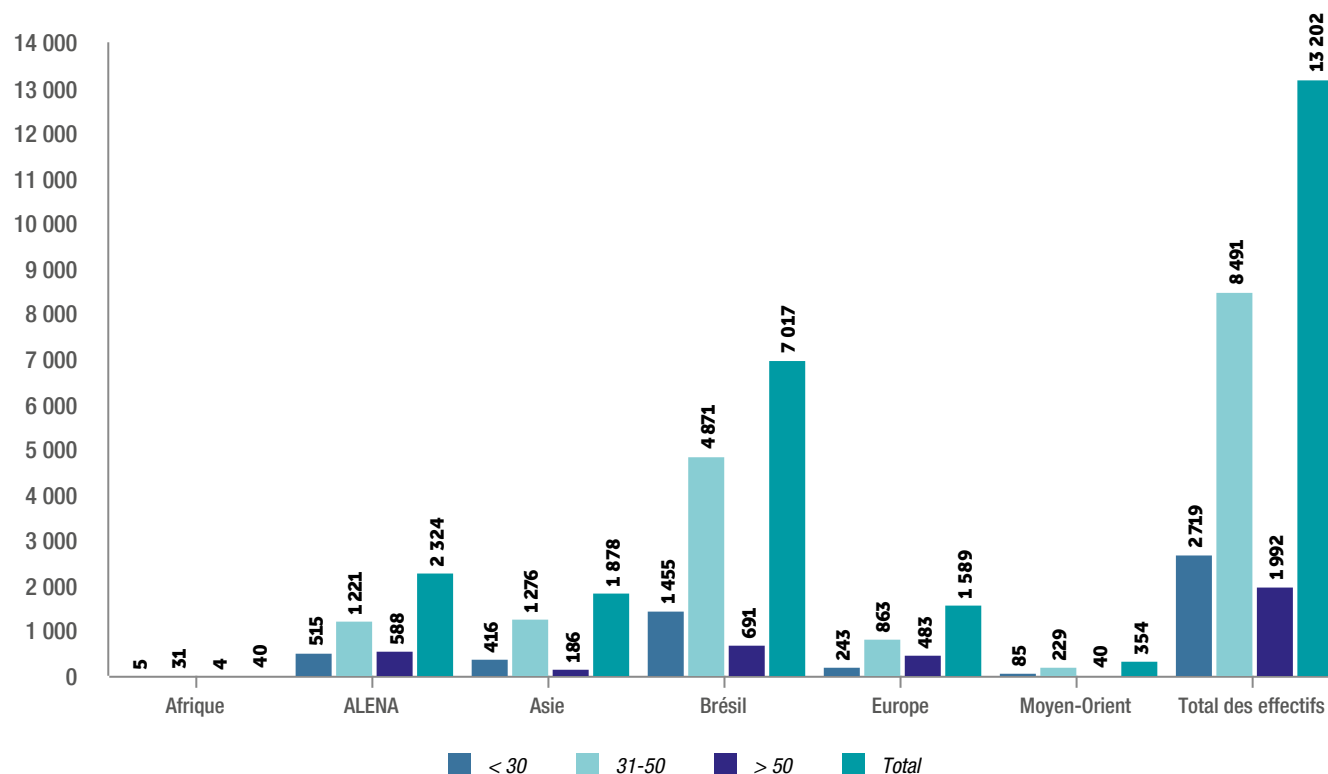
% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Europe	0,01	0,07 %	0,31	7,3 %	0,25	6,7 %	0,12	2,3 %
Brésil	0,09	5,72 %	0,31	7,7 %	0,31	13,5 %	0,13	7,5 %
Asie	0,09	1,27 %	0,3	7,9 %	0,21	2,2 %	0,16	2,3 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	0,03	0,48 %	0,26	4,8 %	0,23	4,4 %	0,1	1,8 %
Moyen-Orient	0,01	0,02 %	0,22	1,1 %	0,22	0,7 %	0,12	0,3 %
Afrique	0,17	0,03 %	0,1	0,1 %	0	0,0 %	0,11	0,0 %
MONDE	0,06	7,60 %	0,29	29,0 %	0,26	27,5 %	0,13	14,3 %

III) RÉPARTITION PAR ÂGE

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques. L'âge moyen sur l'ensemble du Groupe est de 40 ans environ.

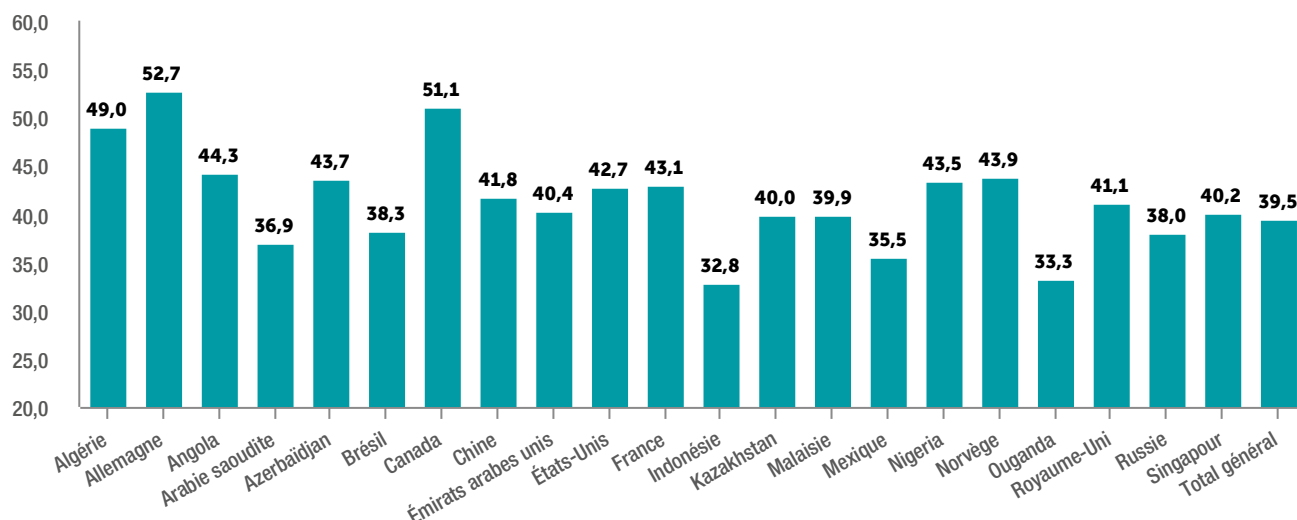
La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 30-50 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. Le Brésil et l'Asie n'ont pratiquement pas de salariés de plus de 50 ans. En revanche, la zone ALENA et l'Europe restent marquées par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (entre 25 et 30 % respectivement). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

Répartition des effectifs par âge



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays



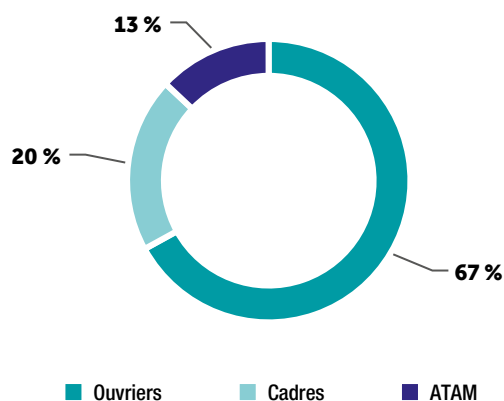
IV) RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

La catégorie des ouvriers représente plus des deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 13 % de l'effectif. Les cadres représentent 17 % de l'effectif.

Répartition des effectifs par catégorie en 2024

En 2024, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2023.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2023	2024
Cadres	2 710	2 630
ATAM	1 987	1 693
Ouvriers	10 785	8 879
TOTAL	15 482	13 202

Répartition des effectifs sous contrat Vallourec par catégorie en 2024

Zone	BC		ATAM		Cadres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Afrique	17	12	31	26	5	2	53	40
Alena	1 560	1 508	354	338	470	478	2 384	2 324
Asie	1 218	1 225	479	392	255	262	1 952	1 879
Brésil	5 972	5 429	446	442	1 096	1 146	7 514	7 017
Europe	1 867	520	602	407	807	661	3 276	1 588
Moyen-Orient	151	185	75	88	77	81	303	354
TOTAL	10 785	8 879	1 987	1 693	2 710	2 630	15 482	13 202

Répartition des effectifs féminins sous contrat Vallourec par catégorie en 2024

Zone	BC		ATAM		Cadres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Afrique	3	3	4	2			7	5
Alena	42	43	91	82	107	117	240	242
Asie	113	113	146	134	53	57	312	304
Brésil	516	508	139	131	336	354	991	993
Europe	11	6	187	124	202	176	400	306
Moyen-Orient	1	2	16	18	17	19	34	39
TOTAL	686	675	583	491	715	723	1 984	1 889

Répartition des effectifs masculins sous contrat Vallourec par catégorie en 2024

Zone	BC		ATAM		Cadres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Afrique	14	9	27	24	5	2	46	35
Alena	1 518	1 465	263	256	363	361	2 144	2 082
Asie	1 105	1 112	333	258	202	205	1 640	1 575
Brésil	5 456	4 921	307	311	760	792	6 523	6 024
Europe	1 856	514	415	283	605	485	2 876	1 282
Moyen-Orient	150	183	59	70	60	62	269	315
TOTAL	10 099	8 204	1 404	1 202	1 995	1 907	13 498	11 313

Près de 50 % des ouvriers restent localisés en Europe et au Brésil, pour 19 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

En 2024, la population ouvrière représente toujours environ 70 % de la population totale du Groupe, ce qui est constant par rapport aux années antérieures.

V) RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour

appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

VI) RÉPARTITION ENTRE PERMANENTS, NON-PERMANENTS (CDD ET APPRENTIS) ET INTÉRIMAIRES

Pays	31/12/2023			31/12/2024		
	Permanent	CDD et apprentis	Intérimaires	Permanent	CDD et apprentis	Intérimaires
Algérie	1	-		1	-	
Allemagne	1 623	69		118	1	
Angola	17	-		16	-	
Arabie Saoudite	207	-		244	2	20
Azerbaïdjan	7	-		7	-	
Brésil	7 296	218	22	6 801	216	19
Canada	9	-		8	-	
Chine	943	-	94	930	-	81
Égypte	7	-				
Émirats Arabes Unis	96	-		108	-	
États-Unis	1 937	-	223	1 891	-	231
France	1 237	97	162	1 206	103	77
Indonésie	482	216	71	367	252	33
Kazakhstan	2	1		2	1	
Malaisie	127	69		119	92	
Mexique	438	-		425	-	
Nigeria	7	-		2	-	
Norvège	8	-		7	2	
Ouganda	21	-		21	-	
Royaume-Uni	206	18		136	14	
Russie	12	6		1	-	
Singapour	88	17		87	22	
MONDE	14 771	711	572	12 497	705	461

En 2024, les effectifs permanents au niveau mondial s'élèvent à 12 497 personnes contre 14 771 à fin 2023.

Répartition des effectifs permanents, non-permanents (CDD et apprentis) et intérimaires au 31/12/2024 par pays dont les effectifs sont supérieurs à 50

Pays	31/12/2023			31/12/2024		
	Permanent	CDD et apprentis	Agency Workers	Permanent	CDD et Apprentis	Interim
Allemagne	1 623	69		118	1	
Arabie Saoudite	207	-		244	2	20
Brésil	7 296	218	22	6 801	216	19
Chine	943	-	94	930	-	81
Émirats Arabes Unis	96	-		108	-	
États-Unis	1 937	-	223	1 891	-	231
France	1 237	97	162	1 206	103	77
Indonésie	482	216	71	367	252	33
Malaisie	127	69		119	92	
Mexique	438	-		425	-	
Royaume-Uni	206	18		136	14	
Singapour	88	17		87	22	
MONDE	14 680	704	572	12 432	702	461

Ce pourcentage très élevé d'employés permanents est plus amplement détaillé en section 2.2.2.2 du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.1.2 Entrées et départs

I) EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel permanent dans le Groupe est en retrait par rapport à 2023. Pour les embauches, le Brésil et la zone ALENA ont connu la variation la plus significative en 2024.

L'embauche des femmes en 2024 a représenté plus de 22 % en 2024 (17 % pour les ouvriers, 36 % pour des ATAM et 37 % pour des cadres).

La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle

Zone	2023			2024		
	BC	WC1	WC2	BC	WC1	WC2
Afrique	11	15	—		3	1
Alena	391	45	58	242	37	50
Asie	139	41	14	185	25	19
Brésil	983	74	122	581	36	106
Europe	67	82	90	35	77	84
Moyen-Orient	49	17	3	59	18	10
TOTAL GÉNÉRAL	1 640	274	287	1 102	196	270

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle

Zone	2023			2024		
	BC	WC1	WC2	BC	WC1	WC2
Afrique	2	2	—			
Alena	25	12	19	22	15	21
Asie	7	20	5	9	10	8
Brésil	181	29	44	149	17	32
Europe	1	39	45	2	26	37
Moyen-Orient	2	4	1	2	3	2
TOTAL GÉNÉRAL	218	106	114	184	71	100

Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. La proportion de femmes au sein du Groupe reste stable à hauteur de 14 %.

La politique du Groupe, définie par le Directoire en 2016, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

II) DÉPARTS

En 2024, les effectifs sont restés stables en Asie et dans la zone ALENA. Ils sont en légère progression au Moyen-Orient et en forte réduction au Brésil et en Europe. L'effectif non-permanent est resté stable en 2024 par rapport à 2023 (705 contre 711). En 2024,

on comptabilise simultanément près de 387 départs sur la zone ALENA, 1 120 au Brésil, 171 sur la zone Asie et 1 278 sur la zone Europe.

Taux de turnover par zone

Conformément à la CSRD et aux ESRS, Vallourec a adopté la méthode de calcul suivante pour déterminer le taux de turnover : nombre de départs en fonction des catégories définies par la CSRD/ESRS divisé par le nombre total des effectifs permanents au 31 décembre de l'année. Dans les motifs de départs retenus, sont pris en compte les départs :

- volontaires,
- pour fin de contrat à durée déterminée,
- pour décès en service,
- pour licenciements,
- pour départs en retraite.

Zones	% de Turnover 2023	% de Turnover 2024
Afrique	0,23 %	0,08 %
ALENA	2,89 %	2,89 %
Asie	1,56 %	1,29 %
Brésil	5,23 %	9,22 %
Europe	6,25 %	9,65 %
Moyen-Orient	0,28 %	0,25 %
MONDE	16,44 %	23,38 %

Motifs de fin de contrat de travail par zone

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Afrique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	1,3 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %
ALENA	0,9 %	0,7 %	6,8 %	6,6 %	5,3 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %
Asie	0,9 %	0,5 %	2,5 %	1,2 %	5,4 %	0,5 %	1,7 %	3,3 %
Brésil	0,0 %	0,0 %	8,0 %	5,4 %	22,1 %	29,4 %	3,8 %	4,5 %
Europe	1,1 %	0,7 %	4,2 %	1,6 %	27,1 %	34,6 %	6,3 %	4,3 %
Moyen-Orient	0,0 %	0,0 %	1,5 %	0,6 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %

Le nombre départ a continué d'augmenter en 2024 (3 100 contre 2 686 en 2023). Les licenciements continuent de représenter quasiment 70 % des départs (61 % en 2023). Le nombre de

démissions est en diminution par rapport à 2023 (480 contre 617 en 2023). Les zones qui ont connu le plus de départs en 2024 sont le Brésil et l'Europe (2 498 en 2024 contre 1 950 en 2023).

2.2.2 Conditions de travail (ESRS S1)

ODD 3.9, 8.8, 10.4, 13.3

2.2.2.1 Santé et sécurité

Les risques en matière de Santé et de Sécurité sont exposés à la section 3.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

Politique et feuille de route Santé Sécurité

La politique Santé et Sécurité a été mise à jour en 2024 en réaffirmant qu'il s'agit de la priorité absolue du Groupe et son ambition d'atteindre le meilleur niveau mondial en termes de Santé Sécurité, et notamment d'atteindre d'ici 2030 :

- zéro accident grave laissant des séquelles à vie ;
- TRIR < ou = 0,2 ;
- zéro Maladie Professionnelle.

Pour réaliser cette ambition, le Groupe a lancé également en 2024 une nouvelle feuille de route en Santé Sécurité : CAP 2030.

Pour piloter le déploiement de cette feuille de route, chaque région tient mensuellement un comité de Pilotage Santé Sécurité auquel assiste les directeurs Groupe en charge des opérations et celui en charge de Santé Sécurité.

Un point mensuel est fait en Revue Mensuelle d'activité au PDG sur les analyses d'accidents et d'accidents potentiellement graves ainsi que sur le pilotage des indicateurs de prévention et des actions des feuilles de route Sécurité Santé.

Feuille de Route Santé Sécurité

À la fin de l'année 2024, 97 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001, ces sites représentant la totalité de la production de Vallourec en tonnes métriques.

Au delà, la feuille de route Santé Sécurité du Groupe est basée sur 3 piliers principaux :

- le leadership Santé Sécurité basé sur un engagement managérial visible ;
- le système de management Santé Sécurité focalisé sur réduction des risques ;
- la culture Santé Sécurité basée sur l'autonomie et l'interdépendance des employés.

6 indicateurs (appelés « leading indicators ») ont été définis pour piloter le déploiement de la feuille de route :

- la réduction des risques ;
- l'amélioration de la qualité de l'analyse des risques ;
- le nombre et la qualité des visites de Sécurité ;
- le nombre de « Gemba Walk » ;
- le nombre de presque-accident remontés ;
- le nombre de conditions et d'actes dangereux remontés par les salariés.

Pour chacun d'entre eux, des cibles ont été définies dans la feuille de route, avec des objectifs annuels pour chaque site suivi mensuellement dans les revues mensuelles d'activités et les comité Santé Sécurité.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent le personnel Vallourec, les intérimaires et les sous-traitants.

En complément de sa démarche de réduction des risques basée sur l'évaluation des risques de chaque site, la feuille de route contient un plan d'action spécifique sur les risques à haute gravité, et la prévention des accidents potentiellement graves ou mortels, notamment avec :

- un focus particulier sur les risques élevés et notamment à haute gravité, pour la sélection des sujets prioritaires ;
- la collecte et l'analyse approfondie des PHGE (des événements à potentielle haute gravité) ;

I) SÉCURITÉ

Indicateur

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*Lost Time Injury Rate* ou LTIR et *Total Recordable Injury Rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, sous-traitants inclus. Le Groupe a fait le choix de continuer à publier ses indicateurs sécurité LTIR et TRIR en incluant ses sous-traitants, conformément à sa politique de garantir la sécurité sur l'ensemble des populations concernées. Néanmoins pour répondre aux exigences de la CSRD sont également présentés des indicateurs excluant les sous-traitants.

Rappel de l'objectif 2024

N'avoir aucun décès à déplorer et atteindre un TRIR < 2 maximum pour l'année 2024.

Réalisation de l'objectif 2024

En 2024, le Groupe a malheureusement eu à déplorer un décès sur son site de Muskogee en Oklahoma aux USA.

Par ailleurs, 2 accidents ayant des conséquences à vie (Life Changing events) ont eu lieu en 2024 contre 4 en 2023.

Le TRIR Groupe a été réduit à 1,93 (légèrement inférieur à l'objectif). Cela représente une baisse de 18 % par rapport à 2023 (et de 21 % à périmètre constant suite à la fermeture des sites allemands).

Fin 2024, le LTIR était de 0,68 (- 39 % par rapport à 2022) et le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) de 0,036, soit une baisse de 29 % par rapport à 2022.

- l'application stricte des 12 règles qui sauvent la vie, focalisées sur la prévention des risques à hautes gravité du Groupe ;
- la définition et le déploiement de Standard Santé Sécurité Groupe, focalisé sur la réduction standardisée des risques à haute gravité du Groupe.

Afin de soutenir le management dans le déploiement de cette feuille de route Santé Sécurité, cette dernière intègre un renforcement tant quantitatif que qualitatif des équipes Santé Sécurité, et le développement d'outil informatique permettant de faciliter le management de la Santé Sécurité.

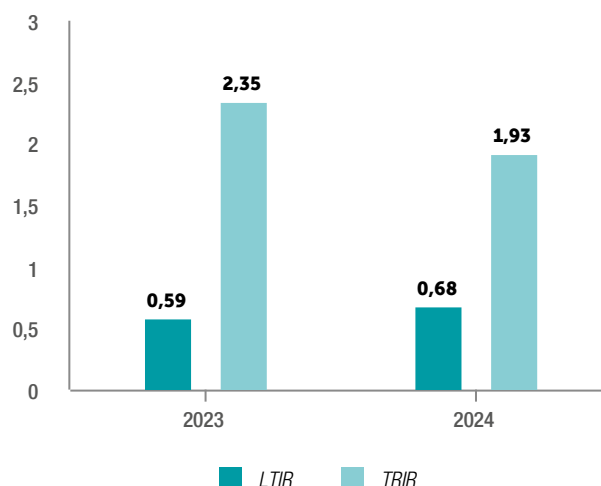
Enfin, afin de faciliter la réalisation et le pilotage des actions en termes de Santé Sécurité par les managers et les employés, Vallourec poursuit le renforcement son système IT de management des enjeux Santé Sécurité.

Après le reporting des accidents, des pilotes ont été menés pour déployer dans ce progiciel :

- les analyses d'accident ;
- les visites de sécurité ;
- l'analyse de risque ;
- les tableaux de bord.

Ces modules, ayant été validés, seront déployés progressivement en 2025.

Évolutions des indicateurs de sécurité



Suite au travail d'harmonisation des déclarations des accidents mené au dernier semestre 2023, les chiffres 2022, 2023 et 2024 sont exprimés sur la base de cette méthodologie harmonisée.

Dès qu'un accident avec ou sans arrêt se produit, le Comité exécutif du groupe en est informé. Les incidents pouvant avoir de graves conséquences sont immédiatement remontés au *Senior Vice President* de la région.

Chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle de gravité interne.

Un focus tout particulier est fait sur les événements potentiellement graves (PHGE) quelle que soit la gravité effectivement exprimée lors de l'occurrence de ces premiers soins, presque accidents ou conditions dangereuses.

Les mains restent le premier siège de conséquence des accidents.

Le non-respect de la règle fondamentale de ne jamais être dans la ligne de tir est la première cause de nos accidents.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe, en particulier pour les cadres de tous niveaux, et font l'objet de rappels organisés. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe, pendant laquelle la production est suspendue. C'est l'occasion, entre autres, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques.

Plan d'action Santé Sécurité 2024

En 2024, le Groupe a continué d'accroître ses investissements en termes de sécurité pour fournir des équipements et un environnement de travail de plus en plus intrinsèquement sûrs.

II) SANTÉ

A) Politique Santé

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant des process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre 0 maladie professionnelle.

En 2024, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue imputable à Vallourec en 2024 par les organismes locaux compétents.

B) Prévention du risque chimique

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique (ChemSafe) depuis de nombreuses années. ChemSafe repose sur cinq étapes importantes : l'inventaire, l'évaluation des risques, les substitutions, les moyens de protection et la surveillance.

La maîtrise de l'inventaire des produits chimiques utilisés sur les sites est assurée via la base de données les répertoriant qui est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux des évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs.

Plusieurs points sont à souligner :

- a) cette base permet d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application prend en

Le Groupe a continué à investir en formant ses managers :

- à la réalisation d'analyse accident par une méthode avancée pour les accidents enregistrables et les événements potentiellement graves (PHGE) ;
- à la réalisation des Visites de Sécurité Comportementales ;
- au renforcement du leadership sécurité.

Enfin, afin de contribuer à promouvoir une culture Santé Sécurité basée sur l'autonomie et l'interdépendance, Vallourec a lancé à partir de la journée mondiale Santé Sécurité une campagne de communication centrée sur la nouvelle marque de culture Sécurité Vallourec « Together we're safer ».

Objectif 2025

L'objectif du Groupe en termes de Sécurité reste de prévenir les décès et les accidents graves « pouvant laisser des séquelles à vie », et de continuer ses efforts pour réduire le taux de fréquence des accidents avec TRIR $\leq 1,4$ en 2025 afin de poursuivre notre trajectoire vers notre objectif d'avoir un TRIR $\leq 0,2$ d'ici 2030.

En 2025, Vallourec va également continuer ses efforts spécifiques pour atteindre le zéro accident mortel ou grave « pouvant laisser des séquelles à vie » (*Life-Changing Event*).

Pour cela, le Groupe va continuer de déployer avec détermination les actions prévues par sa feuille de route santé sécurité CAP 2030.

En complément, il est à noter que le TRIR uniquement pour les salariés et intérimaires a été de 2,05 en 2024 représentant 62 accidents avec et sans arrêt.

compte le système de classification référencé mondialement (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités sont régulièrement déployées afin d'optimiser la prévention des risques. Des sessions de formation régulières pour les équipes HSE permettent aussi d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites à la suite aux diverses réorganisations mais aussi par suite des évolutions des fonctionnalités de l'outil.

Cet outil intègre également un workflow d'autorisation associé à l'évaluation du risque chimique au poste de travail, ce qui permet de garantir un inventaire régulièrement mis à jour. L'objectif est d'évaluer chaque produit utilisé sur le poste d'utilisation principal et ainsi de supprimer les fichiers de suivi existant sous format Excel ;

- b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. Depuis 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;
- c) les équipes HSE s'attachent également à réduire les risques d'exposition par le biais de substitution ou la mise en place de barrières via des consignes spécifiques. En 2023, toutes les équipes HSE ont participé à une sensibilisation rappelle sur le risque chimique. Par exemple, l'utilisation de l'acide fluorhydrique (HF) pouvant être très dangereux a été réduite à quelques rares utilisations sous des règles strictes de manipulations associées à des moyens de prévention contrôlés. En 2024, les équipes HSE se sont concentrées sur la réduction des risques les plus élevés par le biais de substitutions, de la réorganisation des postes de travail ou par l'addition d'EPI spécifiques. Ces modifications ont permis de réduire les risques forts de 48 %. Associées à la démarche de réduction des risques, des formations pratiques relatives à

l'identification et le stockage des produits chimiques ont été dispensées aux personnels opérateurs qui ont également été formés aux gestes clés pour mettre et retirer un équipement de protection en toute sécurité ;

- d) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions (*Cleanwell Dry 2*) a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales ;
- e) enfin, des audits des procédés aux risques chimiques importants sont menés afin de garantir les bonnes pratiques et les niveaux de protections. Certains audits sont également menés chez les sous-traitants de Vallourec pour les mêmes raisons. Des plans de surveillance sont mis en place et suivis par les équipes locales.

C) Plan de substitution des produits

Le Groupe a décidé de mettre l'accent sur la substitution des produits présentant un niveau de danger élevé en faisant un focus spécial sur les produits classés CMR de catégorie 1 c'est-à-dire ceux dont les effets sont avérés sur l'homme et l'animal. Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Depuis le début de la démarche, le Groupe a identifié 898 produits classés CMR utilisés sur les différents sites en activité en 2024. 17,6 % de ces produits ne disposent pas actuellement d'une solution alternative et ne sont donc pas substituables. Des plans de substitution des produits identifiés comme substituables sont définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Depuis 2022, seuls les produits identifiés comme substituables sont considérés. En effet, la liste des produits non substituables est revue annuellement afin de prendre en compte les éventuelles évolutions. Ces produits ne peuvent donc pas être considérés d'office comme substitués. L'évolution des classifications réglementées des substances ont conduit à répertorier des

produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. Depuis 2023, le Groupe a décidé d'accentuer sa démarche de substitution en se fixant pour objectif de substituer 97 % des CMR substituables d'ici à 2025. Un suivi mensuel des actions a été mis en place et plusieurs groupes de travail dans les régions se sont déployés, regroupant les services HSE, les achats, les communautés de process et les services méthodes. Fin 2024, 96,1 % ⁽¹⁾ des 740 références usines identifiées comme CMR substituables ⁽²⁾ ont été remplacées ⁽³⁾. Par exemple, de nombreuses actions ont été menées sur la substitution des produits solvantés tels que les peintures. La communauté de procédé de finition a travaillé avec les différents sites afin de standardiser les peintures, réduisant d'une part le nombre de références utilisées et d'autre part en réduisant le nombre de peintures classées très dangereuses. Ce travail a permis de supprimer totalement le nombre de peintures classées CMR dans les procédés de marquage. Comme mentionné ci-dessus, 17 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché. Leurs utilisations se font sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement. Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe se poursuivent et portent notamment sur :

- a) les fibres céramiques réfractaires ;
- b) les graisses au plomb : Ces graisses restent toutefois non substituables dans certaines conditions extrêmes. Elles ne sont à présent utilisées que lorsque les conditions d'exploitation ne permettent pas de faire autrement ;
- c) les phosphates de nickel : en 2017, la communauté de process compétente a déployé un programme de test afin de valider des solutions sans nickel. En 2024, l'ensemble des lignes de phosphatation est désormais sans CMR.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites qui a été pris en charge par une autre communauté de process. Après de nombreux tests, malgré une qualification de certains produits en laboratoire, les tests industriels effectués depuis plusieurs années n'ont pas donné les résultats attendus et n'ont par conséquent pas pu être validés. L'objectif de valider un produit de substitution sans bore reste toujours un sujet prioritaire pour les équipes R&D et HSE.

La substitution du Cobalt, mise en place et validée par les équipes R&D a également été l'un des succès en 2023.

En 2024, le groupe a également renforcé et standardisé les règles d'utilisation des produits classés CMR non substituables afin d'accroître les moyens de protection.

2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs

La mise en place du *New Vallourec* a entraîné une refonte intégrale des politiques et processus de *Talent Management*, poursuivant un double objectif :

- s'assurer des compétences, expertises et comportements attendus nécessaires au développement durable du Groupe pour aujourd'hui comme pour le futur ;
- optimiser les leviers d'engagement et de contribution des collaborateurs.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le *Talent Management* de Vallourec évalue les

compétences « hard » et « soft » à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus de management de la performance, de développement de carrière, de revue des talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel qui repose sur des actions de développement spécifiques en fonction de l'évolution identifiée pour le collaborateur.

⁽¹⁾ Il est précisé que seuls les produits identifiés comme substituables sont pris en compte dans le calcul du pourcentage de substitution.

⁽²⁾ Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 4412-60 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R) comme définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

⁽³⁾ Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

Vallourec accompagne donc ses collaborateurs tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

Cet engagement de formation tout au long de la carrière est au cœur du modèle d'affaire de Vallourec en ce que la conservation et le développement des expertises est indispensable à notre

positionnement de partenaire de confiance à la pointe de la technologie. Ce besoin et cet engagement pour la sécurisation et le développement d'expertises pérennes expliquent également le faible recours à des contrats temporaires et donc la très forte proportion d'employés permanents dans nos effectifs. (voir section 2.2.1.1 - tableau VI).

I) ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et des comportements, ainsi que du potentiel de la population Ingénieurs & Cadres.

A) Entretien annuel de performance

Le management de la performance a été totalement revu fin 2022 pour permettre une évaluation plus juste de la performance des collaborateurs dans un triple objectif de pilotage de la performance, de développement des collaborateurs et de reconnaissance des contributions.

La performance est évaluée, a minima, une fois par an pour la population cadres lors d'entretiens dédiés.

Les réalisations de l'année passée, liées à la maîtrise du poste et à l'atteinte d'objectifs spécifiques fixés sont discutées et évaluées, tout comme la mise en œuvre des compétences de leadership du Groupe, selon les 5 piliers de leadership définis.

Par ailleurs, une revue de performance de mi-année est fortement encouragée entre juillet et septembre, visant à faire un point d'avancement sur les objectifs de l'année en cours et donner un feedback spécifique lié à la performance du premier semestre écoulé.

Les évaluations de performance sont réalisées dans notre outil « Talent 360 » pour l'ensemble des Cadres, avec un taux de complétudes dépassant les 96 % sur les dernières années.

Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

B) Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des

collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long terme, en répondant en priorité aux besoins de l'organisation. Les plans de succession s'attachent ainsi à identifier pour chaque poste le collaborateur ou la collaboratrice qui présente le meilleur profil, compte-tenu de sa performance, des comportements observés en lien avec le modèle de leadership, et de ses capacités. La pratique du feedback spécifique aux collaborateurs concernant le projet de l'entreprise pour chacun(e) a été initiée en 2024 et doit être généralisée en 2025, afin que chacun(e) soit informé(e) de ce que le Groupe projette pour lui/elle en termes de poste futur et de plan de développement spécifique associé.

Le processus de revue des talents a été déployé en 2024 à toutes les entités du Groupe, permettant d'une part, de solidifier les plans d'évolution de nos collaborateurs-clés et ainsi de prévoir, pour chacun(e) d'entre eux, les actions de développement nécessaires en vue de leur poste futur; et, d'autre part, de renforcer la robustesse organisationnelle en croisant des profils issus de différentes régions

Un focus particulier est notamment réalisé pour les « experts » du Groupe dont les compétences sont clés, du fait de notre position technologique de pointe.

Une attention particulière est également portée aux nouveaux métiers du Groupe, ainsi qu'aux métiers en transformation afin d'accompagner et préparer les talents du Groupe aux compétences nécessaires dans le futur.

C) Plan de succession

Vallourec a encore renforcé cette année ses plans de succession pour anticiper les futurs mouvements sur les postes-clés en consolidant l'ensemble des postes critiques dans l'organisation et en envisageant, pour chacun d'eux, les scénarii de remplacement.

Depuis 2023, une attention particulière est portée sur le vivier de femmes du Groupe pour s'assurer que les plans de succession les intègrent pleinement et que, pour chaque poste discuté, figure au moins une candidate.

II) DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

A) Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans les métiers de forte expertise technique du Groupe et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. En 2024, ce programme a été amplifié pour inclure la connaissance applicative comme un domaine d'expertise clé, en addition aux thématiques produits et process. À ce jour, ce programme permet de reconnaître environ 270 experts à travers le Groupe.

B) Projet Expertise

En 2023, un nouveau projet a été lancé, visant à garantir la pérennité et le développement des expertises du Groupe via une politique de ressources humaines dédiée. Après une phase de recensement de l'ensemble des expertises du Groupe (au nombre de 300) et d'évaluation de leur criticité, des diagnostics par champ d'expertise critique ont été réalisés, débouchant sur des plans d'action spécifiques (recrutement, mobilités internes, transfert de connaissances).

C) Formation

Dans un contexte de forte transformation du Groupe, Vallourec a un besoin croissant de collaborateurs formés, motivés et capables de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Les formations proposées aux collaborateurs reposent en large partie sur les plans individuels de développement identifiés lors de l'entretien de carrière et développement, ainsi que des actions résultant des *Talent Reviews*.

Outre les formations proposées et mises en place décidées par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux enjeux particuliers du marché et aux exigences réglementaires.

Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de créer une culture commune de l'apprentissage, de développer les compétences de leadership et métier de tous les collaborateurs et d'être en support de l'ambition portée par le plan *New Vallourec*.

Vallourec University est au service du développement des compétences de nos collaborateurs et collaboratrices à travers le monde. Les formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

Vallourec University décline son action sur trois piliers majeurs :

- les Fondamentaux et la Culture, qui regroupe les programmes d'accueil dans le Groupe, la culture du changement, les langues et la compréhension interculturelle ainsi que l'ensemble des formations obligatoires (éthique & conformité, cybersécurité...);
- les Compétences de Leadership et de *Soft skills*, qui préparent à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les postes de management et de leadership. La mise en œuvre des Compétences de Leadership, définies en 2022 avec le modèle de Leadership, s'attache au déploiement des 5 piliers définis, que sont la responsabilité, la gestion de la performance, la collaboration, le développement des collaborateurs/trices et la remise en cause du status quo.
- l'Expertise et les Compétences métiers, qui dispensent une expertise relative aux processus et technologies et des parcours métiers (ventes, achat, management de projet...). Ces compétences sont clés, notamment dans les défis de la transition énergétique.

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires rigoureusement sélectionnés.

Vallourec University est dotée d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation proposant aux collaborateurs/trices un accès direct à des contenus de formation (e-learning, plateforme de langues, vidéo, podcast...).

Grâce à cet outil, Vallourec University offre des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face ou classe virtuelle sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

Le *digital learning* vient enrichir la palette des modalités des formations disponibles au sein du Groupe. La plateforme Vallourec University LMS, ouverte à tous les collaborateurs/trices disposant d'un compte Vallourec, propose près de 3 000 contenus disponibles en ligne, accessibles à tout instant et en libre accès.

En 2024, plus de 391 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés, soit un retour à un niveau soutenu mais moins intense qu'en 2023, ainsi que cela avait été annoncé. Pour rappel, un effort exceptionnel de montée en compétences avait été demandé en 2023 notamment aux équipes brésiliennes suite au transfert massif de production de l'Allemagne vers le Brésil, et de l'offre de 50 nouvelles références produits. Ainsi, le nombre d'heures de formation par employé au Brésil avait été fixé au minimum à 80h par employé et par an.

Salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Femmes	NA	0,88	NA	0,83	NA	1	NA	0,91
Hommes	NA	0,87	NA	0,84	NA	1	NA	0,88
TOTAL GROUPE*	0,83	0,87	1	0,83	1	1	95 %	89 %

* % de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.

En 2024, chaque salarié formé du Groupe a réalisé en moyenne près de 31 heures de formation, contre 42 heures en 2023.

Cette année, la répartition des salariés formés est enrichie des statistiques femmes/hommes. Il y est mis en évidence une répartition assez homogène, avec une proportion de femmes formées légèrement plus importante (0,3 points) que celle des hommes formés.

Le taux d'ouvriers formés a augmenté de 0,4 points entre 2023 et 2024. Ils ont bénéficié de 66 % des heures de formations cette année.

La formation synchrone représente 79,7 % du volume d'heures de formation et confirme la tendance du retour de ce type de formation observée depuis la fin de la crise sanitaire.

Les formations e-learning ont représenté 20,3 % du volume de formation, en continuité avec la tendance 2023.

	Nombre total d'heures de formation en 2024		Nombre total d'heures de formation en 2023		Progression
		%		%	
Fondamentaux & Culture	13 138	3 %	9 344,4	1 %	41 %
Leadership & <i>Soft skills</i>	30 886	8 %	89 774,5	12 %	-66%
Expertise & Compétences métiers	347 497	89 %	646 351,6	87 %	-46 %
<i>dont HSE</i>	154 483	39 %	172 851,5	23 %	-11 %
<i>dont Langues</i>	14 650	4 %	11 615,5	2 %	26 %
TOTAL	391 521	100 %	745 470,6	100 %	-47 %

La répartition des thèmes de formation et leur part respective dans le volume d'heures témoignent de l'accent mis sur la montée en standards internationaux de Vallourec.

Ainsi, les formations « Fondamentaux & Culture » ont progressé de 41 % grâce à des formations « Induction », des formations Compliance synchrones et le lancement d'e-learning sur des thématiques de Compliance. En 2025, de nouvelles formations Compliance synchrones seront lancées à destination des personnes les plus exposées.

Les formations Santé et Sécurité ont continué d'être la priorité du Groupe, représentant 39 % des formations dispensées, contre 23 % en 2023. La formation « Safety Visit », dispensée à travers le Groupe cette année, en est l'initiative la plus marquante.

Enfin, le Groupe a lancé un programme online pour l'apprentissage de l'anglais en 2024, ce qui a contribué à la hausse de 26 % des heures dédiées aux langues. Plus de 900 salariés ont pu bénéficier de ce programme anglais en ligne, avec une moyenne de 7 heures par apprenant.

2.2.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle

I) ORGANISATION DU TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2x8 au lieu du 3x8, 3x8 au lieu du 5x8...).

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

Par ailleurs, l'entreprise est à l'écoute de l'équilibre travail-vie personnelle des collaborateurs. Ainsi, un ensemble de questions relatives notamment à l'amplitude horaire, la charge de travail et le

retour du collaborateur sur son équilibre travail-vie personnelle sont systématiquement et de façon obligatoire, abordées dans l'ensemble des entretiens annuels des cadres du groupe. Par ailleurs, ces thèmes font également partie de l'Enquête d'Engagement menée sur les périmètres du Groupe et par conséquent des plans d'action associés.

Enfin, les collaborateurs bénéficient d'une politique de congés pour certains événement familiaux (politique définie au niveau des pays).

En ce qui concerne le lien nation-armée, ces législations sont également respectées par le Groupe dans ses pays d'implantation. Par exemple, aux États-Unis, le Groupe accorde un congé militaire aux employés réguliers pour la durée prévue du service militaire actif dans le cadre du programme de formation spécifique ou de la période de service requise dans toute branche des services en uniforme, jusqu'à concurrence du temps alloué aux droits de réemploi de l'employé en vertu de la législation en vigueur. Le congé militaire cumulé de l'employé ne peut excéder cinq ans. Le congé pour service militaire s'ajoute aux vacances normales ou aux autres congés payés accordés par l'entreprise.

II) DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2023	2024	2023	2024
Afrique	1 368	1 792	20	49
ALENA	2 300	2 415	404	429
Asie	1 688	2 300	540	521
Brésil	1 891	1 936	53	98
Europe	1 062	1 601	29	22
Moyen-Orient	1 899	2 341	473	49

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2023	2024
Algérie	2 024	2 021
Allemagne	1 141	1 390
Angola	1 904	1 965
Arabie Saoudite	2 470	2 475
Australie	464	
Azerbaïdjan	1 876	1 804
Brésil	1 891	1 936
Canada	1 841	1 692
Chine	2 665	2 665
Égypte	1 192	
Émirats arabes unis	2 035	2 042
États-Unis	2 341	2 354
France	1 615	1 624
Indonésie	2 271	2 087
Italie	390	
Kazakhstan	1 699	1 917
Malaisie	825	1 340
Mexique	2 718	2 694
Nigeria	746	1 649
Norvège	1 449	1 409
Ouganda	797	1 644
Royaume-Uni	1 843	1 797
Russie	502	1 033
Singapour	2 019	2 116
Suède	496	

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit), y compris les cadres.

III) ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2024, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe s'élève à 2,81 % contre 3,52 % en 2023.

Taux d'absentéisme	2023	2024
Afrique	0,07 %	0,25 %
ALENA	2,09 %	2,16 %
Asie	2,07 %	1,53 %
Brésil	2,61 %	3,13 %
Europe	8,48 %	4,24 %
Moyen-Orient	0,82 %	1,00 %
TOTAL	3,52 %	2,81 %

2.2.2.4 Politique salariale

I) MASSE SALARIALE

En 2024, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 810 millions d'euros :

- 607 millions d'euros au titre des salaires ;
- 13 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;

- 41 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 149 millions d'euros au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2023	2024
Allemagne	18 %	4 %
Brésil	25 %	28 %
Chine	3 %	3 %
États-Unis	27 %	31 %
France	18 %	24 %
Mexique	2 %	2 %
Royaume-Uni	2 %	2 %
Divers	5 %	6 %
TOTAL	100 %	100 %

Une réflexion relative à la définition d'une référence « Adequate Wage/Salaire décent » sur l'ensemble du périmètre du Groupe est initiée en vue d'une formalisation future d'une politique associée. Néanmoins, l'ensemble des employés du Groupe perçoit une rémunération au-dessus du salaire minimum (dans les localisations où ce concept existe).

II) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2024, ils ont représenté 13 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

III) ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2024, aucune offre d'actionnariat salarié n'a été offerte. Une offre d'actionnariat salarié va être mise en œuvre début 2025 : Vallourec Invest 2025. Cette dernière visera 7 pays (3 en 2023) : Arabie Saoudite, Brésil, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Indonésie et Singapour.

Vallourec Invest 2025 continuera de proposer une décote de 20 % et un abondement. Tout comme en 2023, la période de blocage proposée sera de 2 ans.

Cette nouvelle offre continue de traduire la volonté de Vallourec d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent dans le déploiement du plan *New Vallourec*.

Les actions détenues par les salariés représentent 2,22 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2024 contre 2,43 % au 31 décembre 2023.

2.2.2.5 Couverture santé

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

2.2.3 Dialogue social (ESRS S1)

ODD 10.4

2.2.3.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, la grande majorité des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société (Vallourec travaille à la mise en place d'un indicateur permettant de le suivre).

Le Groupe dispose d'un Comité d'entreprise européen (suite à la fermeture des deux sites de productions en Allemagne, le comité a tenu sa dernière réunion en 2024) et d'un Comité de Groupe qui se réunit au moins une fois par an.

Par ailleurs, comme le rappelle son adhésion au Global Compact, Vallourec respecte le droit à l'association et à la négociation collective dans le respect des législations en vigueur.

EN FRANCE

L'année 2024 a donné lieu à de nombreuses réunions avec les représentants du personnel.

Outre les réunions ordinaires des différentes instances locales et Groupe, les sujets majeurs abordés ont été :

- la négociation d'un nouvel accord d'intéressement applicable au titre des années 2024 et 2025 ;
- la négociation d'un accord concernant la mise en place d'un nouveau modèle de polyvalence au sein des sites industriels.

EN ALLEMAGNE

En 2024, le dialogue a porté principalement sur la mise en œuvre du plan social et de la convention collective sociale correspondante, signée fin 2022 dans le contexte de la cessation des activités allemandes fin 2023.

AU ROYAUME-UNI

Suite à la fermeture du site de Bellshill en 2024, le dialogue social s'organise par le biais de consultations et d'échanges avec les salariés. Il a notamment concerné cette année la fermeture du site de « Bridge of Don ».

EN AMÉRIQUE DU NORD

Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.

Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et une convention collective ; jusqu'à présent, ils se sont prononcés en faveur de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Les dernières élections syndicales formelles dans les installations de Vallourec Star ont eu lieu en 2014, à Youngstown (Ohio, États-Unis).

La communication avec le personnel par le biais de réunions publiques et de réunions individuelles reste une priorité, car des changements sont mis en œuvre pour répondre aux objectifs de performance du *New Vallourec*.

Les groupes transversaux au sein de l'organisation, tels que « We are Vallourec » ou « Winning as one », contribuent également à la qualité globale du dialogue social et des relations sociales.

L'initiative « We are Vallourec » (diversité, équité et inclusion) continue à examiner les politiques et pratiques du Groupe et à identifier tous les aspects permettant de renforcer sa proposition de valeur pour les collaborateurs, notamment en ce qui concerne les différences générationnelles, de genre, d'orientation sexuelle et d'origine ethnique.

Le programme « Winning as One » offre aux salariés la possibilité de se porter volontaires pour former des équipes sur des sujets stratégiques, des améliorations de processus et des idées soumises par les salariés qui ont un impact positif sur la Société. En associant l'enthousiasme de nos collaborateurs à des opportunités, nous renforçons notre engagement envers les valeurs de Vallourec, à savoir la transparence, la performance et la réactivité, le respect des personnes et l'engagement commun.

EN AMÉRIQUE DU SUD

Au Brésil, les salariés sont représentés par des syndicats, clairement réglementés et protégés par différentes lois, dont la Constitution fédérale de 1988. Généralement, ces organisations syndicales comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que les conditions de travail.

Par ailleurs, les salariés peuvent aussi être représentés par le *Conselho Representativo dos Empregados* (Conseil de représentation des employés – CRE), ce qui est une obligation légale pour toutes les usines de 2 000 salariés ou plus depuis novembre 2017. Ce conseil assure la représentation interne des employés et facilite les discussions sur des sujets quotidiens

spécifiques tels que la restauration, le transport, les installations sanitaires, etc. Le CRE ne peut pas être impliqué dans les questions du ressort du syndicat. Il joue un rôle complémentaire.

Outre les syndicats et le CRE précités, les sociétés disposent généralement d'un comité interne de prévention des accidents (CIPA). Ce comité est constitué pour moitié par des salariés élus par les autres salariés, et pour moitié par des salariés désignés par la Société. Comme son nom l'indique, ce comité traite uniquement les questions de santé et de sécurité.

Au Brésil, les relations sociales en 2024 ont essentiellement porté sur les négociations annuelles et les discussions autour des opportunités stratégiques d'améliorer les performances opérationnelles et les plans de production.

EN CHINE

La plupart des entités en Chine sont dotées de syndicats ou de représentants du personnel, et l'employeur communique régulièrement avec ces derniers. Dans tous les cas, Vallourec encourage ses salariés à élire des représentants. Un syndicat a

été créé à Tianda Chuzhou en 2021. Dans l'entité qui n'est pas dotée de syndicats ou de représentants du personnel, le dialogue social est permis par un contact direct entre les collaborateurs et la Direction, par le biais de réunions de communication interne.

EN INDONÉSIE

Les employés de PTCT à Batam sont représentés par un syndicat (Spices) qui compte des représentants de toutes les directions. Des réunions mensuelles sont organisées entre les responsables des

syndicats et l'équipe dirigeante. Une convention collective a été signée en septembre 2022 et prolongée en 2024. Les nouvelles fourchettes de salaire font l'objet de négociations chaque année.

2.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel

Une enquête de satisfaction Groupe a été lancée en 2024 avec la société Great Place To Work (GPTW). Entre le 14 octobre et le 1^{er} novembre 2024, 13 000 collaborateurs/trices ont été appelé(e)s à répondre à 60 questions couvrant les thèmes du respect, de la crédibilité, de la justice, de la fierté et de la camaraderie, ainsi que

4 questions portant sur leur perception de la Santé et de la Sécurité au travail. 77 % d'entre eux ont répondu, ce qui correspond au meilleur taux de participation enregistré chez Vallourec pour une étude de ce genre; la dernière en 2021 avait recueilli 64 % de participation.

2.2.3.3 Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs, et d'accompagner la transformation de Vallourec. Vallourec entretient un dialogue constant entre ses équipes à travers différents canaux :

- des webcasts réguliers dénommés « On Air » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les temps forts de l'entreprise avec l'ensemble des 13 202 collaborateurs du Groupe. Le webcast est également utilisé pour les conventions régionales et les séminaires thématiques afin de compléter les événements organisés en présentiel ;
- des rencontres nommées « Coffee n' Connect » entre le PDG – Philippe Guillemot, les équipes dirigeantes et les collaborateurs ont été organisées tout au long de l'année afin de présenter la nouvelle Gouvernance du Groupe et présenter les priorités du Groupe. Ces rendez-vous réguliers sont également des temps d'échanges ;
- via l'intranet, My Vallourec, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. My Vallourec regroupe les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plateforme,

donnant aux salariés un accès simple à l'information corporate et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, ergonomique, uniforme, moderne et ouvert. Les informations communiquées sur My Vallourec permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. Les actualités sont également relayées sur les écrans des sites qui en sont équipés ;

- My Vallourec est complété par le réseau social d'entreprise, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques *via* des communautés dédiées, et par Teams, le hub conçu pour favoriser le travail en équipe ;
- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, la qualité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, la RSE, la Transition Énergétique –, ou les mobilise dans les moments forts (Awards R&D, Innovation, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.).

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

2.2.4 Diversité et égalité des chances (ESRS S1)

ODD 5.5, 8.5, 8.8, 10.4

Le Groupe considère que la diversité est facteur d'innovation et de performance, constituant ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination sont exposées ci-après.

En 2023, le Groupe a élargi la notion de diversité, jusqu'alors essentiellement focalisée sur la diversité de genre, à la diversité multi-générationnelle, à la multiculturalité et au handicap. Cette

nouvelle impulsion s'inscrit dans le programme : « We are Vallourec », qui se matérialise, notamment, par la mise en place d'instances de gouvernance et de plans d'actions pour chaque région.

Les grandes lignes du programme sont définies lors de comités de pilotages mensuels, permettant, notamment le suivi des KPI et les actions menées dans chaque pays.

2.2.4.1 Parité hommes/femmes

Les femmes représentent désormais plus de 27 % de la population des cadres et managers du Groupe (soit + 1 point par rapport à 2023, et + 2 points par rapport au 31 décembre 2022). La part des femmes dans le *Senior Management* a progressé significativement, se situant à fin 2024 à 15,1 %, soit + 1,6 point par rapport à 2023, et + 5,3 points par rapport à fin 2022.

La proportion de femmes présentes au Comex est passé de 23 % à 15 % en raison du départ d'une femme, après avoir fortement progressé les dernières années (aucune femme au Comex en 2020).

Les objectifs du Groupe en matière de diversité hommes/femmes sont suivis dans le cadre du programme « We are Vallourec » lancé en 2023, et visant :

- 30 % de femmes parmi la population ingénieurs et cadres au 1^{er} janvier 2027 ;
- 30 % de femmes parmi la population *Top Management (Top 80 Leaders)* au 1^{er} janvier 2027 ;
- 30 % de femmes au sein du Comité exécutif au 1^{er} janvier 2027.

Pour répondre aux problématiques d'équité et de diversité, les priorités suivantes ont été renforcées :

- assurer les conditions du succès des femmes ;
- pour tout recrutement, avoir au moins une candidate ;
- pour tout plan de succession, avoir au moins une collaboratrice ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Les principales actions en 2024 ont consisté à maintenir et développer le mentorat de femmes dans toutes les régions, à agir sur les conditions d'emploi des femmes sur nos sites, à développer des actions de visibilité de nos métiers par la mise en place d'un réseau d'universités partenaires dans chacun de nos pays, à s'appuyer sur la Journée internationale des droits de la femme pour communiquer largement (plus de 1 000 employés exposés à ces présentations), sur les enjeux de la diversité et les actions mises en place.

Par ailleurs, une attention particulière a encore été portée cette année aux candidatures féminines dans le cadre du programme « Expert », programme clé dans le maintien et le développement du leadership technique et innovation du groupe.

Depuis 2020, Vallourec a introduit un indicateur d'analyse des éventuelles disparités salariales au sein du Groupe. Cette méthode diffère de la méthode préconisée par la CSRD et des ESRS.

Cette méthode consiste à retenir les pays qui sont les plus importants en termes d'effectifs et avec des pratiques de rémunérations comparables entre ces pays, soit :

- 4 pays : Allemagne, Brésil, France et États-Unis, jusqu'en 2023 ;
- et 3 depuis 2024 : Brésil, France et États-Unis.

La population analysée est celle des agents de maîtrise et des cadres par groupe de niveaux. Les ouvriers ont été exclus de l'analyse compte tenu du faible taux de féminisation ainsi que les entités de Serimax, présentes dans ces pays, dont la structure de rémunération est différente de celle des collaborateurs de Vallourec.

En 2024, la population analysée couvre 23 % de la population totale de Vallourec, 70 % de la population Cadres et Agents de Maîtrise du Groupe et plus de 96 % de la population des 3 pays

retenus. Le taux observé est de 4,4 % en faveur des hommes. Comme en 2023, les faibles disparités salariales observées s'expliquent essentiellement par la séniorité ou la fonction occupée.

Le résultat est partagé et commenté au sein Women@Vallourec tous les ans.

À l'avenir, Vallourec analysera les possibilités de suivre la méthode préconisée par la CSRD et les ESRS et les évolutions qui pourraient y être apportées afin de continuer de présenter un indicateur clair et utile à l'analyse de ce point essentiel de la politique de Vallourec.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été poursuivies avec des résultats significatifs puisque les promotions de femmes dans la population cadre représentent désormais 31 %, au lieu de 29 % en 2023.

La part des femmes dans les recrutements externes ingénieurs et cadres a continué de se maintenir significativement, représentant 35 % en 2024 (les femmes représentaient 24 % des recrutements en 2022).

2.2.4.2 Diversité culturelle

En tant que Groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et efficace, les ingénieurs et cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles ont accès à des programmes de formation adaptés. En 2024, des sessions interculturelles France-Brazil ont été déployées avec succès et vont être reconduites en 2025, pour les publics de cadres ayant à gérer des équipes transverses. Ce programme va être déployé sur d'autres zones nécessitant une compréhension multiculturelle renforcée pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Des actions de communication régionales ont eu lieu en 2024 pour mettre en lumière des aspects singuliers de la culture de chaque pays dans lequel est présent le Groupe.

Enfin, une attention particulière est portée à la diversité culturelle au sein des comités de direction du Groupe afin que celle-ci reflète davantage notre empreinte internationale.

2.2.4.3 Diversité générationnelle

Une attention particulière a été portée en 2024 sur la constitution des groupes Projets dans les différentes fonctions et géographies de Vallourec en y intégrant le critère de diversité de leur composition, avec une attention marquée sur la diversité générationnelle. Ainsi, dans le cadre du projet Generative AI lancé en 2024, les 291 participants ont reflété les différentes entités du Groupe avec un mix générationnel équilibré, afin de promouvoir et d'accélérer l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.

2.2.4.4 Handicap

Dans les principaux pays du Groupe, des actions d'accompagnement individuel ont continué d'être menées dans les différentes entités du Groupe. Ainsi, le Brésil, dans le cadre de ses actions visant à promouvoir la diversité, a constitué un groupe d'action spécifique pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap, groupe dont les actions sont suivies mensuellement. En France, des actions de sensibilisation autour de la question du handicap ont été organisées à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, qui s'est déroulée du 18 au 24 novembre 2024, permettant ainsi à Vallourec de réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion.

Au-delà des actions menées dans chaque pays, l'inclusion des travailleurs en situation de handicap fait partie intégrante du programme Groupe de Diversité et d'Inclusion.

2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)

ODD 4.4, 8.4, 11.4, 12.6, 13.3

Dans le cadre de son analyse de double matérialité le Groupe a pris soin d'étudier le profil de ses fournisseurs et de ses clients. Pour sa chaîne de valeur avale, ses clients, Vallourec a pu constater une relative homogénéité en termes de structuration, il s'agit d'entreprises d'implantation mondiale sur lesquelles incombent des obligations en matière de vigilance similaires à celles de Vallourec. Ce faisant, après une revue minutieuse, aucun risque n'a été retenu. Il est ressorti que les risques sont localisés dans la chaîne de valeur amont, c'est-à-dire au niveau de l'approvisionnement. Leur typologie et les mesures qui sont prises pour y faire face sont décrites ci-après.

I) PRÉSENTATION DES RISQUES

Dans le cadre de sa démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale, Vallourec a depuis plusieurs années mis en place des processus de suivi des partie-prenantes à sa chaîne de valeur afin de prendre en compte les incidences négatives et positives qui peuvent en découler, et ce plus particulièrement en ce qui concerne ses fournisseurs. Le Groupe est en effet convaincu qu'il s'agit d'un puissant levier dans sa stratégie de développement durable.

En 2024, les achats du Groupe se sont élevés à 2 801 millions d'euros. Ils sont répartis géographiquement de la manière suivante : 43 % en Amérique du Sud, 27 % en Amérique du Nord, 16 % au Moyen-Orient/Asie et 14 % en Europe.

Vallourec est sensible à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats de sous-traitance d'opérations, de services professionnels, de services généraux, d'entretien et travaux de maintenance industrielle ainsi que l'énergie ont représenté un montant de l'ordre de 565 millions d'euros et sont localisés à 92 %. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process ou encore d'entretiens.

Ces achats de sous-traitance et maintenance industrielle sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre.

L'organisation des achats du Groupe est structurée de manière centralisée. Pour avoir une vision globale de ses fournisseurs et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, Vallourec utilise des processus standardisés, des systèmes d'information appropriés, et déploie des outils collaboratifs entre les entités et les régions du Groupe.

La chaîne de valeur de Vallourec se compose de plusieurs étapes, son cœur de métier consistant à produire des tubes sans soudure à la pointe de la technologie à partir d'acier de différentes grades. Chaque étape implique un partenariat avec des fournisseurs spécialisés, dont certains peuvent opérer dans nos locaux, contribuant à la création de valeur du Groupe. On peut retrouver dans la chaîne de valeur amont du Groupe les fournisseurs ou sous-traitants intervenant dans les principaux domaines suivants :

- matières premières :
 - processus d'extraction de minerai de fer dans la mine de Vallourec au Brésil,
 - production des pellets de minerai de fer à Jeceaba au Brésil : cette étape permettant de transformer le minerai de fer extrait en granulés,
 - gestion durable des forêts pour la production de charbon de bois au Brésil,
 - approvisionnement en ferraille utilisée dans la fabrication de l'acier dans un four à arc électrique (EAF) au Brésil et aux États-Unis. Les fournisseurs de ferraille s'approvisionnent auprès d'industries, projets de démolition et des véhicules en fin de vie, contribuant ainsi au recyclage et à l'économie circulaire,

- approvisionnement de billettes d'acier, pour les régions où Vallourec n'est pas en mesure de produire les billettes en interne. Le processus de production des billettes suit les mêmes normes de production que celles définies en interne,
- approvisionnement en alliages nécessaire à la production d'acier, qui implique souvent l'ajout de divers éléments d'alliage tels que le manganèse, le chrome, le nickel et le vanadium pour améliorer les propriétés de l'acier,
- calcaire et autres flux : ces minéraux sont utilisés dans le processus de fabrication de l'acier pour éliminer les impuretés du minerai de fer,
- énergie : électricité et gaz utilisés dans les différents sites du Groupe,
- machines et équipements pour les sites de production : tels que des laminoirs, des fours de traitement thermique, des machines à fileter, des chariots élévateurs, des grues, etc. ;
- consommables :
 - briques réfractaires, telles que la magnésite, l'alumine et la silice qui sont utilisées pour tapisser les fours et résistent aux températures élevées de la production d'acier,
 - électrodes en graphite qui sont essentielles dans le processus de fabrication de l'acier au four à arc électrique (EAF), où elles conduisent l'électricité pour faire fondre la ferraille d'acier,
 - prestataires de logistique et de transport : les prestataires d'expédition et de fret en vrac transportent des matières premières et des produits finis (tubes sans soudure),
 - fournisseurs de gestion des déchets : traitent les sous-produits de la production d'acier, tels que les scories, la poussière et les gaz ;
- services :
 - conseil et ingénierie pour des services de conception d'usines, d'optimisation des opérations et de mises à niveau technologiques pour les fabricants d'acier, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts,
 - auditeurs et services de conformité.

Les activités mentionnées ci-dessus ont des impacts à la fois positifs et négatifs sur la main-d'œuvre de nos fournisseurs. La grande majorité du processus nécessite des connaissances spécialisées ou une main-d'œuvre qualifiée, ayant parfois comme conséquence la création d'emplois axée sur l'innovation et les secteurs d'expertise de niche. C'est notamment le cas, par exemple, pour le travail dans la gestion durable des déchets, secteur en forte croissance. De plus, certaines activités, spécifiques au secteur d'activité du Groupe, telle que la production de charbon de bois au Brésil ont un résultat positif sur l'emploi dans des régions à faible développement économique, contribuant ainsi à la croissance économique locale.

Le Groupe est particulièrement exigeant vis-à-vis des conditions de travail dans lesquelles ces activités sont exercées afin de limiter les risques sur la santé et qu'elles soient réalisées en toute sécurité. Les risques sont principalement liés à la chaleur, pannes d'équipements, sous-produits dangereux comme les scories ou la poussière, matières toxiques. Les exigences vis-à-vis des

fournisseurs sont les mêmes que celles mises en place en interne par le Groupe. Un suivi régulier des performances fournisseurs est mis en place, avec dans certains cas des plans d'actions immédiats à mettre en place par les fournisseurs. Vallourec a développé un processus robuste pour minimiser ces impacts, comme décrit dans les sections 2.2.2.1 et 2.4.4.

II) ENGAGEMENTS CLÉS

Vallourec a depuis longtemps adopté une approche proactive sur les questions de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), dans un souci d'agir de manière responsable. Cette ambition se traduit par des engagements RSE exigeants. Pour soutenir cette ambition, le département Achats du Groupe a développé une approche spécifique.

Le Groupe est conscient que ses actions peuvent avoir un impact matériel sur les travailleurs de sa chaîne de valeur amont. C'est pourquoi, il veille à ce que les fournisseurs respectent les droits des travailleurs, en fournissant des environnements de travail sûrs et sains et leur offrent des opportunités de développement des compétences. L'évaluation des fournisseurs est effectuée à l'aide d'Ecovadis et en contrôlant l'adhésion à la Charte éthique et au Code de conduite anticorruption du Groupe par le biais du suivi des signatures.

III) PLAN D'ACTIONS

Cette démarche RSE passe par l'évaluation de ses fournisseurs dans toutes les étapes clés du sourcing stratégique. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- des évaluations globales de la performance RSE effectuées par une société tierce, Ecovadis, selon une méthodologie comprenant les thématiques décrites ci-après :
 - environnement : évalue la façon dont une entreprise gère son impact environnemental, y compris les efforts visant à réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la production de déchets et la durabilité environnementale globale,
 - social et droits humains : évalue l'approche d'une entreprise pour faire respecter les droits des travailleurs, la santé et la sécurité, la diversité, les conditions de travail et la prévention du travail forcé et du travail des enfants,
 - éthique : évalue l'intégrité commerciale de l'entreprise, notamment les mesures anti-corruption, la concurrence loyale, la protection des données et les pratiques de marketing responsables,
 - achats responsables : évalue la façon dont l'entreprise gère sa chaîne d'approvisionnement, en s'assurant que les fournisseurs respectent les pratiques de durabilité, les droits du travail, la protection de l'environnement et les normes commerciales éthiques ;
- des exigences particulières sur les domaines de la santé et la sécurité au travail, au respect des droits humains et des normes sociales ;
- du respect des normes environnementales, et en ce qui concerne les achats de matières premières, et les fournisseurs de billettes d'acier en particulier (l'acier représentant une part très importante du bilan carbone du Groupe (scope 3 amont), Vallourec exige de ses partenaires d'avoir défini une feuille de route de décarbonation, et par ailleurs demande la fourniture de l'empreinte carbone des produits achetés sur la base de documents certifiés du type Analyse du Cycle de Vie ;
- des processus d'appel d'offres et contrats qui imposent un comportement exemplaire en termes d'éthique, avec la signature du code éthique du Groupe, et des engagements en matière de RSE. Les exigences comprennent l'évaluation Ecovadis, le respect des normes en matière de sécurité et

Le Groupe applique des normes strictes de santé et de sécurité à tous ses fournisseurs. Pour les fournisseurs de Vallourec travaillant dans ses locaux, les exigences de sécurité sont identiques à celles des collaborateurs de Vallourec et sont encadrées par une procédure spécifique pour les sous-traitants. Avant de commencer leur mission, tous les prestataires reçoivent la formation nécessaire et sont tenus d'utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. En exigeant le respect des cadres internationaux de santé et de sécurité tels que la norme ISO 45001, Vallourec œuvre à réduire les risques sur le lieu de travail, à garantir une manipulation sûre des matériaux et à investir dans des technologies qui préviennent les blessures et les accidents.

d'environnement, la conformité aux règles de traçabilité et d'approvisionnement pour les minerais issus de zones de conflit, ainsi que le respect des lois et réglementations locales ;

- une gestion des risques fournisseurs régulière ;
- un dialogue avec les fournisseurs en recueillant par le biais d'un questionnaire annuel leurs avis sur la relation avec le Groupe, les sujets de sécurité, et de responsabilité sociale.

Pour les entreprises dont le volume d'affaires avec Vallourec est supérieur à 1 million d'euros, l'évaluation ESG via le questionnaire Ecovadis est obligatoire. Les exceptions sont évaluées au cas par cas. Pour atténuer les risques, Vallourec surveille la notation éthique via la plateforme IndueD et exige la signature de la Charte Éthique et du Code de conduite Anticorruption du Groupe.

Vallourec n'a pas nécessairement la capacité d'influer directement les mesures de sécurité prises par ses fournisseurs dans leurs propres usines. Néanmoins, une très grande attention est portée à la sensibilisation des fournisseurs à ces enjeux, qui plus est les questionnaires et audits réguliers permettent de s'assurer de la pertinence des pratiques.

Selon les procédures internes de gestion des risques, si le score EcoVadis d'un fournisseur est inférieur à 30 dans les thèmes Environnement ou Travail et droits de l'Homme, le fournisseur sera considéré comme un fournisseur à risque, et un plan d'action avec un suivi trimestriel sera exigé. De plus, Vallourec effectue des examens stratégiques de ses principaux fournisseurs pour s'assurer qu'ils s'alignent sur les objectifs de durabilité à long terme et les normes éthiques du Groupe. En ce qui concerne le score « Travail et droits de l'homme », à la fin de l'année 2024, moins de 1 % de tous les fournisseurs ayant reçu un score Ecovadis ont obtenu une note insatisfaisante. Ces fournisseurs sont tenus d'adopter un plan d'action pour s'améliorer dans les domaines identifiés comme critiques par Ecovadis et de réévaluer leur score.

Vallourec n'a pas d'accord signé avec des syndicats de ses fournisseurs, mais en s'appuyant sur le questionnaire EcoVadis pour encourager l'adhésion, Vallourec promeut activement des valeurs sociales et environnementales clés tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, notamment en défendant les droits des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, en favorisant une culture de respect et d'égalité en exhortant les fournisseurs à adopter des politiques anti-

discrimination et en soutenant le respect du droit du travail. Aucun risque matériel n'a été identifié sur les travailleurs de la chaîne de valeur de Vallourec concernant des groupes spécifiques.

Pour tous ses fournisseurs, Vallourec exige la signature de la Charte éthique et du Code de Conduite Anticorruption. Fin 2024, 95 % des fournisseurs stratégiques (fournisseurs supérieurs à 1 million d'euros) avaient signé ces documents. Certains fournisseurs peuvent être amenés à ne pas les signer en raison de normes juridiques différentes. Afin de minimiser les risques, le service Achats signale ces fournisseurs comme non-conformes après avoir soumis la demande à l'équipe interne de la Conformité pour examen.

Charte éthique et code de conduite anticorruption

La Charte éthique définit les grands principes d'action de Vallourec, vis-à-vis de son personnel, de ses clients, de ses fournisseurs et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Elle constitue la base de toutes les procédures et des formations internes en matière d'éthique et de conformité. Dans cette politique Vallourec s'engage à :

- respecter les droits de l'homme, y compris les droits du travail, en condamnant fermement le travail forcé, le travail des enfants et toute discrimination fondée sur des facteurs autres que les compétences et les aptitudes. Le code affirme par ailleurs, le respect des lois nationales et des accords internationaux, notamment en ce qui concerne les droits des employés, et comprend des dispositions spécifiques pour garantir des conditions de travail sûres et saines ;
- établir des relations de confiance avec ses fournisseurs, en les encourageant à adopter des principes éthiques alignés sur ceux de Vallourec, et en leur demandant d'accepter des éventuels audits.

Le rôle du Compliance Officer du Groupe est de veiller à l'application de la Charte éthique ainsi que de traiter les alertes qui peuvent leur être faites via la ligne d'alerte présentée ci-dessous.

IV) SUIVI DE PERFORMANCE

Actuellement, 75 % des achats du Groupe sont effectués auprès d'entreprises ayant obtenu une notation Ecovadis à la suite d'une évaluation ESG, ce qui représente à ce jour plus de 1 000 fournisseurs. L'objectif est de maintenir ce niveau.

Cet objectif a été fixé par les directions Achats et Développement Durable sur la base de benchmark externe et par rapport au panel fournisseurs du Groupe.

V) MITIGATION ET REMÉDIATION DES IMPACTS NÉGATIFS

Actions visant à prévenir les impacts négatifs

Vallourec s'engage à trouver un équilibre entre ses objectifs commerciaux et des pratiques éthiques et durables. Il s'agit de s'assurer que les stratégies du Groupe répondent non seulement aux objectifs de performance, mais aussi aux normes les plus élevées en matière de RSE. Pour maintenir cet équilibre, Vallourec s'engage régulièrement auprès des parties prenantes, en intégrant leurs préoccupations et leurs idées dans ses décisions commerciales afin de s'assurer d'être aligné à la fois sur les demandes du marché et sur les pratiques durables.

Lorsque les fournisseurs signent le Code de conduite anticorruption de Vallourec, ils s'engagent à respecter les normes éthiques de Vallourec, à se soumettre à des contrôles de diligence raisonnable, à prohiber les pratiques de corruption et à signaler les comportements contraires à l'éthique lors de la signature du Code de conduite anti-corruption.

Le Code de conduite anticorruption de Vallourec insiste auprès de ses collaborateurs sur la conduite à tenir lors des interactions avec les fournisseurs, les règles à respecter en matière de cadeaux et d'invitations d'entreprise, ainsi que les règles relatives aux conflits d'intérêts. Tous les membres du département Achats ont reçu une formation sur les risques de corruption et sur la manière de communiquer les bonnes pratiques aux fournisseurs. A ce titre, Vallourec Integrity Line, un système d'alerte accessible en huit langues via une plateforme Internet sécurisée, est à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes, y compris les prestataires de services et les fournisseurs.

En 2008, Vallourec s'est engagé à respecter les principes fondamentaux édictés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Ces principes ont été repris dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables au sein du Groupe Vallourec », approuvé par le Comité Européen et faisant partie intégrante du Code de déontologie. Vallourec est également signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2010.

Vallourec n'a reçu aucun rapport ni identifié de cas de non-conformité au sein de sa chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes au sein du Groupe et par ses sous-traitants en les intégrant dans ses due diligences, ses évaluations régulières et ses suivis.

Le suivi de la performance fournisseurs est réalisé trimestriellement par l'équipe Achats et présenté annuellement au Comité RSE du Conseil d'Administration de Vallourec.

Pour suivre et évaluer l'efficacité de ses actions, Vallourec organise des réunions trimestrielles avec la communauté des Achats et rencontre les fournisseurs stratégiques au moins une fois par an. Ces engagements sont essentiels pour maintenir une communication ouverte et s'assurer que les fournisseurs sont également alignés sur les objectifs du Groupe. Cette approche structurée permet de rester réactifs à la fois aux besoins de l'entreprise et aux attentes changeantes de nos parties prenantes.

Remédiations en cas d'impacts négatifs

En cas d'impacts négatifs, Vallourec dispose de plusieurs mécanismes pour apporter ou permettre des recours :

- 1) Vallourec Integrity Line : la ligne d'alerte Vallourec permet aux employés et aux parties prenantes externes, telles que les fournisseurs, de signaler tout comportement qui enfreint la Charte d'éthique ou le Code de conduite anti-corruption de Vallourec, plus de détails concernant cette ligne d'intégrité peuvent être trouvés dans la section 2.4.6.
- 2) Contrôle interne et audits : l'entreprise dispose d'un système de contrôle interne qui comprend des procédures dédiées aux risques de corruption et un système d'alerte supervisé par un comité. Des vérifications internes sont effectuées pour assurer la conformité et régler les problèmes relevés.
- 3) Gestion des accidents et inscription sur la liste rouge de sécurité : dans le cas d'un accident impliquant un employé d'un fournisseur dans les locaux de Vallourec, l'incident est géré avec le même niveau de soin et d'attention que s'il s'agissait d'un employé de Vallourec. Les fournisseurs impliqués dans de tels incidents sont ajoutés à la liste rouge de sécurité. L'inclusion dans cette liste peut résulter d'incidents enregistrables (incident avec arrêt de travail - LTI ou sans incident avec perte de temps - WLT), d'infractions environnementales ou d'écarts critiques en matière de sécurité sans amélioration/plan d'action au cours des trois derniers mois.

- (i) Actions de suivi pour les fournisseurs de la liste rouge : les sous-traitants de la liste rouge de sécurité sont soumis à un processus de suivi rigoureux visant à améliorer les performances. Cela comprend la présentation d'un plan d'action d'amélioration formel au responsable de la sécurité, au directeur des opérations et à l'équipe des achats, l'organisation de réunions d'examen mensuelles et la réalisation d'évaluations selon la méthode « Gemba » pour suivre les progrès des actions mises en œuvre.
- (ii) Critères de retrait de la liste rouge de sécurité : les fournisseurs peuvent être retirés de la liste rouge de sécurité s'ils font preuve d'une amélioration soutenue. Cela nécessite au moins trois mois sans incidents enregistrables ni écarts critiques, l'exécution complète du plan d'action (sauf en cas de besoin d'investissement pour retarder l'achèvement) et un audit par l'équipe de sécurité sans aucune restriction.
- (iii) Pénalités en cas de non-conformité : à titre exceptionnel, les fournisseurs qui ne respectent pas les normes de sécurité s'exposent à des pénalités financières stipulées dans leurs contrats. De plus, ils peuvent être placés en attente de nouvelles affaires, ce qui les rend inéligibles à la participation aux futurs processus d'appel d'offres jusqu'à ce que la conformité soit rétablie.

2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires)

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement des donations, ou du bénévolat, menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes comme au Brésil et en Indonésie.

Les initiatives doivent être conformes à la politique et aux trois axes fixés par le Groupe : l'éducation, la préservation de l'environnement et l'encouragement de l'implication volontaire des salariés, en fonction des besoins locaux.

En 2024, les ressources consacrées au financement de partenariats divers ont été d'environ 1,5 millions d'euros. À titre d'exemple, des soutiens à la formation ont été mis en œuvre dans toutes les régions où le Groupe opère. En outre, des actions pour accompagner les personnes en souffrance, malades ou victimes de violence, ont été financées par Vallourec ou menées à bien par des salariés bénévoles. Il en est de même pour la participation et le financement de projets environnementaux.

2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)



2.3.1 Gouvernance mise en place

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 2.4 « Plan de vigilance » et à la section 3.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

Le respect des lois, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption sont un des principaux principes d'action du Groupe, inscrit au sein de sa Charte Éthique complétée par un Code de Conduite Anticorruption.

Le Comité Conformité du Groupe est présidé par le Président du Conseil d'administration et Directeur général, animé par le Directeur de la Conformité, et réunit l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe Vallourec, ainsi que la Directrice de l'Audit Interne et les Risques, la Directrice Comptabilité, Consolidation et Contrôle Interne, le Directeur des Achats du Groupe. Ce Comité a pour objet de fixer les orientations et objectifs en matière de conformité et d'éthique des affaires, et d'assurer un suivi du déploiement effectif du Programme de Conformité du Groupe Vallourec.

De manière *a minima* trimestrielle, le Directeur Conformité du Groupe rend compte au Comité Conformité du Groupe. Il présente chaque trimestre au Comité d'Audit du Conseil d'Administration, un état des actions entreprises en matière d'éthique des affaires et pour le déploiement et l'amélioration du programme de conformité.

La Direction de la Conformité du groupe Vallourec met en œuvre et déploie les politiques internes en matière de conformité et, en particulier, le dispositif de détection et de prévention de la corruption, de prévention des pratiques anticoncurrentielles, et dédié au respect des mesures de sanctions économiques

internationales applicables. Le Directeur de la Conformité du Groupe rapporte hiérarchiquement au Secrétaire Général et rend compte régulièrement au Président du Conseil d'administration et Directeur Général. La Direction de la Conformité est constituée de spécialistes dédiés à la fonction au siège, et de Directeur Régionaux rapportant directement au Directeur Conformité du Groupe.

Aux côtés de la Direction de la Conformité, un *Group Ethics Officer* s'assure que l'ensemble des collaborateurs du Groupe et les parties prenantes agissent dans le respect des principes éthiques de Vallourec et de ses valeurs. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Conformité.

Des communications régulières sont effectuées sur les thématiques associées à Conformité, telle que la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Le Président du Conseil d'administration et Directeur Général communique l'importance du respect des règles, son attachement à l'éthique des affaires et sa « tolérance-zéro » vis-à-vis des pratiques y étant contraires, lors de ses allocutions aux dirigeants du Groupe ou à l'attention des salariés.

Des communications dédiées sur les thématiques associées à la Conformité et l'Éthique des affaires sont faites fréquemment via les outils internes de communication, et sont mises en ligne sur la page Éthique et Conformité de l'intranet, lui assurant une grande visibilité au sein du Groupe.

Pour conclure sur l'effectivité du dispositif ci-dessus, il convient de préciser qu'en 2024, le Groupe ou ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire ou quelconques sanctions pour des actes de corruption.

2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre

ODD 8.7, 16.5

2.3.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique, qui a été réactualisée en 2022.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif. La Charte éthique contient aussi les engagements de Vallourec quant au respect des droits humains.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachées des directives et recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application. Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe). Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Depuis 2018, la Charte éthique est complétée d'un Code de conduite anticorruption. Ce document constitue la politique anticorruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec.

Ce Code de conduite anticorruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Ce document a été refondu début 2025 pour s'adapter à la nouvelle structure du Groupe et au changement de gouvernance lié au plan *New Vallourec*. Il contient des définitions et des exemples pratiques de

comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite. Le Code de conduite anticorruption fait référence et est complété par des politiques internes approfondissant chacun des points qu'il encadre.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est à la fois mis en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société.

2.3.2.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques de non-conformité aux lois et réglementations notamment en matière de lutte contre la corruption et de concurrence dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Le Programme mondial de conformité du Groupe, inclut en particulier un dispositif de prévention et de détection de la corruption conforme aux dispositions de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ».

Ce Programme de conformité contient aussi un dispositif de prévention des violations des mesures sanctions économiques internationales applicables, et un dispositif de prévention dédié à prévenir les risques d'infraction aux règles de concurrence.

Ce Programme de conformité déployé, sous l'impulsion du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, par la Direction de la Conformité et s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- l'engagement de l'instance dirigeante et tout particulièrement celui du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, rappelé dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption ainsi que sur la page dédiée à l'éthique, et la conformité du site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole lors des événements internes et des actions de communication ponctuelles, et de messages diffusés fréquemment au sein des établissements du Groupe.
- Par ailleurs, le suivi du dispositif est directement assuré par le Comité conformité, animé par le Directeur Conformité et composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe, de la Directrice de l'Audit Interne et des Risques, de la Directrice de Consolidation, Comptabilité et Contrôle Interne, et du Directeur des Achats du Groupe, et se réunissant de manière *a minima* trimestrielle ;
- une cartographie des risques du Groupe, complétée par une cartographie dédiée aux risques de corruption et de trafic d'influence. Cette cartographie des risques de corruption a, dans le contexte de la réorganisation du Groupe, été refondue en 2023 pour couvrir de manière effective et approfondie l'ensemble des processus opérationnels du Groupe en sa nouvelle organisation refondue à l'aune du Plan *New Vallourec* ;
- des mesures de prévention et de contrôle inscrites au sein de procédures dédiées.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, la Direction de la Conformité est investie des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte éthique et au Code de conduite anticorruption pour les salariés ;
- participer à la définition de procédures et de mesures d'application découlant de la Charte et du Code et permettant leur mise en œuvre effective ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application qui serait soulevée par un collaborateur ;
- présenter les cas de non-respect de la Charte éthique au Comité compliance et au Comité d'audit, à cette fin, elle reçoit toute information relative aux manquements aux principes du Code ou de la Charte.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, le Groupe est doté d'un Code de conduite anticorruption. Le Code de conduite anticorruption fait référence et est complété par des politiques et procédures internes contenant des règles précises quant aux cadeaux et invitations d'affaire, aux vérifications sur l'intégrité et les risques devant être effectuées avant d'entrée en relation avec un tiers, avec des règles spécifiques s'appliquant pour chacune des catégories de tiers (intermédiaires commerciaux, clients, et fournisseurs), à la gestion des conflits d'intérêts, au contrôle des opérations de mécénat et de parrainage, ainsi qu'aux relations avec les personnes publiques et la représentation d'intérêt ;

- des dispositifs de vérification de l'intégrité des tiers avec lesquels le Groupe peut être amené à interagir.

Ces mesures de contrôle vont concerner particulièrement les tiers impliqués dans ses activités de vente (ses clients et intermédiaires commerciaux, dont ses agents), ses fournisseurs de produits ou services, ses partenaires ou cibles d'acquisitions, ainsi que les organismes pouvant bénéficier de ses actions de mécénats et parrainages ;

- des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe visant à répondre aux risques auxquels ces collaborateurs pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Le Groupe s'appuie notamment sur un Welcome Package. Il s'agit d'un module diffusé *via* le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail.

Le programme de formations comprend des formations présentielles ou à distance, dont un e-learning « Mission Compliance » sur le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University, dédié à sensibiliser à l'anticorruption et former de manière thématique au respect du Code de conduite anticorruption. Cet e-learning est suivi par tout nouveau collaborateur et, tous les deux ans, par chaque collaborateur du Groupe. Il est accompagné d'un message du Président du Conseil d'administration rappelant son attachement au suivi de cette formation et au respect des principes, règles et valeurs inscrits dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Des actions de sensibilisation aux règles éthiques ont également été déployées dans les usines du Groupe dont le personnel peut ne pas avoir accès au LMS.

Modules e-learning obligatoires assignés aux cadres et ATAM

	Taux de complétude à fin 2024
Prévention de la corruption et règles de concurrence	89,12 %
Cybersécurité	90,19 %

Des modules de e-learning approfondies au droit de la concurrence et la prévention des pratiques anticoncurrentielles sont sur le Learning Management System (LMS) et sont effectués par l'ensemble des cadres du Groupe dès leur intégration.

En complément du socle général de formation sur les domaines de l'éthique et de la conformité, les membres de la Direction Conformité effectuent des sessions de formations en présentiel et personnalisées aux fonctions les plus exposées, notamment sur les thématiques liées à la prévention de la corruption et respect des règles en matière de libre concurrence. Ces fonctions vont par exemple être les équipes commerciales, achats, directions et opérations, comptabilités et ressources humaines de l'entreprise. En 2024, l'ensemble des fonctions de l'entreprise, dont celles les plus exposées, avaient reçues une formation sur la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, le Directeur Conformité intervient chaque trimestre auprès des membres du Comité d'Audit du Conseil d'Administration pour s'assurer qu'ils disposent des connaissances appropriées dans le domaine de la prévention de la corruption.

- un dispositif de contrôle dédié, intégré au dispositif de Contrôle Interne du Groupe.

Ces contrôles, supervisés par la Direction Contrôle Interne et la Direction Conformité, incluent des contrôles dédiés à la prévention des risques identifiés par la cartographie des risques de corruption, dont des contrôles comptables anticorruption. Ils comprennent aussi des contrôles dits de second niveau, dédiés à s'assurer de l'effectivité de ces contrôles et de l'implémentation effective du Programme de Conformité. L'Audit Interne vérifie périodiquement l'effectivité de l'ensemble du dispositif.

- un dispositif d'alerte interne présenté à la section 2.4.6 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ».

Ce dispositif d'alerte interne, la Vallourec *Integrity Line*, fait l'objet d'une politique et d'opérations de communication dédiées pour permettre sa connaissance effective par chacun des collaborateurs du Groupe. La réception des signalements, leur traitement confidentiel et rapide, la protection des lanceurs d'alerte et les enquêtes indépendantes et objectives diligentées en réponse aux alertes, sont assurés sous la responsabilité du Comité Éthique du Groupe, animé par le Directeur Conformité du Groupe qui supervise le traitement des signalements faisant référence à des manquements à l'éthique des affaires. Si une enquête interne, diligentée en réponse à un signalement, confirme des pratiques contraires à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption, le Comité Éthique peut demander à ce que des mesures correctives soient prises. Le Code de conduite rappelle que des sanctions disciplinaires peuvent être prises à l'encontre des salariés ne respectant pas les règles inscrites au sein du Code de conduite anticorruption.

- un programme d'évaluation de l'intégrité des tiers, notamment afin d'évaluer le risque de ses tiers vis-à-vis du risque de corruption et de violation des sanctions économiques internationales. En 2023, le Groupe a renforcé ses mesures d'évaluation et de contrôle des tiers, et a en particulier :

- mis en place un dispositif de contrôles des fournisseurs au moyen d'une plateforme dédiée pilotée par un Comité composé de la Direction de la Conformité et la Direction des Achats du Groupe,
- renforcé ses procédures de contrôles des clients, intermédiaires commerciaux, licenciés, distributeurs et bénéficiaires de donations et opérations de mécénats ;

- des contrôles internes dédiés, notamment, à la prévention de la corruption.

En 2023, le Groupe a entrepris de refondre son dispositif global de contrôle interne, renforçant en cela significativement son dispositif de suivi de la bonne diffusion de ses règles de contrôle au sein de l'ensemble de ses sociétés, notamment en matière de prévention de la corruption. Le déploiement de ce nouveau dispositif de contrôle interne continue au cours de l'année 2024 ;

- une liste de points à vérifier lors des audits, suivis et complétés lors de réunions régulières, *a minima* trimestrielles, avec le Département Audit.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le groupe Vallourec a obtenu, en 2018, la certification anticorruption *ETHIC Intelligence Program* pour la conception de son programme de prévention et de détection de la corruption. Cette certification a confirmé que ce programme répond aux risques de fraude et de corruption du Groupe et correspond aux bonnes pratiques et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Elle a permis notamment de promouvoir et renforcer les valeurs du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique auprès des partenaires commerciaux et parties prenantes extérieures.

Le contrôle du dispositif anticorruption est effectué par les fonctions opérationnelles et la Direction de la Conformité dans le cadre de l'application des procédures internes ainsi que par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne dans le cadre des missions d'audit au cours desquelles est intégrée la conformité.

2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquates afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allègements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et

- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs poursuivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2024, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

2.4 Plan de vigilance



Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, la société Vallourec a établi, tant pour elle-même que pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres. Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche est cohérente avec les priorités que le Groupe s'est fixées, dont la pertinence est confirmée par les résultats de l'analyse de matérialité présentés ci-dessus. En effet, les enjeux jugés de priorité absolue, tant par nos parties prenantes externes

que par le management de l'entreprise, font partie intégrante des points relevés dans notre cartographie des risques. Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans notre démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive de Vallourec dans les domaines environnementaux, sociaux et sociétaux.

Suite à un travail approfondi lors de l'Analyse de Double Matérialité, certains thèmes du plan de vigilance n'ont pas été retenus comme matériels pour le Groupe. C'est en effet le cas des droits humains auxquels l'entreprise prête une attention toute particulière mais dont il ressort que leur impact est limité, compte tenu de sa chaîne de valeur qui regroupe un nombre limité de niveaux de sous-traitants.

La Direction du Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats et la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques sont chargées de revoir ce plan de vigilance annuellement.

2.4.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance

2.4.1.1 Identification et évaluation des risques

Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont recensés auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles puis consolidés pour une revue trimestrielle par le Comité exécutif. Une cartographie des risques est donc en place au niveau de chacune des entités majeures et des régions, ainsi qu'au niveau du Groupe, et est actualisée trimestriellement par la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques.

Les priorités sont définies en fonction des probabilités d'occurrence, des impacts et du niveau de contrôle en vigueur.

S'agissant des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de

l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, Vallourec a en particulier identifié les risques suivants résultant spécifiquement des activités du Groupe :

- Du fait des risques inhérents à ses métiers, Vallourec a fait de la santé et de la sécurité au travail un enjeu prioritaire. Les principaux risques identifiés sont ceux induits par les procédés industriels (et plus particulièrement les risques chimiques et les émissions toxiques dans l'air). La maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec.

- La nature même de l'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement. En effet, les activités du Groupe sont à l'origine de nuisances sonores, nécessitent l'utilisation de produits et substances chimiques dangereux, génèrent des déchets classés comme dangereux, peuvent impacter quantitativement ou qualitativement la ressource en eau locale, entraîner une pollution des sols, donner lieu à des émissions nocives dans l'atmosphère et porter atteinte à la biodiversité.
- En matière de droits humains et des libertés fondamentales, Vallourec porte une attention particulière au respect des personnes et des communautés locales pouvant être impactées

2.4.1.2 Gestion des risques identifiés

D'une manière générale, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques afin d'anticiper et prévenir ces derniers. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques (cf. paragraphe introductif du chapitre 2 : « Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités »).

Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe. Des informations complémentaires figurent à la section 3.2 « Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne » du présent Document d'enregistrement universel.

par ses projets et activités. Le Groupe veille à établir un environnement de travail sûr et sain, sans discrimination et inclusif. Il favorise tout projet de dialogue social au sein de ses entités. Il accompagne ces dernières dans l'appropriation de ces sujets et dans le développement des compétences des collaborateurs.

- Enfin, comme toute organisation, le Groupe est également confronté au risque de non-respect de ses valeurs fondamentales, exposées dans la Charte éthique, elle-même complétée par le Code anticorruption et les politiques et règles internes du Groupe.

Pour progresser et réduire ses risques, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses process opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *lean management*, la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes de conduite des projets. De plus, il permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu mais également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, IATF 16949, API et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement

ODD 13.2

2.4.2.1 Organisation

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un responsable environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette Direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

De plus, les Comités environnement réguliers permettent d'arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés.

2.4.2.2 Mesures

Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. En 2024, cette dernière a été mise à jour pour refléter les nouveaux engagements du Groupe, puis signée par le Président-directeur général.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la santé et de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un Comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts et statuer sur leur approbation.

En matière d'atténuation du changement climatique, les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont exposés au paragraphe 2.2.2.1. En 2018, le Groupe a publié pour la première fois son objectif d'émissions à moyen terme. En 2019, Vallourec a décidé de souscrire à la démarche *Science-Based Targets initiative* (SBTi) avec l'objectif de réduire d'ici 2025 ses émissions carbone directes et indirectes afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique bien en dessous des 2 °C. En mars 2020, Vallourec a proposé quatre objectifs de réduction couvrant les émissions de ses procédés et également celles liées à ses approvisionnements et à ses produits. En mai 2020, ces objectifs ont été validés par le SBTi. En 2021, le Groupe s'est fixé comme objectif de réduire l'impact carbone des produits vendus de 30 % et 35 % d'ici 2030 et 2035 respectivement, par rapport à 2021.

En matière d'adaptation au changement climatique, Vallourec a effectué une cartographie de huit risques climatiques en 2014 sur huit régions, mise à jour en 2019. Celle-ci a conduit à la mise en place de mesures d'adaptation ciblées, en particulier aux États-Unis, au Brésil et en Chine. En 2023, la méthodologie a été revue et étendue à tous les aléas climatiques listés dans la CSRD, et le périmètre d'étude couvre l'ensemble des usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques (voir 2.2.2.3 « S'adapter au changement climatique »).

Vallourec s'est également fixé un objectif de réduction de l'empreinte hydrique de la fabrication d'acier et de tubes (en m³ d'eau prélevée dans l'environnement par tonne d'acier et de tubes traitée) de 10 % entre 2017 et 2025. En 2024, cet objectif a été renforcé en fixant un objectif de réduction absolu des prélèvements en eau hors eau de pluie pour la fabrication de tubes et d'acier de 20 % d'ici 2030, et par rapport à 2021.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 3.1.2.2 « Risques industriels et environnementaux ».

Les engagements du Groupe en matière d'environnement et les résultats des politiques mises en œuvre sont plus amplement décrits à la section 2.2 « Nos engagements environnementaux » du présent Document d'enregistrement universel.

2.4.3 Gestion des risques en matière de droits humains

ODD 8.7, 16.5

2.4.3.1 Structure

La gestion des risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales relève conjointement de la Direction des Ressources Humaines, pour ce qui concerne les salariés du Groupe, et de la Direction des Achats, pour ce qui concerne les

sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie (voir le paragraphe 2.1.3 « Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement »), en étroite collaboration avec la Déléguée à l'Éthique et à la Conformité.

2.4.3.2 Mesures

En sa qualité d'entreprise à dimension internationale, Vallourec a pris des engagements de responsabilité sociale forts, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

Ainsi, Vallourec condamne fermement :

- toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes ; et
- tout acte de violence physique ou mentale, ou la menace de tels actes.

Et à l'inverse, Vallourec promeut notamment :

- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale ; et
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives.

Vallourec a officialisé dès 2008 son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen et faisant

partie intégrante de la Charte éthique. Vallourec adhère également au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2010.

À titre d'exemple, partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, la grande majorité des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société. Les actions du Groupe en matière de dialogue social sont plus amplement décrites à la section 2.2.3 « Dialogue social » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec affirme son attachement à la diversité et à la lutte contre les discriminations au travail au travers de la Charte éthique.

Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique, une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination est réalisée à partir d'exemples du quotidien. Nos actions et initiatives en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion sont détaillées à la section 2.2.4.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes en son sein et chez ses sous-traitants en l'intégrant dans ses évaluations régulières. Les actions prises vis-à-vis des sous-traitants sont plus amplement détaillées ci-dessous.

La responsabilité du Groupe ne s'arrête pas aux portes des bureaux et des usines, elle s'étend bien au-delà, par son influence dans la société civile. Forte de sa volonté de respecter un modèle de développement équilibré, Vallourec accorde une grande importance aux communautés qui l'entourent et s'efforce d'établir avec elles des relations de compréhension et de confiance réciproques. Ces actions sont détaillées à la section 2.2.6 « Soutien du tissu socio-économique local ».

Vallourec s'efforce également de prévenir les risques spécifiques en matière de respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption. La mise en œuvre du plan de vigilance et les

actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité sont plus amplement décrites à la section 2.3 « Informations en matière de gouvernance » du présent Document d'enregistrement universel.

Enfin, Vallourec gère les risques liés à la cybersécurité par le biais d'un programme de formation sur la protection de l'information portant une attention particulière aux campagnes de *phishing* internes et à la détection des fraudes dans l'ensemble des régions. La section 3.1.2.6 « Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité » donne de plus amples informations à ce sujet.

2.4.4 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité

ODD 3.9

2.4.4.1 Organisation

La politique Santé et Sécurité a été mise à jour en 2024 en réaffirmant l'ambition du Groupe d'atteindre le meilleur niveau mondial en termes de Santé Sécurité, et notamment d'atteindre d'ici 2030 :

- Zéro accident grave laissant des séquelles à vie ;
- TRIR < ou = 0,2 ;
- Zéro Maladie Professionnelle.

Pour réaliser cette ambition, le Groupe a lancé également en 2024 une nouvelle feuille de route en Santé Sécurité : CAP 2030.

Cette politique, le manifeste associé, ainsi que la feuille de route Santé Sécurité CAP 2030 ont été présentés à l'ensemble des salariés lors de la journée Santé Sécurité Vallourec qui s'est déroulée sur l'ensemble des sites la semaine du 22 mai 2024.

Pour suivre et piloter déploiement de cette nouvelle feuille de route, une réunion trimestrielle de coordination avec les membres du ComEx directement en charge de son déploiement a été mise en place en 2024.

2.4.4.2 Mesures

En 2024, 97 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001. Les établissements qui bénéficient de ce niveau de certification représentent 100 % de la production en tonnes métriques. Le seul site de production non encore certifié VTS Serra, a entamé sa démarche de certification.

Depuis 2016, un focus particulier a été mis sur la maîtrise des risques Santé Sécurité des sous-traitants.

En 2024, un plan d'action particulier a été mis en œuvre avec un pilote au Brésil qui dispose du plus grand nombre de sous-traitants, mais aussi du nombre le plus important d'accidents pour ces sous-traitants. En 2024, ce plan d'action pilote a permis une réduction de 61 % des accidents sous-traitants au Brésil, en passant de 4,72 à 1,83.

Également, le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il produit et commercialise ses produits, qui ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissade et la limitation d'émission de produits toxiques.

Quant aux produits et substances chimiques, leur utilisation est sécurisée grâce au déploiement du programme CHEMSAFE, qui identifie les produits et évalue les risques afin d'établir les moyens de prévention appropriés. Les déchets dangereux font l'objet d'une gestion spécifique : leur manipulation et leur stockage sont soumis à des règles de sécurité strictes afin de préserver

Après la nomination d'un nouveau Directeur Groupe en charge exclusivement de la Santé Sécurité au travail depuis novembre 2023, l'organisation Santé Sécurité du Groupe a poursuivi son renforcement en cohérence avec la feuille de route.

Les équipes Santé Sécurité tant en région que sur site ont fait l'objet d'une revue et d'un plan d'action de renforcement significatif en 2024, tant en nombre qu'en compétences en cohérence avec l'ambition de la feuille de route Santé Sécurité.

Enfin, afin de faciliter la réalisation et le pilotage des actions en termes de Santé Sécurité par les managers et les employés, Vallourec a commencé à déployer un progiciel de management des enjeux Santé Sécurité.

l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. La mise en œuvre du Plan de vigilance du Groupe et ses actions en matière de santé et de sécurité sont décrites plus en détail au paragraphe 2.2.2.1 « Santé et sécurité » du présent Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, le Groupe a également formalisé une politique de voyage (*Business Travel Policy*) couvrant tous les aspects pratiques liés aux déplacements professionnels. Pour toutes les questions liées à la sécurité des voyageurs, ce document renvoie à une procédure spécifique : la Travel Security procédure. Ce document présente notamment les dispositifs et organisations suivantes :

- Les pays, et les régions au sein même des pays, sont classés selon un niveau de risque allant de 1 à 5. L'actualisation des risques est maintenue à jour 24/7 par un prestataire spécialisé. Les pays à risque 5 sont interdits, la possibilité d'acheter des billets est bloquée dans les outils de réservation référencés. Pour les pays ou zone à risque 4, Le directeur sureté et le membre du ComEx référent doivent valider le déplacement qui est généralement réalisé avec un accompagnement sécuritaire et en conformité avec les exigences liées au Duty of Care.
- L'intégralité des déplacements passent par les agences référencées, une connexion des flux PNR est établie avec une société d'assistance afin de permettre un suivi des collaborateurs. Si les collaborateurs utilisent de manière exceptionnelle un autre système de réservation, une solution manuelle de tracking est mise en place.

- Un programme d'information, de formation et d'accompagnement médicale et sécuritaire est mis en place et tous les collaborateurs peuvent bénéficier 24/7 d'une assistance médicale et sécurité ainsi que de possibilité d'évacuation médicales sous court délais.
- Tous les collaborateurs ont accès à une application dédiée à la santé et la sécurité en voyage leur permettant d'être informés et en contact avec un prestataire spécialisé.
- Tous les pays à risque pour lesquels le groupe a une présence forte ont des règles spécifiques de sécurité regroupées dans un document intitulé « Local Security Rules » et mis à jour une fois par an conjointement entre le directeur sûreté et le directeur pays.
- Dans tous les pays de présence permanente ou ponctuelle du groupe, la direction sûreté a la capacité de déployer des partenaires sûreté de confiance pour des missions de sécurisation, de confinement ou d'évacuation de ses collaborateurs.

2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement

ODD 12.6

2.4.5.1 Organisation

La Direction des Achats de Vallourec est organisée de manière centralisée afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, en utilisant des process standardisés entre les régions et des systèmes d'information appropriés. Un processus particulier de surveillance des risques fournisseurs est déployé dans chacune des régions et des achats centralisés afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser ces risques. Un suivi permanent des plans d'actions d'atténuation ou

de suppression de ces risques est réalisé trimestriellement. De surcroît, la politique de Vallourec est d'établir au maximum avec ses fournisseurs des contrats durables qui ne se limitent pas seulement à organiser la transaction commerciale mais responsabilisent également, dans la durée, les parties prenantes externes sur les performances et les exigences liées aux valeurs de Vallourec.

2.4.5.2 Mesures

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables, Vallourec a mis en place des outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et prenant directement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la santé sécurité. En application de cette politique, Vallourec conduit des campagnes d'évaluation formelle et régulière de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, assorties de plans d'action de progrès. Tous les fournisseurs dont l'activité est significative (supérieure à un million d'euros par an) font l'objet d'une demande d'évaluation formelle sur les critères de la responsabilité sociale et environnementale, à savoir l'environnement, l'éthique, le respect des droits humains et du droit du travail et le

contrôle de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement pris en compte dans les décisions et les orientations de Vallourec par rapport à ses fournisseurs et sous-traitants.

Conformément à la loi américaine et aux directives européennes, Vallourec est également engagé dans l'interdiction d'utilisation par ses fournisseurs de « minerais issus de zones de conflit » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays à risque.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions relatives aux relations avec les sous-traitants et fournisseurs sont décrites à la section 2.2.5 du présent Document d'enregistrement universel.

2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

ODD 16.5, 16.6

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte Éthique et du Code de conduite anticorruption en adressant un signalement sur la ligne d'alerte du Groupe *Vallourec Integrity Line*.

La *Vallourec Integrity Line* est déployée au sein du Groupe depuis 2018, et couvre toutes les entités contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe, notamment grâce à des campagnes et consignes d'affichage dont la bonne application est contrôlée régulièrement. Un lien vers le site dédié est disponible sur le site Internet de Vallourec et sur l'intranet du Groupe. Ce site est accessible à toutes les parties prenantes de l'entreprise, tant internes qu'externes.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à l'éthique des affaires et la Charte Éthique, au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme, si le lanceur d'alerte le souhaite, et offre les garanties prévues au sein de la loi Sapin II.

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte, les règles applicables au traitement et à la protection des données et rappelle le principe de confidentialité du signalement. Elle précise également que le lanceur d'alerte pourra bénéficier d'une protection spécifique et qu'il ne sera exposé à aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire. Conformément à la procédure interne, les signalements sont reçus par les membres du Comité Éthique du Groupe (le Directeur Conformité du Groupe, le Directeur Ressources Humaines du Groupe, la Directrice de l'Audit Interne et des Risques, la Directrice Juridique) et leurs représentants en Région que sont les Directeurs Conformité Régionaux. Les membres du Comité Éthique s'assurent du traitement effectif, confidentiel et indépendant des signalements reçus ainsi que de la supervision des investigations diligentées en réponse aux alertes. De manière trimestrielle, un compte-rendu de la ligne d'alerte est présenté au Comité Conformité, en présence du Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Ce même compte rendu est fourni au Comité d'audit.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 et les actions de sensibilisation effectuées depuis ont entraîné une augmentation du nombre de signalements. En 2024 : 270 signalements ont été reçus sur la *Vallourec Integrity Line*. Parmi ces signalements, 7 allégations contenaient des faits qui pouvaient être assimilés à de la discrimination. Suite à une revue approfondie, tous n'ont pas été considérés comme des alertes. Aucun de ces signalements n'a eu d'impact significatif sur le Groupe. En effet, les problématiques les plus souvent revenues étaient liées aux relations entre les salariés ou s'axaient sur des faits de non-respect des règles internes.

Aucun signalement auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'a été porté à la connaissance de Vallourec.

En 2024, le Groupe ne répertorie aucun signalement confirmé de faits de corruption ayant mené au licenciement ou l'application de mesures disciplinaires à l'encontre de salarié.

Annexes

Annexe 1 - Table des matières CSRD

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	Chapitre 4 : 4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale 4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (ex post)
E1.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)
E1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique liés aux risques physiques liés au changement climatique ou risque de transition liés au changement climatique	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Chapitre 2 : Informations générales - Base générale pour la préparation de l'état de durabilité
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	N/A
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.1.2.2 Plan d'actions (le Groupe a une feuille de décarbonation, mais à ce stade n'a pas finalisé de plan de transition au sens de la CSRD)
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques II) PLAN DE RÉSILIENCE V) PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.2.1 Engagements clés
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.2.4 Suivi de performance Chapitre 6 : 6.1.1.3 Chiffre d'affaires
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.2.4 Suivi de performance
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	NA
E1-8	Tarification interne du carbone	2.1.1.4 Management environnemental IV) INVESTISSEMENTS
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	N/A dispense de publication première année d'application de la CSRD
E2.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	2.1.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores
E2-1	Politiques en matière de pollution	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution
E2-3	Cibles liées à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.1.4.2 Rejets dans l'eau 2.1.4.3 Rejets dans l'air 2.1.4.4 Rejets dans les sols
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.1.4.5 Utilisation de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
E3.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	2.1.5.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	2.1.5.3 Plan d'actions
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	2.1.5.2 Stratégie et engagements clés
E3-4	Consommation d'eau	2.1.5.4 Suivi de performance
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	N/A dispense de publication première année d'application de la CSRD
E4.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6.1 Les enjeux liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes
E4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.1.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	N/A dispense de publication première année d'application de la CSRD
E5.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.1.7.2 Stratégie et engagements clés
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.7.3 Plan d'actions pour économiser les ressources naturelles
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.7.2 Stratégie et engagements clés
E5-4	Ressources entrantes	2.1.7.4 Suivi de performance
E5-5	Ressources sortantes	2.1.7.4 Suivi de performance
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	N/A dispense de publication première année d'application de la CSRD
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	2.2.5 Chaîne de valeur 2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité
G1-6	Pratiques en matière de paiement	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 4 : 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Chapitre 2 : Informations générales - gouvernance RSE Chapitre 4 : 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Chapitre 4 : 4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale 4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (ex post)
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	chapitre 2 : Informations générales - Déclaration sur la diligence raisonnable
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Chapitre 3 : 3.1.2.3 Risques inhérents au changement climatique 3.2.2.6.2 Contrôle interne - Développement durable
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	2.2.3 Dialogue social
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	2.3.2.2 Programme de conformité 2.4.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	2.2.3 Dialogue social 2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.3.2.2 Programme de conformité
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités	2.2.3 Dialogue social 2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.3.2.2 Programme de conformité
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	2.2.3 Dialogue social
S1-9	Métriques de diversité	2.2.4 Diversité et égalité des chances
S1-10	Salaires décents	2.2.2.4 Politique salariale
S1-11	Protection sociale	2.2.2 Conditions de travail 2.2.3 Dialogue social
S1-12	Personnes handicapées	2.2.4.4 Handicap
S1-13	Formation et du développement des compétences	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs
S1-14	Santé et de sécurité	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.4 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité (plan de vigilance)
S1-15	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	2.2.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle
S1-16	Indicateurs de rémunération (i) Point de donnée 97.a (ii) Point de donnée 97.b (iii) Point de donnée 97.c	(i) 2.2.4.1 Parité hommes/femmes (ii) Chapitre 4 : 4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices (iii) 2.2.4.1. / 4.3.2.4 / Annexe 2 Limites relatives à la 1 ^{ère} année d'application de la CSRD
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves sur les droits de l'Homme	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 2.4.3 Gestion des risques en matière de droits humains 2.4.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements (plan de vigilance)
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.5 Gestion des risques liés à l'approvisionnement (plan de vigilance)
S3	Communautés touchées	N/A non matériel
S4	Consommateurs et utilisateurs finals	N/A non matériel
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Chapitre 1 : 1.1 Bâtir le nouveau Vallourec 1.2 Stratégie et objectifs 1.3 Les activités du Groupe Chapitre 2 : Informations générales - La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité 2.2.5 Chaîne de valeur
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Chapitre 1 : 1.1.3 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec Chapitre 2 : Introduction-Analyse de double matérialité 2.2.3 Dialogue social
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 1 : 1.1.3 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec

Annexe 2 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel vise à respecter les articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

Référentiel des indicateurs RSE

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce (voir tableau de concordance présenté en annexe 3). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), et la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale ou d'autres normes de reporting telles que le *GHG Protocol*.

INDICATEURS ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

Les indicateurs sécurité sont issus du système Cority en déploiement depuis le 1 janvier 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les accidents enregistrables sont déclarés sous Cority. Puis progressivement au cours de 2024, la déclaration des PHGE (Événement potentiellement grave) premiers soins, des presqu'accidents, et heures travaillées ont été déclarés via Cority.

Les indicateurs environnement sont issus du système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016, ce qui permet un suivi et une consolidation mensuelle ou trimestrielle.

Périmètre de consolidation Environnement

L'ensemble des activités du Groupe sous contrôle opérationnel ou financier au sens de la CSRD sont consolidées dans le reporting environnemental. Le bilan carbone de l'entreprise est de plus conforme au protocole GHG et fait donc l'objet d'un reporting sur l'ensemble des activités en amont et en aval de la chaîne de valeurs de l'entreprise. Ainsi, le scope 1 et 2 correspond au périmètre du contrôle opérationnel, lequel est complété par un reporting sur les 15 catégories du scope 3.

Aucune entité légale contrôlée opérationnellement ou financièrement par l'entreprise n'est exclue du périmètre de reporting environnemental. Celui-ci couvre donc :

1. les sites ayant une activité industrielle, ainsi que l'ensemble des activités supports ayant lieu sur ces sites. Sont ainsi inclus : les bureaux administratifs, sièges sociaux et centres de recherche localisés sur les sites de production. Les données issues de ces sites sont primaires.
2. les bureaux de vente, les sièges détachés, le Centre de recherche de Valenciennes ainsi que les activités logistiques,

Périmètre de consolidation Sociale

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Ressources Humaines de Vallourec et correspondent au périmètre de consolidation comptable. Les entités cédées ou sites fermés en 2024 sont exclus du périmètre de reporting.

Les éléments présentés ne prennent pas en compte les salariés en congé de reclassement ou dispense d'activité.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un auditeur de durabilité, dont le rapport figure en annexe 3 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants et intégrée à une procédure du Groupe. Les indicateurs sur l'énergie, l'eau, les déchets, la pollution et les matières premières y sont reportés par chaque correspondant, responsable d'un site industriel. L'ensemble de ses indicateurs sont mesurés par des compteurs balances ou comptabilisés grâce aux factures, achats ou fiches techniques de la part de nos prestataires (dans le cas des déchets, lorsqu'ils ne sont pas mesurés sur site). Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

INDICATEURS LIÉS AUX EFFECTIFS ET HEURES

Les données sont collectées automatiquement par le système *Gathering Tools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

INDICATEURS LIÉS À LA FORMATION

Les données sont collectées dans le LMS (*Learning Management System*) de la Vallourec University disponible pour toutes les entités. Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Talent du Groupe.

lesquels sont consolidés sur la base d'indicateurs dérivés. Le recours à des extrapolations pour ces sites est justifié par la non-matérialité de leur impact (inférieur à 1 % sur le scope d'émissions de gaz à effet de serre correspondant).

Les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois sont inclus. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient.

Les deux sociétés suivantes sont mises en équivalence dans le cadre du reporting financier, mais n'entrent pas en compte dans le cadre du reporting environnemental :

- Ascoval, entité légale sans activité suite à la fermeture de l'aciérie de Saint-Saulve.
- HKM, au sein de laquelle Vallourec n'a pas de contrôle opérationnel. Vallourec possède une participation de 20 % dans la société, et un seul siège à son conseil d'administration.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu.

De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Calculs de production

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine). Elles sont comptabilisées comme minerai de fer pour la mine, charbon de bois pour la forêt, pellets de minerai de fer pour l'unité de pelletisation, acier pour les aciéries et tubes laminés à chaud ou finis à froid pour les tuberiers, les usines de traitement thermique et de finition.

Les productions d'acier et de tubes de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production d'acier et de tubes en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec. Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale et du comité de direction, des Régions et de l'ensemble des sites.

Les indicateurs concernant le nombre d'accident et d'événement potentiellement grave (PHGE) sont communiqués chaque semaine au comité de direction.

La division par la production, exprimée en tonnes de tubes traités, permet d'évaluer la performance d'une étape donnée du processus, et de comparer différents sites.

Par « tonne expédiée » ou « tonne vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur est publié dans les résultats du Groupe.

La division par les ventes, exprimées en tonnes de tubes expédiés, permet d'évaluer la performance consolidée de la Société. Ce chiffre est utilisé pour communiquer l'empreinte environnementale des tubes expédiés aux clients.

Vérification des informations RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un auditeur de durabilité, exceptée la section 2.4 Plan de vigilance.

Limites relatives à la 1^{ère} année d'application de la CSRD

ESRS	Thème	Limites méthodologiques et cas particuliers
ESRS E2	Donnée incomplète concernant les émissions de polluants	Le Groupe n'est pas en mesure d'identifier l'intégralité des émissions polluantes qui dépassent les seuils listés dans l'annexe 2 du règlement européen (EC) n° 166/2006, et qui doivent donc intégrer le reporting dans le cadre de l'ESRS E2. Par conséquent, les indicateurs communiqués cette année correspondent aux indicateurs historiquement suivis par les sites du Groupe, notamment à des fins de conformité avec les différents permis d'exploiter locaux. Le Groupe travaillera lors des prochains mois à compléter son reporting en identifiant les substances et polluants qui devront faire l'objet d'un suivi par les sites.
ESRS E2	Substances préoccupantes	La complexité des réglementations européennes en matière de substances polluantes a rendu difficile en pratique le recensement exhaustif des substances polluantes ainsi que la collecte des données afférentes. Par conséquent, le Groupe Vallourec n'a pas été en mesure de consolider les quantités de substances préoccupantes dès cette 1 ^{ère} année d'application, et travaillera lors des prochains mois à collecter ces quantités en vue d'une publication dans le futur, en étant vigilant sur la confidentialité attachées à certaines de ces informations.
ESRS S1	Absence de quantification des employés couverts par un accord collectif	Si la grande majorité des effectifs du Groupe sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société, Vallourec ne dispose pas à ce jour d'une méthode de calcul et des canaux de reporting permettant de quantifier de manière précise le pourcentage d'employés couverts par un accord collectif. Le Groupe travaille à la mise en place d'un indicateur permettant de le suivre qui pourra être communiqué à l'avenir.
ESRS S1	Absence de quantification des employés dont la rémunération est inférieure à un niveau jugé décent	Malgré l'identification de la thématique « salaire décent » comme matérielle dans le cadre de l'analyse de double matérialité, le Groupe Vallourec ne dispose pas à ce jour d'une méthodologie aboutie permettant d'évaluer la performance du Groupe sur ce sujet. Une réflexion relative à la définition d'une référence « Salaire décent » sur l'ensemble du périmètre du Groupe sera initiée, à l'avenir, en vue d'une formalisation future d'une politique et des indicateurs associés.
ESRS S1	Écart de périmètre sur le calcul de l'écart de rémunération femme/homme	Le Groupe communique une donnée historique réduite au périmètre des cadres et ATAM. L'information sur le périmètre complet n'est pas disponible à date. Une réflexion est en cours pour, à l'avenir, adopter le périmètre retenu par la CSRD.
ESRS S1	Écart de méthodologie sur le calcul du ratio de rémunération entre top exécutif et salaire médian	Le Groupe communique une donnée historique réduite au périmètre de la France uniquement. L'information sur le périmètre complet n'est pas disponible à date. Une réflexion est en cours pour, à l'avenir, adopter le périmètre retenu par la CSRD.

Limites méthodologiques et cas particuliers

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO _x et SO ₂ (kg)	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO _x et de SO ₂ sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) par les facteurs d'émissions suivants : 0,0001944 pour les NO _x et 1,73913 x 10 ⁻⁶ pour le SO ₂ kg/kWh (provenance des FE : fournisseurs de gaz en France). Seul le site du VRCF dispose de valeurs mesurées pour ses émissions de SO ₂ car celles-ci ne correspondent pas à une consommation de gaz naturel.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberie de Aulnoye-Aymeries), Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Barreiro, Jeceaba et Florestal, Mineração, Tianda, VAM HR, VAM MR, VOG MX, VTA Houma et RR	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, DBO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites pourraient concerner uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes les usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales. Les déchets de l'usine de Rath en démantèlement ont été estimés à partir des données 2023.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6). Depuis l'année 2019, Vallourec différencie les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.
Captation de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO ₂ captées par la forêt durant l'année de référence dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 2.2.2.2.III.D). La captation annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone capté par les racines rapporté au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbé par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone captées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes les usines	Les émissions de CO₂ de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « market-based ». Le Groupe calcule également les émissions « location-based » en utilisant le mix électrique national ou régional de production et les facteurs d'émission associés (ex. : états des États-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (par exemple, AIE, ADEME, US EPA,...).
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'aciers	Les émissions liées aux achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kgCO ₂ par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut-fourneau ou four électrique). Aujourd'hui, le Groupe considère les émissions directes (scopes 1 et 2) de ses fournisseurs d'aciers, mais aussi leurs émissions indirectes amont (scope 3), notamment celles liées aux achats des matières premières pour leurs fabrications d'acier.
Pourcentage de l'acier mis en œuvre à partir de ferrailles	Aciéries Vallourec de Jeceaba (Brésil) et Youngstown (États-Unis)	Cet indicateur se calcule sur la base des tonnes de ferrailles mises en œuvre dans l'année (achetées et recyclées en interne) divisées par la somme totale des entrants (quantités de fonte achetée ou produite en interne et de ferraille achetée et recyclée en interne).
Émissions de scope 3 liées aux transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été approfondie en 2020 en fonction des trois phases de transport (approvisionnement des matières premières pour les aciéries, transport des produits semi-finis entre usines et transport des produits finis vers les clients). L'activité est estimée en tonnes-kilomètres (elle tient compte à la fois du tonnage et de la distance) et associée au facteur d'émission pour les différents modes de transport (camion, train, péniche et fret maritime).
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été développée avec le support du cabinet Carbone 4. Le Groupe part du chiffre d'affaires annuel de Vallourec (en millions d'euros) dans ses six principaux marchés que sont : Pétrole & gaz, Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, Automobile, Construction et autres. Chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone prédéfinie (tonnes CO₂ par million d'euros de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le secteur du pétrole, l'intensité des émissions est basée sur le baril, son prix et son contenu énergétique. Pour le marché Pétrole et gaz Vallourec a pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Énergie électrique.
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	Vallourec calcule ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'Ademe correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».
Prélèvements d'eau	Vallourec Mineração	Les prélèvements d'eau de la mine correspondent à l'eau extraite du sol pour abaisser les nappes phréatiques, ainsi qu'à celle prélevée dans l'environnement pour être utilisée pour le traitement du minerai de fer, l'arrosage des terres et le contrôle des poussières.
Matières premières	Toutes les usines	La consommation de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspond aux quantités utilisées pour la production d'acier. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans les déchets consolidés, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes les usines	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.
Turnover	Toutes les usines	Le taux de turnover : nombre de départs en fonction des catégories définies par la CSRD/ESRS divisé par le nombre total des effectifs permanents au 31 décembre de l'année. Dans les motifs de départs retenus, sont pris en compte les départs : • volontaires, • pour fin de contrat à durée déterminée • pour décès en service, • pour licenciements, • pour départs en retraite.

Problématique	Usines concernées	Description
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis, et suite à un accident de travail et pour maladie en Allemagne	Toutes les usines	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180^e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt. En Allemagne, les absences pour cause d'accident (ou de maladie) sont prises en compte pendant six semaines pour la plupart des salariés (période payée par l'entreprise). Passé ce délai, l'employé ne génère plus d'heures d'absence pour Qbik.
Nombre d'heures de formation	Toutes les usines	La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de deux heures et plus, et les e-learning. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport à l'effectif fin de période. Les formations en salle de moins de deux heures et les formations des apprentis et des stagiaires sont exclues de la donnée.
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. En effet, ce transport est assuré par un prestataire extérieur. Le nombre d'heures travaillées est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.
Taux d'absentéisme	Toutes les usines	Le taux d'absentéisme est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.
Taux de disparité salariale hommes/femmes	Toutes les usines	Le taux de disparités salariales hommes/femmes est calculé en retenant les pays qui sont les plus importants en termes d'effectifs et avec des pratiques de rémunérations comparables entre ces pays, soit : • 4 pays : Allemagne, Brésil, France et États-Unis jusqu'en 2023 • et 3 depuis 2024 : Brésil, France et États-Unis. La population analysée est celles des agents de maîtrise et des cadres par groupe de niveaux. Les ouvriers ont été exclus de l'analyse compte tenu du faible taux de féminisation ainsi que les entités de Serimax, présentes dans ces pays, dont la structure de rémunération est différente de celle des collaborateurs de Vallourec. La population couverte représente 23 % de la population permanente de Vallourec, 70 % de la population Cadres et Agents de Maîtrise permanents du Groupe et plus de 96 % de la population des 3 pays retenus.

Annexe 3 – Rapports de l’auditeur de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Vallourec,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Vallourec. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans les chapitres « Informations générales », 2.1 à 2.3 et Annexes de la section 2 « État de durabilité » du rapport de gestion (ci-après le « Rapport de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, la société Vallourec est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Vallourec pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Vallourec dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Vallourec, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS, sur la pertinence des choix opérés par Vallourec en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR VALLOUREC POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Vallourec lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Vallourec avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Vallourec pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section « La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité » du Rapport de durabilité.

Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier ses parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

Dans cette perspective, nous nous sommes entretenus avec la Direction du Développement durable et avons examiné la documentation disponible au titre du processus d'identification des parties prenantes. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par Vallourec avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et, le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité.

Nous avons également apprécié le périmètre retenu pour l'identification des IRO, notamment par rapport au périmètre des comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, et apprécié sa cohérence avec notre connaissance du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être sources de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre avec les parties prenantes.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la Direction du Développement durable et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations à publier :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;

- le périmètre retenu par Vallourec relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions ou incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section « Base pour la préparation de l'état de durabilité » figurant dans le chapitre « Informations générales » ainsi que sur la section « Limites relatives à la 1^{ère} année d'application de la CSRD » figurant dans l'annexe 2 du Rapport de durabilité, qui présentent les limites méthodologiques et cas particuliers liés à la première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 2.1.3 du Rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Sur la base des entretiens menés avec la direction Environnement, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne les informations présentées par l'entité au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous avons :

- pris connaissance des règles d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisées par l'entité, et apprécié leur application sur une sélection de catégories d'émissions, sur les scopes 1 et 2 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, apprécié le processus de collecte d'informations ;
- apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données directement mesurables, telles que la consommation d'énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2, rapproché, sur la base de tests, les données sous-jacentes servant à l'élaboration des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Vallourec pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris-La Défense, le 10 mars 2025
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

Rapport d'assurance raisonnable du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnementales et sociales pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Vallourec (ci-après l'« Entité ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales et sociales suivantes (ci-après les « Informations ») au regard des critères définis par l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans la section 2 « Etat de durabilité » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- quantités d'électricité et quantité de gaz naturel figurant dans le tableau « Origine de l'énergie consommée par le groupe, 2024 » de la section 2.1.2.4 « Suivi de performance » ;
- émissions des scopes 1, 2 et 3 figurant dans le tableau « Suivi du bilan carbone du groupe » de la section 2.1.2.4 « Suivi de performance » ;
- quantité d'eau prélevée figurant dans le tableau « Prélèvements d'eau » de la section 2.1.5.4 « Suivi de performance » ;
- quantités de déchets non dangereux non destinés à l'élimination et destinés à l'élimination, quantité totale de déchets dangereux et pourcentage de déchets valorisés figurant dans le tableau « Indicateurs suivis pour la gestion des déchets » de la section 2.1.7.4 « Suivi de performance » ;
- pourcentage de ferrailles recyclées figurant dans la section « Orientations stratégiques » du chapitre « Informations générales » ;
- éléments concernant les effectifs et découpage par âge, genre, catégorie et zone géographique (figurant dans le tableau « Effectifs inscrits au 31 décembre ») de la section 2.2.1.1 « Evolution et répartition » ;
- total du taux d'absentéisme figurant dans le tableau « Taux d'absentéisme » de la section 2.2.2.3 « Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle » ;
- taux de fréquence des accidents avec arrêt « LTIR » ; Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt « TRIR » présentés dans la section 2.2.2.1 « Santé et sécurité ».

Notre mission ne couvre pas les autres informations incluses dans l'Etat de durabilité.

OPINION SOUS FORME D'ASSURANCE RAISONNABLE

A notre avis, les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux principes présentés dans l'Etat de durabilité, en particulier l'annexe 2 « Note méthodologique ». Ce Référentiel a été spécifiquement conçu pour le reporting environnemental et social de l'Entité et, par conséquent, les Informations objet de la mission peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

En particulier, les calculs permettant d'établir les émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 peuvent être basés sur des facteurs de calcul issus de tiers et/ou de certains acteurs de la chaîne de valeur du groupe. Concernant ces facteurs de calcul, nous n'avons pas été en mesure de revoir les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces facteurs de calcul.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour préparer les Informations ;
- préparer des Informations conformément au Référentiel ;
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une opinion indépendante sur la base des éléments probants que nous avons obtenus ;
- de communiquer notre opinion au président-directeur général de la société Vallourec.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

NORMES PROFESSIONNELLES APPLIQUÉES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information* publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce, le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*).

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui implique de définir et mettre en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux se sont déroulés entre septembre 2024 et février 2025.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant les Informations. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous avons pris en considération le contrôle interne pertinent pour la préparation par l'Entité des Informations. Nous avons notamment :

- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur les Informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des Informations ;
- testé les Informations au niveau d'un échantillon d'entités représentatives que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux informations consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures, et mis en œuvre des tests de détail approfondis sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris-La Défense, le 10 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 225-102-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1°	MODÈLE D'AFFAIRES ET DE CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE	Profil/chapitre 1 paragraphe 1.1.3
2°	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES	
a)	En matière environnementale	Introduction chapitre 2 / 2.4.1 / 2.4.4 / 3.1.2
b)	En matière sociale	Introduction chapitre 2 / 2.4.1 / 2.4.2 / 3.1.2
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	Introduction chapitre 2 / 2.4.6 / 3.1.3.1 / 3.1.3.3
d)	En matière de droits de l'homme	Introduction chapitre 2 / 2.4.1 / 2.4.5 / 3.1.2 / 3.1.3
3°	DESCRIPTION DES POLITIQUES APPLIQUÉES ET DES RÉSULTATS DE CES POLITIQUES	
a)	En matière environnementale	2.1
b)	En matière sociale	2.2
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	2.3
d)	En matière de droits de l'homme	2.4.1 / 2.4.5 / 2.3
4°	INFORMATIONS SOCIALES	
a)	Emploi	
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.2.1
2.	Les embauches et les licenciements	2.2.1.2
3.	Les rémunérations et leur évolution	2.2.2.4
b)	Organisation du travail	
4.	L'organisation du temps de travail	2.2.2.3
5.	L'absentéisme	2.2.2.3
c)	Santé et sécurité	
6.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.2.2.1
7.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	2.2.2.1
d)	Relations sociales	
8.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.2.3.1
9.	Le bilan des accords collectifs	2.2.3.1
e)	Formation	
10.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	2.2.2.2
11.	Le nombre total d'heures de formation	2.2.2.2
f)	Égalité de traitement	
12.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.2.4.1
13.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.2.4.4
14.	La politique de lutte contre les discriminations	2.4.6 / 2.2.4
5°	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a)	Politique générale en matière environnementale	
15.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.1.1.1
16.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.1.1.1 / 2.1.8 / 3.1.2
17.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Note 9 des états financiers

b) Pollution		
18.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.1.4 / 2.1.4.2 / 2.1.4.3 / 2.1.4.4
19.	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	2.1.4 / 2.1.4.5 / 2.1.4.6
c) Économie circulaire		
Prévention et gestion des déchets		
20.	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	2.1.4.1 / 2.1.7.2 / 2.1.7.3 / 2.1.7.4
21.	les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
Utilisation durable des ressources		
22.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.1.5
23.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	2.1.7
24.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.1.2.2
25.	L'utilisation des sols	2.1.4.4
d) Changement climatique		
26.	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	2.1.2.2
27.	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	2.1.2.3
28.	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	2.1.2.2
e) Protection de la biodiversité		
29.	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	2.1.6
6° INFORMATIONS SOCIÉTALES		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
30.	L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	2.2.5 / 2.2.6
31.	L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	2.2.5 / 2.2.6
32.	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	2.2.5 / 2.2.6
33.	Les actions de partenariat ou de mécénat	2.2.6
b) Sous-traitance et fournisseurs		
34.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2.2.5. / 2.4.5
35.	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.2.5. / 2.4.5
c) Loyauté des pratiques		
36.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Informations générales/ 2.4
7° INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
37.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.2.5. / 2.3 / 2.4.6
8° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :		
38.	• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.4.1 / 2.4.5
39.	• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.4.1 / 2.4.5
40.	• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.4.1 / 2.4.5
41.	• à l'abolition effective du travail des enfants	2.4.1 / 2.4.5

9°	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
42.	Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit comprenant les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport en amont et aval de l'activité, accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité	2.1.2 / 2.1.4 / 2.1.5 / 2.1.7
43.	Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	2.2.5.2 / 2.2.6
44.	Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2.1.1.2 / 2.1.7.3
45.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A*
46.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	N/A*
47.	Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	2.2.6 / N/A*
48.	Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	N/A*
49.	Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.2.3.1
50.	Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	2.2.4 / 2.4.6
51.	Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	2.2.2.3
52.	Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	2.2.2. / 2.2.6

*Compte tenu des activités du Groupe, la Société estime non pertinent de communiquer des informations sur ses engagements en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Annexe 5 – Table de concordance GRI

Déclaration d'utilisation	Vallourec a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.	
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021	
Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Chapitre 5 : Informations sur la Société et son capital 5.1 Principales dispositions légales et statutaires 5.2 Informations concernant le capital social 5.7 Périmètre du Groupe
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Chapitre 2 : Annexe 1 – Note méthodologique « Périmètre de consolidation » 5.7 Périmètre du Groupe
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts) 8.1.3 Responsable juridique du Groupe
	2-4 Reformulations d'informations	Chapitre 2 : Annexe 2 – Note méthodologique 5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2024
	2-5 Assurance externe	Chapitre 2 : Annexe 3 – Rapport de l'auditeur de durabilité sur l'état de durabilité 4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.1 Vers un nouveau Vallourec 1.2 Stratégie et objectifs 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)
	2-7 Employés	2.2.1 Effectifs du Groupe 2.2.1.1 Évolution et répartition Chapitre 2 : Annexe 2 – Note méthodologique
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Motif d'omission : « Informations indisponibles/incomplètes. Le système de management du personnel ne répertorie pas les travailleurs qui ne sont pas des employés »
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Chapitre 2 : Gouvernance RSE Chapitre 4 : Gouvernement d'entreprise 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration 4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration D) Le Comité des nominations et de la gouvernance 4.2.1.3.2 Activité des Comités D) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2 Organes d'administration et de direction 4.2.2.1 Le Président-directeur général 4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre 2 : Gouvernance RSE 4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2023 4.2.1.3.1 Activité du Conseil 4.2.1.3.2 Activité des Comités 4.2.2 La Direction Générale
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Chapitre 2 : Gouvernance RSE 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration C) Le Comité RSE 4.2.1.3.2 Activité des Comités C) Activité du Comité RSE
	2-15 Conflits d'intérêts	4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-16 Communication des préoccupations majeures	2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration 4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-19 Politiques de rémunération	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration E) Le Comité des rémunérations 4.2.1.3.2 Activité des Comités E) Activité du Comité des rémunérations
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices/Ratios d'équité
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.1.2.3 Dans le respect de chacun et de l'environnement Chapitre 2 : Introduction
	2-23 Engagements politiques	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.2.2.1 Santé et sécurité 2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.3.1 Gouvernance mise en place 2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre 2.4 Plan de vigilance
	2-24 Intégration des engagements politiques	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.2.2.1 Santé et sécurité 2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4 Plan de vigilance
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre 2.4 Plan de vigilance 2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel 2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.3.1 Gouvernance mise en place 2.3.2.2 Programme de conformité 2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale
	2-28 Adhésions à des associations	Chapitre 2 : Orientations stratégiques
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)
	2-30 Négociations collectives	2.2.3.1 Organisation du dialogue social
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Chapitre 2 : Informations générales
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Informations générales
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Anticipation de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité 2.1.2.1 Risques inhérents à l'atténuation du changement climatique 2.4 Plan de vigilance 2.4.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 2.4.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité 2.4.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement 2.4.4 Gestion des risques en matière d'environnement 2.4.5 Gestion des risques en matière de droits humains 2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 3.1 Facteurs de risques 3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne
GRI 200 – ÉCONOMIQUE		
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	7.1 Comptes consolidés
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Chapitre 2 : Introduction Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 3.1.2 Risques opérationnels
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux 4.3.3.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe Chapitre 7 : Note 8 Engagements envers le personnel
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	2.2.1 Effectifs du Groupe 2.2.1.2 Entrées et départs
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS 2)

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	2.3 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.3.1 Gouvernance mise en place 2.3.2.2 Programme de conformité 2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.3.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption 2.3.2.2 Programme de conformité
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
GRI 300 – ENVIRONNEMENTAL		
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances
	301-2 Matières recyclées utilisées	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique
	302-3 Intensité énergétique	2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé Annexe 2 – Note méthodologique
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Motif d'omission : « Sans objet. Vallourec vend des produits en acier qui ne consomment pas d'énergie en phase d'utilisation. »
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle 2.1.5.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.1.5.3 Les actions clés sur 2017-2025
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	2.1.4.2 Rejets dans l'eau
	303-3 Prélèvement d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances Annexe 2 – Note méthodologique
	303-4 Rejet d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances 2.1.4.2 Rejets dans l'eau
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances Annexe 2 – Note méthodologique

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Vallourec communique sur ses sites opérationnels d'une importance considérable pour la biodiversité en dehors des zones protégées dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F1.3 – F.1.4) 
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Vallourec communique sur l'impact de ses activités, produits et services sur la biodiversité dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F1.6 – F.1.7) 
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes 2.1.6.1 Les risques liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes 2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.1.6.3 Notre Plan d'actions et moyens alloués Annexe 2 – Note méthodologique
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Vallourec communique sur les espèces avec leurs habitats dans les zones affectées par ses opérations dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F4.6b) 
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024
	305-4 Intensité des émissions de GES	2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024
	305-5 Réduction des émissions de GES	2.1.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone I) Stratégie et engagements-clés II) Plan d'actions et moyens mis en œuvre C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre a) Point méthodologique b) Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025 Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	2.1.4.3 Rejets dans l'air
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.1 Les risques liés à l'utilisation des ressources naturelles
GRI 306 : Déchets 2020	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.1.7.3 Nos plans d'actions pour économiser les ressources naturelles
	306-3 Déchets générés	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 La mesure de nos performances
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 La mesure de nos performances

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.5 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement
GRI 400 – SOCIAL		
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.2.1.2 Entrées et départs
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	2.2.3.1 Organisation du dialogue social 2.2.3.3 Communication interne du Groupe
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	2.2.2.1 Santé et sécurité 3.1.2 Risques opérationnels
	403-3 Services de santé au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité II) Santé B) Prévention du risque chimique C) Plan de substitution des produits
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité II) Santé B) Prévention du risque chimique C) Plan de substitution des produits
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.2.5 Couverture santé
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.2.2.5 Couverture santé
	403-9 Accidents du travail	2.2.2 Conditions de travail 2.2.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité
	403-10 Maladies professionnelles	2.2.2 Conditions de travail 2.2.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs II) Développement des compétences
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs II) Développement des compétences
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs I) Évaluation des collaborateurs

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.2.2 Le Comité exécutif 2.2.1.1 Évolution et répartition II) Répartition par sexe III) Répartition par âge
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	2.2.4 Diversité et égalité des chances I) Parité hommes/femmes
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.4.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 2.4.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	2.2.3.1 Organisation du dialogue social 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	2.2.5. Chaîne de valeur (ESRS S2)
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.2.5. Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.5. Gestion des risques liés à l'approvisionnement

Annexe 6 – Table de correspondance TCFD

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
GOUVERNANCE	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	Gouvernance RSE	Depuis 2018, Vallourec a mis en place un Comité RSE, constitué de membre du Conseil d'administration, qui se réunit quatre fois par an. En 2022, la nouvelle équipe de direction, a créé un second Comité RSE où l'ensemble des membres du Comité exécutif se rassemble tous les trimestres. Ces deux instances revoient, valident et orientent la stratégie Climat du Groupe. En complément, et afin de piloter les feuilles de route d'atténuation et d'adaptation du Groupe, les équipes opérationnelles se rassemblent tous les deux mois dans le Comité climat groupe, piloté par la Direction du Développement Durable et sponsorisé par la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique.
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	Gouvernance RSE 2.4.2.1 Gestion des risques en matière d'environnement – Organisation	Le Comité climat groupe valide les conclusions des analyses de risques effectuées par les Directions Environnement Groupe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est. Il acte les mesures à intégrer dans les plans d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la gouvernance des projets associés. Le suivi des investissements prévus par les projets de la feuille de route est piloté par le Comité CapEx, sponsorisé par le Directeur Excellence Industrielle, CapEx et Assurance Groupe.
STRATÉGIE	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour les court, moyen et long termes.	2. Introduction – Gestion des IROs (impacts, de risques et d'opportunités)	L'analyse de double matérialité réalisée en 2023 par le Groupe a permis de déterminer les risques extra-financiers matériels auxquels le Groupe est exposé. Les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de la simple matérialité menée en 2021. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. Les résultats sont exposés dans le présent état de durabilité.
		Table : Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers	
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	2.1.3.2 Cartographie des risques climatiques	En 2024, le Groupe a également réalisé une analyse détaillée spécifique aux risques climatiques incluant : les risques liés à l'évolution des réglementations et normes existantes ; les risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires du Groupe dans un monde bas-carbone ; les risques physiques des événements climatiques ; et les risques indirects.
		2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations	Le Groupe intègre une quantification de l'impact de l'ensemble des risques climatiques présentés dans sa procédure de management des risques internes, qu'ils soient liés aux risques de transition, ou aux risques physiques de dommages matériels et d'interruption d'activité. Sur ce dernier point, le Groupe a ainsi restitué cette année l'impact de six familles d'aléas climatiques (froid, sécheresse, inondation, chaleur, tempête, feu de forêt) sur ses sites principaux, en notant que l'analyse a été effectuée pour l'ensemble de ses sites (voir Stratégie a)).
		2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires	
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations	La stratégie du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique s'inscrit dans une trajectoire à moins de 2 °C, comme le témoigne la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, en ligne avec les trajectoires du SBTi. Cela se traduit par la faible empreinte carbone des produits vendus par le Groupe par rapport à ses concurrents, minimisant ainsi sa vulnérabilité face aux changements réglementaires à venir et aux exigences grandissantes des clients en matière de performance environnementale.
		2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires	Le Groupe a également testé la résilience de son plan d'affaires au regard des mutations économiques et énergétiques de ses parties prenantes dans un monde en transition. Les perspectives de vente par secteur (pétrole, gaz, nouvelles énergies, etc.) sont calibrées suivant la trajectoire « Announced Pledges Scenario » (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie à horizon 2030 et 2035. Ce scénario correspond à une augmentation de la température à 1,7 °C d'ici la fin du siècle.
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	Enfin, la résilience des infrastructures et process de l'entreprise au regard des aléas climatiques a été évaluée suivant le scénario le plus pessimiste du GIEC (SSP 5-8,5), qui correspond à une élévation de la température à plus de 4 °C. Pour cette analyse, il est en effet important de prendre le scénario le plus conservateur de manière à s'assurer que le plan d'adaptation global de l'entreprise prévoit des investissements compatibles avec les situations climatiques les plus extrêmes, en particulier lorsque les infrastructures sont conçues pour durer plus d'une décennie.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
GESTION DES RISQUES	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement 2.4.2.1 Organisation 2.4.2.2 Mesures	Le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.
		Chapitre 2 : Introduction – Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités)	Au niveau Groupe, plusieurs projets ont permis un <i>screening</i> exhaustif des risques liés au changement climatique, en conformité avec les réglementations en vigueur. Ainsi, la consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes a rendu possible l'analyse de double matérialité au niveau Groupe.
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement 2.4.2.2 Mesures	La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques. Celles-ci sont exposées dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financières ».
		2.1.2. Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.2.2 Plan d'actions	Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a défini de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO ₂ à horizon 2030 et 2035, lesquels sont sous-tendus par un modèle de projection des émissions intégrant les prévisions de production (alignées avec le plan d'affaires du Groupe), les leviers technologiques, les leviers achats, les prévisions de ventes (alignées avec l'évolution des débouchés commerciaux) et des externalités (basées sur le scénario « Announced Pledges » de l'AIE).
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	En 2023, le Groupe a entrepris une refonte de l'identification et de la gestion des risques physiques liés au changement climatique. Celle-ci a été conduite avec l'aide d'un prestataire externe. Chaque étape du processus (définition du périmètre, de l'exposition, de la vulnérabilité, du plan d'action) a fait intervenir les référents locaux environnement et les ingénieurs de gestion des risques. Ceux-ci ont été mobilisés lors d'ateliers de travail dédiés aux différents process (Achat, Mine, Forêt, Acierie, Fabrication de tubes). Ce projet a été mené par la Direction Environnement Groupe et sponsorisé par la Directrice Développement Durable.
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	2.4.1. Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 3.2. Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques Groupe afin d'anticiper et prévenir tout type de risques, dont ceux liés au changement climatique. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants : • validation du diagnostic et suivi des plans d'action ; • validation d'indicateurs clés sur les risques. Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
INDICATEURS ET OBJECTIFS	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	Chapitre 2 : Introduction – Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités) Table : Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2. Introduction – Orientations stratégiques	Les principaux indicateurs clés de performance suivis au niveau Groupe sont présentés dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financiers ». Au regard de l'atténuation du changement climatique, ils incluent le bilan carbone du Groupe (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval), l'intensité carbone des produits, la part du chiffre d'affaires liée aux nouvelles énergies, et des indicateurs d'énergie bas-carbone et renouvelable. Au regard de l'adaptation au changement climatique, ils incluent la part des actifs à risque matériel avant de considérer des actions d'adaptation climatique, et pour lesquels des actions d'adaptation climatique sont mises en place. Le tableau de bord RSE permet également un suivi quantitatif des indicateurs de performance suivis par le Conseil d'administration trimestriellement.
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2 et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants	2.1.2.4. Participer à la lutte contre le changement climatique – Suivi de performance Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024	Le suivi de performance en matière de décarbonation fait état d'un suivi détaillé des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes CO ₂ -équivalent) depuis l'année de référence : 2017. Les résultats y sont présentés pour l'ensemble des scopes de la chaîne de valeurs (1, 2, 3 amont et 3 aval). Conformément aux exigences du Protocole GHG, les émissions relatives au scope 2 « location-based » sont reportées séparément, de même que les émissions biogéniques liées à l'utilisation du charbon de bois dans les processus industriels de l'entreprise.
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	2.1.2.4. Participer à la lutte contre le changement climatique – Engagements clés	Des engagements climatiques ambitieux ont été validés par le SBTi sur la période 2017-2025, et permettent d'aligner la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe sur un scénario de réchauffement en deçà des 2 °C. Ces objectifs, fixés pour 2025, ont été atteints en avance de phase pour l'ensemble des scopes du bilan carbone : 1, 2, 3 amont et 3 aval. Le Groupe a également souhaité accélérer la réduction de l'intensité carbone des produits vendus à horizon 2030 et 2035, grâce au programme « Climate Challenge ». Ces objectifs globaux de réduction des émissions se décomposent en sous-objectifs, inscrits dans le plan de décarbonation de Vallourec. En matière d'adaptation au changement climatique, le Groupe a identifié le sujet comme matériel et publiera les indicateurs de suivi associés prévus par la CSRD.

Annexe 7 – Bilan carbone détaillé 2024

Synthèse des émissions en tonnes de CO ₂ équivalentes									
Scope	Métiers	Mine	Forêt	Production de fer et d'acier	Laminage et traitements thermiques des tubes	Finitions & Services	Sous-total (tonnes CO ₂ e)	% sous-total	% total
Scope 1 Émissions CO ₂ directes non biogéniques	Combustion du gaz naturel			36 861	279 134	81 955	397 951	63 %	
	Carburants pour transports internes	27 120	20 379	286	5 771	13 978	67 534	11 %	
	Fabrication de fer et d'acier			161 526			161 526	26 %	
	Total – Scope 1 non biogénique	27 120	20 379	198 673	284 906	95 933	627 011	100 %	
Scope 1 Émissions CH ₄ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		257 077				257 077	100 %	
Scope 1 Émissions directes non biogéniques et biogéniques	Total – Scope 1	27 120	277 455	198 673	284 906	95 933	884 087	100 %	12
Scope 2 Émissions « base fournisseurs » liées à l'électricité (ou « market-based »)	Électricité – Total – Scope 2 (« market-based »)	564	20	2 811	37 142	22 534	63 071	100 %	1 %
Scope 3 Autres émissions indirectes amont	Transports amont et inter-sites						109 131	8 %	
	Traitement des déchets						34 603	3 %	
	Transport des salariés et voyages						41 672	3 %	
	Achats de matériaux et Services						917 192	69 %	
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements						120 667	9 %	
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies						109 444	8 %	
							36	0 %	
	Total – Scope 3 amont						1 332 746	100	19 %
Scope 3 Autres émissions indirectes aval	Transports externes aval						110 612	2 %	
	Utilisation des produits vendus						4 897 339	97 %	
	Fin de vie des produits vendus						42 796	1 %	
	Franchises						2 432	0 %	
	Total – Scope 3 aval						5 053 179	100 %	68 %
Scope 3 Amont et aval	Total – Scope 3						6 385 925		
TOTAL GÉNÉRAL		27 684	277 476	201 484	322 048	118 467	7 333 084		100 %
	Captation additionnelle		(1 320 304)				(1 320 304)		

		Émissions annexes en tonnes de CO ₂ équivalentes					
Scope	Métiers	Mine	Forêt	Production de fer et d'acier	Laminage et traitements thermiques des tubes	Finitions & Services	Sous-total (tonnes CO ₂ e)
Scope 1	Carbonisation du charbon de bois	1 011 054					1 011 054
Carbonisation et combustion	Combustion du charbon de bois			624 646			624 646
Émissions biogéniques directes (CO₂ seulement)	Total – CO₂ scope 1 biogénique		1 011 054	624 646			1 635 700
Scope 2	Électricité	3 855	139	164 873	96 827	57 986	323 681
Émissions « base géographique » liées à l'électricité (ou « location-based »)	Total – Scope 2 (location-based)						

Annexe 8 – Synthèse des indicateurs taxonomiques

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2024.

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») ^(h)														
Activités économiques	Code ^(a)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année 2024	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}									OUI/NON				OUI/ NON	%	H	T				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(d)																								
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																								
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										0 %				
Dont habilitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										0 %				
Dont transitoires		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										0 %				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																								
EL ; N/EL ^(f)																								
Activité 1 ^(e)			%	EL ;	EL ;				EL ;											%				
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)		CCM 3.9 CCA 3.9	1 319 33 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										33 %				
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier – autres (NACE 24.20)		CCM 3.9 CCA 3.9	2 467 61 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										60 %				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)			3 786 94 %	94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										94 %				
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)			3 786 94 %	94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %														
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																								
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		248	6 %																					
TOTAL		4 034	100 %																					

Exercice 2024	2024		Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») ^(h)											
Activités économiques	Code ^(a)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}					OUI/NON					OUI/ NON	%	H	T		

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous les objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

- (b) OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
- (c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.
- (d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.
- (e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.
- (f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.
- (g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères d'absence de préjudice important et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – OUI/NON.

Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	94 %
CCA	0 %	94 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Part des dépenses CapEx issue de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ^(h)									
Activités économiques	Code ^(a)	CapEx	Part des CapEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.) année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON						OUI/NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(d)																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Recherche, développement et innovation proches du marché [Carboval]	CCM 9.1 CCA 9.1	3	1,6 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,8 %	H	
Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux [Scrap shredder]	CCM 5.9 CCA 5.9 CE 2.7	1,7	0,9 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,5 %	H	
Stockage d'hydrogène [Delphy]	CCM 4.12 CCA 4.12	< 1	0,3 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,4 %	H	
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations [Spillway]	CCA F42.91 (NACE)	< 1	0,4 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1 %	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental(alignées sur la taxonomie) (A.1)		6,3	3,2 %	2,8 %	0,4 %	0	0	0	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,8 %		
Dont habitantes			3,2 %	2,8 %	0,4 %	0	0	0	0	2,8 %	0,4 %	0	0	0	0	3,2 %	7,8 %	H	
Dont transitoires		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																			
Activité 1 ^(e)				EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)										
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	39,6	20,3 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										T
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier – autres (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	95,9	49,2 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										T
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		135,4	69,5 %	69,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %										
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1+A.2)		141,7	72,8 %	72,4 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %										
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		53	27,2 %																
TOTAL		194,7	100 %																

Exercice 2024	2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ^(h)										
Activités économiques	Code ^(a)	CapEx	Part des CapEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.) année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON				OUI/NON	%	H	T		

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs. Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) Oui – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

Non – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

Part des CapEx/Total des CapEx		
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	2,8 %	72,4 %
CCA	0,4 %	72,8 %
WTR	0	0
CE	0,9 %	0,9 %
PPC	0	0
BIO	0	0

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ^(h)								
Activités économiques	Code ^(a)	OpEx	Part des OpEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON				OUI/NON	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(d)																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		T
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		
Dont habilitantes		0	0 %														0 %	H	
Dont transitoires		0	0 %														0 %		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																			
Activité 1 ^(e)				EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)										
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %	%	%	%	%	%	%								0 %		
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		0	0 %	%	%	%	%	%	%										
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		288	100 %																
TOTAL ¹		288	100 %																

⁽¹⁾ En raison de l'exemption de publication de l'indicateur des OpEx, les dépenses d'exploitation analysées au regard de la taxonomie sont toutes liées à des activités non éligibles.

Exercice 2024	2024		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ^(h)									
Activités économiques	Code ^(a)	OpEx	Part des OpEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligibles à la taxonomie (A.2), année 2023	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}							OUI/NON					OUI/ NON	%	H	T

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

Part des OpEx/Total des OpEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	%	%
CCA	%	%
WTR	%	%
CE	%	%
PPC	%	%
BIO	%	%



CHAPITRE 3



RISQUES ET GESTION DES RISQUES

3.1	Facteurs de risques	178	3.3	Politique en matière d'assurances	197
3.1.1	Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	178	3.3.1	Assurances propres	197
3.1.2	Risques opérationnels	180	3.3.2	Assurances responsabilité civile et autres assurances	198
3.1.3	Risques juridiques et fiscaux	182	3.3.3	Politique en matière d'assurance	198
3.1.4	Risques financiers et de marché	184			
3.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	188			
3.2.1	Gestion des risques	188			
3.2.2	Contrôle interne	189			
3.2.3	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	195			
3.2.4	Rôle des Commissaires aux comptes	196			
3.2.5	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	196			

3.1 Facteurs de risques

Vallourec exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégorie en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par un astérisque (*).

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise à la date du présent Document d'enregistrement universel, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, de la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, Vallourec est exposé à différentes catégories de risques. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques qu'il suit.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister ou surgir, dont le Groupe n'est actuellement pas conscient ou qu'il n'a pas pris en compte à la date de ce Document d'Enregistrement Universel, et ceux-ci pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe évalue les facteurs de risque à la date du présent Document d'enregistrement universel et peut modifier son évaluation de l'importance des risques à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

3.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

3.1.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe au secteur Pétrole & Gaz*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2024, environ 80 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur Pétrole & Gaz, hors pétrochimie.

D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe représente généralement 2 % à 5 % du coût total du projet. Cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Par exemple, la part des tubes peut représenter jusqu'à 15 % du coût total du projet pour les forages onshore non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe.

L'équilibre de l'offre et de la demande de pétrole et gaz, ainsi que les prix de ces hydrocarbures, constituent les principaux éléments qui déterminent le niveau d'investissements par les producteurs mondiaux. À cet égard, Vallourec se positionne comme un partenaire de choix pour fournir des solutions tubulaires premium dans le cadre de projets onshore et offshore à travers le monde. Sur la période 2014-2024, les prix du pétrole ⁽¹⁾ ont atteint un point bas de 9 dollars US le baril de Brent en avril 2020, en raison d'une forte réduction de la demande mondiale de pétrole résultant de la propagation du virus de la Covid-19 et des mesures de restriction associées. Les cours du baril sont ensuite remontés pour atteindre un pic à 133 dollars US en mars 2022, conséquence directe de la reprise de la demande post-Covid-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le cours moyen du baril de Brent s'est établi à 80 dollars US en 2024.

En parallèle, sur la période 2014-2024, les prix du gaz naturel ⁽²⁾ sur le point virtuel d'échange néerlandais, le TTF (Title Transfer Facility), ont atteint un point bas de 3,63 euros/MWh en mai 2020, avant d'enregistrer un pic à 311,0 euros/MWh en août 2022. Le cours moyen du gaz s'est établi à 34,6 euros/MWh en 2024.

Les prix du gaz ⁽²⁾ Henry Hub ont atteint un point bas de 1,5 dollar US/MMbtu en juin 2020, avant de culminer à 9,7 dollars US/MMbtu en août 2022. Le cours moyen du gaz Henry Hub s'est établi à 2,4 dollars US/MMbtu en 2024.

À la suite du point bas atteint en 2020 (300 milliards de dollars US), les dépenses d'investissement ⁽³⁾ des opérateurs pétroliers et gaziers ont progressé de près de 22 % en 2021 pour atteindre 367 milliards de dollars US. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie avec une augmentation de 40 % des dépenses d'investissement en 2022 (514 milliards de dollars US) et de 11 % en 2023 (568 milliards de dollars US). En 2024, ces dépenses ont légèrement diminué, à 554 milliards de dollars US (- 3 % par rapport à 2023), principalement en raison de la baisse des activités liées à l'onshore conventionnel, qui a plus que compensé la hausse des dépenses offshore.

Les dépenses d'investissement des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique (comme c'est le cas actuellement avec le conflit opposant la Russie et l'Ukraine ou les incertitudes au Moyen-Orient), les conditions climatiques et les politiques mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Vallourec anticipe le risque associé à la baisse structurelle des activités associées aux énergies fossiles en se développant dans le secteur de la transition énergétique : la Géothermie, la Capture et le stockage de carbone (CCS), l'Hydrogène, le Solaire et la Biomasse.

⁽¹⁾ Source : US Energy Information Administration, Bloomberg.

⁽²⁾ Source : Bloomberg.

⁽³⁾ Source : S&P Global Commodity Insights, concernant les dépenses globales réalisées en amont.

3.1.1.2 Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de clients

En 2024, le Groupe a réalisé 36 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants, et 51 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses dix clients les plus importants. Deux clients représentent chacun plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2024 : 12,1 % dans le premier cas, et 10,3 % dans le second. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats ou d'étaler les commandes correspondantes sur une période plus longue, de ne pas renouveler leurs contrats ou de les renouveler à des

conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Vallourec atténue ce risque avec des clauses de résiliation prévoyant des mécanismes de compensation.

Vallourec est également exposé à un potentiel risque sur l'encours des créances sur ses clients. Par conséquent, le Groupe a mis en place des Comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Toutefois, le risque de défaut de paiement ne peut être exclu si l'environnement économique mondial se dégrade et entraîne une détérioration de la situation financière des clients de Vallourec.

3.1.1.3 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur Pétrole & Gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, avec des répercussions sur les autres secteurs d'activité du Groupe, notamment les secteurs de la Mécanique, de l'Industrie automobile, de la Construction et de la génération d'Énergie électrique/Autres, dont les cycles d'activité suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs, tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers, telle que celle observée en 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19, ou un événement géopolitique majeur, comme une guerre, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

3.1.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité. Dans le secteur Pétrole & Gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent l'un des principaux critères différenciants. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance.

Les compagnies pétrolières, qui subissent des pressions pour abaisser leur seuil de rentabilité, exploitent les alternatives de la chaîne d'approvisionnement, faisant ainsi appel à des fournisseurs low cost, notamment chinois. Ces concurrents low cost progressent techniquement pour les usages classiques du pétrole et du gaz.

Cette concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité affecte les prix de l'ensemble du marché. Cette influence est cependant moindre dans les marchés ciblés par Vallourec, en raison du niveau de différenciation technologique. Dans les secteurs de la Pétrochimie, de la Mécanique, de l'Automobile et de la Construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

L'intensification de la concurrence pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes et le chiffre d'affaires du Groupe.

3.1.1.5 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient par ailleurs affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par ses licences. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés.

Le Groupe pourrait par ailleurs se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (seul, par le biais d'alliances ou d'accords avec des fournisseurs) à des technologies, des produits ou des services équivalents à ses concurrents, impactant son offre, ou si ses nouvelles technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché.

Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

3.1.1.6 Risques liés à l'instabilité sociale, politique, géopolitique et macroéconomique*

Par sa stratégie de proximité avec ses clients, le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans des pays potentiellement exposés à des risques d'instabilité politique, économique et/ou sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et un risque de change accru.

Il pourrait par ailleurs être confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résulteraient indirectement.

Cette tendance pourrait se traduire par une multiplication, en Europe, aux États-Unis et en Chine notamment, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde) ou d'autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale tels que les mesures américaines basées sur la section 232 du *US Trade Expansion Act* imposant des droits de douane ou des quotas dans le secteur de l'acier.

Ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact variable sur les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, sur ses résultats et perspectives. Aux États-Unis par exemple, Vallourec fabrique l'essentiel de ses produits sur le territoire national. En revanche, la majeure partie des exportations à destination de ses clients situés dans des régions comme le Moyen-Orient ou l'Afrique sont réalisées depuis ses plateformes dédiées implantées en Amérique du Sud et en Asie.

S'agissant du conflit en Ukraine et en réaction aux sanctions imposées par l'Union européenne à l'encontre de la Russie, le Groupe a mis en œuvre un programme de conformité dédié afin de garantir qu'il se conforme, et continuera de se conformer, à l'ensemble des sanctions applicables. Le Groupe n'a eu aucune activité commerciale en Russie ni en Ukraine en 2024.

La situation au Moyen-Orient entre Israël et Gaza crée un risque d'instabilité opérationnelle, politique et économique dans les pays adjacents, y compris pour le trafic maritime dans la région. Cela pourrait avoir un impact pour les opérations du Groupe, notamment en ce qui concerne le transport maritime de tubes.

3.1.2 Risques opérationnels

3.1.2.1 Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie*

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, produit des billettes et des brames en acier exclusivement destinés à ses actionnaires, qui s'engagent sur certains volumes. En 2021, Vallourec a résilié les accords de coopération et de fourniture correspondants, avec effet au 31 décembre 2028, à l'issue du délai de préavis de sept ans convenu contractuellement.

À la suite de la décision prise en 2022 de fermer ses opérations en Allemagne d'ici fin 2023, Vallourec a développé un portefeuille de clients internationaux auquel il a commencé à vendre l'acier acheté auprès de HKM, principalement sous forme de brames.

Sur la base des attentes de flux de trésorerie futurs liés à ce contrat, une juste valeur négative a été comptabilisée comme un contrat dérivé. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à fin 2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues sera régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de

l'accord d'approvisionnement pour prendre en considération les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que l'évolution du modèle d'affaires de trading.

En substance, cet accord d'approvisionnement est donc traité comme un dérivé, conformément à l'IFRS 9, dans les états financiers de Vallourec (voir les notes 7.2 et 7.4 à la section 7).

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes. De telles incertitudes pourraient réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

La consommation d'énergie ou de matières premières pourrait également être impactée par des mesures imposées par les autorités pour faire face au changement climatique et réduire l'empreinte des sociétés sur l'environnement (voir ci-après les risques environnementaux et les risques inhérents au changement climatique).

3.1.2.2 Risques industriels, miniers et environnementaux

Du fait de sa nature, l'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Ses processus de fabrication impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire

des préjudices corporels et des décès. Ces informations sont utilisées pour répondre aux exigences de publication de la CSRD, notamment celles du S1-1 du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, sa réputation, ses résultats et ses perspectives.

Les activités que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphériques, aquatiques et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité (voir les sections 2.1.4 et 2.1.6 du chapitre 2).

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique. Cela inclut des permis d'exploitation, en particulier pour l'activité minière, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales, et qui pourraient impacter ses résultats. Du fait des évolutions de leurs activités industrielles liées à la transformation du Groupe et conformément aux dispositions légales, seuls trois établissements en France restent soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes.

3.1.2.3 Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé, notamment à travers sa chaîne d'approvisionnement, aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, des submersions de terrains ou des vents violents). En 2023, une nouvelle étude a été menée avec l'aide d'un consultant externe, dans le cadre de laquelle un screening global incluant les usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques a été réalisé. L'analyse couvrirait les quatre catégories de risques climatiques (liés à la température, au vent, à l'eau ou aux sols), décomposés en 28 aléas climatiques (vague de chaleur, sécheresse, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) alignés sur la CSRD et la Taxonomie européenne.

Deux scénarios ont été utilisés. Le premier, dit « intermédiaire » (SSP2-4.5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation de la température d'environ 3 °C d'ici 2100 et par rapport à la période préindustrielle. Il intègre l'impact des politiques publiques actuellement engagées ou planifiées, sans considérer la réalisation des objectifs

Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais au Brésil, une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, la digue de Lisa, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contrebas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues. Le 21 janvier 2022, Vallourec a signé un accord avec le ministère public concernant les impacts du débordement de la digue de Lisa. L'accord comprenait la mise en œuvre d'actions d'urgence et l'engagement de réparation des impacts environnementaux sur la zone affectée. Il inclut également la constitution d'une garantie de 200 millions de réaux brésiliens (approximativement 35 millions d'euros) sur un compte bancaire détenu par le Groupe.

Le 4 mai 2022, Vallourec a annoncé avoir redémarré partiellement l'exploitation de sa mine de fer, sans utiliser le parc de résidus, après avoir obtenu l'accord des autorités minières à cet effet pour une période temporaire. En mai 2023, Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre la pleine exploitation du parc de résidus miniers de Cachoeirinha.

Le Groupe est en train de mener deux projets d'extension de la mine de Pau Branco. Ces projets devraient permettre d'améliorer la qualité du minerai de fer extrait et ainsi augmenter le prix moyen du produit. Le Groupe a obtenu les autorisations nécessaires pour faire avancer le premier projet, « Phase 1 », en 2024, et a désormais accès aux réserves visées par ce projet. Des demandes d'autorisation sont en cours concernant le second projet, « Phase 2 », qui devrait démarrer en 2027. Cependant, en raison de retards administratifs, entre autres obstacles à l'obtention des autorisations nécessaires, le calendrier de ce projet risque d'être modifié.

de réduction annoncés par les États lorsqu'ils ne sont pas soutenus d'un agenda politique tangible. Le second, dit « à hautes émissions » (SSP5-8.5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation au-delà de 4 °C, concordant avec une absence de politique climatique nouvelle et même un non-aboutissement des politiques climatiques actuellement engagées ou prévues. Ce scénario du pire (SSP5-8.5) sert de référence pour la quantification des risques de dommages matériels et d'interruption d'activité à court terme (2030-2050), ainsi que pour la conception de mesures d'adaptation. Il en ressort, d'une part, que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique et, d'autre part, que le risque actualisé reste significatif (voir la section 2.1.3. « S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1) » du présent Document d'enregistrement universel pour plus d'informations). Les éventuels plans d'adaptation vont être définis avec les usines.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités.

⁽¹⁾ Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) prennent en compte différentes hypothèses sur les évolutions socio-économiques (population, éducation, PIB, urbanisation) en fonction de la mise en place ou non de politique climatique. Ces scénarios ont été élaborés par le GIEC (rapport 6) et intègrent des politiques climatiques alignées avec l'accord de Paris (SSP 1-1, 9, SSP 1-2, 6), volontaires mais insuffisantes (SSP 2-4, 5) ou absentes (SSP 3-7 0, SSP 5-8, 5).

3.1.2.4 Risques liés à des défauts de fabrication ou de service

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant, qui garantit la qualité de ses produits et services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens, aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux.

Des défauts sur les produits ou services du Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de sa part ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci, l'augmentation des primes d'assurance et la réduction des garanties attachées. La conséquence à cela pourrait être un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe serait susceptible de nuire à l'image de l'ensemble du secteur Pétrole & Gaz. En dépit des mesures de contrôle qualité déployées et de sa couverture d'assurances (voir section 3.3), le Groupe pourrait ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques.

3.1.2.5 Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Il pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons, telles que des dégradations, des incendies, des explosions. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs.

Bien que le Groupe suive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, des défaillances pourraient néanmoins se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe, d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative sa situation financière, ses résultats et son image.

3.1.2.6 Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité*

Le Groupe s'appuie sur divers systèmes d'information pour gérer ses ventes, sa logistique, sa comptabilité et son reporting, qui sont essentiels à ses activités commerciales, industrielles et financières. Malgré les efforts pour améliorer les programmes de contingence et de sauvegarde de ces systèmes et infrastructures, y compris l'accès pour les prestataires de services et les partenaires, toute défaillance ou cyberattaque pourrait avoir un impact significatif sur les opérations, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

La stratégie ambitieuse du Groupe de numériser ses outils de production et de créer de nouveaux services clients peut augmenter le risque de vol ou de perte de données, y compris des informations personnelles.

Bien que des mesures proactives soient en place, le Groupe et ses fournisseurs stratégiques restent vulnérables aux cyberattaques sophistiquées, telles que les violations de données, les *ransomwares* et l'espionnage. La nature évolutive de ces menaces signifie qu'elles sont souvent complexes et difficiles à détecter avant qu'une attaque ne se produise. Bien que le Groupe ait mis en œuvre diverses mesures de protection, il ne peut garantir une protection complète contre toutes les techniques de piratage ou leurs impacts potentiels.

Toute perturbation des services informatiques du Groupe ou de ceux de ses fournisseurs stratégiques due à des cyberattaques ou à d'autres facteurs pourrait affecter matériellement les opérations, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. De plus, le Groupe ne peut garantir qu'il n'encourra pas de pertes non assurées.

3.1.3 Risques juridiques et fiscaux

3.1.3.1 Risques liés à l'éthique des affaires, aux sanctions internationales et à la corruption

Concernant les risques liés à la corruption : Vallourec est implanté dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des lois anticorruption dont une violation, même isolée, peut notamment entraîner des sanctions pénales, civiles et administratives, y compris de lourdes sanctions pécuniaires, et une atteinte à sa réputation et à son image. Si un agent public est impliqué, les sanctions sont encore plus lourdes.

Vallourec est actif dans le secteur Pétrole & Gaz, considéré par l'ONG *Transparency International* comme très exposé aux risques de corruption, et opère dans des pays où ce risque peut être perçu comme important (classement de l'ONG *Transparency International*). Le Groupe peut être davantage exposé au risque de corruption aux différentes étapes de ses processus de vente, notamment avec des entreprises publiques telles que les Compagnies Nationales de Pétrole (« National Oil Companies »), ou lors de procédures administratives telles que l'obtention des autorisations ou l'exécution des formalités administratives nécessaires à l'exercice de ses activités.

Vallourec opérant dans l'ensemble des pays du globe, certaines de ses transactions ou exportations peuvent être soumises à des réglementations sur le contrôle des exportations et à des sanctions économiques internationales. Dans ce contexte, Vallourec pourrait être exposé à des transactions contrevenant aux réglementations susmentionnées, ce qui pourrait notamment induire de lourdes sanctions pénales, civiles et administratives.

Risques liés aux pratiques commerciales déloyales : Vallourec exerce ses activités, notamment celles de commerce, dans des pays qui ont mis en place des lois contre les pratiques anticoncurrentielles, dont toute violation pourrait entraîner des sanctions pénales, civiles et administratives importantes.

Pour atténuer tous ces risques et veiller, dans chacune de ses opérations et dans tous ses pays d'implantation, au respect des exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption, de libre concurrence, de contrôle des exportations et de sanctions économiques internationales, Vallourec s'est doté d'un Programme de conformité, décrit à la section 2.4.2.2 « Programme de conformité ».

Ce programme, qui est composé notamment des éléments suivants, a fait l'objet d'un important renforcement en 2023 :

- pour l'identification précise des vulnérabilités, le Groupe a mis en œuvre une cartographie identifiant clairement ces risques, dont une cartographie spécifique au risque de corruption qui complète sa cartographie générale des risques ;
- pour la gestion des risques identifiés, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de prévention incluant notamment (i) des procédures spécifiques, dont un Code de conduite Anticorruption, des règles de comportement, des processus visant à garantir le respect de la législation, ainsi que des lignes directrices claires sur les pratiques commerciales loyales, et (ii) des dispositifs dédiés, d'une part, à l'évaluation des tiers en matière de risques de corruption et, d'autre part, au contrôle des opérations en vue de garantir le respect des sanctions économiques internationales applicables ;

- la Direction du Groupe s'emploie à montrer l'exemple et des campagnes de sensibilisation et de formation sont déployées pour s'assurer que les collaborateurs ont parfaitement connaissance de ce dispositif, et notamment du régime disciplinaire associé au non-respect des règles en matière de conformité ;
- pour la détection des risques et la gestion des insuffisances constatées, le Groupe est notamment doté d'un dispositif de contrôle interne comprenant des contrôles spécifiques dédiés à l'atténuation des risques de corruption (voir la section 3.2.2.3 « Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense »), d'une ligne d'alerte pilotée par un Comité dédié (voir la section 2.1.6 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ») et d'un dispositif d'audit interne.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que des violations aux législations susceptibles d'entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives aient un effet négatif sur la situation financière du Groupe ou son image. Ces informations sont utilisées pour répondre aux exigences de publication de la CSRD en matière d'informations à publier, notamment celles du G1-1 du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

3.1.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, le Brésil, la Chine ou les États-Unis.

Par ailleurs, le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence, sur le marché, de produits contrefaits utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaits présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Depuis 2021, le Groupe exerce une surveillance de marques sur les marchés mondiaux et multiplie ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés. En outre, les sites internet des potentiels contrefacteurs sont surveillés afin d'identifier les commercialisations frauduleuses, ceci est particulièrement le cas pour la marque phare de connexions VAM®. Les présumés contrefacteurs se voient notifier un courrier leur demandant de mettre fin à l'utilisation non autorisée des marques et/ou technologies brevetées du groupe Vallourec.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, il risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrique du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les départements IT et de la Sécurité des Systèmes d'information du Groupe ont mis en place des procédures, telles que des politiques de protection des données, la détection de l'exfiltration de données et de documents, ainsi que la mise en place d'accords de confidentialité, pour atténuer ce risque. Cependant, il ne peut être entièrement éliminé. Par conséquent, les résultats et les perspectives du Groupe pourraient être impactés.

3.1.3.3 Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe réalisent des activités commerciales, industrielles et/ou financières réelles dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs et veillent à structurer ces activités conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles elles sont soumises. Par leur structuration et par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux, en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale.

Lorsque les lois et règlements ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué aux activités, transactions ou réorganisations intragroupe (passées ou futures) est ou peut être fondé sur des interprétations. Le Groupe ne peut garantir qu'elles ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou ses entités sont situés ou opèrent peut

entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, le Groupe est exposé à des changements de réglementations fiscales ou à leur interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux. Lorsqu'il considère qu'une perte relative à ces contentieux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur sa situation financière.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux (dont les enjeux comptables sont décrits à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 figurant au chapitre 7.1.7 du présent Document d'enregistrement universel) dont l'utilisation dépend d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations applicables, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs, et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur son taux effectif d'imposition, sa situation financière et ses résultats.

3.1.4 Risques financiers et de marché

Les activités de Vallourec sont principalement axées sur les besoins en amont de l'industrie pétrolière et gazière. Divers acteurs du marché financier, tels que les investisseurs institutionnels et des Banques Commerciales, se sont engagés à limiter leurs contacts avec cette industrie, qu'ils soient directs ou indirects (par exemple, en s'engageant à réduire la teneur en carbone de leurs portefeuilles d'investissement ou de prêt). En dépit du fait qu'il a récemment réussi à accéder aux marchés financiers, notamment lors de ses opérations de refinancement d'avril 2024, le Groupe ne peut exclure la possibilité qu'à l'avenir il soit plus difficile d'obtenir des financements. En raison de ces facteurs, Vallourec pourrait subir une augmentation du coût de financement de ses activités ou une pénurie de fonds pour réaliser certains investissements prévus.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs à la note 7 des états financiers consolidés, figurant à la section 7.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

3.1.4.1 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2024, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 141 millions d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 962 millions d'euros, sont détaillées ci-après :

3.1.4.1.1 ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2023	4 136	1 106 955	230 158	1 709	5 173	1 348 131
Dettes financières non courantes	2 262	178 982	2 113	1 885	777 127	962 369
AU 31/12/2024	2 262	178 982	2 113	1 885	777 127	962 369

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et un financement obligataire.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe sur Vallourec et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil, aux États-Unis et en Chine.

Le financement obligataire est mis en place par Vallourec.

En avril 2024, Vallourec a procédé au refinancement global de son bilan, qui a permis l'extension des échéances de sa dette et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur 5 ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit ABL (*asset-backed lending facility*) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongée sur 5 ans, aux États-Unis ;

- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux en euros de 8,5 % par an à échéance 2026 ; et
- remboursement de 68 millions d'euros sur les 262 millions d'euros de *prêts garantis par l'État* accordés au moment de la réalisation de l'opération.

3.1.4.1.2 FINANCEMENTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 550 millions d'euros non tirée, d'une ligne de crédit confirmée dite « Asset-Based » de 350 millions de dollars US et d'une trésorerie disponible à hauteur de 1 103 millions d'euros. La ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars US est soumise à un calcul de la capacité d'emprunt basé sur les créances clients et les stocks éligibles, entre autres éléments. Au 31 décembre 2024, sa base d'emprunt était d'environ 242 millions de dollars US, soit une disponibilité d'un montant de 233 millions de dollars US (environ 224 millions d'euros) après déduction de 9,5 millions de dollars US de lettres de crédit et des autres engagements ayant été émis au moment de la signature de cette ABL. Ainsi, il disposait d'une liquidité de 1 877 millions d'euros. Fin 2024, la dette financière brute comprenait un découvert de 77 millions d'euros. Ce dernier a été remboursé début janvier, ce qui a ainsi eu pour effet de simultanément réduire la trésorerie disponible.

Ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) de 550 millions d'euros

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a mis en place une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 550 millions d'euros à échéance avril 2029, en remplacement de celle de 462 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, cette ligne n'est pas tirée.

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales établies en France, au Brésil et aux États-Unis, qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs.

Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords de croisement de sûretés standards (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Il comprend également une clause bancaire stipulant que le ratio d'endettement de Vallourec ne doit pas dépasser 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (incluant la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, ajustés des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

En outre, en cas de changement de contrôle, chaque prêteur est en droit d'exiger le remboursement de tout montant en souffrance et l'annulation de ses engagements dans un délai prescrit. Il est

3.1.4.1.3 FINANCEMENTS DE MARCHÉ

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011, un programme de NEU CP pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2024, Vallourec n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a émis des obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US (les « Obligations ») et a mis en place un *cross-currency swap* sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %.

aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible, si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars US

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a porté à 350 millions de dollars US sa ligne de crédit adossée à des actifs qui avait été mise en place en 2022 et a prolongé son échéance de cinq ans pour certaines filiales américaines du Groupe Vallourec, à savoir Vallourec Star, VAM USA et Vallourec USA. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2024, cette ligne était utilisée à hauteur de 9,5 millions de dollars US sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

Cette ligne de crédit ABL bénéficie d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Cette ligne de crédit comprend également une clause de changement de contrôle.

Prêts garantis par l'État (PGE) de 194 millions d'euros

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. Leur échéance initiale était fixée au 30 juin 2022, mais était contractuellement prolongeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Le Groupe ayant activé cette option d'extension, les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Les prêts comportent une clause de changement de contrôle qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible, si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default ») ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce prêt. Par conséquent, au 31 décembre 2024, l'encours des prêts garantis par l'État s'élève à 194 millions d'euros.

Vallourec a également procédé au remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux en euros de 8,5 % par an à échéance 2026.

Les obligations senior au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US sont soumises à certaines clauses spécifiques, notamment des clauses restrictives en matière de nantissement, de fusion et de cession-bail, avec quelques exceptions.

En cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert), une clause déclencherait, à la demande de chaque porteur d'obligations, le remboursement anticipé obligatoire d'obligations entraînant ainsi une dégradation de sa notation financière. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des prix spécifiés. Chaque année, jusqu'à 10 % du principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

3.1.4.2 Risques de marché

3.1.4.2.1 RISQUES DE CHANGE

A) Risques de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2024, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 35 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 849 millions d'euros au 31 décembre 2024), qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – Part du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
USD	335 632	411 558
GBP	(12 719)	(12 414)
BRL	(1 069 968)	(1 269 771)
CNY	13 770	26 114
Autres	(22 787)	(4 619)
TOTAL	(756 072)	(849 133)

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est pas, à sa connaissance, susceptible de menacer son équilibre financier.

B) Risques de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 33 % de son chiffre d'affaires en 2024) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable, pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ; et
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande, et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité, tout au long de la durée de vie des instruments de couverture, des transactions couvertes.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Contrats de change à terme – ventes à terme	1 535 526	1 007 819
Contrats de change à terme – achats à terme	135 518	100 908
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	1 671 044	1 108 727

Échéances des contrats au 31 décembre 2024

Contrats sur transactions commerciales (en milliers d'euros)	Total	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change à terme – ventes à terme	1 007 819	974 606	33 213	-
Contrats de change à terme – achats à terme	100 908	100 908	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	1 108 727	1 075 514	33 213	-

En 2024, les ventes à terme (669 millions d'euros sur les 1 008 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,1, USD/CNY de 7,07 et USD/BRL de 5,57.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2024 comme en 2023, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 969,9 millions de dollars US (925,3 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 20,9 millions de livres sterling (25,1 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 1 456 millions de yuan chinois (191,2 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 347,2 millions de pesos mexicains (16,1 millions d'euros) ;

- des ventes à terme pour 0,3 million de dollars canadiens (0,2 million d'euros) ;
- des ventes à terme pour 541,6 millions de réaux brésiliens (82,1 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2024 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Vallourec a mis en place un *cross-currency swap* sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assortis d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

La présente section est utilisée pour répondre aux exigences de publication de la CSRD, notamment celles liées à l'IRO-1 en matière d'informations à publier du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques est déployée dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'il contrôle. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint sont dotés d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et conforme à la législation en vigueur localement.

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement, améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

3.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de ce dernier.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés de ce dernier autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La Direction de l'Audit et des Risques, en coordination avec celle du Contrôle Interne, apportent un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de la politique de Gestion des Risques du Groupe. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les Régions, par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Chaque entité majeure, chaque Région, le Comité exécutif et la Direction Générale évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques et, plus largement, l'exposition nette du Groupe.

3.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser, auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles, les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, la Direction de l'Audit Interne et des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence, des conséquences des risques et/ou du niveau de contrôle, mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des Régions ainsi que du Comité exécutif du Groupe et de ses fonctions clés. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est analysée lors des Comités annuels, auxquels la Direction de l'Audit et des Risques participe pour alimenter les réflexions. Les Directeurs fonctionnels concernés par des risques spécifiques peuvent également être conviés à ces Comités, en particulier ceux des Directions Juridique, Industrie, Ressources Humaines, Stratégie et Développement, One R&D, Achats, Environnement et Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action des risques prioritaires ; et
- validation des indicateurs clés sur les risques, qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec les assureurs du Groupe pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le Comité d'audit suit l'évolution des risques majeurs de façon trimestrielle, tandis que le Conseil d'Administration les suit sur une base annuelle (ou deux fois par an).

3.2.2 Contrôle interne

La Direction Générale fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'il contrôle, en s'appuyant sur une Direction du Contrôle Interne au niveau Groupe en charge du déploiement et de la mise

en œuvre de cette politique dans l'ensemble de l'organisation. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint sont dotés d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et conforme à la législation en vigueur localement.

3.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne élaboré et mis en œuvre au sein du groupe Vallourec vise à fournir une assurance raisonnable que les cinq objectifs suivants pourront être atteints :

- conformité aux lois et règlements ;
- bonne application des instructions transmises et respect des orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ;
- fiabilité des informations comptables et financières ; et
- maîtrise des risques identifiés dans la cartographie.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie.

Pour assurer la cohérence du processus de contrôle interne du Groupe à travers le monde, le contrôle interne s'appuie également sur les Régions et les directions fonctionnelles pour établir les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde en son nom, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Ces procédures formalisent les règles applicables aux principaux processus d'engagement dans le Groupe, reflètent les principes de la gouvernance définie par la Direction Générale et contribuent à lutter contre la corruption et la fraude. En 2023, Vallourec a initié des travaux pour renforcer ces procédures de contrôle interne.

3.2.2.1.1 L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 2.3 « Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.2.1.2 LE MANUEL D'APPROBATION INTERNE

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec la gouvernance définie par la Direction Générale et nécessite le maintien d'un contrôle général de l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe et la prévention de la corruption et de la fraude.

Pour répondre à ces impératifs, le manuel d'approbation interne est une procédure dont l'objet, à l'échelle du Groupe, est de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements matériels susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent.

Cette procédure ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle est adaptée aussi souvent que de besoin et l'a été en 2024 pour refléter les changements d'organisation du Groupe et les Décisions Réservées du ressort du Conseil d'Administration. Elle est reprise et déclinée dans chaque Région. La stricte application du manuel d'approbation interne est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

3.2.2.1.3 LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Ce dernier a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une

part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.2.2.1.4 LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres. Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La Secrétaire générale du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque collaborateur. La Directrice Juridique du Groupe met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

3.2.2.1.5 LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

3.2.2.1.6 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur l'intranet de Vallourec.

Les rapports financiers annuels et semestriels ainsi que les informations financières trimestrielles font l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

3.2.2.2 Dispositif de contrôle interne

3.2.2.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dispositif de contrôle interne mis en place s'articule autour des procédures Groupe, dont les principales sont listées ci-dessus. La Direction du Contrôle Interne s'assure de la cohérence de ces procédures à travers les organisations et régions du Groupe.

A) Séparation des tâches

La séparation des tâches est un outil essentiel dans la lutte contre la fraude, c'est pourquoi le contrôle interne s'assure que le principe de séparation des tâches est compris et appliqué tant au niveau de l'organisation des unités que dans les outils de gestion qui sont utilisés.

Concernant ce dernier point, des revues régulières sont organisées par le contrôle interne avec la participation des contrôleurs régionaux et de l'informatique qui, par l'utilisation d'un outil dédié, identifie les risques dans la configuration des progiciels de gestion. Des mesures de remédiation ou de compensation sont identifiées par le service dédié, en charge de l'analyse des risques de séparation des tâches. Leur mise en place est validée par le contrôle interne.

B) Campagne annuelle de contrôle interne

Une revue annuelle de la maturité du contrôle interne est effectuée à l'initiative de la Direction Centrale du Contrôle Interne.

Cette revue s'appuie sur un questionnaire et un outil de support commun à l'ensemble des unités du Groupe.

Le questionnaire, développé par la Direction du Contrôle Interne, formalise les actions de contrôle qui sont attendues pour maîtriser les risques réglementaires, financiers et opérationnels identifiés dans la cartographie des risques.

Le niveau de détail du questionnaire est adapté aux unités en fonction de leur importance dans la contribution aux résultats du Groupe, mais aussi en fonction des risques éventuels que certaines activités ou implantations peuvent faire courir à ce dernier. Ces évaluations sont centralisées dans un outil qui permet de positionner les niveaux de maturité du contrôle interne sur plusieurs axes : géographiques, métier et cycle.

Des plans d'action sont exigés de façon à porter le niveau de maturité au niveau attendu par la Direction Générale.

Ces plans d'action sont validés par le contrôle interne, local et/ou central. Un suivi mensuel en est effectué afin de s'assurer de leur mise en place.

Dans ce cadre, la Direction du Contrôle Interne est un soutien aux unités et aux personnes en charge des activités de contrôle en ce qu'elle fournit une assistance à l'identification et à la conception des plans d'action, mais également à la validation de leur mise en place effective.

Les auditeurs internes ont accès, lors de leurs missions, aux données relatives à l'unité auditée, y compris aux évaluations et aux plans d'action, qu'ils peuvent réévaluer en fonction des résultats de leurs tests.

C) Missions ad hoc

La Direction du Contrôle Interne contribue aux missions ad hoc en matière d'organisation et de revue de processus tels que la gestion de production et l'inventaire des actifs immobilisés.

3.2.2.3 Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense

En application de la loi no 2016-1691 (dite « loi Sapin II »), un dispositif dédié est mis en œuvre afin de garantir que le Groupe a mis en place des contrôles – notamment comptables – suffisants pour atténuer les risques identifiés dans sa cartographie des risques de corruption, ainsi que pour identifier les potentiels axes d'amélioration dans l'ensemble de l'organisation et combler les lacunes. Ce dispositif est conçu de façon à assurer la mise en œuvre des trois lignes de défense suivantes :

- première ligne de défense : développement de contrôles comptables détaillés à destination de toutes les unités qui doivent s'assurer que les exigences sont satisfaites, pour identifier les actions à mettre en place ;

- deuxième ligne de défense : vérification, par les équipes régionales du Contrôle Interne, que les activités de contrôle telles qu'exigées à la première ligne de défense sont effectivement exercées comme décrites, pour définir les éventuelles actions de remédiation dans le cas de faiblesses identifiées ; et
- troisième ligne de défense : vérification, par l'Audit Interne, de l'ensemble des éléments de la première et de la deuxième lignes de défense de façon à évaluer l'efficacité de l'ensemble du dispositif.

3.2.2.4 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.2.4.1 REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reporting par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.2.4.2 INFORMATION FINANCIÈRE EXTERNE

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, dont un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité de la Direction

Générale. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.2.4.3 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions de trésorerie élaborées chaque semaine par la majeure partie des sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois, dollar canadien et dollar US des principales sociétés européennes et du Moyen-Orient sur Vallourec Tubes ;
- d'une centralisation de la trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises auprès de Vallourec Tubes par l'intermédiaire d'une première centralisation locale en Chine chez Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ;
- d'une centralisation de la trésorerie en dollar US des sociétés américaines auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale aux États-Unis chez Vallourec Holding, Inc. ; et
- d'un reporting mensuel sur le suivi de la trésorerie des sociétés brésiliennes et chinoises.

Les décisions relatives aux financements et aux placements à plus d'un an sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure du Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque et suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation de l'exécution des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, réal brésilien, yuan chinois, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe. Pour les sociétés brésiliennes, les opérations de couverture de change sont conclues par les équipes de la trésorerie locale, en coordination avec la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué à la Direction Générale du Groupe.

3.2.2.4.4 PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS DE REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises et étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et relatives au référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables, d'une part, et les règles et outils de gestion, d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (« Manuel de Gestion ») qui synthétise les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2.5 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.5.1 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

La Direction Générale examine plusieurs fois par an, la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Elle examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure Management of CAPEX projects, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à 1 million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de front-end loading.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe ainsi que la Direction du Contrôle de Gestion et examine, à chacune des trois étapes, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, rentabilité, choix techniques, budget, planning et risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur Process et Ingénierie et le Directeur des Investissements industriels pour les projets supérieurs à 1 million d'euros, soit la Direction Générale pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Lors de ces Comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

3.2.2.6 Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (Vallourec Management Systems – VMS), qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360, sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme de management de la santé sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable, suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de gestion contribuant à l'excellence industrielle, qui intègrent en particulier les systèmes de gestion de la qualité et les systèmes de « lean management ». Le « lean management » vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'exécution des commandes ;

3.2.2.6.1 QUALITÉ – SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Direction de la Santé et de la Sécurité et la Direction Qualité du Groupe sont chargées de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs en matière de Santé-Sécurité et de Qualité, et de définir les normes applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe. Elles interviennent en outre directement dans les opérations lorsque les principaux indicateurs s'écartent des valeurs habituelles ou chaque fois que cela est nécessaire.

Dans le cadre du VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication, d'une part, et de la sécurité des personnes et des équipements, d'autre part. Ces normes sont définies en conformité avec les exigences de gestion de la qualité (normes ISO 9001 ou IATF 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (ISO 45001).

La Direction des Investissements intervient en tant que membre des Comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais. Elle audite également certains projets en exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion de projet.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués à l'initiative de la Direction des Investissements, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des comptes clients (« key account management ») ainsi que la mise en valeur des offres (« valued offers ») ;
- les systèmes de gestion de la Recherche et du Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « Qualification and Authorization Management Handbook » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Outre la maîtrise des processus et le progrès continu, le VMS assure la conformité des actions aux axes du plan stratégique du Groupe.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, dans le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques », et dans le développement des compétences des cadres.

La Direction de la Santé et la Sécurité et la Direction de la Qualité en assurent la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mettent en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, de traitement des problèmes, de maîtrise de la variabilité et de prévention des risques.

La feuille de route Santé Sécurité CAP 2030 repose sur trois piliers : 1) le renforcement du leadership Santé Sécurité, grâce notamment à l'engagement manifeste de la Direction ; 2) un système de gestion de la Santé et de la Sécurité axé sur la réduction des risques ; et 3) un programme promouvant la campagne « Together We're Safer » afin de favoriser une culture de la Santé et de la Sécurité.

3.2.2.6.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Directrice Développement Durable du Groupe, qui est rattachée au Président-directeur général.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à définir et déployer la stratégie RSE validée par le Comité exécutif du Groupe, et à mobiliser les Régions et les Fonctions pour progresser en matière de développement durable et atteindre les objectifs fixés, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au Comité RSE composé des membres du Comité exécutif les décisions à mettre en œuvre par les Régions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables

Partageant la préoccupation de la Direction Générale en matière de Santé, de Sécurité et de Qualité, le Conseil d'Administration ouvre chacune de ses séances sur l'évolution des performances Santé, Sécurité et Qualité du Groupe.

Environnement des Régions et des unités. Pour se faire, elle est épaulée par deux comités : le Comité Climat et le Comité Environnement. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité des activités aux lois et règlements et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable et de la politique Environnement du Groupe, qui traite notamment de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la protection des ressources en eau douce, de la conservation de la biodiversité, de la réduction de la pollution et de la promotion de l'économie circulaire. Des audits annuels ou bisannuels, selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Une revue des performances climatiques et environnementales est communiquée régulièrement aux parties prenantes concernées. Le Groupe dispose de solutions informatiques centralisées pour gérer les données environnementales et de santé sécurité d'une manière qui facilite la collecte et la vérification de ces données ainsi que le reporting local des sites.

3.2.2.6.3 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ensemble des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouvelles activités, de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe. Les processus et les gouvernances ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement dans les « Comités de pilotage de portefeuille d'innovation » des lignes de produit, pour arbitrage et priorisation des projets suivant les critères de valeur et de risques associés.

Les projets en développement sont sélectionnés suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients et pour Vallourec, leur faisabilité technique et le délai d'exécution ainsi que les risques associés. L'analyse des risques est revue par les Comités de pilotage de chaque projet. En complément, les projets les plus stratégiques pour l'entreprise sont revus trimestriellement par un comité de pilotage R&D en présence des membres du Comité exécutif du Groupe qui s'assure que les éléments nécessaires sont réunis pour assurer la mise sur le marché du service ou de la solution selon le calendrier prévu.

Les équipes projets bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché. Un bureau de management des projets d'Innovation et de R&D (*Project Management Office*, PMO) a été créé en 2023 pour coordonner ces actions de formation, d'assistance et de contrôle.

De plus, pour accélérer l'exécution des projets, le Groupe a développé deux nouveaux outils. Le premier, les Boosters, est un outil qui permet d'exécuter les idées de nouvelles solutions avec une approche de développement agile. Pour ce faire, les projets développés dans les Boosters sont menés par un binôme Responsable Business/Responsable Produit. Les Boosters ont pour but de développer plus rapidement les offres basées sur de nouvelles technologies de Vallourec ainsi que de faire croître les nouvelles compétences associées. Le second outil est composé de deux plateformes d'innovation. La première est une plateforme d'idées pour les employés. La seconde est tournée vers l'externe, il s'agit de développer des collaborations avec des start-ups et multiplier les succès en Open Innovation. Ces plateformes sont animées sous forme de challenges ouverts sur des thèmes particuliers.

3.2.2.6.4 ACHATS

En 2024, la Direction des Achats a continué à améliorer et à consolider son processus de contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection du fournisseur et rédaction du contrat) au stade du traitement (vérification de la réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

La stratégie Achats contribue à la compétitivité et au leadership technique de Vallourec, en poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser l'exécution du plan stratégique de Vallourec avec la constitution et la gestion d'un répertoire fournisseurs fiable d'envergure internationale afin d'assurer la compétitivité du Groupe et de permettre la création de valeur pour le succès de ses clients ;
- optimiser la performance du Groupe en matière de santé sécurité, de qualité, de coûts, de délais et d'innovation grâce à l'excellence opérationnelle et à l'amélioration continue du processus d'achat ;

- évaluer les risques des fournisseurs, notamment dans le but de mener à bien une diligence raisonnable adéquate pour atténuer les risques identifiés dans la cartographie des risques de corruption de Vallourec, mesurer leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la politique d'achats responsables ; et

- former des experts et des leaders en matière d'achats et les doter d'outils numériques efficaces.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) du Groupe – qui relève de l'Information Numérique de Vallourec, travaille en étroite collaboration avec tous les départements du Groupe – est chargé de veiller à la bonne application de la politique de sécurité des systèmes d'information. Cette politique définit les principales exigences et directives en matière de sécurité des systèmes d'information et décrit le rôle du Comité de Pilotage de la Sécurité des Systèmes d'Information, suivi de près par tous les membres du Comité exécutif.

À mesure que les programmes de transformation numérique du Groupe progressent, les risques liés aux informations sensibles peuvent augmenter et nécessiter une surveillance spécifique. Les principaux risques concernés sont : le vol ou l'accès non autorisé à des données sensibles ou confidentielles ; la perte de contrôle des données par le Groupe ou leur utilisation à des fins autres que celles du Groupe ; et la fuite de données confidentielles vers un tiers (interne ou externe). Enfin, l'utilisation accrue des technologies d'exploitation industrielle et des dispositifs de l'Internet des objets dans les activités du Groupe pourrait également entraîner la perte, le vol ou la fuite d'informations sensibles, et les cyberattaques ciblées, la fraude et l'espionnage industriel deviennent de plus en plus sophistiqués.

Ces risques doivent être pris en compte lors de comportements personnels quotidiens, tels que l'utilisation d'ordinateurs portables, les conversations sensibles dans des lieux publics, l'utilisation de la fonction « répondre à tous » pour les e-mails et la conservation de documents confidentiels dans des espaces publics tels que les salles de réunion et les salles d'impression numérique. Cet aspect des risques informatiques a augmenté

avec le télétravail, car les employés ont accès à distance à des informations sensibles. Si l'un de ces risques se produisait, cela pourrait avoir un impact financier négatif sur le Groupe et entraîner une perte de confiance due à des dommages graves à son image de marque, ainsi que des violations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la perte de contrats et des manquements aux obligations contractuelles envers les clients, notamment le devoir de confidentialité.

Exemples de contrôles des risques :

- chiffrement de stockage des ordinateurs portables ;
- sécurisation de l'accès physique aux sites ;
- mise en place d'une matrice de critères pour la conclusion de contrats avec les prestataires de services ;
- sécurisation logique, gestion des identités, des profils d'application et des comptes privilégiés ;
- mise en œuvre de politiques, de procédures et de mesures d'échange formelles pour protéger les échanges d'informations via tous types de dispositifs de télécommunication ;
- réalisation régulière de tests d'intrusion internes et externes sur les réseaux ;
- respect des critères de « sécurité dès la conception » et « par défaut » à travers les phases de projet appropriées ;
- mise en place de programmes de formation à la cybersécurité ; et
- sensibilisation des employés à la cybersécurité et au RGPD et à des réglementations similaires.

3.2.2.7.1 RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, et protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence

des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Pour plus d'informations, voir la section 2.2.2.2 « Formation et développement des collaborateurs » au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus RH se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

3.2.2.7.2 RELATIONS COMMERCIALES

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe, dans l'objectif est d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

En vue d'atténuer les risques liés aux violations des sanctions internationales et des lois anticorruption, le Groupe a mis en place un dispositif dédié permettant d'identifier avec précision les tiers impliqués dans la chaîne commerciale et d'évaluer avec la même rigueur leurs risques. En outre, il soumet les relations avec ses intermédiaires à des diligences raisonnables spécifiques et à des contrôles stricts.

Le Groupe dispose d'un outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Cet outil sert à analyser les conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport à ses standards et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

3.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

3.2.3.1 La Direction Générale

La Direction Générale, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, à son activité et à son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard au sein du Groupe.

Elle procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer,

notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

3.2.3.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction Générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et le suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil d'Administration veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil d'Administration vérifie que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

3.2.3.3 Le Comité d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'Audit est notamment chargé :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de la formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue, ainsi que lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) no°537/2014 ;
- du suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- de s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et de prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ;

- de l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits ; et
- du suivi trimestriel des risques majeurs identifiés lors du processus de cartographie des risques.

Le Comité d'Audit veille au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par la Direction Générale ou qu'il demande. Il prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'action appropriés ont été mis en place et des suites ont été données. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

En sus, le Comité d'Audit s'assure, de manière trimestrielle, du suivi de l'efficacité du dispositif afférent à la Conformité (décrit à la section 2.3 « Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité »), du traitement effectif des alertes reçues par Vallourec et de la revue de ces alertes, du déploiement du Programme de Conformité du Groupe avec un suivi des plans d'action associés au renforcement de ce programme, et des contrôles spécifiques dédiés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence (voir la section 3.2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel).

3.2.3.4 Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques

Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques anime le dispositif de gestion des risques. Une cartographie des risques du Groupe est préparée une fois par an avec l'aide des responsables des activités du Groupe et des responsables de Régions, des Assurances, de la Qualité et de la Sécurité. Il réalise un suivi trimestriel à l'intention du Comité d'Audit du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques est une activité indépendante et objective, rattachée au Directeur Financier du Groupe (membre du Comité exécutif et du Comité d'Audit du Groupe). Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, évalue, par une approche systématique et méthodique, la pertinence et la bonne application des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. En déployant les recommandations adoptées, elle contribue à identifier les faiblesses de ces dispositifs, à émettre des propositions d'actions correctrices et à assurer – jusqu'à leur résolution – le suivi des points d'audit relevés.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne et de la Gestion des Risques prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe, les résultats de l'enquête sur le contrôle interne, ainsi que les attentes de la Direction Générale et des responsables de Régions et des directions fonctionnelles. Ce plan a pour objectif de couvrir, d'une part, les principaux risques du Groupe, notamment en prévoyant un audit sur quatre ans de l'ensemble des entités qu'il détient directement ou indirectement de façon majoritaire, et, d'autre part, les processus clés, pour en garantir le déploiement efficace et homogène dans l'ensemble du Groupe.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne et des Risques émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'action, en présentant périodiquement des synthèses au Comité d'Audit.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant les programmes détaillés de travail aux risques les plus significatifs avant de les compléter.

3.2.3.5 La Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne est constituée d'une équipe dédiée placée sous la responsabilité de la Direction Comptabilité et Consolidation.

Constituée d'une équipe centrale en charge de la définition des principes, de la mise à disposition des outils de support et de centralisation, elle est relayée par des correspondants régionaux en charge de la mise en œuvre locale de la politique au plus près des unités opérationnelles auxquelles ils apportent soutien et conseils.

3.2.3.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de fonctions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement, dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

3.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier, au cours de l'exercice, des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

3.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, seront totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, des processus évoluant dans des environnements légaux divers et portés par différents systèmes d'information.

Ces éléments augmentent le risque de non-détection de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées, voire de fraudes (vols, détournements, etc.) dont Vallourec pourrait être victime.

3.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques se fonde sur un programme managérial et opérationnel de développement, de déploiement et de pilotage d'actions de prévention, complété par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée dans chaque domaine par les directions impliquées : la Direction des Ressources Humaines pour le secteur vie (assurance vie, mutuelles), la Direction Qualité et Sécurité pour la sécurité des personnes, ainsi que la Direction Assurances et Prévention Dommages pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent pour la plupart autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation et l'assurance cargo pour le transport de marchandises ; et
- l'assurance responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de polices d'assurance à l'échelle du Groupe pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ; et
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique du Groupe en matière d'assurance consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir de l'analyse des besoins des filiales, à sélectionner des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs), et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles sur les marchés de l'assurance et de la réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principes de base de la politique de Vallourec en matière d'assurance consistent en :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels, visant à réduire la fréquence et la gravité des risques accidentels d'incendie ou d'explosion notamment, ainsi qu'à détecter et prévenir des impacts d'autres expositions à des catastrophes naturelles ou environnementales. À ce jour, plus de 95 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit multirisque par les ingénieurs préventionnistes des assureurs, dans le cadre d'un plan pluriannuel de visites des sites industriels du Groupe ;
- la mise en place d'une politique active de prévention des risques contractuels, notamment par l'utilisation quasi systématique du formulaire CLEAR, dont l'objectif principal est le contrôle des clauses de responsabilité contractuelle ayant un impact financier potentiel sur les résultats du Groupe ;
- l'animation d'une politique de management des risques au moyen, notamment, de sessions de sensibilisation présentées avec des experts dans certains domaines ; et
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des programmes d'assurance à l'échelle du Groupe couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les principaux contrats communs à toutes les Régions et/ou tous les Départements Centraux sont détaillés ci-après.

Les assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile et fret maritime sont couvertes par des programmes d'assurance de type master, complétées par des polices locales, le cas échéant. Les polices globales prévoient une couverture en différences de conditions et de limites des polices locales.

3.3.1 Assurances propres

3.3.1.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Il s'agit d'une police d'assurance tous risques qui couvre les dommages matériels causés aux actifs et les pertes d'exploitation qui en découlent, sous réserve des franchises applicables.

3.3.1.2 Assurance fret maritime

Cette police d'assurance couvre les risques liés aux transports, pouvant affecter les matières premières, les produits et les équipements du Groupe, durant leurs transports terre – mer – air dans le monde, à l'exception des territoires explicitement exclus par les assureurs.

Le plafond de garantie a été successivement rehaussé en 2022 puis 2023, notamment en corrélation avec la croissance de l'activité du Groupe au Brésil, l'arrêt progressif de ses usines en Allemagne et l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe.

3.3.2 Assurances responsabilité civile et autres assurances

3.3.2.1 Assurance responsabilité civile

Cette police d'assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exercice de l'activité du Groupe, soit après la livraison d'un produit ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

Le plafond de garantie a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

3.3.2.2 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Cette police d'assurance vise à couvrir une personne physique contre toutes pertes personnelles en cas de poursuites engagées à son encontre en sa qualité de mandataire social de Vallourec.

3.3.2.3 Assurance déplacements professionnels

Lors de leurs déplacements professionnels, les collaborateurs de Vallourec bénéficient d'une police d'assurance dédiée, prévoyant, entre autres, un service d'assistance de la part d'une société spécialisée dans la santé et la sécurité.

3.3.3 Politique en matière d'assurance

La politique en matière d'assurance décrite ci-dessus reflète la situation actuelle et ne saurait laisser présager d'évolutions ultérieures. La politique en matière d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'éventuelles opportunités et de l'appréciation par la Direction Générale, des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.



CHAPITRE 4

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	202	4.4	Informations additionnelles	261
			4.4.1	Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil	261
			4.4.2	Conventions réglementées	262
			4.4.3	Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées	262
4.2	Organes d'administration et de direction	203	4.4.4	Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales	262
4.2.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	203	4.4.5	Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles	262
4.2.2	La Direction Générale	230	4.4.6	Délégations en cours de validité	263
4.3	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	234	4.4.7	Participation des actionnaires aux assemblées générales	263
4.3.1	La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale	234	4.4.8	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	263
4.3.2	Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (ex post)	239	4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	265
4.3.3	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	246		Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	265
				Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	265

4.1 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (décembre 2022)

Le paragraphe 12.3 du Code AFEP-MEDEF préconise que chaque année au moins soit organisée une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Le paragraphe 24 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le Conseil ».

Dans son Rapport 2024 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées, l'AMF considère que les plans d'attribution gratuite d'actions de préférence au Président-directeur général ne sont pas conformes à l'article 26.3.3 du Code AFEP-MEDEF aux termes duquel « ces plans doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur un période de plusieurs années consécutives ». L'AMF relève que la Société indique une durée moyenne d'acquisition de 1,09 an. Selon l'AMF, ces conditions ne seraient donc pas établies sur plusieurs années consécutives.

Applications par la société Vallourec

Une session d'au moins 20 minutes hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est organisée à la fin de chaque réunion du Conseil d'administration. Par ailleurs, une séance réunissant uniquement les membres indépendants est prévue annuellement.

Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant de l'acquisition définitive et des conditions de convertibilité des actions de préférence, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les dirigeants mandataires sociaux à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.

La date d'acquisition des actions de performance (après 1 an) concerne des actions de préférence auxquelles ne sont attachées ni droit de vote ni droit aux bénéfices. Seule la satisfaction de la condition de performance permettra la transformation en actions ordinaires auxquelles sont attachés un droit de vote et un droit aux bénéfices. La condition de performance (ou condition de convertibilité) ne peut être remplie que si, sur une période de 90 jours de bourse, la moyenne des prix moyens pondérés de l'action atteint le seuil de (x) 16,19 euros pour la Tranche 2 ; (y) 20,22 euros pour la Tranche 3 et (z) 28,32 euros pour la Tranche 4. Cette condition doit être satisfaite d'ici octobre 2026 ; à défaut, les actions de préférence ne seront plus convertibles en actions ordinaires et seront annulées.

Dans les faits :

- la condition pour la Tranche 2 a été atteinte le 10 août 2024, soit plus de deux ans après l'attribution des premières actions Tranche 2 et 13 mois après l'attribution des dernières actions de préférence de Tranche 2 ;
- la condition pour la Tranche 3 (et a fortiori la Tranche 4) n'est pas remplie à date et son atteinte demeure incertaine.

Plusieurs années consécutives s'écoulent donc entre la date d'attribution des actions de préférence et l'atteinte (éventuelle) de leurs conditions de performance. Cela découle du niveau élevé des conditions de performance attendues alors que la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes quotidiens des actions ordinaires de la Société sur Euronext des 90 derniers jours était de 10,55 euros au moment de l'attribution initiale en juin 2022 et de 10,81 euros au moment de la deuxième attribution en juillet 2023.

4.2 Organes d'administration et de direction

4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Les informations contenues dans les paragraphes suivants viennent étayer l'état de durabilité et plus particulièrement les exigences de publication GOV-1 et GOV-2 conformément aux attendus de la Corporate Sustainability Reporting Directive.

4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

4.2.1.1.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 FÉVRIER 2025

Le Conseil d'administration comprend onze membres nommés pour une durée de quatre ans, dont deux administrateurs représentant les salariés et un administrateur référent, indépendant, en charge notamment de veiller au bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.



TAUX
D'INDÉPENDANCE*

67 %



PARITÉ*

44 %

5 membres du Conseil
sont des femmes



ÂGE MOYEN

58 ans



DIVERSITÉ

6

membres du Conseil
sont de nationalité étrangère
et 7 nationalités sont
représentées au Conseil



REPRÉSENTATION
DES SALARIÉS

2

membres représentant
les salariés, nommés
par le Comité de Groupe



TAUX
DE PRÉSENCE
MOYEN

90,67 %

* Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour les calculs du taux d'indépendance et de la parité.

Le Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL



Philippe Guillemot ◆
Président-directeur général



Pierre Vareille ◆
Vice-Président
& Administrateur Référent
• Président du Comité NG*
• Président du Comité des rémunérations



Corine de Bilbao ◆
• Présidente du Comité RSE & Administratrice Référente en matière de RSE
• Comité d'audit



Genuino Magalhães Christino ◆
• Comité d'audit
• Comité des rémunérations



Keith James Howell ◆
• Comité NG*



Angela Minas ◆
• Présidente du Comité d'audit
• Comité des rémunérations
• Comité RSE
• Comité NG*



Frida Norrbom Sams ◆
• Comité RSE



Luciano Siani Pires ◆
• Comité RSE
• Comité d'audit



Hera Siu ◆
• Comité d'audit
• Comité RSE
• Comité NG*
• Comité des rémunérations

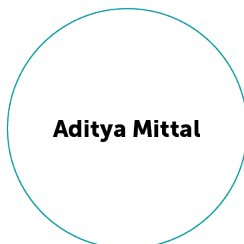


Annelise Le Gall ◆ ●
• Administratrice représentant les salariés
• Comité RSE



Patrick Poulin ◆ ●
• Administrateur représentant les salariés
• Comité des rémunérations

CENSEUR



Aditya Mittal

◆ Membre indépendant ◆ Membre non indépendant ● Représentant les salariés

* Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique la composition du Conseil d'administration et de ses Comités au 26 février 2025, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

Informations personnelles				Expérience	Position au sein du Conseil				Participation à des comités du Conseil			
Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Indépendance	Date initiale de nomination (jj-mm-aaaa)	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil (en années)	Comité d'audit	Comité RSE	Comité NG	Comité des rémunérations
ADMINISTRATEURS												
Philippe Guillemot	65	M	française	2 670 938 ^(a)	2	◆	20/03/2022	AGO 2026	3			
Pierre Vareille	66	M	française	40 000	3	◇	20/04/2021	AGO 2025 ^(b)	4		●	●
Corine de Bilbao	58	F	française	1 660	1	◇	21/03/2019	AGO 2028	6	○	●	
Angela Minas	60	F	grecque et américaine	13 827	2	◇	01/07/2021	AGO 2026	3	●	○	○
Hera Siu	64	F	chinoise	500	4	◇	01/07/2021	AGO 2026	3	○	○	○
Luciano Siani Pires	55	M	italienne et brésilienne	2 000	1	◇	12/11/2023	AGO 2028	1	○	○	
Genuino Magalhães Christino	54	M	brésilienne	500	1	◆	23/05/2024**	AGO 2028	<1	○		○
Keith James Howell	59	M	américaine	501	1	◆	10/08/2024	AGO 2025	<1		○	
Frida Norrbom Sams	53	F	suédoise	1 000	2	◇	23/05/2024	AGO 2028	<1	○		
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS												
Patrick Poulin	58	M	française	4 623	1	◆	06/03/2023	AGO 2025	2			○
Annelise Le Gall	43	F	française	4	1	◆	10/12/2024	AGO 2028	<1	○		
CENSEURS												
Aditya Mittal	49	M	indienne	0	1	◆	10/08/2024	10/08/2028	<1			

* Incluant Vallourec S.A.

** Sous condition de la réalisation définitive de l'acquisition par ArcelorMittal de la participation d'Apollo au capital de la Société. Cette acquisition a été constatée le 5 août 2024.

(a) Actions de Préférence (T3 et T4) : 1 100 938.

(b) Pierre Vareille n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé.

● Président.

○ Membre.

◇ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration.

◆ Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration.

Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance.

Comité RSE : Comité de la Responsabilité Sociétale Environnementale et Sociale.

4.2.1.1.2 CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2024 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre 2025, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Gareth Turner le 5 août 2024	Keith J. Howell le 10 août 2024	Luciano Siani Pires le 23 mai 2024
		Genuino Magalhães Christino le 23 mai 2024	Corine de Bilbao le 23 mai 2024
		Frida Norrbom Sams le 23 mai 2024	
		Annelise Le Gall le 10 décembre 2024	
Comité d'audit	Gareth Turner le 5 août 2024	Genuino Magalhães Christino le 5 août 2024	Luciano Siani Pires le 23 mai 2024
			Corine de Bilbao le 23 mai 2024
Comité des nominations et de la gouvernance		Keith J. Howell le 10 août 2024	
Comité des rémunérations		Genuino Magalhães Christino le 5 août 2024	
Comité RSE		Frida Norrbom Sams le 23 mai 2024	Corine de Bilbao le 23 mai 2024
		Annelise Le Gall le 26 février 2025	Luciano Siani Pires le 23 mai 2024
Comité stratégique et financier supprimé le 10 août 2024 (refonte du règlement intérieur du CA).	Gareth Turner, Pierre Vareille et Corine de Bilbao		
Censeur	Austin Anton le 10 août 2024	Aditya Mittal le 10 août 2024	

Le 23 mai 2024, l'Assemblée Générale des actionnaires a :

- nommé Mme Frida Norrbom Sams administratrice pour une durée de quatre années expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 ;
- ratifié la cooptation de M. Luciano Siani Pires par le Conseil d'administration le 12 novembre 2023, et renouvelé son mandat d'administrateur pour une durée de quatre années expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 ;
- renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Corine de Bilbao pour une durée de quatre années expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027 ; et
- nommé M. Genuino Magalhães Christino en qualité d'administrateur sous réserve de la réalisation de la cession à ArcelorMittal de la participation d'Apollo au capital de la Société, avec effet à la date de prise d'acte de cette cession par le Conseil d'administration.

Suite à la réalisation définitive de la cession à ArcelorMittal de la participation d'Apollo au capital de la Société le 5 août 2024, et dans le cadre de l'accord conclu avec ArcelorMittal :

- le 5 août 2024, le Président-directeur général a pris acte, sur délégation donnée par le Conseil d'administration de la prise

d'effet du mandat d'administrateur de M. Genuino Magalhães Christino en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027, conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 ; et

- le 10 août 2024, le Conseil d'administration a :
 - pris acte de la démission de M. Gareth Turner de son mandat d'administrateur et décidé de coopter M. Keith J. Howell en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir de son mandat. La nomination de M. Keith J. Howell sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le 22 mai 2025,
 - pris acte de la démission de M. Austin Anton en qualité de censeur et décidé de nommer M. Aditya Mittal en qualité de censeur, et
 - mis à jour certaines dispositions de son règlement intérieur et supprimé à cette occasion le Comité stratégique et financier. Les membres le composant, M. Pierre Vareille et Mme Corine de Bilbao ont, de ce fait perdu leurs mandats de membres de Comité.

Mme Annelise Le Gall a été élue administratrice représentant les salariés par le Comité de Groupe le 10 décembre 2024.

4.2.1.1.3 POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'interroge chaque année, notamment à l'occasion de son évaluation, sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités. Il s'assure notamment de la présence d'administrateurs disposant d'une expérience pertinente au regard de la diversité et de l'empreinte internationale des activités du Groupe, et veille à ce que les profils et les compétences représentés au Conseil reflètent les enjeux auxquels le Groupe peut être confronté afin de garantir aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec la compétence, l'indépendance et l'objectivité nécessaire. La politique du Conseil d'administration relative à sa composition repose ainsi sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

A) Une sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil d'administration s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière opérationnelle, financière, stratégique, internationale, industrielle ou juridique ou en matière de responsabilité sociale et environnementale.

B) Une composition équilibrée fondée sur la diversité

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil d'administration est engagé au service du processus de création de valeur dans tous ses aspects. Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant l'empreinte internationale du Groupe et les différents enjeux à long terme de sa stratégie. Au 26 février 2025, sept nationalités étaient représentées au Conseil d'administration, reflétant la présence du Groupe en particulier au Brésil, aux États-Unis, en Chine et en Europe. La présentation de chaque administrateur en fonction au 26 février 2025 ainsi que les tableaux et graphiques ci-dessous permettent de mieux appréhender la diversité et complémentarité d'expériences du Conseil d'administration.

L'équilibre souhaitable de la composition du Conseil tient également compte de la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation applicable. Au 26 février 2025, le Conseil d'administration comptait cinq femmes : Mmes Corine de Bilbao, Angela Minas, Hera Siu, Frida Norrbom Sams et Annelise Le Gall (administratrice représentant les salariés), représentant 44 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce). La Société se conforme ainsi aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils

d'administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle. La proportion d'administrateurs de chaque sexe est ainsi au moins égale à 40 %, conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce.

Le Conseil compte par ailleurs parmi ses membres deux représentants des salariés désignés par le comité de Groupe, l'un de sexe masculin, l'autre de sexe féminin, conformément aux dispositions de l'article L 225-27-1, II du Code de commerce.

L'équilibre de la composition du Conseil tient également compte de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société. Ainsi, deux administrateurs représentant ArcelorMittal ont été nommés suite à l'acquisition par ArcelorMittal de 27,5 % du capital et 28,4 % des droits de vote de la Société le 5 août 2024.

C) Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires.

Au 26 février 2025, le Conseil d'administration comptait six administrateurs indépendants, représentant 67 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF).

Au-delà de la qualification d'administrateur indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des candidats intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant potentiellement le membre à une telle situation. Par ailleurs des règles de *ring fencing* ont été mises en place dans le règlement intérieur pour limiter l'échange d'informations sensibles et prévenir les conflits d'intérêts.

D) Un effectif resserré

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif à 12 membres maximum afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun.

4.2.1.1.4 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'examen annuel de l'indépendance des administrateurs a été réalisé par le Conseil d'administration le 26 février 2025, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance. Le Conseil d'administration a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaires aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration a conduit un examen approfondi et a émis les conclusions suivantes :

- le Président-directeur général ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- MM. Genuino Magalhães Christino et Keith James Howell, de par leurs fonctions au sein d'ArcelorMittal, actionnaire de référence détenant au 31 décembre 2024 27,40 % du capital et 27,89 % des droits de vote de la Société, ne peuvent pas être considérés comme administrateurs indépendants ;
- M. Patrick Poulin et Mme Annelise Le Gall, qui représentent les salariés au sein du Conseil d'administration à compter, respectivement, du 6 mars 2023 et du 10 décembre 2024, sont salariés du groupe Vallourec et devraient donc être considérés comme non indépendants en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les représentants des salariés du décompte des administrateurs indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Patrick Poulin ni Mme Annelise Le Gall pour déterminer le taux d'indépendance du Conseil.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil d'administration exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, la proportion d'administrateurs indépendants s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 67 %.

Critères ^(a)	1 : Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important	Indépendance
Philippe Guillemot	●	○	○	○	○	○	○	○	Non
Pierre Vareille	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Corine de Bilbao	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Luciano Siano Pires	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Angela Minas	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Hera Siu	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Genuino Magalhães Christino	○	○	○	○	○	○	○	●	Non
Keith James Howell	○	○	○	○	○	○	○	●	Non
Frida Norrbom Sams	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Annelise Le Gall	●	○	○	○	○	○	○	○	Non
Patrick Poulin	●	○	○	○	○	○	○	○	Non

(a) Dans ce tableau, ○ représente un critère d'indépendance satisfait et ● représente un critère d'indépendance non satisfait

4.2.1.1.5 DIVERSITÉ DES EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) Synthèse des expertises des membres du Conseil d'administration

	Industrie/ Pétrole et Gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
Philippe Guillemot	X	X	X	X	X	X
Pierre Vareille	X	X	X	X	X	X
Corine de Bilbao	X	X	X		X	X
Luciano Siani Pires	X	X	X	X	X	X
Angela Minas	X	X	X	X	X	X
Hera Siu		X	X	X	X	X
Frida Norrbom Sams	X	X	X	X	X	X
Genuino Magalhães Christino	X	X	X	X	X	
Keith J. Howell	X	X	X			
Annelise Le Gall	X		X			
Patrick Poulin	X		X			

B) Formation des membres du Conseil d'administration

Une attention toute particulière est portée à la formation continue des administrateurs, afin que ceux-ci disposent de solides connaissances tant du Groupe que des évolutions juridiques, sociétales et environnementales. Durant l'exercice 2024 une attention particulière a été portée aux notions relatives au développement durable ainsi qu'à l'innovation, à la recherche et au développement, à la gouvernance de sociétés cotées et aux responsabilités des administrateurs.

En 2024, une présentation a notamment été faite au Comité d'audit, avec la participation des membres du Comité RSE, par l'Organisme Tiers Indépendant au sujet des nouvelles exigences de reporting extra-financier de la CSRD (*Corporate Sustainability*

Reporting Directive), sur la base des conclusions de l'Analyse de Double Matérialité ayant permis au Groupe d'identifier ses enjeux matériels. Cette session de formation visait notamment à la présentation des travaux en cours pour répondre aux exigences de ladite directive dans le cadre du présent Document d'enregistrement universel et des différentes normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) et ses indicateurs associés sur lesquels le Groupe a construit son reporting 2024. Cette formation s'inscrivait dans le prolongement de celle dispensée en 2023 et 2024 et a de nouveau permis aux administrateurs d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

4.2.1.1.6 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. PHILIPPE GUILLEMOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Né le 6 mai 1959 – nationalité française

Première nomination : 20 mars 2022

Échéance du mandat : AGO 2026

Actions Vallourec détenues : Actions Ordinaires : 2 670 938

Actions de préférence (T3 et T4) : 1 100 938

6

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes
Expérience internationale
Expertise financière/audit
Gouvernance de sociétés cotées
Responsabilité sociale
et environnementale

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de la *Harvard Business School*
- Diverses fonctions chez Michelin (1983-1989 et 1993-1998) dont il est devenu membre du Comité exécutif en 1996
- Membre des Comités exécutifs des équipementiers automobiles Faurecia (récemment renommé Forvia, 2001-2003) et Valeo (1998-2000)
- Président-directeur général d'Areva Transmission et Distribution (T&D) (2004 à 2010)
- Directeur général et membre du Conseil d'administration d'Europcar (2010-2012)
- Directeur des Opérations et des Ventes d'Alcatel-Lucent, où il a élaboré un plan de redressement et de transformation de l'entreprise et a ensuite supervisé l'intégration d'Alcatel-Lucent au sein de Nokia (2013-2016)
- Directeur général d'Elior Group, l'un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services avec des positions de premier plan dans cinq pays, où il a mené un travail en profondeur pour assainir le Groupe sur le plan financier, le doter d'une stratégie créatrice de valeur et construire une organisation robuste, ce qui s'est avéré décisif face au contexte rendu extrêmement difficile par la crise du Covid-19 (2017-2022)
- Président-directeur général de Vallourec depuis le 20 mars 2022

Principales activités exercées hors de la Société

- Administrateur de Sonoco*

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Président-directeur général de Vallourec S.A.*
 - Président de Vallourec Tubes SAS
 - Président de Vallourec Tubes France SAS
 - Président de Vallourec Oil & Gas France SAS
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur de Sonoco*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directeur Général d'Elior Group (jusqu'en 2022)

M. Philippe Guillemot ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

* Société cotée (pour les mandats en cours).



6

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes
Expérience internationale
Expertise financière/audit
Gouvernance de sociétés cotées
Responsabilité sociale
et environnementale

M. PIERRE VAREILLE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT INDÉPENDANT

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Né le 8 septembre 1957 – nationalité française

Première nomination : 20 avril 2021

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 40 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École centrale Paris (aujourd'hui Centrale Supélec), ancien élève de Sciences-Po Paris, licencié en sciences économiques de la Sorbonne et diplômé de l'Institut de Contrôle de Gestion
- Débute sa carrière en 1982 chez Vallourec, dans des fonctions de production, contrôle de gestion, ventes et stratégie avant de devenir Directeur Général de diverses filiales
- Directeur général puis Président-directeur général de GFI Aerospace (1995-2000)
- Directeur de l'activité Systèmes d'Échappement et membre du Comité exécutif de Faurecia (2000-2002)
- Membre du Comité exécutif de Pechiney, responsable du secteur Transformation de l'aluminium, et Président-directeur général de Pechiney Rhenalu (2002-2004)
- Directeur-général de Wagon PLC, société cotée au London Stock Exchange (2004-2007)
- Président-directeur général de FCI (2008-2011)
- Directeur-général de Constellium, société cotée sur le New York Stock Exchange (2012-2016)

Principales activités exercées hors de la Société

- Investisseur dans des sociétés high-tech et internet
- Administrateur de sociétés
- Co-Président de la Fondation Vareille, dont le principal objectif est de développer les facultés cognitives de jeunes enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'apprentissage intensif du violon dans le cadre scolaire

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent
 - Président du Comité des rémunérations et Président du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur du *London Metal Exchange* (LME) (Grande-Bretagne)
 - Administrateur, membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et rémunérations de Verallia*
 - Administrateur et membre du Comité des rémunérations d'Outokumpu Oyj* (Finlande)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité stratégique de Vallourec S.A. (jusqu'en 2024)
- Président du Conseil d'administration de Bic S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



5

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes

Expérience internationale

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale
et environnementale

MME CORINE DE BILBAO

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

RÉFÉRENTE RSE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ RSE

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Née le 16 octobre 1966 – nationalité française

Première nomination : 21 mars 2019

Renouvellement : AGO 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 1 660

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de Sciences-Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en *sourcing – supply chain* du M.A.I. *Institute of Purchasing Management*
- Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- Directrice Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- Directrice commerciale Upstream GE Oil and Gas (2003-2008)
- Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- Directrice Division Services GE Energy (2010-2011), Directrice Région Europe puis Vice-Présidente des ventes de la Division *Subsea* de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- Présidente de General Electric (GE) France (2016-2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce *American Chamber of Commerce in France* (2016-2019)
- Directrice générale de Segula Technologies International (2019-2021)

Principales activités exercées hors de la Société

- Présidente de Microsoft France

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, Présidente du Comité RSE et membre du Comité d'audit de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Présidente de Microsoft France

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité stratégique de Vallourec S.A. (jusqu'en 2024)
- Administratrice d'Orpea (jusqu'en 2023)
- Directrice générale de Segula Technologies International (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



5

principales expertises

Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes
Industrie/Pétrole et gaz
Expérience internationale
Expertise financière/audit
Gouvernance de sociétés cotées

M. GENUINO MAGALHÃES CHRISTINO

ADMINISTRATEUR

MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

Né le 27 janvier 1971 – nationalité brésilienne

Première nomination : 23 mai 2024 avec effet au 5 août 2024 (date de constatation de la cession à ArcelorMittal de la participation d'Apollo au capital de la Société)

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :

- Diplômé de l'Université Paulista de São Paulo en 1998 (licence en *Business Administration*) et en 1999 (licence en comptabilité) et de la Fondation Dom Cabral à Belo Horizonte au Brésil en 2007 (Executive MBA)
- Senior Manager en Audit chez KPMG (1993 - 2003)
- Responsable Fiscalité, Comptabilité et Immobilier puis Vice Président de la Comptabilité et de la Performance Groupe chez ArcelorMittal (2009 - 2016)
- Directeur financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal (2016 - 2021)
- Vice-Président exécutif, Directeur financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal (depuis 2021) responsable de toutes les fonctions financières du groupe, y compris la trésorerie, la finance d'entreprise, la comptabilité, la gestion de la performance, les assurances et les relations avec les investisseurs. En outre, M. Christino supervise les activités du groupe en matière de fusions et acquisitions, de juridique et d'informatique. Il est membre du comité d'allocation des investissements (IAC) et dirige le comité financier et fiscal (CFTC), qui examine et approuve toutes les transactions financières clés du groupe.

Principales activités exercées hors de la Société

- Vice-Président exécutif, Directeur financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Vallourec S.A.* (depuis le 5 août 2024)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur d'ArcelorMittal Nippon Steel India (AMNSI) (Inde)
 - Administrateur d'AMNS Luxembourg Holding S.A. (Luxembourg)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'ArcelorMittal Brasil S.A. (jusqu'en 2021)
- Gérant d'ArcelorMittal Treasury Financial Services SARL (jusqu'en 2021)
- Administrateur d'Arcelor Investment Services S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



3

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes
Expérience internationale

M. KEITH JAMES HOWELL

ADMINISTRATEUR

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Né le 16 octobre 1965 – nationalité américaine

Première nomination : 10 août 2024

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 501

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :

- Diplômé de l'Université de Pittsburgh et d'un MBA de l'Université d'État de l'Ohio, (États-Unis)
- Débute sa carrière chez US Steel où il occupe divers postes techniques et opérationnels.
- Occupe plusieurs postes de directeur général avec des responsabilités de site chez AK Steel mais également de Directeur de l'ingénierie et de l'approvisionnement en matières premières, puis Vice-Président des opérations de l'acier au carbone, Vice-Président des opérations, et enfin Vice-Président principal des opérations.
- Directeur des opérations d'ArcelorMittal USA en 2016.
- Directeur exécutif de l'Association for Iron and Steel Technology (AIST), et Président depuis 2023

Principales activités exercées hors de la Société

- Directeur des Opérations, ArcelorMittal North America

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur et membre du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Directeur des Opérations, ArcelorMittal North America

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).



6

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale
et environnementale

MME ANGELA MINAS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

MEMBRE DU COMITÉ RSE

Née le 23 mars 1964 – nationalités grecque et américaine

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Échéance du mandat : AGO 2026

Actions Vallourec détenues : 13 827

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de l'Université Rice (maîtrise en administration des affaires, spécialisation finance et comptabilité)
- Consultante chez Sterling Consulting Group (1986-1992) puis Associée chez Arthur Andersen LLP (1997-2022) en charge du secteur Pétrole et Gaz en Amérique du Nord
- Vice-Présidente de Science Applications International Corp. (2002-2006)
- Directrice financière, Directrice Comptable et Trésorière de Constellation Energy Partners (2006-2008)
- Vice-Présidente et Directrice financière de DCP Midstream Partners (2008-2012)
- Administratrice indépendante et Présidente de Comités d'audit de sociétés, dont Ciner Resources (2013-2018), Weatherford International (2018-2019), CNX Midstream (2014-2020), Westlake Chemical Partners et Crestwood Equity Partners LP
- Membre du Conseil des superviseurs de la Rice University Graduate Business School

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, Présidente du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité RSE de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :
 - Administratrice de Woodside Energy* (Australie), membre du Comité audit et risques, du Comité durabilité, du Comité des nominations et de la gouvernance

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Crestwood Equity Partners LP (jusqu'en 2023)
- Administratrice de Westlake Chemical Partners (jusqu'en 2023)
- Administratrice de CNX Midstream (jusqu'en 2020)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



MME FRIDA NORRBOM SAMS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

MEMBRE DU COMITE RSE

Née le 05 juillet 1971 – nationalité suédoise

Première nomination : 23 mai 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 1 000

5

principales expertises

Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale
et environnementale

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée d'un *Master of Science in Business Administration* de l'Université d'Uppsala (Suède)
- Manager en excellence opérationnelle et optimisation de la chaîne de valeur chez Andersen Business Consulting (1999 - 2002)
- Senior Manager en stratégie, création de valeur, optimisation des flux de trésorerie et de la chaîne de valeur, fusions et acquisitions chez BearingPoint (2002 - 2007)
- Vice-Présidente exécutive et Directrice de l'Information puis Vice-Présidente exécutive et Directrice Générale pour l'Europe du Nord chez Sanitec Corporation en Finlande (2007 - 2011)
- Vice-Présidente ventes et services pour la région Nord et Baltique, puis Vice-Présidente exécutive, responsable de la *Business Unit* EMEA chez Husqvarna Group en Suède (2011 - 2014)
- Consultante en Management et Administratrice de Sams Holding Aps au Danemark (2015)
- Vice-Présidente exécutive, responsable de la division des applications chez NKT A/S au Danemark (2016 - 2019)
- Présidente-directrice générale d'Hydroscand Group AB en Suède, une entreprise familiale internationale couvrant plus de 20 pays, depuis 2019

Principales activités exercées hors de la Société

- Présidente-directrice générale de Hydroscand Group AB

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice et membre du Comité RSE de Vallourec S.A.* (depuis le 23 mai 2024)
- Les mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :
 - Présidente Directrice Générale de Hydroscand Group AB (Suède)
 - Administratrice de Beijer Ref AB* (Suède)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Ballingslöv International AB (jusqu'en 2024)
- Administratrice de Concentric AB (jusqu'en 2024)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



2

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Expérience internationale

M. PATRICK POULIN

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Né le 27 décembre 1966 – nationalité française

Première nomination : 6 mars 2023

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 4 623

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Ingénieur diplômé de l'École catholique des arts et métiers de Lyon (1989)
- Responsable cellule de soudage laser des engins nucléaires au CEA à Bruyères-le-Châtel (1989-1990)
- Responsable des systèmes d'information puis facilitateur de la percée *supply chain* du Groupe chez Michelin à Clermont-Ferrand (1990-1998)
- *Supply Chain Manager* et chef de projet *supply chain* pour la zone Asie et Pacifique basé à Singapour chez Michelin (1998-2001)
- Intègre le groupe Vallourec en 2001
- *Supply Chain Manager* chez Valti (2003-2007) et chez Vallourec Précision Étirage (2001-2003)
- *Supply Chain and Sourcing Manager* pour l'entité de production Vam Drilling à Houston USA (2007-2011)
- *Global Sourcing Manager* des services logistiques du Groupe (2011-2016)
- Directeur Projet en charge de la réduction des stocks de consommables et pièces de rechanges du Groupe (2017-2019)
- Directeur Achat Serimax (2019-2020)
- *Supply Chain Manager* Line Pipe Project (2020-2022)
- *Senior Project Manager* au sein du service *Supply Chain* Groupe en charge de la réduction de stock depuis 2022

Principales activités exercées hors de la Société

Aucune

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur représentant les salariés et membre du Comité des rémunérations de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Aucun

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).



6

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes
Expérience internationale
Expertise financière/audit
Gouvernance de sociétés cotées
Responsabilité sociale
et environnementale

M. LUCIANO SIANI PIRES

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ RSE

Né le 10 février 1970 – nationalités brésilienne et italienne

Première nomination : 12 novembre 2023

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 2 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :

- Diplômé en ingénierie mécanique de l'Université catholique de Rio de Janeiro (PUC-RJ) (1991)
- Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la *Stern School of Business* de l'université de New York, avec distinction (2001)
- Plusieurs postes de direction à la Banque brésilienne de développement (1992-2003), dont celui de responsable du financement des exportations (2001-2003)
- Consultant chez McKinsey & Company (2003-2005)
- Responsable des marchés des capitaux (2005-2006) et Secrétaire Exécutif du Président (2007) à la Banque Brésilienne de Développement
- Administrateur de Suzano Papel e Celulose (2005-2008), la plus importante entreprise brésilienne de pâtes et papiers
- Administrateur de Tele Norte Leste (2005-2008), la plus importante entreprise brésilienne de télécommunications
- Directeur Groupe de la stratégie chez Vale S.A. (2008-2009, 2011-2012)
- Directeur Groupe des ressources humaines chez Vale S.A. (2009-2011)
- Directeur Financier du Groupe (2012-2021) chez Vale S.A. Élu Meilleur Directeur Financier latino-américain du secteur des mines et des métaux pendant neuf années consécutives (2013-2021) selon le magazine *Institutional Investor*
- Président du Conseil d'administration de VLI S.A. (2017-2023)
- Administrateur de The Mosaic Company aux États-Unis (2018-2022)
- Vice-Président Exécutif chargé de la stratégie et de la transformation de l'entreprise chez Vale S.A. (2021-2023)
- Vice-Président Exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company depuis novembre 2024

Principales activités exercées hors la Société

- Vice-Président Exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité RSE de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Vice-Président Exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company* (depuis 2024)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre de l'*Executive Council* de o9 Solutions, Inc. (jusqu'en 2024)
- Membre de l'*Advisory Board* de Construtora Barbosa Mello (jusqu'en 2024)
- Conseiller principal pour Accenture - groupe de ressources naturelles (jusqu'en 2024)
- Vice-Président Exécutif chargé de la stratégie et de la transformation de l'entreprise chez Vale S.A. (jusqu'en 2023)
- Président du Conseil d'administration de VLI S.A. (jusqu'en 2023)
- Administrateur Mosaic & Co.* (jusqu'en 2022)
- Vice-Président Exécutif et Directeur Financier du groupe Vale S.A (jusqu'en 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



5

principales expertises

Fonctions dirigeantes/direction
opérationnelle au sein
de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale
et environnementale

MME HERA SIU

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ RSE

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Née le 16 septembre 1959 – nationalité chinoise

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Échéance du mandat : AGO 2026

Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Titulaire d'un MBA et d'une licence en finance de l'Université du Nevada à Reno
- Spécialiste marketing chez Northern Telecom (1988-1992) aux États-Unis
- Directrice Générale chez Hong Kong Telecom (1994-2000)
- Vice-Présidente en charge de la Chine chez Computer Associates (2001-2005)
- Vice-Présidente et Directrice chez Nokia en Chine (2005-2010)
- Senior Vice-Présidente e-commerce APAC chez SAP (2010-2014)
- Senior Vice-Présidente et Directrice Générale Chine chez Pearson (2014-2016)
- Directrice Générale Chine chez Cisco Systems (2016-2020)

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés
- Co-fondatrice de B&H Consulting Ltd, Beijing, Chine

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, membre du Comité d'audit, du Comité RSE, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administratrice, membre du Comité financier et du Comité de la responsabilité d'entreprise et de la conformité de Goodyear Tires & Rubber* (États-Unis)
 - Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'audit de TeamViewer AG* (Allemagne)
 - Administratrice et membre du Comité d'audit de ASMT* (Singapour)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice d'Alnovation (jusqu'en 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



2

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Expérience internationale

MME ANNELISE LE GALL

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALAIRES

MEMBRE DU COMITE RSE

Née le 5 février 1982 – nationalité française

Première nomination : 10 décembre 2024

Échéance du mandat : AGO 2027

Actions Vallourec détenues : 4

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :

- Titulaire d'un double-diplôme d'ingénieur en génie mécanique de l'École Nationale d'Arts et Métiers (France) et de l'Université de Karlsruhe (TH) (Allemagne)
- Responsable de projets d'investissements à Aulnoye-Aymeries, France (2007-2010)
- Auditeur Qualité du réseau de licenciés VAM® (2011-2013)
- Responsable Technico-commerciale des Ventes et Services à Aberdeen, Royaume Uni (2016-2018)
- Responsable Technico-commerciale des Ventes pour l'Europe et l'Afrique (2019-2022)
- Actuellement en charge du Développement commercial pour les solutions d'impressions 3D métalliques

Principales activités exercées hors de la Société

- Aucune

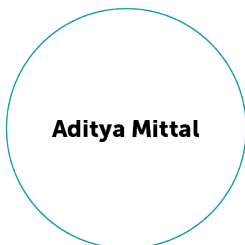
Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice représentant les salariés (depuis le 10 décembre 2024) et membre du Comité RSE (depuis le 26 février 2025) de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Aucun

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Aucun

Censeur



Aditya Mittal

M. ADITYA MITTAL

CENSEUR

Né le 22 janvier 1976 – nationalité indienne

Première nomination : le 10 août 2024

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Titulaire d'un *Bachelor's degree* en Économie avec une spécialisation dans les domaines de la Gestion Stratégique et de la Finance d'Entreprise de la *Wharton School* (États-Unis)

Principales activités exercées hors de la Société

- Directeur Général d'ArcelorMittal
- Administrateur :
 - ArcelorMittal,
 - Aperam,
 - Iconiq Capital,
 - ArcelorMittal Nippon Steel India,
- Membre du Wall Street Journal CEO Council
- Membre du *Global Advisory Council* de l'Université de Harvard

Le tableau ci-après présente les éléments, arrêtés au 10 août 2024, date de la constatation de leur démission, de MM. Gareth Turner et Austin Anton



3

principales expertises

Industrie/Pétrole et gaz
Expérience internationale
Expertise financière/audit

M. GARETH TURNER

ADMINISTRATEUR

PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Né le 11 février 1964 – nationalité canadienne

Première nomination : 20 avril 2021

Expiration du mandat : 5 août 2024 (démission)

Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'Université Western Ontario (MBA obtenu avec distinction en 1991) et de l'Université de Toronto (licence obtenue en 1986)
- Employé chez RBC Dominion Securities (1986-1989), Salomon Brothers (1991-1992) et Lehman Brothers (1992-1997)
- Directeur Général de Goldman Sachs à Londres, au sein des services de banque d'investissement en ressources naturelles et industrielles (1997-2005)
- Administrateur de CEVA, Phoenix Services, Warrior Met Coal, Constellium, Monier et Noranda Aluminum
- *Senior Partner* chez Apollo Management, basé à New York, en charge des investissements dans le secteur des métaux et des mines

Principales activités exercées hors de la Société

- *Senior Partner* d'Apollo Management, New York

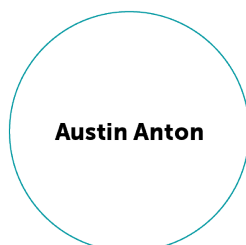
MANDATS EXERCÉS PAR M. GARETH TURNER À LA DATE DE SA DÉMISSION LE 10 AOÛT 2024

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Phoenix Services (jusqu'en 2023)
- Président du Comité des finances et membre du Comité des rémunérations de Warrior Met Coal (jusqu'en novembre 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

Censeur



Austin Anton

M. AUSTIN ANTON

CENSEUR

Né le 18 octobre 1980 – nationalité britannique

Première nomination : 1^{er} juillet 2021. Démission le 10 août 2024

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé *magna cum laude* de l'Université de Princeton, avec un premier cycle en économie et un certificat en finance
- Analyste au sein du groupe institutions financière chez Crédit Suisse de juillet 2014 à juin 2016
- Collaborateur chez Kohlberg & Company d'août 2016 à avril 2018
- A rejoint Apollo Global Management en 2018

Principales activités exercées hors de la Société

- Collaborateur *Private Equity* pour Apollo Global Management

4.2.1.1.7 PLAN DE SUCCESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le plan de succession envisage plusieurs horizons de temps : plan à court terme en cas de vacance imprévue ; plan à moyen terme pour anticiper les échéances de mandats ; plan à long terme axé notamment sur le vivier existant de candidats potentiels.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, assisté du Comité des nominations et de la gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant en revue le plan de succession de la Direction Générale.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

4.2.1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et lui rendent compte, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité. En toutes circonstances, il doit agir dans l'intérêt de la Société, en cherchant à promouvoir la création de valeur à long terme.

Dans le cadre de sa mission et conformément à son règlement intérieur, le Conseil dispose des droits, pouvoirs et obligations suivants :

- (i) être tenu informé de tout événement important affectant l'activité de la Société, et plus généralement l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel, et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- (ii) déterminer les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») ;
- (iii) nommer et révoquer le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ;
- (iv) décider de la dissociation ou de l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ;
- (v) établir tout comité et évaluer l'opportunité d'établir d'autres comités spécialisés de manière permanente ou temporaire ; déterminer la composition de ces comités en fonction des questions qu'ils examineront, et s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- (vi) examiner régulièrement, en cohérence avec la stratégie qu'il a définie et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) des comités, les opportunités et les risques (notamment de nature financière, juridique, opérationnelle, sociale ou environnementale) auxquels le Groupe est exposé, ainsi que les mesures prises pour y répondre ;
- (vii) s'assurer que les dispositifs nécessaires sont en place pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence, et obtenir toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- (viii) fixer la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs, après avoir consulté et pris en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des rémunérations ;

- (ix) déterminer, sur proposition du Président-directeur général et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité de la Responsabilité Sociale et Environnementale, des objectifs en termes de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et s'assurer que le Président-directeur général mette en œuvre une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- (x) exercer un contrôle sur la manière dont la Société est gérée et veiller à la qualité de l'information fournie au public, notamment en établissant la politique de communication financière de la Société ;
- (xi) être tenu régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe par le Président-directeur général ;
- (xii) convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires et déterminer l'ordre du jour de cette Assemblée ; et
- (xiii) sur proposition du Directeur général et en tenant compte des conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale, déterminer régulièrement les orientations stratégiques pluriannuelles et les plans d'action de la Société en matière environnementale, sociale, de gouvernance et climatique et examiner régulièrement et au moins une fois par an la mise en œuvre de ces orientations et plans d'action par la Société.

L'autorisation préalable du Conseil est requise dans les cas prévus par la loi, notamment pour (i) les cautions, avals et garanties, étant entendu que le Conseil peut déléguer au Président-directeur général la compétence d'octroyer de telles cautions, avals et garanties conformément aux dispositions légales applicables, et (ii) les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le Conseil évalue régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, certaines décisions listées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration doivent en outre être approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Président-directeur général et/ou la Direction (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général »).

4.2.1.2.2 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an et définit la fréquence et la périodicité de ses réunions. Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ deux ans avant son ouverture.

Le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Vice-Président. La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil d'administration s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Toutes les discussions orales et les supports, documents et/ou communications écrits, de quelque nature que ce soit, sont en anglais (à l'exception des documents dont la langue officielle est le français conformément aux lois et règlements applicables).

Les membres du Conseil peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf si l'utilisation de tels moyens est interdite par la loi ou la réglementation. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents, sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité, à l'exception des décisions pour lesquelles le règlement intérieur du Conseil prévoit une majorité qualifiée (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil

d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général »).

Une procédure de départage des voix est prévue par le règlement intérieur en cas de nombre de voix pour et contre identique concernant une décision qui doit être prise à la majorité simple.

Les débats sont dirigés par le Président du Conseil d'administration (ou en son absence, par le Vice-Président), qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants à l'ordre du jour. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés à la section 4.4.5 « Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles » du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil d'administration qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Conformément à l'article 10.4 des statuts ⁽¹⁾, le Conseil a la faculté de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite, par messagerie électronique et/ou via l'outil de dématérialisation du Conseil, telles que :

- (i) la nomination provisoire de membres du Conseil en cas de vacance d'un siège à la suite d'un décès ou d'une démission ;
- (ii) l'autorisation des cautions, avals et garanties données par la Société ; et
- (iii) le transfert de siège social dans le même département ;

et plus généralement toute décision relevant des attributions propres du Conseil expressément visée par la loi ou la réglementation en vigueur comme étant susceptible d'être prise par consultation écrite.

4.2.1.2.3 RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GARANT D'UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs. C'est dans cette perspective que les dispositions de son règlement intérieur prévoient la nomination d'un Administrateur Référent.

Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil d'administration a désigné en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent, M. Pierre Vareille, administrateur indépendant.

Les missions de l'Administrateur Référent sont les suivantes :

- il veille à la prévention des conflits d'intérêts des administrateurs ;
- il veille au respect des règles internes de gouvernement d'entreprise et du règlement intérieur du Conseil ;
- il veille à ce que les membres du Conseil soient en mesure d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles ;
- il participe en tant que de besoin aux relations avec les actionnaires ;
- il a la faculté de communiquer avec les actionnaires en organisant des réunions formelles afin de comprendre leurs questions et suggestions ;
- il entretient un dialogue ouvert régulier avec chaque membre du Conseil d'administration et, si nécessaire, peut agir en tant que porte-parole de toute demande et suggestion faite au Président-directeur général ;

- il est en contact régulier avec le Président-directeur général et veille à ce que toute information pertinente soit communiquée au Conseil d'administration ;
- il rend compte de l'exécution de sa mission au Conseil d'administration sur une base semestrielle ;
- il peut convoquer des sessions du Conseil d'administration sans la présence des dirigeants ; et
- il peut assister et participer aux réunions de tout Comité.

Au cours de l'exercice 2024, M. Pierre Vareille a notamment :

- échangé régulièrement avec le Président-directeur général et les équipes de la Direction Générale sur la gouvernance et l'organisation du Conseil et relayé les commentaires et remarques des administrateurs ;
- régulièrement organisé des sessions avec les administrateurs en l'absence du management ;
- participé à la grande majorité des réunions des Comités dont il n'est pas membre ; et
- participé aux diligences du comité ad hoc constitué pour les besoins de la négociation du pacte à conclure avec ArcelorMittal dans le cadre de leur acquisition de la participation d'Apollo au capital de la Société.

⁽¹⁾ En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par LOI n°2024-537 du 13 juin 2024, il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2025 de modifier cet article 10.4 des statuts afin de permettre de recourir à la consultation écrite pour toute décision du Conseil d'administration en aménageant un droit d'opposition à tout administrateur.

4.2.1.2.4 LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté, et met régulièrement à jour, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil d'administration. Il est révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires. La dernière révision a eu lieu le 26 février 2025.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil d'administration est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que du règlement intérieur ;
- de participer en physique, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales ;
- de se tenir au courant des affaires. À cet effet, il doit demander au Président-directeur général et/ou au Vice-Président et Administrateur Référent en temps utile les informations nécessaires à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il/elle appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du règlement (UE) n° 516/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes de fenêtres négatives pendant lesquelles ces personnes ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument coté lié au titre Vallourec (options, warrants...),

4.2.1.2.5 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

Au 26 février 2025 le Conseil d'administration est assisté de quatre comités spécialisés :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des rémunérations ;

à savoir trente jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels, et quinze jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;

- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de s'abstenir de recourir à des opérations de couverture des options et/ou actions gratuites jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'administration ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 21 du Code AFEP-MEDEF.

Le respect des règles ci-dessus par les membres du Conseil d'administration sera pris en considération avant de proposer à l'Assemblée des actionnaires le renouvellement de leur mandat. Lors de leur première nomination, les membres du Conseil d'administration reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil d'administration. La formation interne est dispensée par la Directrice Juridique du Groupe. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence du Président-directeur général. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

- le Comité des nominations et de la gouvernance ; et
- le Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale (RSE).

Jusqu'au 10 août 2024, le Conseil d'administration était également assisté du Comité stratégique et financier. Ce dernier a été supprimé à cette date, lors de la révision de son règlement intérieur par le Conseil d'administration, les sujets stratégiques et financiers étant désormais directement abordés en Conseil.

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil d'administration. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

A) Le Comité d'audit

a) Composition

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est composé d'au moins trois membres et de six membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil d'administration. L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'audit. Au moins deux tiers d'entre eux doivent être indépendants. Au 26 février 2025, il est composé de cinq membres : Mme Angela Minas (Présidente), Mme Corine de Bilbao, M. Luciano Siani Pires, Mme Hera Siu et M. Genuino Magalhães Christino, tous indépendants à l'exception de ce dernier, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité d'audit de 80 %.

La Présidente, Mme Angela Minas, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (DCP Midstream Partners, Constellation Energy Partners, Arthur Andersen LLP), notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion. Elle a par ailleurs été Présidente du Comité d'audit de plusieurs sociétés cotées (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité d'audit : voir supra, section 4.2.1.1.5).

Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Le Vice-Président et Administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment à la Présidente du Comité avec qui il est en contact régulier.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité d'audit sur invitation de la Présidente du Comité d'audit, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité d'audit a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière, et de veiller à l'efficacité des systèmes de suivi des risques et de contrôle interne, ainsi que, le cas échéant, des systèmes d'audit interne, dans le respect notamment de l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte régulièrement au Conseil, l'informe des résultats de la mission de contrôle légal des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière, ainsi que du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe immédiatement le Conseil de toute difficulté

rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans ce cadre, le Comité d'audit :

- assure le contrôle du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des procédures d'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans compromettre son indépendance ;
- émet une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale, préparée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement UE 537/2014 ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 ;
- assure le suivi de l'exécution par les Commissaires aux comptes de leur mission, notamment le contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- veille au respect des exigences d'indépendance des Commissaires aux comptes et prend les mesures nécessaires pour respecter les règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit ;
- approuve la fourniture de prestations par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des états financiers qui ne sont pas des services interdits.

Dans le cadre de ses diligences, le Comité d'audit revoit trimestriellement les litiges au sein du Groupe ainsi que l'ensemble des engagements hors bilan en ce compris les garanties. Il s'assure de la prévention des conflits d'intérêt et revoit les conventions réglementées.

La Comité d'audit revoit également le processus d'élaboration de l'information extra-financière, s'assure de la cohérence des informations extra-financières avec les résultats de l'audit interne et les informations financières, et s'assure de la pertinence et de l'intégrité de l'information fournie au Conseil en matière de RSE dans le cadre d'une session conjointe avec le comité RSE. Il revoit les risques en matière de RSE en coordination avec le Comité RSE.

c) Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes intermédiaires, semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

Ces réunions se tiennent, sur convocation de la Présidente du Comité, avec un ordre du jour déterminé.

Le Comité peut également rencontrer les responsables des finances, de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques, le *Group Compliance Officer*, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, sans le Président-directeur général.

B) Le Comité RSE

a) Composition

Le Comité RSE est composé de trois membres au moins et de six membres au plus. Au 26 février 2025, il est composé de six membres : Mme Corine de Bilbao (Présidente), M. Luciano Siani Pires, Mme Angela Minas, Mme Hera Siu, Mme Frida Norrbom Sams et Mme Annelise Le Gall (administratrice représentant les salariés). Ils sont tous indépendants à l'exception de Mme Annelise Le Gall qui représente les salariés et n'est pas décomptée.

Le Président-directeur général est impliqué dans les travaux du Comité.

Le Vice-Président/Administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment à la Présidente du Comité avec qui il est en contact régulier.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité RSE sur invitation de la Présidente du Comité RSE, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité RSE a pour mission de préparer les délibérations du Conseil d'administration concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, climatique, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- adresse au Conseil d'administration toute recommandation, proposition et opinion requise pour la détermination régulière des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pour l'examen régulier de la mise en œuvre de cette stratégie et des politiques, engagements et plans d'actions de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale, climatique et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;
- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- examine, sur proposition du Président-directeur général, les objectifs en termes d'équilibre entre les sexes au sein des cadres supérieurs, et examine la politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe ; et
- émet une recommandation sur la désignation de l'Organisme Tiers Indépendant chargé de certifier les informations en matière de durabilité conformément aux articles L. 821-40 et L. 822-17 du Code de commerce.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil d'administration dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil d'administration de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

c) Fonctionnement

Le Comité RSE se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

c) Le Comité des nominations et de la gouvernance

a) Composition

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 26 février 2025, il est composé de quatre membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu, Mme Angela Minas et M. Keith James Howell. M. Pierre Vareille, Mme Hera Siu et Mme Angela Minas sont indépendants.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance sur invitation de son Président, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des nominations et de la gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant les questions relatives aux nominations des administrateurs et dirigeants sociaux de la Société et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des nominations et de la gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil, en particulier des membres indépendants ainsi que du Président-directeur général et détermination des critères à utiliser.
- Soumission au Conseil de propositions de nomination et de renouvellement des membres du Conseil (que ce soit par l'Assemblée Générale ou par cooptation) ainsi que du Président-directeur général et des censeurs.
- Maintien d'un plan de succession du Président-directeur général, ainsi que des membres du Conseil, pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession, notamment en cas de vacance imprévue ou de risque potentiel de non-respect de la proportion de femmes et d'hommes et de membres indépendants.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Gouvernance

- Examen annuel, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumission d'avis au Conseil en vue de l'examen par ce dernier de la situation de chaque membre au regard de ces critères.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation ainsi que des séances sans la présence des de la Direction Générale.
- Examen et suivi de toute situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société ou son Groupe, et recommandation sur les informations relatives à ce sujet qui ne doivent pas être partagées avec ce membre.

- Examen de demandes de membres du Conseil concernant de nouveaux mandats ou fonctions extérieurs à la Société.
- Examen du fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle du Code AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Examen, sur proposition du Président-directeur général, des objectifs en termes de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil et contrôle de la mise en œuvre par le Président-directeur général d'une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Conseil. Cette politique est décrite plus en détail à la section 2.2.4. « Diversité et égalité des chances (ESRS 1) » du présent Document d'enregistrement universel.

Mission spécifique

- Émission d'un avis au Président-directeur général, selon le cas, sur tout projet de recrutement, de suspension ou de licenciement des membres du Comité exécutif du Groupe, cadre supérieur, ou de tout employé qui rapporte directement au Président-directeur général, sur toute modification significative de leur rémunération (y compris des régimes de retraite, plans d'intéressement ou conditions spéciales de départ) et sur la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord avec l'un d'entre eux.

c) Fonctionnement

Le Comité des nominations et de la gouvernance se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant l'examen par le Conseil de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

D) Le Comité des rémunérations

a) Composition

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 26 février 2025, il est composé de cinq membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu, Mme Angela Minas, M. Patrick Poulin (représentant les salariés) et M. Genuino Magalhães Christino. Ils sont indépendants à l'exception de M. Patrick Poulin qui représente les salariés et n'est pas décompté et de M. Genuino Magalhães Christino.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité des rémunérations sur invitation de son président, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration sur les questions relatives à la rémunération des administrateurs et du dirigeant mandataire social de la Société. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- proposition du montant et des règles de répartition de la rémunération des administrateurs à leur verser, en tenant compte notamment de leur participation effective au Conseil et à ses Comités, de leur nomination éventuelle en tant que Présidents de Comités ;
- proposition au Conseil de la politique, de la structure et du niveau de rémunération du dirigeant mandataire social (part fixe, part variable et avantages en nature, actions de performance et le cas échéant stock-options) ;
- proposition d'une politique d'attribution d'actions de performance et de stock-options au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe ;
- examen des changements importants dans les plans de retraite/participation aux bénéfices.

En outre, le Comité doit être informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif qui ne sont pas mandataires sociaux, auquel cas le dirigeant mandataire social doit être associé aux travaux du Comité.

c) Fonctionnement

Le Comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant toute réunion statuant sur la rémunération du dirigeant mandataire social ou la répartition de la rémunération des administrateurs. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Pour la préparation de ses travaux, le Comité des rémunérations peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité.

Le Comité des rémunérations rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le Comité des rémunérations enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des assemblées générales annuelles.

4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2024

4.2.1.3.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

La durée moyenne des réunions ordinaires a été d'environ trois heures.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil d'administration ont principalement porté sur :

- le budget annuel;
- le suivi du plan New Vallourec ;
- l'évolution de la sécurité sur les sites industriels ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- la cartographie des risques ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- la politique carbone ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;
- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise ;
- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que le rapport de gestion ainsi que la préparation du Document d'enregistrement universel 2023 et notamment du rapport sur le gouvernement d'entreprise ; et
- la préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil a en particulier travaillé sur les sujets suivants :

- l'arrivée d'ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de référence en remplacement d'Apollo et la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires ;
- l'adaptation du règlement intérieur du Conseil aux stipulations du pacte conclu avec ArcelorMittal ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités à la suite des démissions de M. Gareth Turner en qualité d'administrateur et de M. Austin Anton en qualité de censeur, et à la suite des nominations de Mme Frida Norrbom Sams et de M. Genuino Magalhães Christino, de la cooptation de M. Keith J. Howell, de l'élection de Mme Annelise Le Gall en qualité d'administratrice représentant les salariés ainsi que la nomination de M. Aditya Mittal en qualité de censeur ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEF-MEDEF ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- la rémunération des mandataires sociaux ;
- l'adoption de plans d'attribution gratuite d'actions de performance ; et
- la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié (« Vallourec Invest 2025 »).

4.2.1.3.2 ACTIVITÉ DES COMITÉS

A) Activité du Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les comptes annuels, semestriels et les résultats trimestriels ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- l'organisation de l'audit interne au sein du Groupe et le plan d'audit ;
- l'organisation de la gestion des risques, du contrôle interne au sein du Groupe et la cartographie anti-corruption ; le déploiement des politiques en matière d'anti-blanchiment, de sanctions internationales et d'anticorruption ;
- le suivi des engagements hors bilan au sein du Groupe ;
- la revue des litiges en cours ;
- la revue annuelle des conventions réglementées et des conventions courantes ainsi que la charte d'évaluation de ces dernières ;
- la sélection des Commissaires aux comptes à présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2024 ; et
- la revue de la cohérence entre les informations financières et extra-financières lors d'une session conjointe avec le Comité RSE.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité au titre de l'exercice 2024. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

B) Activité du Comité stratégique et financier

Au cours de l'exercice 2024, le Comité stratégique et financier s'est réuni une fois. Il a été dissous le 10 août 2024.

C) Activité du Comité RSE

Au cours de l'exercice 2024, le Comité RSE du Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les objectifs RSE pour la part monétaire variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le déploiement du plan diversité Women@Vallourec et son analyse ;
- le plan pour améliorer la sécurité ;
- le suivi du programme de substitution des produits chimiques (CMR) ;
- la présentation des conclusions de l'analyse de double matérialité et la taxonomie européenne ;
- la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et l'analyse des risques ;
- la préparation et la mise en œuvre de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) ;
- la présentation de la feuille de route du Comité RSE ; et
- la politique d'achats responsables.

Les membres du Comité RSE ont été impliqués dans une revue du modèle de création de valeur et dans l'analyse de la double matérialité du Groupe. Chaque membre du Comité RSE a ainsi pu contribuer à l'identification des impacts positifs et négatifs ainsi que des risques et opportunités des enjeux ESG pour Vallourec et sa chaîne de valeur. Cet exercice a permis d'identifier les principaux thèmes matériels pour le Groupe, tels qu'ils sont exposés au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Sur les sujets liés au climat, la feuille de route décarbonisation, « Global CSR roadmap », du Groupe à horizon 2035 a été examinée par les membres du Comité RSE. Celle-ci s'échelonne avec des objectifs précis pour 2025, 2030 et 2035 comme détaillé dans le chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel et inclut l'analyse des risques liés à l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux environnementaux tels que la gestion de l'eau, l'utilisation des produits chimiques et leur substitution notamment le programme « Chemsafe » ont permis aux administrateurs membres du Comité RSE d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

D) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance

Au cours de l'exercice 2024, le Comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni neuf fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'évaluation formalisée du Conseil d'administration et de ses Comités par un prestataire externe et l'adoption d'un plan d'action pour optimiser son fonctionnement;
- la revue des critères de sélection des administrateurs ;
- la nomination et la cooptation de trois administrateurs (M. Genuino Magalhães Christino, M. Keith J. Howell et Mme Frida Norrbom Sams) et d'un censeur (M. Aditya Mittal), ainsi que l'accueil d'une nouvelle administratrice représentant les salariés (Mme Annelise Le Gall) ;

- le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Luciano Siani Pires et Mme Corinne de Bilbao ;
- la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, en lien avec le pacte conclu avec ArcelorMittal ;
- les recommandations de l'Autorité des marchés financiers dans son rapport 2024 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants ;
- l'évaluation de l'indépendance des administrateurs ;
- l'analyse de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF ;
- le plan de succession des cadres dirigeants ; et
- la préparation du Document d'enregistrement universel et notamment du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

E) Activité du Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2024, le Comité des rémunérations s'est réuni huit fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'évaluation de la rémunération variable 2023, et l'élaboration de la politique de rémunération 2024 pour M. Philippe Guillemot dans le cadre de ses fonctions de Président-directeur général ;
- les plans d'attributions d'actions gratuites sous conditions de performance (LTIP) et les plans d'attribution d'actions dans le cadre du *Management Equity Plan* (MEP 2021, 2023 et 2024) au bénéfice de salariés et de cadres du Groupe ;
- la politique de rémunération des administrateurs et l'approbation du montant de la rémunération des administrateurs au titre de leur activité ;
- la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié (Vallourec Invest 2025).

4.2.1.3.3 ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Assiduité	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité des nominations et de la gouvernance	Comité stratégique et financier	Comité RSE
Philippe Guillemot (Président du Conseil)	100 % (13/13)	–	–	–	–	–
Pierre Vareille (Vice-Président et Administrateur Référent)	100 % (13/13)	–	100 % (8/8)	100 % (9/9)	100 % (1/1)	–
Corine de Bilbao	61,54 % (8/13)	100 % (4/4)	–	–	100 % (1/1)	100 % (4/4)
Angela Minas	92,31 % (12/13)	100 % (4/4)	100 % (8/8)	100 % (9/9)	–	100 % (4/4)
Hera Siu	84,62 % (11/13)	100 % (4/4)	87,50 % (7/8)	100 % (9/9)	–	100 % (4/4)
Luciano Siani Pires	92,31 % (12/13)	100 % (4/4)	–	–	–	100 % (4/4)
Patrick Poulin	100 % (12/12)	–	100 % (8/8)	–	–	–
Frida Norrbom Sams ^(a)	100 % (7/7)					100 % (2/2)
Genuino M. Christino ^(b)	100 % (3/3)	100 % (1/1)	100 % (2/2)			
Keith J. Howell ^(c)	100 % (3/3)			100 % (1/1)		
Gareth Turner ^(d)	66,67 % (6/9)	33,33 % (1/3)	–	–	100 % (1/1)	–
TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ	90,67 %	88,89 %	97,50 %	100 %	100 %	100 %

(a) Entre le 23 mai 2024 et le 31 décembre 2024.

(b) Entre le 5 août 2024 et le 31 décembre 2024.

(c) Entre le 10 août 2024 et le 31 décembre 2024.

(d) Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 5 août 2024, date d'effet de sa démission.

4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration doit apprécier sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. À cet effet, une fois par an, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son mode de fonctionnement, afin de s'assurer que les questions importantes sont correctement préparées et débattues, et mesurer la contribution effective de chacun de ses membres aux travaux du Conseil d'administration.

En 2024, un consultant externe avait été mandaté pour mener une évaluation formalisée, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Au premier trimestre 2025, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement, sous la direction du Comité des nominations et de la gouvernance.

Pour les besoins de cette évaluation, conduite sous l'égide du Vice-Président et Administrateur Référent, la Secrétaire Générale a envoyé à chacun des membres du Conseil d'administration un questionnaire. Les sujets du questionnaire ont couvert notamment :

- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- l'organisation de ses travaux ;
- les sujets mis à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- la qualité des échanges entre les membres du Conseil d'administration et avec les membres de l'équipe de direction du Groupe ;
- la qualité de la participation et la contribution effective de chacun des membres du Conseil d'administration ;
- les compétences du Conseil d'administration notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale et en matière de gouvernance ;
- la qualité de l'information communiquée aux administrateurs ;
- la qualité du processus de prise de décision au sein du Conseil d'administration ; et

- la qualité des travaux du Conseil d'administration en matière de contrôle de la performance du Groupe, de gestion des risques, de participation à l'élaboration de la stratégie du Groupe et à l'innovation au sein des activités du Groupe, et des enjeux ESG.

La synthèse de cette évaluation, préparée par le Vice-Président et Administrateur Référent, le Comité des nominations et de la gouvernance et la Secrétaire Générale est la suivante :

- d'une manière générale, le Conseil d'administration considère qu'il présente les caractéristiques propres à l'exercice de sa mission ;
- la composition du Conseil d'administration est équilibrée et les compétences identifiées comme nécessaires ou utiles sont dûment représentées : les membres du Conseil d'administration viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et d'expertises pertinentes et variées ;
- le Conseil d'administration reçoit une information claire et complète, et la documentation est bien détaillée et structurée, et adressée suffisamment en amont des réunions du Conseil d'administration et des Comités pour permettre une bonne préparation de leurs travaux ; la fréquence des réunions est jugée adéquate ; la qualité et la transparence des débats sont bonnes ; l'organisation des réunions est claire et bien cadrée avec un bon équilibre entre débats et présentations ; la participation en présentiel quasiment systématique participe à la qualité des débats ;
- les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités sont planifiés sur l'année ; les membres des Comités sont très investis et préparent efficacement les décisions du Conseil d'administration ;
- le Conseil d'administration se voit proposer une réunion annuelle sur site et des visites d'usines accompagnées de présentations par les équipes dirigeantes et/ou opérationnelles pour mieux apprécier la réalité des activités du Groupe.
- le Conseil d'administration reconnaît le succès du plan *New Vallourec* et salue le redressement du Groupe. Tous reconnaissent les bonnes relations avec ArcelorMittal.

4.2.2 La Direction Générale

4.2.2.1 Le Président-directeur général

4.2.2.1.1 UNICITÉ DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 20 mars 2022, M. Philippe Guillemot est Président du Conseil d'administration et Directeur général, et M. Pierre Vareille est Vice-Président et Administrateur Référent. Le Conseil d'administration considère que l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général autour d'un Conseil resserré, qui

favorise l'agilité de la prise de décisions et la fluidité du partage d'informations, et permet ainsi d'assurer le parfait alignement entre le fonctionnement de la gouvernance et la conduite de la stratégie, a démontré son efficacité dans le déploiement du plan *New Vallourec*.

4.2.2.1.2 STATUT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général ne dispose d'aucun contrat de travail.

Par exception, un salarié du Groupe nommé en cette qualité pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de dirigeant mandataire social, sous réserve de

justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, peut être de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

4.2.2.1.3 LES MISSIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général cumule les fonctions de Président et de Directeur général décrites ci-dessous.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions et pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il préside les réunions du Conseil d'administration et en arrête l'ordre du jour. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et il en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et disposent en particulier de toutes les informations nécessaires à cet effet. Il préside les réunions de l'Assemblée Générale et établit les rapports prévus par la loi.

4.2.2.1.4 LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les décisions énumérées ci-dessous sont approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la Direction (les « Décisions Réservées »). Les Décisions Réservées ci-après sont adoptées à la « Majorité Qualifiée » (les « Décisions Importantes »).

« Majorité Qualifiée » signifie, qu'une Décision Importante sera réputée désapprouvée si au moins trois (3) administrateurs (dont l'un d'eux est soit (x) un Administrateur indépendant ou (y) un Administrateur autre que l'Administrateur(s) représentant les salariés et l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, le cas échéant) votent contre cette Décision Importante.

Les Décisions Importantes sont les suivantes :

- a) toute proposition ou tout paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;
- b) tout remboursement, rachat et/ou annulation de titres de capital par la Société (à l'exception des opérations qui ne pourraient pas entraîner l'annulation d'un nombre d'actions de la Société représentant plus de un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote théoriques) ;
- c) l'approbation et la modification du plan d'affaires du Groupe ;
- d) toute réorganisation importante de la Société (et/ou de ses filiales), y compris toute fusion, scission, apport partiel d'actifs, ou toute opération ayant un effet similaire (à l'exclusion des réorganisations intragroupe), dans chaque cas pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par opération ou par série d'opérations liées ;
- e) la sortie de cote de la Société et/ou la cotation d'une société du Groupe ;
- f) toute acquisition ou cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, tout transfert de toute entité ou activité, que ce soit par la Société ou une filiale, d'un montant supérieur à 100 millions d'euros (par opération ou par série d'opérations liées) (le cas échéant, avec une valeur d'entreprise sur une base libre de dettes et de liquidités) ;
- g) la création, la modification substantielle ou la résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve de l'atteinte d'un seuil significatif de 100 millions d'euros d'investissements engagés pour la création ou la modification d'une coentreprise ou d'un partenariat, ou si la société du Groupe concernée est tenue d'effectuer un paiement ou d'engager des frais pour un montant supérieur à 100 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat ;
- h) toute augmentation de capital ou émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ou de l'une de ses filiales importantes, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires, et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application des statuts et, le cas échéant, du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Groupe (autres que les dirigeants et les employés du Groupe) ;

- i) tout changement substantiel dans la stratégie d'un important secteur d'activité ou de branches d'activité de la Société et de ses filiales (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de cet important secteur d'activité ou de ces branches d'activité) ;
- j) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifications significatives des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales, qui n'est pas détenue à 100 %, directement ou indirectement, par la Société (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;
- k) tout emprunt ou autre financement par la Société et/ou ses filiales auprès de tiers pour un montant supérieur à 100 millions d'euros sur une base individuelle et/ou 250 millions d'euros sur une base annuelle agrégée (autre que les tirages au titre du RCF), les garanties ou les sûretés accordées à des tiers en relation avec cet emprunt ou ce financement par la dette, à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, du financement opérationnel dans le cours normal des affaires (affacturation, etc.) et des cautions, avais, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cours des affaires ;
- l) toute décision d'ouvrir ou de mettre en œuvre une procédure d'insolvabilité, de dissolution ou de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction applicable), de la Société ou de l'une de ses filiales, qui n'est pas détenue à 100 %, directement ou indirectement, par la Société, ou de nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que ce qui est requis par la loi ou la réglementation ou qui engage la responsabilité des représentants légaux concernés pour ne pas avoir pris la décision en question ;
- m) toute décision de participer à un projet ou de conclure un accord (y compris des contrats avec des loyers garantis) pour autant que l'engagement annuel de la Société par transaction ou par série de transactions connexes dépasse 100 millions d'euros ;
- n) la création ou la modification substantielle des pensions de retraite, de plans d'intéressement, de plans d'options sur actions, de plans de souscription d'actions, ou de plans d'attribution d'actions gratuites de la Société ou de toute autre société du Groupe (ou tout autre instrument ou plan d'incitation similaire) au profit des dirigeants et/ou des employés du Groupe ou de certaines catégories d'employés ;
- o) tout établissement d'opérations significatives dans une nouvelle juridiction ou tout démarrage d'une nouvelle activité impliquant des dépenses significatives (à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, du lancement de nouveaux produits tubulaires sans soudure) ; et

- p) L'engagement ou le règlement par une société du Groupe de tout litige ou procédure arbitrale d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour le Groupe ou concernant une réclamation ayant un impact significatif sur la réputation du Groupe.

Le Président-directeur général de la Société discutera sur une base ad hoc avec les membres du Conseil d'administration de tout sujet relevant des Décisions Réservées ci-dessus pour un montant inférieur aux seuils spécifiés ou de tout autre point qui n'est pas spécifiquement couvert par les Décisions Réservées, pour autant que, dans chaque cas, il soit considéré par le Président-directeur général comme important pour l'activité et les affaires de l'entreprise.

Les Décisions Réservées suivantes sont traitées au niveau du Conseil d'administration selon la règle de la majorité simple des membres présents ou représentés :

- a) approbation des états financiers de la Société et des états financiers consolidés, ainsi que de tout changement substantiel dans les principes comptables appliqués par les sociétés du Groupe pour la préparation de leurs états financiers, à l'exception des modifications imposées par la loi ou les normes comptables applicables ;

- b) toute opération entre la Société et des parties liées (qu'elle soit ou non envisagée dans le budget) au sens des articles L. 225-38 du Code de commerce, à l'exception des opérations intragroupe visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce (qui ne font l'objet d'aucune autorisation du Conseil) ;
- c) la nomination, le renouvellement ou la révocation des commissaires aux comptes de la Société ;
- d) tout remboursement, rachat et/ou annulation de titres de participation par une filiale de la Société (à l'exception des transactions intragroupe et des transactions d'une valeur inférieure à 100 millions d'euros) ;
- e) toute décision soumise au Conseil autre que les Décisions Importantes ; et
- f) l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe, étant précisé que le Conseil sera informé trimestriellement des performances du Groupe par rapport au budget.

4.2.2.2 Le Comité exécutif

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clef, la Direction Générale s'appuie sur un Comité exécutif. Ce dernier examine et formule des propositions à la Direction Générale sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles.

Par ailleurs, les membres du Comité exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale à travers le Groupe. Le Comité exécutif de Vallourec se réunit tous les mois.

Au 26 février 2025, le Comité exécutif est composé des membres suivants :

13
MEMBRES



Philippe Guillemot
Président-directeur
général



Sascha Bibert
Directeur Financier
Groupe



Philippe Carlier
Directeur Process et
Ingénierie



Sarah Dib
Secrétaire Générale



Laurent Dubedout
Directeur Business Line OCTG
Services et Accessoires



Valeria Fernandes
Directrice Digital & Systèmes
d'Information



Bertrand Frischmann
Directeur des Opérations



André Lacerda
Directeur Amérique du Sud
(Activité Tubes)



Jacky Massaglia
Directeur Amérique
du Nord



Ludovic Oster
Directeur des Ressources
Humaines



Damien Rebourg
Directeur de la Communication
et des Affaires Publiques



Bertrand de Rotalier
Directeur Business Line New
Energies - Project Line Pipe
and Process



Enrico Schiappacasse
Directeur Stratégie et
Développement

4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La présente section, établie avec le concours du Comité des rémunérations du Conseil, décrit les éléments de rémunération des administrateurs, des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres de la Direction du Groupe et présente les plans de rémunérations à long terme mis en place au sein du Groupe.

4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment pour l'exercice 2025. Ils décrivent les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquent le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2025. Il est rappelé que la dernière politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La

politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations dont les missions sont décrites au paragraphe 4.2.1.2.5(D)b. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuient sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

4.3.1.1 La politique de rémunération des administrateurs

Compte tenu du nombre resserré d'administrateurs, l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 avait approuvé le renouvellement de la politique de rémunération des administrateurs qui lui avait été soumise en 2023, sur recommandation du Comité des rémunérations. Cette politique a pour objectif d'inciter les administrateurs à participer en physique aux réunions du Conseil

et de ses Comités. Compte tenu de son efficacité constatée sur la participation des administrateurs en 2024, il est proposé à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 de reconduire en substance cette politique de rémunération sur 2025 telle que décrite ci-après.

A) LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération exclusivement monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil d'administration entre ses membres, sur proposition du Comité des rémunérations, dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle fixée à 1 250 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023 et reconduite lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction variable assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

Le Vice-Président et l'Administrateur Référent perçoivent un montant supplémentaire fixe annuel pour ces fonctions. Les Présidents et membres des Comités du Conseil d'administration perçoivent un montant supplémentaire dans le cadre de leur participation à ces Comités.

Les administrateurs (autres que le Président-directeur général) ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération.

B) PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

La rémunération des administrateurs comprend une part fixe et une part variable. Cette part variable est prépondérante. Elle est assise sur un critère de participation effective aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction de la rémunération des administrateurs assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe.

La part fixe s'élèvera à 30 000 euros (45 000 euros pour le Vice-Président et l'Administrateur Référent).

La part variable sera calculée en fonction de la participation effective à une réunion du Conseil d'administration ou d'un Comité dans les conditions suivantes :

- chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :
- 3 000 euros (15 000 euros pour le Vice-Président et l'Administrateur Référent) pour chaque réunion à laquelle l'administrateur participe en physique ;

- 1 500 euros (7 500 euros pour le Vice-Président et l'Administrateur Référent) pour chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence ;
- chaque réunion d'un Comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :
 - 5 000 euros (10 000 euros pour le Président du Comité concerné) lorsque l'administrateur y participe en physique ;
 - 2 500 euros (5 000 euros pour le Président du Comité concerné) lorsque l'administrateur y participe par vidéoconférence.

C) PRIME DE DÉPLACEMENT

Les administrateurs percevront en outre une prime de déplacement pour chaque réunion du Conseil d'administration dans les conditions suivantes :

- si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les États-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France) ; et

D) REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les administrateurs et le censeur ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités) dans la limite de la politique Groupe sur présentation des justificatifs.

Par exception, les réunions du Comité des rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération.

En tout état de cause, une « Règle de présence physique » s'applique à cette part variable. Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40 % des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les membres ne seront pas rémunérés pour les réunions auxquelles ils ont participé par vidéoconférence. En effet, si la participation du Président aux séances du Conseil d'administration est bien entendu obligatoire, celle des autres membres du Conseil d'administration est tout aussi essentielle au bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités.

- si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'administration.

4.3.1.2 La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2025

L'article L. 22-10-8, II du Code de commerce impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote ex ante). Ce vote est contraignant (par opposition à un vote consultatif).

Lors de sa séance du 26 février 2025, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, arrêté les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2025.

4.3.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président-directeur général et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- la prise en compte équilibrée de la performance à court terme : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président-directeur général comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise, ainsi qu'aux objectifs RSE. Le Conseil veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs composantes court terme (part fixe et part variable annuelle) ;
- la prise en compte de la performance à moyen et long terme : un mécanisme de rémunération en actions de la Société reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* a été mis en place en 2021 sur proposition de certains actionnaires de la Société, dans un objectif d'alignement des intérêts avec les actionnaires ; le Conseil d'administration a par ailleurs soumis ces attributions à des règles de conservation exigeantes ;

- la compétitivité : le Conseil veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le Comité des rémunérations analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière ;
- la cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président-directeur général, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

4.3.1.2.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les principales composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés
Part variable annuelle	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme	Actions de performance Association à la performance moyen et long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires.

A) La part fixe

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par chaque le Président-directeur général et du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des rémunérations s'appuient sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Ils composent le panel et pratiquent, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil d'administration porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 4.3.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil d'administration veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président-directeur général apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs du Groupe sur la même période.

Au titre de l'exercice 2025, la part fixe de la rémunération s'élèvera ainsi à 1 000 000 euros annuels, identique à celle de 2024.

B) La part variable

La part variable annuelle vise à associer le Président-directeur général à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil d'administration sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs. Au titre de l'exercice 2025, la part variable du Président-directeur général pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas de dépassement des objectifs.

Au titre de l'exercice 2025, la part variable du Président-directeur général (au même titre que celle des cadres et dirigeants du Groupe) pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de Flux de trésorerie disponible ajusté du Groupe. En effet, suite à l'analyse de l'impact de l'introduction de cet accélérateur dans l'incitation et la reconnaissance à la sur-performance relative à l'objectif de « nette dette zero », le conseil a décidé de maintenir ce mécanisme en 2025 en le liant à la génération de Flux de trésorerie disponible ajusté. La part variable maximum du Président-directeur général pourra alors atteindre 175,5 % de la rémunération cible du mandataire social. Ce montant maximum est cohérent avec l'analyse de marché effectuée en 2022 auprès d'un panel de sociétés comparables en matière de chiffre d'affaire, d'effectifs et de capitalisation boursière. En effet celle-ci indiquait un % de rémunération variable maximum de 160 % à la médiane et de 175 % au 3^{ème} quartile.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers, opérationnels et RSE clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le Comité des rémunérations (en accord, en fonction des indicateurs, avec le comité d'audit et le comité CSR) sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Sécurité et de la Qualité, Direction du Développement Durable...) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est appréciée par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, sur la base des orientations définies en début d'année en fonction de la stratégie, des priorités et des enjeux du Groupe.

Pour 2025, le Conseil d'administration a décidé d'articuler les parts variables du Président-directeur général comme suit :

Président-directeur général (part variable cible : 100 % de la part fixe)	
1. Performance financière : EBITDA par tonne, EBITDA, « Inventories » (Days On Hold)	Pondération : 60 %
2. Performance opérationnelle : Accélération de la performance	Pondération : 20 %
3. RSE : Qualité, Sécurité, Émissions de carbone et Mixité	Pondération : 20 %

- Qualité : nombre de réclamations client par mois. Il a été décidé de prendre en compte dorénavant dans cet indicateur les problématiques qualité relatives à l'ensemble de la supply chain
- Sécurité : TRIR (taux d'accidents sans arrêt par millions d'heures travaillées) ;
- Émissions de carbone ;
- Mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

C) Les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme (MEP 2021)

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sur proposition de certains actionnaires de la Société, et après autorisation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* (le « MEP 2021 »). Les caractéristiques du MEP 2021 sont détaillées à la section 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut prévoir, lors de l'attribution des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

Conformément aux recommandations de l'article 26.3.3 du Code AFEP-MEDEF, le Président-directeur général s'interdit de recourir à des opérations de couverture sur les actions de performance et ce jusqu'à la fin la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

La délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 7 septembre 2021 au Conseil d'administration pour l'attribution d'actions de préférence de catégories T2 et/ou T3 et T4 au titre du MEP 2021 a expiré en novembre 2024 et le Conseil d'Administration a décidé de ne pas en proposer le renouvellement à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Il n'est pas envisagé d'attribuer d'actions gratuites au Président-directeur général en 2025.

D) Les avantages en nature du Président-directeur général

En matière d'avantages en nature, le Président-directeur général bénéficie, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

E) La rémunération du Président-directeur général

Le Président-directeur général ne perçoit aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

F) Le régime de retraite supplémentaire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président-directeur général dispose d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte deux volets :

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité ⁽¹⁾. Ce régime est décrit au paragraphe 4.3.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité ⁽²⁾, d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, des conditions de performance ont été fixées. Ce régime est décrit au paragraphe 4.3.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

⁽¹⁾ Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec en France dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2024 : 4 x 46 368 euros), soit environ 68 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les mandataires sociaux.

⁽²⁾ Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris le Président-directeur général.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versée au cours de l'exercice de référence.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président-directeur général par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président-directeur général a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

a) Obligation de non-concurrence à la charge du Président-directeur général

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président-directeur général à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président-directeur général, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président-directeur général de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie. Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 70 ans.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président-directeur général d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président-directeur général.

b) Indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général

Le Conseil tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peuvent prétendre les dirigeants mandataires sociaux en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

- (i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;
- (ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le dirigeant mandataire social concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le dirigeant mandataire social concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président-directeur général, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation calculé des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle, soit :

- exercice 2022 : 68,15 % ;
- exercice 2023 : 95,06 % ;
- exercice 2024: 59,55 %.

H) Rémunérations exceptionnelles du Président-directeur général
Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité des rémunérations, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président-directeur général si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

I) Indemnité de prise de fonctions
Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandations du Comité des rémunérations, accorder à un nouveau Directeur général venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (ex post)

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 22-10-9, L. 22-10-16 et L. 22-10-34 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 22 mai 2025, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'ensemble des mandataires sociaux.

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

4.3.2.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

Le Conseil d'administration s'est assuré, lors de sa séance du 26 février 2025, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 23 mai 2024.

Le Conseil d'administration s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à long terme de la Société.
Le Conseil d'administration a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024, rappelées ci-dessous. Le Conseil estime que le taux d'approbation très élevé de ces résolutions démontre que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

Résolutions de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024	Taux d'approbation
Résolution 13 – Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2024	90,49 %
Résolution 14 – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2024	99,33 %

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2025, s'est penché (i) sur les conditions d'approbation de la douzième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 relative à l'approbation ex post des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 au Président - Directeur général, cette résolution ayant été approuvée à 63,42 %, et (ii) sur les conditions d'approbation de la vingt-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 visant à aligner les termes et conditions des actions de préférence (annexés aux statuts de la Société) avec la documentation relative à l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de préférence sous conditions de performance, cette résolution ayant été approuvée à 68,63 %.

Le Conseil d'administration, a relevé que la délégation donnée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021 portant sur l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de préférence sous conditions de performance a expiré en novembre 2024 et a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 de renouveler cette délégation.

4.3.2.2 La rémunération des administrateurs

En application des articles L. 22-10-34, I et L. 22-10-9, I du Code de commerce, sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux. Ce vote est contraignant (par opposition au vote consultatif).

Le tableau ci-après présente les rémunérations individuelles perçues par les membres du Conseil d'administration (parties fixe et variable confondues) en contrepartie de leur mandat d'administrateur au titre des exercices 2023 et 2024 en application de la politique de rémunération rappelée à la section 4.3.1.1 et non modifiée pour 2024.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF) :
Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs au titre de 2023 et 2024

Mandataires sociaux non exécutifs	Montants en euros versés au titre de l'année 2023	Montants en euros versés au titre de l'année 2024 ⁽ⁱ⁾
Pierre Vareille	203 000	197 500
Corine de Bilbao	116 000	99 000
Luciano Siani Pires	21 500	113 500
Angela Minas	174 000	167 500
Hera Siu	124 500	135 500
Frida Norrbom Sams ^(a)	N/A	47 000
Genuino Magalhães Christino ^(b)	N/A	N/A
Keith James Howell ^(c)	N/A	N/A
Patrick Poulin ^(d)	48 500	51 000
Annelise Le Gall ^(e)	N/A	N/A
Gareth Turner ^(f)	N/A	N/A
Guillaume Wolf ^(g)	N/A	N/A
Maria Silvia Marques ^(h)	41 000	N/A
TOTAL	728 500	811 000

(a) Mme Frida Norrbom Sams a été nommée administratrice le 23 mai 2024.

(b) M. Genuino Magalhães Christino a été nommé administrateur le 23 mai 2024 sous condition de réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal. Son mandat a pris effet le 5 août 2024 sur constatation de la réalisation de cette opération. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(c) Monsieur Keith James Howell a été coopté aux fonctions d'administrateur le 10 août 2024 en remplacement de M. Gareth Turner. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(d) Administrateur représentant les salariés à partir du 6 mars 2023.

(e) Administratrice représentant les salariés à partir du 10 décembre 2024.

(f) M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

(g) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 3 mars 2023 ; M. Guillaume Wolf a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

(h) Fin de mandat le 25 mai 2023.

(i) La part fixe annuelle s'élève à 30 000 euros (45 000 euros pour le Vice-Président), pro-rata temporis le cas échéant.

À l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ont perçu une rémunération au titre de leurs fonctions salariées, les mandataires sociaux non dirigeants n'ont perçu aucune autre rémunération de la Société ou d'une entité du Groupe dans le cadre de leur mandat au titre des exercices 2023 et 2024.

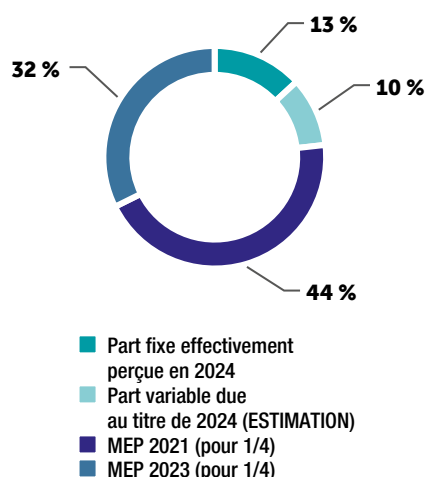
4.3.2.3 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2024.

Les informations contenues dans les paragraphes suivants viennent étayer l'état de durabilité et plus particulièrement les exigences de publication GOV-3 conformément aux attendus de la Corporate Sustainability Reporting Directive.

4.3.2.3.1 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le poids respectif de chacune des composantes des rémunérations du Président-directeur général se répartissait comme suit en 2024 (compte tenu du fait que le MEP 2021 a vocation à être un plan pluriannuel, ce dernier a été reporté pour un quart de sa valorisation) :



Conformément à la politique de rémunération du Président-directeur général approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2024, les différents éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au cours du même exercice à M. Philippe Guillemot sont déterminés comme suit :

A) La part fixe

Conformément à la politique de rémunération, la part fixe de M. Philippe Guillemot, Président-directeur général, s'élève à 1 000 008 euros annuels pour l'année 2024. Cette part fixe n'a pas évolué depuis la définition de la politique de rémunération 2023.

Par comparaison, les rémunérations fixes des salariés français du Groupe entre 2020 et 2024, en année pleine, ont augmenté de 11,3 %.

B) La part variable

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

La part variable 2024 était subordonnée à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum, initialement fixés par le Conseil de Surveillance, ont été maintenus par le Conseil d'administration.

Pour 2024, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2024, a déterminé les composantes et objectifs de la rémunération variable de M. Philippe Guillemot. Les objectifs du Président-directeur général étaient articulés autour de trois axes fondamentaux :

- la performance financière du Groupe (trois objectifs) :
 - EBITDA par tonne (Tubes),
 - EBITDA Groupe,
 - « Inventories » (*Days On Hold*) ;
- la performance opérationnelle (un objectif) :
 - accélération de la performance ;
- les enjeux RSE (quatre objectifs) ;
- la qualité : nombre de réclamations client par mois,
 - le TRIR : taux d'accidents sans arrêt par millions d'heures travaillées,
 - les émissions de carbone,
 - la mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus.

Au titre de l'exercice 2024 la part variable du Président-directeur général pouvait être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe (« Accélérateur »).

En 2024, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible du Président-directeur général ; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2023) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 20 % de la part variable cible).

Au vu des résultats atteints et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2025, a déterminé comme suit la rémunération variable quantifiable et qualitative au titre de l'exercice 2024 :

- concernant Philippe Guillemot :

Part variable 2024	Philippe Guillemot Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
STRUCTURE ET NIVEAU DE LA PART VARIABLE <i>(exprimée en pourcentage de la part fixe)</i>	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs et de 135 % en cas de dépassement de ces derniers définis par le Conseil
OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE	Poids dans la part variable cible : 60 %
EBITDA par tonne	Ce critère variait de 0 à 18 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 24,30 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,000 %
EBITDA Groupe	Ce critère variait de 0 à 24 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 32,40 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,0000 %
« Inventories » <i>(Days On Hold)</i>	Ce critère variait de 0 à 18 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 24,30 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	19,575 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ^(a)	195 752 €
OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Accélération de la performance opérationnelle	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	27,000 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	270 002 €
OBJECTIFS RSE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Qualité	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	6,750 %
Sécurité (TRIR) ^(a)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	0,0000 %
Emissions de Carbone	Ce critère variait de 0 à 2,50 % à la cible et pouvait s'établir à 3,375 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	3,375 %
La mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus	Ces critères variaient de 0 à 2,50 % à la cible et pouvaient s'établir à 3,375 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	2,850 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE RSE	129 751 €
Pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible	59,550 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION	59,550 %
« Accélérateur » objectifs de désendettement du Groupe	Ce critère variait de 0 à 30 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	30 %
Pourcentage de la part variable calculée après application de « l'accélérateur »	77,400 %
Part variable après application de « l'accélérateur » calculée en pourcentage de la part fixe de la rémunération	77,400 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS	774 006 €

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats de l'indicateur de Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesure le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées. Bien que l'objectif TRIR ait été atteint cette année, le décès que nous avons eu à déplorer sur notre site de Muskogee explique le % d'atteinte du critère à 0

S'agissant de l'atteinte du critère de performance opérationnelle, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations a décidé de fixer le taux d'atteinte de ce critère à 135 % et tient notamment à souligner :

La finalisation avec succès du refinancement dès avril 2024, notamment avec une émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an (pour un total de 820 millions de dollars US) et la mise en place d'un « cross-currency swap » sur 4 ans, avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. De plus, dans le contexte de cette opération, S&P a à nouveau relevé la notation de crédit du Groupe qui s'établit désormais à BB+, Perspective Stable et Vallourec a ajouté les notations de Moody's et Fitch, qui a noté Vallourec Ba2, Perspective Positive, et BB+, Perspective Positive, respectivement.

L'identification en 2024 de 35m€ de gains additionnels (impact année complète Budget 2025). Ces gains s'additionnent aux actions déjà identifiées en 2023 et budgétées en 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de ces éléments de rémunération variables est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale annuelle des éléments de rémunération de chaque mandataire social exécutif concerné dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce.

C) Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme (MEP 2021)

La politique de rémunération 2023 approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2023 et ajustée par l'Assemblée Générale annuelle du 23 mai 2024 se réfère au mécanisme de rémunération en actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration le 13 octobre 2021 (le MEP 2021). Les modalités spécifiques de ce mécanisme reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* sont expliquées à la section 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau 7 en section 4.3.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel détaille le nombre d'actions gratuites attribuées à ce titre en 2023 et définitivement acquises en 2024. Ces attributions ont fait l'objet d'un vote ex post positif par l'Assemblée Générale annuelle du 23 mai 2024. Aucune attribution gratuite d'actions au profit du Président-directeur général n'a été effectuée en 2024.

Le tableau 9.1 en section 4.3.3.2.1(D) du présent Document d'enregistrement universel détaille l'historique des attributions d'actions de performance aux mandataires sociaux exécutifs au titre du MEP.

D) Les avantages en nature

En 2024, le Président-directeur général a bénéficié d'une voiture de fonction.

E) La rémunération des mandats sociaux

Le Président-directeur général n'a perçu en 2024 aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

F) Le régime de retraite supplémentaire

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2023, la cotisation versée au titre du régime de retraite collectif et obligatoire à cotisations définies décrit au paragraphe 4.3.3.1.2(B) du présent Document d'enregistrement universel au Président-directeur général est de : 22 256,64 euros pour une année pleine. Elle est partiellement soumise aux charges sociales.

Le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2024, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2024 ^(a)	
Mandataires sociaux	
Philippe Guillemot	2 941 €
<i>(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.</i>	

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Concernant le régime de retraite individuel soumis à critères de performance décrit au paragraphe 4.3.3.1.2(C) du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Président-directeur général au titre de 2023. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % de la part variable annuelle calculée au titre de 2023. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Mandataires sociaux exécutifs	Montant total à verser au titre de 2024	Montant des cotisations à verser	Montant à verser en numéraire
Philippe Guillemot	335 366 €	335 366 €	670 732 €

Selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2024, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2024 ^(a)	
Mandataires sociaux	
Philippe Guillemot	34 138 €
<i>(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.</i>	

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

N/A.

H) Rémunérations exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

I) Indemnité de prise de fonction

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

J) Rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

4.3.2.3.2 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les tableaux suivants présentent une synthèse des rémunérations, actions de performance et options sur actions attribuées à M. Philippe Guillemot au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, options et actions de performance attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d’actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2023 et 2024.

En euros	Exercice 2023	Exercice 2024
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra tableau 2)	2 470 288	2 114 804
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra tableau 4) ^(a)		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra tableau 6) ^(b)		0
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice	9 850 000 ^(c)	0
TOTAL	12 320 288	2 114 804

- (a) Le dirigeant mandataire social n'a pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2024.
(b) Attribution réalisée le 4 juin 2022 dans le cadre du MEP 2021. La valorisation des actions préférence est telle que mentionnée dans le chapitre 7.1.7.6.3 du présent Document d'enregistrement universel.
(c) Attribution réalisée le 27 juillet 2023 dans le cadre du MEP 2021

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les tableaux ci-après présentent la ventilation de la rémunération fixe, de la rémunération variable et des autres avantages octroyés à M. Philippe Guillemot au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024.

En euros	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe	1 000 008	1 000 008	1 000 008	1 000 008
Rémunération variable annuelle	1 235 764 ^(c)	533 352	774 006	1 235 764 ^(c)
Article 82 versement en numéraire ^(a)	230 004 ^(c)	117 392	335 366 ^(c)	230 004 ^(c)
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération de l'activité d'administrateur				
Avantages en nature ^(b)	4 512	4 512	5 424	5 424
TOTAL	2 470 288	1 655 254	2 114 804	2 471 200

- (a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 4.3.1.2.2.F b)
(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture de fonction.
(c) Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de la rémunération variable et le versement de l'article 82 en numéraire a été soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Le dirigeant mandataire social n’a pas bénéficié de l’attribution d’options de souscription ou d’achat d’action en 2024.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Aucun dirigeant mandataire social exécutif n’a levé d’options de souscription ou d’achat d’actions au cours de l’exercice 2024 au titre de plans d’attribution d’options de souscription ou d’achat d’actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune action de performance n’a été attribuée durant l’exercice 2024 au dirigeant mandataire social.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2024 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom du dirigeant mandataire social	Nom et date du plan	Nombre et catégorie d'actions attribuées	Nombre et catégorie d'actions acquises	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Guillemot	MEP 2021 du 27 juillet 2023	1 250 000 actions « Tranche 2 »	1 250 000 actions « Tranche 2 »	27 juillet 2024	27 juillet 2024	Oui ^(a)

(a) La condition de performance a été remplie le 10 août 2024 sur constatation par le Comité des rémunérations. Les actions Tranche 2 ont été converties en actions ordinaires (selon une parité de 1 pour 1) le 17 décembre 2024. La conversion des actions de préférence Tranche 2 en actions ordinaires correspond à une simple modification des droits attachés aux actions de préférence et n'emporte aucune disposition de ces actions (événement intercalaire sans émission d'actions nouvelles et sans impact sur le montant du capital social).

Tableau 10 – Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

N/A.

Tableau 11 – Synthèse du statut et des dispositifs de départ des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(a)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(b)		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ^(c)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
PHILIPPE GUILLEMOT								
Directeur général et Président du Conseil d'administration		X	X		X		X	
Échéance du mandat : AGO 2026								

(a) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir supra 4.3.1.2.2(F).

(b) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 4.3.1.2.2(G).

(c) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 4.3.1.2.2(G-a).

4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous. Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices.

À l'avenir, Vallourec analysera les possibilités de suivre la méthode préconisée par la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et des normes européennes d'informations de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS) et les évolutions qui pourraient y être apportées. Cette information sert à étayer les points de données 97.b et 97.c de l'ESRS S1-16 conformément aux attendus de la Corporate Sustainability Reporting Directive.

	2020	2021	2022	2023	2024
PHILIPPE CROUZET/ÉDOUARD GUINOTTE/PHILIPPE GUILLEMOT (À PARTIR DU 20 MARS 2022)					
Rémunération ^(a)	786 785	2 929 036	4 386 532	7 642 118 €	8 579 531 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	-58,75%	272,28 %	49,76 %	74,22 %	12,27 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c) (d)}	49 462	49 354	60 279	60 622 €	67 242 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	9,4 %	-0,2%	22,1 %	0,6%	10,9 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	15,9	59,3	72,8	126,1	127,6
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	-62,3%	273,1 %	22,6%	73,2%	1,2 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c)}	33 774	30 785	37 869	41 068 €	41 830 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	7,7%	-8,8%	23,0%	8,4%	1,9 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	23,3	95,1	115,8	186,1	205,1
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	-61,7%	308,4%	21,7%	60,6%	10,2 %
RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)	-1 328 397	31 437	-363 707	523 910	472 852
(en milliers d'euros)					
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	-290,6%	102,4%	-1256,9%	244,1 %	-0.097

(a) La rémunération de Philippe Guillemot a été annualisée. Compte tenu de l'attribution du MEP de 2021 ainsi que celui de 2023 pouvant couvrir quatre années, les valorisations des MEP de Philippe Guillemot ont été prises en compte pour un quart de la valeur au titre de 2022 et au titre de 2023.

(b) Les effectifs analysés sont passés de 901 en 2023 à 763 en 2024 (cession d'actis, fermeture de site, plan social, démissions)

(c) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature, prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(d) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2020 et 2024 (à l'exception du PDG, hors Serimax Holding et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

4.3.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

4.3.3.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

4.3.3.1.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2024 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2024 hors mandataires sociaux) est de 10 111 milliers d'euros. La partie variable a représenté 26 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des actions ordinaires et de préférence attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité exécutif s'élève à 8 946 milliers d'euros.

4.3.3.1.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 avait autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

A) Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :

- ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1^{er} juin 2006 et 4 juin 2009 ;
- le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015 ;
- le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015 ;
- la rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015 ;
- le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable.

B) Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :

- ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C) ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.

C) Principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative :

- ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée ;
- dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 % ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant ;
- pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :
 - moins de 50 ans : 5 %,
 - entre 51 et 54 ans : 7,5 %,
 - entre 55 et 59 ans : 10 %,
 - plus de 60 ans : 15 % ;
- ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence ;
- la contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale ;
- ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

4.3.3.2 Plans de rémunération à long terme (actions de performance, options sur actions, actionnariat salarié)

Vallourec poursuit sa politique historique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec dans le but de compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée, et de renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par la mise en place de mécanismes une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions qui visent des cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sont mises en place au niveau mondial.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Dans une volonté d'associer les salariés et les managers du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié, et en reconnaissance des progrès accomplis, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations :

- Le 22 juin 2024, de mettre en place, conformément à l'autorisation accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 7 septembre 2021, un plan d'intéressement à long terme (MEP 2024) au profit de certains cadres du Groupe.
- le 12 novembre 2024, de mettre en place, conformément à la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2024, un plan d'intéressement à long terme sous conditions de performance au bénéfice de cadres non éligibles au MEP 2024 visé ci-dessus ; et
- le 11 décembre 2024, de mettre en place, conformément aux vingt-sixième et vingt-septième résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 23 mai 2024, un plan d'actionnariat salarié qui s'adresserait aux salariés du Groupe en France, aux États-Unis, au Brésil, en Indonésie, en Arabie Saoudite, à Singapour et aux Émirats Arabes Unis et qui serait déployé dans le courant du premier semestre 2025 (Vallourec Invest 2025).

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

4.3.3.2.1 MEP

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a mis en place le 13 octobre 2021, conformément à l'autorisation accordée par la 10^e résolution de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 7 septembre 2021, un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*. Ce plan prévoit l'attribution, sous conditions, selon le cas, de présence et/ou de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires gratuites, au bénéfice du Président-directeur général, des membres du Comité exécutif et de certains cadres.

Les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2021 (dites « Actions Tranche 1 ») seront acquises par tranches successives sur cinq ans à compter de leur date d'attribution, soit 20 % à chaque anniversaire de la date d'attribution initiale, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée. Les Actions Tranche 1 définitivement acquises au premier anniversaire de leur date d'attribution sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

La période d'acquisition des actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

Une fois définitivement acquises, ces actions de préférence peuvent devenir convertibles en actions ordinaires de la Société, conformément aux conditions des statuts de la Société, selon les conditions de performance suivantes :

- les Actions de Tranche 2 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 16,19 euros, pendant la Durée du Plan;
- les Actions de Tranche 3 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 20,22 euros, pendant la Durée du Plan;

- les Actions de Tranche 4 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 28,32 euros, pendant la Durée du Plan.

Les actions ordinaires obtenues sur conversion seront des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 2, les Actions de Tranche 3 et les Actions de Tranche 4 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais conféreront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :

- en cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction ;
- l'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions (ou toute opération ayant l'effet économique d'un retour aux actionnaires) réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

En 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021, un nombre cible de 1 618 690 actions ordinaires et 3 621 598 actions de préférence, au bénéfice de 73 cadres. Sur ces actions attribuées gratuitement, 300 571 actions ordinaires et 2 548 628 actions de préférence ont été définitivement acquises le 13 octobre 2022, 146 498 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2023 et 93 881 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2024.

En 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 4 juin 2022, un nombre cible de 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ⁽¹⁾ ; sur ces actions attribuées gratuitement, 11 472 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juin 2023 ;
- le 4 juillet 2022, un nombre cible de 276 458 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 276 458 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juillet 2023 ;
- le 14 juillet 2022, un nombre cible de 810 416 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 810 416 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 juillet 2023 ;
- le 26 juillet 2022, un nombre cible de 429 166 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, aucune n'a été définitivement acquise le 26 juillet 2023 ;
- le 12 septembre 2022, un nombre cible de 16 168 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 16 168 actions de préférence ont été définitivement acquises le 26 juillet 2023 ; et
- le 14 décembre 2022, un nombre cible de 95 502 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 66 254 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 décembre 2023.

En 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 1^{er} février 2023, un nombre cible de 199 584 actions de préférence, sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : 174 780 actions le 1^{er} février 2024.
- le 1^{er} mars 2023, un nombre cible de 404 928 actions de préférence; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 327 562 actions le 10 mars 2024, (ii) 17 605 le 13 mars 2024 et (iii) 37 037 le 23 mars 2024 soit un total de 382 204 ;
- le 27 juillet 2023, un nombre cible de 1 354 827 actions de préférence ⁽²⁾ sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 1 250 000 actions le 27 juillet 2024 et (ii) 64 989 actions le 14 décembre 2024 soit un total de 1 314 989. ; et
- le 12 novembre 2023, un nombre cible de 49 608 actions de préférence.

En 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 29 février 2024, un nombre cible de 184 888 actions de préférence ;
- Le 15 mai 2024, un nombre cible de 104 500 actions de préférence.

B) MEP 2023

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé, le 27 juillet 2023, les termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires sous conditions de performance (le « MEP 2023 »).

Ce plan prévoit l'attribution gratuite d'actions ordinaires soumises aux mêmes conditions cumulatives de performance et de présence que les Actions Tranche 1 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021.

Dans le cadre de ce plan, les actions attribuées seront acquises par tranches successives sur trois ans, soit 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire et 50 % au troisième anniversaire, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée.

Ces actions ordinaires sont également soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à partir du deuxième anniversaire de leur attribution, pour lesquelles la période d'acquisition aura par conséquent été d'au moins deux ans.

Le même jour, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 1 251 010 actions ordinaires, au bénéfice de 48 cadres (à l'exclusion à sa demande de M. Philippe Guillemot). Sur ces actions ordinaires attribuées gratuitement, 178 317 ont été définitivement acquises le 27 juillet 2024.

C) MEP 2024

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé, le 22 juin 2024, les termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence Tranche 3 et Tranche 4 sous conditions de performance (le « MEP 2024 »).

Ce plan prévoit l'attribution gratuite (i) d'actions ordinaires soumises aux mêmes conditions cumulatives de performance et de présence que les Actions Tranche 1 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021, et (ii) d'actions de préférence Tranche 3 et Tranche 4 soumises aux mêmes conditions de performance que les Actions de Tranche 3 et Tranche 4 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021.

⁽¹⁾ En ce compris 2 058 876 actions de préférence attribuées à M. Philippe Guillemot et réparties en 957 938 actions de catégorie T2, 957 938 actions de catégorie T3 et 143 000 actions de catégorie T4.

⁽²⁾ En ce compris 1 250 000 actions de préférence de catégorie T2 attribuées à M. Philippe Guillemot.

Dans le cadre de ce plan :

- les actions ordinaires attribuées seront acquises par tranches successives sur deux ans, soit 50 % au premier anniversaire de la date d'attribution, et 50% au deuxième anniversaire, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée. Ces actions ordinaires sont également soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à partir du deuxième anniversaire de leur attribution, pour lesquelles la période d'acquisition aura par conséquent été d'au moins deux ans ;
- La période d'acquisition des actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.
- les Actions de Tranche 3 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 20,22 euros, pendant la Durée du Plan;
- les Actions de Tranche 4 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 28,32 euros, pendant la Durée du Plan.

Les actions ordinaires obtenues sur conversion seront des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 3 et les Actions de Tranche 4 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais conféreront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :

- en cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction ;
- l'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions (ou toute opération ayant l'effet économique d'un retour aux actionnaires) réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

En 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2024 :

- Le 22 juin 2024, un nombre cible de 87 048 actions de préférence; et
- Le 10 août 2024, un nombre cible de 593 000 actions ordinaires et 693 000 actions de préférence.

D) Historique des attributions d'actions de performance au titre du MEP

Au 31 décembre 2024, les actions en cours d'acquisition sont (i) au nombre de 192 186 actions de préférence et 172 013 actions ordinaires au titre du MEP 2021, (ii) au nombre de 705 712 actions ordinaires au titre du MEP 2023, et (iii) au nombre de 655 513 actions ordinaires et 876 730 actions de préférence au titre du MEP 2024, représentant au total 1,09 % du capital social et 1,11 % des droits de vote théoriques

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2024 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF.

Tableau 9.1 – Historique des attributions d'actions de performance « MEP »

Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution									
Management Equity Plan 2021									
Date d'attribution effective par le Conseil d'administration	13/10/2021			04/06/2022			04/07/2022	14/07/2022	26/07/2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	73			6			1	1	1
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	1 618 690	3 621 598	5 240 288	57 359	3 743 088	3 800 447	276 458	810 416	429 166
					2 058 876	2 058 876			
• Philippe Guillemot	-	-	-	-	soit 0,8648 % du capital social ^(a)	soit 0,8648 % du capital social ^(a)	-	-	-
	292 852	709 915	1 002 767	-	-	-	-	-	-
• Édouard Guinotte	soit 0,1230 % du capital social ^(a)	soit 0,2982 % du capital social ^(a)	soit 0,4212 % du capital social ^(a)	-	-	-	-	-	-
	194 751	472 473	667 224	-	-	-	-	-	-
• Olivier Mallet	soit 0,0818 % du capital social ^(a)	soit 0,1984 % du capital social ^(a)	soit 0,2802 % du capital social ^(a)	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration ^(a)	0,2048 %	0,4966 %	0,7014 %						
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	461 842	1 091 431	1 553 273	57 359	1 684 212	1 741 571	276 458	810 416	429 166
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)			2,2010 %	1,5722 %			0,1161 %	0,3404 %	0,1803 %
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)	-	Oui ^(b)	Oui ^(c)	-	Oui ^(c)	Oui ^(c)	Oui ^(c)
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	13 octobre 2026	13 octobre 2022		4 juin 2027	4 juin 2023		4 juillet 2023	14 juillet 2023	26 juillet 2023
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	907 163	2 644 901	3 552 064	45 887	178 318	224 205	-	810 416	429 166
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2024	172 013	-	172 013	-	-	-	-	-	-
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0722 %	0,0000 %	0,0722 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % tous les ans sur 5 ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 20,22 euros pour la Tranche 3 ;
- 28,32 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

**Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale
du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution (suite)**

Management Equity Plan 2021 (suite)

Date d'attribution effective par le Conseil d'administration	12/09/2022	14/12/2022	01/02/2023	10/03/2023	13/03/2023	23/03/2023	21/06/2023	27/07/2023	14/12/2023
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1	4	7	1	1	1	3	1	2
Type d'actions	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526	1 250 000	64 989
								1 250 000	
Philippe Guillemot								soit 0,5250% du capital social (a)	
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration (a)								0,5250%	-
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526		64 989
Dilution potentielle totale du plan à la date (a)	0,0068%	0,0401%	0,0838%	0,1376%	0,0074%	0,0156%	0,0456%	0,5250%	0,0273%
Conditions de performance	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)
Date de la fin de la période d'acquisition (b)	12 sept. 2023	14 déc. 2023	1 ^{er} févr. 2024	10 mars 2024	13 mars 2024	23 mars 2024	21 juin 2024	27 juil. 2024	14 déc. 2024
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution		29 248	24 804		8 802		59 888		
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 (a)	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % au bout d'un an, 30 % au bout de deux ans et 50 % au bout de trois ans.
Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. à l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition.

(d) Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 20,22 euros pour la Tranche 3 ;
- 28,32 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

	Management Equity Plan 2021 (suite)		Management Equity Plan 2023		Management Equity Plan 2024				
Date d'attribution effective par le Conseil d'Administration	18/3/2024	24/5/2024	27/7/2023		24/6/2024				10/8/2024
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	3	2	48	4			16		
Type d'actions	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions ordinaires	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	117 348	74 838	1 251 010	27 900	135 075	162 975	593 000	693 000	1 286 000
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées			1 088 830				521 000	621 000	1 142 000
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,0493 %	0,0314 %	0,5254 %	0,0117 %	0,0567 %	0,0685 %	0,2491 %	0,2911 %	0,5401 %
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(c)	Oui ^(b)	Oui ^(b)	Oui ^(c)		Oui ^(b)	Oui ^(c)	
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	18/3/2025	24/5/2025	27/7/2026	24/6/2025	24/6/2026		10/8/2026	10/8/2025	
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution			366 981		20 680	20 680			
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2024	117 348	74 838	705 712	27 900	114 395	142 295	593 000	693 000	1 286 000
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0493 %	0,0314 %	0,2964 %	0,0117 %	0,0480 %	0,0598 %	0,2491 %	0,2911 %	0,5401 %

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 50 % au bout d'un an et 50 % au bout de deux ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le C des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 20,22 euros pour la Tranche 3 ;
- 28,32 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

**Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation
de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021 dans sa dixième
résolution (suite)**

Management Equity Plan 2024

Date d'attribution effective par le Conseil d'Administration	02/09/2024			16/12/2024		
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	3			1		
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	29 413	58 935	88 348	5 200	10 400	15 600
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées						
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,0124%	0,0248%	0,0371%	0,0022%	0,0044%	0,0066%
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)		Oui ^(b)	Oui ^(c)	
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	02/09/2026	02/09/2025		16/12/2026	16/12/2025	
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution						
Actions de performance restantes au 31 décembre 2024	29 413	58 935	88 348	5 200	10 400	15 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0124%	0,0248%	0,0371%	0,0022%	0,0044%	0,0066%

(a) (Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) (Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 50% au bout d'un an et 50 % au bout de deux ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 20,22 euros pour la Tranche 3 ;
- 28,32 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

4.3.3.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE

A) Plan de LTIP 2021 & 2022

- le Conseil d'administration a décidé le 13 octobre 2021 d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 289 396 actions de performance, soit 0,13 % du capital social au 31 décembre 2021, au bénéfice de 439 cadres (le « LTIP 2021 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (*Gross savings* en % de la *baseline* N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023,
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023,
- un critère relatif externe :
 - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.
- le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive, le 13 octobre 2024, de 173 939 actions ordinaires au titre du LTIP 2021. Ces actions ont été livrées à leurs bénéficiaires après augmentation de capital équivalente.

Au 31 décembre 2024, plus aucune action de performance n'est en cours d'acquisition au titre du LTIP 2021.

- le Conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2022, d'attribuer, sous conditions de présence et, pour les cadres de grade supérieur à 20, de performance, un nombre cible de 231 410 actions de performance, soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2022, au bénéfice de 389 cadres (le « LTIP 2022 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (*Gross savings* en % de la *baseline* N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024,
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024,
- un critère relatif externe :
 - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

Au 31 décembre 2024, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2022 sont au nombre de 168 180 soit une dilution potentielle de 0,0706 % du capital et 0,0719 % des droits de vote théoriques.

B) Plan de LTIP 2023

Dans le cadre de la douzième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023, le Conseil d'administration a décidé le 12 novembre 2023, avec effet au 17 novembre 2023, d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de

371 950 actions de performance, au bénéfice de 271 cadres non bénéficiaires du MEP 2023, représentant 0,16 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023 (le « LTIP 2023 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise aux conditions suivantes pour chaque bénéficiaire concerné :

- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ; cette condition a été remplie le 5 février 2025 ;
- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- les 50 % restants sont uniquement soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2024, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2023 sont au nombre de 347 150 soit une dilution potentielle de 0,1458 % du capital et 0,1484 % des droits de vote théoriques.

C) Plan de LTIP 2024

Dans le cadre de la vingt-cinquième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024, le Conseil d'administration a décidé le 14 novembre 2024, sous conditions de présence et de performance, d'attribuer gratuitement un nombre cible de 343 700 actions de performance, au bénéfice de 276 cadres non bénéficiaires du MEP, représentant 0,14 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2024 (le « LTIP 2024 »).

Tout comme le plan de 2023, l'acquisition définitive de ces actions est soumise aux conditions suivantes pour chaque bénéficiaire concerné :

- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ; cette condition a été remplie le 5 février 2025 ;
- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- les 50 % restants sont uniquement soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2024, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2024 sont au nombre de 343 700 soit une dilution potentielle de 0,1444 % du capital et 0,1469 % des droits de vote théoriques.

D) Historique des attributions d'actions de performance

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2024 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF. Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec avait décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

Tableau 9.2 – Historique des attributions d'actions de performance

	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 20 avril 2021		Plan décidé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date d'attribution par le Conseil d'administration	13/10/2021	04/06/2022	17/11/2023	14/11/2024
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	439	389	271	276
Nombre total d'actions pouvant être attribuées, dont celles pouvant être attribuées ^(a) :	289 396	231 410	371 950	343 700
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	20 175	17 080	44 500	48 000
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,1216 %	0,0972 %	0,1562 %	0,1444 %
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(d)
Date de la fin de la période d'acquisition	13/10/2024	04/06/2025	17/11/2025	14/11/2026
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	115 457	63 230	24 800	-
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2024	0	168 180	347 150	343 700
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0 %	0,0706 %	0,1458 %	0,1444 %

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023.

Un critère relatif externe :

- la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(c) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024.

Un critère relatif externe :

- la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition. Cette conditions de performance a été atteinte le 5 février 2025.

Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition.

Les 50 % des actions attribuées restantes ne sont pas soumises à Conditions de Performance.

4.3.3.2.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

A) ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2024, aucune offre d'actionnariat salarié n'a été offerte. Une offre d'actionnariat salarié va être mise en œuvre début 2025 : Vallourec Invest 2025 Cette dernière visera 7 pays (3 en 2023) : Arabie Saoudite, Brésil, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Indonésie et Singapour.

Vallourec Invest 2025 continuera de proposer une décote de 20% et un abondement. Tout comme en 2023, la période de blocage proposée sera de 2 ans.

Cette nouvelle offre continue de traduire la volonté de Vallourec d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent dans le déploiement du plan *New Vallourec*.

Les actions détenues par les salariés représentent 2,22 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2024 contre 2,43 % au 31 décembre 2023.

B) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2024, ils ont représenté 13 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.3.3.2.4 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement permettant d'associer les salariés aux performances financières des entités de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	31,65	17,32	35,55	29,49	30,14	13,17

4.3.3.2.5 PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Par ailleurs, en 2023, dans le cadre du plan Vallourec Invest 2023 décrit au paragraphe 4.3.3.2.3 (III) ci-dessus, 134 732 actions ordinaires ont été souscrites par les salariés par l'intermédiaire du PEE en application de la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, représentant 0,06 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2020		2021		2022		2023		2024	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	2,0	0,4	1,3	0,3	1,6	0,3	1,2 ^(a)	0,3	1,2	0,4

(a) Dont 28 702,70 euros au titre de l'opération Vallourec Invest 2023.

4.3.3.2.6 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Afin de simplifier la structure des plans d'intéressements à long terme aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place en 2024.

En vertu des plans mis en place jusqu'en 2022, est accordé à chaque bénéficiaire le droit conditionnel d'exercer à un prix déterminé un certain nombre d'options, chaque option donnant droit à la souscription ou l'achat d'une action Vallourec sous certaines conditions de performance.

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 13 octobre 2021 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

La valorisation des plans d'options figure à la note 6 des états financiers consolidés, figurant au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

A) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Le tableau ci-après présente les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers en 2024 (information globale).

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	0	0	0
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	—	—	—

B) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2024. Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant sur les actions, cotées ou non cotées, de sociétés françaises ou étrangères du Groupe selon le format du tableau 8 en annexe du Code AFEP-MEDEF. Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et

R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017
	Plan 2016	Plan 2017
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2016	18 mai 2017
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	445	11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	15 216	8 135
Philippe Crouzet	838	2 641
	soit 0,0004 % du capital social ^(a)	soit 0,0011 % du capital social ^(a)
Jean-Pierre Michel	393	393
	soit 0,0002 % du capital social ^(a)	soit 0,0002 % du capital social ^(a)
Olivier Mallet	393	1 237
	soit 0,0002 % du capital social ^(a)	soit 0,0005 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0007%	0,0013%
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	1 365	4 257
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0064%	0,0034%
Point de départ d'exercice des options	18 mai 2020	18 mai 2021
Date d'expiration de la période d'exercice	18 mai 2024	18 mai 2025
Prix d'exercice ^(b)	140,29 €	216,55 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)
Nombre d'actions souscrites	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	15 216	5 829
Options restantes au 31 décembre 2024	0	2 306
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,00%	0,0010%

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017

	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2018	17 juin 2019
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	10	10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	9 851	9 851
	3 392	3 392
Philippe Crouzet	soit 0,0014 % du capital social ^(a)	soit 0,0014 % du capital social ^(a)
	1 563	1 563
Olivier Mallet	soit 0,0007 % du capital social ^(a)	soit 0,0007 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0062 %	0,0062 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 896	4 896
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0041 %	0,0041 %
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2022	17 juin 2023
Date d'expiration de la période d'exercice	15 juin 2026	17 juin 2027
Prix d'exercice ^(b)	197,84 €	79,14 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)
Nombre d'actions souscrites	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	8 238	6 950
Options restantes au 31 décembre 2024	1 613	2 901
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0007%	0,0012%

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

Plans décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020

	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2020	13 oct. 2021	4 juin 2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	113	36	29
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	89 462	123 518	58 425
Philippe Crouzet	-	-	-
	16 291	-	-
Édouard Guinotte	soit 0,0068 % du capital social ^(a)	-	-
	11 165	-	-
Olivier Mallet	soit 0,0047 % du capital social ^(a)	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0115 %	0,00 %	0,00 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	21 757	48 388	25 905
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0376 %	0,0519 %	0,0245 %
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2024	13 oct. 2025	4 juin 2026
Date d'expiration de la période d'exercice	15 juin 2030	13 oct. 2031	4 juin 2032
Prix d'exercice ^(b)	33,60 €	7,2565 €	12,65 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	69 653	39 218	14 090,00
Options restantes au 31 décembre 2024	19 809	84 300	44 335,00
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2024 ^(a)	0,0083 %	0,0354 %	0,0186 %

(a) Sur la base des 238 084 623 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(d) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(e) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

4.4 Informations additionnelles

4.4.1 Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres de la Direction Générale ni du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire ayant concerné l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années ; Mme Corine de Bilbao a toutefois informé la Société qu'elle était administratrice de la société Orpea lorsque cette dernière a été placée en sauvegarde accélérée en mai 2023 pour voter un plan de sauvegarde accéléré ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ; et
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

4.4.1.1 Déclarations individuelles des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2024 :

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (€)	Volume	Montant de l'opération (€)
Sascha Bibert	Actions de préférence T2, T3 et T4	Acquisition définitive suite à l'attribution gratuite d'actions de préférence en date du 27/07/2023	27/07/2024	0	78 663	0
Sascha Bibert	Actions	Conversion d'actions de préférence T2 selon une parité de 1 pour 1 ^(a)	17/12/2024	0	515 556	0
Sascha Bibert	Actions	Cession	17/12/2024	16,58	51 000	845 580
Philippe Guillemot	Actions de préférence T2	Acquisition définitive suite à l'attribution gratuite d'actions de préférence en date du 27/07/2023	27/07/2024	0	1 250 000	0
Philippe Guillemot	Actions	Conversion d'actions de préférence T2 selon une parité de 1 pour 1 ^(a)	17/12/2024	0	2 207 938	0
Apollo Global Management Inc*	Actions	Cession	05/08/2024	14,6400	65 243 206	955 160 535,8
Frida Norrbom Sams	Actions	Acquisition	05/09/2024	13,9805	1000	13 980,50
Pierre Vareille	Actions	Cession	25/11/2024	16,6413	30 000	499 239

* Personne liée à Gareth Turner au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

(a) La conversion des actions de préférence Tranche 2 en actions ordinaires (selon une parité de 1 pour 1) correspond à une simple modification des droits attachés aux actions de préférence et n'emporte aucune disposition de ces actions (événement intercalaire sans émission d'actions nouvelles et sans impact sur le montant du capital social).

4.4.2 Conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2024 figure à la section 4.5 ci-après.

En 2024, aucune convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'examen et l'évaluation annuelle effectuée par le Conseil au cours de l'exercice 2024 n'a entraîné aucune requalification d'une convention courante en convention réglementée.

4.4.2.1 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires sociaux par la Société ou une société du Groupe.

4.4.2.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.4.3 Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport présente les conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, Vallourec S.A. n'étant pas partie prenante au contrat. Les conventions conclues

avec une filiale contrôlée à 100 % ne sont pas exclues (ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés).

Au cours de l'exercice 2024 la société Vallourec n'a eu connaissance d'aucune convention entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées.

4.4.4 Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Le Comité d'audit procède à l'examen annuel du tableau de synthèse établi par la Société des conventions conclues au cours de l'exercice entre Vallourec et les personnes intéressées au sens de la réglementation afin d'en rendre compte au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. En cas de doute sur la qualification d'une convention, la vérification du respect du caractère courant et des conditions

normales est effectuée par le Comité afin, le cas échéant, que le Conseil d'administration mette en œuvre la procédure des conventions réglementées.

Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à son évaluation.

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a pas eu connaissance de telles conventions.

4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil d'administration et la Direction Générale ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des nominations et de la gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil d'administration y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

L'Administrateur Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil d'administration et porte à l'attention du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée. Lorsque l'un des administrateurs

se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des nominations et de la gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à cet administrateur. Un administrateur ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des nominations et de la gouvernance.

Par ailleurs, le Président-directeur général ainsi que le Vice-Président et Administrateur Référent peuvent prendre les mesures nécessaires pour restreindre l'échange d'informations concurrentielles sensibles avec un membre du Conseil ou le Censeur.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

4.4.6 Délégations en cours de validité

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice est présenté au paragraphe 5.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.7 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci.

Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte et l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires

réunies le 20 avril 2021, avec effet à la date de réalisation de la restructuration financière de la Société le 30 juin 2021.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 que 3 093 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 174 671 141 actions sur les 229 769 402 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 76,02 %.

4.4.8 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

4.4.8.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 5.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

4.4.8.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.4.8.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Vallourec New Shares décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

4.4.8.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Dans le cadre de la cession par Apollo de sa participation au capital de la Société à ArcelorMittal, Apollo ne détient plus aucune action depuis le 5 août 2024. L'accord de gouvernance avec Apollo (le « Pacte Apollo ») a pris fin. Un pacte avec ArcelorMittal (le « Pacte ArcelorMittal ») a été conclu. Les principaux termes du Pacte ArcelorMittal sont décrits au paragraphe 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.8.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des dirigeants mandataires sociaux et/ou administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les accords d'actionnaires en vigueur prévoient certaines obligations de composition du Conseil d'administration (voir la section 5.3.3.1 du présent Document d'enregistrement universel).

4.4.8.7 Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 de reconduire l'interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, comme en 2024.

L'Assemblée Générale du 23 mai 2024 a suspendu la possibilité pour le Conseil d'administration de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options)) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32, II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

4.4.8.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Nippon Steel Corporation (NSC) bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil & Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant six années à compter de la date de cette résiliation ;

- la ligne de crédit confirmée d'un montant de 550 millions d'euros à échéance avril 2029, conclue le 12 avril 2024 ;
- les prêts garantis par l'État (PGE) conclus le 30 juin 2021 pour un montant total nominal de 262 millions d'euros avec une échéance au 30 juin 2027 et dont 67,6 millions d'euros ont été remboursés par anticipation en avril 2024 ;
- la ligne de crédit dite « Asset-Based » de 210 millions USD signée le 7 novembre 2022, augmentée en avril 2024 à 350 millions USD dont l'échéance a été étendue au 12 avril 2029 ;
- la ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 178 millions de dollars émis le 30 juin 2021 arrivant à maturité le 30 juin 2026 ; et
- l'emprunt obligataire d'un montant de 820 millions de dollars émis le 17 avril 2024, arrivant à maturité le 15 avril 2032 ;
- les modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance du MEP (voir section 4.3.3.2 du présent Document d'enregistrement universel).

4.4.8.9 Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

N/A.

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Vallourec S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 11 mars 2025

KPMG S.A.
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée



CHAPITRE 5

5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1	Principales dispositions légales et statutaires	268	5.4	Informations boursières	284
5.1.1	Dénomination et siège social	268	5.4.1	Place de cotation	284
5.1.2	Forme juridique – Législation – Registre du commerce	268	5.4.2	Autres marchés éventuels	284
5.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	268	5.4.3	Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans	285
5.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	268	5.5	Politique de versement des dividendes	286
5.1.5	Consultation des documents juridiques	268	5.5.1	Politique de versement de dividende	286
5.1.6	Exercice social (article 20 des statuts)	268	5.5.2	Restrictions à la distribution de dividendes	286
5.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)	268	5.6	Politique de communication financière	287
5.1.8	Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)	269	5.6.1	Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	287
5.1.9	Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	269	5.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	287
5.2	Informations concernant le capital social	270	5.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	288
5.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux (article 7)	270	5.6.4	Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	288
5.2.2	Capital social	270	5.6.5	Calendrier financier 2025 (indicatif)	289
5.2.3	Capital autorisé mais non émis	271	5.7	Périmètre du Groupe	290
5.2.4	Rachat d'actions ordinaires	275	5.7.1	Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2024	290
5.2.5	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	277	5.7.2	Modifications du périmètre du Groupe en 2024	290
5.2.6	Titres non représentatifs du capital	278			
5.3	Actionnariat	279			
5.3.1	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	279			
5.3.2	Absence de contrôle sur la société Vallourec	283			
5.3.3	Pactes d'actionnaires	283			

5.1 Principales dispositions légales et statutaires

5.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination sociale est Vallourec.

Le siège social de Vallourec est situé au 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans et trois mois avec effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

Site Vallourec : www.vallourec.com

5.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparation et d'usinage, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

5.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

5.1.8.1 Assemblées Générales (article 16 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent voter par tous moyens de télécommunication et de télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'Actions Ordinaires, sauf dispositions légales contraires.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la Société.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil d'administration le plus âgé.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Vice-Président ou par le Directeur général s'il est également administrateur ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

5.1.8.2 Assemblées spéciales (article 19 des statuts)

Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont consultés dans les conditions prévues par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur, sur les questions relevant spécifiquement de leur compétence. Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont réunis en Assemblée spéciale pour statuer sur toute modification de leurs droits.

L'Assemblée spéciale des titulaires de chaque catégorie d'Actions de Préférence ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ladite catégorie. À défaut, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

5.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

« Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du capital social ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (Direction Générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Pour la détermination des seuils visés aux alinéas précédents, il est tenu compte également des actions ou droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions prévues ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins au capital ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée. »

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.2 Informations concernant le capital social

5.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux (article 7)

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation ou la réduction de capital.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas de réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

5.2.2 Capital social

Au 1^{er} janvier 2024, date d'ouverture de l'exercice 2024, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 4 745 436,56 euros et était divisé en 229 877 070 actions ordinaires de 0,02 euro de valeur nominale chacune et 7 394 758 actions de préférence de 0,02 euro de valeur nominale chacune.

Le 27 juillet 2024, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-deux centimes (10 249,62 €) par l'émission de :

- 70 649 actions ordinaires nouvelles définitivement acquises au titre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023, subséquemment modifié, conformément aux résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 7 septembre 2021 (le « MEP 2023 ») ;
- 441 832 actions de préférence de catégorie T2 (« Actions T2 ») nouvelles définitivement acquises au titre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, adopté le 13 octobre 2021 et modifié le 26 mars 2022 par le Conseil d'administration conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 septembre 2021 (le « MEP 2021 »).

Le 13 octobre 2024, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de cinq mille trois cent cinquante-six euros et quarante centimes (5 356,40 €) par l'émission de :

- 93 881 actions ordinaires nouvelles définitivement acquises T1 dans le cadre du MEP 2021 ;
- 173 939 actions ordinaires au titre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires dans le cadre du LTIP 2021.

Le 14 décembre 2024, le Président-directeur général a décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de six cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (649,88 €) par l'émission de 32 494 Actions T2 nouvelles définitivement acquises au titre du MEP 2021.

Par ailleurs, suite à la réalisation de la cession par Apollo à ArcelorMittal de sa participation au capital de la Société le 5 août 2024, la condition de performance des Actions T2 a été remplie et ces Actions T2 sont donc devenues convertibles en actions ordinaires selon une parité de une action ordinaire pour une Action T2 ⁽¹⁾. Entre la date de réalisation de la condition de performance et le 31 décembre 2024, un total de 3 701 686 Actions T2 ont ainsi été converties en actions ordinaires.

L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social à la somme de quatre millions sept-cent soixante-et-un mille six-cent-quatre-vingt-douze euros et quarante-six centimes (4 761 692,46 €), divisé en deux cent trente-trois millions neuf cent dix-sept mille deux-cent vingt-cinq (233 917 225) actions ordinaires de 0,02 euro de nominal chacune (les Actions Ordinaires) et de quatre millions cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (4 167 398) actions de préférence de 0,02 euro de nominal chacune (les Actions de Préférence) convertibles en Actions Ordinaires et comprenant :

- 164 353 Actions T2 ;
- 3 391 715 Actions T3 ; et
- 611 330 Actions T4.

⁽¹⁾ La conversion des actions de préférence Tranche 2 en actions ordinaires (selon une parité de 1 pour 1) correspond à une simple modification des droits attachés aux actions de préférence et n'emporte aucune disposition de ces actions (événement intercalaire sans émission d'actions nouvelles et sans impact sur le montant du capital social).

5.2.3 Capital autorisé mais non émis

5.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2024

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du DPS (16 ^e résolution de l'AG 2024*)	1 831 427 euros ^(a)	1,5 milliard d'euros ^(a')	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (24 ^e résolution de l'AG 2024)	1 373 570 euros ^(b)	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du DPS, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (17 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(a'') (b)}	1,5 milliard d'euros ^(a')	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (18 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a')	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans DPS, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (21 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social 457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a')	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (22 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a')	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital sans DPS réalisée en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (23 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (26 ^e résolution de l'AG 2024)	0,75 % du capital social ^{(a'') (b) (e)}	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Vallourec liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne d'entreprise (27 ^e résolution de l'AG 2024)	0,75 % du capital social ^{(a'') (b) (e)}	n/a	23 mai 2024	18 mois	22 novembre 2025
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Attributions d'actions ordinaires et d'actions de préférence aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (10 ^e résolution de l'AG septembre 2021**)	5 % du capital social ^{(b) (c) (f)}	n/a	7 septembre 2021	38 mois	Expiration au 6 novembre 2024.
Attributions d'actions ordinaires sous conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (25 ^e résolution de l'AG 2024)	0,17 % du capital social ^(g)	n/a	23 mai 2024	14 mois	22 juillet 2025
AUTRE					
Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public réalisée en vertu des 17 ^e ou 18 ^e résolutions de l'AG 2024 (19 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social par période de 12 mois ^{(b) (d)}	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (20 ^e résolution de l'AG 2024)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale ^{(b) (d)}	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS					
Rachat d'actions (15 ^e résolution de l'AG 2024) ^(h)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat ⁽ⁱ⁾	n/a	23 mai 2024	18 mois	22 octobre 2025
Annulation d'actions auto-détenues (28 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social par période de 24 mois	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

Assemblée Générale du 23 mai 2024 (« AG 2024 »).

(a) Plafond global sur lequel s'imputent l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des résolutions 16 à 27 de l'AG 2024 et de la 10^e résolution de l'AG septembre 2021.

(a') Plafond commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission pourrait résulter des résolutions 16 à 22 de l'AG 2024.

(a'') Plafond commun à l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la 10^e résolution de l'AG de septembre 2021, des 24^e et 26^e résolutions de l'AG 2024 et de la 17^e résolution de l'AG 2024.

(a''') Ce plafond de 0,75 % est commun aux augmentations de capital pouvant être réalisées en application des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2024.

(b) Ce plafond s'impute sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au 2 de la 16^e résolution de l'AG 2024.

(c) Ce montant s'impute sur le plafond de 457 857 euros prévu au 2 De la 17^e résolution de l'AG 2024.

(d) Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 457 857 euros prévu par la 17^e résolution ou, selon le cas, la 18^e résolution de l'AG 2024.

(e) Cette délégation n'a pas été utilisée en 2024. Un plan Vallourec Invest 2025 sera déployé au premier semestre 2025.

(f) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 4,26 % du capital social au 31 décembre 2024 (voir section 4.3.3.2.1.1 du présent Document d'enregistrement universel).

(g) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,14 % du capital social au 31 décembre 2024 (voir section 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel).

(h) Les objectifs du programme sont les suivants : (i) mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, (ii) attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), (iii) attribution gratuite d'actions ou attribution gratuite d'actions de performance, (iv) allocation d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables, (v) animation du marché de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; (vi) conservation et remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport (vii) remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (viii) annulation, (ix) toute pratique qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur y compris toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

(i) Étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action Vallourec dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

5.2.3.2 Dilution potentielle au 31 décembre 2024

5.2.3.2.1 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Dans le cadre de sa restructuration financière, Vallourec a émis, le 30 juin 2021, 30 342 337 bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC. Chaque BSA donne le droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, moyennant un prix d'exercice de 10,11 euros (indépendamment du cours de l'action) par BSA.

La parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser à compter de la date d'émission afin de maintenir les droits des porteurs de BSA, conformément aux termes et conditions des BSA.

Les BSA pourront être exercés pendant une période de cinq ans à compter de leur émission.

La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2024, à 12,74 % du capital et de 12,97 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les 7 394 758 actions de préférence qui sont privées de droit de vote.

5.2.3.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (LTIP)

Les actions gratuites ordinaires attribuées jusqu'en 2020 (voir paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) sont couvertes par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

S'agissant des plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires mis en place depuis 2021 (voir paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel), le Conseil d'administration a décidé que lors de leur acquisition définitive elles seraient livrées aux bénéficiaires concernés sous la forme d'actions nouvellement émises.

Ces plans sont donc susceptibles d'emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre total d'actions en cours d'acquisition au titre des plans décrits au paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,3608 % du capital et 0,3672 % des droits de vote théoriques.

5.2.3.2.3 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (MEP)

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires et les actions de préférence attribuées au titre du MEP 2021 décrit au paragraphe 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises. Les actions de préférence étant privées de droit de vote, leur émission n'est donc susceptible, avant leur conversion en action ordinaire, que d'emporter une dilution des actionnaires en capital.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires et d'actions de préférence en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle avant conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,1530 % du capital et à 0,1557 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

Le Conseil d'administration a également décidé qu'en cas d'atteinte des conditions de performance décrites au paragraphe 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel, les actions de préférence pourraient être converties en actions ordinaires nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions de préférence acquises ou en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(A) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle après conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2024, à 1,33 % du capital et à 1,36 % des droits de vote théoriques.

B) MEP 2023

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2023 décrit au paragraphe 4.3.3.2.1(B) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(B) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,2964 % du capital et à 0,3017 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

C) MEP 2024

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires et les Actions T3 attribuées au titre du MEP 2024 décrit au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires et d'Actions T3 en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle avant conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,6436 % du capital et à 0,6550 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

Le Conseil d'administration a également décidé qu'en cas d'atteinte des conditions de performance décrites au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, les actions de préférence pourraient être converties en actions ordinaires nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions de préférence acquises ou en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(A) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle après conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,3682 % du capital et à 0,3748 % des droits de vote théoriques.

5.2.3.2.4 PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits au paragraphe 4.3.3.2.6 du présent Document d'enregistrement universel pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires.

Sur la base du nombre total d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques tel que détaillé au paragraphe 4.3.3.2.6(B), la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2024, à 0,0652 % du capital et 0,0664 % des droits de vote des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les actions de préférence qui sont privées de droit de vote.

5.2.4 Rachat d'actions ordinaires

5.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024

5.2.4.1.1 RACHAT D'ACTIONS

Au 1^{er} janvier 2024 Vallourec détenait 107 668 actions ordinaires Vallourec, soit 0,05 % de son capital social, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions. En 2024, 107 668 de ces actions ont été transférées à des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions suite à leur acquisition définitive. Vallourec n'a pas racheté d'actions ordinaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Au résultat de ces opérations, au 31 décembre 2024, Vallourec ne détenait plus aucune action ordinaire Vallourec.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts d'actions ordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/cessions
Nombre de titres	0	107 668
Prix moyen unitaire en euros	0	8,0665
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	0	332 460,80

5.2.4.1.2 AUTO-CONTRÔLE

Néant.

5.2.4.1.3 POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 décembre 2024

Néant.

5.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2024-2025, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2025 (neuvième résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée pour le 22 mai 2025.

5.2.4.2.1 OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2025

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2025 sont les suivants :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
- toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers, reconnue par l'Autorité des marchés financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
- la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

5.2.4.2.2 MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2025

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2025 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital	Nombre maximum de titres ^(a)	Prix unitaire maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	22 799 708	25 euros

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 18 février 2025, soit 4 761 692,46 € euros, divisé en 233 966 259 actions ordinaires de 0,02 euro de nominal et 4 118 364 actions de préférence de 0,02 euro de nominal. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires et de préférence détenues par Vallourec à cette même date, Vallourec pourrait acquérir sur une base indicative 22 799 708 de ses propres actions.

5.2.4.2.3 DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2025

L'autorisation consentie au Conseil d'administration pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025, soit jusqu'au 21 novembre 2026, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

5.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Catégorie	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
26/05/2020	-	-	-	11 449 694	-	-	228 993,88
30/06/2021	-	52 954 807	-	64 404 501	1 059 096,14	298 665 111,48	1 288 090,02
30/06/2021	-	164 523 927	-	228 928 428	3 290 478,54	1 327 708 090,89	4 578 568,56
13/10/2022	-	300 571	Actions ordinaires	229 228 999	6 011,42	-	4 584 579,98
13/10/2022	-	1 160 164	Actions T2	230 389 163	23 203,28	-	4 607 783,26
13/10/2022	-	1 160 165	Actions T3	231 549 328	23 203,30	-	4 630 986,56
13/10/2022	-	228 299	Actions T4	231 777 627	4 565,98	-	4 635 552,54
04/06/2023		11 472	Actions ordinaires	231 789 099	229,44		4 635 781,98
04/06/2023		1 723 917	Actions T2	233 513 016	34 478,34		4 670 260,32
04/06/2023		1 723 918	Actions T3	235 236 934	34 478,36		4 704 738,68
04/06/2023		295 253	Actions T4	235 532 187	5 905,06		4 710 643,74
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/06/2023		3 754 560		235 532 187	75 091,2		4 710 643,74
04/07/2023		124 896	Actions T2	235 657 083	2 497,92		4 713 141,66
04/07/2023		124 896	Actions T3	235 781 979	2 497,92		4 715 639,58
04/07/2023		26 666	Actions T4	235 808 645	533,32		4 716 172,9
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/07/2023		276 458		235 808 645	5 529,16		4 716 172,90
14/07/2023		374 652	Actions T2	236 183 297	7 493,04		4 723 665,94
14/07/2023		374 652	Actions T3	236 557 949	7 493,04		4 731 158,98
14/07/2023		61 112	Actions T4	236 619 061	1 222,24		4 732 381,22
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 14/07/2023		810 416		236 619 061	16 208,32		4 732 381,22
12/09/2023		8 084	Actions T2	236 627 145	161,28		4 732 542,5
12/09/2023		8 084	Actions T3	236 635 229	161,28		4 732 704,58
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 12/09/2023		16 168		236 635 229	323,36		4 732 704,58
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 05/10/2023		0		236 635 229	0		4 732 704,58
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 13/10/2023		146 498	ACTIONS ORDINAIRES	236 781 727	2 929,96		4 735 634,54
13/12/2023		134 732	Actions ordinaires	236 916 459	2694,64		4 738 329,18
13/12/2023		210 434	Actions ordinaires	237 126 893	4208,68		4 742 537,86
13/12/2023		144 935	Actions ordinaires	237 271 828	2898,7		4 745 436,56
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 13/12/2023		490 101	ACTIONS ORDINAIRES	237 271 828	9 802,02		4 745 436,5
27/07/2024		70 649	Actions ordinaires	237 342 477	1412,98		4 746 849,54
27/07/2024		441 832	Actions T2	237 784 309	8 836,64		4 755 686,18
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 27/07/2024		512 481		237 784 309	10 249,62		4 755 686,18
13/10/2024		93 881	Actions ordinaires	237 878 190	1 877,62		4 757 563,8
13/10/2024		173 939	Actions ordinaires	238 052 129	3 478,78		4 761 042,58
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 13/10/2024		267 820		238 052 129	5 356,4		4 761 042,58
14/12/2024		32 494	Actions T2	238 084 623	649,88		4 761 692,46 €
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 14/12/2024		32 494		238 084 623	5 356,4		4 761 692,46 €

5.2.6 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

5.2.6.1 Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Au 31 décembre 2024, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Conseil d'administration.

5.2.6.2 Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 2 juillet 2024 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros	
Durée	> 1 jour < 365 jours	
Montant unitaire minimum	150 000 euros	
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial	
Agents placeurs	Aurel BGC, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Industriel et Commercial, Crédit du Nord, GFI Securities Limited, HPC,	
	ING Bank (France) S.A., Kepler Capital Markets, Natixis, Société Générale, TSAF OTC	
Notation court terme (Standard & Poor's)	B	

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

5.2.6.3 Emprunts obligataires

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis une obligation non sécurisée de 820 millions de dollars, arrivant à maturité en 2032, avec un coupon fixe de 7,5 %. Cette obligation, d'une durée de 8 ans avec une période de non-remboursement anticipé de 3 ans, est garantie par les filiales couvertes par l'accord de crédit renouvelable.

Les obligations sont assorties de covenants spécifiques, incluant des clauses de negative pledge, des restrictions sur les fusions et les cessions-bail, avec certaines exceptions.

En cas de changement de contrôle entraînant une dégradation de la note de crédit de Vallourec, une clause permet le remboursement anticipé obligatoire des obligations à la demande des porteurs.

L'émetteur peut également racheter les obligations avant le 15 avril 2027, avec une prime dite de « make whole ». Après cette date, des rachats à des prix spécifiés sont possibles. Jusqu'à 10 % du montant initial peut être racheté chaque année à une prime de 103 %, et jusqu'à 40 % grâce aux produits d'une émission d'actions avant avril 2027.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

5.2.6.4 Notation

Vallourec a obtenu en avril 2024 de nouvelles évaluations positives de la part des trois grandes agences de notation:

- S&P Global a relevé la note de crédit émetteur à long terme à BB+ (perspective stable),
- Fitch a attribué la note BB+, avec une perspective positive.
- En mars 2025, Moody's a relevé la notation de crédit de Vallourec de Ba2, perspective positive à Ba1, perspective positive.

Ces évaluations confirment la solidité financière de Vallourec et renforcent sa crédibilité auprès des investisseurs.

S&P Global a également confirmé la note de « B » pour son programme de billets de trésorerie.

5.3 Actionnariat

5.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2022 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	163 201 291		70,41 %	163 201 291		71,20 %	71,24 %
Apollo	65 243 206		28,15 %	65 243 206		28,46 %	28,48 %
Salariés du Groupe ^(b)	635 619	2 548 628	1,37 %	635 619	0	0,28 %	0,28 %
Auto-détention ^(c)	148 883		0,06 %	148 883		0,06 %	-
TOTAL	229 228 999	2 548 628	100,00 %	229 228 999 ^(d)	0	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2022 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2022 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2022, 616 619 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,27 % en capital et 0,27 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Ce total n'inclut pas les 2 548 628 actions de préférence qui sont sans droit de vote.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2022

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
222C0696	23/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	CNP Assurances	6 474 554	2,83	2,83	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	Groupe CDC	11 675 520	5,10	5,10	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	CNP Assurances	318 167	0,14	0,14	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Groupe CDC	5 519 133	2,41	2,41	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C0860	13/04/2022	Monarch Master Funding 2	11 386 598	4,97	4,97	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Kings Forest S.à.r.l	842 000	0,37	0,37		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Rathgar S.à.r.l	6 329 104	2,76	2,76		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Queens Gate S.à.r.l	3 468 725	1,52	1,52		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Red Maple S.à.r.l	3 783 811	1,65	1,65		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Total Strategic Value Partner, LLC	14 423 640	6,30	6,30	Franchissement à la baisse du seuil de 10 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	CNP Assurances	8 715 114	3,81	3,81	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Groupe CDC	13 916 080	6,08	6,08	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	CNP Assurances	5 744 244	2,51	2,51	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Groupe CDC	10 945 210	4,78	4,78	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C2312	05/10/2022	Strategic Value Partner, LLC	0	0	0	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428

Au 31 décembre 2022, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 70,41 %.

Année 2023 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	163 180 591		68,77 %	163 180 591		70,99 %	71,02 %
Apollo	65 243 206		27,50 %	65 243 206		28,38 %	28,40 %
Salariés du Groupe ^(b)	1 345 605	6 482 631 ^(e)	3,30 % ^(f)	1 345 605	0	0,59 %	0,59 %
Auto-détention ^(c)	107 668	912 127	0,43 %	107 668		0,05 %	0,00 %
TOTAL	229 877 070	7 394 758	100 %	229 877 070	0^(d)	100 %	100 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2023 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2023 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) L'auto-détention inclut les actions ordinaires détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution gratuite d'actions. Elle inclut également les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la Société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP 2021. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Les Actions de préférence sont sans droit de vote et ne sont donc pas comptées dans les droits de vote théoriques.

(e) En ce compris les 2 058 876 Actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

(f) 2,43 % après exclusion des 2 058 876 Actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2023

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
223C0320	14/02/2023	The Capital Group Companies	11 617 911	5,01	5,07	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0441	10/03/2023	Société Générale	11 465 602	4,95	5,002	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0452	15/03/2023	Société Générale	11 811 202	5,10	5,15	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0483	17/03/2023	Société Générale	8 809 593	3,80	3,84	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0619	18/04/2023	Société Générale	12 002 408	5,18	5,24	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0719	10/05/2023	Société Générale	11 360 083	4,90	4,96	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999

Au 31 décembre 2023, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 68,77 %.

Année 2024 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence	% du capital	Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	162 774 236		68,37 %	162 774 236		69,58 %	69,58 %
Arcelor Mittal SA	65 243 206		27,40 %	65 243 206		27,89 %	27,89 %
Salariés du Groupe et PDG ^(b)	5 899 783 ^(c)	3 158 644 ^(d)	3,81 % ^(e)	5 899 783	0	2,52 % ^(f)	2,52 % ^(f)
Auto-détention ^(g)	0	1 008 754	0,42 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	233 917 225	4 167 398	100 %	233 917 225	0 ^(h)	100 %	100 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2024 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2024 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) En ce compris les 2 670 938 actions ordinaires détenues par Philippe Guillemot.

(d) En ce compris les 1 100 938 Actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

(e) 2,22 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(f) 1,38 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(g) L'auto-détention inclut les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la Société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(h) Les Actions de préférence sont sans droit de vote et ne sont donc pas comptées dans les droits de votes théoriques.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2024

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
224C1438	02/08/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	12 124 374	5,10	5,27	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
224C1415	05/08/2024	Apollo Global Management, Inc.	65 243 206	0	0	Franchissement à la baisse du seuil de 5, 10, 15 et 25 % des droits de vote	237 784 309	229 947 719
224C1415	05/08/2024	ArcelorMittal SA	65 243 206	27,44	28,37	Franchissement à la hausse du seuil de 5, 10, 15 et 25 % des droits de vote	237 784 309	229 947 719
224C2385	18/11/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	16 960 804	7,12	7,34	Franchissement individuel par une société contrôlée (Fidelity Management & Research Company LLC) du seuil de 5 % des droits de vote (4,92 % du capital)	238 052 129	231 051 893
224C2830	24/12/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	17 536 477	7,37 %	7,59	Franchissement individuel par une société contrôlée (Fidelity Management & Research Company LLC) du seuil de 5 % du capital et des droits de vote	238 084 623	233 875 005

Au 31 décembre 2024, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 68.37%.

Franchissements de seuils légaux depuis le 1^{er} janvier 2025

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
225C0457	07/03/2025	The Capital Group Companies, Inc.	11 761 860	4,94	5,03	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital	238 084 623	233 993 941

5.3.2 Absence de contrôle sur la société Vallourec

Aucune personne n'exerce de contrôle sur la société Vallourec.

5.3.3 Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la cession par Apollo de sa participation au capital de la Société à ArcelorMittal, Apollo ne détient plus aucune action depuis le 5 août 2024. L'accord de gouvernance avec Apollo (le « Pacte Apollo ») a pris fin et un pacte avec ArcelorMittal (le « Pacte ArcelorMittal ») a été conclu. Les principaux termes du Pacte ArcelorMittal sont décrits au paragraphe 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Le Pacte ArcelorMittal fixe certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cessions des titres de la Société par ArcelorMittal.

5.3.3.1 Accords en matière de gouvernance

Le Conseil d'administration est composé conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, et aux règles suivantes :

ArcelorMittal pourra proposer la nomination de deux administrateurs tant qu'il détiendra au moins 20 % du capital de Vallourec et la nomination d'un administrateur tant qu'il détiendra au moins 10 % du capital social.

Si ArcelorMittal venait à détenir moins de 20 % du capital social (en excluant la dilution passive), il devrait faire en sorte que l'un des administrateurs nommés sur sa proposition démissionne ; s'il venait à détenir moins de 10 % du capital social (en excluant la dilution passive), il devrait faire en sorte que l'administrateur restant nommé sur sa proposition démissionne.

ArcelorMittal aura également le droit de proposer au conseil d'administration la nomination d'un censeur (avec voix consultative uniquement), tant qu'il détiendra au moins 20% du capital social. Le censeur proposé par ArcelorMittal sera convoqué et habilité à participer aux séances du conseil d'administration de Vallourec dès lors que celui-ci est composé d'au moins 10 administrateurs. Si le conseil d'administration est composé de moins de 10 administrateurs, le censeur proposé par ArcelorMittal ne pourra participer aux séances du conseil d'administration que si l'un des deux administrateurs, dont la nomination a été proposée par ArcelorMittal, est absent.

Le Président-directeur général de Vallourec s'engagera, tant qu'ArcelorMittal détiendra au moins 10% du capital social de Vallourec, à proposer au conseil d'administration la nomination de l'un des administrateurs proposés par ArcelorMittal en qualité de membre du comité d'audit, du comité des rémunérations et du comité des nominations et de la gouvernance.

5.3.3.2 Restrictions aux transferts

- Restrictions aux cessions d'actions : ArcelorMittal s'interdit de céder sur le marché au cours d'une même séance de bourse, un nombre d'actions de Vallourec représentant plus de 25% du volume quotidien moyen d'actions échangées au cours des 30 jours de bourse précédant la date de la cession envisagée (sous réserve de certaines exceptions, notamment transfert à des affiliés, apport à une offre publique ou transfert en cas d'offre publique, en cas de distribution par ArcelorMittal à ses actionnaires ou en cas de rachat d'actions par Vallourec).
- Droit de première offre : Si ArcelorMittal souhaite céder tout ou partie de sa participation à un concurrent de Vallourec (à l'exception d'un transfert à un affilié d'ArcelorMittal ou d'une entité dans laquelle ArcelorMittal détient plus de 25% du capital social), Vallourec bénéficie alors du droit de faire une offre d'achat sur les actions proposées à la vente à un prix fixé par Vallourec (avec une faculté de substitution). Si Vallourec exerce

son droit de première offre, ArcelorMittal ne peut céder les actions concernées à un tiers concurrent qu'à condition que (i) le prix payé par ledit tiers soit supérieur au prix fixé par Vallourec dans son offre d'achat et versé en totalité en numéraire à la date de réalisation de ladite cession, (ii) d'une manière générale, les conditions de cessions sont les mêmes ou plus favorables pour ArcelorMittal que celles proposées par Vallourec et (iii) cette cession soit conclue dans un délai de 6 mois suivant l'exercice ou l'expiration (selon le cas) du droit de première offre.

- Obligation d'information préalable : ArcelorMittal s'engage à informer Vallourec en avance de son intention de procéder à une cession de plus de 5% du capital de Vallourec en indiquant le nombre et la catégorie des titres de Vallourec concernés par ladite cession et, dans la mesure du possible, l'identité du cessionnaire potentiel.

5.3.3.3 Concert

Arcelor Mittal a déclaré qu'il n'entend pas agir de concert et n'agira pas de concert avec la Société.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des marchés financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponible sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

5.3.3.4 Durée

Le pacte prend fin à la première des dates suivantes (i) 15 ans à compter de sa date de signature, étant précisé qu'il sera renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans sauf s'il a été dénoncé par l'une des parties au plus tard 6 mois avant la date dudit renouvellement et (ii) la réalisation de l'un des événements suivants :

- la résiliation du pacte par décision de toutes les parties au pacte ; ou
- lorsque ArcelorMittal détiendra (x) moins de 5 % du capital de Vallourec ou (y) plus de 50% du capital ou des droits de vote de Vallourec.

5.4 Informations boursières

5.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0013506730-VK). Elles sont éligibles au PEA et admises au Service à règlement différé (SRD).

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans les indices CAC Mid 60, SBF 120 et Next 150.

Les Obligations avril 2032 sont admises aux négociations sur The International Stock Exchange sous les codes CUSIP/ISIN suivants :

- Rule 144A:92023R AA8/US92023RAA86 ; et
- Regulation S:P9682P AA1/USP9682PAA14. (voir supra section 5.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

Les bons de souscription d'actions (BSA) ont été admis aux négociations en 2021 sur Euronext Paris sous le code ISIN : FR00140030K7.

5.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, JP Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique « Actions et dividendes ». Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- sur internet : www.shareowneronline.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante : EQ Shareowner Services
P.O. Box 64504 St. Paul, MN 55164 – 0504 USA.

5.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

Évolution du cours de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120 et au Brent



Source : Bloomberg – base 100 au 1^{er} janvier 2020.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la capitalisation boursière de Vallourec sur les cinq dernières années :

En euros	2020*	2021**	2022	2023	2024
Nombre d'actions ordinaires en circulation (au 31 décembre)	11 449 694	228 928 428	229 228 999	229 877 070	233 917 225***
Cours le plus haut	114,68	14,53	14,28	14,57	18,20
Cours le plus bas	11,19	6,01	6,59	9,61	12,79
Cours moyen de l'année (clôture)	41,35	8,79	10,43	11,95	15,05
Dernier cours de l'année	26,75	8,80	12,27	14,03	16,42
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	306 279 314	2 014 570 166	2 812 639 818	3 225 175 292	3 840 920 835

Source : Euronext.

* Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.

** Restructuration financière finalisée au 30 juin 2021.

*** Les actions de préférence ne sont pas admises aux négociations sur le marché réglementé. Au 31 décembre 2024 elles étaient au nombre de 4 167 398.

5.5 Politique de versement des dividendes

5.5.1 Politique de versement de dividende

Vallourec aspire à maintenir un bilan à l'épreuve des crises, permettant à l'entreprise de conserver une flexibilité financière et stratégique suffisante, ce qui implique :

- d'une part un objectif de maintien de la liquidité disponible du Groupe (à savoir trésorerie, équivalent de trésorerie et lignes bancaires confirmées non utilisées) à plus d'un milliard d'euros ;
- d'autre part une gestion de la trésorerie et de la dette du Groupe permettant de maintenir globalement son levier financier (dette nette/EBITDA) dans un intervalle de +/- 0,5x.

Dans le cadre du maintien d'un bilan à l'épreuve des crises mentionné ci-dessus, le Conseil d'Administration a établi la politique de retour aux actionnaires lors de sa session du 26 février 2025.

Vallourec ambitionne de distribuer 80 à 100 % de sa génération de trésorerie globale annuelle à partir de 2025, par le biais de distributions de dividendes et/ou de rachats d'actions.

En conséquence, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025 d'approuver le paiement d'un dividende d'un montant de 1.50 euros par action. Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2024, cela représenterait, à titre indicatif, un montant total d'environ 350 million d'euros.

La date cible de détachement du dividende est le 26 mai 2025 et la date cible de paiement le 28 mai 2025.

Les futurs dividendes et autorisations de rachat d'actions seront évalués annuellement par le Conseil d'administration en tenant compte de tout facteur pertinent futur, et seront soumis à l'approbation des actionnaires. Le Conseil d'administration aura, à sa discrétion, la possibilité d'effectuer des rachats d'actions tout au long de l'année, dans les limites autorisées par la résolution concernée approuvée par l'Assemblée générale annuelle.

Les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

Année de paiement	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action	Montant total de la distribution (en million d'euros)
2020	0	0 €	0 €
2021	0	0 €	0 €
2022	0	0 €	0 €
2023	0	0 €	0 €
2024 ^(a)	0	0 €	0 €

(a) La politique de versement de dividendes par Vallourec pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2024 prendra en compte notamment les résultats de Vallourec, sa situation financière ainsi que les restrictions applicables au paiement de dividendes auxquelles la Société sera soumise.

5.5.2 Restrictions à la distribution de dividendes

Les restrictions applicables à la distribution de dividendes seront celles prévues par un prêt garanti par l'État d'un montant en principal de 262 millions d'euros dont 67.7 millions d'euros ont été remboursés (le « **PGE** »).

En application du PGE, la Société ne pouvait procéder à aucune distribution de dividendes, de réserve ou de primes au cours de

l'exercice 2021. En outre, concernant les distributions au cours des exercices suivants, la documentation relative au PGE n'autorise la distribution de dividendes par Vallourec que dans certains cas dont les principaux sont décrits ci-après.

5.5.2.1 Distribution autorisée au regard du résultat net consolidé cumulé

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée si (i) aucun défaut ou cas de défaut n'est intervenu ou n'est susceptible d'intervenir à la suite d'une telle distribution ; (ii) Vallourec est en mesure de contracter au moins 1 euro de dette supplémentaire au regard du ratio de couverture des charges financières fixes consolidées (tel que défini dans les modalités des Obligations) qui doit être supérieur à 2:1 sur une base pro forma et (iii) le montant total du dividende envisagé (ensemble avec les montants des autres paiements soumis à des restrictions) augmenté du montant distribué depuis la date d'émission de ces

Obligations ne dépasse pas 50 % du résultat net consolidé pour la période (traitée comme un exercice comptable) à compter du premier trimestre suivant la date d'émission jusqu'à la fin du trimestre financier le plus récent clos avant la date de ce paiement et pour lequel des états financiers sont disponibles (ou par exemple, dans le cas où le résultat net consolidé est négatif, déduction faite de 100 % de ce déficit), augmenté de certains montants correspondant à des apports en capital ou conversion de titres en capital.

5.5.2.2 Distribution autorisée spécifiquement en matière de dividendes

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait, (ii) que les titres de Vallourec soient toujours admis à la négociation sur Euronext Paris, (iii) que le montant annuel ne dépasse pas 5 % de la capitalisation

boursière de Vallourec, et (iv) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2,25:1 sur une base pro forma.

5.5.2.3 Distribution autorisée au regard du ratio de levier

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut ou cas de défaut n'intervienne et perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que le

ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2:1 sur une base pro forma (après prise en compte de la distribution envisagée).

5.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

5.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des actionnaires ;

- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Conseil d'administration, déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation).

L'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est également disponible dans la rubrique média.

5.6.1.1 Assemblées Générales

L'Assemblée Générale du 23 mai 2024 s'est tenue en présentiel. L'équipe Relations Investisseurs est disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

5.6.1.2 Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les notifications concernant les publications financières et les activités du Groupe.

5.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle la Direction Générale présente les résultats et répond aux questions des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR).** Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;

- **ponctuellement, un « Capital Markets Day » ou Journée Investisseurs est organisé.** Le 12 septembre 2023, le Groupe a organisé un *Capital Markets Day* à Londres. Au cours de cet événement, les principaux dirigeants de Vallourec ont présenté les nouvelles orientations stratégiques de Vallourec, des projets en cours et des priorités en matière d'allocation de capital. Accessibles à tous sous la forme d'un webcast disponible sur le site internet du Groupe, les *Capital Markets Days* permettent aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière.**

5.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0805 65 10 10, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, ou d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou Uptevia, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;

5.6.3.1 Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,
 - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - le paiement des dividendes ;
- **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
- transmission d'ordre de bourse par « papier » : 15 € HT ;
- paiement par chèque en absence de coordonnées bancaires : 8 € HT ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
 - la convocation aux Assemblées Générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux,
 - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires au +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, ou 08 00 00 75 35 depuis la France de 9:00 à 18:00, du lundi au vendredi (heure de Paris) ;

- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les notifications de communiqués de presse, les notifications de publications financières par simple inscription en ligne sur www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) ;
- selon les années, une présence au Salon Actionaria. L'équipe Relations Investisseurs, accompagnée d'experts métiers, a ainsi pu faire découvrir ou redécouvrir les métiers, savoir-faire et solutions du Groupe et a dialogué avec les actionnaires individuels ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des réunions dédiées à la présentation des résultats financiers et d'avoir des échanges plus réguliers avec Vallourec afin de mieux connaître et comprendre ses activités. Le Club des Actionnaires et les conditions d'adhésion et d'inscription sont accessibles sur internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs/Espace Actionnaires) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- un site dédié en ligne pour les actionnaires au nominatif pur, Uptevia Investors, accessible à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com>

Ce site permet de :

- gérer ses avoirs,
- passer des ordres,
- avoir accès à la plateforme Voteaccess pour participer à l'Assemblée Générale,
- télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de Uptevia :

- par courrier à l'adresse suivante :

UPTEVIA

CTO Relations Actionnaires La Défense – Cœur Défense Tour A, 90-110, esplanade du Général-de-Gaulle, 92400 Courbevoie ;

- par téléphone au : +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, 08 00 00 75 35 depuis la France ;
- par un site dédié en ligne pour les actionnaires au nominatif administré, Vote AG accessible à l'adresse <https://www.voteag.com> qui donne accès direct à la plateforme de vote Votaccess pour participer à l'AG.

5.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs

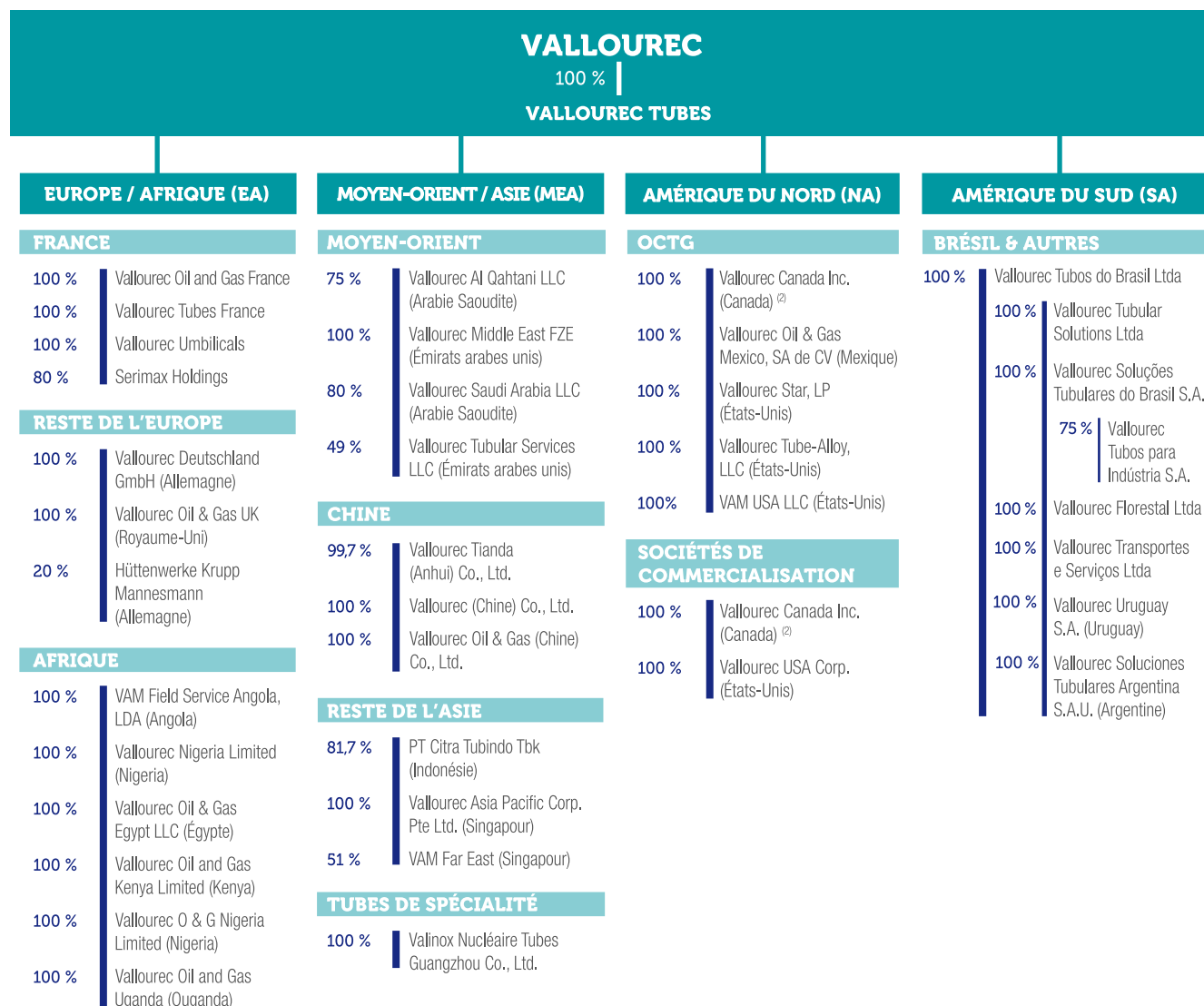
- Adresse : 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon – France
- Téléphone : 0805 65 10 10
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

5.6.5 Calendrier financier 2025 (indicatif)

27 février 2025	Publication des résultats du 4 ^e trimestre et de l'exercice 2024
15 mai 2025	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2025
22 mai 2025	Assemblée Générale des actionnaires
25 juillet 2025	Publication des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2025
17 novembre 2025	Publication des résultats du 3 ^e trimestre et des neuf premiers mois 2025

5.7 Périmètre du Groupe

5.7.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾



(1) En pourcentage de détention, directe ou indirecte, du capital et des droits de vote.

(2) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2024

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de 2024 sont les suivantes :

- La liquidation amiable de Vallourec Norden, une filiale du Groupe située en Suède, a été finalisée le 15 octobre 2024.
- Vam Far East Pte Ltd, Vam Field Service Angola LDA et Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd ont été intégrées dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2024.



CHAPITRE 6



6

COMMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2024

6.1	Résultats des activités	294	6.3	Résultats sociaux	304
6.1.1	Résultats consolidés du Groupe	294	6.3.1	Changements de périmètre	304
6.1.2	Flux de trésorerie et situation financière	300			
6.2	Perspectives	303			
6.2.1	Perspectives du Groupe pour l'exercice 2025	303			
6.2.2	Principales hypothèses	303			

6.1 Résultats des activités

6.1.1 Résultats consolidés du Groupe

6.1.1.1 Compte de résultat

Comparaison de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023

Données consolidées (en milliers d'euros)	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	5 113 719	4 033 919	-21 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(3 519 664)	(2 845 008)	-19 %
Marge industrielle	1 594 055	1 188 911	-25 %
(en % du CA)	31 %	29 %	-1,7 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(333 273)	(350 830)	5 %
(en % du CA)	-7 %	-9 %	-2,2 pts
Autres	(64 455)	(5 933)	-91 %
Résultat brut d'exploitation	1 196 327	832 148	-30 %
(en % du CA)	23 %	21 %	-2,8 pts
Amortissements industriels	(165 715)	(183 006)	10 %
Amortissements et autres dépréciations	(37 713)	(43 977)	17 %
Dépréciations d'actifs	144 853	(21 830)	-115 %
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(278 865)	43 065	-115 %
Résultat d'exploitation	858 887	626 400	-27 %
Résultat financier	(66 089)	(10 932)	-83 %
Résultat avant impôts	792 798	615 468	-22 %
Impôts sur les bénéfices	(268 959)	(143 015)	-47 %
Quote part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	71	399	na
RÉSULTAT NET	523 910	472 852	-10 %
Part des participations ne donnant pas le contrôle	28 000	20 785	-26 %
Résultat net, part du Groupe	495 910	452 067	-9 %
Résultat net par action (€)	2,2	2,0	-9 %
Résultat net dilué par action (€)	2,1	1,9	-10 %
Nombre d'actions en circulation (en millions)	229	230	— %
Nombre d'actions diluées (en millions)	240	244	2 %

(a) Avant amortissements.

6.1.1.2 Production expédiée

Production de tubes expédiée

Le tableau ci-après présente une synthèse de la production de tubes vendue par Vallourec, exprimée en tonnes :

En milliers de tonnes	2023	2024	Variation
1 ^{er} trimestre	431	292	-32 %
2 ^e trimestre	396	351	-11 %
3 ^e trimestre	343	292	-15 %
4 ^e trimestre	382	362	-5 %
TOTAL	1 552	1 297	-16 %

Au cours de l'exercice 2024, la production de tubes a reculé de 16 %, principalement en raison d'une contraction des livraisons de tubes pour le segment Industrie, à la suite de la fermeture des sites de laminage en Allemagne dans le cadre de la mise en œuvre du plan New Vallourec, et de la baisse des volumes en Amérique du Nord.

Production vendue de minerai de fer

En millions de tonnes	2023	2024	Variation
1 ^{er} trimestre	1,5	1,4	-9 %
2 ^e trimestre	1,9	1,4	-25 %
3 ^e trimestre	1,8	1,3	-26 %
4 ^e trimestre	1,7	1,3	-24 %
TOTAL	6,9	5,4	-22 %

Sur l'exercice 2024, la production vendue de minerai de fer s'est élevée à 5,4 millions de tonnes, en baisse de 1,5 million de tonnes en glissement annuel. Cette réduction est due à la diminution attendue de la capacité de production à la suite d'une modification des procédures d'exploitation de la mine, ainsi qu'à des conditions de marché moins favorables, en particulier au troisième trimestre 2024.

6.1.1.3 Chiffre d'affaires**CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ⁽¹⁾**

Sur l'exercice 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4 034 millions d'euros, en baisse de 21 %. À taux de change constants, la variation annuelle s'établit à - 20 %. La baisse des revenus du Groupe reflète un effet volume de - 16 %, principalement lié à la baisse des

livraisons pour le segment Industrie à la suite de la fermeture des sites de laminage en Allemagne, un effet prix/mix de - 2 %, une réduction liée au segment Mine & Forêts de - 1 % et un effet change de - 2 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En milliers d'euros	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
2023	1 338 004	1 357 731	1 141 833	1 276 151	5 113 719
2024	990 112	1 084 611	894 470	1 064 726	4 033 919
Variation en %, comparée à l'année précédente	-26 %	-20 %	-22 %	-17 %	-21 %
dont effet volumes	-32 %	-12 %	-15 %	-5 %	-16 %
dont effet prix/mix	+7 %	-7 %	-1 %	-8 %	-2 %
dont impact lié au segment Mine & Forêts	-1 %	-1 %	-2 %	-0,4 %	-1 %
dont effet de change	+0,1 %	-0,3 %	-4 %	-3 %	-2 %

Au premier trimestre 2024, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 990 millions d'euros, en baisse de 26 % par rapport au premier trimestre 2023 (- 26 % à taux de change constants). La baisse des revenus du Groupe reflète un effet volume de - 32 % principalement lié à la fermeture des sites de laminage en Allemagne et à la baisse des livraisons de Tubes pour le segment Pétrole & Gaz en Amérique du Nord, un effet prix/mix de + 7 %, un impact lié au segment Mine & Forêts de - 1 % et un effet de change de + 0,1 %.

Au deuxième trimestre 2024, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 085 millions d'euros, en baisse de 20 % par rapport au deuxième trimestre 2023 (- 20 % à taux de change constants). La baisse des revenus du Groupe reflète un effet volume de - 12 %, principalement lié à la fermeture des sites de laminage en Allemagne et à une contraction de la production vendue en Amérique du Nord, un effet prix/mix de - 7 %, un impact lié au segment Mine & Forêts de - 1 % et un effet de change de - 0,3 %.

Au troisième trimestre 2024, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 894 millions d'euros, en baisse de 22 % par rapport au troisième trimestre 2023 (- 18 % à taux de change constants). La baisse des revenus du Groupe reflète un effet volume de - 15 %, principalement lié à la baisse des livraisons pour le segment Industrie à la suite de la fermeture des sites de laminage en Allemagne, un effet prix/mix de - 1 %, une réduction liée au segment Mine & Forêts de - 2 % et un effet change de - 4 %.

Au quatrième trimestre 2024, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 065 millions d'euros, en baisse de 17 % par rapport au quatrième trimestre 2023 (- 14 % à taux de change constants). La baisse des revenus du Groupe reflète un effet volume de - 5 %, principalement lié à la baisse des livraisons de tubes de conduite (*line pipe*), un effet prix/mix de - 8 %, une réduction liée au segment Mine & Forêts de - 0,4 % et un effet change de - 3 %.

⁽¹⁾ Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2023 au chiffre d'affaires 2024 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique entre 2023 et 2024 :

En milliers d'euros	2023	% du chiffre d'affaires	2024	% du chiffre d'affaires	Variation 2023/2024 à taux de change courants	Variation 2023/2024 à taux de change constants
Europe	427 303	8,4 %	227 520	5,6 %	-47 %	-47 %
Amérique du Nord	2 328 864	45,5 %	1 566 655	38,8 %	-33 %	-32 %
Amérique du Sud	845 529	16,5 %	589 623	14,6 %	-30 %	-25 %
Asie	296 346	5,8 %	412 105	10,2 %	+39 %	+40 %
Moyen-Orient	643 422	12,6 %	734 065	18,2 %	+14 %	+16 %
Reste du monde	260 236	5,1 %	256 140	6,3 %	-2 %	-2 %
TOTAL TUBES	4 801 700	93,9 %	3 786 108	93,9 %	-21 %	-20 %
Mine & Forêts	374 617	7,3 %	289 675	7,2 %	-23 %	-17 %
Holding et Divers	196 655	3,8 %	192 885	4,8 %	-2 %	-2 %
Opérations intersecteurs	(259 253)	-5,1 %	(234 749)	-5,8 %	-9 %	-7 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 113 719	100,0 %	4 033 919	100,0 %	-21 %	-20 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

En 2024, le chiffre d'affaires du segment Tubes a reculé de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe a diminué de 47 %, en raison de la fermeture de la plupart des activités de production en Europe, à la suite de la fermeture des sites de laminage de Vallourec en Allemagne. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Nord a reculé de 33 %, principalement en raison de la baisse des prix de marché des tubes OCTG. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Sud a diminué de 30 %, en raison de la baisse des livraisons de tubes pour le segment Industrie et d'un effet mix défavorable. Le chiffre d'affaires réalisé en Asie et au Moyen-Orient a augmenté de 39 % et de 14 %, respectivement, en raison de la hausse des prix de marché.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2023 et 2024 :

En milliers d'euros	2023	2024	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants ^(a)
Pétrole & Gaz et Pétrochimie	3 922 630	3 187 359	-19 %	-18 %
Industrie	709 352	379 527	-46 %	-43 %
Énergie électrique et autres	169 718	219 222	+29 %	+34 %
TOTAL TUBES	4 801 700	3 786 108	-21 %	-20 %
Mine & Forêts	374 617	289 675	-23 %	-17 %
Holding et Divers	196 655	192 885	-2 %	-2 %
Opérations intersecteurs	(259 253)	(234 749)	-9 %	-7 %
TOTAL	5 113 719	4 033 919	-21 %	-20 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

Le chiffre d'affaires du segment Pétrole & Gaz et Pétrochimie a reculé de 19 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la baisse des prix en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires du segment Industrie a diminué de 46 %, en raison de la baisse des livraisons liée à la fermeture des sites de laminage en Allemagne. Le chiffre d'affaires du segment Énergie électrique et autres a augmenté de 29 %, en raison d'une augmentation des livraisons, principalement en Asie.

Le chiffre d'affaire du segment Mine & Forêts a diminué de 23 %, reflétant en grande partie une contraction de la production vendue et des prix de vente.

6.1.1.4 Résultat brut d'exploitation

En 2024, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) a atteint 832 millions d'euros, dans le haut de la fourchette prévisionnelle communiquée. La marge brute d'exploitation s'est élevée à 21 % du chiffre d'affaires, contre 1 196 millions d'euros et une marge de 23 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023. Cette diminution est due à la baisse des prix de vente moyens de tubes OCTG en Amérique du Nord, ainsi qu'à des prix de minerai de fer moins favorables et une production vendue moins élevée. Ceci a été en partie compensé par l'amélioration des résultats du segment Tubes à l'international, portée par la hausse des prix de marché et des bénéfices du plan New Vallourec.

Le RBE du segment Tubes est passé de 1 051 millions d'euros en 2023 à 777 millions d'euros en 2024 en raison de la baisse de la rentabilité en Amérique du Nord, partiellement compensée par des améliorations dans le reste du monde portées par la hausse des prix de marché et les bénéfices du plan New Vallourec.

Le RBE du segment Mine & Forêts s'est élevé à 108 millions d'euros en 2024, contre 180 millions d'euros en 2023, reflétant principalement la diminution de la production vendue de minerai de fer, la baisse des prix de vente ainsi que des coûts plus élevés.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2023 et 2024.

En milliers d'euros	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	5 113 719	4 033 919	-21 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(3 519 664)	(2 845 008)	-19 %
Marge industrielle	1 594 055	1 188 911	-25 %
(en % du CA)	31,2 %	29,5 %	-1,7 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(333 273)	(350 830)	+5 %
(en % du CA)	-6,5 %	-8,7 %	-2,2 pts
Autres	(64 455)	(5 955)	-91 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 196 327	832 126	-30 %
(en % du CA)	+23,4 %	+20,6 %	-2,8 pts

(a) Avant amortissements.

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

Sur l'exercice 2024, la marge industrielle s'élève à 1 189 millions d'euros, soit 29,5 % du chiffre d'affaires, en baisse de 405 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023, en raison principalement de prix en baisse sur le marché des tubes OCTG en Amérique du Nord.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2023 et 2024 :

En milliers d'euros	2023	2024	Variation
Coûts directs sur ventes	286 357	242 084	-15 %
Coûts des matières premières consommées	1 438 676	1 144 073	-20 %
Coûts de la main-d'œuvre	707 525	568 320	-20 %
Autres coûts industriels ^(a)	1 045 647	873 649	-16 %
Variation de stocks part non-matière	41 459	16 882	na
TOTAL	3 519 664	2 845 008	-19 %

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

En 2024, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche s'élèvent à 351 millions d'euros et représentent 8,7 % du chiffre d'affaires, contre 333 millions d'euros (6,5 % du chiffre d'affaires) au cours de l'exercice 2023.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2023 et 2024 (hors amortissements) :

En milliers d'euros	2023	2024	Variation
Frais de recherche et développement	29 573	32 334	+9 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	64 520	57 566	-12 %
Frais généraux et administratifs	239 180	260 930	+8 %
TOTAL	333 273	350 830	+5 %

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation. En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 810 millions d'euros, contre 909 millions d'euros en 2023. Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2024	Variation
Salaires et traitements	703 056	606 637	-14 %
Intéressement et participation	30 136	13 172	-56 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	17 610	41 291	+134 %
Charges sociales	158 111	148 701	-6 %
TOTAL	908 914	809 801	-11%

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2024 étaient de 13 202 personnes, contre 15 348 personnes au 31 décembre 2023 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées au 31 décembre	2023	2024	Variation
Cadres	2 703	2 630	-73
Atam	1 877	1 693	-184
Ouvriers	10 768	8 879	-1 889
TOTAL	15 348	13 202	-2 146

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer à la section 2.2.1 « Effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

6.1.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation atteint 626 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, contre 859 millions d'euros en 2023. En 2024, la contraction du résultat brut d'exploitation et l'augmentation des amortissements ont été partiellement compensées par la réduction des cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents. En outre, Vallourec a enregistré une charge de 22 millions d'euros liée à la dépréciation d'actifs. En 2023, le Groupe avait enregistré une reprise nette de dépréciations d'actifs précédemment comptabilisées d'une valeur de 145 millions d'euros.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements industriels s'élèvent à 183 millions d'euros en 2024, en hausse de 17 millions d'euros par rapport aux 166 millions d'euros enregistrés en 2023. Les amortissements non industriels (recherche et développement, commercial et administratif) et les amortissements des droits d'utilisation, représentent une charge de 44 millions d'euros en 2024, contre une charge de 38 millions d'euros en 2023.

Les charges d'amortissements se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2024
Amortissements industriels	(165 715)	(183 006)
Amortissements des droits d'utilisation	(20 717)	(30 020)
Amortissements des immobilisations affectées à la recherche et au développement	(1 383)	(1 362)
Amortissements - frais commerciaux et dépenses de marketing	(795)	(116)
Amortissements - frais généraux et administratifs	(14 818)	(12 479)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(203 428)	(226 983)

Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents

Les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2024
Mesures d'adaptation (nettes des dépenses et provisions)	(84 754)	(29 077)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	(194 111)	72 141
TOTAL	(278 865)	43 065

En 2024, les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ont eu un impact net positif de 43 millions d'euros, en raison d'un bénéfice de 139 millions d'euros lié à la cession du site de production de Düsseldorf-Rath, compensé par une charge de 29 millions d'euros pour des mesures d'adaptation et par une révision du passif lié au contrat d'approvisionnement de Vallourec avec HKM (voir Note 2.6 au chapitre 7).

Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2024
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	148 239	(17 744)
Autres dépréciations d'actifs	(3 386)	(4 086)
TOTAL	144 853	(21 830)

En 2024, Vallourec a enregistré une charge de dépréciation de 22 millions d'euros, en grande partie liée à la dépréciation de certains actifs sidérurgiques au Brésil. En 2023, Vallourec a enregistré un produit de 145 millions d'euros lié à la reprise de dépréciations d'actifs précédemment comptabilisées. Cette reprise reflète l'amélioration des perspectives de résultats à court/moyen terme dans la région Hémisphère Est. Cette amélioration, qui sera réalisée au cours des prochaines années, est due à la fois aux résultats positifs des efforts de restructuration du Groupe en Asie, y compris la stratégie de montée en gamme mise en œuvre en Chine, ainsi qu'à des perspectives de prix favorables à moyen terme.

6.1.1.6 Résultat financier

Au cours de l'exercice 2024, le résultat financier s'établit à - 11 millions d'euros, contre - 66 millions d'euros en 2023.

Le résultat financier de 2023 a été, de manière ponctuelle, positivement impacté pour un montant de 40 millions d'euros par le règlement d'un litige avec un fournisseur. Au deuxième trimestre 2024, le refinancement du bilan de Vallourec a eu un impact positif net d'environ 70 millions d'euros, principalement lié à la reprise de juste valeur des Obligations Senior 2026 et du Prêt Garanti par l'État (PGE). Au quatrième trimestre 2024, Vallourec a décidé de conserver le solde du PGE, conduisant à une annulation partielle de ces effets.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2023	2024	Variation
Produits financiers	29 483	34 572	+5 089
Charges d'intérêts	(117 699)	(13 891)	+103 808
Coût financier net	(88 216)	20 681	+108 897
Autres charges et produits financiers	35 209	(17 588)	-52 797
Charges d'intérêts sur contrats de location	(8 321)	(10 188)	-1 867
Autres charges d'actualisation	(4 761)	(3 837)	+924
RÉSULTAT FINANCIER	(66 089)	(10 932)	+55 157

6.1.1.7 Impôt sur les bénéfices

En 2024, l'impôt sur les bénéfices s'est établi à - 143 millions d'euros, contre - 269 millions d'euros en 2023. Cette diminution constatée d'une année sur l'autre s'explique principalement par le recul de la profitabilité ainsi que par des changements dans le mix régional des profits.

6.1.1.8 Résultat net

Le résultat net, part du Groupe, est positif au cours de l'exercice 2024, et s'établit à 452 millions d'euros, contre 496 millions d'euros en 2023.

Le bénéfice par action diluée s'élève à 1,85 euro en 2024, contre 2,07 euros en 2023, reflétant la variation du résultat net ainsi qu'une augmentation du nombre d'actions potentiellement dilutives liées en grande partie aux bons de souscription d'actions en circulation de la Société, qui sont comptabilisés en utilisant la méthode de rachat d'actions.

6.1.2 Flux de trésorerie et situation financière

6.1.2.1 Analyse des flux de trésorerie

En millions d'euros	2023	2024	Variation
Résultat brut d'exploitation (RBE)	1 196	832	-364
Éléments du RBE sans impact sur la trésorerie	2	(9)	-11
Flux de trésorerie liés au résultat financier	(88)	(113)	-25
Paieement de taxes	(182)	(113)	69
Flux de trésorerie opérationnel ajusté	928	597	-331
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité [+ baisse, (hausse)]	145	112	-33
Investissements industriels bruts	(213)	(167)	46
Écarts de change	(16)	79	95
Flux de trésorerie disponible ajusté	844	622	-222
Charges de restructuration et autres éléments non récurrents	(362)	(301)	61
Cessions d'actifs et autres éléments ayant un impact sur la trésorerie	70	214	144
Génération de trésorerie globale	552	534	-18
Retour aux actionnaires	—	—	—
Génération de trésorerie globale après retour aux actionnaires	552	534	-18
Ajustement de la dette nette d'éléments sans impact sur la trésorerie	8	57	49
Variation de l'endettement net [+ baisse, (hausse)]	560	592	32

Au cours de l'exercice 2024, le flux de trésorerie opérationnel ajusté s'est élevé à 597 millions d'euros, contre 928 millions d'euros en 2023, reflétant un RBE moins élevé et une hausse des frais financiers, compensés en partie par une baisse des paiements d'impôts.

En 2024, le flux de trésorerie disponible ajusté s'élève à 622 millions d'euros, contre 844 millions d'euros en 2023. La baisse du flux de trésorerie opérationnel ajusté ainsi qu'une réduction moins importante du besoin en fonds de roulement ont

été partiellement compensées par des investissements industriels moins élevés qu'en 2023.

En 2024, la génération de trésorerie globale s'élève à 534 millions d'euros, contre 552 millions d'euros en 2023. Cette diminution s'explique par un flux de trésorerie disponible ajusté moins élevé, compensé par de moindres charges de restructuration et autres éléments non-récurrents et par des produits de cession d'actifs plus importants.

6.1.2.2 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à la sécurité du personnel et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à l'innovation pour de nouveaux produits ou services, ainsi qu'à la digitalisation ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à la restructuration dans le cadre du plan New Vallourec.

Il est très important pour le Groupe que la sécurité, les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant, dans l'ensemble de ses projets d'investissements.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus de planification initiale (*Front-End Loading*) ad hoc comprenant systématiquement une analyse de rentabilité et une analyse des risques, afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à 1 million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation individualisée à travers trois étapes de *Front-End Loading* ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (sécurité, hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par le Directeur des Investissements et le Senior Vice-Président du segment Process et Ingénierie. Un Comité réunissant les membres du Comité exécutif concernés autorise les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie du Groupe, qu'ils présentent la rentabilité requise et qu'ils respectent l'enveloppe budgétaire globale.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2023-2024

Ces dernières années, les programmes d'investissements industriels se sont principalement concentrés sur la rationalisation des outils de production, l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du niveau de maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En milliers d'euros	2023	2024
Europe	15 086	8 750
Amérique du Nord	39 277	40 384
Amérique Centrale et du Sud	156 934 ^(a)	105 970 ^(b)
Asie	15 921	10 574
Autres	(213)	153
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ^(c)	227 005	165 831
<i>Dont investissements décaissés au cours de l'exercice</i>	<i>212 586</i>	<i>166 678</i>

(a) Dont 10,6 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 12,3 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2023, 2024 et 2025 ont été les suivants :

2023

Le budget des dépenses d'investissement pour 2023 s'élève à 227 millions d'euros, en hausse par rapport à 2022. Le budget 2023 couvre notamment :

- la poursuite du plan New Vallourec pour mettre en service la capacité de production supplémentaire des usines brésiliennes ;
- la finalisation d'un projet de construction d'un four automatisé pour la production de charbon de bois utilisant le procédé Carboval (Brésil) ;
- la finalisation d'une ligne de production à Houston pour mettre en œuvre le procédé CLEANWELL pour les produits OCTG ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements, ainsi que d'amélioration de la sécurité du personnel et des installations.

2024

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 166 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice 2023, en raison de la réduction des dépenses majeures au Brésil liées au plan New Vallourec.

Les principaux investissements réalisés en 2024 ont été :

- le lancement de la Phase 1 du projet d'extension de la mine ;
- le vaste reconditionnement de l'usine de pellets au Brésil ;

- l'achèvement du plan New Vallourec pour mettre en service les améliorations des outils de production dans les usines brésiliennes ;
- l'achèvement de l'augmentation de la capacité de production premium en Arabie saoudite ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements, ainsi que d'amélioration de la sécurité du personnel et des installations.

2025

L'enveloppe d'investissements pour 2025 devrait être comprise entre 175 et 200 millions d'euros. Le budget 2025 couvre notamment :

- le démarrage d'un investissement dans une nouvelle ligne de filetage pour VAM® SPRINT en Amérique du Nord ;
- le lancement du remplacement d'une ligne de filetage obsolète en Amérique du Nord ;
- l'achèvement de la Phase 1 du projet d'extension de la mine ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour continuer de soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements ;
- des projets en cours visant à améliorer la sécurité du personnel et des installations.

6.1.2.3 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2024, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 1 103 millions d'euros, dont 962 millions d'euros de dette financière à moyen et à long terme, et 141 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 103 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie nette s'est ainsi élevée à 21 millions d'euros fin 2024, en amélioration par rapport à une dette nette de 570 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, hormis le découvert de 77 millions d'euros remboursé début janvier 2025, le Groupe n'a aucune échéance significative de remboursement prévue avant juin 2027.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe, sur Vallourec S.A. et, dans une moindre mesure, sur des filiales aux États-Unis et au Brésil. En 2024, le Groupe a obtenu une ligne de crédit bancaire confirmée (RCF) d'un montant de 550 millions d'euros non tirée à échéance juin 2029, ainsi que le renouvellement et l'extension d'une ligne de crédit confirmée, d'une maturité de 5 années, adossée à des actifs de ses filiales nord-américaines pour 350 millions de dollars US. Au 31 décembre 2024, ces deux instruments n'étaient pas tirés, à

l'exception de 9 millions de dollars US de lettre de crédit et autres engagements émis dans le cadre de la ligne de crédit adossée à des actifs.

Le financement de marché (émission d'un emprunt obligataire non assorti de sûreté d'un montant nominal de 820 millions d'euros à échéance avril 2032, avec un coupon de 7,5 %) est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe aux 31 décembre 2023 et 2024 :

En milliers d'euros	2023	2024
Emprunt obligataire 5 ans (8,500 %) en EUR - échéance 2026	1 105 354	—
Emprunt obligataire 8 ans (7,500 %) en USD - échéance 2032	—	771 362
PGE (1,837 %) - échéance 2027	228 508	176 165
ACC ACE ^(a)	88 799	38 584
Autres ^(b)	47 667	116 816
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 470 328	1 102 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	899 947	1 103 276
Juste valeur des swaps de devises ^(c)	—	(20 931)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE	570 381	(21 280)

(a) Fait référence au programme ACC (Avance sur Contrat de Change) et ACE (Avance sur Dépôts) au Brésil.

(b) La dette brute au 31 décembre 2024 inclut 77 millions d'euros de découverts qui ont été remboursés début janvier.

(c) Vallourec a conclu des Cross-Currency Swaps (CCS) à 4 ans pour couvrir l'exposition au risque de change EUR/USD lié à ses Obligations Senior en dollar à maturité 2032. La juste valeur des CCS liés à la couverture EUR/USD du principal des obligations est par conséquent incluse dans la définition de la dette nette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et à long terme du Groupe au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	2023	2024
> 1 an	4 136	2 262
> 2 ans	1 106 955	178 982
> 3 ans	230 158	2 113
> 4 ans	1 709	1 885
5 ans et plus	5 173	777 127
TOTAL	1 348 131	962 369

6.1.2.4 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 2 601 millions d'euros au 31 décembre 2024 par rapport à 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 377 millions d'euros s'explique principalement par le résultat 2024, qui fait ressortir un résultat net de 473 millions d'euros (contre un résultat net de 524 millions d'euros en 2023).

6.2 Perspectives

6.2.1 Perspectives du Groupe pour l'exercice 2025

Le RBE Groupe de l'exercice 2025 devrait refléter une progression au cours du second semestre, portée :

- pour le segment Tubes, par des livraisons à l'international en hausse au second semestre en raison d'importantes prises de commandes au cours des récents mois. Le RBE par tonne devrait continuer à progresser au second semestre de l'année porté par des prix facturés plus élevés à l'international, l'amélioration anticipée des prix de marché aux États-Unis et par des réductions de coûts ;
- pour le segment Mine & Forêts, par une production vendue de minerai de fer d'environ 6 millions de tonnes. La rentabilité dépendra des prix de marché du minerai de fer.

Les perspectives présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe et ont été établies conformément aux dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, complément du Règlement (UE) n° 2017/1129, et aux recommandations de

l'ESMA sur les prévisions. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Vallourec et notamment les risques développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Vallourec auprès de l'AMF, y compris ceux répertoriés au chapitre 3.1 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel, et notamment les risques les plus importants signalés par un astérisque, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

6.2.2 Principales hypothèses

Les perspectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentées ci-dessus ont été établies sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces perspectives 2025 reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

1. Vallourec fait l'hypothèse d'une stabilité de l'activité de forage et de la demande de tubes dans le monde, ce qui conduit à des prix de marché des OCTG globalement en ligne avec les niveaux actuels.
2. La production de minerai de fer vendue par Vallourec devrait être d'environ 6 millions de tonnes. La rentabilité sera déterminée par les prix de marché du minerai de fer.

3. Les hypothèses des moyennes annuelles du prix des matières premières pour 2025 incluent des prix en hausse pour le Scrap au Brésil et aux États-Unis, des prix de minerai de fer en baisse, une légère baisse des prix de l'acier carbone en Chine, ainsi qu'une modeste diminution des prix des alliages utilisés dans les aciers spéciaux.
4. Des hypothèses d'inflation hors matières premières inférieures à celles de 2024, reflétant une baisse de l'inflation attendue aux États-Unis et en Europe, ainsi qu'une légère hausse au Brésil.
5. Pour l'exercice 2025, le Groupe anticipe une dépréciation en moyenne sur l'année de l'EUR par rapport à l'USD et au CNY, mais une appréciation par rapport au BRL.
6. La stabilité de l'environnement politique, réglementaire et fiscal.
7. La réalisation en continu des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts, ainsi qu'à maintenir un contrôle strict de la trésorerie.

6.3 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec S.A. pour l'exercice 2024 est une perte de 11,3 millions d'euros, en hausse par rapport à l'exercice 2023 qui affichait une perte de 7,7 millions d'euros. Ce résultat découle des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente un profit de 527 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre un profit de 1 161 millions d'euros en 2023. Cette baisse s'explique par une reprise de la provision pour dépréciations des titres de sa filiale Vallourec Tubes en 2023 pour 887 millions d'euros (non réitérée en 2024), partiellement compensée par des dividendes plus élevés reçus de Vallourec Tubes en 2024 pour 460 millions d'euros contre 250 millions d'euros en 2023. Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 2,4 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 518 millions d'euros, contre un bénéfice de 1 155 millions d'euros en 2023.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 4 761 692 euros, divisé en 238 084 623 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Les capitaux propres, en augmentation de 518 millions d'euros, s'établissent à 6 446 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 5 928 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les dettes financières s'élèvent à 1 012 millions d'euros, en baisse de 300 millions d'euros par rapport à 2023.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2024 n'a généré aucune dépense significative visée à l'article 39-4 du Code général des impôts (CGI).

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition au 31 décembre 2024 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2024) (en milliers d'euros)	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	499	43	(5)	—	221	259
Nombre de factures concernées	72	13	3	—	43	59
Pourcentage du montant des ventes TTC	3,9 %	0,3 %	-0,04 %	— %	1,7 %	2,0 %
TOTAL	499	43	(5)	—	221	259

Échéances (J = 31/12/2024) (en milliers d'euros)	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	1 440	—	—	—	—	—
Nombre de factures concernées	1	—	—	—	1	—
Pourcentage du montant des ventes TTC	16,9 %	— %	— %	— %	— %	— %
TOTAL	1 440	—	—	—	—	—

6.3.1 Changements de périmètre

Le 1^{er} janvier 2024, les entreprises suivantes ont été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Vam Far East Pte Ltd ;
- Vam Field Service Angola Lda. ; et
- Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd.



CHAPITRE 7



PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS

7.1	Comptes consolidés	308	7.3	Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	375
7.1.1	Compte de résultat du groupe Vallourec	308	7.3.1	Bilan de la Société	375
7.1.2	État du résultat global	309	7.3.2	Compte de résultat de la Société	376
7.1.3	État des flux de trésorerie	310	7.3.3	Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024	376
7.1.4	État de la situation financière du groupe Vallourec	311			
7.1.5	État de variation des capitaux propres, part du Groupe	312	7.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	395
7.1.6	Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024	313			
7.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	371			

7.1 Comptes consolidés

7.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2023	2024
Chiffre d'affaires		5 113 719	4 033 919
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	2.3	(3 519 664)	(2 845 008)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	2.3	(333 273)	(350 830)
Autre	2.3	(64 455)	(5 933)
Résultat brut d'exploitation	2.3	1 196 327	832 148
Amortissements	2.4	(203 428)	(226 983)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	144 853	(21 830)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	(278 865)	43 065
Résultat d'exploitation		858 887	626 400
Produits financiers	7.1.6	29 483	34 572
Charges d'intérêts	7.1.6	(117 699)	(13 891)
Coût financier net	7.1.6	(88 216)	20 681
Autres charges et produits financiers	7.1.6	22 127	(31 613)
Résultat financier	7.1.6	(66 089)	(10 932)
Résultat avant impôts		792 798	615 468
Impôts sur les bénéfices	3.1	(268 959)	(143 015)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	71	399
Résultat net des activités poursuivies		523 910	472 852
Résultat net de l'ensemble consolidé		523 910	472 852
Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.1.6	28 000	20 785
Part du Groupe		495 910	452 067
Résultat net par action	6.4	2,2	2,0
Résultat net dilué par action	6.4	2,1	1,9

(a) Avant amortissements.

7.1.2 État du résultat global

En milliers d'euros

	2023	2024
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	523 910	472 852
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(6 469)	6 758
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	2	(544)
Éléments non recyclables en compte de résultat	(6 467)	6 214
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	(8 474)	(91 456)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	12 414	(64 594)
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(782)	13 754
Éléments recyclables en compte de résultat	3 158	(142 296)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	(3 309)	(136 082)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	520 601	336 770
Part des participations ne donnant pas le contrôle	27 080	22 296
Part du Groupe	493 521	314 474

7.1.3 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2023 Retraité*	2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		523 910	472 852
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(71)	(399)
Amortissements et dépréciations	2.7	58 576	248 813
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		139 578	3 174
Plus ou moins-values de cessions		(49 887)	(172 288)
Dépenses liées aux paiements en actions		17 610	41 291
Variations des provisions	2.7	(190 125)	(214 433)
Impôts sur les bénéfices	3.1	268 959	143 015
Résultat financier	7.1.6	66 089	10 932
Autres, dont écarts de change nets		4 937	17 334
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après résultat financier net et impôt		839 577	550 292
Intérêts versés		(137 162)	(97 036)
Intérêts encaissés		29 485	34 644
Impôts payés		(181 703)	(112 701)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	144 664	112 441
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		694 861	487 640
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(212 586)	(166 678)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		80 376	205 309
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		(375)	2 825
Cessions d'activités abandonnées, nettes de la trésorerie cédée		—	—
Autres flux liés aux opérations d'investissement		18 107	29 220
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(114 478)	70 676
Augmentation et diminution des fonds propres		4 326	—
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(4 708)	(2 259)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	3 544	757 850
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(206 027)	(1 135 524)
Remboursement des dettes de location		(23 340)	(31 515)
Autres flux liés aux opérations de financement		0	8 411
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(226 205)	(403 038)
Variation de la trésorerie		354 178	155 278
Trésorerie à l'ouverture		546 788	898 215
Variation de la trésorerie		354 178	155 278
Incidence de la variation des taux de change		(2 751)	(27 220)
Trésorerie à la clôture		898 215	1 026 273

* Les retraitements sur 2023 génèrent une reclassification non significative de 4 millions d'euros entre les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement et les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, 12 millions d'euros entre l'incidence de la variation des taux de change et les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, principalement dû à la présentation des effets de change des flux de financement intra-groupe, y compris les couvertures au sein des flux de trésorerie opérationnels, et 15 millions d'euros entre les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement et les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en note 7.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

7.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	42 037	33 056
Écarts d'acquisition	4.1	39 817	33 712
Immobilisations corporelles nettes	4.4	1 980 445	1 842 172
Actifs biologiques	4.5	69 704	61 237
Sociétés mises en équivalence	5	15 736	16 800
Autres actifs financiers non courant	7.3	74 196	70 655
Autres actifs non courants	2.8.3	85 090	78 873
Impôts différés	3.2	208 576	180 045
Total Actifs non courants		2 515 601	2 316 550
Actifs courants			
Stocks	2.8.1	1 241 798	1 169 666
Créance clients et comptes rattachés	2.8.2	756 060	670 825
Autres actifs financiers courant	7.3	58 993	43 527
Autres actifs courants	2.8.3	239 771	226 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	899 948	1 103 276
Total Actifs courants		3 196 570	3 213 425
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	1 081	1 060
TOTAL ACTIFS		5 713 252	5 531 035

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe	7.1.5	2 156 640	2 512 176
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	7.1.6	67 041	88 923
Total des capitaux propres		2 223 681	2 601 099
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	7.1	1 348 131	962 097
Engagements envers le personnel	8	102 069	74 630
Provisions	9	200 798	146 670
Impôts différés	3.2	83 354	84 118
Autres passifs financiers non courants	7.2	115 742	132 412
Autres passifs non courants	2.8.3	39 867	27 647
Total Passifs non courants		1 889 961	1 427 574
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	122 197	140 830
Provisions	9	249 405	83 461
Fournisseurs	2.8.4	762 508	795 045
Autres passifs financiers courants	7.2	95 850	158 145
Autres passifs courants	2.8.3	369 650	324 881
Total Passifs courants		1 599 610	1 502 362
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	—	—
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		5 713 252	5 531 035

7.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 636	3 951 472	(1 189 552)	(751 355)	(5 009)	(557)	(366 383)	1 643 252	42 356	1 685 608
Variation des écarts de conversion	—	—	—	(7 662)	—	—	—	(7 662)	(812)	(8 474)
Instruments financiers	—	—	—	—	11 632	—	—	11 632	—	11 632
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	—	—	(6 359)	—	—	—	—	(6 359)	(108)	(6 467)
Autres éléments du résultat global	—	—	(6 359)	(7 662)	11 632	—	—	(2 389)	(920)	(3 309)
Résultat 2023	—	—	—	—	—	—	495 910	495 910	28 000	523 910
Résultat global	—	—	(6 359)	(7 662)	11 632	—	495 910	493 521	27 080	520 601
Affectation du résultat net 2022	—	—	(366 383)	—	—	—	366 383	—	—	—
Augmentation de capital	10	4 316	—	—	—	—	—	4 326	—	4 326
Variation des actions propres	—	—	(557)	—	—	557	—	—	—	—
Dividendes distribués	—	—	—	—	—	—	—	—	(4 517)	(4 517)
Paiements en actions	99	(99)	17 610	—	—	—	—	17 610	—	17 610
Autres et variations de périmètre	—	—	(4 441)	2 945	(573)	—	—	(2 069)	2 122	53
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 745	3 955 689	(1 549 682)	(756 072)	6 050	—	495 910	2 156 640	67 041	2 223 681
Variation des écarts de conversion	—	—	—	(93 060)	—	—	—	(93 060)	1 604	(91 456)
Instruments financiers	—	—	—	—	(50 837)	—	—	(50 837)	(3)	(50 840)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	—	—	6 304	—	—	—	—	6 304	(90)	6 214
Autres éléments du résultat global	—	—	6 304	(93 060)	(50 837)	—	—	(137 592)	1 511	(136 082)
Résultat 2024	—	—	—	—	—	—	452 067	452 067	20 785	472 852
Résultat global	—	—	6 304	(93 060)	(50 837)	—	452 067	314 474	22 296	336 770
Affectation du résultat net 2023	—	—	495 910	—	—	—	(495 910)	—	—	—
Augmentation de capital	17	(17)	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 183)	(2 183)
Paiements en actions	—	—	41 291	—	—	—	—	41 291	—	41 291
Autres et variations de périmètre	—	—	(227)	(1)	—	—	—	(228)	1 769	1 540
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 762	3 955 672	(1 006 405)	(849 133)	(44 787)	—	452 067	2 512 176	88 923	2 601 099

7.1.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en milliers d'euros (m€), sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

SOMMAIRE

Note 1	Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période	314	Note 6	Capitaux propres, paiement en action et résultat par action	339
Note 2	Activités opérationnelles	317	Note 7	Financement et instruments financiers	349
Note 3	Impôts	326	Note 8	Engagements envers le personnel	363
Note 4	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques	328	Note 9	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	367
Note 5	Titres mis en équivalence	336	Note 10	Actifs destinés à être cédés et périmètre	368
			Note 11	Autres informations et événements postérieurs à la clôture	370

Note 1 • Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Vallourec le 26 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les comptes consolidés de la société Vallourec sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) sur la base des

normes et interprétations applicables au 31 décembre 2024, et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (International Accounting Standards Board), les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

1.1.1 NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Principaux textes d'application obligatoire en 2024

À compter du 1^{er} janvier 2024, les textes d'application obligatoire concernent les amendements à IAS 1 (Présentation des états financiers), relatifs au classement des passifs en passifs courants et non courants, IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie), IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir), relatifs aux accords de financement de fournisseurs, et à IFRS 16 (Contrats

de location), relatifs aux dettes de location découlant de transactions liées à des cessions-bail. Ces textes ont été mis en œuvre au sein du Groupe. Les amendements à IAS 1 et à IFRS 16 n'ont pas d'impact matériel sur ses états financiers consolidés. Les amendements à IAS 7 et à IFRS 7 sont pris en compte dans les informations fournies par le Groupe à la note 2.8.4.

1.1.2 NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement.

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.2.1 CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

1.2.2 OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les autres éléments du résultat global, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
AU 31/12/2023				
Taux moyen	1,08	0,87	5,40	7,66
Taux clôture	1,11	0,87	5,36	7,85
AU 31/12/2024				
Taux moyen	1,08	0,85	5,83	7,79
Taux clôture	1,04	0,83	6,43	7,58

1.2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces opérations sont par ailleurs présentées dans le tableau des flux de trésorerie : celles qui se rapportent à l'acquisition d'une participation majoritaire sont comptabilisées dans les opérations d'investissement, et celles qui ont trait à une opération entre actionnaires dans les opérations de financement.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 10.2.

1.2.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

Estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. notes 4.1, 4.3 et 4.4) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. note 3.2) ;
- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. note 9) ; et
- la juste valeur des instruments dérivés liés au contrat HKM (cf. notes 2.6, 7.2 et 7.4.2).

Jugement

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et

l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

1.3 Faits significatifs de la période**ARCELORMITTAL DEVIENT L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE DE VALLOUREC**

En mars 2024, Vallourec a annoncé qu'ArcelorMittal avait conclu un accord pour acheter la participation de 28,4 % des droits de vote et 27,5 % du capital détenue par Apollo dans Vallourec (65 243 206 actions), à un prix de 14,64 € par action, pour un montant total d'achat de 955 millions d'euros. Cette étape a marqué la fin de la restructuration financière de Vallourec initiée en 2021, lorsque Apollo est devenu l'actionnaire de référence du Groupe.

Le 6 août 2024, le Groupe a annoncé la réalisation de l'acquisition.

La prise de participation de cet acteur industriel international de référence témoigne de l'ampleur du redressement opérationnel réussi en deux ans, ainsi que des perspectives robustes pour l'activité des tubes sans soudure premium lors des années à venir.

Cette opération est consignée dans les opérations réalisées avec les parties liées à la note 5.2.

FINALISATION DU REFINANCEMENT DE LA DETTE ET DES LIQUIDITÉS

En avril 2024, Vallourec a réalisé une importante de refinancement global qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur cinq ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit adossée à des actifs (asset-backed lending facility, ABL) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars et prolongée sur 5 ans aux États-Unis ;
- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux de 8,5 % par an à échéance 2026 ;
- remboursement d'environ 68 millions d'euros des 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État au moment de la réalisation de l'opération.

Le succès de cette opération de refinancement renforce la position financière de Vallourec et améliore durablement sa génération de trésorerie. Le Groupe bénéficiera ainsi d'une meilleure visibilité et d'une plus grande flexibilité financière au cours des prochaines années.

De plus, Vallourec maintient désormais des notations de crédit auprès des trois principales agences de notation. Depuis l'annonce du plan New Vallourec, S&P a relevé pour la quatrième fois la notation crédit du Groupe, qui s'établit désormais à BB+, perspective stable. Moody's et Fitch notent désormais Vallourec Ba2, perspective positive, et BB+, perspective positive.

Les effets de cette opération sont décrits à la note 7 « Financement et instruments financiers » des présents comptes consolidés.

Note 2 • Activités opérationnelles

2.1 Information sectorielle

Figurant parmi les leaders mondiaux des solutions tubulaires premium, Vallourec est le chef de file aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes. L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

C'est au Comité exécutif qu'incombe la responsabilité des décisions opérationnelles du Groupe (Chief Operating Decision Maker – CODM).

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

« Tubes »

Ce segment regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, qu'ils soient lisses ou filetés. Cette activité se caractérise par une forte intégration du processus de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'au traitement thermique des tubes et le filetage. Le segment Tubes fournit des produits destinés à divers marchés (pétrole & gaz, industries, etc.). L'activité Tubes dépend fortement du niveau d'investissement réalisé par les sociétés pétrolières et gazières dans l'exploration, la production

et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. La décision d'attribution des commandes clients est gérée de manière centralisée par une équipe S&OP globale, sur la base de critères tels que les capacités de production disponibles et l'optimisation des marges au niveau du Groupe, tout en tenant compte des contraintes de la chaîne d'approvisionnement et des certifications d'usine requises.

La décision d'allocation du capital/des ressources par le CODM est prise à ce niveau et la performance est surveillée à ce niveau avec différents indicateurs, y compris l'EBITDA/tonne, et les jours de volume des stocks.

Vallourec présente des informations géographiques pour le segment Tubes pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, le Moyen-Orient et le reste du monde entre autres.

Mine & Forêts

La mine de fer et les forêts (utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais au Brésil) constituent un segment distinct dans le reporting interne du Groupe.

À ce jour, la mine est en capacité de produire environ 6 millions de tonnes par an.

Après la mise en service des travaux d'extension de la Phase 2 en 2027, le Groupe entrevoit la possibilité d'augmenter la capacité de production. La production excédentaire qui dépasse la consommation interne (actuellement estimée à environ 1 million de tonnes) est vendue sur le marché.

La rentabilité de cette activité est fortement corrélée aux prix du marché international du minerai de fer, en particulier à l'indice Iron Ore CFR China publié par Platts.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	Tubes	Mine & Forêts	Holdings et Divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Chiffre d'affaires	3 786 108	289 675	192 885	(234 749)	4 033 919
Résultat brut d'exploitation	776 900	107 738	(50 779)	(1 712)	832 148
Amortissements industriels	(195 489)	(21 883)	(9 612)	—	(226 983)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(21 777)	—	(53)	—	(21 830)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	64 086	(10 165)	(10 858)	3	43 065
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	623 720	75 690	(71 302)	(1 709)	626 400
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Actifs non courants	1 946 042	308 322	41 255	—	2 295 619
Actifs courants	1 973 536	81 527	551 735	(475 719)	2 131 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 169 251	40 094	1 295 385	(1 401 454)	1 103 276
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	1 060	—	—	1 060
TOTAL ACTIFS	5 088 829	431 003	1 888 376	(1 877 173)	5 531 035
FLUX					
INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	125 193	36 991	4 495	—	166 678

Situation au 31 décembre 2024	Tubes	Mine & Forêts	Holdings et autres	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Chiffre d'affaires	4 801 700	374 617	196 655	(259 253)	5 113 719
Résultat brut d'exploitation	1 050 643	179 613	(31 994)	(1 935)	1 196 327
Amortissements industriels	(170 193)	(21 238)	(11 997)	—	(203 428)
Dépreciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	147 686	(517)	(2 316)	—	144 853
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(263 417)	6 076	(21 130)	(394)	(278 865)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	764 719	163 934	(67 437)	(2 329)	858 887
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Actifs non courants	2 110 115	320 916	84 570	—	2 515 601
Actifs courants	2 182 530	104 419	408 589	(398 916)	2 296 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 080 445	50 482	1 135 012	(1 365 991)	899 948
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	1 081	—	—	1 081
TOTAL ACTIFS	5 373 090	476 898	1 628 171	(1 764 907)	5 713 252
INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	183 078	25 933	3 575	—	212 586

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent des informations sur le chiffre d'affaires par zones géographiques d'implantation des clients et sur les actifs non courants par zones géographiques d'implantation desdits actifs. Les principales zones sont l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis), l'Amérique du Sud (principalement le Brésil), l'Asie et le Moyen-Orient. Les informations communiquées pour les ventes nettes sont celles attribuées aux zones géographiques de la localisation des clients, et pour les actifs non-courants les zones géographiques de la localisation des actifs.

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2023	2024	2023	2024
Europe	427 303	227 520	69 228	69 148
Amérique du Nord	2 328 864	1 566 655	857 300	847 236
Amérique du Sud	845 529	589 623	876 098	737 184
Asie	296 346	412 105	193 279	179 106
Moyen-Orient	643 422	734 065	113 689	112 592
Reste du Monde	260 236	256 140	521	776
Total Tubes	4 801 700	3 786 108	2 110 115	1 946 042
Mine & Forêts	374 617	289 675	320 916	308 322
Holdings et Divers	196 655	192 885	84 570	41 255
Opérations inter-secteurs	(259 253)	(234 749)	—	—
TOTAL	5 113 719	4 033 919	2 515 601	2 295 619

2.2 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distincts au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au prorata de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au prorata de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux ventes de produits (tubes et minerai de fer) et est intégralement reconnu en une seule fois, c'est-à-dire lorsque le Groupe a satisfait à l'obligation de performance en transférant le contrôle de l'actif. Dans la plupart des cas, cela est déterminé par les Incoterms (Termes Commerciaux Internationaux) d'un contrat donné. Pour certaines des recettes, et certains services et en particulier les

activités de soudage, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires au prorata de l'avancement des coûts. Une part moindre du chiffre d'affaires provient en outre de royalties et de la vente de minerai de fer.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment, par marché et par zone géographique est présentée en note 2.1.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre

d'affaires issu des contrats inférieurs à 12 mois et concerne essentiellement la vente de tubes. Il n'est pas présenté conformément à l'exemption prévue au paragraphe 121 de la norme IFRS 15.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires par activités du Groupe est le suivant en 2023 et 2024 :

	2023	2024
Pétrole & Gaz	3 922 630	3 187 359
Industrie	709 352	379 527
Autre	169 718	219 222
Total Tubes	4 801 700	3 786 108
Mine & Forêts	374 617	289 675
Holdings et Divers	196 655	192 885
Opérations inter-secteurs	(259 253)	(234 749)
TOTAL	5 113 719	4 033 919

2.3 Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer sa performance récurrente. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat brut d'exploitation se détaille comme suit :

	2023	2024
Chiffre d'affaires	5 113 719	4 033 919
Coûts industriels des produits vendus	(3 519 664)	(2 845 008)
dont coûts directs sur ventes	(286 357)	(242 084)
dont coûts des matières premières consommées	(1 438 676)	(1 144 073)
dont coûts de main-d'œuvre	(707 525)	(568 320)
dont autres coûts industriels ^(a)	(1 045 647)	(873 649)
dont variation de stocks part non-matière	(41 459)	(16 882)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(333 273)	(350 830)
dont frais de recherche et développement	(29 573)	(32 334)
dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(64 520)	(57 566)
dont frais généraux et administratifs	(239 180)	(260 930)
Autres	(64 455)	(5 933)
dont intéressement, participation et autres	(30 136)	(13 172)
dont autres charges et produits	(34 319)	7 239
Total des coûts brut d'exploitation	(3 917 392)	(3 201 771)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 196 327	832 148

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

CHARGES DE PERSONNEL

	2023	2024
Salaires et traitements	(703 056)	(606 637)
Intéressement et participation	(30 136)	(13 172)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(17 610)	(41 291)
Charges sociales	(158 111)	(148 701)
TOTAL	(908 914)	(809 801)

Les engagements de retraite sont présentés en note 8.

Effectif de clôture des sociétés intégrées au 31 décembre	2023	2024
Cadres	2 703	2 630
Atam	1 877	1 693
Ouvriers	10 768	8 879
TOTAL	15 348	13 202

2.4 Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2023	2024
Amortissements industriels	(165 715)	(183 006)
Amortissements des droits d'utilisation	(20 717)	(30 020)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(1 383)	(1 362)
Amortissements - frais commerciaux et dépenses de marketing	(795)	(116)
Amortissements - frais généraux et administratifs	(14 818)	(12 479)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(203 428)	(226 983)

2.5 Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2023	2024
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	(3 677)	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles	148 239	(17 744)
Perte de valeur sur droits d'utilisation	808	(4 086)
Perte de valeur sur actifs biologiques	(517)	—
TOTAL	144 853	(21 830)

Au 31 décembre 2024, le groupe a reconnu une dépréciation de 22 millions d'euros sur des actifs individuels liée à la restructuration des projets du groupe.

Pour rappel, au 31 décembre 2023, le groupe avait reconnu une reprise nette de provisions pour un total de 145 millions d'euros, principalement constituée par une reprise de 153 millions d'euros sur l'UGT de l'hémisphère Est, suite aux tests de dépréciation effectués en 2023.

2.6 Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrents

	2023	2024
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(84 754)	(29 077)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	(194 111)	72 141
TOTAL	(278 865)	43 065

Le Groupe a poursuivi sa restructuration en 2024, ce qui a conduit à la reconnaissance de 29 millions d'euros de coûts pour des mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions).

Les autres éléments non récurrents en 2024 (correspondant à un gain de 72 millions d'euros) s'expliquent principalement comme suit :

- un impact positif de 139 millions d'euros à la suite de la cession du site de Rath ;
- l'exécution du contrat HKM ainsi que la réévaluation du dérivé, désormais de 132 millions d'euros (cf. notes 7.2 et 7.4.2). Ce montant correspond à la juste valeur estimée des pertes attendues sur le contrat, régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord de fourniture, afin de prendre en compte les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que les évolutions du modèle commercial de trading. Conformément à la norme IFRS 9, cet accord de fourniture a donc été traité comme un dérivé dans les états financiers de Vallourec ;
- les autres éléments non récurrents pour 2024 sont liés aux gains et pertes sur cession d'actifs, aux actifs mis au rebut et à d'autres coûts de restructuration (honoraires et dépenses d'exploitation liés à l'arrêt des opérations de fabrication).

Pour rappel, en 2023 :

Le Groupe a comptabilisé des coûts d'un montant de 85 millions d'euros (net des dépenses et provisions) au titre des mesures d'adaptation prises aux fins de sa restructuration.

Les autres éléments non récurrents (représentant 194 millions d'euros) s'expliquent principalement comme suit :

- une juste valeur négative sur un contrat dérivé s'élevant à 127 millions d'euros en relation avec le contrat HKM. Compte tenu de la décision prise en 2022 de fermer les opérations en Allemagne d'ici la fin de 2023, Vallourec a développé un portefeuille de clients internationaux auquel il a commencé à vendre l'acier acheté auprès de HKM, principalement sous forme de brames. Bien que Vallourec ait réussi à mettre en place des débouchés alternatifs pour les 625 kt d'acier requis par son contrat, ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à la fin de 2028 ;
- un impact positif de 39 millions d'euros suite à la cession du site de Mülheim ;
- les autres éléments non récurrents pour 2023 sont liés aux gains et pertes sur cession d'actifs, aux actifs mis au rebut et à d'autres coûts de restructuration (honoraires et dépenses d'exploitation liés à l'arrêt des opérations de fabrication).

2.7 Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2023	2024
Amortissements	2.4	(203 428)	(226 983)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	144 853	(21 830)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		11 735	25 028
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		178 389	189 405
TOTAL		131 549	(34 380)
Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux		(131 549)	34 380

2.8 Besoin en fonds de roulement

2.8.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais

financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	423 481	(61 036)	362 445	375 386	(70 614)	304 772
Produits en cours de production	341 494	(6 478)	335 016	295 004	(7 977)	287 027
Produits intermédiaires et finis	562 243	(17 906)	544 337	601 791	(23 924)	577 867
TOTAL	1 327 218	(85 420)	1 241 798	1 272 181	(102 515)	1 169 666
Dotations aux provisions	—	(51 561)	—	—	(54 780)	—
Reprises de provisions	—	67 853	—	—	41 013	—

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier/billettes, ferrailles, consommables... Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

2.8.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	32 970	—	32 970	30 248	—	30 248
Créance clients et comptes rattachés	739 988	(16 898)	723 090	669 019	(28 442)	640 577
TOTAL COURANT	772 958	(16 898)	756 060	699 267	(28 442)	670 825
Créances clients et comptes rattachés non courantes	5 016	(4 946)	70	4 712	(4 651)	61
TOTAL COURANT ET NON COURANT	777 974	(21 844)	756 130	703 979	(33 093)	670 886
Dotations aux provisions pour dépréciation		(10 976)			(16 563)	
Reprises de provisions pour dépréciation		6 976			4 480	

La majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance). Le montant des créances client au 31 décembre 2024 couverts par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de

l'encours client. Les autres reprises de provisions ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe. Le Groupe n'a pas subi de niveaux de pertes significatives sur l'exercice.

Bien que le portefeuille clients ait été impacté par un risque politique accru, le Groupe estime que son risque de crédit est faible. L'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible de 0,1 % du chiffre d'affaires en moyenne sur cinq ans.

Le détail par échéance des créances clients nettes de dépréciation est présenté dans le paragraphe « Risque de crédit » de la note 7.4.4.

2.8.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2023				31/12/2024			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances/dettes fiscales	46 721	128 137	7 600	110 602	39 789	125 403	8 047	99 929
Créances/dettes sociales	—	3 815	—	178 458	—	3 815	—	151 880
Autres	43 359	117 863	32 267	80 590	43 943	102 324	19 600	73 072
Provisions	(4 990)	(10 044)	—	—	(4 859)	(5 411)	—	—
TOTAL	85 090	239 771	39 867	369 650	78 873	226 131	27 647	324 881

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement (cf. note 9) et de charges constatées d'avance.

2.8.4 RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2024
Stocks	1 327 218	(48 305)	2 024	(8 756)	1 272 181
Créances clients et avances fournisseurs	777 974	(11 715)	(82 003)	19 723	703 979
Fournisseurs	(762 508)	458	(40 045)	7 050	(795 045)
Besoin en fonds de roulement	1 342 684	(59 562)	(120 024)	18 017	1 181 115
Autres créances et dettes	(50 209)	5 646	30 614	17 478	3 529
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 292 475	(53 916)	(89 410)	35 495	1 184 644
Impact des instruments financiers de couverture			(23 031)		
TOTAL			(112 441)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			112 441		

Au Brésil, Vallourec dispose d'un programme d'affacturage inversé (reverse factoring) qui permet aux fournisseurs locaux de céder leurs créances à un établissement financier, à prix réduit et sans recours, afin de bénéficier du paiement anticipé de leurs factures. Le Groupe ne se sert pas de ce programme pour allonger les délais de paiement auprès de ses fournisseurs.

Vallourec a mis en place un autre programme d'affacturage inversé en Allemagne. Le 31 décembre 2024, un montant de 84 millions d'euros de dettes fournisseurs y était éligible. Les fournisseurs concernés ont reçu un paiement de 65 millions d'euros de la banque qui gère ce programme. Ce dernier prévoit un délai de paiement maximal de 95 jours suivant la date de facturation, contre 30 jours sans un programme de ce genre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2022	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2023
Stocks	1 409 864	2 082	(71 456)	(13 272)	1 327 218
Créances clients et avances fournisseurs	838 121	(2 438)	(59 990)	2 281	777 974
Fournisseurs	(786 918)	10 488	9 123	4 799	(762 508)
Besoin en fonds de roulement	1 461 067	10 132	(122 323)	(6 192)	1 342 684
Autres créances et dettes	(5 347)	(701)	(31 581)	(12 580)	(50 209)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 455 720	9 431	(153 904)	(18 772)	1 292 475
Impact des instruments financiers de couverture			9 240		
TOTAL			(144 664)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			144 664		

Note 3 • Impôts

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible lié aux sociétés intégrées, l'impôt différé résultant des différences temporelles, ainsi que la variation des positions fiscales incertaines, le cas échéant.

Des impôts différés sont constatés au titre des différences temporelles existant entre la valeur des actifs et des passifs visés pour la consolidation et la valeur après application de la réglementation fiscale.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les déficits reportables ;
- les impôts différés actifs long terme qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture note 7.4.3 et écarts actuariels sur engagements post-emplois note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

3.1 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2023	2024
Charge courante d'impôts	(201 830)	(132 822)
Impôts différés	(67 129)	(10 193)
Charge nette (-), Produit net (+)	(268 959)	(143 015)
Résultat des sociétés intégrées	523 839	472 453
Charge d'impôts	(268 959)	(143 015)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	792 798	615 468
Taux d'imposition légal société consolidante	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	(204 780)	(158 945)
Impact des principaux déficits reportables	(64 594)	39 300
Impact des différences permanentes	(18 372)	(10 927)
Autres impacts	(40)	(11 174)
Impact des différences de taux d'imposition	18 827	(1 269)
Charge nette (-), Produit net (+)	(268 959)	(143 015)
Taux d'imposition réel	34 %	23 %

Le taux de 23 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- les revenus comptabilisés dans des pays où les déficits reportables n'ont pas été comptabilisés/ou des impôts différés actifs ont été dépréciés (en Allemagne, par exemple, avec la cession de biens immobiliers) ;
- la libération de réserves d'impôts différés actifs reflétant l'amélioration des perspectives de revenus dans certaines juridictions ;

- les différences permanentes correspondent essentiellement aux crédits d'impôts tombés en non-valeur (issus de retenues à la source sur produits financiers et de licence notamment) ;
- l'impact des différences de taux d'imposition reflète principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (États-Unis 21 % hors impôt des états (State taxes), Brésil 34 %, Chine 25 % et Arabie Saoudite 20 %).

3.2 Impôts différés actif et passif

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

	31/12/2023	31/12/2024
Impôts différés actifs	208 576	180 045
Impôts différés passifs	83 354	84 118
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	125 222	95 927

	31/12/2023	31/12/2024
Actifs non courants	(57 614)	(74 659)
Autres actifs et passifs	47 002	52 797
Stocks	16 381	32 320
Engagements envers le personnel	8 354	13 367
Instruments dérivés	2 940	(10 254)
Solde net	17 063	13 571
Activation des déficits ordinaires	108 159	82 356
TOTAL	125 222	95 927

Les impôts différés en valeur brute au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

31/12/2024	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 683 051	1 335 418	82 356	1 253 062
Autres actifs d'impôts			97 689	131 648
Total actifs d'impôts		1 335 418	180 045	(1 384 710)
Passifs d'impôts			(84 118)	
Total passifs d'impôts			(84 118)	
TOTAL			95 927	(1 384 710)

31/12/2023	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 777 188	1 359 646	108 159	1 251 487
Autres actifs d'impôts	—	—	100 417	55 625
Total actifs d'impôts	—	1 359 646	208 576	(1 307 112)
Passifs d'impôts	—	—	(83 354)	—
Total passifs d'impôts	—	—	(83 354)	—
TOTAL	—	—	125 222	(1 307 112)

Des impôts différés actifs sont constatés lorsque leur réalisation est jugée probable. Si une filiale a un historique de pertes fiscales, elle ne comptabilise un impôt différé actif que si elle dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou s'il existe d'autres éléments prouvant qu'elle disposera d'un bénéfice imposable suffisant. Au 31 décembre 2024, les impôts différés reconnus concernent principalement le Brésil pour 145 millions d'euros que le Groupe estime récupérer sur une durée inférieure à cinq ans.

Au 31 décembre 2024, les impôts différés non reconnus concernent principalement la France et l'Allemagne en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

Les déficits reportables non reconnus au 31 décembre 2024 correspondent à des sociétés qui sont structurellement déficitaires et qui ne reviendront pas à une situation bénéficiaire sur l'horizon du plan d'affaires et en fonction des périodes d'utilisation des déficits.

Il n'y a pas de limite de temps pour les pertes de la France, de l'Allemagne et du Brésil. Cependant, l'utilisation des pertes est limitée à une proportion du revenu imposable (50 % du revenu imposable annuel excédant 1 million d'euros en France, 60 % en Allemagne, et 30 % du revenu imposable annuel au Brésil).

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Au 1^{er} janvier	185 889	125 222
Effet des variations de change	7 252	(32 343)
Comptabilisé en résultat	(67 129)	(10 208)
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	(796)	13 174
Variation de périmètre	5	—
Autres	1	82
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—
AU 31 DÉCEMBRE	125 222	95 927

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

La directive européenne du 16 décembre 2022, « Pilier 2 », établissant une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 %, a été transposée en droit français. Elle n'a aucune incidence significative sur les états financiers du Groupe clos le 31 décembre 2024.

Note 4 • Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques

4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management. Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur : conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ». La dépréciation d'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Écarts d'acquisition	577 431	(537 614)	39 817	599 789	(566 077)	33 712

RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES

	Vallourec South America Tubes	Vallourec Eastern Hemisphere Tubes	Total
Au 31/12/2022	38 007	1 593	39 600
Effet des variations de change	1 810	31	1 841
Pertes de valeur sur l'exercice	—	(3 677)	(3 677)
Effet des variations de périmètre	—	2 053	2 053
Au 31/12/2023	39 817	—	39 817
Effet des variations de change	(6,105)	—	(6,105)
Pertes de valeur sur l'exercice	—	—	—
Effet des variations de périmètre	—	—	—
Au 31/12/2024	33,712	—	33,712

4.2 Tests de pertes de valeur

Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésoreries (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indicateurs externes et internes de perte de valeur suivis sont principalement la réduction de la demande Pétrole & Gaz, la réduction des perspectives d'investissement des acteurs Pétrole & Gaz analysée par zones géographiques, la perte d'un contrat majeur, la non-utilisation ou destructions des actifs industriels, les restructurations d'activité.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES OU GROUPES D'UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES

Le Groupe comprend principalement quatre UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Eastern Hemisphere Tubes : l'UGT comprend une tuberie (Chine) et des lignes de finition (en France, au Moyen-Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America Tubes : l'UGT comprend une aciérie et des tuberies aux États-Unis ainsi que des lignes de finition (aux États-Unis et au Mexique) ;

- Vallourec South America Tubes : l'UGT comprend au Brésil une aciérie, les tuberies, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent ;
- Vallourec do Brasil Mine & Forêts : l'UGT comprend la mine de fer et les forêts d'eucalyptus utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais.

INDICES DE PERTES DE VALEUR

Compte tenu de l'absence d'actifs non amortissables restants, tels que l'écart d'acquisition, liés aux UGT décrites ci-dessus à l'exception de South America Tubes, pour laquelle un test de dépréciation annuel est effectué, les indications de dépréciation sont évaluées au niveau des actifs individuels sous-jacents lorsque cela est nécessaire.

VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable des actifs est considérée comme étant égale à la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus que les actifs concernés devraient générer.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable a été considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P Oil & Gas par région, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles que AIE, Rystad, Enverus ou encore Westwood qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P Pétrole & Gaz par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des départements centraux établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix). Les hypothèses du plan stratégique sont alignées sur les engagements de Vallourec liés au changement climatique.

Taux de Croissance à l'Infini

L'hypothèse de croissance projetée des bénéfices à long terme (LTGR) pour chaque UGT a été construite pour l'année terminale en tenant compte des perspectives :

- de croissance de ventes de tubes de pétrole et de gaz, laquelle est basée sur l'hypothèse de production Pétrole & Gaz supposée par le scénario des engagements annoncés (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2024 ;
- de croissance de ventes de tubes à destination des secteurs des énergies renouvelables tels que l'hydrogène, la géothermie et la capture, le stockage et la réutilisation de carbone ;
- d'inflation par région selon le Fonds Monétaire International (FMI).

Taux d'Actualisation

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le coût des capitaux propres de chaque UGT a été estimé à l'aide du Capital Asset Pricing Model (CAPM) dont les principales composantes sont :

- le taux sans risque, fixé par référence au rendement actuel des obligations d'État à 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en multipliant la prime de risque du marché actions de l'UGT par un bêta calculé à partir des données de marché d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités similaires ;
- une prime de risque pays.

Le coût de la dette après impôts de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un spread de crédit de marché.

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issue de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement). L'expérience et la connaissance de nos équipes sont déterminantes dans l'élaboration de nos prévisions.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions à moyen terme approuvées par le Conseil d'administration du Groupe en novembre et décembre 2024.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des plans de compétitivité New Vallourec lancés par le Groupe ces trois dernières années.

Au-delà du plan stratégique à cinq ans, une extrapolation des flux de trésorerie sur une année terminale a lieu afin de les faire converger vers le taux de croissance à l'infini.

Ainsi, les taux de croissance retenus s'élèvent à 2,07 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 2,9 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

Par ailleurs, les perspectives à long terme du marché O&G ont été prises en compte dans le taux de croissance.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour l'UGT Eastern Hemisphere Tubes ; et
- en BRL pour l'UGT Vallourec South America Tubes l'UGT Mine & Forêts.

Le Gearing (ou ratio d'endettement sur capitaux propres) du WACC de chaque UGT a été fixé en tenant compte du ratio d'endettement/capitalisation boursière observé des sociétés cotées composant l'échantillon retenu pour estimer le bêta approprié.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est estimé en cohérence avec la principale devise dans laquelle les flux de trésorerie futurs sont générés.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 10,4 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 14,2 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

En 2023, la mise en œuvre de cette approche a abouti à des taux d'actualisation de 10,7 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 14,0 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

RISQUES CLIMATIQUES

Vallourec confirme ses ambitions de réduction de l'empreinte carbone directe et indirecte à horizon 2025 en ligne avec l'Accord de Paris. Tandis que nos objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour 2025 sont d'ores et déjà atteints, ceux pour 2030 et 2035 le seront grâce à un plan d'action qui repose notamment sur le transfert de la production de l'Allemagne vers le Brésil, des projets de réduction des émissions de méthane dans les fours de carbonisation au Brésil, et de l'augmentation de la part d'achat d'acier issus de la filière électrique en Chine. Le Groupe a tenu compte de ces éléments dans la préparation du plan stratégique.

Dans le cadre des enjeux liés au changement climatique et au développement durable, les tests de pertes de valeurs intègrent également la prise en compte des perspectives de croissance du secteur Oil & Gas, telles qu'expliquées dans le paragraphe taux de croissance à l'infini.

Au-delà de ces éléments, le Groupe a identifié des risques climatiques physiques. Cette analyse couvre l'ensemble des sites de Vallourec, ses fournisseurs clés et les ports. Il intègre 28 risques climatiques (inondations, vagues de chaleur, stress hydrique, glissements de terrain, tempêtes, etc...) prévus par le scénario SSP5-8.5 d'ici 2030 et 2050, modélisant les événements locaux susceptibles de se produire sur une planète plus chaude de 4°C en moyenne. Les événements climatiques survenant constitueront un indice de perte de valeur pour les actifs concernés et le Groupe en tiendra compte dans la réalisation des tests de dépréciation et dans les durées de vie des actifs.

RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2024 n'ont pas conduit à constater des pertes de valeur. A l'exception d'un montant de 22 millions d'euros correspondant à une dépréciation sur des actifs individuels, en lien avec la restructuration des projets du groupe.

Pour rappel, en 2023, les tests effectués sur les actifs de l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes ont résulté en une reprise nette de provisions précédemment constituées pour un total de 153 millions d'euros, reflétant l'amélioration des perspectives pour les principales entités comprises dans cette UGT.

L'UGT South America Tubes qui a fait l'objet de tests de dépréciation présente les analyses de sensibilité ci-après:

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique.

Analyse des UGTs (en millions de BRL)

	Vallourec South America Tubes	
Actifs nets		
• Dont courants		2 766
• Dont non courants		3 636
Bases testées au 31/12/2024		6 402
Valeur d'utilité de l'UGT		8 737
Delta		2 335
Analyse des sensibilités des UGT (en millions de BRL)		
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5 pt	(333)
	- 0,5 pt	359
Sensibilité du RBE	+ 10 % par an	1 141
	-10 % par an	(1 141)
Sensibilité au taux BRL/USD	+ 5 cts	(240)
	- 5 cts	240
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	211
	- 0,5 pt	(196)

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	376 950	(334 912)	42 037	362 784	(329 728)	33 056

Immobilisations incorporelles	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2022	369 023	(332 203)	36 820
Acquisitions	483	—	483
Cessions	(4 851)	4 440	(411)
Charge d'amortissement	—	(11 261)	(11 261)
Charge de dépréciation	—	—	—
Effet des variations de change	(6 555)	6 327	(228)
Reclassement et autres variations	18 850	(2 216)	16 634
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31/12/2023	376 950	(334 913)	42 037
Acquisitions	235	—	235
Cessions	(17 111)	17 098	(13)
Charge d'amortissement	—	(9 346)	(9 346)
Charge de dépréciation	—	—	—
Effet des variations de change	2 663	(4 743)	(2 080)
Reclassement et autres variations	47	2 176	2 223
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31/12/2024	362 784	(329 728)	33 056

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

4.4 Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du coût d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et des matériels industriels servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faibles valeurs (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
CONSTRUCTIONS	
Constructions	30-40
Agencements et aménagements	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates...)	5-10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	107 711	(45 924)	61 787	86 895	(34 405)	52 490
Constructions	798 748	(442 791)	355 957	717 545	(373 773)	343 772
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 812 284	(2 635 553)	1 176 731	2 940 541	(1 835 651)	1 104 890
Immobilisations corporelles en cours	282 614	(4 684)	277 930	240 422	—	240 422
Autres	317 850	(209 810)	108 040	290 460	(189 862)	100 598
TOTAL	5 319 207	(3 338 762)	1 980 445	4 275 863	(2 433 691)	1 842 172

Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2022	5 393 182	(3 615 789)	1 777 393
Acquisitions	215 966	—	215 966
Cessions	(368 025)	344 736	(23 289)
Charge d'amortissement	—	(165 274)	(165 274)
Charge de dépréciation	—	148 238	148 238
Effet des variations de change	(43 008)	46 214	3 206
Reclassement et autres variations	9 255	(30 407)	(21 152)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31/12/2023	5 207 370	(3 272 282)	1 935 088
Acquisitions	153 278	—	153 278
Cessions	(1 030 742)	1 003 871	(26 871)
Charge d'amortissement	—	(182 630)	(182 630)
Charge de dépréciation	—	(17 744)	(17 744)
Effet des variations de change	(93 585)	11 629	(81 956)
Reclassement et autres variations	(89 712)	98 459	8 747
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
AU 31/12/2024	4 146 609	(2 358 699)	1 787 910

DROIT D'UTILISATION

	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2022	133 283	(81 905)	51 378
Nouveaux baux	13 515	—	13 515
Baux éteints ou annulés	(37 855)	37 209	(646)
Charge d'amortissement	—	(19 910)	(19 910)
Charge de dépréciation	—	808	808
Effet des variations de change	(180)	283	103
Autres immobilisations financières	3 074	(2 965)	109
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31/12/2023	111 837	(66 480)	45 357
Nouveaux baux	28 027	—	28 027
Baux éteints ou annulés	(20 459)	20 830	371
Charge d'amortissement	—	(30 020)	(30 020)
Charge de dépréciation	—	(4 086)	(4 086)
Effet des variations de change	(4 916)	2 669	(2 247)
Autres immobilisations financières	14 766	2 076	16 842
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	17	17
AU 31/12/2024	129 255	(74 992)	54 263

4.5 Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	31/12/2023	31/12/2024
Au 1^{er} janvier	62 501	69 704
Investissements	10 557	12 319
Évaluation à la juste valeur	19 606	21 239
Pertes de valeur	(517)	—
Cessions	(8 546)	(2 217)
Effet des variations de change	3 255	(11 852)
Reclassification en stocks	(17 152)	(27 956)
AU 31 DÉCEMBRE	69 704	61 237

Au 31 décembre 2024, le Groupe exploitait environ 42 254 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 164 193 hectares.

4.6 Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux

	2023		2024	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	483	—	235	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	215 966	10 557	153 278	12 319
Total des investissements industriels	216 448	10 557	153 512	12 319
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	(14 419)	—	847	—
TOTAL	202 029	10 557	154 359	12 319
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	212 586		166 678	

4.7 Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations.

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2023	31/12/2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	676	2 905	2 905	—	—
Autres engagements	74 449	93 012	36 695	50 633	5 684
TOTAL	75 125	95 917	39 600	50 633	5 684

Note 5 • Titres mis en équivalence

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 20 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie				
Lieu d'implantation	Allemagne				
Au 31/12/2023	—	15 736	15 736	—	15 736
Résultat sur l'exercice	—	399	399	—	399
Dividendes versés	—	(416)	(416)	—	(416)
Pertes de valeur	—	—	—	—	—
Effet des variations de change	—	972	972	—	972
Reclassement et autres variations	—	109	109	—	109
Au 31/12/2024	—	16 800	16 800	—	16 800

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) est une entreprise associée qui produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires. HKM livre principalement les tuberies européennes et est intégré à l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes. L'évaluation de sa valeur d'utilité a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser le test de pertes de valeur (IAS 36) de l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes.

En 2021, les perspectives d'activité ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, qui a décidé de procéder à la résiliation des accords de coopération et d'approvisionnement, qui prendra effet le 31 décembre 2028 au terme du préavis contractuellement fixé à sept ans (cf. note 2.6).

5.1 Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2023	31/12/2024
Actifs non courants	504 608	486 531
Actifs courants	673 659	674 515
Passifs non courants	411 093	310 593
Passifs courants	363 754	447 023
Actif net	403 420	403 430
Ventes	3 276 210	2 979 921
Résultat d'exploitation	(1 409)	11 853
Total résultat global	15	24

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2023	31/12/2024
Actif net	403 420	403 430
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Valeur des titres mises en équivalences	—	—
Résultat HKM	15	24
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	3	5

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 16 millions d'euros au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

5.2 Opérations réalisées avec les parties liées

	HKM	ArcelorMittal
Ventes aux parties liées	3 466	11 942
Achats auprès des parties liées	413 839	1 268
Créances sur les parties liées	51	5 569
Dettes envers les parties liées	77 374	357

Les achats concernent principalement des barres d'acier pour les opérations propres de Vallourec et des brames achetées auprès de HKM et revendues à des tiers dans le cadre de l'engagement de Vallourec à travers le contrat d'accord de fourniture (cf. note 2.6 Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents).

Les opérations avec ArcelorMittal consistent en la vente de pellets industrialisés et l'achat de matières premières.

5.3 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations aux membres du Comité exécutif dans sa composition au 31 décembre 2024 ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2023	2024
Rémunérations et avantages en nature	6 816	10 111
Paiements en actions ^(a)	16 534	8 946
Engagement de départ en retraite	525	601
Engagement de retraite complémentaire	1 003	1 035

(a) Information fournie à partir des Management Equity plans (MEP) de 2023 et 2024.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 82 et 83 mis en place au 1^{er} avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2024 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élève à 0,8 million d'euros en 2024, contre 0,7 million d'euros en 2023.

Note 6 • Capitaux propres, paiement en action et résultat par action

6.1 Capitaux propres - part du Groupe

CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital de Vallourec est composé de 238 084 623 actions au nominal de 0,02 euro entièrement libérées, contre 237 271 828 actions au 31 décembre 2023. Le Groupe a émis 16 255 nouvelles actions au cours de l'exercice.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)	Nombre d'actions	Valeur nominal	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2023	237 271 828	0,02	4 745 437
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions nouvelles	812 795	0,02	16,255
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	238 084 623	0,02	4 761 692

Le cours de l'action Vallourec au 31 décembre 2024 s'élève à 16,42 euros/action.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ;

- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2022	386 852	(12 938)	(1 132 280)	25 453	(18 442)	(751 355)
Variation	(51 220)	219	62 312	(11 683)	(4 345)	(4 717)
Au 31/12/2023	335 632	(12 719)	(1 069 968)	13 770	(22 787)	(756 072)
Variation	75 926	305	(199 803)	12 344	18 168	(93 061)
AU 31/12/2024	411 558	(12 414)	(1 269 771)	26 114	(4 619)	(849 133)

6.2 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement composées par les minoritaires de Vallourec Tubos para Industria Ltda (Incotep) et par les minoritaires en Arabie saoudite (Al Qhatani).

6.3 Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plan d'options d'achats ou de souscriptions d'actions et d'actions de performance dont les conditions d'acquisition sont liées à des critères de performance. Vallourec propose également des plans d'actionnariat réservés à ses employés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la note 2.3.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du Groupe.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix

d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15 avril 2015	18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018
Date de maturité	15 avril 2019	18 mai 2020	18 mai 2021	15 juin 2022
Date d'expiration	15 avril 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	15 juin 2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	04 juin 2022
Date de maturité	17 juin 2023	15 juin 2024	13 octobre 2025	04 juin 2026
Date d'expiration	17 juin 2027	15 juin 2030	13 octobre 2031	04 juin 2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2023	2024
Options en circulation au 1^{er} janvier	295 174	209 595
Options exercées	—	—
Options devenues caduques	(6 328)	(5 620)
Options radiées	(79 251)	(48 711)
Options distribuées sur l'exercice	—	—
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	209 595	155 264
Dont options pouvant être exercées	12 440	26 629

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2024, le prix d'exercice moyen des actions est de 22,44 euros.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2024 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du

Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date d'attribution	15-juin-20	13-oct.-21	4-juin-22	17-nov.-23	14-nov.-24
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans
Durée de conservation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(b)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	64 747	289 396	231 410	371 950	343 700

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(b) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(c) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;
- 25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.

(e) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 171 850 ;
- 25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 978 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 872.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2023	2024
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	578 087	839 022
Actions livrées sur l'année	(41 215)	(173 939)
Superperformance	—	—
Actions annulées	(69 800)	(149 753)
Actions attribuées sur l'année	371 950	343 700
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	839 022	859 030

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2023	Plan 2024
Prix de l'action à la date d'attribution	13,18 €	15,11 €
Taux sans risque ^(b)	3,15 %	2,33 %
Taux de dividendes ^(c)	0 % en 2024 et 9,00 % en 2025	6 % en 2025 et 9 % en 2026
	Condition de présence uniquement : 11,98 €	Condition de présence uniquement : 12,98 €
Juste valeur de l'action	Condition de cours 16,19 € : 7,56 €	Condition de cours 16,19 € : 8,55 €
	Condition de cours 20,22 € : 4,87 €	Condition de cours 20,22 € : 3,91 €
NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	371 950	343 700

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plans

Au cours de l'exercice 2024, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux Plans d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

PLAN MEP DU 18 MARS 2024

Le plan MEP du 18 mars 2024 attribue 117 348 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 3 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	15,69 €	15,69 €	15,69 €
Durée d'acquisition	0,52 an	0,94 an	1,39 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	37,50 %	37,50 %	37,50 %
Taux sans risque ^(c)	2,47 %	2,47 %	2,47 %
Taux de dividendes ^(d)	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action ^(e)	12,63 €	8,42 €	3,62 €
Nombre d'actions attribuées	54 912	54 909	7 527

(a) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,52 an, 0,94 an et 1,39 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 23 mai 2024, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 0,10 euros, 1,25 euro et 1,30 euro.

PLAN MEP DU 24 MAI 2024

Le plan MEP du 24 mai 2024 attribue 74 838 actions de performance gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	16,65 €	16,65 €
Durée d'acquisition	0,15 an	0,91 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	34,50 %	34,50 %
Taux sans risque ^(c)	3,12 %	3,12 %
Taux de dividendes ^(d)	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	16,00 €	10,56 €
Nombre d'actions attribuées	37 419	37 419

(a) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,15 an et 0,91 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 26 JUIN 2024

Le 26 juin 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 26 juin 2024 attribue 162 975 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 27 900 actions ordinaires et 135 075 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	14,81 €	14,81 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	27,00 %	33,00 %
Taux sans risque ^(c)	3,48 %	3,18 %
Taux de dividendes ^(d)	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	13,26 €	11,05 €
Nombre d'actions attribuées	13 950	13 950

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	14,81 €	14,81 €	14,81 €
Durée d'acquisition	0,31 an	1,09 an	1,47 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	33,00 %	33,00 %	33,00 %
Taux sans risque ^(c)	3,18 %	3,18 %	3,18 %
Taux de dividendes ^(d)	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	12,58 €	6,99 €	2,50 €
Nombre d'actions attribuées	39 363	90 212	5 500

(a) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,31 an, 1,09 an et 1,47 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 10 AOÛT 2024

Le 10 août 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 10 août 2024 attribue 1 286 000 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 593 000 actions ordinaires et 693 000 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	13,45 €	13,45 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	25,90 %	31,90 %
Taux sans risque ^(c)	3,15 %	2,77 %
Taux de dividendes ^(d)	9 %	9 %
Juste valeur de l'action	11,81 €	9,58 €
Nombre d'actions attribuées	296 500	296 500

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	13,45 €
Durée d'acquisition	1,21 an
Conditions de performance ^(a)	Oui
Volatilité ^(b)	29,60 %
Taux sans risque ^(c)	2,79 %
Taux de dividendes ^(d)	9 %
Juste valeur de l'action	4,01 €
Nombre d'actions attribuées	693 000

(a) Les actions de performance des tranches 3 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 1,21 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le 2 septembre 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 2 septembre 2024 attribue 88 348 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 29 413 actions ordinaires et 58 935 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1.1	Tranche 1.2
Prix de l'action à la date d'attribution	14,43 €	14,43 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	26,20 %	30,90 %
Taux sans risque ^(c)	3,09 %	2,76 %
Taux de dividendes ^(d)	9 %	9 %
Juste valeur de l'action	12,91 €	10,68 €
Nombre d'actions attribuées	14 707	14 706

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	14,43 €	14,43 €
Durée d'acquisition	0,74 an	1,11 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	28,30 %	28,30 %
Taux sans risque ^(c)	2,79 %	2,79 %
Taux de dividendes ^(d)	9 %	9 %
Juste valeur de l'action	5,10 €	1,08 €
Nombre d'actions attribuées	55 305	3 630

(a) Les actions de performance des tranches 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,74 an et 1,11 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 16 décembre 2024 attribue 15 600 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 5 200 actions ordinaires et 10 400 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	16,54 €	16,54 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	25,50 %	27,70 %
Taux sans risque ^(c)	2,57 %	2,53 %
Taux de dividendes ^(d)	6 % en 2025 9 % en 2026	6 % en 2025 9 % en 2026
Juste valeur de l'action	15,49 €	13,59 €
Nombre d'actions attribuées	2 600	2 600

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuares).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	16,54 €
Durée d'acquisition	0,85 an
Conditions de performance ^(a)	Oui
Volatilité ^(b)	24,90 %
Taux sans risque ^(c)	2,52 %
Taux de dividendes ^(d)	6 % en 2025 9 % en 2026
Juste valeur de l'action	3,97 €
Nombre d'actions attribuées	10 400

(a) Les actions de performance des tranches 3 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 0,85 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuares).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan Management Equity Plan 2024 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2024	1 308 762	1 920 611
Actions livrées sur l'année	(272 198)	4 350 542
Actions annulées	(158 839)	(2 590 147)
Actions de performance converties		(3 701 686)
Actions attribuées sur l'année	655 513	1 089 596
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 533 238	1 068 916

6.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2023	2024
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	495 910	452 067
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	229 293 252	230 162 268
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(126 694)	(53 834)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	229 166 558	230 108 434
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	2,2	2,0
Effet de la dilution - bons de souscription d'actions	8 469 893	11 660 179
Effet de la dilution - options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	2 109 064	2 265 309
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	239 745 515	244 033 922
Résultat dilué par action (en euros)	2,1	1,9
Dividendes versés au cours de l'exercice	2023	2024
au titre de l'exercice précédent (en euros)	—	—
au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	—	—

Note 7 • Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêt et les emprunts obligataires.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

La dette nette consolidée (ou « endettement financier net ») se définit comme les emprunts et dettes financières non courants majorés des emprunts et concours bancaires courants et minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus la juste valeur des cross-currency swaps sur quatre ans liés à la couverture EUR/USD du principal des 820 millions de dollars d'obligations senior portant intérêt au taux de 7,5 % par an. La dette nette exclut la dette de location financement.

En avril 2024, Vallourec a réalisé une opération importante de refinancement global qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur cinq ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit adossée à des actifs (asset-backed lending facility, ABL) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars et prolongée sur 5 ans aux États-Unis ;

- émission d'obligations senior sur huit ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars et mise en place d'un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux de 8,5 % par an à échéance 2026 ;
- remboursement d'environ 68 millions d'euros des 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État au moment de la réalisation de l'opération.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	1 105 354	1 105 354	—	771 362	771 362	—
Emprunts auprès des établissements de crédit	242 582	241 394	1 188	190 694	189 213	1 481
Autres emprunts et dettes assimilées	120 660	1 383	119 277	63 868	1 522	62 346
Concours bancaires courants	1 732	—	1 732	77 003	—	77 003
Total emprunts et dettes financières courants et non courants	1 470 328	1 348 131	122 197	1 102 927	962 097	140 830
Valeurs mobilières de placement	718 423	—	718 423	788 754	—	788 754
Disponibilités	181 525	—	181 525	314 522	—	314 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	899 947	—	899 947	1 103 276	—	1 103 276
Couverture de la juste valeur du cross-currency swap*	—	—	—	(20 931)	(20 931)	—
ENDETTEMENT FINANCIER NET	570 381	1 348 131	(777 750)	(21 280)	941 166	(962 446)

* À la suite de l'émission de ses obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars, Vallourec a mis en place des cross-currency swaps sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change EUR/USD. La juste valeur de ces swaps liés à la couverture EUR/USD du principal des obligations est par conséquent considérée comme entrant dans le cadre de la définition de l'endettement net.

7.1.1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

En millions	Devise	Montant nominal initial	Montant du principal restant dû	Échéance	Taux facial	Valeur comptable (en millions d'euros)
Emprunt obligataire – avril 2024 ^(a)	USD	820	820	avril-32	7,50 %	771
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021	EUR	262	194	juin-27	1,84 %	176
TOTAL						948

(a) Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change, ce qui se traduit par un taux d'intérêt fixe en euros d'environ 5,8 %.

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis un emprunt obligataire non assorti de sûreté d'un montant nominal de 820 millions de dollars, à échéance à 2032, avec un coupon fixe à 7,5 % par an. Cet emprunt obligataire sur huit ans, soumis à une période de « non-call » de trois ans, est garanti par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à certaines clauses restrictives, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions (cf. note 7.1.5).

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci. Il

est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des conditions tarifaires spécifiques. Chaque année, jusqu'à 10 % du montant en principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

À titre indicatif, la juste valeur (« mark to market ») de cet emprunt obligataire est de 826 millions d'euros au 31 décembre 2024.

7.1.2 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement du tirage sur les prêts garantis par l'État (PGE) de Vallourec S.A. (176 millions d'euros) qui sont détaillés en note 7.1.5.

7.1.3 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement aux lignes d'ACC ACE au Brésil.

En effet, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie de lignes d'ACC ACE, finançant ses besoins d'exploitation à l'export. Au 31 décembre 2024, le montant des ACC ACE s'élève à 39 millions d'euros.

7.1.4 ANALYSE EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE

Endettement par devise

	31/12/2023	%	31/12/2024	%
USD	45 476	3 %	803 120	73 %
EUR	1 410 809	96 %	284 358	26 %
BRL	14 043	1 %	15 449	1 %
Autres immobilisations financières	—	— %	—	— %
TOTAL	1 470 328	100 %	1 102 927	100 %

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/2023	31/12/2024
< 3 mois	46 851	91 871
> 3 mois et < 1 an	75 346	48 687
> 1 an	4 136	2 262
> 2 ans	1 106 955	178 982
> 3 ans	230 158	2 113
> 4 ans	1 709	1 885
5 ans et plus	5 173	777 127
TOTAL	1 470 328	1 102 927

L'endettement par taux

	31/12/2023	%	31/12/2024	%
Taux fixe	1 459 609	99 %	1 025 071	93 %
Taux variable	10 719	1 %	77 856	7 %
TOTAL	1 470 328	100 %	1 102 927	100 %

La part à taux variable correspond principalement à un emprunt à court terme au 31 décembre 2024.

7.1.5 LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS

Lignes de crédit de Vallourec S.A.

En millions	Devise	Montant nominal initial	Montant tiré	Échéance	Montant disponible (en millions d'euros)
Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) – novembre 2022 ^(a)	USD	350	—	avril-29	224
Ligne de crédit renouvelable (RCF) – avril 2024	EUR	550	—	avril-29	550
TOTAL					774

(a) En avril 2024, Vallourec a augmenté le montant de sa ligne de crédit ABL à 350 millions de dollars et l'a prolongée sur 5 ans. Au 31 décembre 2024, environ 9,5 millions de dollars de lettres de crédit émises au titre de ce contrat étaient en circulation. Les liquidités disponibles ne doivent pas dépasser la base d'emprunt de ce contrat.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement et l'annulation de tout ou partie de la ligne de crédit confirmée de 550 millions d'euros, de la ligne de crédit ABL aux États-Unis et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

La ligne de crédit confirmée de 550 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclut la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises). Au 31 décembre 2024, Vallourec respecte ce ratio.

Le respect de ce ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 30 juin et 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 30 juin 2024. Les covenants bancaires sont respectés au 31 décembre 2024. Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé et l'annulation de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales constituées en France, au Brésil et aux États-Unis qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs. Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords transverses de privilèges standard (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Ligne de crédit mise en place en faveur de certaines filiales américaines

En avril 2024, dans le cadre du refinancement du Groupe, la ligne de crédit ABL confirmée de 210 millions de dollars US initialement consentis le 7 novembre 2022 par des banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec – Vallourec Star, VAM USA et Vallourec USA (toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec S.A.) – a été portée à 350 millions de dollars US, et son échéance a été prolongée de cinq ans, jusqu'en avril 2029. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Cette ligne de crédit dite « Asset-Based » bénéficie de suretés et notamment d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les filiales américaines. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2024, cette ligne était utilisée à hauteur de 9,5 millions de dollars US (9 millions de dollars US au 31 décembre 2023) sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

7.1.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le coût financier net comprend les intérêts sur la dette et les emprunts nets des revenus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ci-après les « revenus de valeurs mobilières de placement » et « produits sur cessions de valeurs mobilières de placement ».

Les revenus des titres, prêts et créances comprennent principalement les revenus des participations.

	2023	2024
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de valeurs mobilières de placement	11 676	13 578
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 807	20 994
Total	29 483	34 572
Charges d'intérêts	(117 699)	(13 891)
Coût financier net	(88 216)	20 681
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des titres, prêts et créances	729	1 817
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report/déport	(24 564)	(25 561)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(194)	2 472
Autres charges et produits financiers	59 238	3 684
Total	35 209	(17 588)
Charges d'intérêt sur contrat de location	(8 321)	(10 188)
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(4 556)	(3 801)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(205)	(36)
Total	(4 761)	(3 837)
RÉSULTAT FINANCIER	(66 089)	(10 932)

En avril 2024, le refinancement du bilan de Vallourec a eu un impact positif net d'environ 70 millions d'euros – principalement lié à l'ajustement de la juste valeur comptabilisée pour les obligations senior 2026 et des prêts garantis par l'État (PGE) –, dont un impact de 44 millions d'euros sur les produits financiers. Au quatrième trimestre 2024, Vallourec a décidé de conserver le solde du PGE jusqu'à son échéance initiale en 2027, conduisant à une annulation partielle de ces effets.

Le résultat financier de 2024 s'élève à une perte de 11 millions d'euros, contre une perte de 66 millions d'euros en 2023. Le

principal impact apparaît au niveau du coût financier net, avec un bénéfice de 21 millions d'euros en 2024, principalement dû au refinancement de Vallourec en avril 2024, qui a entraîné un ajustement de la juste valeur comptabilisée pour les obligations senior d'un montant de 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux de 8,5 % par an à échéance 2026, ainsi qu'un ajustement de la juste valeur des prêts garantis par l'État.

La dotation aux provisions pour risque financier en 2023 couvre notamment la dépréciation de la créance financière de Vallourec Umbilicals.

7.1.7 RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2023	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2024
Passifs financiers non courants	1 348 132	(2 391)	754 454	(1 088 411)	—	(49 687)	962 097
Passifs financiers courants	122 197	(11 552)	3 396	(43 127)	—	69 915	140 830
Passifs financiers (1)	1 470 329	(13 943)	757 850	(1 131 538)	—	20 228	1 102 927
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			—	(3 986)			
TOTAL (1) + (2)			757 850	(1 135 524)			
Variation des passifs financiers du tableau de l'état des flux de trésorerie			757 850	(1 135 524)			

	31/12/2022	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2023
Passifs financiers non courants	1 367 194	706	(4 957)	(5 920)	—	(8 892)	1 348 131
Passifs financiers courants	314 127	27 014	14 285	(203 941)	—	(29 288)	122 197
Passifs financiers (1)	1 681 321	27 720	9 328	(209 861)	—	(38 180)	1 470 328
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)	—	—	(5 784)	—	—	—	—
TOTAL (1) + (2)	—	—	3 544	(209 861)	—	—	—
Variation des passifs financiers du tableau de l'état des flux de trésorerie	—	—	3 544	(209 861)	—	—	—

Les encaissements et remboursements des passifs financiers en 2023 et 2024 concernent principalement des tirages et de lignes de crédit court terme, tels que les lignes ACC ACE au Brésil (note 7.1.3).

7.1.8 Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – décembre 31, 2023 et 2024

En milliers d'euros	Notes	31/12/2023	Variation	Forex impact	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7,1	899 948	230 548	(27 220)	1 103 276
Concours bancaires courants (2)	7,1	1 733	75 270	0	77 003
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)		898 215	155 278	(27 220)	1 026 273

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation	Forex impact	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	551 603	351 101	(2 756)	899 948
Concours bancaires courants (2)	4 815	(3 077)	(5)	1 733
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)	546 788	354 178	(2 751)	898 215

7.1.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élèvent à 286 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 277 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils correspondent principalement à des cautionnements de la part d'établissements financiers. Ces garanties de marché et lettres de crédit mentionnées ci-dessous sont principalement des garanties de bonne fin, des garanties de restitution d'acomptes ou des garanties de soumission dans le cadre de l'activité commerciale de Vallourec.

	31/12/2023	31/12/2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	276 848	285 663	159 251	113 291	13 121
TOTAL	276 848	285 663	159 251	113 291	13 121

7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.4.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

La dette de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ; et diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dettes de location	56 435	39 742	16 693	67 327	40 981	26 346
Autres emprunts et dettes assimilées	—	—	—	7 431	7 431	—
Instruments dérivés	155 157	76 000	79 157	215 799	84 000	131 799
TOTAL	211 592	115 742	95 850	290 557	132 412	158 145

Comme décrit dans la note 2.6 Cessions d'actifs, restructurations et éléments non récurrents de la période, Vallourec a comptabilisé une juste valeur négative de 132 millions d'euros liée au contrat de fourniture HKM. Cela a été comptabilisé en tant que dérivé, correspondant à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus liés à l'exécution de ce contrat jusqu'à son expiration à la fin de 2028.

Il comprend également la juste valeur des instruments dérivés de couverture, comme décrit dans la note 7.4.3 « Comptabilité de couverture ».

ÉCHÉANCIER

	< 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	> 5 ans	Total
Dettes de location	20 719	9 474	4 110	2 568	4 113	40 981

7.3 Autres actifs financiers

	31/12/2023			31/12/2024		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	2 877	2 823	54	1 897	1 666	231
Dépôts de garantie	66 218	54 018	12 200	40 137	32 875	7 262
Instruments dérivés	46 660	—	46 660	56 965	20 931	36 034
Investissements dans les filiales et autres	17 434	17 355	79	15 183	15 183	—
TOTAL	133 189	74 196	58 993	114 182	70 655	43 527

7.4 Instruments financiers

7.4.1 MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêts comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêts des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

31/12/2024	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur des instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créance clients et comptes rattachés	669 019	—	—	—	669 019	669 019
Autres actifs financiers courants et non courants	41 870	—	15 347	56 965	114 182	114 182
Autres actifs courants et non courants	305 004	—	—	—	305 004	305 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	1 103 276	—	—	1 103 276	1 103 276
Total actifs financiers	1 015 893	1 103 276	15 347	56 965	2 191 481	2 191 481
Total actifs non financiers	—	—	—	—	3 339 554	3 339 554
TOTAL ACTIFS	—	—	—	—	5 531 035	5 531 035
PASSIFS						
Dettes financières	1 102 927	—	—	—	1 102 927	1 139 747
Fournisseurs	795 045	—	—	—	795 045	795 045
Autres passifs financiers courants et non courants	74 758	132 000	—	83 799	290 557	290 557
Autres passifs courants et non courants	352 528	—	—	—	352 528	352 531
Total passifs financiers	2 325 258	132 000	—	83 799	2 541 057	2 577 881
Total passifs non financiers	—	—	—	—	2 989 978	2 989 975
TOTAL PASSIFS	—	—	—	—	5 531 035	5 567 856

31/12/2023	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur des instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créance clients et comptes rattachés	739 988	—	—	—	739 988	739 988
Autres actifs financiers courants et non courants	68 996	—	17 533	46 660	133 189	133 189
Autres actifs courants et non courants	324 861	—	—	—	324 861	324 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	899 948	—	—	899 948	899 948
Total actifs financiers	1 133 845	899 948	17 533	46 660	2 097 986	2 097 986
Total actifs non financiers	—	—	—	—	3 615 266	3 615 266
TOTAL ACTIFS	—	—	—	—	5 713 252	5 713 252
PASSIFS						
Dettes financières	1 470 328	—	—	—	1 470 328	1 401 104
Fournisseurs	762 508	—	—	—	762 508	762 508
Autres passifs financiers courants et non courants	56 435	127 000	—	28 157	211 592	211 592
Autres passifs courants et non courants	409 517	—	—	—	409 517	409 517
Total passifs financiers	2 698 788	127 000	—	28 157	2 853 945	2 784 721
Total passifs non financiers	—	—	—	—	2 859 307	2 859 307
TOTAL PASSIFS	—	—	—	—	5 713 252	5 644 028

7.4.2 NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observables.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	17 533	17 533	2	15 347	15 347	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	46 660	46 660	2	56 965	56 965	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	899 948	899 948	1	1 103 276	1 103 276	1
PASSIFS						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	127 000	127 000	3	132 000	132 000	3
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	28 157	28 157	2	83 799	83 799	2

Les autres passifs financiers courants et non courants (instruments dérivés) classés en niveau 3 correspondent à la juste valeur du dérivé lié au contrat HKM pour un montant de 132 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à la fin de 2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues est régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord de fourniture, afin de prendre en compte les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que les évolutions du modèle commercial de trading. Conformément à la norme IFRS 9, cet accord de fourniture a donc été traité comme un dérivé dans les états financiers de Vallourec (voir notes 4.2 and 7.4).

7.4.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

- à la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif ;
- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture) le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture.

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier.

La variation de l'effet taux (report/déport)

Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Cette variation de juste valeur entre les autres éléments du résultat global et le résultat financier et la réévaluation de l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) ont un impact symétrique.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe n'a procédé à aucun changement significatif de classification d'instruments financiers et n'a constaté aucun transfert significatif entre différents niveaux de juste valeur.

En avril 2024, Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assorties d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %.

Les instruments de couverture passent d'une position nette active de 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre une position nette passive de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2024 explique l'essentiel des - 23,0 millions d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Cash flow hedge	(23 004)	(18 970)	4 034
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Fair value hedge	(139)	(11 128)	6 990
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Cash flow hedge	(8 200)	(8 200)	
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Fair value hedge	—	11 340	7 357
Instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	2	126	122
Sous-total Instruments dérivés		(31 341)	(26 833)	18 503
<i>dont instruments dérivés - actifs</i>		—	56 965	46 660
<i>dont instruments dérivés - passifs</i>		—	(83 799)	(28 157)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(33 253)	(31 012)	2 240
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	—	(20 259)	126 950
TOTAL		(64 594)	(78 105)	147 693

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2023 était de 4,0 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2024, environ 116 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2023 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce

montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2023 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2024.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2023	31/12/2022
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Cash flow hedge	5 487	4 034	(1 454)
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Fair value hedge	302	6 990	(2 250)
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Fair value hedge	—	7 357	1 573
Instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	(5)	122	342
Sous-total instruments dérivés		5 784	18 503	(1 789)
<i>dont instruments dérivés - actifs</i>		—	46 660	33 731
<i>dont instruments dérivés - passifs</i>		—	(28 157)	(35 522)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	6 630	2 240	(4 390)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	—	126 950	(785)
TOTAL		12 414	147 693	(6 964)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2022 était de - 1,6 million d'euros. Au cours de l'exercice 2023, environ - 374 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2021 a été transférée de la réserve des autres

éléments du résultat global vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2022 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2023.

7.4.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2024, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 35 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-850 millions d'euros au 31 décembre 2024) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en note 6.1.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et aux États-Unis.

Obligations senior portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars

Les obligations senior sur huit ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an émises par Vallourec S.A., qui représentent un montant total de 820 millions de dollars, sont soumises à une période de « non-call » de trois ans. Elles sont garanties par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à des clauses restrictives spécifiques, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) de 550 millions d'euros

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales constituées en France, au Brésil et aux États-Unis qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs.

Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords transverses de privilèges standard (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Il prévoit également le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

En outre, en cas de changement de contrôle, chaque prêteur est en droit d'exiger le remboursement de tout montant en souffrance et l'annulation de ses engagements dans un délai prescrit. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars

Cette ligne de crédit ABL, dont le montant a été augmenté et l'échéance prolongée, bénéficie de sûreté et notamment d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les filiales américaines. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Cette ligne de crédit comprend également une clause de changement de contrôle.

194 millions d'euros de prêts garantis par l'État (« PGE »)

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Cela comprend un changement de contrôle de Vallourec qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce PGE. Par conséquent, au 31 décembre 2024, l'encours des prêts garantis par l'État s'élève à 194 millions d'euros.

Programme d'émission de billets de trésorerie plafonné à 1 milliard d'euros

Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2024, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	2025	2026	2027	2028	À plus de 5 ans	Total
Obligation	59 197	59 197	59 197	59 197	978 552	1 215 341
Billets de trésorerie						
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 931	3 888	185 969	—	—	193 788
Autres emprunts et dettes assimilées	65 993	2 432	2 963	1 992	7 967	81 347
Concours bancaires courants	76 807					76 807
TOTAL	205 928	65 517	248 129	61 189	986 519	1 567 283

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 33 % de son chiffre d'affaires en 2024) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 68,5 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2024. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2024, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales - Risque de change	31/12/2023	31/12/2024
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 535 526	1 007 819
Contrat de change à terme : achats à terme	135 518	100 908
TOTAL	1 671 044	1 108 727

Échéances des contrats au 31 décembre 2024

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 007 819	974 606	33 213	0
Contrat de change à terme : achats à terme	100 908	100 908	0	0
TOTAL	1 108 727	1 075 514	33 213	0

En 2024 les ventes à terme (669 millions d'euros sur les 1 008 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,1 CNY/USD de 7,07 et USD/BRL de 5,57.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2024, comme en 2023, sur une durée moyenne d'environ 10 mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 969,9 millions de dollars US (925,3 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 20,9 millions de livres sterling (25,1 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 1 456 millions de yuan chinois (191,2 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 347,2 millions de pesos mexicains (16,1 millions d'euros) ;

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par l'emprunt obligataire émis par Vallourec S.A. décrit en note 7.1 et des prêts garantis par l'État (PGE) émis par Vallourec S.A.

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient de l'emprunt obligataire de plusieurs millions.

Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
 - les créances clients et comptes rattachés ;
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

- des ventes à terme pour 0,3 million de dollars canadiens (0,2 million d'euros) ;
- des ventes à terme pour 541,6 millions de réaux brésiliens (82,1 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en de dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2024 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assorties d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne les prêts garantis par l'État de 262 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts garantis par l'État s'élève à 194,4 millions d'euros.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 78 millions d'euros (environ 7 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2024.

2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.
3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.
4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision pour dépréciation dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2024, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 126 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit 19 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;

- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2024 s'élevaient à 523 millions d'euros, soit 78 % du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31 décembre 2024	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Brut	425 277	90 924	31 380	15 719	110 370	673 670
Dépréciation	(3 868)	0	(9 539)	0	(19 686)	(33 093)
Total créances clients nettes	421 409	90 924	21 841	15 719	90 684	640 577
Avances et acomptes fournisseurs						30 248
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS						670 825

Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2024 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Vallourec ne détient aucune action propre au 31 décembre 2024.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2024, autrement exposé au risque d'actions.

Note 8 • Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision pour avantages du personnel évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux. L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Retraite	202 798	197 462	13 119	14 313	69 065	61 708	85 728	72 736	370 710	346 219
Engagements de préretraite	12 308	5 386	—	—	—	—	—	—	12 308	5 386
Médailles du travail et avantages médicaux	2 767	1 775	764	934	—	—	3 651	3 149	7 182	5 858
Valeur actualisée de l'obligation	217 873	204 623	13 883	15 247	69 065	61 708	89 379	75 885	390 200	357 463
Juste valeur des actifs du régime	(153 738)	(152 661)	(81)	(108)	(86 313)	(80 144)	(48 029)	(49 980)	(288 161)	(282 893)
Reclassement	—	—	30	49	—	—	—	11	30	60
PROVISION	64 135	51 962	13 832	15 188	(17 248)	(18 436)	41 350	25 916	102 069	74 630

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Évolution de l'obligation										
Au 1^{er} janvier	221 761	217 873	14 835	13 883	66 057	69 065	85 615	89 379	388 268	390 200
Coût des services rendus	2 079	918	768	824	453	615	2 454	2 706	5 754	5 063
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 575	6 486	494	430	3 157	3 102	5 401	5 317	16 627	15 335
Cotisations du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ajustements liés à l'expérience	3 453	1 839	(314)	572	3 325	(2 860)	(179)	(775)	6 285	(1 224)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	—	(1 799)	523	(504)	(676)	(2 303)	(153)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	8 247	(1 621)	600	(169)	937	(6 989)	2 719	(5 042)	12 503	(13 821)
Acquisitions/cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Versement des prestations	(25 445)	(20 989)	(2 018)	(357)	(4 431)	(4 853)	(5 334)	(6 995)	(37 228)	(33 194)
Modification du régime	—	—	(12)	162	—	—	(194)	(8 212)	(206)	(8 050)
Écart de change	—	—	—	—	1 356	3 105	(702)	632	654	3 737
Autres ^(a)	203	117	(470)	(97)	10	—	103	(449)	(154)	(429)
AU 31 DÉCEMBRE	217 873	204 623	13 883	15 248	69 065	61 708	89 379	75 885	390 200	357 464

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Valeur de l'actif	147 605	153 738	1 858	81	87 554	86 312	46 642	48 029	283 659	288 161
Rendement constaté des actifs	14 714	5 923	36	26	952	(5 716)	5 209	3 048	20 911	3 281
Cotisations	—	—	—	—	446	458	277	1 042	723	1 500
Prestations payées	(8 581)	(7 000)	(1 813)	—	(4 431)	(4 853)	(2 576)	(4 838)	(17 401)	(16 691)
Acquisitions, cessions, liquidations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écart de change	—	—	—	1	1 791	3 943	(1 523)	2 699	269	6 643
VALEUR DE L'ACTIF	153 738	152 661	81	108	86 312	80 144	48 029	49 980	288 161	282 894

CHARGE DE L'EXERCICE

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Coût des services rendus	2 079	918	768	824	453	615	2 454	2 706	5 754	5 063
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 575	6 486	494	430	3 157	3 102	5 401	5 317	16 627	15 335
Rendement à long terme des actifs du régime	(5 388)	(4 843)	(68)	(3)	(4 203)	(3 896)	(2 319)	(2 375)	(11 978)	(11 117)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	876	4	11	1	—	—	5	(538)	892	(533)
Coût des services passés	—	—	(12)	162	—	—	(194)	(8 212)	(206)	(8 050)
Gains/(Pertes) de réduction ou liquidation	203	117	(465)	(102)	—	—	(68)	(239)	(330)	(224)
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	5 345	2 682	728	1 312	(593)	(179)	5 279	(3 341)	10 759	474
RENDEMENT CONSTATÉ DES ACTIFS	14 714	5 923	36	26	952	(5 716)	5 209	3 048	20 911	3 281

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Provision/(Actif) à l'ouverture	74 154	64 135	12 977	13 832	(21 397)	(17 248)	38 974	41 350	104 708	102 069
Charge totale de l'exercice	5 345	2 683	728	1 312	(593)	(178)	5 279	(3 341)	10 759	476
Montants reconnus en OCI - Réévaluation	1 499	(867)	305	377	5 623	286	(958)	(6 554)	6 469	(6 758)
Prestations ou contributions aux fonds	(16 863)	(13 989)	(206)	(357)	(446)	(458)	(3 035)	(3 199)	(20 550)	(18 003)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écart de change	—	—	—	—	(435)	(838)	821	(2 340)	385	(3 178)
VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES	—	—	28	24	—	—	269	—	297	24
PROVISION/(ACTIF) À LA CLÔTURE	64 135	51 962	13 832	15 188	(17 248)	(18 436)	41 350	25 916	102 069	74 630

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
AU 31/12/2023				
Taux d'actualisation	3,15 %	3,15 %	4,50 %	de 4,56 % à 9,35 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,15 %	3,15 %	4,50 %	de 0 % à 9,42 %
Augmentation des salaires	de 1,25 % à 2 %	2,50 %	N/A	de 5 % à 7,5 %
AU 31/12/2024				
Taux d'actualisation	3 %	3 %	6 %	de 4,77 % à 11,93 %
Rendement calculé des actifs du régime	3 %	3 %	6 %	de 4,77 % à 11,93 %
Taux d'augmentation des salaires	de 1,25 % à 2 %	3 %	N/A	de 5 % à 7,5 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2024 représentent pour le Groupe des pertes de 1,2 million d'euros (6,2 millions d'euros de pertes en 2023).

Le Groupe prévoit de verser en 2025 un montant de 29,5 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 17,1 millions d'euros en Allemagne, 4,4 millions d'euros au Royaume-Uni, 0,9 million d'euros en France et 0,7 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 316 millions d'euros au 31 décembre 2024 pour des actifs de 283 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

En 2024, une augmentation générale des taux d'actualisation a entraîné une diminution globale des engagements générant des gains actuariels sur l'exercice pour 13,8 millions d'euros.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2024 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 1,5 million d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Le plan a été fermé courant 2016 et les droits gelés.

Au 31 décembre 2024, l'engagement s'élève à 1,5 million d'euros pour un actif de 0,1 million d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	— %	— %	55,82 %	77,17 %	21,37 %	21,15 %
Obligation	— %	99,86 %	37,36 %	— %	78,63 %	78,85 %
Immobilier	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Autres immobilisations financières	100,00 %	0,14 %	6,82 %	22,83 %	— %	— %

Les « Autres » du Royaume Uni concerne du Cash & Index Linked Gilts. En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

Au 31 décembre 2024, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 14,9 millions d'euros de ces engagements.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2024 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 6,6 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilés et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 0,3 million d'euros en 2024 (0,3 million d'euros en 2023). Le Groupe n'a pas payé de cotisation ni 2024, ni en 2023.

Mexique/Indonésie/Arabie saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

Les salariés du Groupe aux États-Unis bénéficient de régimes de retraite constituant des engagements long terme pour le Groupe, partiellement couvert par des actifs.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(30)	35
Taux d'augmentation des salaires	3	(3)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	19	(14)

Note 9 • Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2023			31/12/2024		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	24 016	18 522	5 494	18 851	7 008	11 843
Commandes en carnet - Pertes à terminaison	44 161	—	44 161	10 036	—	10 036
Mesures d'adaptation et restructuration	272 489	119 769	152 720	117 776	71 696	46 080
Risques fiscaux (impôts indirects, taxes, etc.)	11 078	11 069	9	7 369	7 369	—
Provisions environnementales	17 627	16 927	700	27 024	19 398	7 626
Autres immobilisations financières	80 832	34 511	46 321	49 075	41 199	7 876
TOTAL	450 203	200 798	249 405	230 131	146 670	83 461
Au 1^{er} janvier	600 868	246 143	354 725	450 203	200 798	249 405
Dotations	176 593	20 971	155 622	68 883	22 419	46 464
Utilisations	(315 858)	(28 033)	(287 825)	(280 592)	(58 199)	(222 393)
Autres reprises	(16 032)	(3 962)	(12 070)	(4 152)	—	(4 152)
Effet des variations de change	5 815	3 789	2 026	(18 833)	(10 471)	(8 362)
Reclassement et autres variations	(1 183)	(38 110)	36 927	14 622	(7 877)	22 499
AU 31 DÉCEMBRE	450 203	200 798	249 405	230 131	146 670	83 461

9.1 Provisions pour litiges, engagements commerciaux et pertes sur commandes en carnet

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

9.2 Provisions pour mesures d'adaptation et restructuration

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;

- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;

- indemnités pour rupture de contrat versées aux fournisseurs ;

Le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 118 millions d'euros, contre 272 millions d'euros au 31 décembre 2023.

9.3 Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (cf. note 2.8.3).

9.4 Provisions environnementales

Elles couvrent les coûts futurs de décommissionnement de la mine de Pau Branco et autres demandes de réparation liées à l'environnement.

9.5 Autres provisions courantes et non courantes

Au 31 décembre 2024, les autres provisions non courantes concernent principalement :

- les indemnités et pénalités à verser pour réparation des dommages occasionnés suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier 2022 dans la mine de Pau Branco dans l'État du Minas Gerais (Brésil) ;
- les autres coûts liés à la fermeture des sites industriels (coûts de démantèlement, nettoyage...) des sites industriels arrêtés ;
- les remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative ;
- les litiges sociaux.

En 2024, suite à la fermeture de VAD (2023) Montbard (2022), Saint-Saulve (2022) et Déville (2021) seule la forge d'Aulnoye-Aymeries est encore soumise au système européen d'échange de quotas d'émission (EU ETS). Les quotas restants des sites allemands ont été acquis par l'usine française, pour un total 13 773 tonnes de CO₂, auquel vient s'ajouter la propre réserve de Valloirec de 27 344 tonnes de CO₂, l'usine française a donc collecté bien plus que le montant qu'elle devra restituer pour 2024 et 2025.

Note 10 • Actifs destinés à être cédés et périmètre

10.1 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 - Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Les actifs et passifs destinés à être cédés à fin 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2024
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	1 081	1 060
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 081	1 060

10.2 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en note 1.2.3.

	31/12/2023	31/12/2024
Sociétés intégrées globalement	49	52
Co-entreprises	—	—
Entreprises associées	2	2
TOTAL	51	54

Le 1^{er} janvier 2024, les entreprises suivantes ont été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Vam Far East Pte Ltd ;
- Vam Field Service Angola Lda. ;
- Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd.

	Activités	% intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
Europe			
Serimax Angola Ltd	Services	80,00	Royaume-Uni
Serimax Field Joint Coating Ltd	Services	80,00	Royaume-Uni
Serimax Holdings S.A.S.	Services	80,00	France
Serimax Ltd	Services	80,00	Royaume-Uni
Serimax S.A.S.	Services	80,00	France
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	France
Vallourec Oil & Gas UK Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Royaume-Uni
Vallourec S.A.	Holding	100,00	France
Vallourec Services S.A.	Holding	100,00	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,00	France
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	100,00	France
Amérique du Nord			
Serimax North America LLC	Services	80,00	États-Unis
Vallourec Canada Inc.	Ventes de Produits, Services	100,00	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,00	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,00	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,00	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec Digital Solutions	Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Amérique du Sud			
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda	Services	100,00	Brésil
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,00	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,00	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,00	Uruguay
Vallourec Tubos para Industria Ltda	Production et Ventes de Produits, Services	75,00	Brésil

	Activités	% intérêt	Pays
Asie			
Kestrel Wave Investment Ltd	Holding	100,00	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Serimax South East Asia Pte Ltd	Services	80,00	Singapour
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd	Services	80,00	Malaisie
Serimax Saudi Arabia Corp.	Services	80,00	Arabie saoudite
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de produits, Services	75,00	Arabie saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Singapour
Vallourec Changzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,00	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd	Ventes de produits, Services	100,00	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd	Production	80,00	Arabie saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,73	Chine
Vallourec Tubular Services AD	Services	49,00	Émirats arabes unis
Vam Far East	Services	51,00	Singapour
Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Chine
Reste du Monde			
Serimax Australia Pty Ltd	Services	80,00	Australie
Serimax OOO	Services	80,00	Russie
Vallourec Nigeria Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd	Ventes de produits, Services	100,00	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Uganda	Services	100,00	Ouganda
Vam Field Service Angola Lda.	Services	100,00	Angola

Note 11 • Autres informations et événements postérieurs à la clôture

11.1 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte		EY	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS ^(a)						
Émetteur	278	350	278	—	—	690
%	17 %	18 %	24 %	— %	— %	35 %
Filiales intégrées globalement	1 179	1 379	857	—	—	1 254
%	73 %	71 %	74 %	— %	— %	65 %
Sous-total	1 456	1 729	1 135	—	—	1 944
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ^(b)						
Émetteur	75	119	11	—	—	—
%	5 %	6 %	1 %	— %	— %	— %
Filiales intégrées globalement	79	91	15	—	—	—
%	5 %	5 %	1 %	— %	— %	— %
Sous-total	154	210	26	—	—	—
TOTAL	1 611	1 939	1 161	—	—	1 944

(a) Pour EY, pour l'exercice 2024, les honoraires d'audit légal de l'émetteur incluent les frais liés à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

(b) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2024 principalement à la réalisation des diligences effectuées dans le cadre (i) de la mission d'organisme tiers indépendant relative aux informations RSE du rapport de gestion et (ii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

11.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024,

À l'Assemblée Générale de la société Vallourec S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vallourec S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes »

Note 4.2 – « Tests de pertes de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Vallourec South America Tubes » s'élève à 996 millions d'euros (6 402 millions de BRL) dont 33,7 millions d'euros de valeur nette d'écart d'acquisition. Comme indiqué dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec. Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2024 sur l'UGT « Vallourec South America Tubes », à laquelle un écart d'acquisition a été affecté. Les actifs non courants représentent 566 millions d'euros (3 636 millions de BRL), et les actifs courants représentent 430 millions d'euros (2 766 millions de BRL). Les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés notamment : • Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes, • Le taux de croissance à l'infini prend en compte entre autres l'inflation par région et les perspectives de ventes basées sur l'hypothèse de production de Pétrole et Gaz supposée dans le Scénario des Engagements Annoncés (APS) par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2024, • Le groupe a par ailleurs tenu compte des enjeux liés au changement climatique et au développement durable. Nous estimons que l'évaluation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes » constitue un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, et du mode de détermination de la valeur d'utilité qui requiert de la direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations pour prévoir les flux de trésorerie futurs actualisés utilisés dans les tests.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction dans les tests de dépréciation, et • des modalités d'approbation des résultats de ces tests par le conseil d'administration. Nous avons : • examiné le modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT « Vallourec South America Tubes » ; • rapproché la valeur comptable des actifs faisant l'objet des tests de dépréciation aux comptes consolidés ; • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses préparées par la direction pour l'UGT testée avec le budget 2025 et le plan stratégique à cinq ans approuvés par le conseil d'administration ; • vérifié l'exactitude arithmétique des calculs Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation inclus dans l'équipe d'audit : • apprécié le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes aux prévisions de flux de trésorerie, au regard des données internes du Groupe et des données externes sectorielles et macroéconomiques, notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent, en particulier, des investissements dans l'exploration et la production de pétrole et gaz, • les prévisions d'évolution des coûts dans le cadre du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. • effectué nos propres analyses de sensibilité. Nous avons aussi : • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances passées utilisées dans les précédents tests de dépréciation ; • confronté les hypothèses de ventes de tubes avec les hypothèses sectorielles publiques de production de pétrole et gaz. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vallourec S.A. par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 23 mai 2024 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 1^{ère} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 11 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée

7.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

7.3.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	88
Titres de participations	4 856 429	4 856 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 532	1 700 050
TOTAL I	6 557 463	6 556 981
Actif circulant		
Créances d'exploitation	1 249	2 228
Autres créances	690 254	862 245
Valeurs mobilières de placement	366	—
Disponibilités	26	55
Charges constatées d'avance	257	110
Charges à répartir	—	24 737
Écarts de conversion actif	1	20 931
Total II	692 153	910 305
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	7 249 616	7 467 286

Passif

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 745	4 762
Primes	3 959 379	3 959 363
Ecart de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	722 398	1 877 461
Résultat de l'exercice	1 155 062	518 019
Total I	5 928 104	6 446 125
Provisions pour risques et charges	610	25
Dettes financières	1 312 026	1 012 384
Dettes d'exploitation	3 016	4 356
Autres dettes	5 860	4 396
Ecarts de conversion	—	—
Total II	1 321 511	1 021 161
TOTAL DU PASSIF (I+II)	7 249 616	7 467 286

7.3.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	4 534	7 055
Reprises sur provisions, transferts de charges	479	594
Autres produits d'exploitation	—	362
Services extérieurs	(7 133)	(10 668)
Impôts taxes et versements assimilés	(345)	(434)
Charges de personnel :	(4 138)	(6 046)
Salaires :	(1 261)	(2 429)
Cotisations sociales	(2 876)	(3 617)
Autres	(1 061)	(2 100)
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	25
Résultat d'exploitation	(7 664)	(11 262)
Produits financiers	1 263 151	600 507
Revenus des titres	250 000	459 866
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	112 035	112 342
Autres intérêts et produits assimilés	14 085	28 159
Différences positives de change	22	124
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	887 009	16
Charges financières	(102 309)	(73 642)
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(9)	—
Intérêts et charges assimilées	(102 284)	(73 534)
Différences négatives de change	(16)	(108)
Résultat financier	1 160 842	526 865
Résultat courant avant impôt	1 153 178	515 603
Produits exceptionnels	—	—
Charges exceptionnelles	—	—
Résultat exceptionnel	—	—
Impôts sur les bénéfices	1 884	2 415
RÉSULTAT NET	1 155 062	518 018

7.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 7 467 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un gain de 518 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A - Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Faits caractéristiques

FINALISATION DU REFINANCEMENT DE LA DETTE ET DES LIQUIDITÉS

En avril 2024, Vallourec a réalisé une opération de refinancement global qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur cinq ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit adossée à des actifs (asset-backed lending facility, ABL) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars et prolongée sur 5 ans aux États-Unis ;
- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux de 8,5 % par an à échéance 2026 ;
- remboursement d'environ 68 millions d'euros des 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État au moment de la réalisation de l'opération.

Le succès de cette opération de refinancement renforce la position financière de Vallourec et améliore durablement sa génération de trésorerie. Le Groupe bénéficiera ainsi d'une meilleure visibilité et d'une plus grande flexibilité financière au cours des prochaines années.

De plus, Vallourec maintient désormais des notations de crédit auprès des trois principales agences de notation. Depuis l'annonce du plan New Vallourec, S&P a relevé pour la quatrième fois la notation crédit du Groupe, qui s'établit désormais à BB+, perspective stable. Moody's et Fitch notent désormais Vallourec Ba2, perspective positive, et BB+, perspective positive.

ARCELORMITTAL DEVIENT L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE DE VALLOUREC

En mars 2024, Vallourec a annoncé qu'ArcelorMittal avait conclu un accord pour acheter la participation de 28,4 % des droits de vote et 27,5 % du capital détenue par Apollo dans Vallourec (65 243 206 actions), à un prix de 14,64 € par action, pour un montant total d'achat de 955 millions d'euros. Cette étape a marqué la fin de la restructuration financière de Vallourec initiée en 2021, lorsque Apollo est devenu l'actionnaire de référence du Groupe.

Le 6 août 2024, le Groupe a annoncé la réalisation de l'acquisition.

La prise de participation de cet acteur industriel international de référence témoigne de l'ampleur du redressement opérationnel réussi en deux ans, ainsi que des perspectives robustes pour l'activité des tubes sans soudure premium lors des années à venir.

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

B - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de brevets de marques chiffré à 414 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;

- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participations Vallourec Tubes à hauteur de 4 856 millions d'euros.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2024, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent l'intégralité des participations du Groupe Vallourec, sont testés en comparant la valeur nette comptable des titres à la valeur recouvrable déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ce test repose sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser les tests de dépréciation de ses filiales. Cela implique l'utilisation de la valeur d'utilité, calculée à partir des flux de trésorerie attendus. Ces flux sont estimés sur la base du plan stratégique du groupe pour les cinq premières années, et enfin, d'une valeur terminale

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les surplus d'actions non affectées à des plans définis sont classés en immobilisations financières.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution

d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-value latente.

Provisions pour risques et charges

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et

- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C - Notes relatives aux postes de bilan

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Les valeurs nettes des postes de l'actif immobilisé ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

Actif immobilisé – Valeurs nettes	31/12/2023	Entrées/ Dotations	Sorties/ Reprises	31/12/2024	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	414	-	-	414	-	-
Marques	414	-	-	414	-	-
Immobilisations corporelles	88	-	-	88	-	-
Terrains	88	-	-	88	-	-
Titres de participations	4 856 429	-	-	4 856 429	-	-
Titres de participations	4 856 429	-	-	4 856 429	-	-
Provision titres de participation	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés et actions propres	-	-	-	-	-	-
Créances, prêts, autres	1 700 532	20	502	1 700 050	-	-
Prêts	1 700 502	-	502	1 700 000	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
Autres créances	30	20	-	50	-	-
TOTAUX	6 557 463	20	502	6 556 982	-	-

TITRES DE PARTICIPATION

L'évaluation réalisée au 31. décembre 2024 ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation des titres Vallourec Tubes.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2025.

2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

SICAV ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec S.A. ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Entrées	Sorties	31/12/2024
Actions propres	366	-	366	-
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	366	-	366	-

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

3. État des créances et des dettes

Créances	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute	Valeur brute
Créances & prêts des immobilisations financières	1 700 000		1 700 000	1 700 000	
Créances d'exploitation	2 228	—	1 616	2 228	—
Créances clients & comptes rattachés	1 440		1 440	1 440	
Autres créances d'exploitation	612	—		612	
Fournisseurs débiteurs / Acomptes	176		176	176	
Autres créances	862 245	—	858 816	862 245	—
État – Impôt sur les sociétés	3 429	—		3 429	—
Avance trésorerie intragroupe	858 816		858 816	858 816	—
TOTAUX	2 564 473	—	2 560 431	2 564 473	—

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	1 012 384	21 257	—	21 257	201 831	789 296
Emprunts obligataires non convertibles	789 296		—	—		789 296
Emprunts obligataires convertibles	—		—	—	—	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	21 257	21 257	—	21 257		
Emprunts et dettes financières diverses	201 831		—	—	201 831	
Dettes d'exploitation	4 356	3 285	282	4 356	—	—
Dettes fournisseurs	2 694	1 929	282	2 694		
Dettes fiscales & sociales	1 662	1 357		1 662		
Autres dettes	4 396	1 934	2 458	4 396	—	—
Autres dettes hors exploitation	4 396	1 934	2 458	4 396		
TOTAUX	1 021 137	26 476	2 740	30 009	201 831	789 296

Prêts accordés au cours de l'exercice : bond \$820m.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : PGE remboursé à hauteur de 68 Millions d'euros.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires

Emprunt obligatoire (en milliers d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2024
Emprunt obligatoire – avril 2024 (USD 820 Millions)	820 000	Avril-32	7,500 %	789 296
TOTAL	820 000			789 296

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis un emprunt obligatoire non assorti de sûreté d'un montant nominal de 820 millions de dollars, à échéance à 2032, avec un coupon fixe à 7,5 % par an. Cet emprunt obligatoire sur huit ans, soumis à une période de « non-call » de trois ans, est garanti par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à certaines clauses restrictives, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une

dégradation de la notation de crédit de celle-ci. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des conditions tarifaires spécifiques. Chaque année, jusqu'à 10 % du montant en principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

En milliers d'euros	Montant nominal	Montant du principal restant dû	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2024
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021 ^(a)	262 000	194 400	Juin-27	1,837 %	194 400
TOTAL	262 000	194 400			194 400

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie).

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Cela comprend un changement de contrôle de Vallourec qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce PGE. Par conséquent, au 31 décembre 2024, l'encours des prêts garantis par l'État s'élève à 194 millions d'euros.

Ligne de crédit et covenant bancaire

La ligne de crédit confirmée de 550 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») est testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant la clôture. Ainsi, le covenant est respecté au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Suite au refinancement de Vallourec, mis en place en avril 2024, la ligne de crédit de Vallourec S.A. (550 millions d'euros) est tirée au 31 décembre 2024 et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, le Groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. n'a procédé à aucune émission au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

4. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Les frais d'émission d'emprunts, ci-dessous, sont annoncés en Euros.

En euros	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Frais d'émission du BOND	—	19 166 188	1 663 311	17 502 877
Frais d'émission RCF	—	8 396 552	1 162 741	7 233 811
TOTAL	—	27 562 741	2 826 052	24 736 688

5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2022	228 928 428	4 636	1 657 926	3 106 155	4 768 717
Affectation du résultat 2022	-	-	(1 657 926)	1 657 926	-
Augmentation de capital	-	110	-	4 218	4 328
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2023	-	-	1 155 062	-	1 155 062
Variation	-	110	(502 864)	1 662 144	1 159 390
Situation au 31/12/2023	237 271 828	4 746	1 155 062	4 768 299	5 928 107
Affectation du résultat 2023	-	-	(1 155 062)	1 155 062	-
Augmentation de capital	-	16	-	(16)	-
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2024	-	-	518 019	-	518 019
Variation	-	16	(637 043)	1 155 045	518 019
SITUATION AU 31/12/2024	238 084 623	4 762	518 019	5 923 344	6 446 125

Le capital de Vallourec est composé de 233 917 225 actions ordinaires et de 4 167 398 actions de préférence au nominal de 0,02 euros entièrement libéré.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(En euros, sauf le nombre d'actions en unités)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social <i>(en euros)</i>
Capital social au 31 décembre 2023	237 271 828	0,02	4 745 437
Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions nouvelles	812 795	0,02	16 256
Augmentation de capital	—	—	—
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	238 084 623	0,02	4 761 693

Les capitaux propres s'établissent à 6 446 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 5 928 millions au 31 décembre 2023.

6. Actionnariat salarié

Certains membres de la direction et salariés bénéficient de plans de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance dont les conditions d'acquisition sont liées à des critères de performance. Vallourec gère également des plans d'actionnariat réservés à ses salariés.

Ces plans sont évalués à l'aide d'un modèle binomial de projection des cours de l'action et sont détaillés ci-dessous.

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du Groupe.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15 avril 2015	18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018
Date de maturité	15 avril 2019	18 mai 2020	18 mai 2021	15 juin 2022
Date d'expiration	15 avril 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	15 juin 2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	04 juin 2022
Date de maturité	17 juin 2023	15 juin 2024	13 octobre 2025	04 juin 2026
Date d'expiration	17 juin 2027	15 juin 2030	13 octobre 2031	04 juin 2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2023	2024
Options en circulation au 1^{er} janvier	295 174	209 595
Options exercées	—	—
Options devenues caduques	(6 328)	(5 620)
Options radiées	(79 251)	(48 711)
Options distribuées sur l'exercice	—	—
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	209 595	155 264
Dont options pouvant être exercées	12 440	26 629

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2024, le prix d'exercice moyen des actions est de 22,44 euros.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2024 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix

d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date d'attribution	15-juin-20	13-oct.-21	4-juin-22	17-nov.-23	14-nov.-24
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans
Durée de conservation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(b)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	64 747	289 396	231 410	371 950	343 700

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(b) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(c) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;
- 25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.

(e) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 171 850 ;
- 25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 978 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 972.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2023	2024
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	578 087	839 022
Actions livrées sur l'année	(41 215)	(173 939)
Superperformance	—	—
Actions annulées	(69 800)	(149 753)
Actions attribuées sur l'année	371 950	343 700
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	839 022	859 030

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2023	Plan 2024
Prix de l'action à la date d'attribution	13,18€	15,11 €
Taux sans risque ^(b)	3,15%	2,33%
Taux de dividendes ^(c)	0 % en 2024 et 9,00 % en 2025	6 % en 2025 et 9 % en 2026
	Condition de présence uniquement : 11,98 €	Condition de présence uniquement : 12,98 €
Juste valeur de l'action	Condition de cours 16,19 € : 7,56 €	Condition de cours 16,19 € : 8,55 €
	Condition de cours 20,22 € : 4,87 €	Condition de cours 20,22 € : 3,91 €
NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	371 950	343 700

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plans

Au cours de l'exercice 2024, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux Plans d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

PLAN MEP DU 18 MARS 2024

Le plan MEP du 18 mars 2024 attribue 117 348 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 3 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	15,69 €	15,69 €	15,69 €
Durée d'acquisition	0,52 an	0,94 an	1,39 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	37,50 %	37,50 %	37,50 %
Taux sans risque ^(c)	2,47 %	2,47 %	2,47 %
Taux de dividendes ^(d)	0% en 2024 et 9% en 2025 et 2026	0% en 2024 et 9% en 2025 et 2026	0% en 2024 et 9% en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action ^(e)	€12,63	8,42 €	3,62 €
Nombre d'actions attribuées	54 912	54 909	7 527

(a) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,52 an, 0,94 an et 1,39 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 23 mai 2024, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 0.10 euros, 1,25 euro et 1,30 euro.

PLAN MEP DU 24 MAI 2024

Le plan MEP du 24 mai 2024 attribue 74 838 actions de performance gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	16,65 €	16,65 €
Durée d'acquisition	0,15 an	0,91 an
Conditions de performance ^(a)	Yes	Yes
Volatilité ^(b)	34,50%	34,50%
Taux sans risque ^(c)	3,12%	3,12%
Taux de dividendes ^(d)	0% in 2024 and 9% in 2025 and 2026	0% in 2024 and 9% in 2025 and 2026
Juste valeur de l'action	16,00 €	10,56 €
Nombre d'actions attribuées	37 419	37 419

(a) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,15 an et 0,91 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 26 JUIN 2024

Le 26 juin 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 26 juin 2024 attribue 162 975 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 27 900 actions ordinaires et 135 075 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	14,81 €	14,81 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	27,00%	33,00%
Taux sans risque ^(c)	3,48 %	3,18 %
Taux de dividendes ^(d)	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	13,26 €	11,05 €
Nombre d'actions attribuées	13 950	13 950

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	14,81 €	14,81 €	14,81 €
Durée d'acquisition	0,31 an	1,09 an	1,47 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	33,00 %	33,00 %	33,00 %
Taux sans risque ^(c)	3,18 %	3,18 %	3,18 %
Taux de dividendes ^(d)	0% in 2024 and 9% in 2025 and 2026	0% in 2024 and 9% in 2025 and 2026	0% in 2024 and 9% in 2025 and 2026
Juste valeur de l'action	12,58 €	6,99 €	2,50 €
Nombre d'actions attribuées	39 363	90 212	5 500

(a) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,31 an, 1,09 an et 1,47 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 10 AOÛT 2024

Le 10 août 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 10 août 2024 attribue 1 286 000 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 593 000 actions ordinaires et 693 000 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	13,45 €	13,45 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	25,90%	31,90%
Taux sans risque ^(c)	3,15%	2,77%
Taux de dividendes ^(d)	9%	9%
Juste valeur de l'action	11,81 €	9,58 €
Nombre d'actions attribuées	296 500	296 500

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	13,45 €
Durée d'acquisition	1,21 an
Conditions de performance ^(a)	Oui
Volatilité ^(b)	29,60%
Taux sans risque ^(c)	2,79%
Taux de dividendes ^(d)	9%
Juste valeur de l'action	4,01 €
Nombre d'actions attribuées	693 000

(a) Les actions de performance des tranches 3 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 1,21 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le 2 septembre 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 2 septembre 2024 attribue 88 348 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 29 413 actions ordinaires et 58 935 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1.1	Tranche 1.2
Prix de l'action à la date d'attribution	14,43 €	14,43 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	26,20%	30,90%
Taux sans risque ^(c)	3,09%	2,76%
Taux de dividendes ^(d)	9%	9%
Juste valeur de l'action	12,91 €	10,68 €
Nombre d'actions attribuées	14 707	14 706

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	14,43 €	14,43 €
Durée d'acquisition	0,74 an	1,11 an
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	28,30%	28,30%
Taux sans risque ^(c)	2,79%	2,79%
Taux de dividendes ^(d)	9%	9%
Juste valeur de l'action	5,10 €	1,08 €
Nombre d'actions attribuées	55 305	3 630

(a) Les actions de performance des tranches 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,74 an et 1,11 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 16 DECEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024, le Groupe VALLOUREC a décidé de la création d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Le plan « MEP » du 16 décembre 2024 attribue 15 600 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 enveloppes : 5 200 actions ordinaires et 10 400 actions de préférence.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	16,54 €	16,54 €
Durée d'acquisition	1 an	2 ans
Conditions de performance ^(a)	Oui	Oui
Volatilité ^(b)	25,50%	27,70%
Taux sans risque ^(c)	2,57%	2,53%
Taux de dividendes ^(d)	6% in 2025 9% in 2026	6% in 2025 9% in 2026
Juste valeur de l'action	15,49 €	13,59 €
Nombre d'actions attribuées	2 600	2 600

(a) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 €.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuares).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	16,54 €
Durée d'acquisition	0,85 an
Conditions de performance ^(a)	Oui
Volatilité ^(b)	24,90%
Taux sans risque ^(c)	2,52%
Taux de dividendes ^(d)	6% in 2025 9% in 2026
Juste valeur de l'action	3,97 €
Nombre d'actions attribuées	10 400

(a) Les actions de performance des tranches 3 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 20,22 euros sur 90 jours sur une période de 5 ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 0,85 an.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuares).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan Management Equity Plan 2024 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2024	1 308 762	1 920 611
Actions livrées sur l'année	(272 198)	4 350 542
Actions annulées	(158 839)	(2 590 147)
Actions de performance converties		(3 701 686)
Actions attribuées sur l'année	655 513	1 089 596
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 533 238	1 068 916

7. Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2024
Provisions pour perte de change	1	—	1	—
Provisions pour départ à la retraite	—	—	—	—
Provisions retraite complémentaire	—	—	—	—
Provisions pour charges actions de performance	594	—	594	—
Provisions contentieux	15	25	15	25
TOTAL	610	25	610	25
Dont comptabilisés en exploitation	—	—	594	—
Dont comptabilisés en financier	—	—	16	—

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2024, est à 0 contre 0 euros au 31 décembre 2023.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2024, est de 0.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0. Les engagements non reconnus au bilan correspondraient à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. peut avoir recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

En avril 2024, Vallourec a réalisé une opération importante de refinancement global qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Un des éléments est l'émission d'obligations senior sur huit ans ayant pour intérêt un taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars et également la mise en place d'un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. Ce cross-currency swap est composé de six opérations ayant pour but de convertir l'obligation senior de 820 millions de dollars en euros pour un montant de 768m d'euros.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2024, Vallourec S.A. n'a pas d'exposition significative au risque de change et n'a pas contracté d'instrument de couverture du risque de change.

D - Notes relatives aux postes du compte de résultat

8. Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 7,3 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 19,2 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

9. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : 73,6 millions d'euros.

Produits financiers : 600 millions d'euros.

10. Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 527 millions d'euros.

	31/12/2023	31/12/2024
Produits financiers ^(a)	126 119	140 501
Charges d'intérêts	(102 284)	(73 534)
Coût financier net	23 836	66 967
Variation des provisions sur titres de participation	887 001	16
Autres charges et produits financiers ^(b)	250 006	459 882
RÉSULTAT FINANCIER	1 160 842	526 866

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

(b) Dont 460 millions d'euros correspondant aux dividendes à recevoir de Vallourec Tubes SAS.

11. Résultat exceptionnel

Néant.

E - Autres informations

12. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société fin 2024 est constitué d'une personne.

13. Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2024, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Umbilicals, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil & Gas France, Vallourec Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2024. Le déficit reportable sur cet exercice est de 108 033 511 euros.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2023	Montant (base) au 31/12/2024
Accroissement		
Allègements	197	10
Provision pour retraite	10	10
Provision pour actionnariat salarié	187	—
Provision pour congés payés	—	—
Provision taxe sur les véhicules de tourisme	—	—

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	515 603	—	515 603
Exceptionnel	—	—	—
Sous-total	515 603	—	515 603
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	—	(7 733)	7 733
Résultat lié à l'intégration fiscale	—	10 148	(10 148)
TOTAL VALLOUREC	515 603	2 415	518 019

14. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,858 million d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

15. Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;
- location longue durée véhicule : 9 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

16. Événement postérieur à la clôture

Néant.

17. Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2024

Sociétés <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes										
12, rue de la Verrerie, 92190 Meudon	622 643 175	2 368 570	100 %	4 856 429	4 856 429	2 558 542		70 165	463 033	-

18. Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros, sauf nombre d'actions et effectif	2020	2021	2022	2023	31/12/2024
CAPITAL					
Capital social	228 994	4 578 569	4 635 552	4 745 437	4 761 692
Nombre d'actions ordinaires existantes	11 449 694	228 928 428	231 777 627	237 271 828	233 875 005
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer :	—				
• par conversion d'obligations					
• par exercice de droits de souscription		—	—	—	—
• par remboursement d'obligations					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 706 419	2 932 804	2 086 313	4 533 997	7 055 284
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(88 504 562)	66 001 676	(4 174 959)	265 698 949	515 017 730
Impôts sur les bénéfices	56 340	35 360	172 726	1 883 837	2 415 418
Participation des salariés due au titre de l'exercice	—	—			
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(3 093 523 915)	510 763 663	1 657 926 018	1 155 062 178	518 018 604
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	(7,73)	0,29	(0,02)	1,13	2,21
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(270,18)	2,23	7,15	4,87	2,21
Dividende attribué à chaque action existante	—	—	—	—	—
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	3	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 532 830	2 359 910	3 679 977	1 261 389	2 428 878
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 102 907	1 330 544	1 448 593	2 789 959	3 821 737

7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Vallourec S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vallourec S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes

Notes B « Principes comptables - Titres de participation » et C.1 « Mouvements de l'actif immobilisé »

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 4 856 millions d'euros. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes SAS qui porte l'intégralité des participations du groupe Vallourec. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles à 1 700 millions d'euros. Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note B de l'annexe aux comptes annuels, la société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable. De la même manière, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les cinq premières années et d'une valeur terminale. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2024 par la société, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation des titres de la société Vallourec Tubes SAS à la clôture de l'exercice. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes SAS constitue un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes annuels de la société, et du mode de détermination de la valeur d'utilité de ces titres qui requiert de la part de la direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes SAS, et • des modalités d'approbation des résultats de ce test par le conseil d'administration. Nous avons également : • examiné le modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et des créances rattachées. • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation établies par la société avec le budget 2025, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction issues du plan d'affaire. • vérifié l'exactitude arithmétique des calculs. Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation inclus dans l'équipe d'audit : • apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent, en particulier, des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, • les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. • effectué nos propres analyses de sensibilité. • Nous avons aussi : • analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, • vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vallourec S.A. par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 23 mai 2024 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 11 mars 2025

KPMG S.A.
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée



CHAPITRE 8

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	Personnes responsables	402	8.4	Tables de concordance et informations incluses par référence	405
8.1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	402	8.4.1	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	405
8.1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	402	8.4.2	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel	409
8.1.3	Responsable juridique du Groupe	402	8.4.3	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'Administration	410
8.1.4	Responsable de la communication de l'information financière	402	8.4.4	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration	412
8.2	Contrôleurs légaux des comptes	403	8.4.5	Informations incluses par référence	414
	Commissaires aux comptes titulaires	403	8.5	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	414
8.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	403			

8.1 Personnes responsables

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Philippe Guillemot

Président-directeur Général de Vallourec (ci-après « **Vallourec** », « **la Société** » ou « **le Groupe** »)

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 405 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.4.1) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Meudon, le 26 mars 2025

Le Président-directeur Général

Philippe Guillemot

8.1.3 Responsable juridique du Groupe

Mme Sarah Dib

Secrétaire Générale du Groupe

Vallourec

12, rue de la Verrerie

92190 Meudon – France

E-mail : sarah.dib@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.1.4 Responsable de la communication de l'information financière

M. Connor Lynagh

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

12, rue de la Verrerie

92190 Meudon – France

E-mail : connor.lynagh@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

M. Philippe Grandclerc

Tour Egho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 23 mai 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 a renouvelé le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Société Ernst & YOUNG ET AUTRES

représentée par :

Mme May Kassis-Morin

Tour First – 1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 – France

Date de début du premier mandat : 23 mai 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 a nommé la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

8.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)

L'article L. 225-102-3 du Code de commerce ⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de Vallourec est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les sociétés extractives de Vallourec telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels Vallourec exerce ses activités, en en détaillant le montant total, le montant total par type de paiement et le montant total par projet.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de Vallourec S.A.

DÉFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

- **Sociétés Extractives** : Vallourec S.A. et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole et de gaz naturel notamment, consolidée par Vallourec S.A. par intégration globale.
- **Paiement** : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou à sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature.

Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** : impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts ou taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.

- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite d'activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de partage de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Gouvernement** : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou territoire, ou toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.
- **Projet** : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou des accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet.

⁽¹⁾ L'article L. 225-102-3 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements effectués pour leurs activités extractives par les Sociétés Extractives se trouvant être en position d’opérateur de Projet, au profit des Gouvernements des pays ou territoires où elles exercent leurs activités, tels qu’ils figurent dans les comptes de ces Sociétés Extractives.

En 2024, le Groupe a, au titre des impôts et taxes dus pour l’exploitation de sa mine de Pau Branco, dans l’État de Minas Gerais, effectué les paiements suivant :

Société du groupe Vallourec concernée	Projet concerné	Motif du paiement	Gouvernement concerné	Montant
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur la compensation financière pour l’exploration des ressources minières – CFEM (« Compensação Financeira pela Exploração Mineral – CFEM »)	Gouvernement fédéral du Brésil	8 462 990 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur le contrôle fiscal, la surveillance et l’inspection des activités de recherche, d’exploitation minière, d’exploration et d’utilisation des ressources minières – TFRM (« Taxas de Fiscalização sobre Recursos Minerais – TFRM »)	Gouvernement fédéral du Brésil	2 669 263 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Impôt sur le revenu – IR	Gouvernement fédéral du Brésil	11 106 345 €

8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.4.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1. Personnes responsables	8.1.1	402
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1.2	402
1.3. Déclaration ou rapport d'expert	n/a	n/a
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	-	1
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.2	403
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été reconduits durant la période couverte	n/a	n/a
3. Facteurs de risques		
3.1. Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	3.1.1	178 à 180
3.2. Risques opérationnels	3.1.2	180 à 182
3.3. Risques juridiques et fiscaux	3.1.3	182 à 184
3.4. Risques financiers et de marché	3.1.4	184 à 187
4. Informations concernant la Société		
4.1. Raison sociale et nom commercial	5.1.1	268
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	5.1.2	268
4.3. Date de constitution et durée de vie	5.1.3	268
4.4. Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	5.1.1, 5.1.2	268
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	Profil, 1.1, 1.3.1, 7.1.6 note 2.1	4, 6, 14 à 20, 33 à 38, 317
5.1.2. Nouveaux produits et/ou services	1.2.3	30 à 32
5.2. Principaux marchés	Profil, 1 (Introduction), 1.1.1, 1.2.1, 1.3.1, 7.1.6 note 2.1	4, 6, 14, 21 à 25, 33 à 38, 317
5.3. Événements importants dans le développement des activités	Profil, 1.1.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.4, 7.1.6 note 1.3	3, 14 à 16, 25 à 29, 30 à 33, 39 à 42, 316
5.4. Stratégie et objectifs	Profil, 1.1.1, 1.1.2.3, 1.1.3, 1.2, 2 (Introduction)	2-3, 7, 16, 19, 20, 21 à 33, 49 à 53
5.5. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2.3, 3.1.1.1 à 3.1.1.5, 3.1.2.1	30 à 33, 178-179, 180
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration sur la position concurrentielle	1.3.1.1.4, 1.3.1.2.3	36-37
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	6.1.2.3	300-301
5.7.2. Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	6.1.2.3	301
5.7.3. Coentreprises et entreprises dans lesquelles la Société détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	7.1.6 notes 5 et note 10.2	336 à 338, 369-370
5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation, des immobilisations corporelles	2.1, 3.1.2.3, 7.1.6 note 4.2	63 à 105, 181, 331

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
6. Structure organisationnelle		
6.1. Description sommaire du Groupe	1.2.2, 5.7	25 à 29, 290
6.2. Liste des filiales importantes	1.2.2.1.2, 5.7.1, 7.1.6 note 10.2, 7.3.3 note E17	26 à 28, 290, 369-370, 393
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière		
7.1.1. Évolution et résultat des activités, évolution de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	Profil, 1.1.3, 6.1, 6.3, 7.1.1 à 7.1.4, 7.1.6 notes 2.1 à 2.3, 7.3.1, 7.3.2, 7.3.3 note D8 à D11	3 à 5, 7, 10, 20, 294 à 302, 304, 308 à 311, 318 à 321, 375, 376, 391-392
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	Profil, 1.1.2.2, 1.1.2.3.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.4.1.7, 1.4.2, 3.2.2.6.3, 6.2	3, 6-7, 17-18, 20, 21 à 24, 25 à 29, 30 à 33, 41-42, 193, 303
7.2. Résultats d'exploitation		
7.2.1. Facteurs importants, événements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	Profil, 1.2.2, 1.4.1, 7.1.6 notes 1.3 et 2.6	3, 6, 25 à 29, 39 à 42, 316, 322
7.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Profil, 7.1.6 notes 2.3 et 2.6	3, 320-321, 322
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux	6.1.2.5, 7.1.4, 7.1.5, 7.1.6 note 6.1, 7.3.1, 7.3.3 note C5	302, 311, 312, 339, 375, 382
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	Profil, 6.1.2, 7.1.3, 7.1.6 notes 7.1.7 et 7.1.8	3, 300 à 302, 310, 353
8.3. Besoins de financement et structure de financement	Profil, 1.1.1, 1.4.1.1, 5.2.6.2 à 5.2.6.3, 6.1.2.1, 6.1.2.4, 7.1.4, 7.1.6 notes 2.8, 7.1 et 7.2, 7.3.3 notes A et C3	3, 16, 39, 278, 300, 301-302, 311, 323, 349 à 353, 354, 376-377, 379 à 381
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	7.1.6 notes 7.1.1 et 7.1.3, 7.3.3 note C3	350, 379 à 381
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	7.1.6 notes 7.1, 7.3.3 note C3	349 à 352, 379 à 381
9. Environnement réglementaire		
9.1. Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer de manière significative sur les activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités	1.2.3.1.5, 2.1.3.2 à 2.1.3.3, 3.1.2.2, 3.2.2.6.1	33, 80-81, 180-181, 192
10. Informations sur les tendances		
10.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document d'enregistrement	1.4.2	42
10.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives au moins pour l'exercice en cours	Profil, 1.2.2, 1.4.1, 1.4.2, 6.2.1	3, 25 à 29, 39 à 42, 303
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	6.2.1	303
11.2. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	6.2.2	303
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	6.2.2	303

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction Générale		
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	1.4.1.5.2, 4.2.1.1, 4.2.2	40, 203 à 222, 230 à 232
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	4.2.1.1.3, 4.2.1.1.4, 4.2.1.2.2, 4.2.1.2.4, 4.2.1.2.5, 4.4.1, 4.4.5	207, 208, 223, 224, 225, 261, 262-263
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	4.3.2, 7.1.6 note 5.3	239 à 245, 338
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.2.3.1, 7.1.6 notes 5.3, 8 et 9, 7.3.3 note C7	243, 338, 363 à 367, 391
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.6	205, 210 à 221
14.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.4.2.2, 4.5	262, 265
14.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	3.2.3.3, 4.2.1.1.1, 4.2.1.2.5, 4.2.1.3.2, 4.2.1.3.3	195, 205, 224 à 227, 228-229
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1	202
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.1.1.2	206
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	Profil, 2.2.1, 6.1.1.4, 7.1.6 note 2.3, 7.3.3 note E12	4, 106 à 114, 298, 321, 392
15.2. Participations au capital, options, attribution d'actions de performance des personnes visées au 12.1	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.6, 4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.3.3.1.1, 4.3.3.2, 4.3.3.2, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	205, 210 à 221, 243, 244-245, 248 à 254, 260, 339 à 347, 383 à 390
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	2.2.2.4, 4.3.3.2, 7.1.6 note 1.3, 7.3.3 note C6	121-122, 248 à 260, 316, 383 à 390
16. Principaux actionnaires		
16.1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	1.4.1.3, 5.3.1	40, 279 à 282
16.2. Existence de droits de vote différents	4.4.7, 5.1.8	263, 269
16.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect	5.3.2, 5.3.3.3	283
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	n/a	n/a
17. Transactions avec les parties liées		
17.1. Détail des transactions avec des parties liées	7.1.6 notes 5.1 et 5.2, 7.3.3 note D9	337-338, 391
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
18.1. Informations financières historiques		
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	7	308 à 398
18.1.2. Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3. Normes comptables	7.1.6 note 1.1, 7.3.3 note B	314, 377
18.1.4. Changement de référentiel comptable	n/a	n/a
18.1.5. Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	7	308 à 398
18.1.6. États financiers consolidés	7.1	308 à 370
18.1.7. Date des dernières informations financières	7	308 à 398

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1. Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n/a	n/a
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	7.2, 7.4	371 à 374, 395 à 398
18.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	Chapitre 2 Annexe 3	149 à 153
18.3.3. Informations financières non tirées des états financiers audités	n/a	n/a
18.4. Informations financières pro forma		
18.4.1. Modification significative des valeurs brutes	n/a	n/a
18.5. Politique en matière de dividendes		
18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	5.1.7, 5.5	268, 286-287
18.5.2. Montant du dividende par action	5.5.1	286
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1. Procédures significatives	7.1.6 notes 2.8.3 et 9, 7.3.3 note C7	324, 367-368, 391
18.7. Changement significatif de la situation financière depuis la clôture		
18.7.1. Description	1.4.2, 7.1.6 note 11.2, 7.3.3 note E16	42, 370, 393
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social		
19.1.1. Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.2, 7.1.6 note 6.1	270, 339
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	5.2.6	278
19.1.3. Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	5.2.4	275-276
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.3.2.1, 5.2.6.1, 7.3.3 note C2	273, 278, 379
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.4.6, 5.2.3.1	263, 271 à 273
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	n/a	n/a
19.1.7. Historique du capital social	5.2.5	277
19.2. Actes constitutifs et statuts		
19.2.1. Registre et objet social	5.1.2, 5.1.4	268
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	4.4.7, 5.1.8	263, 269
19.2.3. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	n/a	n/a
20. Contrats importants		
20.1. Résumé de chaque contrat important	n/a	n/a
21. Documents disponibles		
21.1. Déclaration sur les documents pouvant être consultés	5.1.5, 5.6.1	268, 287

8.4.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel <i>Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF</i>	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Comptes annuels de la Société	7.3	375 à 394
2. Comptes consolidés du Groupe	7.1	308 à 370
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.4	395 à 398
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.2	371 à 374
5. Rapport de gestion	Cf. table de concordance du rapport de gestion	410-411
6. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	8.1.2	402
7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table du rapport sur le gouvernement d'entreprise	412-413
8. Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité	Annexe 3 du chapitre 2	149 à 153

8.4.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'Administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Situation et activité de la société			
Code de commerce Articles L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26	Situation de la Société et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	Profil, 6.1, 6.3, 7.1.1 à 7.1.5, 7.3.1, 7.3.2	3, 6-7, 294 à 302, 304, 308 à 312, 375-376
Code de commerce Article L. 232-1, II	Indicateurs clés de performance de nature financière	Profil, 7.1.1 à 7.1.5, 7.3.1 à 7.3.2	4, 10, 308 à 312, 375-376
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	1.4.2, 7.1.6 note 11.2, 7.3.3 note E16	42, 370, 393
Code de commerce Article L. 232-1, II	Succursales existantes	1.2.2.2.3	29
Code de commerce Article L. 233-6 al. 1	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19	Aliénation des participations croisées	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	Profil, 1.1.2.3.2, 1.2.2.1.1, 1.3.1.1.2, 1.3.1.3.1, 1.3.1.4.1, 1.4.1, 1.4.2, 6.2,	3, 20, 25-26, 35, 37, 38, 39 à 42, 42, 303
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Activités en matière de recherche et de développement	Profil, 1.1.2.2, 1.1.3, 1.2.3, 3.2.2.6.3, 6.1.1.4	3, 4, 6-7, 17-18, 20, 30 à 33, 193, 297
Code de commerce Article L. 232-11, II	Ressources incorporelles essentielles, manière dont le modèle commercial dépend de ces ressources et source de création de valeur pour la Société	1.2.3.1.4, 3.1.3.2, 7.1.6 note 4.3, 7.3.3 note B	32, 183, 332, 377
Code de commerce Article L.22-10-35, 1°	Incidences des activités de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	2.3.3, 3.1.3.3	133, 183-184
Code de commerce Article L.22-10-35,2°	Actions visant à promouvoir le line Nation-Armée	2.2.2.3	120
Code de commerce Article R. 225-102	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	7.3.3 note E18	394
Code de commerce Articles L. 441-14 et D. 441-6	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	6.3	304
Code monétaire et financier Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	4.4.2.1, 7.3.3 note C1	262, 379
CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES			
Code de commerce Article L. 232-1, II	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	3.1	178 à 187
Code de commerce Article L. 232-1, II	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie de transaction et exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Les indications comprennent l'utilisation par la Société des instruments financiers	3.1.4, 7.1.6 notes 6.1, 7.4.3 et 7.4.4, 7.3.3 notes B, C3 et C7	184 à 187, 339, 358-359, 360 à 368, 378, 381, 391
Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	Dispositif anticorruption	2.3.1, 2.3.2, 3.1.3.1, 3.2.2.3	130 à 132, 137-138, 182-183, 190
Code de commerce Article L. 225-102-1	Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre	2.4	133 à 138
ACTIONNARIAT ET CAPITAL			

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Code de commerce Article L. 233-13	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement de seuils	5.1.9, 5.2.2, 5.2.5, 5.3.1	269, 270, 277, 282
Code de commerce Articles L. 225-211 et R. 225-160	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	5.2.4, 7.3.3 note C2	275-276, 379
Code de commerce Article L. 225-102 alinéa 1	État de la participation des salariés au capital social	2.2.2.4, 4.3.3.2.3, 5.3.1	122, 256, 282
Code de commerce Articles R. 228-90 et R. 228-91	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n/a	n/a
Code monétaire et financier Articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 Règlement AMF Article 223-26	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	4.4.1.1	261
Code général des impôts Article 243 <i>bis</i>	Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices	5.5.1	286
ÉTAT DE DURABILITÉ			
Code de commerce Article L. 232-6-3	Informations en matière de durabilité	Chapitre 2	46 à 174
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION			
Code général des impôts Articles 223 <i>quater</i> et 223 <i>quinquies</i>	Informations fiscales complémentaires	6.3	304
Code de commerce Article L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a	n/a

8.4.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS			
Code de commerce Articles L. 22-10-8, I, et R. 22-10-14	Politique de rémunération des mandataires sociaux	4.3.1	234 à 239
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 1° et R. 22-10-15	Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	4.3.2	239 à 245
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.2.3	241 à 245
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 4°	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	4.3.2.3, 4.3.3.1.2	241 à 245, 247
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 6°	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	4.3.2.4	246
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 7°	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	4.3.2.4	246
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.2.1	239
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 9°	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	4.3.2.1	239
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 10°	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 11°	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 225-185 et L. 22-10-57	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	4.3.2.3.2, 4.3.3.2.6, 5.2.3.2.4, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	244, 257 à 260, 274, 339-340, 383
Code de commerce Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59	Attribution et conservation d'actions gratuites par les dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.3.3.2, 5.2.3.2.2, 5.2.3.2.3, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	243, 244-245, 248 à 256, 274, 341 à 347, 383 à 390
INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE			
Code de commerce Article L. 225-37-4, 1°	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.1.1.6	210 à 221
Code de commerce Article L. 225-37-4, 2°	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	4.4.2, 4.4.3, 4.5	262, 265
Code de commerce Article L. 225-37-4, 3°	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital	4.4.6, 5.2.3.1	263, 271 à 273
Code de commerce Article L. 225-37-4, 4°	Modalités d'exercice de la Direction Générale	4.2.2	230 à 233
Code de commerce Article L. 22-10-10, 1°	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	1.4.1.5.2, 3.2.3.2, 4.2.1, 5.3.3.1	40, 195, 203 à 230, 283
Code de commerce Article L. 22-10-10, 2°	Politique de diversité et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.3	203, 207

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Code de commerce Article L. 22-10-10, 3°	Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général	4.2.2.1.4	231-232
Code de commerce Article L. 22-10-10, 4°	Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	4.1	202
Code de commerce Article L. 22-10-10, 5°	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.4.7, 5.1.8	263, 269
Code de commerce Article L. 22-10-10, 6°	Procédure d'évaluation des conventions courantes et sa mise en œuvre	4.4.4	262
Code de commerce Article L. 22-10-10, 7°	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2	188 à 196
INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE			
Code de commerce Article L. 22-10-11	Structure du capital de la Société	4.4.8.1	263
	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	4.4.8.2	263
	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	4.4.8.1	263
	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et la description de ceux-ci	4.4.8.3	263
	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	4.4.8.5, 5.3.3.2	263, 283
	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	4.4.8.6, 5.3.3.1	264, 283
	Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	4.4.8.7	264
	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	4.4.8.8	264
	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	4.4.8.9	264

8.4.5 Informations incluses par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 264 à 281), 6.1 (pages 198 à 259), 6.2 (pages 260 à 263), 6.4 (pages 282 à 285), 8.1 (pages 350 à 351) et 8.2 (page 352) du Document de référence 2022, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2023 sous le numéro n° D.23-0293.

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 7.1 (pages 272 à 332), 7.3 (pages 333 à 336), 6.3 (pages 337 à 355), 7.4 (pages 356 à 359), 8.3 (page 363) du Document de référence 2023, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2024 sous le numéro n° D.24-0113.

Les informations figurant sur le site internet de Vallourec www.vallourec.com, autres que celles incluses par référence, ne font pas partie de ce Document d'enregistrement universel.

8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	Pages
Rapport du Conseil d'Administration sur les rémunérations 2024 des mandataires sociaux	4.3.2	239 à 245
Honoraires des Commissaires aux comptes	7.1.6 (note 11.1)	370
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	5.2.4.2	275-276



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits photos : Thiago Fernandes, Vallourec, DikDak, Schmidt Studio, Philippe Zamora, M. Fadhil.



SIÈGE SOCIAL

12 rue de la Verrerie
92190 Meudon (France)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

WWW.VALLOUREC.COM

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4 762 790,70 €